



L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

PROGRAMMES D'ÉTUDES
ET CONDITIONS D'ADMISSION
1997-1998



Université
de Montréal

Bienvenue à l'Université de Montréal

Puisque vous tenez cette brochure entre vos mains, c'est que vous envisagez de poursuivre des études universitaires. Je vous en félicite. Même s'il est vrai qu'un diplôme universitaire ne représente plus nécessairement un aller simple vers un avenir doré, la poursuite d'études avancées continue d'être un défi stimulant pour l'esprit tout en demeurant, dans l'ensemble, la meilleure porte d'entrée sur le marché du travail.

La réputation de l'Université de Montréal en tant qu'université de recherche n'est plus à faire. Ce qui est moins connu, par contre, ce sont les efforts qui ont été consentis au cours des dernières années pour améliorer la qualité de notre enseignement. Nous avons clairement affirmé, à maintes reprises, que nous attachions la plus grande importance à ce volet de notre mission et nous avons mis en place divers moyens pour atteindre cet objectif de valorisation de l'enseignement.

À l'Université de Montréal, nous cherchons donc à faire en sorte que la formation que vous recevrez soit à la fine pointe des connaissances et qu'elle vous prépare adéquatement à la carrière qui sera la vôtre. Nous souhaitons également que vos études universitaires constituent une expérience stimulante pour l'esprit et enrichissante à tous points de vue sur le plan personnel. Dans ce but, nous avons mis l'accent, depuis de nombreuses années, sur l'encadrement que vous recevrez de vos professeurs et sur la qualité des Services aux étudiants. Nous sommes également confiants que le milieu universitaire, avec ses 50 000 étudiantes et étudiants et ses quelque 6 000 professeurs, chercheurs et chargés de cours, saura combler vos attentes.

Même dans des conditions optimales, la réussite d'études universitaires demeure un projet difficile et exigeant. Vos succès dépendront avant tout de l'effort que vous y consacrerez au cours des prochaines années. Je vous souhaite d'avoir la ténacité et la détermination voulues pour atteindre vos objectifs.

Cette année, la brochure Vers l'Université de Montréal a fait peau neuve afin d'être de consultation plus facile. J'espère que vous y trouverez, parmi nos quelque 230 programmes d'études de premier cycle, un projet qui sera à la mesure de vos talents et de vos aspirations. La brochure n'est cependant pas l'unique outil vous permettant de vous familiariser avec l'Université. Je vous invite chaleureusement à venir rencontrer les personnes responsables de l'accueil dans les facultés, les départements et les services concernés. Elles se feront un plaisir de vous renseigner et de vous donner un aperçu de la vie à l'Université de Montréal.

La vice-rectrice à l'enseignement

Irène Cinq-Mars
Irène Cinq-Mars

Table des matières

Renseignements généraux

1. L'Université de Montréal	1
1.1 Enseignement et recherche	1
1.2 Services aux étudiants	1
1.3 Prêts et bourses	1
1.4 Services juridiques	2
1.5 Logement	2
1.6 Adresses postales	2
1.7 Numéros de téléphone	2
2. Droits de scolarité	3
3. Personnes handicapées	4
3.1 Présence à l'Université de Montréal	4
3.2 Prêts et bourses	4
3.3 Admission et études	4
4. Adultes	4
4.1 Présence à l'Université de Montréal	4
4.2 Programmes spécifiques	4
4.3 Renseignements complémentaires	4
5. Étudiants étrangers	4
5.1 Politique générale d'admission	4
5.2 Programmes non contingentés	4
5.3 Programmes contingentés	4
5.4 Équivalences	5
5.5 Droits de scolarité	5
5.6 Aide financière	5
5.7 Formalités d'immigration	5
5.8 Assurance-maladie	5
5.9 Accueil	5
6. Quelques définitions	6
6.1 Études de premier cycle	6
6.2 Crédit	6
6.3 Cours	6
6.4 Discipline et champ d'études	6
6.5 Programme	6
6.6 Baccalauréat	6
6.7 Majeur	6
6.8 Mineur, certificat	6
6.9 Microprogramme	6
6.10 Étudiant régulier	6
6.11 Étudiant libre	6
6.12 Adulte	6
6.13 Trimestres	6

Politique et conditions d'admission

1. Politique générale d'admission	7
1.1 Vocation de l'Université de Montréal	7
1.2 Énoncé de principe	7
1.3 Droit à l'information	7
1.4 Droit au choix de programme	7
1.5 Droit au traitement de la demande	7
1.6 Droit à la vérification de l'évaluation	7
1.7 Droit à la révision de l'évaluation	7
2. Admissibilité	7
2.1 Formation antérieure	7
2.2 Préparation complémentaire	7
2.3 Connaissance et maîtrise de la langue française	8
3. Programmes non contingentés	8
4. Programmes contingentés	8
4.1 Raisons du contingentement	8
4.2 Approbation des contingentements	8
4.3 Liste des programmes contingentés	8
4.4 Modalités générales de sélection	9
4.5 Catégories de candidats	9
5. Critères particuliers et tests	9
5.1 Entrevue	9
5.2 Examen d'admission de l'École d'architecture	9
5.3 Expérience de travail	10
5.4 Test d'aptitudes physiques	10
5.5 Test de connaissance du français	10
5.6 Test de connaissance de l'anglais	10
5.7 Test de connaissance du français et de l'anglais	10
5.8 Test de connaissances et d'aptitudes musicales	10
5.9 Test de l'Association dentaire canadienne	10
5.10 Test de personnalité	10
6. La Cote de rendement au collégial	10
6.1 Introduction	10
6.2 Principes de classement	10
6.3 Méthode de calcul de la cote de rendement au collégial	11
6.4 Description des éléments de la formule	11

7. Méthode d'évaluation des résultats universitaires	13
7.1 Calcul du score Z universitaire	13
7.2 Transformation du score Z universitaire en Cote de Rendement Universitaire (CRU)	13
7.3 Correction de la Cote de Rendement Universitaire en fonction de la discipline universitaire	13
7.4 Ajustement de la distribution des CRU corrigées	14
7.5 Évaluation globale du dossier	14
8. Processus d'admission	14
8.1 Étudiant régulier	14
8.2 Étudiant libre	14
8.3 Dates limites	14
8.4 Choix de programmes	14
8.5 Convocations	15
8.6 Étude des dossiers	15
8.7 Désistements tacites et listes d'attente	15
8.8 Offre d'admission conditionnelle sujette à un engagement	15
8.9 Inscription	16
8.10 Faculté de l'éducation permanente, École des Hautes Études Commerciales et École Polytechnique	16

Champs d'études par faculté au premier cycle

17

Programmes d'études

Explication des tableaux des programmes	19
Liste des programmes par ordre alphabétique	20
Liste des programmes de la Faculté de l'éducation permanente	222

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis

Par ordre de programme	249
Par ordre de CRC	250

Carte du campus

251

Publié par le Bureau du registraire en collaboration avec la Direction des communications.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
3^e trimestre 1996

Conception graphique : Daniel Bergeron

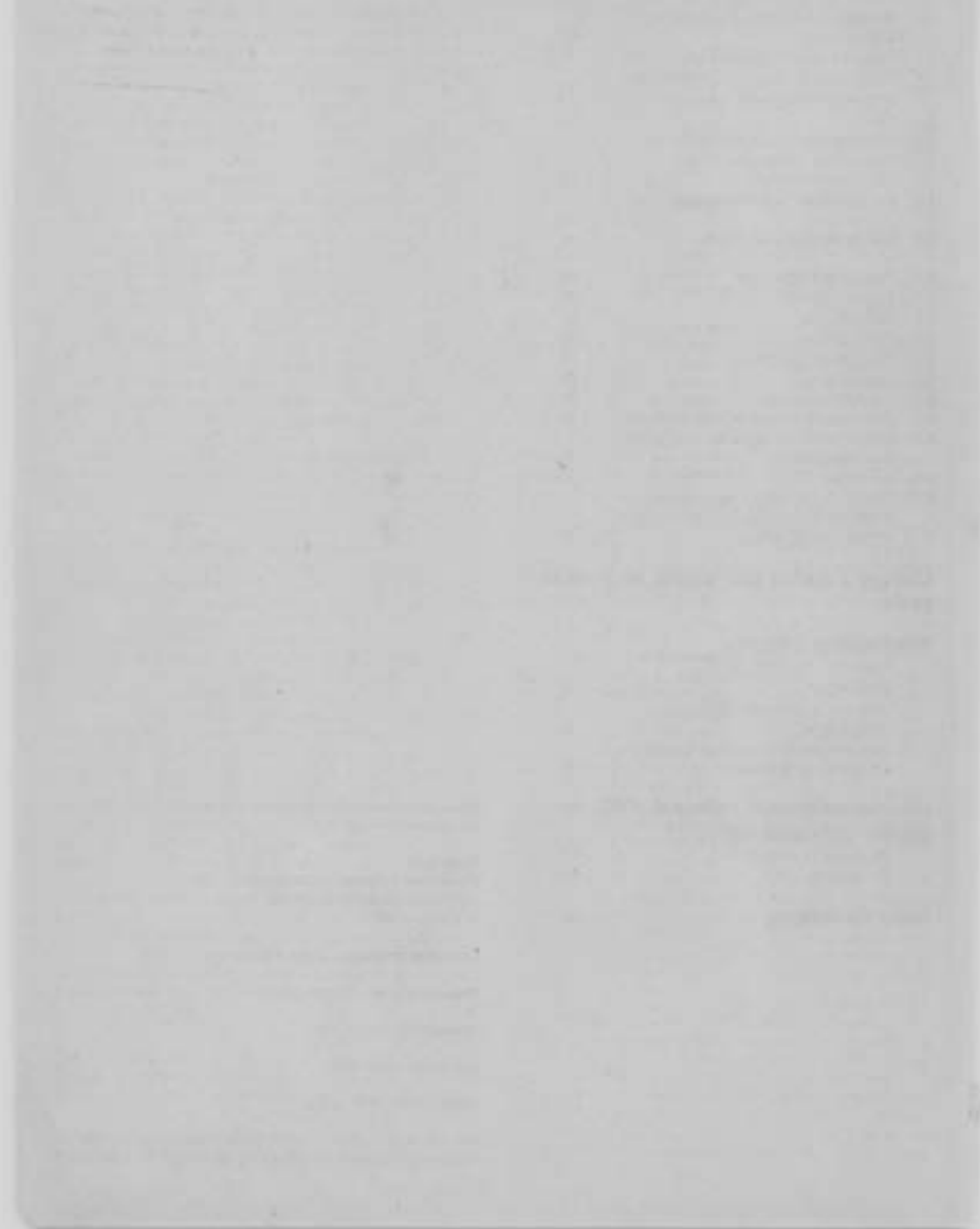
Photocomposition : Logidex Inc.

Photographie : Bob Fisher

Secrétariat : Lyne Jones

Coordination : Rafik Tamraz

Bien que nous n'utilisions parfois que le masculin dans le texte, les mots relatifs aux personnes désignent les femmes et les hommes.



Renseignements généraux

1. L'Université de Montréal

1.1 Enseignement et recherche

Après presque cent vingt ans d'existence, l'Université de Montréal compte treize facultés, plus d'une soixantaine de départements et deux Écoles affiliées : l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales.

La population étudiante totale d'environ 50 000 étudiantes et étudiants réguliers est composée à moitié de jeunes et à moitié d'adultes. Le personnel enseignant comprend plus de 2000 professeurs. À ce nombre s'ajoutent 818 professeurs de clinique et 705 chargés d'enseignement de clinique de la Faculté de médecine, 39 chargés de formation pratique, 8 chargés de formation de l'École des HEC, 89 responsables de formation professionnelle, 10 responsables de cours de langues, 12 responsables de formation clinique, 127 professeurs associés, 2090 chargés de cours, 161 chargés de clinique et 310 chercheurs.

Au premier cycle, l'Université de Montréal et les Écoles affiliées offrent quelque 230 programmes, soit 79 programmes spécialisés, 33 majeurs, 116 mineurs ou certificats et 3 microprogrammes. L'enseignement dispensé couvre la presque totalité des domaines : sciences de la nature, sciences de la santé, sciences de l'éducation, sciences sociales et humaines, musique, informatique, mathématiques, droit, arts et lettres, éducation physique, aménagement, théologie, administration des affaires, ingénierie.

Par l'importance qu'elles accordent à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'Université de Montréal et les Écoles affiliées offrent des perspectives particulièrement intéressantes à ceux et à celles qui envisagent de poursuivre leurs études au niveau de la maîtrise et du doctorat. Les trois établissements offrent en effet quelque 112 programmes de maîtrise, 53 certificats et diplômes d'études supérieures spécialisées, 75 programmes de doctorat et un programme d'études postdoctorales. Ils comptent plus de 120 unités de recherche.

Les statistiques révèlent la place sans cesse grandissante occupée par les femmes. Ainsi on compte maintenant plus de 28 000 étudiantes comparativement à quelque 21 000 étudiants. Au cours de la dernière année, les femmes ont décroché 61 % des diplômes de premier cycle, 55 % de ceux de deuxième cycle et 29 % des doctorats. Des disciplines fort courues, qui étaient auparavant des bastions masculins, sont aujourd'hui majoritairement investies par les femmes : par exemple, au premier cycle, celles-ci forment 74 % des nouveaux docteurs en médecine vétérinaire, 62 % des bacheliers en droit et 77 % des nouveaux médecins.

1.2 Services aux étudiants

L'Université de Montréal offre un ensemble de services qui visent à répondre aux besoins de la communauté étudiante et à améliorer la qualité de la vie sur le campus.

Le Service des activités culturelles offre à la communauté universitaire : près d'une centaine d'ateliers répondant à ses intérêts diversifiés ; des manifestations culturelles variées en théâtre, en musique, en arts visuels, en cinéma ; des subventions pour la réalisation de projets culturels ; enfin, une salle de spectacle, une galerie d'exposi-

tion, une salle de montage et d'équipements vidéo, un studio de photographie, une chambre noire et divers équipements qui sont mis à la disposition des étudiants pour qu'ils y tiennent leurs activités.

Le Service des sports offre de nombreuses activités sportives en accord avec les aspirations, les goûts et les habiletés de chacun. Parmi cette gamme complète, on trouve les activités aquatiques, les activités de conditionnement physique, les activités de danse, les activités sur glace, les arts martiaux, les gymnastiques douces, les sports collectifs et récréatifs ainsi que les sports de raquette. La majorité de ces activités sont accessibles à la population.

Le CEPSUM (Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal), propose des installations et des équipements sportifs modernes et variés : six salles de squash, cinq salles de racquetball, douze terrains de badminton, trois terrains de tennis, une piscine, un bassin de plongeon, une patinoire, une paroi d'escalade intérieure, des salles de danse, de combat, de tir, une salle moderne d'entraînement, une piste de course intérieure, des saunas, des bains tourbillons, des bains d'eau froide, etc.

Le Service de santé offre des services médicaux complets : consultations d'urgence, chirurgie mineure, désensibilisation aux allergies, dépistage et traitements des MTS, consultations médicales avec des omnipraticiens et des spécialistes (dermatologie, hypertension artérielle, médecine interne, gynécologie et santé mentale). Il propose également les services suivants : consultations individuelles en nutrition, sessions de groupe pour des femmes ayant des problèmes de poids ou d'obésité, de la minceur, vaccination et santé-voyage, service d'écoute et de références par les infirmières, premiers soins, location de béquilles, test de grossesse, services de radiologie, de physiothérapie, de laboratoire, etc.

Le Service d'orientation et de consultation psychologique conseille sur le choix d'une discipline ou d'une profession et fournit de l'aide aux étudiants qui sont aux prises avec des difficultés personnelles, familiales, sociales ou scolaires. Des guides d'autotraitement, des ateliers, un bulletin d'information et un centre de documentation sont aussi à la disposition de la population étudiante et du public.

Le Service universitaire de l'emploi offre un service de placement aux étudiants et aux étudiantes à la recherche d'un emploi à la fin de leurs études ou durant leurs études, à temps partiel ou pour la période estivale. Pour faciliter l'intégration sur le marché de l'emploi, le Service organise des sessions d'information, des ateliers sur la recherche d'emploi et des rencontres avec les employeurs. Un centre d'information sur l'emploi permet de se documenter sur les entreprises et d'adapter sa stratégie de recherche d'emploi en fonction des nouvelles réalités du marché du travail.

Le Bureau des services aux étudiants étrangers accueille les étudiantes et les étudiants étrangers à leur arrivée à Montréal. Il les aide à s'installer et à s'adapter à la communauté universitaire et tente de répondre à certains de leurs besoins spécifiques.

Le Service de pastorale est à l'écoute des besoins spirituels, individuels et collectifs, de la communauté universitaire et soutient des projets d'action communautaire. Il dispose d'un lieu d'accueil pour les individus et les groupes ouverts à la dimension spirituelle. Il anime des ateliers et des activités qui incitent les participants à la réflexion, aux échanges et aux engagements, dans le respect et l'épanouissement des valeurs chrétiennes.

1.3 Prêts et bourses

Outre le ministère de l'Éducation qui constitue la plus importante source de subventions, divers organismes offrent des prêts et des bourses : gouvernements provinciaux et fédéral, Université de Montréal, fondations et compagnies, etc.

Chaque année, l'Université accorde un certain nombre de bourses à des cégepiens qui présentent un excellent dossier collégial. Ces

bourses sont disponibles pour la durée des études de 1^{er} cycle; pour les candidates et les candidats provenant de régions éloignées, l'obtention d'une de ces bourses garantit une place aux résidences de l'Université.

Toutes les informations relatives aux bourses (montants, formulaires, organismes, etc.) sont transmises aux responsables de l'information scolaire et professionnelle de chaque collège, en février. Ces informations sont contenues dans le *Répertoire des prêts et bourses* publié par le Bureau de l'aide financière et disponible sur demande. Le Bureau joue un rôle d'intermédiaire entre la population étudiante et le Ministère pour la présentation des demandes, les changements et corrections, etc. Il est mandaté par le ministère de l'Éducation du Québec afin de remettre les certificats de prêt et les chèques de bourse selon les modalités de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants*, son règlement et ses règles d'attribution.

1.4 Services juridiques

Le *Bureau des services juridiques* (B.S.J.) est un organisme à but non lucratif qui offre gratuitement un service de consultation juridique aux étudiants, aux professeurs et aux employés de l'Université de Montréal.

Des étudiants en droit, travaillant sous la supervision d'avocats d'expérience, trouveront solution à vos problèmes. Ils pourront, entre autres, vous aider à préparer votre dossier pour une poursuite devant la Cour des petites créances ou encore, tout simplement, vous informer de vos droits. Le B.S.J. n'assure cependant aucun service de représentation devant les tribunaux, les instances administratives ou autres. Par contre, il offre un service de consultation juridique dans tous les domaines du droit. Les services d'un commissaire à l'assurément et de la documentation sont également disponibles.

1.5 Logement

Les résidences universitaires sont situées sur le campus, tout près du pavillon J.A. DeSève et à quelques minutes de marche des différents pavillons. On y loge 1080 personnes en chambre simple et 82 en chambre double. Huit unités sont spécialement aménagées pour les étudiants en fauteuil roulant et quelques autres pour des étudiants avec des handicaps plus légers. À titre indicatif, le loyer mensuel, à l'automne 1996, est de 187,06 \$ pour une chambre simple ou aménagée pour fauteuil roulant, 166,25 \$ pour une chambre double avec colocataire et 328,25 \$ pour une chambre double sans colocataire.

Celui ou celle qui demande la location d'une chambre en résidence universitaire doit avoir fait une demande pour être étudiant régulier à plein temps dans une faculté, un département ou une école affiliée; il doit, sur demande, en fournir la preuve avant son entrée.

Au premier cycle, l'étudiant régulier est à plein temps s'il s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. Un étudiant libre ne peut pas demander la location d'une chambre en résidence universitaire.

Pour le trimestre d'automne, le formulaire de location et le dépliant sont disponibles au début mars et l'inscription débute le 15 mars; pour le trimestre d'hiver, la demande de location est inscrite en attente.

Il y a approximativement 1 500 demandes pour le trimestre d'automne; parmi celles-ci, entre 400 et 450 sont acceptées. L'allocation des chambres est faite au hasard par l'ordinateur. Le programme informatique conçu à cet effet tient compte des proportions hommes/femmes, du pourcentage d'étudiants étrangers à l'Université ainsi que du pourcentage d'étudiants de de l'Université de Montréal inscrits à l'École des Hautes Études Commerciales et à l'École Polytechnique. Conformément à la *Loi sur le régime du logement*, la direction ne peut pas tenir compte de la provenance géographique des candidats. Le candidat dont la demande a été rejetée peut demeurer en liste d'attente pour le trimestre d'hiver suivant.

De plus, le *Bureau de logement* hors campus des Services aux étudiants tient à jour des listes de logements, d'appartements ou de chambres disponibles dans le quartier près de l'Université ou dans d'autres quartiers facilement accessibles par l'autobus et le métro. Le même service est offert à la Faculté de médecine vétérinaire à Saint-Hyacinthe. Ces listes peuvent être consultées par toute étudiante ou étudiant de l'Université qui désire louer, partager ou sous-louer un logement. Pour bénéficier d'un meilleur choix, il est suggéré d'entreprendre ses recherches le plus tôt possible.

1.6 Adresses postales

Pour toute faculté, département ou service, à l'exclusion de ceux énumérés plus bas :

(Nom de la faculté, du département ou du service)
Université de Montréal
C.P. 6126, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Bureau du registraire (admission)

Université de Montréal
C.P. 6205, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3T5

Faculté de médecine vétérinaire

Université de Montréal
C.P. 5000
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7C8

École des Hautes Études Commerciales

Bureau du registraire
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 2A7

École Polytechnique

Bureau du registraire
C.P. 6078, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3A7

1.7 Numéros de téléphone

Renseignements généraux 343-6111

Facultés et départements

Aménagement 343-7294

Architecture 343-6007
Architecture de paysage 343-5867
Design industriel 343-7556
Urbanisme 343-6865

Arts et sciences 343-6521

Anthropologie 343-6009
Bibliothéconomie et sciences de l'information 343-6044
Chimie 343-7601
Communication 343-6038
Criminologie 343-6523
Démographie 343-8610
Études anglaises 343-8236
Études classiques 343-6486
Études françaises 343-6787

Études médiévales 343-7227
Géographie 343-8000
Géologie 343-6820
Histoire 343-6234
Histoire de l'art 343-6182
Informatique et recherche opérationnelle 343-6802
Linguistique et traduction 343-6220
Littérature comparée 343-6609
Littératures et langues modernes 343-6222
Mathématiques et statistique 343-6743
Philosophie 343-6454
Physique 343-6867
Psychéducation 385-2500
Psychologie 343-6972
Relations industrielles 343-5845
Science politique 343-6578
Sciences biologiques 343-6875
Sciences économiques 343-6540
Service social 343-6601
Sociologie 343-6620

Droit 343-6124

Éducation permanente 343-6090

Éducation physique 343-6151

Études supérieures 343-6426

Hautes Études Commerciales 340-6000

Médecine 343-6723

Administration de la santé 343-6170
Anatomie 343-6288
Anesthésie-réanimation 343-6466
Biochimie 343-6374
Chirurgie 343-5925
Génie biomédical 343-6357
Médecine 343-5931
Médecine du travail et hygiène du milieu 343-6144
Médecine familiale 343-6487
Médecine sociale et préventive 343-6139
Microbiologie et immunologie 343-6275
Nutrition 343-6398
Obstétrique-gynécologie 343-5829
Ophtalmologie 343-7094
Orthophonie et audiologie 343-7645
Pathologie 343-6307
Pédiatrie 343-6575
Pharmacologie 343-6329
Physiologie 343-6342
Psychiatrie 343-7755
Radiologie 343-5855
Réadaptation 343-6416

Médecine dentaire 343-6076

Dentisterie de restauration 343-5843
Santé buccale 343-6002
Stomatologie 343-6072

Médecine vétérinaire 1-514-773-8521

Biomédecine vétérinaire
Pathologie et microbiologie
Sciences cliniques

Musique 343-6427

Optométrie 343-6471

Clinique 343-6882

Pharmacie 343-6422

Polytechnique 340-4711

Sciences de l'éducation 343-7622

Didactique 343-6326
Études en éducation et administration de l'éducation 343-6859
Psychopédagogie et andragogie 343-7900

Sciences infirmières 343-6437

Théologie 343-7080

Services aux étudiants

Activités culturelles 343-6524
Aide financière 343-6145
Direction 343-6721
Emploi 343-6736
Étudiants étrangers 343-6835
Étudiants handicapés 343-7828
Logement hors campus 343-6533
Orientation et consultation psychologique 343-6853
Pastorale 343-6394
Santé 343-6452
Sports 343-6150

Divers

Admissions 343-7076
Association des étudiants en résidence du campus de l'UdeM
343-6111, poste 8942
Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté
de l'éducation permanente (AGEFEP) 842-3678
Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM) 343-6150
Communications 343-6030
Coop 5820 343-7879
Coop Droit 739-8981
Coop H.E.C. 340-6400
Coop Poly 340-4433
Fédération des associations étudiantes du campus de l'UdeM
(FAECUM) 343-5847
Finances 343-6915
Galerie 343-6420
Librairies 343-7362
Magasins 343-7010
Micro 2200 343-7313
Ombudsman 343-2100
Radio étudiante C.I.S.M. 343-7511
Registraire 343-6121
Résidences 343-6531
Stationnement 343-6942

2. Droits de scolarité*

Les droits de scolarité d'un étudiant de premier cycle sont généralement de 61,31 \$ par crédit de cours. Dans le cas des étudiants du premier cycle à qui les cours sont donnés hors de la région métropolitaine de Montréal, telle que définie par Statistique Canada pour les fins du recensement, les droits de scolarité sont de 55,61 \$ par crédit de cours plus 5,70 \$ par crédit pour les frais « hors-campus ». La facturation des frais de scolarité se fait au crédit.

* Étudiants étrangers, voir la section 5.

3. Personnes handicapées

3.1 Présence à l'Université de Montréal

Une certaine d'étudiantes et d'étudiants handicapés physiques et sensoriels sont actuellement inscrits à l'Université de Montréal dans différents programmes d'études.

Dans son énoncé de politique, l'Université a clairement manifesté son intention d'accueillir ces étudiants sans discrimination ni privilèges. Ainsi, sur le campus, plusieurs barrières architecturales ont été éliminées et tous les pavillons sont accessibles. Les résidences universitaires disposent de chambres spécialement aménagées et un transport adapté dessert le campus. Un centre documentaire spécialisé, situé à la bibliothèque des lettres et des sciences humaines, permet aux étudiants handicapés d'utiliser plusieurs appareils adéquats avec l'aide d'une bibliothécaire.

Des ressources humaines sont disponibles pour les étudiants lorsque leur handicap le requiert. Dans la plupart des facultés, écoles ou départements, une personne-ressource a été désignée. La liste de ces personnes-ressources est disponible au Bureau des Services aux étudiants handicapés, au Bureau des admissions et dans les centres d'information scolaire et professionnelle des collèges.

3.2 Prêts et bourses

Le programme des prêts et bourses du ministère de l'Éducation du Québec offre un volet de prêts et bourses aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure. L'étudiant doit joindre à sa demande d'aide un certificat médical dûment rempli par un médecin spécialisé et un thérapeute.

Les principes caractéristiques du programme sont le versement du prêt en bourses, la notion de plein temps et les besoins spéciaux défrayés par le Ministère sur réception de factures. Les demandes peuvent être acheminées au ministère de l'Éducation, 1035, de la Chevrolère, Québec, G1R 5A5. Pour plus d'information, on peut aussi communiquer avec le Bureau de services aux étudiants handicapés, 2332, boulevard Édouard-Montpetit, 3^e étage, Montréal, H3T 3J3.

La date limite pour présenter sa demande d'admission est le 30 juin pour le trimestre d'automne et le 31 janvier pour le trimestre d'hiver, ou 45 jours après la date de la lettre d'acceptation à l'Université.

3.3 Admission et études

Toute personne handicapée admissible à un programme peut demander que l'Université tienne compte de son handicap dans l'évaluation de son dossier d'admission pour une demande de révision. Elle doit donner les explications nécessaires au moment de présenter sa demande. Le dossier est alors examiné séparément, avec les cas spéciaux.

Toute personne handicapée admise à un programme et qui doit bénéficier de conditions pédagogiques spéciales pour la poursuite de ses études (enregistrement des cours, modalités d'examen, etc.) doit rencontrer, avant le début des cours, le directeur du département concerné ou un conseiller du Bureau des services aux étudiants handicapés afin de planifier adéquatement la rentrée. Cette démarche sera facilitée si l'étudiant admis demande l'aide de la personne-ressource désignée à la section 3.1.

4. Adultes

4.1 Présence à l'Université de Montréal

Il n'y a pas que les cégépiens qui viennent d'obtenir un diplôme d'études collégiales qui peuvent être admis à l'Université de Montréal. Chaque année, celle-ci accepte dans ses programmes des milliers d'adultes, c'est-à-dire des personnes âgées de 21 ans et plus et qui

séjournent une expérience appropriée à l'expérience choisie. Bien que, dans la majorité des cas, ces personnes soient titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme équivalent, cela ne constitue pas une exigence d'admission pour les étudiants adultes.

Dès 1975, l'Université a modifié ses conditions d'admission de façon à admettre cette catégorie d'étudiants dans la quasi-totalité des programmes. On peut donc tenir compte, dans l'évaluation d'une candidature, de l'expérience et des connaissances acquises sur le marché du travail. Les adultes comptent pour environ la moitié de la population étudiante totale.

4.2 Programmes spécifiques

Outre que l'ensemble des programmes des facultés et des départements soient accessibles aux adultes (à de rares exceptions près), un grand nombre de programmes sont conçus spécifiquement pour eux et tiennent compte de leurs besoins professionnels et de leurs disponibilités. Les cours peuvent être suivis à temps partiel et se donnent surtout le soir ou le fin de semaine. C'est le cas de tous les programmes de la Faculté de l'éducation permanente, qui n'acceptent que des candidates et des candidats âgés d'au moins 21 ans. D'autres facultés, ainsi que les deux Écoles affiliées (Hautes Études Commerciales et Polytechnique), accueillent également une nombreuse clientèle adulte.

4.3 Renseignements complémentaires

Le Bureau du registraire peut évaluer vos possibilités d'être admis dans certains programmes d'études de même que votre scolarité antérieure en vue d'une telle admission. Il peut de plus vous aider à vous y retrouver parmi les nombreux programmes offerts. Des conseillers pédagogiques, présents dans certaines facultés, ont également pour rôle de vous guider pour faire les meilleurs choix possible. Vous pouvez également faire appel au Service d'orientation et de consultation psychologique (voir la section 1.2).

Vous trouverez dans la présente brochure les conditions particulières d'admission aux programmes conçus spécifiquement pour les adultes, à l'exclusion de ceux des Hautes Études Commerciales et de Polytechnique. Celles-ci publient chacune un annuaire que vous pouvez vous procurer en vous adressant à elles (voir les sections 1.6 et 1.7).

5. Étudiants étrangers

5.1 Politique générale d'admission

Pour les fins de l'admission, toute personne qui n'est pas citoyen canadien ou résident permanent est considérée comme candidat étranger.

La politique générale d'admission de l'Université de Montréal donne pleine ouverture aux candidates et aux candidats étrangers. Cette ouverture s'inscrit dans la dimension internationale de l'Université et dans sa volonté de coopération avec les pays en voie de développement.

5.2 Programmes non contingents

Dans la pratique, toute candidate et tout candidat étranger qui satisfait aux conditions d'admission et qui détient un dossier jugé satisfaisant est admis à un programme non contingenté.

5.3 Programmes contingents

L'admission d'une candidate ou d'un candidat étranger à un programme contingenté de premier cycle est soumise aux règles suivantes :

- a. la capacité d'accueil des candidats étrangers en première année d'un programme contingenté de premier cycle est fixée de façon distincte;
- b. pour être admis à l'intérieur de cette capacité d'accueil distincte, il faut avoir un dossier dont l'excellence, au meilleur jugement possible, est comparable à celle du dossier du dernier candidat québécois admis;
- c. l'évaluation du dossier d'un candidat étranger s'appuie sur son contenu, à la date limite fixée pour la réception des demandes;
- d. dans cinq facultés professionnelles (médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, pharmacie, sciences infirmières), les candidats étrangers ne sont admissibles que s'ils détiennent une bourse d'une agence canadienne ou internationale, ou s'il y a une entente avec le pays en cause.

5.4 Équivalences

Pour les candidates et les candidats qui ne proviennent pas du système scolaire québécois, l'Université a établi des équivalences qu'elle utilise pour des fins d'admission. Ces équivalences ont été établies par comparaison des systèmes d'éducation et des programmes d'études et à la lumière des difficultés rencontrées par les étudiants étrangers qui s'inscrivent à l'Université. Ce système d'équivalence n'est donc ni rigide, ni invariable. Il doit s'ajuster, entre autres choses, à l'évolution même des différents systèmes d'éducation.

5.5 Droits de scolarité

5.5.1 Les droits de scolarité des étudiants étrangers sont fixés par le Gouvernement du Québec et peuvent être modifiés sans préavis. Les données présentées ici ne seront plus nécessairement exactes à l'automne 1997.

Sont considérés comme étudiants étrangers les étudiants qui ne sont ni citoyens canadiens ni résidents permanents.

5.5.2 En 1995-1996, les droits de scolarité des étudiants étrangers étaient les suivants :

- a. 3 727,50 \$ par trimestre, dans le cas des étudiants inscrits à plein temps;
- b. 248,50 \$ par crédit, dans le cas des étudiants inscrits à temps partiel;
- c. 242,50 \$ par trimestre, dans le cas des étudiants inscrits en rédaction de rapport ou de thèse;
- d. 3 856 \$ par trimestre, dans le cas des résidents en médecine.

À ces droits de scolarité peuvent s'ajouter des frais connexes pouvant atteindre 100 \$ par année et des frais de couverture d'assurance-maladie (voir la section 5.8).

5.5.3 Exemption des droits de scolarité pour étudiants étrangers

Les étudiants étrangers faisant partie des catégories suivantes sont autorisés à payer les mêmes droits de scolarité que les citoyens canadiens et les résidents permanents :

- a. tous les citoyens français (accord-cadre France-Québec);
- b. les étudiants inscrits dans certains programmes d'études dans les disciplines suivantes : études françaises, études québécoises, linguistique, littérature comparée, langue française;
- c. les diplomates accrédités au Canada ainsi que certains membres de leur famille et de leur personnel;
- d. les réfugiés dont le statut a été reconnu par le Canada et qui sont en attente du droit d'établissement au Canada (résidence permanente);
- e. les conjoints et les enfants non mariés des travailleurs temporaires non étudiants au Canada;
- f. les étudiants de maîtrise ou de doctorat à qui l'Université de Montréal a accordé une « bourse d'exemption des droits de scolarité des étudiants étrangers » (voir la section 5.6);

g. les étudiants ressortissants de certains pays à qui le gouvernement du Québec a accordé une « bourse d'exemption des droits de scolarité des étudiants étrangers », sur recommandation de leurs pays, en vertu d'une entente conclue entre le Québec et ces pays. Ces bourses d'exemption sont offertes en nombre limité. Au 1^{er} juin 1995, les pays suivants avaient conclu une entente à cet effet avec le Québec : Algérie, Allemagne (boursiers du DAAD seulement), Argentine, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République populaire de Chine, Colombie, les Comores, Congo, République de Corée, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Équateur, Gabon, Groenland, Guinée, Haïti, Honduras, Kenya, Liban, République Malgache, Mali, Maroc, le Maurice, Mauritanie, Mexique, Niger, Panama, Pérou, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Vietnam, Zaïre;

h. les étudiants boursiers des organismes suivants avec lesquels le gouvernement du Québec a conclu une entente accordant un nombre limité de « bourses d'exemption des droits de scolarité des étudiants étrangers » : Banque africaine de développement (BAD), Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays francophones (CONFEJES), Nations Unies : Département de la coopération technique pour le développement (DCTD) et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Pour obtenir une « bourse d'exemption des droits de scolarité des étudiants étrangers » accordées en nombre limité aux pays ou aux organismes ci-haut mentionnés, les intéressés doivent s'adresser aux autorités compétentes de leur pays (en général, le ministère de l'Éducation nationale, celui des Affaires étrangères ou de la Coopération).

5.6 Aide financière

L'Université de Montréal n'offre pas de bourses d'études aux étudiants étrangers de premier cycle. Les candidats étrangers à la maîtrise ou au doctorat peuvent s'adresser à la Faculté des études supérieures pour obtenir de l'information sur l'aide financière qui leur est accessible.

Les candidats étrangers qui désirent poursuivre des études au Canada doivent s'assurer, **avant de quitter leur pays**, qu'ils disposent des ressources financières nécessaires à leurs études, soit d'une bourse (par exemple des gouvernements du Canada ou du Québec, de leur propre gouvernement ou d'un organisme international), soit de ressources personnelles suffisantes.

5.7 Formalités d'immigration

Les ressortissants étrangers qui s'inscrivent à l'Université doivent obtenir des autorités canadiennes et québécoises les autorisations d'entrée et de séjour nécessaires **avant leur arrivée au Canada**. Pour accomplir ces formalités, ils doivent s'adresser le plus possible aux missions diplomatiques du Canada et aux délégations du Québec à l'étranger, où ils doivent présenter l'avis officiel d'admission à l'Université et prouver qu'ils disposeront des ressources financières nécessaires à la poursuite de leurs études ainsi que d'une assurance-maladie.

5.8 Assurance-maladie

La loi québécoise oblige les étudiants étrangers à détenir une assurance-maladie valide au Québec. À cet effet, l'Université de Montréal assujettit automatiquement tous les étudiants étrangers inscrits chez elle à une couverture d'assurance-maladie obligatoire. Le coût annuel de la couverture est ajouté à la facture des frais de scolarité. Coût en 1995 : 505 \$.

5.9 Accueil

Le Bureau des services aux étudiants étrangers accueille à l'Université les étudiants étrangers. Il les aide à s'installer et à s'adapter.

6. Quelques définitions

6.1 Études de premier cycle

Les études de premier cycle constituent la première étape de l'enseignement universitaire, qui comprend aussi un deuxième cycle (études du niveau de la maîtrise) et un troisième cycle (études du niveau du doctorat) ; les programmes de cours présentés dans cette brochure sont tous du niveau du premier cycle.

6.2 Crédit

Un crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant, au cours d'un trimestre, à une activité de formation ; cela inclut, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université. Par exemple, un crédit représente une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre.

6.3 Cours

Un cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude. Un cours peut prendre diverses formes : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc. Les cours font partie des programmes d'études à divers titres : le cours obligatoire est imposé à tous les étudiants inscrits à un programme donné ; le cours à option est choisi par l'étudiant parmi une ou plusieurs listes de cours offerts dans le cadre d'un programme ; le cours au choix peut être choisi parmi l'ensemble des cours offerts à l'Université.

6.4 Discipline et champ d'études

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance ; par exemple, la physique, la philosophie, l'anthropologie.

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et portant sur une réalité spécifique ; par exemple, la médecine, les relations industrielles, l'administration des affaires.

6.5 Programme

Un programme est constitué d'un ensemble défini et cohérent de cours ; il peut comporter des cours obligatoires, à option et au choix.

6.6 Baccalauréat

Le programme de baccalauréat comporte un minimum de 90 crédits. Il existe trois types de baccalauréat :

- le baccalauréat spécialisé, dont au moins les quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études*, y compris les cours à option, et dont au plus un cinquième des crédits sont ceux de cours au choix ;
- le baccalauréat spécialisé multidisciplinaire, dont le contenu porte à parts égales sur deux disciplines ou deux champs d'études apparentés, chacune des parties étant constituée d'au moins 42 crédits dans une seule discipline ou dans un seul champ d'études* ;

c. le baccalauréat multidisciplinaire, ou général, constitué de l'une des quatre combinaisons suivantes : un majeur et un mineur ; un majeur et un certificat ; trois mineurs ; trois certificats ;

6.7 Majeur

Le programme de majeur comporte 60 crédits, dont au moins 48 sont ceux d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études ; associé à un mineur ou à un certificat, un majeur permet d'obtenir un baccalauréat multidisciplinaire.

6.8 Mineur, certificat

Les programmes de mineur et de certificat comportant 30 crédits, dont au moins 24 sont ceux d'une même discipline ou d'un seul champ d'études ; associés soit à un majeur, soit à deux autres mineurs ou à deux autres certificats, ces programmes permettent d'obtenir un baccalauréat multidisciplinaire. Le mineur arts et sciences, offert par la Faculté des arts et des sciences, et le certificat d'études individualisées, offert par la Faculté de l'éducation permanente, sont des programmes multidisciplinaires, dont le contenu est élaboré sur mesure avec l'aide d'un conseiller pédagogique.

6.9 Microprogramme

Le microprogramme regroupe un ensemble de cours totalisant de 9 à 15 crédits ; il doit être complété dans un délai ne dépassant pas 12 mois, ou 3 trimestres ; il est sanctionné par une attestation appropriée et peut être intégré dans un certificat d'études individualisées.

6.10 Étudiant régulier

L'étudiant régulier est celui qui postule un certificat, un diplôme ou un grade ; il peut être inscrit à temps plein ou à temps partiel.

6.11 Étudiant libre

L'étudiant libre est celui qui s'inscrit à un ou à quelques cours, mais qui ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade. Il peut se présenter aux examens et participer aux travaux ; dans ce cas, il reçoit une attestation d'études. Pour être admissible à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi. L'étudiant qui suit un cours à titre d'étudiant libre peut, par la suite, se voir reconnaître ce cours dans le cadre d'un programme, s'il est admis à titre d'étudiant régulier.

6.12 Adulte

Un adulte est une personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme choisi, mais qui ne détient pas nécessairement le DEC ni une formation équivalente.

6.13 Trimestres

Les trimestres de l'année universitaire correspondent aux périodes suivantes :

- le trimestre d'automne, de septembre à décembre ;
- le trimestre d'hiver, de janvier à avril ;
- le trimestre d'été, de mai à août.

À la Faculté de l'éducation permanente, les trimestres d'automne et d'hiver correspondent aux mêmes périodes ; s'y ajoutent une session intensive de printemps, de mai à juin, et une session intensive d'été, du début juillet à la mi-août.

* Les cours qui ne sont pas de la discipline ou du champ d'études et qui sont introduits dans le programme en fonction des exigences de la spécialisation sont considérés comme des cours de la spécialisation.

Politique et conditions d'admission

1 Politique générale d'admission

1.1 Vocation de l'Université de Montréal

Établissement à caractère public et bien collectif, l'Université de Montréal reconnaît qu'elle a l'obligation d'assurer à la collectivité des services d'enseignement supérieur et de recherche. Partie du système d'éducation québécois, elle doit dispenser un enseignement qui, tout en s'inscrivant dans la continuité des programmes du niveau collégial, puisse répondre aux besoins des diplômés des collèges aussi bien qu'à ceux des adultes.

1.2 Énoncé de principe

Étant au service de la collectivité, l'Université de Montréal veille à éliminer toute mesure discriminatoire dans l'évaluation des demandes d'admission à ses programmes. La Commission des études a pris clairement position en ce sens le 4 mars 1975 en adoptant une politique générale d'admission.

Toute personne peut être admise à un programme si elle fait la preuve, au jugement du doyen, qu'elle possède une préparation suffisante et les aptitudes nécessaires pour réussir dans les études choisies.

Lorsque le nombre de candidates et de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, les personnes admises sont celles qui font la preuve, au jugement du doyen, de la meilleure préparation et des meilleures aptitudes pour réussir dans les études choisies.

Plus précisément, l'Université reconnaît les droits décrits ci-après relativement à l'admission.

1.3 Droit à l'information

L'Université reconnaît devoir donner une information complète et accessible sur les conditions d'admission à ses différents programmes.

1.4 Droit au choix de programme

Toute personne a le droit de présenter à l'Université une demande d'admission au programme d'études qui répond le mieux à ses goûts, à ses aptitudes et à ses besoins.

1.5 Droit au traitement de la demande

Toute candidate ou tout candidat a le droit de voir sa demande d'admission étudiée dans les délais prévus dans le processus d'admission.

1.6 Droit à la vérification de l'évaluation

Toute candidate ou tout candidat a le droit d'obtenir de la personne qui a étudié sa demande d'admission ou, le cas échéant, du président du comité d'admission de la faculté concernée, des explications détaillées sur l'évaluation de son dossier en fonction des critères d'admission utilisés.

Toute demande de vérification doit être faite par écrit et adressée au Bureau du registraire dans les vingt jours suivant la date de ré-

ception de l'avis de refus d'admission ou d'inscription sur une liste d'attente. Toute erreur constatée est corrigée immédiatement.

1.7 Droit à la révision de l'évaluation

Toute candidate ou tout candidat qui, après vérification de l'évaluation de son dossier d'admission, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit peut, dans les quinze jours suivant la vérification, demander une révision de celle-ci.

À cette fin, il faut adresser une demande écrite et motivée au doyen et acquitter les frais de révision actuellement fixés à 25 \$.

Si le doyen rejette la demande de révision de l'évaluation, il doit le faire par écrit, avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

Si le doyen juge que la demande est recevable, il commande une révision de l'évaluation dont les résultats doivent lui être communiqués par écrit. À la réception de ce rapport, le doyen autorise ou refuse l'admission; sa décision est sans appel. Celle-ci est transmise par écrit au candidat et une copie en est adressée au Bureau du registraire.

2 Admissibilité

2.1 Formation antérieure

L'enseignement universitaire s'inscrit dans le système d'éducation du Québec, dont il constitue la dernière étape. En conséquence, les personnes qui ont obtenu le diplôme d'études collégiales (DEC) sont généralement préparées à entreprendre des études universitaires. Toutefois, pour être admissible à certains programmes universitaires, il faut en outre posséder des connaissances préalables correspondant à des cours spécifiques du programme d'études collégiales.

L'ensemble de ces cours préalablement requis constitue ce que l'on nomme une structure d'accueil¹.

Toute personne qui a obtenu le diplôme d'études collégiales (DEC) comportant les cours de la structure d'accueil appropriée au programme choisi, ou qui fait la preuve qu'elle a une formation scolaire équivalente, est admissible. Le doyen et le registraire jugent de cette équivalence.

De plus, plusieurs programmes de l'Université sont également accessibles aux personnes qui, sans avoir acquis une formation scolaire équivalente à celle qui est attestée par un diplôme d'études collégiales, font preuve d'une préparation adéquate permettant de poursuivre avec succès des études universitaires.

Toute personne qui a atteint l'âge de 21 ans et qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme choisi est admissible à un programme de premier cycle, sauf exception. Le doyen juge de ces connaissances et de cette expérience.

Pour les programmes de la Faculté de l'éducation permanente, l'âge de 21 ans est l'une des conditions essentielles d'admissibilité.

2.2 Préparation complémentaire

La Faculté des arts et des sciences met à la disposition des candidates et des candidats dont la préparation antérieure ne rencontre pas complètement les exigences habituelles, des cheminement particuliers.

Ainsi, elle offre un programme de transition qui permet aux étudiants hors-Québec, aux étudiants étrangers et aux adultes qui re-

¹ Ces structures d'accueil sont révisées chaque année par le Comité de liaison de l'enseignement supérieur et publiées dans la brochure *Accueil* par la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation.

viennent aux cours, de compléter leur formation générale et d'acquiescer des compétences pour la réussite d'études de premier cycle.

Chaque étudiant bénéficie d'un solide encadrement dans son cheminement d'études et d'une aide pédagogique personnalisée. Ce programme donne à l'étudiant l'occasion de démontrer ses habiletés et ses aptitudes pour la poursuite d'études universitaires.

Elle offre aussi à l'étudiant qui a éprouvé des difficultés de différentes natures à l'ordre d'enseignement collégial d'entreprendre des études dans une discipline non-contingente de son choix tout en bénéficiant d'un encadrement solide et d'une aide pédagogique personnalisée. Ce programme donne à l'étudiant l'occasion de démontrer ses aptitudes et sa motivation pour la poursuite d'études universitaires.

Ce programme comporte quinze (15) crédits, soit cinq (5) cours :

- un cours de méthode du travail intellectuel dont l'objectif est d'aider l'étudiant à mieux organiser et planifier ses études universitaires.

- un cours de français écrit qui sera déterminé en fonction des résultats obtenus au test de français ou à l'épreuve uniforme du ministère de l'Éducation.

- trois (3) cours qui font partie du programme d'études choisi par l'étudiant (programme non-contingent).

Quand l'étudiant aura complété ces cinq (5) cours, il pourra poursuivre ses études dans le programme auquel il est inscrit ou demander à changer de programme s'il a obtenu une moyenne cumulative de 2.0 ou plus.

2.3 Connaissance et maîtrise de la langue française

L'Université de Montréal est une université francophone et, sauf de très rares exceptions (par exemple dans les programmes d'études anglaises, d'études hispaniques, d'études allemandes, etc.), les cours sont donnés en langue française.

Dans une volonté d'accueil d'étudiantes et d'étudiants dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, l'Université de Montréal ne fait pas de la connaissance de la langue française une condition d'admission à ses programmes. Elle a prévu des moyens d'identifier et d'aider ces étudiants et étudiantes avant qu'ils ne s'engagent dans le programme de leur choix.

L'Université de Montréal fait figure de pionnière en offrant aux étudiants non francophones une structure permettant leur intégration à la communauté universitaire francophone. En effet, à l'Université de Montréal, ces étudiants non francophones bénéficient maintenant d'une structure d'accueil unique.

Pour faciliter leur adaptation au milieu universitaire francophone, ils ont accès à une gamme complète de cours de français de niveaux débutant, intermédiaire ou avancé. Les cours de niveau avancé peuvent être crédités dans un programme universitaire.

Pour s'inscrire à des cours de français de niveau débutant ou intermédiaire, il faut s'adresser à l'École de français de la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours peuvent être suivis de façon extensive au rythme d'une ou deux fois par semaine tout au long de l'année ou, de façon intensive, lors des sessions d'immersion qui accueillent des étudiants non francophones provenant du Québec et d'ailleurs.

Par ailleurs, l'Université prévoit des mesures pour identifier et aider les étudiantes et les étudiants qui n'ont pas atteint en français le niveau requis pour des études universitaires. À cet effet, tout nouvel étudiant doit subir l'épreuve uniforme en langue et littérature française du ministère de l'Éducation ou une épreuve équivalente prescrite par l'Université. En cas d'échec, le candidat doit réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

Dans certains programmes de la Faculté de l'éducation permanente et de la Faculté des sciences de l'éducation, la réussite au test est une condition d'admission.

3 Programmes non contingents

Lorsque la capacité d'accueil d'un programme n'est pas limitée, toutes les candidates et tous les candidats admissibles sont admis s'ils possèdent, au jugement du doyen, une préparation suffisante et les aptitudes nécessaires pour réussir dans les études choisies. Cependant, le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

4 Programmes contingents

4.1 Raisons du contingentement

Le contingentement des admissions s'impose dans certains programmes, soit à cause de contraintes diverses (manque d'espace, de matériel pédagogique ou de personnel), soit à cause du volume considérable de la demande dans telle ou telle discipline, soit à cause de critères gouvernementaux fixés en rapport avec le marché du travail, etc. L'objectif premier du contingentement est de sauvegarder la qualité de l'enseignement théorique et pratique.

4.2 Approbation des contingentements

Chaque année, les facultés préparent un rapport sur la capacité d'accueil de leurs programmes de première année. Ce rapport est soumis à l'approbation d'un Comité spécial composé des vice-recteurs responsables de cette question, du registraire et du directeur du Bureau de recherche institutionnelle.

4.3 Liste des programmes contingents

Sur ses 200 programmes de premier cycle, l'Université de Montréal prévoit que les programmes suivants seront contingents pour l'admission de septembre 1997 :

- architecture (baccalauréat)
- architecture de paysage (baccalauréat)
- arts plastiques (majeur, mineur)
- biochimie (B.Sc.)
- criminologie (B.Sc., majeur, mineur)
- design d'intérieur (certificat)
- design industriel (baccalauréat)
- droit (LL.B.)
- éducation préscolaire et enseignement primaire (baccalauréat)
- éducation physique (B.Sc.)
- enseignement de l'anglais au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de la biologie au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de la chimie au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de l'espagnol au secondaire (baccalauréat)
- enseignement du français au secondaire (baccalauréat)
- enseignement du français, langue maternelle, au primaire (certificat)
- enseignement de la géographie au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de l'histoire au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de l'informatique au secondaire (baccalauréat)
- enseignement des mathématiques au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de la morale au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de la physique au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de la religion au secondaire (baccalauréat)
- ergothérapie (B.Sc.)
- études cinématographiques (majeur)
- hygiène dentaire (certificat)
- informatique (B.Sc., majeur, mineur)
- informatique appliquée (certificat)
- mathématiques-informatique (B.Sc.)
- médecine (M.D.)

• médecine dentaire (D.M.D.)

• médecine vétérinaire (D.M.V.)

• musique (B.Mus.)

• nutrition (B.Sc.)

• optométrie (O.D.)

• orthopédie (baccalauréat)

• orthophonie et audiologie (B.Sc.)

• pharmacie (B.Sc.)

• physiothérapie (B.Sc.)

• psychoéducation (B.Sc., mineur)

• psychologie (B.Sc., majeur, mineur)

• relations industrielles (B.Sc.)

• sciences infirmières (B.Sc.)

• sciences de l'activité physique (majeur, mineur)

• sciences biologiques (B.Sc., majeur, mineur)

• sciences de la communication (majeur, mineur)

• service social (B.Sc.)

• traduction (B.A., majeur)

• urbanisme (B.Sc.)

4.4 Modalités générales de sélection

Lorsque le nombre des candidates et des candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, il faut effectuer une sélection conformément à la politique générale d'admission. On choisit alors celles et ceux qui possèdent la meilleure préparation et les meilleures aptitudes pour réussir dans les études choisies.

Il est important de saisir la valeur toute relative de cette sélection qui présente souvent les aspects d'un concours. Une candidate ou un candidat admissible n'est pas refusé parce que son dossier est trop faible, mais bien parce que d'autres ont présenté un dossier jugé meilleur que le sien.

Les critères utilisés pour cette sélection doivent respecter les exigences suivantes :

- être aussi nombreux que possible ;
- être aussi objectifs que possible ;
- être mesurables ;
- avoir chacun un poids prédéterminé.

Le pouvoir de décision en matière d'admission relève du doyen de la faculté concernée. Cependant, en règle générale, le doyen délègue son pouvoir de décision, en tout ou en partie, au Registraire, en signant annuellement avec lui un protocole à ce sujet. Ce protocole fixe, entre autres choses, les critères de sélection qui seront utilisés et leur poids respectif. On trouvera au chapitre III le détail des critères utilisés pour chacun des programmes et leur pondération. Les agents d'admission du Bureau du registraire étudient les demandes d'admission et prennent les décisions au nom du doyen², conformément aux normes fixées dans le protocole.

4.5 Catégories de candidats

La sélection étant essentiellement faite par une évaluation relative des dossiers d'admission qui sont présentés, il faut en toute justice comparer des dossiers attestant de formations d'un même niveau. Aux fins de la sélection, on peut difficilement comparer, par exemple, le dossier d'un étudiant qui vient d'obtenir le diplôme d'études collégiales avec celui d'un autre qui a déjà terminé une, deux ou même trois années d'études universitaires.

Les candidates et les candidats admissibles à un programme contingenté sont donc divisés en trois catégories principales : les collégiens, les universitaires et les adultes. Le contingentement global fixé pour la première année d'un programme est généralement partagé entre ces trois catégories, proportionnellement au nombre de

candidates et de candidats admissibles de chacune des catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4.5.1 Collégiens

Le candidat collégien est celui qui est inscrit dans un collège en vue d'obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC) ou, s'il détient déjà un DEC, qui a suivi moins de douze crédits de cours de niveau universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Les dossiers scolaires des candidats collégiens sont évalués et classés au moyen de la Cote de rendement au collégial (CRC). On trouvera, à l'article 6 du présent chapitre, des explications plus détaillées sur le calcul de la cote de rendement.

4.5.2 Universitaires

Le candidat universitaire est celui qui a suivi au moins douze crédits de cours de niveau universitaire, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Toutes les candidates et tous les candidats universitaires sont généralement rangés dans une seule et même catégorie, quelle que soit la nature des études universitaires suivies.

L'évaluation de leur rendement scolaire se fait de la façon décrite à l'article 7 ci-après.

4.5.3 Adultes

Le candidat adulte est une personne âgée d'au moins 21 ans, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation scolaire équivalente.

La sélection des adultes peut s'appuyer sur l'expérience de travail pertinente, sur la maturité et sur les activités intellectuelles antérieures.

4.5.4 Candidatures spéciales

Lorsque le dossier d'admission d'un collégien, d'un universitaire ou d'un adulte comporte des éléments particuliers par rapport aux critères habituels, mais pertinents en regard de l'évaluation, ce dossier peut faire l'objet d'une étude spéciale. C'est le cas, par exemple, d'une personne qui a obtenu un DEC il y a quinze ans et qui fait état d'une expérience de travail pertinente.

5 Critères particuliers et tests

Ces critères peuvent s'appliquer à certains programmes, contingentés ou non. La vérification de ces critères est ordinairement faite au moyen d'un test permettant de mesurer l'acquisition de connaissances minimales spécifiques (musique, français, anglais, etc.) ou une aptitude particulière préalablement requise (architecture, médecine dentaire, éducation physique, etc.). Si l'une de ces exigences particulières intervient dans l'évaluation du dossier, elle peut être pondérée par rapport aux autres critères utilisés. Ces critères particuliers, définis par les facultés elles-mêmes, sont approuvés par la Commission des études.

5.1 Entrevue

Quelques facultés imposent une entrevue à leurs candidats à l'admission. Ces entrevues ont pour but de mesurer le degré de motivation et de maturité de la candidate ou du candidat ; elles peuvent conduire à éliminer celles et ceux qui ont un problème psycho-affectif incompatible avec des études dont une grande partie se déroule en milieu clinique.

5.2 Examen d'admission de l'École d'architecture

Cet examen comporte des exercices de visualisation spatiale et d'expression graphique. Il vise à rendre compte de la vision spatiale mentale, de l'imagination symbolique ainsi que de l'aptitude à appren-

² Sauf pour la Faculté de l'éducation permanente.

dre à observer et dessiner. Il comporte plusieurs exercices de dessin à main levée; ces exercices ne privilégient personne et peuvent aussi bien déceler des aptitudes non encore développées qu'apprécier des performances qui dépendraient d'une expérience précédente.

5.3 Expérience de travail

De nombreux programmes ont été mis sur pied en fonction d'une clientèle particulière à laquelle ils sont réservés. C'est le cas de quelques programmes de certificats de la Faculté des sciences de l'éducation, préparés à l'intention des maîtres en exercice; il faut donc posséder cette qualité pour y être admis.

5.4 Test d'aptitudes physiques

Le test, imposé à tous les candidats aux programmes offerts par le Département d'éducation physique, permet de vérifier si ceux-ci possèdent la condition physique minimale pour effectuer les exercices physiques prévus au programme. Il n'a d'autre objectif que la protection des futurs étudiants.

5.5 Test de connaissance du français

Ce test pourra être imposé à tous les candidats qui n'ont pas complété leurs deux dernières sessions d'études en langue française. Toutefois, ces candidats peuvent être exemptés du test si leur compréhension du français est manifeste. Le test n'a d'autre objectif que de vérifier si la candidate ou le candidat possède une compréhension suffisante de la langue française pour suivre avec profit des cours donnés dans cette langue.

5.6 Test de connaissance de l'anglais

Ce test est imposé à tous les candidats au programme d'études anglaises. Ce programme, en effet, ne comporte aucun cours d'apprentissage de la langue anglaise et exige donc une excellente connaissance préalable de cette langue. Un échec à ce test est éliminatoire.

Par ailleurs, et bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence d'admission dans les autres programmes, il est fortement recommandé à tous les futurs étudiants d'acquiescer au moins une connaissance de l'anglais écrit. En effet, dans bon nombre de programmes, la plupart des ouvrages de référence et des publications ainsi que l'essentiel de la documentation sont rédigés dans cette langue.

5.7 Test de connaissance du français et de l'anglais

Les candidats aux programmes de traduction doivent subir et réussir un test de connaissance du français et de l'anglais. Un échec à ce test est éliminatoire.

5.8 Test de connaissances et d'aptitudes musicales

La Faculté de musique impose un test de connaissances et d'aptitudes musicales à tous ses candidats, qu'ils aient obtenu le DEC dans un programme de musique ou qu'ils aient acquis leurs connaissances musicales par un enseignement privé parallèle à leurs études collégiales. Le test sert à vérifier s'ils possèdent le minimum requis de connaissances et d'aptitudes musicales. Il sert aussi, en première année, à former des groupes assez homogènes composés d'étudiants ayant atteint le même niveau de connaissances et de culture musicales.

5.9 Test de l'Association dentaire canadienne

Le test de l'Association dentaire canadienne permet de vérifier si la candidate ou le candidat possède un minimum de doigté pour manipuler et travailler de petits objets et l'habileté à percevoir des objets à trois dimensions. Ceux qui obtiennent un résultat inférieur à 10 sur 30 à l'épreuve de sculpture sur craie ou à l'épreuve d'habileté perceptuelle sont automatiquement éliminés.

L'expérience démontre en effet qu'il ne pourrait acquiescer l'habileté technique minimale pour la pratique de la médecine dentaire. Pour celles et ceux qui réussissent ces épreuves, les résultats obtenus n'entrent pas dans l'évaluation du dossier.

5.10 Test de personnalité

L'École de psychoéducation impose un test de personnalité à tous ses candidats. Ce test cherche à vérifier s'il existe un minimum de compatibilité entre la personnalité de la candidate ou du candidat et les difficultés liées à un travail en milieu de délinquance. L'expérience a démontré qu'une personne trop sensible, émotive et timorée sera rapidement dépassée par le travail dans un tel milieu. De même, celle qui affiche un caractère impétueux, violent et révolté contre la société pourrait y créer des problèmes importants. Ce test est donc éliminatoire.

6 La Cote de rendement au collégial²

6.1 Introduction

Dans le cadre du processus d'admission, les établissements universitaires ont adopté des politiques à l'effet d'admettre à un programme tout candidat qui remplit les conditions générales et particulières d'admissibilité. Toutefois, lorsqu'il s'impose de faire une sélection parmi les candidatures reçues, principalement en raison du contingentement, il appartient à chaque établissement universitaire de déterminer si les résultats scolaires doivent ou non servir de critère de sélection et, dans l'affirmative, de fixer l'importance de ces résultats. Ainsi, dans certains programmes, les résultats du collégial pourront constituer le seul critère de sélection; ailleurs, on pourra attribuer à ceux-ci une importance relative par rapport à l'ensemble des critères retenus. Dans tous les cas, les universités reconnaissent que les méthodes utilisées à des fins de comparaison et de classement doivent être les plus objectives et les plus équitables possible.

L'utilisation des résultats scolaires à des fins de classement et de sélection suppose l'existence d'un système commun d'évaluation ou, à défaut, la reconnaissance implicite de l'équivalence des clientèles, des apprentissages et des modes d'évaluation. Le règlement sur le régime pédagogique du collégial reconnaît l'autonomie des collèges en matière d'évaluation des études. Par conséquent, des universités ont été amenées à se doter d'une méthode de classement des élèves aux fins de la sélection en empruntant à la statistique la technique de calcul qui permet de corriger adéquatement les différences observées dans les systèmes de notation utilisés dans les collèges et en apportant à celle-ci un ajustement qui tient compte de la force relative de chaque groupe d'étudiants.

6.2 Principes de classement

Plusieurs principes de classement peuvent être utilisés: la moyenne générale de l'étudiant, la cote Z et la cote de rendement au collégial.

²Extrait de *La Cote de rendement au collégial: ce qu'elle est, ce qu'elle fait* (en préparation), Comité de gestion des bulletins d'études collégiales (été 1996).

6.2.1 La moyenne générale est le résultat de l'addition de toutes les notes qui paraissent au bulletin d'études collégiales divisé par le nombre de ces notes. Selon ce principe, les étudiants de certains collèges peuvent présenter systématiquement des moyennes générales plus élevées que celles des élèves venant d'autres collèges, sans qu'il soit possible de conclure à la supériorité des uns par rapport aux autres, les différences observées entre les notes pouvant être davantage attribuables aux différences dans les systèmes de notation.

En effet, il n'est pas rare d'observer que dans certaines classes, les étudiants obtiennent tous des notes supérieures à 75 % alors que dans d'autres classes, il n'y a pas de notes supérieures à 80 %. Dans chacune de ces classes, l'étudiant qui obtient la meilleure note est évidemment le premier de son groupe. En comparant le rendement des étudiants à partir de leur classement relatif dans leur groupe, c'est-à-dire par leur rang, on ne peut établir de différence entre deux élèves qui se classent premiers dans leur groupe respectif.

Ce principe de classement est facile à comprendre et à utiliser.

6.2.2 La cote Z est une unité de mesure statistique qui permet d'exprimer la position d'un étudiant dans une distribution de notes par rapport à deux éléments fondamentaux de cette distribution, à savoir la moyenne des notes et l'écart type ou, en d'autres mots, l'étalement des notes. On trouve à l'article 6.3 la méthode de calcul de la cote Z.

Parce que cette unité de mesure tient compte de la moyenne et de l'étalement des notes d'une classe, son utilisation permet de ramener à une échelle commune des notes de classes ou de groupes d'étudiants différents et, du même coup, de faciliter la comparaison. En exprimant le dossier scolaire en cote Z, il devient possible de classer les étudiants en fonction de leur rendement.

La cote Z présente donc deux avantages fondamentaux : d'une part, elle respecte intégralement le classement des étudiants tel que celui-ci est établi par les notes attribuées conformément à la politique définie à cet effet dans chaque collège ; d'autre part, elle permet de comparer directement des notes provenant de groupes d'étudiants à la fois différents et équivalents.

Quoique l'utilisation de la cote Z à des fins de classement et de sélection présente des avantages certains, elle ne permet pas de résoudre toutes les difficultés que pose l'évaluation des étudiants aux fins de l'admission. En effet, lorsque les groupes d'étudiants présentent des caractéristiques différentes, les comparaisons effectuées à l'aide de la cote Z deviennent moins valides et moins équitables. La sélection qu'exercent les collèges dans leur processus d'admission à leurs différents programmes, les différentes formes de regroupement des étudiants (groupes homogènes et hétérogènes), la nature des programmes de formation offerts (DEC en Sciences, lettres et arts, versions enrichies de certains DEC, Baccalauréat international, etc.) constituent autant de facteurs pouvant affecter le classement des étudiants venant de collèges différents et influer sur les chances d'admission de certains d'entre eux.

6.2.3 La cote de rendement au collégial combine pour chaque cours suivi par un étudiant deux informations : un indicateur de la position de cet étudiant en fonction de la note obtenue dans son groupe (la cote Z) et un indicateur de la force relative de ce groupe. Ainsi, en plus de retenir tous les avantages de la cote Z, la **cote de rendement au collégial** ajoute à celle-ci une correction importante en permettant de prendre en compte les différences initiales entre les groupes.

Cette méthode de correction pouvant s'appliquer à tous les cours du collégial, elle permet un ajustement adéquat à la situation de chacun des étudiants. Autrement dit, qu'un étudiant change de collège, de programme d'études ou de groupe, la cote Z obtenue à chaque cours est de ce fait corrigée par l'indicateur du groupe dans le

quel l'étudiant a été évalué. Il s'agit donc d'une méthode de correction à portée générale.

6.3 Méthode de calcul de la cote de rendement au collégial

L'analyse du dossier au moyen de la cote de rendement au collégial exige, pour chaque cours, le calcul d'une cote Z qui permet d'exprimer la position relative d'un étudiant dans son groupe et le calcul d'un facteur de correction, de la force relative du groupe par rapport à celle des autres groupes. Ces calculs sont effectués pour chacune des notes inscrites au bulletin, à l'exception des notes des cours d'éducation physique et des cours d'appoint.

La formule de calcul de la Cote de Rendement au Collégial est la suivante :

$$CRC = (Z + IFG) \div C \times D$$

dans laquelle Z représente la cote Z ; IFG, l'Indicateur de la force du groupe ; C et D, des constantes de valeur 5.

6.4 Description des éléments de la formule

6.4.1 Premier élément : la cote Z

La cote Z est une unité de « mesure » statistique qui permet d'exprimer la position d'un individu dans une distribution donnée par rapport à deux paramètres : la moyenne et l'écart type de cette distribution. L'utilisation de la cote Z permet de ramener à une échelle commune des notes issues de distributions différentes au plan de la moyenne et de l'écart type. Elle facilite, par conséquent, la comparaison de notes appartenant à des distributions différentes. C'est précisément de là qu'elle tire son utilité et c'est pourquoi elle a été retenue : exprimées en cotes Z, les notes obtenues à des cours différents deviennent techniquement comparables.

6.4.1.1 Méthode de calcul de la cote Z

La cote Z correspondant à une note donnée s'obtient par l'application de la formule suivante :

$$\text{Cote } Z = \frac{(X - \bar{X})}{\sigma}$$

où X représente la note de l'étudiant,

$\bar{X}$, la moyenne des notes,

σ , l'écart type (ou l'indice de dispersion des notes).

Le calcul de la cote Z se base sur les deux paramètres principaux d'une distribution de notes : la moyenne arithmétique et l'écart type.

Pour calculer la moyenne et l'écart type des notes, il faut d'abord rassembler toutes les notes des étudiants d'un même collège, lesquels ont suivi le même cours, la même année, à la même session, dans le même groupe. Les notes inférieures à 50 % sont éliminées du calcul des étalons, i.e. de la moyenne et de l'écart type.

6.4.1.2 La moyenne arithmétique

La moyenne arithmétique d'une distribution de notes ($\bar{X}$) représente l'axe de gravité de cette distribution et exprime la tendance centrale de l'ensemble des notes. Elle se calcule en faisant la somme des notes constituant la distribution et en divisant cette somme par le nombre de notes :

$$\bar{X} = \frac{\sum X_i}{N}$$

où $\sum X_i$ représente la somme des notes,
N, le nombre de notes.

6.4.1.3 L'écart type

L'écart type d'une distribution de notes (σ) est une valeur qui traduit l'importance de la dispersion des notes autour de la moyenne. Plus l'écart type est élevé, plus les notes s'éloignent les unes des autres; inversement, plus il est petit, plus les notes se concentrent autour de la moyenne. En termes mathématiques, l'écart type représente la racine carrée de la moyenne des carrés des écarts des notes par rapport à la moyenne :

$$\sigma = \sqrt{\frac{\sum (X_i - \bar{X})^2}{N}}$$

où $(X_i - \bar{X})$ représente l'écart entre une note et la moyenne des notes.

Connaissant la valeur de la moyenne et de l'écart type, il devient possible de calculer la cote Z correspondant à une note donnée X issue de la même distribution.

La cote Z traduit l'éloignement de la note en question par rapport à la moyenne de la distribution, en unités d'écart type. Ainsi, si $Z = 0$, cela signifie que la note est égale à la moyenne. Si $Z = +1$, cela signifie que la note se situe à un écart type au-dessus de la moyenne, etc.

Les cotes Z ont toujours la même moyenne (0,0) et le même écart type (1,0). Elles ont toujours la même signification, quels que soient la moyenne et l'écart type des distributions qui ont servi à les calculer. En conséquence, en traduisant en cotes Z des notes scolaires provenant de distributions différentes, on les ramène à une échelle commune, de moyenne 0 et d'écart type 1, ce qui les rend comparables.

La transformation des notes scolaires en cotes Z afin de les rendre comparables d'un cours à l'autre et d'un collège à l'autre part donc du principe que toutes les distributions de notes devraient être identiques. Il s'agit là d'un postulat qu'il nous est impossible de vérifier mais que nous devons admettre, à défaut d'en prouver la validité, si nous voulons pouvoir évaluer sur une base commune relativement objective les dossiers scolaires des candidats.

6.4.1.4 Contrôles

Les notes inférieures à 50 sont exclues du calcul de la moyenne et de l'écart type de la distribution des notes.

Si un groupe à l'évaluation comprend moins de six (6) notes ou encore si tous les étudiants d'un groupe à l'évaluation reçoivent la même note, les notes des étudiants de ces groupes ne sont pas transformées en cote Z.

Pour toute note inférieure à 31 %, une cote Z est calculée comme s'il s'agissait d'une note de 30 %.

Par convention, il a été établi qu'une cote Z ne pourrait jamais être supérieure à +3,00 ni inférieure à -3,00.

Certains cours ne font l'objet d'aucune analyse en termes de cotes Z : c'est notamment le cas des cours d'éducation physique, des cours d'appoint et des cours dispensés avant 1973.

6.4.2 Deuxième élément : l'Indicateur de la Force du Groupe (IFG)

En plus de calculer la cote Z correspondant à chacune des notes obtenues par les étudiants appartenant au même groupe à l'évaluation, il faut calculer, pour chaque groupe à l'évaluation, un facteur de correction. Ce facteur de correction nécessite d'abord le calcul, pour chaque étudiant du groupe à l'évaluation, de la moyenne pondérée de l'ensemble des notes finales obtenues en Secondaire IV et V (M_s). Lorsque ces moyennes individuelles sont connues, on calcule

alors la moyenne de celles-ci pour le groupe à l'évaluation considéré à l'aide de la formule ci-dessous :

$$M_g = \frac{M_{s1} + M_{s2} + M_{s3} + \dots + M_{sn}}{\text{Nombre d'étudiants}}$$

L'application de la formule qui suit permet ensuite de connaître le facteur de correction à apporter à la cote Z obtenue par chacun des étudiants qui composent le groupe à l'évaluation :

$$\text{L'Indicateur de la force du groupe à l'évaluation (IFG)} = \frac{M_g - 75}{X}$$

où

M_g = moyenne des moyennes des notes pondérées du secondaire ; et

$X = 10$ lorsque $M_g > 80$

$X = 14$ lorsque $75 > M_g \geq 80$

$X = 18$ lorsque $M_g \leq 75$

6.4.2.1 Contrôles

Pour que la moyenne pondérée des résultats au secondaire d'un étudiant (M_s) entre dans le calcul de la moyenne du groupe à l'évaluation (M_g), deux conditions doivent être satisfaites : l'étudiant doit avoir obtenu le Diplôme d'Études Secondaires et il doit avoir obtenu une note de 50 % au cours à analyser. Autrement dit, lorsqu'une note est exclue du calcul des étalons, la moyenne au Secondaire de cet étudiant est également exclue du calcul de l'Indicateur de la force du groupe. En outre, lorsque la moyenne pondérée des résultats obtenus en Secondaire IV et V par un étudiant comporte moins de 130 unités, cette moyenne est exclue du calcul de l'Indicateur de la force du groupe.

Si un groupe à l'évaluation comprend moins de six (6) moyennes pondérées au secondaire (M_s) ou encore si tous les étudiants d'un groupe à l'évaluation ont la même moyenne pondérée au Secondaire ($\sigma = 0$), l'IFG prend la valeur 0 et aucune correction n'est apportée à la cote Z de ces étudiants.

6.4.3 Troisième élément : les constantes C et D

L'ajout d'une constante C ($C=5$) permet d'éliminer les valeurs négatives. L'opération qui consiste à multiplier par la constante D ($D=5$) la somme des valeurs précédentes, permet de situer les résultats sur une nouvelle échelle ayant une amplitude fixe. Ainsi, la cote de rendement minimale est 0 et la cote maximale, 50. La plupart des cotes de rendements se situent entre 15 et 35.

Une fois calculée la cote de rendement de chacune des notes d'un candidat, celles-ci de même que les notes obtenues au collégial sont transmises aux universités concernées qui effectuent un calcul additionnel à savoir celui de la moyenne pondérée des cotes de rendement obtenues pour chaque candidat. Cette moyenne se nomme la cote moyenne de rendement au collégial.

6.4.4 Contrôles lors de la conversion des notes en cotes de rendement au collégial

- Il n'y a aucun calcul de CRC pour un cours d'éducation physique.
- Lorsqu'un cours donné n'est pas analysable par la technique de la cote Z, il n'y a aucun calcul de CRC pour ce cours.
- Lorsque, à un cours donné, le candidat obtient une note inférieure à 30, on attribue une cote de rendement au collégial (CRC) de 5,0 à ce cours.

6.45 Traitements supplémentaires effectués par l'Université

Sur réception des bulletins d'études collégiales (BEC) par voie informatique via la Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec (CREPUQ), le Bureau du registraire procède à l'analyse des BEC transmis par le Ministère. Cette analyse comporte les opérations suivantes :

6.45.1 s'il y a deux résultats pour un même cours, on conserve les deux résultats ; s'il y a plus de deux résultats pour un même cours, on retient les deux meilleurs résultats en tenant compte des principes suivants :

- a) si le cours a été réussi deux fois ou plus, on retient les deux meilleures notes et on ignore les échecs s'il y en a ;
- b) si le cours n'a jamais été réussi, on retient la cote de rendement qui pénalise le moins le candidat ;
- c) si le cours a été réussi une fois et raté deux fois ou plus, on retient la note correspondant à la réussite et parmi les résultats correspondant à des échecs, on retient la cote de rendement au collégial la moins pénalisante pour le candidat ;

6.45.2 calcul du nombre de cours pour lesquels on a une cote de rendement ;

6.45.3 calcul de la moyenne des cotes de rendement au collégial ;

6.45.4 si le nombre de cotes de rendement au collégial est inférieur à 10, la cote moyenne de rendement au collégial sera considérée invalide et identifiée comme telle, ce qui impliquera un examen plus détaillé du dossier du candidat ;

6.45.5 calcul du nombre de cours préalables déjà complétés et identification des cours à faire ;

6.45.6 calcul du nombre de cours réussis et du nombre de cours en échec ;

6.45.7 calcul du nombre de fois où il y a échec pour un cours donné.

6.46 Évaluation du dossier

C'est la moyenne des cotes de rendement au collégial, calculée à partir de l'ensemble des cours pour lesquels on a une cote de rendement valide, qui résume la qualité du dossier. C'est sur la base de cette cote moyenne qu'un dossier est évalué, comparé et classé parmi un ensemble de dossiers.

7 Méthode d'évaluation des résultats universitaires

7.1 Calcul du score Z universitaire

7.1.1 Études faites à l'Université de Montréal

Pour chaque cours suivi à l'Université de Montréal, une cote Z est calculée selon la formule suivante :

$$\text{Cote } Z = \frac{(X - \bar{X})}{\sigma}$$

où

X = note de l'étudiant

$\bar{X}$ = moyenne des notes du groupe auquel l'étudiant appartient

σ = écart type des notes du groupe

Le calcul du score Z (la moyenne des cotes Z) est la somme des cotes Z divisée par le nombre de cotes Z :

$$\text{Score } Z = \frac{\sum (\text{cote } Z)}{N}$$

Tous les cours entrent dans le calcul de cette moyenne, qu'il s'agisse d'un cours hors programme, ou suivi comme étudiant libre, ou comme étudiant visiteur, que ce cours soit contributaire à la moyenne ou non.

7.1.2 Études faites ailleurs qu'à l'Université de Montréal

7.1.2.1 Calcul de la moyenne cumulative

La première opération consiste à calculer la moyenne cumulative de chaque candidat en pondérant chaque note par le nombre de crédits attachés au cours correspondant et en tenant compte des particularités du système de notation de chaque université. Les notes obtenues à chacun des cours entrent dans le calcul de la moyenne peu importe qu'il s'agisse d'un cours hors programme ou non, contributaire à la moyenne ou non, etc.

7.1.2.2 Transformation de la moyenne cumulative en score Z

Il faut ensuite transformer la moyenne cumulative obtenue en un nouveau système d'unités communes à tous les établissements, le score Z, par l'application de la formule suivante :

$$\text{Score } Z = \frac{\bar{X}_c - \bar{X}_t}{\sigma_t}$$

où

$\bar{X}_c$ = moyenne cumulative du candidat

$\bar{X}_t$ = moyenne des moyennes cumulatives de l'établissement

σ_t = écart type des moyennes cumulatives de l'établissement

7.1.2.3 Ajustement de la distribution des scores Z

Dans le but de rendre ces scores Z comparables à ceux obtenus à l'Université de Montréal, il est nécessaire d'ajuster leur distribution en fonction de la distribution des scores Z obtenus à l'Université de Montréal, en appliquant la formule suivante :

$$\text{Score } Z \text{ universitaire} = (Z \times \sigma_{\text{un}}) + \bar{X}_{\text{un}}$$

où

Z = score Z calculé à l'étape 7.1.2.2

σ_{un} = écart type de la distribution des scores Z de l'U de M

$\bar{X}_{\text{un}}$ = moyenne de la distribution des scores Z de l'U de M

7.2 Transformation du score Z universitaire en Cote de Rendement Universitaire (CRU)

Pour pouvoir combiner des résultats des niveaux collégial et universitaire, il importe que les deux types de résultats soient exprimés sur la même échelle de mesure, soit celle des résultats collégiaux exprimés en Cotes de Rendement ; cette transformation s'obtient en appliquant la formule suivante :

$$\text{CRU} = (\text{Score } Z \text{ universitaire} \times 5) + 5$$

7.3 Correction de la Cote de Rendement Universitaire en fonction de la discipline universitaire

Le calcul du score Z universitaire postule l'équivalence des clientèles d'un programme à un autre. Or, certains programmes très sélectifs admettent des candidats significativement plus forts que la moyenne ; il est donc nécessaire de corriger les scores Z universitaires.

res pour tenir compte du fait qu'il est plus difficile de se démarquer des autres étudiants admis dans ces programmes. La correction à apporter est fonction du rendement antérieur des étudiants autorisés à s'inscrire ces dernières années dans le programme concerné.

$$CRU_{\text{corrigée}} = CRU + \text{Correction}$$

Si le candidat a fréquenté plusieurs universités, les Cotes de Rendement Universitaires corrigées obtenues pour chacune d'elles sont combinées en les pondérant par le nombre de crédits suivis dans chaque université.

7.4 Ajustement de la distribution des CRU corrigées

Dans le but de rendre comparables les CRU aux cotes de rendement au collégial (CRC) pour pouvoir éventuellement les combiner les unes aux autres dans l'évaluation globale du dossier des candidats universitaires, il est nécessaire d'ajuster la distribution des CRU à la distribution des CRC, en appliquant la formule suivante :

$$CRU_{\text{transformée}} = \left[\frac{(CRU_{\text{corrigée}} - M_{UM})}{ET_{UM}} \times ET_{COLL} \right] + M_{COLL}$$

où

M_{UM} = Moyenne des cotes de rendement à l'U de M

ET_{UM} = Écart type des cotes de rendement à l'U de M

ET_{COLL} = Écart type des cotes de rendement des collégiens

M_{COLL} = Moyenne des cotes de rendement des collégiens

7.5 Évaluation globale du dossier

L'importance du dossier universitaire par rapport à celle du dossier collégial s'obtient en multipliant par 2% le nombre de crédits de cours qui ont été suivis à l'université. Par exemple, si le candidat a terminé une année d'études universitaires de 30 crédits, l'importance relative de son dossier universitaire est de 60% (et les résultats obtenus au collège comptent pour 40%) dans l'évaluation globale de son rendement scolaire. Lorsqu'un candidat a suivi 50 crédits universitaires et plus, les résultats obtenus au collège n'entrent donc plus dans l'évaluation de son rendement scolaire global. Il importe de noter que tous les crédits attachés aux cours auxquels le candidat s'est inscrit servent à déterminer l'importance du dossier universitaire. Ainsi, les crédits rattachés aux cours en échec et aux cours hors-programme entrent dans le calcul du nombre total de crédits accumulés par le candidat aux fins de son admission à un programme.

Le résultat de l'évaluation du dossier scolaire des candidats universitaires s'exprime donc sous la forme d'une Cote de Rendement Globale (CRG). Cette CRG permet d'établir la liste d'excellence qui sert à choisir les meilleurs candidats. Il faut noter qu'une bonification sera appliquée à la CRG des candidats universitaires inscrits à l'Université de Montréal (ou à l'École polytechnique, ou à l'École des HEC) et ayant suivi au moins 12 crédits à l'Université de Montréal (ou à l'École polytechnique, ou à l'École des HEC) au moment du dépôt de la demande d'admission.

8 Processus d'admission

Nous n'indiquons dans ce chapitre que les jalons du processus d'admission ainsi que certaines modalités générales. Chaque personne qui présente une demande d'admission reçoit, avec la réponse à sa demande, des indications précises sur les démarches subséquentes qu'elle doit accomplir, s'il y a lieu. Le processus décrit ci-après pour le trimestre d'automne est essentiellement le même pour

les trimestres d'hiver et d'été, sauf qu'il s'étend alors sur une plus courte période.

8.1 Étudiant régulier

L'étudiant régulier est celui qui postule un certificat, un diplôme ou un grade ; il peut être inscrit à plein temps ou à temps partiel. Pour être admissible à un programme de premier cycle à titre d'étudiant régulier, il faut satisfaire aux conditions d'admission.

Celles et ceux qui désirent devenir étudiants réguliers, à plein temps ou à temps partiel, doivent présenter une demande officielle d'admission.

On peut se procurer le formulaire de demande d'admission aux endroits suivants :

- Bureau du registraire
C.P. 8205, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3T5

Accueil et renseignements
3744, rue Jean-Brillant, bureau 103
Métro Côte-des-Neiges
(514) 343-7076

- Secrétariats des facultés, des écoles et des départements
- Collèges du Québec

8.2 Étudiant libre

L'étudiant libre est celui qui s'inscrit à un ou à quelques cours, mais qui ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade. Pour être admissible à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

Celles et ceux qui désirent s'inscrire à un ou à quelques cours comme étudiants libres doivent s'adresser à la faculté, à l'école ou au département concerné pour remplir le formulaire approprié au plus tard un mois avant le début du trimestre.

8.3 Dates limites

Les dates limites pour déposer une demande d'admission à titre d'étudiant régulier sont les suivantes (sauf indication contraire) :

Au plus tard le 1^{er} mars pour le trimestre d'été ou pour le trimestre d'automne ;

Au plus tard le 1^{er} novembre pour le trimestre d'hiver.

Il arrive que les dates limites pour les demandes d'admission dans certains programmes spécifiques aux adultes soient plus tardives. Il est recommandé de consulter les annonces publiées dans les journaux, de s'adresser au secrétariat de la faculté, de l'école ou du département concerné ou au Bureau du registraire de l'Université.

8.4 Choix de programmes

La candidate ou le candidat peut indiquer jusqu'à quatre choix de programme sur un même formulaire de demande d'admission. La personne qui indique plus d'un choix de programme doit inscrire ses choix en ordre de préférence, i.e. inscrire en premier le programme qu'elle préfère, celui dans lequel elle souhaite le plus être admise et ainsi de suite pour chacun des autres choix. La personne qui indique plus de deux choix de programme doit également tenir compte des restrictions imposées quant aux programmes pouvant faire l'objet d'un troisième ou d'un quatrième choix.

En règle générale, tous les choix de programme indiqués par la candidate ou le candidat sont étudiés sans que l'on tienne compte de l'ordre des choix de programme. Une décision peut être rendue pour chaque choix. Toutefois, dès qu'une personne est admise à un choix de programme, sa candidature est automatiquement retirée à tout autre choix de programme de rang inférieur à celui-ci. Par contre, le dos-

sier demeure à l'étude pour tous les choix de programme de rang supérieur.

Si, par exemple, le candidat ou la candidate est admis à son premier choix de programme dès le début du processus d'admission parce que le programme correspondant au premier choix n'est pas contingenté ou encore, en raison de l'excellence du dossier scolaire, aucune décision ne sera rendue à l'égard des autres choix de programme. De même, si un candidat ou une candidate est admis à ses troisième et quatrième choix de programme dès le début du processus, sa candidature est automatiquement retirée au quatrième choix de programme mais l'étude de son dossier se poursuivra pour les choix 1 et 2 jusqu'à ce qu'une décision soit rendue.

8.5 Convocations

Vers la mi-mars, les candidates et les candidats sont convoqués aux séances de tests et aux entrevues, s'il y a lieu. (Voir *Critères particuliers et tests*, page 9).

8.5.1 Absence à une évaluation requise à l'admission

Dans tous les cas où une candidate ou un candidat doit se soumettre à une évaluation requise à l'admission, l'absence à l'examen, au test ou à l'entrevue au moment fixé, entraîne la fermeture du dossier, à moins que la candidate ou le candidat ne justifie cette absence auprès de l'autorité compétente en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours de calendrier.

Si la candidate ou le candidat est absent à un examen, à un test ou à une entrevue pour un motif valable, les autorités compétentes doivent exiger un examen, un test ou une entrevue différés.

On entend par motif valable un motif indépendant de la volonté de l'étudiante ou de l'étudiant, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie grave attestée par un certificat médical.

8.5 Étude des dossiers

L'étude des demandes d'admission commence dans les jours qui suivent la réception de celles-ci. Les dossiers incomplets sont retournés aux candidats qui doivent les compléter avant l'échéance fixée. Dans tous les cas, l'évaluation du dossier scolaire porte sur les résultats obtenus à la date limite fixée pour le dépôt des demandes d'admission.

Chaque candidate ou candidat, en provenance d'un collège, reçoit généralement une première réponse avant le 15 mai.

Celle-ci peut être :

- une offre d'admission définitive, lorsque le dossier est complet, qu'il satisfait aux conditions d'admission et que la candidature est acceptée ;
- une offre d'admission conditionnelle, sujette ou non à un engagement, lorsque la candidate ou le candidat ne satisfait pas complètement aux conditions d'admission ; le cas le plus fréquent est celui où la candidate ou le candidat n'a pas terminé ses études collégiales au moment où se fait l'étude de sa demande d'admission ; l'offre d'admission conditionnelle mentionne les conditions qui restent à remplir, conditions que la candidate ou le candidat s'engage, s'il y a lieu, à remplir dans le délai fixé ; l'offre d'admission conditionnelle est suivie de l'offre d'admission définitive lorsque les conditions imposées sont effectivement remplies.
- un avis de décision différée, lorsqu'il est impossible de porter un jugement sur la demande, soit parce que des renseignements manquent au dossier, soit pour d'autres motifs qui sont alors communiqués à la candidate ou au candidat ;
- une offre d'inscription sur une liste d'attente ; les candidates et les candidats inscrits sur une liste d'attente pourront recevoir ultérieurement une offre d'admission s'il y a désistement de la part de candidates ou de candidats ayant déjà reçu une offre d'admission ;

- un avis de refus ; le motif précis du refus est communiqué à la candidate ou au candidat.

Les candidates et les candidats qui ont reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission conditionnelle, que celle-ci soit sujette ou non à un engagement, ou une offre d'inscription sur une liste d'attente doivent faire part, avant le 1^{er} juin, de leur acceptation ou de leur refus de cette offre.

Les candidates et les candidats refusés qui proviennent d'un collège reçoivent, avec l'avis de refus, une liste de programmes auxquels il est encore possible d'être admis s'ils possèdent, au jugement du doyen, la préparation suffisante et les aptitudes nécessaires pour réussir dans les études choisies. Avant de fixer leur choix de programme, ils peuvent rencontrer un agent d'admission du Bureau du registraire.

8.7 Désistements tacites et listes d'attente

Dès la première semaine de juin, un avis est envoyé, à titre de confirmation de leur désistement tacite, aux candidates et aux candidats qui n'ont pas répondu à l'une ou à l'autre des offres d'admission de l'Université. Le décompte des places encore disponibles pour chacun des programmes contingentés est fait en tenant compte des désistements alors enregistrés.

Les listes d'attente sont dressées selon l'ordre d'excellence globale des dossiers (en tenant compte de tous les critères appropriés).

Lorsque, à la suite des désistements, le nombre des candidates et des candidats admis dans un programme d'études contingenté est inférieur à la capacité d'accueil fixée, une offre d'admission est envoyée à ceux dont les noms figurent sur la liste d'attente jusqu'à ce que la capacité d'accueil soit de nouveau comblée. Ce processus est répété jusqu'à la mi-août.

8.8 Offre d'admission conditionnelle sujette à un engagement

Toute personne qui accepte une offre d'admission conditionnelle sujette à un engagement doit satisfaire aux conditions d'admission au plus tard à la date indiquée sur l'avis et faire parvenir ultérieurement au Bureau du registraire une pièce officielle attestant qu'elle a satisfait aux conditions imposées. Elle est alors autorisée à s'inscrire et à faire son choix de cours.

Conformément à une entente interuniversitaire qui a été communiquée aux membres du Comité de liaison de l'enseignement supérieur le 15 décembre 1995, les collégiens devront, pour s'inscrire à l'Université, obtenir le diplôme d'études collégiales au plus tard le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver. Toutefois, à titre exceptionnel et pour une raison jugée valable, un candidat ou une candidate pourra être autorisé à prolonger son engagement aux conditions suivantes :

- Le candidat ou la candidate ne doit pas avoir plus de deux cours à suivre pour obtenir le DEC ;
- ces cours ne doivent pas tous deux faire partie de la structure d'accueil ; toutefois, l'un de ces cours peut en faire partie à la condition que l'étudiante ou l'étudiant le réussisse avant qu'il soit exigé comme préalable aux cours du programme en cause, selon le jugement du doyen ;
- la preuve de l'obtention du DEC doit être faite en deçà des trois trimestres consécutifs à l'inscription à l'Université ;
- le défaut de respecter les exigences prescrites entraîne l'annulation de l'inscription.

Cette mesure d'exception n'est pas accordée dans tous les programmes. Plus loin dans cette brochure, on retrouve des précisions à cet égard pour chacun des programmes.

8.9 Inscripti

La demande d'admission n'est pas une inscription. La candidate ou le candidat dont la demande d'admission a été acceptée doit remplir les formalités d'inscription dans les délais réglementaires. Ces délais lui sont indiqués en temps utile par le Bureau du registraire ou, dans certains cas, par la faculté, l'école ou le département concerné.

8.10 Faculté de l'éducation permanente, École des Hautes Études Commerciales et École Polytechnique

La Faculté de l'éducation permanente, l'École des Hautes Études Commerciales et l'École Polytechnique ont leurs propres formalités d'admission. On peut obtenir les renseignements utiles aux adresses suivantes :

Faculté de l'éducation permanente

Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Service d'accueil et de renseignements

3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage, bureau 320
(514) 343-6090
ou 1-800-363-8876

École des Hautes Études Commerciales

Bureau du registraire
3000, chemin de la Côte-St-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 2A7
(514) 348-6151

École Polytechnique

Bureau du registraire
C.P. 6079, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3A7
(514) 340-4724

Champs d'études par faculté au premier cycle

Faculté de l'aménagement

Architecture
Architecture de paysage
Design d'intérieur
Design des jardins
Design industriel
Urbanisme

Faculté des arts et des sciences

Action communautaire
Anthropologie
Archivistique
Arts et sciences (communication)
Arts et sciences (général)
Arts plastiques
Biochimie
Chimie
Criminologie
Démographie
Économie-politique
Études allemandes
Études anglaises
Études arabes
Études cinématographiques
Études classiques
Étude des institutions économiques
Études est-asiatiques
Études françaises
Études hispaniques
Études italiennes
Études latino-américaines
Études médiévales
Études néo-helléniques
Études québécoises
Études russes
Géographie
Géographie environnementale
Géologie
Histoire
Histoire de l'art
Informatique
Informatique appliquée
Intervention psychoéducative
Langue et civilisation anglaises
Linguistique
Littérature comparée
Mathématiques
Mathématiques-économie

Mathématiques-informatique
Mathématiques-physique
Philosophie
Physique
Psychoéducation
Psychologie
Relations industrielles
Science politique
Sciences biologiques
Sciences de la communication
Sciences économiques
Service social
Sociologie
Traduction
Traduction allemand-français
Traduction espagnol-français

Faculté de droit

Droit

Faculté de l'éducation permanente

Animation des groupes et des organisations
Communication appliquée
Créativité : applications professionnelles
Criminologie
Droit
Études de l'environnement
Gérontologie
Gestion appliquée à la police et à la sécurité
Gestion des services de santé
Information et journalisme
Inhalothérapie
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques
Intervention en milieu multiethnique
Introduction aux biotechnologies
Maintenance à domicile
Perfusion extracorporelle
Publicité
Rédaction
Relations industrielles
Relations publiques
Santé communautaire
Santé et sécurité au travail
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention
Toxicologie éco-industrielle
Toxicomanies : prévention et réadaptation
Traduction
Violence et société

Faculté de médecine

Ergothérapie
Médecine
Nutrition
Orthophonie et audiology
Physiothérapie

Faculté de médecine dentaire

Hygiène dentaire
Médecine dentaire

École d'optométrie

Optométrie

Faculté de médecine vétérinaire

Médecine vétérinaire

Faculté de musique

Composition
Interprétation : chant
Interprétation : claviers
Interprétation : instruments anciens, d'orchestre et guitare
Interprétation : jazz et musique populaire
Musicologie
Musique
Techniques d'écriture

Faculté de pharmacie

Pharmacie

Faculté des sciences de l'éducation

Éducation préscolaire et enseignement primaire
Enseignement de l'anglais au secondaire
Enseignement de l'espagnol au secondaire
Enseignement de l'histoire au secondaire
Enseignement de l'informatique au secondaire
Enseignement de la biologie au secondaire
Enseignement de la chimie au secondaire
Enseignement de la géographie au secondaire
Enseignement de la morale au secondaire
Enseignement de la physique au secondaire
Enseignement de la religion au secondaire
Enseignement des mathématiques au secondaire
Enseignement du français au secondaire
Orthopédagogie

Faculté des sciences infirmières

Sciences infirmières
Sciences infirmières : milieu clinique

Faculté de théologie

Études bibliques
Études pastorales
Études pastorales en milieu de santé
Sciences de la religion
Sciences religieuses
Théologie

Département d'éducation physique

Éducation physique
Sciences l'activité physique

Programmes d'études

Explication des tableaux des programmes

Cette brochure présente les programmes d'études offerts à l'Université dans un langage et un format uniformes qui sont ceux du système informatique de gestion des dossiers. On trouvera ci-dessous l'explication de la présentation pour autant qu'elle est commune à tous les programmes. Le cas échéant, les éléments d'explication particuliers à chaque programme se retrouvent au début ou à la fin de chacun des tableaux.

Version

Quand un programme est modifié d'une année à l'autre, la modification s'exprime parfois par la création d'une nouvelle version à laquelle sont inscrits les nouveaux étudiants, tandis que les anciens étudiants restent inscrits à la version antérieure. La dernière version, celle qui porte le numéro le plus élevé, est toujours présentée à l'actuel.

Orientation

Certains programmes se présentent en deux ou plusieurs orientations. Il s'agit de cheminements différents vers un même diplôme, soit à cause d'un point de départ différent, soit pour refléter des sous-disciplines ou des besoins particuliers de certains groupes d'étudiants.

L'existence de plusieurs orientations est indiquée, le cas échéant, dans le bilan qui vient immédiatement en dessous du titre dans le tableau du programme.

Segment

La notion de segment de programme répond à la présence d'orientations de la façon suivante. Si, par exemple, un programme comporte deux orientations, il compte habituellement trois segments : un segment commun aux deux orientations et un segment propre à chacune des deux orientations. Dans le corps du tableau, pour qu'il soit plus facile de s'y retrouver, les segments sont séparés par des traits horizontaux, tandis que les blocs d'un même segment se suivent sans trait horizontal.

Bloc

On trouve dans chaque segment un certain nombre de blocs, c'est-à-dire des listes de cours, chacune précédée de l'indication de son caractère obligatoire ou à option ainsi que de l'indication du nombre de crédits à prendre dans ce bloc.

Cours obligatoires

Un cours obligatoire est un cours exigé de tous les étudiants d'une même orientation, sans aucune alternative. (Un cours peut être

obligatoire dans une certaine orientation sans être obligatoire dans une autre orientation du même programme). L'étudiant doit donc s'inscrire, à un moment ou l'autre durant ses études, à tous les cours énumérés dans les blocs obligatoires des segments constituant une seule et même orientation du programme.

Quand un même segment compte plusieurs blocs obligatoires, c'est habituellement parce qu'on a voulu regrouper ainsi les cours que l'étudiant suit normalement dans une même année ou dans un même trimestre.

Cours à option

Dans chaque bloc de cours à option, on trouve l'indication d'un nombre minimal et d'un nombre maximal de crédits de cours que l'étudiant prend à l'intérieur de ce bloc, à titre de cours à option. L'ensemble des choix de cours faits par l'étudiant durant ses études doit donc satisfaire aux conditions exprimées ainsi pour chacun des blocs de chacun des segments d'une seule et même orientation, tout en totalisant un nombre de crédits de cours à option correspondant à celui qui est indiqué pour cette orientation.

L'étudiant qui a déjà atteint le nombre maximal de crédits attribué à un certain bloc ne peut plus choisir d'autres cours de ce même bloc à titre de cours à option. (Il n'est pas exclu toutefois qu'il puisse en prendre à titre de cours au choix).

Cours au choix

En plus des cours obligatoires et des cours à option, certains programmes ou certaines orientations comprennent aussi un nombre déterminé de crédits attribués à des cours au choix. S'il en est ainsi, l'étudiant peut choisir ces crédits parmi l'ensemble de tous les cours offerts à l'Université, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Faculté ou du Département responsable de son programme. Ce choix est toutefois sujet à l'approbation de l'autorité pédagogique qui a juridiction sur le cours aussi bien qu'à celle du responsable du programme de l'étudiant.

Signification des sigles et des symboles

À l'intérieur de chaque bloc, sont ajoutées à la liste des cours certaines indications nécessaires à l'étudiant pour préparer son choix de cours. Pour chacun des cours énumérés, on trouvera en ordre, de gauche à droite, les éléments suivants.

Le cas échéant, le **symbole +** ou *****. Le symbole + indique que l'accès à ce cours est sujet à une condition préalable ou de concomitance. Sauf pour la Faculté de l'éducation permanente (FEP), l'astérisque indique que le cours n'est pas donné en 1996-1997.

Le **sigle** (trois lettres) et le **numéro** (quatre chiffres parfois suivis d'une lettre) **du cours**. Le sigle indique l'autorité pédagogique responsable du cours, ce qui correspond normalement à la discipline enseignée. Le premier des quatre chiffres indique l'année d'études durant laquelle se placera habituellement ce cours pour l'étudiant en cheminement normal.

La colonne suivante indique le **nombre de crédits** du cours.

Dans la colonne qui suit, les **lettres A, K, E**, indiquent respectivement que le cours débute au trimestre d'automne, au trimestre d'hiver, au trimestre d'été. Quand il y a deux lettres, AH par exemple, le cours se donne deux fois durant l'année, à l'automne et à l'hiver, pour des groupes d'étudiants différents. (Il ne s'agit pas alors d'un cours qui commence au trimestre d'automne et se continue au trimestre d'hiver).

Le chiffre indiqué dans la colonne suivante, habituellement 1 ou 2, indique la durée du cours exprimée en trimestres. (Ainsi un cours qui commence au trimestre d'automne et se poursuit au trimestre d'hiver, pour un même groupe d'étudiants, sera indiqué par un A dans la colonne trimestre de début et un 2 dans la colonne durée du cours). Le cas échéant, dans la colonne suivante, le symbole j, s, ou js indique d'une manière générale et préliminaire durant quelle partie de la journée on espère que le cours pourra être donné. Dans la définition ci-dessous, « jour » signifie entre 8 h 30 et 19 h 30, du lundi au vendredi, tandis que « soir » signifie après 18 h 30 (ou encore le samedi ou le dimanche, ces journées étant assimilées au « soir », à cette fin) ; la période comprise entre 18 h 30 et 19 h 30 appartient aussi bien au « jour » qu'au « soir ».

Le symbole j signifie que le cours sera probablement offert le « jour » au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le « soir ».

Le symbole s signifie que le cours sera probablement offert le « soir » au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le « jour ».

Le symbole js signifie que le cours sera probablement offert au moins une fois le « jour » et au moins une fois le « soir » au cours des trois prochaines années.

De l'information ainsi donnée pour chaque cours, il découle que l'ensemble du programme pourra probablement être suivi en prenant des cours le « jour » seulement (J), le « soir » seulement (S), ou encore le « jour » ou le « soir » (JS). C'est le sens du symbole J, S, ou JS placé à droite du titre du programme. Par exemple, un programme porte le symbole S si tous ses cours obligatoires, ainsi qu'un nombre suffisant de ses cours à option dans chaque bloc, portent le symbole s ou js indiquant qu'ils sont disponibles le « soir ».

N.B. : Les tableaux présentés dans ce cahier sont extraits de l'annuaire général 1996-1997.

Action communautaire

Faculté des arts et des sciences

Certificat 1-251-5-0

Information sur le programme :

Danielle Fournier 343-5908

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.3 Compléter le document *Supplément à la demande d'admission*.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 31 février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.6 Ce programme peut être suivi en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-251-5-0

Version 61

Certificat en action communautaire

JS

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

DEC 70 A	OBLIGATOIRE	12 CR
SVS 1363	3 A 1 p	PROBLÈMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 1802	3 H 1 p	FONDEMENTS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 1803	3 H 1 p	ANALYSE INSTITUTIONNELLE
SVS 2379	3 A 1 p	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
DEC 70 B	OPTION	MINIMUM 15 CR, MAXIMUM 16 CR
ANT 1905	3 H 1 s	HOMMES, FEMMES ET CULTURE
POL 1981	3 AHE 1 p	ELEMENTS DE POLITIQUE
SOL 1967	3 AH 1 p	SOCIOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
SOL 1979	3 AH 1 p	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC
SOL 3103	3 H 1 p	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ
SVS 1191	3 H 1 p	CONDITION FÉMININE ET SERVICE SOCIAL
SVS 1385	3 H 1 p	LEGISLATION SOCIALE
SVS 2377	3 H 1 p	INTERVENTION DE GROUPE
SVS 2804	3 AHE 1 p	FONCTIONNEMENT, GESTION DES GROUPES
SVS 2805	3 AHE 1 p	PRATIQUES DE MAINTIEN DANS LE MILIEU
SVS 2806	3 AHE 1 p	MÉTHODES D'ACTION PREVENTIVE
SVS 2807	3 AHE 1 p	MASS-MEDIA EN ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 2807	3 AH 1 p	JEUNESSE ET ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 2808	3 AHE 1 p	ADMINISTRATION DES PROGRAMMES SOCIAUX
SVS 2809	3 AHE 1 p	EXPERIENCES D'AUTOGESTION
SVS 3811	3 AHE 1 p	MÉTHODES DE RECHERCHE-ACTION
SVS 3841	3 AHE 1 p	MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE



Action sociale :

voir Action communautaire, Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques, Service social, Intervention en milieu

musécinique, Toxicomanies : prévention et réadaptation, Violence et société

Activité physique :

voir Éducation physique, Sciences de l'activité physique

Activités psychopédagogiques :

voir Intervention psychopédagogique

Actuariat :

voir Mathématiques

Adaptation scolaire :

voir Orthopédagogie

Administration :

voir Administration des affaires, Commerce international, Comptabilité, Gestion des opérations et de la production, Gestion d'entreprise, Gestion du commerce de détail et de la distribution, Gestion du marketing, Gestion financière, Gestion des services de santé, Gestion des ressources humaines, Informatique pour gestionnaires, Relations industrielles, Science politique, Gestion appliquée à la police et à la sécurité

Administration de la santé :

voir Gestion des services de santé

Administration des affaires

École des Hautes Études Commerciales
Baccalauréat
Information : 340-6151

Administration publique :

voir Science politique

Aéronautique :

Poly. Voir aussi *Génie mécanique, Génie électrique*

Aéronautique avancée

École Polytechnique
Certificat
Information : 340-4724

Affaires : HEC

Allemand :

voir Études allemandes, Traduction allemand-français

Aménagement :

voir les programmes de la *Faculté de l'aménagement*

Amérique latine :

voir Études latino-américaines

Analyse économique :

voir Sciences économiques

Anglais :

voir Cours de langues, Études anglaises, Enseignement de l'anglais au secondaire, Langue et civilisations anglaises, Traduction

Animation des groupes et des organisations

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 222

Animation sociale :

voir Action communautaire, Animation des groupes et des organisations, Intervention en milieu multiculturel, Service social, Toxicomanies : prévention et réadaptation, Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques, Violence et société

Anthropobiologie :

voir Anthropologie

Anthropologie

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé 1-050-1-0

Majeur 1-050-2-0

Mineur 1-050-4-0

Information sur les programmes :

Guy Lanoue

343-2151

Information sur l'admission :

343-7376

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détiend pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.5 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-050-1-0 Version 09

B.Sc. spécialisé en anthropologie J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 48 à option et 12 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	30 CR
ANT 1010	3 H 1	LES THEORIES EN ETHNOLOGIE
ANT 1012	3 A 1	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT 1210	3 A 1	ELEMENTS DE PREHISTOIRE
ANT 1212	3 H 1	L'ARCHÉOLOGIE DES CIVILISATIONS
ANT 1511	3 A 1	EVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 1512	3 H 1	INTRODUCTION A LA VARIATION BIOLOGIQUE
ANT 1811	3 H 1	LANGAGE, CULTURE, SOCIÉTÉ
ANT 2005	3 AH 1	MÉTHODOLOGIE ANTHROPOLOGIQUE
ANT 2012	3 A 1	ANTHROPOLOGIE LINGUISTIQUE
ANT 3001	3 A 1	ANALYSES QUANTITATIVES EN ANTHROPO.

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 36 CR
ETHNOLOGIE		
ANT 1010	3 H 1	INTRO. A L'ETUDE DES SYS. DE PARENTE
ANT 2020	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 2023	3 H 1	ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE
ANT 2026	3 A 1	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
ANT 2030	3 A 1	ECOLOGIE CULTURELLE
ANT 2035	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DES SEXES
ANT 2042	3 H 1	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 2050	3 A 1	LES TECHNOLOGIES
ANT 2070	3 H 1	TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNEES
ANT 3030	3 H 1	LES AUTOCHTONES ET L'ETAT CANADIEN
ANT 3035	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ANT 3044	3 A 1	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT
ANT 3050	3 A 1	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT 3052	3 H 1	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
ANT 3054	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX
ANT 3060	3 A 1	CRITIQUES DES THEORIES ANTHROPOLOG.
ANT 3072	3 A 1	ANALYSE QUALITATIVE DES DONNEES
ANT 3104	3 A 1	LA SOCIÉTÉ JAPONAISE CONTEMPORAINE
ANT 3009	3 H 1	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 1
ANT 3011	3 H 1	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 2
ANT 3012	3 AH 1	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 3
ANT 3050	3 A 1	AIRE CULTURELLE: EUROPE
ANT 3052	3 A 1	AIRE CULTURELLE: CANADA FRANCAIS
ANT 3054	3 A 1	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
ANT 3055	3 A 1	AIRE CULTUR.: L'OUEST DE L'AMERIQUE
ANT 3056	3 A 1	AIRE CULTURELLE: REGION CARAIBE
ANT 3058	3 A 1	AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD
ANT 3059	3 H 1	AIRE CULTURELLE: MESO-AMERICAINE
ANT 3060	3 H 1	AIRE CULT.: AFRIQUE AU SUD DU SAHARA
ANT 3061	3 H 1	AIRE CULT.: LE MONDE ARABO-MUSULMAN
ANT 3062	3 H 1	AIRE CULTURELLE: PACIFIQUE
ANT 3064	3 H 1	AIRE CULTURELLE: JAPON
ANT 3066	3 A 1	AIRE CULTURELLE: LA CHINE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 30 CR
ARCHÉOLOGIE		
ANT 2210	3 H 1	TECHN. DE RECHERCHE EN ARCHÉOLOGIE
ANT 2220	3 H 1	PREHISTOIRE DE L'AMERIQUE, ELEMENTS
ANT 2230	3 A 1	MÉTHODES, CONCEPTS EN ARCHÉOLOGIE 1

ANT 2230	3 A 1	LE PALÉOLITHIQUE
ANT 2290	3 H 1	MÉTHODES, CONCEPTS EN ARCHÉOLOGIE 2
ANT 2296	3 A 1	ARCHÉOLOGIE, APPROCHE INTERDISCIPL.
ANT 2303	3 AE 1	TECHN. DE FOUILLES SUR LE TERRAIN
ANT 2341	3 A 1	ARCHÉOLOGIE, SOCIÉTÉS PRÉ-AMÉRICAINES
ANT 2313	3 A 1	SEMINAIRE D'ARCHÉOLOGIE
ANT 2301	3 A 1	AIRE: MÉS-AMÉRIQUE PRÉCOLUMBIENNE
ANT 2302	3 H 1	AIRE CULTUR.: PREHISTOIRE DU QUÉBEC
ANT 2303	3 H 1	AIRE CULT.: PREHIST. ASIE DU S.-O.

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 30 CR
ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE		
ANT 2423	3 H 1	BIOLOGIE ET ENVIRONN. SOCIOCULTUREL
ANT 2425	3 H 1	GÉNÉTIQUE, MIGR., VARIATION BIOLOG.
ANT 2430	3 H 1	INTRODUCTION A LA PALÉONTOLOGIE
ANT 2440	3 H 1	GÉNÉTIQUE ET ANTHROPOLOGIE
ANT 2442	3 A 1	ANTHROPO. ET PSYCHOLOGIE ÉVOLUTIVES
ANT 2454	3 A 1	INTRODUCTION A LA PRIMATOLOGIE
ANT 2480	3 A 1	TECHNIQUES ANTHROPOBIOLOGIQUES
ANT 2428	3 A 1	INTERACTIONS BIOCULTURELLES
ANT 2440	3 AH 1	GÉNÉTIQUE DU COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 2456	3 A 1	PRIMATOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE
ANT 2480	3 H 1	CONCEPTS, MÉTHODES EN PALÉOANTHROPO.
ANT 2554	3 A 1	MÉTHODES EN PRIMATOLOGIE
ANT 2614	3 A 1	SEMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 27 CR
ETHNOLINGUISTIQUE		
ANT 2011	3 A 1	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION
ANT 2024	3 A 1	LANGAGES ET SYSTÈMES SYMBOLIQUES
ANT 2080	3 A 1	LANGUE ET IDENTITÉ SOCIALE
ANT 2085	3 H 1	DESCRIPTION ETHNOLINGUISTIQUE
ANT 2012	3 H 1	METH. DE RECHERCHE, COMMUNAUTÉ LING.
ANT 2025	3 H 1	LANGUE, CULTURE ET POÉTIQUE
ANT 2031	3 H 1	CHANGEMENT SOCIAL ET LINGUISTIQUE
ANT 2075	3 A 1	SEMINAIRE D'ETHNOLINGUISTIQUE
ANT 2075	3 A 1	AIRE CULTURELLE: ASIE DU SUD
ANT 2076	3 H 1	AIR CULTURELLE: CAUCASE

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR
TRAVAUX PRATIQUES		
ANT 2150	3 AH 1	ETHNOMUSÉOLOGIE
ANT 2102	3 AHE 1	TRAVAUX PRATIQUES 1
ANT 2002	3 AHE 1	TRAVAUX PRATIQUES 2
ANT 2006	3 AHE 1	PRATIQUE DE TERRAIN

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 15 CR
AES 1010	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
AES 1020	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 2
ANI 1952	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE
BIO 1152	3 AH 1	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1434	3 H 1	BIODIVERSITÉ 2
BIO 2041	3 A 1	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
BIO 2470	3 A 1	MORPHOLOGIE ÉVOLUTIVE DES CHORDÉS
DMO 1000	3 AH 1	ELEMENTS DE DÉMOGRAPHIE
DMO 1010	3 A 1	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1200	4 A 1	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1400	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ECONOMIQUE 1
GED 1112	3 A 1	LE GÉOSYSTEME PLANÉTAIRE
GED 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GLS 1072	3 A 1	GÉOLOGIE DU QUATÉNAIRE
GLS 1080	3 A 1	PATRIMOINE GÉOLOGIQUE DU QUÉBEC
HAR 2020	3 A 1	LES ARTS PRÉCOLUMBIENS
HST 1010	3 A 1	MÉTHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST 1045	3 H 1	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2400	3 H 1	AMÉRICAINS ET EUROPÉENS EN AMÉRIQUE
LNG 1025	3 A 1	PHONÉTIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1045	3 A 1	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG 1110	3 A 1	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.
LNG 2670	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
PHI 1130	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1200	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHY 1060	3 H 1	ARCHÉOMETRIE
PSL 1051	3 AHE 1	ELEMENTS DE POLITIQUE
PSL 1054	3 AHE 1	RELATIONS INTERNATIONALES
PSL 1060	3 H 1	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE

PSY	1852	3	AN	1	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY	1870	3	AN	1	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE
SOL	1852	3	AN	1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL	1870	3	AN	1	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Les cours obligatoires de niveau 1 doivent être suivis au tout début du programme, ceux de niveau 2 et ceux de niveau 3 lors des troisième ou quatrième sessions. En outre, sauf exception autorisée, les cours au choix ne peuvent pas être des cours ANT.

Programme 1-050-2-0

Version 08

Majeur en anthropologie

J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	30 CR
ANT 1010	3 H 1	LES THÉORIES EN ÉTHNOLOGIE
ANT 1013	3 A 1	ÉLÉMENTS D'ÉTHNOLOGIE
ANT 1210	3 A 1	ÉLÉMENTS DE PRÉHISTOIRE
ANT 1212	3 H 1	L'ARCHÉOLOGIE DES CIVILISATIONS
ANT 1011	3 A 1	ÉVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 1012	3 H 1	INTRODUC. À LA VARIATION BIOLOGIQUE
ANT 1011	3 H 1	LANGAGE, CULTURE, SOCIÉTÉ
ANT 2005	3 AN 1	MÉTHODOLOGIE ANTHROPOLOGIQUE
ANT 2013	3 A 1	ANTHROPOLOGIE LINGUISTIQUE
ANT 3001	3 A 1	ANALYSES QUANTITATIVES EN ANTHROPO.

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 24 CR
ETHNOLOGIE		
ANT 1010	3 H 1	INTRO. À L'ÉTUDE DES SYS. DE PARENTE
ANT 2020	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 2023	3 H 1	ANTHROPOLOGIE ÉCONOMIQUE
ANT 2026	3 A 1	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
ANT 2028	3 A 1	ÉCOLOGIE CULTURELLE
ANT 3021	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DES SEXES
ANT 3042	3 H 1	PROBLÈMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 3050	3 A 1	LES TECHNOLOGIES
ANT 3070	3 H 1	TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNÉES
ANT 3030	3 H 1	LES AUTOCHTONES ET L'ÉTAT CANADIEN
ANT 3025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ANT 3044	3 A 1	ANTHROPOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT
ANT 3050	3 A 1	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT 3052	3 H 1	CULTURE, DÉVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
ANT 3065	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DES PROBLÈMES MÉDICAUX
ANT 3065	3 A 1	CRITIQUES DES THÉORIES ANTHROPOLOG.
ANT 3072	3 A 1	ANALYSE QUALITATIVE DES DONNÉES
ANT 3104	3 A 1	LA SOCIÉTÉ JAPONAISE CONTEMPORAINE
ANT 3020	3 H 1	SÉMINAIRE D'ETHNOLOGIE 1
ANT 3011	3 H 1	SÉMINAIRE D'ETHNOLOGIE 2
ANT 3012	3 AN 1	SÉMINAIRE D'ETHNOLOGIE 3
ANT 3050	3 A 1	AIRE CULTURELLE: EUROPE
ANT 3052	3 A 1	AIRE CULTURELLE: CANADA FRANÇAIS
ANT 3054	3 A 1	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
ANT 3055	3 A 1	AIRE CULTUR.: L'OUEST DE L'AMÉRIQUE
ANT 3056	3 A 1	AIRE CULTURELLE: RÉGION CARAÏBE
ANT 3058	3 A 1	AIRE CULTURELLE: AMÉRIQUE DU SUD
ANT 3059	3 H 1	AIRE CULTURELLE MÉSOMÉRICAINNE
ANT 3060	3 H 1	AIRE CULT.: AFRIQUE AU SUD DU SAHARA
ANT 3061	3 H 1	AIRE CULT.: LE MONDE ARABO-MUSULMAN
ANT 3062	3 H 1	AIRE CULTURELLE: PACIFIQUE
ANT 3064	3 H 1	AIRE CULTURELLE: JAPON
ANT 3066	3 A 1	AIRE CULTURELLE: LA CHINE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 24 CR
ARCHÉOLOGIE		
ANT 2210	3 H 1	TECHN. DE RECHERCHE EN ARCHÉOLOGIE
ANT 2220	3 H 1	PRÉHISTOIRE DE L'AMÉRIQUE, ÉLÉMENTS
ANT 2260	3 A 1	MÉTHODES, CONCEPTS EN ARCHÉOLOGIE 1
ANT 2320	3 A 1	LE PALEOLITHIQUE
ANT 2260	3 H 1	MÉTHODES, CONCEPTS EN ARCHÉOLOGIE 2
ANT 2260	3 A 1	ARCHÉOLOGIE, APPROCHE INTERDISCIPL.
ANT 2260	3 A 1	TECHN. DE FOUILLES SUR LE TERRAIN
ANT 2341	3 A 1	ARCHÉOLOGIE, SOCIÉTÉS PRÉ-AGRICLES
ANT 2313	3 A 1	SÉMINAIRE D'ARCHÉOLOGIE
ANT 2301	3 A 1	AIRE: MÉSOMÉRICAINNE PRÉCOLUMBIENNE
ANT 2302	3 H 1	AIRE CULT.: PRÉHISTOIRE DU QUÉBEC
ANT 2303	3 H 1	AIRE CULT.: PRÉHIST. ASIE DU S.-O.

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 24 CR
ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE		
ANT 2423	3 H 1	BIOLOGIE ET ENVIRONN. SOCIOCULTUREL
ANT 2425	3 H 1	GÉNÉTIQUE, MUELS, VARIATION BIOLOG.
ANT 2430	3 H 1	INTRODUCTION À LA PALEONTOLOGIE
ANT 2440	3 H 1	GÉNÉTIQUE ET ANTHROPOLOGIE
ANT 2442	3 A 1	ANTHROPO. ET PSYCHOLOGIE ÉVOLUTIVES
ANT 2454	3 A 1	INTRODUCTION À LA PRIMATOLOGIE
ANT 2460	3 A 1	TECHNIQUES ANTHROPOBIOLOGIQUES
ANT 2420	3 A 1	INTERACTIONS SOCIOCULTURELLES
ANT 2440	3 AN 1	GÉNÉTIQUE DU COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 2456	3 A 1	PRIMATOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE
ANT 2460	3 H 1	CONCEPTS, MÉTHODES EN PALEOANTHROPO.
ANT 2504	3 A 1	MÉTHODES EN PRIMATOLOGIE
ANT 2614	3 A 1	SÉMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 24 CR
ETHNOLINGUISTIQUE		
ANT 2011	3 A 1	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION
ANT 2024	3 A 1	LANGAGES ET SYSTÈMES SYMBOLIQUES
ANT 2060	3 A 1	LANGUE ET IDENTITÉ SOCIALE
ANT 2065	3 H 1	DESCRIPTION ETHNOLINGUISTIQUE
ANT 2012	3 H 1	METH. DE RECHERCHE, COMMUNAUTÉ LING.
ANT 2025	3 H 1	LANGUE, CULTURE ET POÉTIQUE
ANT 2021	3 H 1	CHANGEMENT SOCIAL ET LINGUISTIQUE
ANT 2015	3 A 1	SÉMINAIRE D'ETHNOLINGUISTIQUE
ANT 2025	3 A 1	AIRE CULTURELLE: ASIE DU SUD
ANT 2026	3 H 1	AIRE CULTURELLE: CAUCASE

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
TRAVAUX PRATIQUES		
ANT 2100	3 AN 1	ETHNOMUSÉOLOGIE
ANT 2102	3 AN 1	TRAVAUX PRATIQUES 1
ANT 2103	3 AN 1	TRAVAUX PRATIQUES 2
ANT 2016	3 AN 1	PRATIQUE DE TERRAIN

BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
AES 1010	3 AN 1	INTRODUCTION À L'ASIE DE L'EST 1
AES 1020	3 AN 1	INTRODUCTION À L'ASIE DE L'EST 2
ANI 1052	3 A 1	ANATOMIE HUMAINE
BIO 1153	3 AN 1	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1424	3 H 1	BIODIVERSITÉ 2
BIO 2041	3 A 1	INTRODUCTION À LA BIOMÉTRIE
BIO 2470	3 A 1	MORPHOLOGIE ÉVOLUTIVE DES CHORDÉS
DMO 1000	3 AN 1	ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE
DMO 1010	3 A 1	PROBLÈMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1380	4 A 1	HIST. ÉCONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1
GE0 1172	3 A 1	LE GÉOSYSTÈME PLANÉTAIRE
GE0 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GLG 1012	3 A 1	GÉOLOGIE DU QUÉBEC
GLG 1060	3 A 1	PATRIMOINE GÉOLOGIQUE DU QUÉBEC
HAR 2200	3 A 1	LES ARTS PRÉCOLUMBIENS
HST 1010	3 A 1	MÉTHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST 1045	3 H 1	INTRODUC. À L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2400	3 H 1	AMÉRINDIENS ET EUROPÉENS EN AMÉRIQUE
LNG 1025	3 A 1	PHONÉTIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1045	3 A 1	SYNTAXE ET SÉMANTIQUE
LNG 1130	3 A 1	INTRODUCTION À LA LINGUISTIQUE HIST.
LNG 2070	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE

PHI 1130	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1200	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHY 1000	3 H 1	ARCHÉOMÉTRIE
POL 1001	3 AH 1	ÉLÉMENTS DE POLITIQUE
POL 1004	3 AH 1	RELATIONS INTERNATIONALES
PSY 1000	3 H 1	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE
PSY 1002	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY 1005	3 AH 1	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE
SQL 1002	3 AH 1	INTRODUCTION AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SQL 1005	3 AH 1	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Les cours obligatoires de niveau 1 doivent être suivis au tout début du programme, ceux de niveau 2 et ceux de niveau 3 lors des troisième ou quatrième sessions. En outre, sauf exception autorisée, le cours au choix ne peut pas être en cours ANT.

Programme 1-050-4-0

Version 07

Mineur en anthropologie

J

Ce programme totalise 27 crédits à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
ETHNOLOGIE 1		
ANT 1010	3 H 1	LES THÉORIES EN ETHNOLOGIE
ANT 1012	3 A 1	ÉLÉMENTS D'ETHNOLOGIE

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
ARCHÉOLOGIE 1		
ANT 1210	3 A 1	ÉLÉMENTS DE PRÉHISTOIRE
ANT 1212	3 H 1	L'ARCHÉOLOGIE DES CIVILISATIONS

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE 1		
ANT 1511	3 A 1	ÉVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 1512	3 H 1	INTRODUCTION À LA VARIATION BIOLOGIQUE

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
ETHNOLINGUISTIQUE 1		
ANT 1611	3 H 1	LANGAGE, CULTURE, SOCIÉTÉ
ANT 1612	3 A 1	ANTHROPOLOGIE LINGUISTIQUE

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 15 CR
ETHNOLOGIE 2		
ANT 1018	3 H 1	INTRO. À L'ÉTUDE DES SYL. DE PARENTÉ
ANT 2020	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 2022	3 H 1	ANTHROPOLOGIE ÉCONOMIQUE
ANT 2026	3 A 1	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
ANT 2030	3 A 1	ÉCOLOGIE CULTURELLE
ANT 2035	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DES SEXES
ANT 2042	3 H 1	PROBLÈMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 2050	3 A 1	LES TECHNOLOGIES
ANT 2065	3 AH 1	Méthodologie anthropologique
ANT 2070	3 H 1	TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNÉES
ANT 2080	3 H 1	LES AUTOCHTONES ET L'ÉTAT CANADIEN
ANT 2028	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ANT 2044	3 A 1	ANTHROPOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT
ANT 2050	3 A 1	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT 2062	3 H 1	CULTURE, DÉVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
ANT 2065	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DES PROBLÈMES MÉDICAUX
ANT 2066	3 A 1	CRITIQUES DES THÉORIES ANTHROPOLOGIQUES
ANT 2072	3 A 1	ANALYSE QUALITATIVE DES DONNÉES
ANT 2080	3 A 1	ANALYSES QUANTITATIVES EN ANTHROPOLOGIE
ANT 2104	3 A 1	LA SOCIÉTÉ JAPONAISE CONTEMPORAINE

ANT 2089	3 H 1	SÉMINAIRE D'ETHNOLOGIE 1
ANT 2011	3 H 1	SÉMINAIRE D'ETHNOLOGIE 2
ANT 2012	3 AH 1	SÉMINAIRE D'ETHNOLOGIE 3
ANT 2050	3 A 1	AIRE CULTURELLE: EUROPE
ANT 2052	3 A 1	AIRE CULTURELLE: CANADA FRANÇAIS
ANT 2054	3 A 1	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
ANT 2055	3 A 1	AIRE CULT. L'OUEST DE L'AMÉRIQUE
ANT 2056	3 A 1	AIRE CULTURELLE: RÉGION CARAÏBE
ANT 2058	3 A 1	AIRE CULTURELLE: AMÉRIQUE DU SUD
ANT 2059	3 H 1	AIRE CULTURELLE: MÉSOMÉRICAINNE
ANT 2060	3 H 1	AIRE CULT.: AFRIQUE AU SUD DU SAHARA
ANT 2061	3 H 1	AIRE CULT.: LE MONDE ARABO-MUSULMAN
ANT 2062	3 H 1	AIRE CULTURELLE: PACIFIQUE
ANT 2064	3 H 1	AIRE CULTURELLE: JAPON
ANT 2066	3 A 1	AIRE CULTURELLE: LA CHINE

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 15 CR
ARCHÉOLOGIE 2		
ANT 2210	3 H 1	TECHN. DE RECHERCHE EN ARCHÉOLOGIE
ANT 2220	3 H 1	PRÉHISTOIRE DE L'AMÉRIQUE, ÉLÉMENTS
ANT 2260	3 A 1	MÉTHODES, CONCEPTS EN ARCHÉOLOGIE 1
ANT 2270	3 A 1	LE PALÉOLITHIQUE
ANT 2280	3 H 1	MÉTHODES, CONCEPTS EN ARCHÉOLOGIE 2
ANT 2290	3 A 1	ARCHÉOLOGIE, APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE
ANT 2302	3 AE 1	TECHN. DE FOUILLES SUR LE TERRAIN
ANT 2341	3 A 1	ARCHÉOLOGIE: SOCIÉTÉS PRÉ-AGRIQUES
ANT 2312	3 A 1	SÉMINAIRE D'ARCHÉOLOGIE
ANT 2381	3 A 1	AIRE: MÉSOMÉRICAINNE PRÉHISTOIRE
ANT 2382	3 H 1	AIRE CULT.: PRÉHISTOIRE DU QUÉBEC
ANT 2383	3 H 1	AIRE CULT.: PRÉHIST., ASIE DU S-O.

BLOC 71 G	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 15 CR
ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE 2		
ANT 2422	3 H 1	BIOLOGIE ET ENVIRONN. SOCIOCULTUREL
ANT 2425	3 H 1	GÉNÉTIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOGIQUE
ANT 2430	3 H 1	INTRODUCTION À LA PALEONTOLOGIE
ANT 2440	3 H 1	GÉNÉTIQUE ET ANTHROPOLOGIE
ANT 2442	3 A 1	ANTHROPOLOGIE ET PSYCHOLOGIE ÉVOLUTIVES
ANT 2454	3 A 1	INTRODUCTION À LA PRIMATOLOGIE
ANT 2480	3 A 1	TECHNIQUES ANTHROPOBIOLOGIQUES
ANT 2420	3 A 1	INTERACTIONS BIOCULTURELLES
ANT 2440	3 AH 1	GÉNÉTIQUE DU COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 2450	3 A 1	PRIMATOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE
ANT 2460	3 H 1	CONCEPTS, MÉTHODES EN PALÉOANTHROPOLOGIE
ANT 2554	3 A 1	MÉTHODES EN PRIMATOLOGIE
ANT 2614	3 A 1	SÉMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE

BLOC 71 H	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 15 CR
ETHNOLINGUISTIQUE 2		
ANT 2611	3 A 1	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION
ANT 2624	3 A 1	LANGAGES ET SYSTÈMES SYMBOLIQUES
ANT 2660	3 A 1	LANGUE ET IDENTITÉ SOCIALE
ANT 2665	3 H 1	DESCRIPTION ETHNOLINGUISTIQUE
ANT 2612	3 H 1	Méth. de recherche, communauté ling.
ANT 2625	3 H 1	LANGUE, CULTURE ET POÉSIE
ANT 2631	3 AH 1	CHANGEMENT SOCIAL ET LINGUISTIQUE
ANT 2615	3 A 1	SÉMINAIRE D'ETHNOLINGUISTIQUE
ANT 2675	3 A 1	AIRE CULTURELLE: ASIE DU SUD
ANT 2676	3 H 1	AIRE CULTURELLE: CAUCASE

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.



Arabe :

voir Études arabes

Architecture

Faculté de l'aménagement

Baccalauréat 1-010-1-0

Information sur le programme :

Patricia Falta

343-7503

Information sur l'admission :

343-7076

Introduction

L'École d'architecture recherche des étudiants motivés par les aspects professionnels et culturels de l'architecture. Elle considère comme essentielles chez les candidats les qualités suivantes :

- aspirations intellectuelles, intérêt dans les arts et les sciences ;
- aptitudes marquées de visualisation spatiale, de représentation symbolique ainsi qu'un goût prononcé pour la création ;
- capacité de poser et résoudre les problèmes ; esprit critique cherchant à questionner la réalité contemporaine.

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.1 : Mathématiques 337 ou 103, 307

Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921

Psychologie 101 ou 102 ;

ou

détenir un DEC professionnel en Technologie de l'architecture (221.01).

1.2 Fournir, s'il y a lieu, un portfolio.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Technicien en architecture : toute personne qui détient un DEC professionnel en technologie de l'architecture ou qui est en voie de l'obtenir.

2.3 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a réussi un minimum de quarante-cinq (45) crédits de cours universitaires dans un programme d'architecture à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère d'admission.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collégien est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'École d'architecture en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience pertinente acquises sur le marché du travail. Le candidat doit présenter un portfolio de ses travaux personnels et son curriculum vitae.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.5 Il comporte un minimum de 120 crédits (8 trimestres).

5.6 Le portfolio désigne une collection de documents produite par le candidat et démontrant des aptitudes en créativité. Les documents peuvent être par exemple des dessins, des esquisses, des photos ou des reproductions d'œuvres diverses accompagnés par de courts textes. Le portfolio comporte également un curriculum vitae.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	254	143
Refus	77	128
Offres d'admission	120	52
Capacité d'accueil	63	25

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 24,785.

Baccalauréat en architecture

Ce programme comprend 120 crédits répartis comme suit : 82 crédits obligatoires (blocs 70 A et B) ; 32 crédits à option (blocs 70 C, D, E, F, Y) et 6 crédits au choix dont un minimum de 3 crédits hors faculté.

En ce qui concerne les crédits à option, ils sont distribués de la façon suivante : douze crédits dans le bloc 70 C (Ateliers thématiques) ; trois crédits dans le bloc 70 D (Structure) ; deux crédits dans le bloc 70 E (Informatique) ; douze crédits dans le bloc 70 F (cours complémentaires en architecture : chaînes théoriques, personne-environnement et cadre social, construction, pratique et gestion, et communication et méthodes) et trois crédits dans le bloc 70 Y (cours complémentaires hors département).

Voir également le cheminement suggéré en page suivante.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 38 CR

ATELIERS OBLIGATOIRES

ARC 1011	6 A 1	ATELIER DE DESIGN 1
ARC 1012	6 H 1	ATELIER DE DESIGN 2
ARC 2011	6 A 1	ATELIER DE DESIGN 3
ARC 2012	6 H 1	ATELIER DE DESIGN 4
ARC 3012	6 AH 1	ATELIER THÉMATIQUE 2
ARC 4010	2 AH 1	T.D. PROJET FINAL
ARC 4011	6 AH 1	PROJET FINAL

BLOC 70 B OBLIGATOIRE 44 CR

NOTIONS FONDAMENTALES

CHAÎNE THÉORIQUES

ARC 1100	2 A 1	INTRODUCTION À L'ARCHITECTURE
ARC 2100	2 A 1	THÉORIES DE LA FORME ARCHITECTURALE
ARC 3100	2 A 1	STRATÉGIE DE DESIGN

CHAÎNE HISTOIRE

ARC 1101	3 A 1	HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE
ARC 1102	3 H 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE
ARC 3104	3 H 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE AU QUÉBEC

CHAÎNE PERSONNE — ENVIRONNEMENT ET CADRE SOCIAL

ARC 2101	3 H 1	PERSONNE/ENVIRONNEMENT
----------	-------	------------------------

CHAÎNE CONSTRUCTION

ARC 1201	3 H 1	CONSTRUCTION 1
ARC 2201	3 H 1	CLIMAT ET PHYSIQUE DU BATIMENT
ARC 2202	3 A 1	CONSTRUCTION 2
ARC 2203	3 H 1	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX
ARC 5214	3 A 1	MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ & ÉCLAIRAGISME

CHAÎNE PRATIQUE ET GESTION

ARC 3021	2 H 1	SÉCURITÉ DU BATIMENT
ARC 4021	3 H 1	PRATIQUE ET GESTION

CHAÎNE COMMUNICATION ET MÉTHODES

ARC 1211	2 A 1	DESSIN ET COMMUNICATION
ARC 1212	2 A 1	ATELIER D'EXPRESSION 2 ET 3D
ARC 2120	2 A 1	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE 1

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 12 CR

ATELIERS THÉMATIQUES

ARC 3020	6 AH 1	ATELIER MULTIDISCIPLINAIRE
ARC 3011	6 AH 1	ATELIER THÉMAT. 1: FORMES & FONCTIONS
ARC 3012	6 AH 1	ATELIER THÉMAT. 2: ARCHITECTURE URBAINE
ARC 3014	6 AH 1	ATELIER THÉMAT. 4: TRIPTYQUE

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

STRUCTURE

ARC 4120	3 A 1	STRATÉGIE STRUCTURALE
ARC 5201	3 AH 1	CHARPENTE APPLIQUÉE

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 4 CR

INFORMATIQUE

ARC 2210	2 AH 1	INTRO. INFORMATIQUE EN ARCHITECTURE
ARC 2213	2 AH 1	CONCEPTION ARCHITECTURALE ORIENTÉE

BLOC 70 F OPTION MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 15 CR

COURS COMPLÉMENTAIRES EN ARCHITECTURE

CHAÎNE THÉORIQUES

ARC 4100	2 H 1	ANALYSE DE L'ARCH. CONTEMPORAINE
----------	-------	----------------------------------

CHAÎNE HISTOIRE

ARC 2102	3 A 1	HISTOIRE DES FORMES URBAINES
ARC 2530	3 H 1	MONTREAL EN ÉVOLUTION
ARC 5111	3 AH 1	ÉTUDE AVANCÉE EN HIST. DE L'ARCH.
ARC 5115	3 AH 1	HIST. DES IDÉOLOGIES/THÉORIES EN ARCH.
ARC 5116	2 A 1	ÉTAVANCEE DE RECH. ARCH. QUÉBÉCOISE

CHAÎNE PERSONNE — ENVIRONNEMENT ET CADRE SOCIAL

ARC 4106	3 A 1	CIRCULATION ET ORIENTATION EN ARCH.
ARC 5107	3 H 1	INTERV. ET CONTRÔLE EN MILIEU URBAIN
ARC 5114	2 H 1	SYSTÈMES D'HABITATION

CHAÎNE CONSTRUCTION

ARC 4023	3 H 1	RÉDACTION DE DEVIS
ARC 4028	3 AH 1	MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
ARC 5212	2 H 1	INDUSTRIALISATION
ARC 5215	2 H 1	ÉCLAIRAGISME APPLIQUÉ
ARC 5216	2 H 1	ACOUSTIQUE APPLIQUÉE

CHAÎNE PRATIQUE ET GESTION

ARC 5201	3 AH 1	PROCESSUS DE PLANIF. CONCEPT. RÉALIS.
ARC 5202	3 A 1	FINANCEMENT, ESTIM. ET PLANIF. COÛTS

CHAÎNE COMMUNICATION ET MÉTHODES

ARC 2130	3 H 1	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE 2
ARC 5205	3 AH 1	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUÉE
ARC 5206	3 A 1	TOPOLOGIE STRUCTURALE
ARC 5211	3 H 1	EXPRESSION PLASTIQUE
ARC 5212	3 AH 1	LABORATOIRE SPÉCIALISÉ EN CAAD

AUTRES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

ARC 5101	2 AH 1	VOYAGE D'ÉTUDE EN ARCHITECTURE
ARC 5102	4 AH 1	VOYAGE D'ÉTUDE EN ARCHITECTURE
ARC 5402	2 AH 1	TRAVAUX DIRIGÉS EN ARCHITECTURE
ARC 5403	2 AH 1	TRAVAUX DIRIGÉS EN ARCHITECTURE
ARC 5404	3 AH 1	TRAVAUX DIRIGÉS EN AMÉNAGEMENT
ARC 5405	3 AH 1	STAGE DE FORMATION DANS LA PRATIQUE

BLOC 70 Y OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR

COURS COMPLÉMENTAIRES HORS DÉPARTEMENT

APA 3450	3 AH 1	ÉTUDE DES ESPACES PUBLICS URBAINS
APA 5500	3 AH 1	ÉCOLOGIE APPLIQUÉE
DIN 1211	3 A 1	FORME ET COULEUR
DIN 2210	3 A 1	ERGONOMIE
DIN 3013	2 AH 1	SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
HAR 2800	3 A 1	HISTOIRE DES ARTS DÉCORATIFS
URB 1207	3 A 1	SOCIÉTÉS ET CADRES DE VIE URBAINS
URB 2202	3 A 1	ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT

Architecture de paysage

Faculté de l'aménagement

Baccalauréat 1-020-1-0

Information sur le programme :

Johanne Roy

343-6887

Information sur l'admission :

343-7676

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.5 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

ou

Bloc 10.1 : Mathématiques 337 ou 103, 307
Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921
Psychologie 101 ou 102 ;

ou

détenir un des diplômes d'études collégiales professionnels (DEC) suivants :

Horticulture ornementale (153.03)
Aménagement forestier (150.01)
Technologie du bâtiment et des travaux publics (221.00)
Architecture (221.01)
Génie civil (221.02)
Techniques d'aménagement du territoire (222.01) ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 ou 10.1 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Fournir, s'il y a lieu, un portfolio.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède une expérience pertinente sur le marché du travail et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de douze (12) crédits de cours à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission dans un des programmes universitaires suivants : architecture de paysage, landscape architecture.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Au moins 70 % des places sont accordées aux collégiens. Le reste de la capacité d'accueil est réparti au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'École d'architecture de paysage en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail. La présentation d'un portfolio relié au domaine des arts et de l'aménagement, une lettre de motivation personnelle et trois (3) lettres de recommandation (employeurs ou professeurs) sont exigées pour l'étude du dossier. Le comité d'admission se réserve le droit de convoquer ces candidats à une entrevue.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.3 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.5 Il comporte un minimum de 120 crédits (8 trimestres). Les cours se donnent aux sessions d'automne et d'hiver seulement.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	129	42
Refus	8	2
Offres d'admission	75	27
Capacité d'accueil	25	15

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 20,000.

Programme 1-020-1-0

Version 07

Baccalauréat en architecture de paysage

Le programme du Baccalauréat en architecture de paysage comprend 120 crédits répartis comme suit : 72 crédits obligatoires dont 48 en ateliers ; un minimum de 27 crédits et un maximum de 39 crédits de cours d'approfondissement à option ; un minimum de 6 crédits et un maximum de 12 crédits de cours inter-disciplinaire à option ; un minimum de 3 crédits et un maximum de 6 crédits de cours au choix qui doivent être pris hors faculté.

Les cours et les ateliers de chacun de ces ensembles sont regroupés en segment se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'architecture de paysage :

- a) Théorie et histoire de l'architecture de paysage ;
- b) Outils et techniques d'intervention ;
- c) Pratiques de l'architecture de paysage ;
- d) Dimensions socioculturelles des paysages ;
- e) Dimensions biophysiques des paysages.

Chacun de ces segments contient un bloc de cours obligatoires, de cours d'approfondissement et d'ouverture interdisciplinaire.

Les échanges interuniversitaires se limitent à la 5^e et à la 6^e session de cours, soit la 3^e année uniquement. Durant cette période, l'étudiant doit s'inscrire à des ateliers dont les thèmes et les savoirs abordent le projet urbain et le projet rural.

SEGMENT 01

THEORIE ET HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

BLOC 01 A OBLIGATOIRE 8 CR

FORMATION DE BASE

APA 1100	3 A 1	INTRODUCTION A L'ARCH. DE PAYSAGE
APA 1101	3 H 1	HISTOIRE DE L'ARCH. DE PAYSAGE

BLOC 01 B OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR

APPROFONDISSEMENT

APA 1102	3 A 1	HIST. DE LA COMPOSITION DES JARDINS
APA 3100	3 A 1	HISTOIRE ET THEORIE DU PAYSAGE
APA 3101	3 AH 1	FIGURATION EN ARCH. DE PAYSAGE
APA 4100	3 AH 1	PROBLEMATIQUE ET ENJEUX DU PAYSAGE

BLOC 01 C OPTION MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 12 CR

OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE

AHE 3200	3 H 1	ETHIQUE APPLIQUEES A L'AMENAGEMENT
ARC 1101	3 A 1	HISTOIRE GENERALE DE L'ARCHITECTURE
ARC 1102	3 H 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE
ARC 1103	2 A 1	INTRODUCTION A L'ARCHITECTURE
ARC 2102	3 A 1	HISTOIRE DES FORMES URBAINES
ARC 2500	3 H 1	MONTREAL EN EVOLUTION
ARC 3104	3 H 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE AU QUEBEC
DIN 1210	3 H 1	HISTOIRE DU DESIGN INDUSTRIEL
DIN 3211	3 AH 1	THEORIES DU DESIGN
GEO 3212	3 AH 1	GRANDES REGIONS METROPOLITAINES
HAR 1100	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 3102	3 H 1	LE DESIGN MODERNE
HAR 3200	3 A 1	L'ART ACTUEL
URB 1002	3 H 1	MORPHOLOGIE URBAINE
URB 2011	3 A 1	HISTOIRE DE L'URBANISME
URB 3171	3 A 1	COURANTS THEORIQUES EN PLANIFICATION

SEGMENT 02

OUTILS ET TECHNIQUES D'INTERVENTION

BLOC 02 A OBLIGATOIRE 16 CR

FORMATION DE BASE

APA 1200	3 A 1	DESSIN ET COM. EN ARCH. DE PAYS.
APA 1201	3 AH 1	NIVELLEMENT ET DRAINAGE
APA 2200	3 A 1	MATERIAUX ET ASSEMBLAGE
APA 2201	3 AH 1	CONSTRUCTION ET SENS DU SITE
APA 3200	3 A 1	METHODOLOGIE ET PROCESSUS
APA 4200	3 H 1	PRATIQUE PROFESSIONNELLE

BLOC 02 B OPTION MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 16 CR

APPROFONDISSEMENT

APA 1202	3 AH 1	DESSIN TECHNIQUE ET DEVIS
APA 2201	3 A 1	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUEE
APA 2202	3 H 1	PROJECTIONS ET LANGAGES GRAPHIQUES
APA 3200	3 AH 1	GEOMATIQUE ET PAYSAGE
APA 3201	3 AH 1	ANALYSE VISUELLE
APA 3202	3 AH 1	VISUALISATION ET DIRM. DU PAYSAGE
APA 3203	1 AHE 1	STAGE D'APPRENTISSAGE

BLOC 02 C OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR

OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE

AHE 3200	3 AH 1	MATHEMATIQUES ET AMENAGEMENT
ARC 1201	2 A 1	DESSIN ET COMMUNICATION
ARC 1202	2 A 1	ATELIER D'EXPRESSION 2 ET 3D
ARC 2100	2 A 1	GEOMETRIE DESCRIPTIVE 1
ARC 3204	3 A 1	MECANIQUE ELECTRIQUE & ECLAIRAGE
ARC 3205	2 H 1	ECLAIRAGE APPLIQUE
CNE 1010	3 AHE 1	RESOLUTION DE PROBLEMES ET IDEATION
DIN 1100	3 A 1	DESSIN ET INFOGRAPHIE 1
DIN 1100	3 H 1	DESSIN ET INFOGRAPHIE 2
DIN 1201	3 A 1	FORME ET COULEUR
DIN 3100	3 AH 1	DESSIN ET INFOGRAPHIE 3
DIN 3101	3 AH 1	MULTIMEDIA
FRA 1000	3 AHE 1	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT
GEO 1102	3 AH 1	CARTOGRAPHIE
HAR 1000	3 A 1	PERCEPTION VISUELLE
IFT 1000	3 AHE 1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1010	3 AHE 1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
URB 2140	3 H 1	TECHNIQUES D'ANALYSE STATISTIQUE
URB 3001	3 A 1	METHODES ET TECHNIQUES ENQUETE URB.

SEGMENT 03

PRATIQUES DE L'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

BLOC 03 A OBLIGATOIRE 26 CR

FORMATION DE BASE

APA 1300	6 A 1	LECTURE ET CONCEPTION DU PAYSAGE
APA 1301	6 A 1	DEMARCHE PAYSAGERE
APA 2000	6 H 1	DESIGN DES ESPACES RESIDENTIELS
APA 2001	6 H 1	ESPACE ET EQUIPEMENTS PUBLICS
APA 4000	6 A 1	PROCESSUS ET DESIGN
APA 4301	6 AH 1	PROJET DE FIN D'ETUDE

BLOC 03 B OPTION MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 21 CR

APPROFONDISSEMENT

AHE 3030	6 AH 1	ATELIER MULTIDISCIPLINAIRE
APA 2300	2 AH 1	DESIGN AVEC LES VÉGÉTAUX
APA 2301	1 A 1	INTROD. A L'AMENAGEMENT REGIONAL
APA 2301	6 A 1	ESPACE REGIONAL
APA 2302	6 H 1	AMENAGEMENT DU PAYSAGE URBAIN
APA 2303	6 H 1	ATELIER DE DESIGN HORS DEPARTEMENT
APA 3304	3 AH 1	RESTAURATION DES PARCS ET DES JARDINS
APA 4300	2 A 1	INTRODUCTION AU PROJET DE FIN D'ETUDE

BLOC 03 C OPTION MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE

URB 1024	3 H 1	UTL. SOL & CONTEXTE INSTT. & JURID.
URB 2015	3 H 1	METHODES DE PLANIF. EN AMEN. ET URB.
URB 3015	3 H 1	VILLES, REGIONS ET GLOBALISATION
URB 3111	3 H 1	URB MUNICIPAL & GESTION DE PROJET

SEGMENT 04

DIMENSIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

BLOC 04 A OBLIGATOIRE 3 CR

FORMATION DE BASE

APA 2400	3 AH 1	DIMENSIONS PSYCHOSOCIALES DU PAYSAGE
----------	--------	--------------------------------------

BLOC 04 B OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

APPROFONDISSEMENT

APA 3400	3 AH 1	ETUDE DES ESPACES PUBLICS URBAINS
APA 4400	3 AH 1	MYTHES, SYMBOLES ET PAYSAGES

BLOC 04 C OPTION MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 12 CR

OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE

ANT 1013	3 A 1	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT 1050	3 A 1	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 2042	3 H 1	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
DMD 1000	3 AH 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMD 1010	3 A 1	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINE
ECN 1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
GEO 1412	3 H 1	LE QUEBEC

KAR 1030	3 A 1	PERCEPTION VISUELLE
KST 2400	3 H 1	AMÉRICAINS ET EUROPÉENS EN AMÉRIQUE
SOL 1090	3 A 1	MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE 1
SOL 1092	3 AH 1	INTRO. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1070	3 AH 1	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC
SOL 2200	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
URB 1307	3 A 1	SOCIÉTÉS ET CADRES DE VIE URBAINS

SEGMENT 05

DIMENSIONS BIOPHYSIQUES DES PAYSAGES

BLOC 05 A OBLIGATOIRE 9 CR

FORMATION DE BASE

APA 1530	3 A 1	IDENTIFICATION DES VÉGÉTAUX
APA 1531	3 H 1	LECTURE DES FORMES DU PAYSAGE
APA 2530	3 A 1	PRINC. ET TECH. D'ÉCOLOGIE VÉGÉTALE

BLOC 05 B OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 15 CR

APPROFONDISSEMENT

APA 2530	3 AH 1	PÉDOLOGIE ET PAYSAGE
APA 2532	3 AH 1	HORTICULTURE
APA 2531	3 AH 1	TELEDÉTECTION EN AMÉNAGEMENT
APA 4530	3 AH 1	GÉNIE ET PHYTORESTAURATION
APA 4531	3 AH 1	GESTION ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE
APA 5530	3 AH 1	ÉCOLOGIE APPLIQUÉE

BLOC 05 C OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 12 CR

OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE

BIO 1305	1 A 1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 1
BIO 1306	1 H 1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 2
BIO 1802	3 H 1	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 2371	3 A 1	ANATOMIE ET MORPHOGENÈSE VÉGÉTALES
BIO 2852	3 H 1	ÉCOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
BIO 3850	3 H 1	ÉCO-TOXICOLOGIE
CEG 2112	3 H 1	PHYTOGÉOGRAPHIE
GLG 1852	3 A 1	GÉOLOGIE GÉNÉRALE
GLG 1980	3 A 1	PATRIMOINE GÉOLOGIQUE DU QUÉBEC
URB 4161	3 H 1	GESTION DE L'ENV. ET URBANISME

SEGMENT 70

BLOC 70 Y OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 12 CR

UNITÉS D'APPROFONDISSEMENT DIRIGÉ

APA 5008	1 AH 1	TRAVAIL DIRIGÉ
APA 5001	1 AH 1	TRAVAIL DIRIGÉ
APA 5002	2 AH 1	TRAVAIL DIRIGÉ
APA 5010	1 AH 1	ACTIVITÉ DIRIGÉE
APA 5011	1 AH 1	ACTIVITÉ DIRIGÉE
APA 5012	2 AH 1	ACTIVITÉ DIRIGÉE
APA 5013	3 AH 1	ACTIVITÉ DIRIGÉE
APA 5020	1 AH 1	SÉMINAIRE THÉMATIQUE
APA 5021	1 AH 1	SÉMINAIRE THÉMATIQUE



Archivistique

Faculté des arts et des sciences

Certificat 1-056-5-0

Information sur le programme :

Dominique Meunier 343-2245
Florence Arès 343-2244

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détient le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne désirent pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

3.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel. Toutefois, les étudiants admis à plein temps ne sont pas assurés de pouvoir compléter toute la scolarité en deux trimestres.

3.6 Ce programme peut être suivi en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-056-5-0

Version 02

Certificat en archivistique

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

21 CR

COURS FONDAMENTAUX

ARV 1020 3 AH 1 : INTRODUCTION À L'ARCHIVISTIQUE

• ARV 1021	3 AH 1 a	ADMINISTRATION DES ARCHIVES
• ARV 1022	3 H 1 a	INFORMATIQUE ET ARCHIVES
• ARV 1023	3 AH 1 a	ÉVAL. ET CALENDRIER DE CONSERVATION
• ARV 1024	3 AH 1 a	SYSTÈMES DE CLASSIFICATION
• ARV 1025	3 AH 1 a	DESCRIPTION ET REPERAGE DES ARCHIVES
• ARV 1026	3 AH 1 a	STAGE

BUC 70 B

OPTION

ANNUAIRE 8 DE MAURIM 8 DE

COURS THÉMATIQUES

• ARV 1027	3 H 1 a	ÉTUDE DU MILIEU ET DIFFUSION
• ARV 1028	3 H 1 a	INSTITUTIONS ET DOCUMENTS OFFICIELS
• ARV 1029	3 AH 1 a	PRÉVENTION ET CONSERVATION
• ARV 1030	3 AH 1 a	ACTIVITÉS DIVERSES



Art :

voir Arts plastiques, Études cinématographiques, Histoire de l'art

Arts d'expression visuels :

voir Histoire de l'art

Arts et sciences

Faculté des arts et des sciences

Mineur orientation générale 1-960-4-0

Mineur orientation communication 1-960-4-2

Information sur le programme :

orientation générale : Nicole Gravel, 343-6111 poste 5585
Francine Savoie, 343-6111 poste 5585

orientation communication : André A. Lafrance, 343-2066

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

a) orientation générale

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée.

b) orientation communication

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée.

1.2 Avoir complété au moins 24 crédits du majeur en communication.

2 Capacité d'accueil

a) orientation générale

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

Les personnes qui font preuve d'une bonne préparation et qui ont été

réussies dans des programmes contingents peuvent être réorientées vers ce programme en fonction de leurs intérêts et des places disponibles.

b) orientation communication

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques pour l'orientation générale

2.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

2.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

2.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

2.4 La structure de ce programme est particulièrement bien adaptée aux adultes.

2.5 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détiennent pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5585 ou 5585).

2.6 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

2.7 Il peut également être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

4 Présentation du programme

a) orientation générale

Le mineur arts et sciences donne la possibilité d'acquérir des connaissances de base dans au moins deux disciplines ou champs d'études. Les cours sont offerts par les départements de la Faculté des arts et des sciences.

Ce programme est composé de trente (30) crédits de cours au choix ; il ne comporte ni cours obligatoire, ni cours à option. Cependant, le choix de cours doit respecter une structure formée de deux concentrations (par exemple : 9 à 12 crédits en biologie et 9 à 12 crédits en psychologie). Les crédits pour compléter le programme doivent être pris dans des disciplines autres que celles des deux concentrations choisies (par exemple : un cours d'histoire, un cours de philosophie, un cours en service social, etc.). Il n'est pas permis de s'inscrire à plus de deux cours d'une même discipline dans un même trimestre.

Liste des disciplines ou champs d'études

Anthropologie
Archivistique
Chimie
Communication
Condition féminine
Criminologie
Démographie
Études allemandes
Études anglaises
Études arabes
Études cinématographiques

- Études classiques
- Études est-asiatiques
- Études françaises
- Études hispaniques
- Études italiennes
- Études médiévales
- Études néo-helléniques
- Études québécoises
- Études russes
- Géographie
- Géologie
- Histoire
- Histoire de l'art
- Informatique
- Linguistique
- Mathématiques
- Philosophie
- Physique
- Psychoéducation
- Psychologie
- Relations industrielles
- Science politique
- Sciences biologiques
- Sciences économiques
- Service social
- Sociologie

b) orientation communication

Le mineur arts et sciences orientation communication s'adresse exclusivement à des étudiants qui veulent centrer toute leur formation de premier cycle sur la communication et les disciplines qui lui sont associées.

Ce programme est composé de 6 crédits obligatoires, 24 à option et 6 au choix. Toutefois, le choix de cours doit respecter une structure formée de deux concentrations de 12 crédits chacune parmi les huit concentrations suivantes :

- Anthropologie
- Études cinématographiques
- Informatique
- Psychologie cognitive
- Psychologie sociale
- Relations industrielles
- Science politique
- Sociologie

Cependant, on ne peut combiner la concentration psychologie sociale avec la concentration psychologie cognitive. Les étudiants choisissent 12 crédits de cours de chaque concentration parmi une liste de cours de la discipline en question qui ont été sélectionnés par le Département de communication parce qu'ils sont pertinents à une formation en communication. On complète les 30 crédits du programme avec 6 crédits de cours au choix.

Programme 1-950-4-X

Mineur arts et sciences

JS

L'orientation **générale** totalise 6 crédits obligatoires, 6 à option et 30 au choix.

L'orientation **communication** totalise 6 crédits obligatoires, 24 à option et 6 au choix.

Défini à l'article 1.6 du Règlement pédagogique de la Faculté, le mineur arts et sciences (que ce soit l'orientation générale ou l'orientation communication) peut jouer le même rôle que les mineurs homogènes à l'intérieur d'un baccalauréat, accompagnant soit un majeur soit deux autres mineurs ; il ne peut s'associer, toutefois, au Certificat en culture et civilisation ni au Certificat d'études individualisées de la Faculté de l'éducation permanente. Comme les mineurs homogènes, il donne lieu à un certificat.

À l'encontre des autres mineurs, toutefois, ce programme n'est pas axé sur une seule discipline ou un seul champ d'études. À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours, chacune comptant de 9 à 12 crédits, dans deux des nombreuses disciplines de la Faculté. Puis il complète les 30 crédits par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et avec l'aide et l'approbation d'un conseiller pédagogique.

Orientation générale

Dans l'orientation générale, l'étudiant choisit de 9 à 12 crédits de cours dans chacune de ses deux concentrations. Des concentrations sont actuellement offertes en :

Anthropologie	Études néo-helléniques
Archivistique	Études québécoises
Chimie	Études russes
Communication	Géographie
Condition féminine*	Histoire
Criminologie	Histoire de l'art
Démographie	Informatique
Environnement	Linguistique
Études allemandes	Mathématiques
Études anglaises	Philosophie
Études arabes	Physique
Études cinématographiques	Psychoéducation
Études classiques	Psychologie
Études est-asiatiques	Relations industrielles
Études françaises	Science politique
Études hispaniques	Sciences biologiques
Études italiennes	Sciences économiques
Études latino-américaines	Service social
Études médiévales	Sociologie

Orientation communication

L'orientation communication s'adresse exclusivement à des étudiants qui veulent centrer toute leur formation de premier cycle sur la communication et les disciplines qui lui sont associées, selon le projet de formation décrit dans les pages de cet annuaire propres au Département de communication (page 26). Ce mineur est réservé aux étudiants ayant complété 24 crédits du majeur en communication. Ces étudiants seront inscrits à la fois au Majeur en sciences de la communication et au Mineur arts et sciences (communication), et suivront ces deux programmes de façon concomitante.

Ils choisiront leurs deux concentrations de 12 crédits chacune parmi les huit concentrations suivantes :

Anthropologie	Psychologie sociale
Études cinématographiques	Relations industrielles
Informatique	Science politique
Psychologie cognitive	Sociologie

Cependant, on ne peut combiner la concentration psychologie sociale avec la concentration psychologie cognitive. Les étudiants choisiront 12 crédits de cours de chaque concentration parmi une liste de cours de la discipline en question qui ont été sélectionnés par le Département de communication parce qu'ils sont pertinents à une formation en communication. On complète les 30 crédits du programme avec 6 crédits de cours au choix. Les choix de cours sont faits avec

* Les cours pertinents aux études sur les femmes n'étant pas repérés par un sigle unique, en voici une liste indicative : ANG 2171, ANG 2401, ANG 2402, ANT 1965, CRI 3420, FRA 3831, FRA 3832, FRA 3833, HST 2446, LCD 2300, POL 3010, PSY 3072, PSY 3073, SOL 1967, SOL 3404, SVS 1151.



Arts plastiques

Faculté des arts et des sciences

Majeur 1-172-2-0

Information sur le programme :

Peter Krausz 845-6618

Pierre Granché 845-9849

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège

est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2%.

4.2 Pour les cas particuliers.

Le dossier scolaire est évalué sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories.

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau de registres.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	58	31
Refus	2	2
Offres d'admission	23	15
Capacité d'accueil	20	10

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 20,000.

Programme 1-172-2-0

Version 02

Majeur en arts plastiques

J

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix.

BLOC 14 A OBLIGATOIRE 24 CR

FORMATION DE BASE

ARP 1010	3	AN	1	DESSIN 1
ARP 1020	2	AN	1	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP 1021	3	A	1	LES ARTS DE L'ESPACE 1
ARP 1040	3	A	1	LABORATOIRE VIDEOGRAPHIQUE
ARP 1061	3	AN	1	INTRODUCTION A L'ART PHOTOGRAPHIQUE
+ ARP 2012	3	H	1	DESSIN 2
+ ARP 2022	3	H	1	LES ARTS DE LA COULEUR 2
+ ARP 2032	3	H	1	LES ARTS DE L'ESPACE 2

BLOC 14 B OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR

OUTILS DE PERCEPTION ET D'ANALYSE

ARP 1000	3	A	1	TECHNIQUES ET PROCÉDES PICTURAUX
NAR 1030	3	A	1	PERCEPTION VISUELLE
NAR 2150	3	A	1	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART

BLOC 14 C OPTION MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 18 CR

DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES

ARP 1040	3	H	1	CRÉATION ET SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES
ARP 2011	3	A	1	ESPACE SCÉNIQUE
+ ARP 2040	3	H	1	CRÉATION, SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES 2
+ ARP 2050	2	H	1	TECHNIQUES DE L'ESTAMPE
+ ARP 2051	3	H	1	L'IMAGE MANIPULÉE

* ARP 3300	3 H 1	RECHERCHES VIDEOGRAPHIQUES
* ARP 3302	3 A 1	ARTS D'EXPRESSION SPATIALE
* ARP 3306	3 A 1	ATELIER PHOTOGRAPHIQUE
* ARP 3351	3 A 1	LE CONTEXTE FIGURATIF
* ARP 3410	3 H 1	LES LIEUX DE LA COULEUR
* ARP 3510	3 H 1	ARTS PLAST., REFLEXIONS ET PRATIQUES

BLOC 14 D OBLIGATOIRE

3 CR

CONCLUSION PROVISoire

* ARP 3300	3 H 1	ATELIER SYNTHÈSE
------------	-------	------------------

BLOC 14 E OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

CONNAISSANCES THÉORIQUES ET HISTORIQUES DES ARTS

* HAR 1040	3 H 1	HISTOIRE DES TECHNIQUES
HAR 1190	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1	INTRODUCTION À L'ART MODERNE
HAR 1280	3 AH 1	INTRODUCTION À L'ART MODERNE
* HAR 2082	3 H 1	LA PEINTURE AMÉRICAINE APRES 1980
* HAR 2185	3 H 1	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
* HAR 2195	3 A 1	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
HAR 2199D	3 AH 1	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
HAR 2400	3 H 1	HISTOIRE DE LA GRAVURE
HAR 2500	3 H 1	LA SCULPTURE AU 20 ^E SIÈCLE
* HAR 2600	3 A 1	HISTOIRE DES ARTS DÉCORATIFS
HAR 3040	3 A 1	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
* HAR 3070	3 H 1	L'ENLUMINAIRE ET LE VITRAIL
* HAR 3162	3 H 1	LE DESIGN MODERNE
* HAR 3220	3 A 1	L'ART ACTUEL
* HAR 3330	3 A 1	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
HAR 3500	3 H 1	LES ARTS VISUELS AU CANADA

BLOC 14 F OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

LES IMAGES - LES MOUVEMENTS

CIN 1050	3 H 1	CINÉMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES
CIN 3050	3 H 1	LE CINÉMA ET LES AUTRES ARTS
CIN 3040	3 A 1	CINÉMA QUÉBÉCOIS
CIN 3050	3 H 1	CINÉMA EXPERIMENTAL

BLOC 14 G OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 6 CR

COMMUNICATION

COM 1100	3 A 1	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
COM 1200	3 AH 1	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
COM 1300	3 AH 1	THÉORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1511	3 AH 1	COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
COM 1600	3 AH 1	COMMUNICATION ET MÉDIAS DE MASSE
COM 3540	3 AH 1	PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE

BLOC 14 Y OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 7 CR

COMPLÉMENTAIRE ET CONNEXES

ANT 1000	3 AH 1	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE
APA 1101	3 H 1	HISTOIRE DE L'ARCHIT. DE PAYSAGE
APA 3450	3 A 1	ÉTUDE DES ESPACES PUBLICS URBAINS
APA 4450	3 AH 1	MYTHES SYMBOLES ET PAYSAGES
FRA 1951F	3 AH 2	LANGUE ÉCRITE, ENSEIGNEM. SUR MESURE
* IT 1213	4 AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
LNG 1025	3 AH 1	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
PHI 1250	3 H 1	ESTHÉTIQUE
PSY 1952	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL 1953	3 AH 1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 2300	3 H 1	CONNAISSANCE ET IDÉOLOGIE
SOL 3061	3 A 1	SOCIOL. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 3304	3 A 1	SOCIOLOGIE COGNITIVE
URB 1287	3 AH 1	SOCIÉTÉS ET CADRES DE VIE URBAINS
URB 2071	3 A 1	HISTOIRE DE L'URBANISME



Arts plastiques

Faculté des arts et des sciences

Mineur 1-172-4-0

Information sur le programme :

Peter Krausz 845-6818

Pierre Granche 845-5849

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2%.

4.2 Pour les cas particuliers
Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories
Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registre.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	57	37
Refus	7	3
Offres d'admission	33	29
Capacité d'accueil	18	12

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 20,000.

Programme 1-172-4-0

Version 05

Mineur en arts plastiques

J

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 74 A OBLIGATOIRE 12 CR

ATELIER DE BASE

ARP 1010	3 A	1	DESSIN 1
ARP 1021	3 A	1	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP 1031	3 A	1	LES ARTS DE L'ESPACE 1
ARP 1081	3 A	1	INTRODUCTION À L'ART PHOTOGRAPHIQUE

BLOC 74 B OPTION ANNUEL 3 CR, ANNUEL 5 CR

OUTILS DE PERCEPTION ET D'ANALYSE

ARP 1000	3 A	1	TECHNIQUES ET PROCÉDÉS PICTURAUX
HAR 1020	3 A	1	PERCEPTION VISUELLE
HAR 1700	3 A	1	LECTURE ET ANALYSE D'ŒUVRES D'ART

BLOC 74 C OPTION ANNUEL 3 CR, ANNUEL 5 CR

LABORATOIRE DES TECHNIQUES CONTEMPORAINES

ARP 1042	3 A	1	LABORATOIRE VIDEOGRAPHIQUE
ARP 1045	3 H	1	CRÉATION ET SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES
ARP 1081	3 H	1	L'IMAGE MANIPULÉE

BLOC 74 D OPTION ANNUEL 5 CR, ANNUEL 3 CR

DEVELOPPEMENT DES APPRENTISSAGES

ARP 2011	3 A	1	ESPACE SCÉNIQUE
ARP 2012	3 H	1	DESSIN 2
ARP 2021	3 H	1	LES ARTS DE LA COULEUR 2
ARP 2031	3 H	1	LES ARTS DE L'ESPACE 2
ARP 2040	3 H	1	CRÉATION, SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES 2
ARP 2050	3 H	1	TECHNIQUES DE L'ESTAMPE
ARP 2100	3 H	1	RECHERCHES VIDEOGRAPHIQUES
ARP 3030	3 A	1	ARTS D'EXPRESSION SPATIALE
ARP 3230	3 A	1	ATELIER PHOTOGRAPHIQUE
ARP 3331	3 A	1	LE CONTEXTE FIGURATIF
ARP 3410	3 H	1	LES LIEUX DE LA COULEUR

BLOC 74 E OPTION ANNUEL 5 CR, ANNUEL 3 CR

CULTURE DE L'HISTOIRE

HAR 1100	3 A	1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H	1	INTRODUCTION À L'ART MODERNE
HAR 1200D	3 A	1	INTRODUCTION À L'ART MODERNE
HAR 2105	3 A	1	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
HAR 2105D	3 A	1	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
HAR 3230	3 A	1	L'ART ACTUEL
HAR 3900	3 H	1	LES ARTS VISUELS AU CANADA

BLOC 74 F	OPTION	ANNUEL 5 CR, ANNUEL 3 CR
CONNAISSANCES THÉORIQUES ET HISTORIQUES DES ARTS		
* HAR 1040	3 H 1	HISTOIRE DES TECHNIQUES
* HAR 2105	3 H 1	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
* HAR 2400	3 H 1	HISTOIRE DE LA GRAVURE
* HAR 2500	3 H 1	LA SCULPTURE AU 20 ^E SIÈCLE
* HAR 2600	3 A 1	HISTOIRE DES ARTS DÉCORATIFS
* HAR 3030	3 H 1	L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL
* HAR 3102	3 H 1	LE DESIGN MODERNE



Arts plastiques :

voir Histoire de l'art

Asie de l'Est :

voir Études est-asiatiques

Astronomie :

voir Physique

Astrophysique :

voir Physique

Audiologie :

voir Orthophonie-audiologie

Audiovisuel : voir Études cinématographiques.

Sciences de la communication

Automatique :

voir Génie électrique

Avionique :

voir Génie électrique

Bible :

voir Études bibliques

Biochimie

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé 1-465-1-0

Information sur le programme :

Réjean Morais

343-6720

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détient le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détient le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détient tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus ou ceux de sciences du bloc ministériel du programme de DEC en sciences de la nature ainsi que les cours du bloc 5.01.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2%.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registre.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel ainsi que ceux du bloc 5.01 au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc 10.11 au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	645	104
Refus	23	32
Offres d'admission	243	28
Capacité d'accueil	86	14

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 25,000.

Programme 1-425-1-0

Version 08

B.Sc. spécialisé en biochimie

J

Ce programme totalise 81 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix.

DEC 14 A	OBLIGATOIRE	24 CR
CONNAISSANCES DE BASE 1		
BCM 100	3 A 1	ORIGINE BIOCHIMIQUE DE LA VIE
BCM 102	4 H 1	METABOLISME 1
BCM 103	3 H 1	ACIDES NUCLÉIQUES ET GÉNÉTIQUE 1
BIO 115	3 A 1	BIOLOGIE CELLULAIRE
CHM 111	2 A 1	CHIMIE ORGANIQUE 1A
+ CHM 112	2 H 1	CHIMIE ORGANIQUE 1B
CHM 194	2 A 1	PHYSICO-CHIMIE GÉNÉRALE 1A
+ CHM 195	2 H 1	PHYSICO-CHIMIE GÉNÉRALE 1B
MCB 104	3 H 1	BACTÉRIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE

DEC 14 B	OBLIGATOIRE	5 CR
FORMATION PRATIQUE 1		
BCM 101	2 H 1	TRAVAUX PRATIQUES DE BIOCHIMIE 1

+ CHM 1364	2 H 1	TRAVAUX PRATIQUES: CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1576	2 A 1	CHIMIE ANALYTIQUE

BLOC 74 C OBLIGATOIRE 21 CR

CONNAISSANCES DE BASE 2

+ BCM 2581	3 H 1	PROTEINES
+ BCM 2582	3 A 1	ACIDES NUCLEIQUES ET GENETIQUE 2
+ BCM 2583	2 A 1	METABOLISME 1
+ BCM 2584	2 H 1	ENZYMOLOGIE
+ BIO 2041	3 A 1	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
+ CHM 2384	3 A 1	CHIMIE ORGANIQUE 1A
+ CHM 2385	2 H 1	CHIMIE ORGANIQUE 2B
+ CHM 2386	3 A 1	PHYSICO-CHIMIE GENERALE 2

BLOC 74 D OBLIGATOIRE 10 CR

FORMATION PRATIQUE 2

+ BCM 2521	2 A 1	TRAVAUX PRATIQUES 2
+ BCM 2522	3 H 1	PRATIQUE DE LA COMMUNIC. EN SCIENCES
+ CHM 2310	2 AN 1	IDENTIF. DES SUBSTANCES ORGANIQUES
+ CHM 2571	3 H 1	CHIMIE BIOANALYTIQUE

BLOC 74 E OBLIGATOIRE 12 CR

APPROFONDISSEMENT

+ BCM 3512	3 A 1	BIOCHIMIE DE LA CELLULE
+ BCM 3513	4 H 1	PHYSIOLOGIE MOLECULAIRE
+ BCM 3514	3 H 1	REGULATION DE L'EXPRESSION GENIQUE
+ BIO 3002	2 A 1	BIOETHIQUE

BLOC 74 F OBLIGATOIRE 9 CR

FORMATION PRATIQUE 3

+ BCM 3521	3 H 1	TRAVAUX PRATIQUES 3
+ BCM 3522	6 AN 1	STAGE EN LABORATOIRE DE RECHERCHE

BLOC 74 G OPTION ANNUEL 0 CR, MAXIMUM 3 CR

CHIMIE

+ BCM 3561	2 H 1	BIOCHIMIE CLINIQUE
+ CHM 3220	3 A 1	METHODES DE SYNTHSE ORGANIQUE
+ CHM 3261	3 H 1	CHIMIE DES PRODUITS NATURELS
+ CHM 3266	3 A 1	TECHN. DE SYNTHSE ET SPECTROSCOPIE
+ CHM 3466	3 A 1	ELEMENTS DE CRYSTALLOGRAPHIE
+ CHM 3661	3 H 1	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 74 H OPTION ANNUEL 0 CR, MAXIMUM 4 CR

MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE

+ MCS 2982	3 H 1	SYSTEMATIQUE MICROBIENNE
+ MCS 2986	4 A 1	IMMUNOLOGIE GENERALE ET IMMUNOCHEMIE
+ MCS 3985	3 A 1	APPL. BIOTECHNOL. IMMUNOL. MOLECU.
+ MCS 3982	2 H 1	ASPECTS CELLULAIRES DE L'IMMUNOLOGIE
+ MCS 3982	4 A 1	PHYSIOLOGIE BACTERIENNE
+ MCS 3984	3 A 1	VIROLOGIE GENERALE
+ MCS 3985	3 A 1	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE ET ENVIRONNEMENT
+ MCS 3986	3 H 1	LEVURES ET ORGANISMES LEVURIFORMES

BLOC 74 I OPTION ANNUEL 0 CR, MAXIMUM 4 CR

BIOLOGIE FONCTIONNELLE

+ BIO 1220	3 AN 1	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
+ BIO 1634	3 H 1	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
+ BIO 2541	3 H 1	PHYSIOLOGIE VEGETALE
+ BIO 2625	2 A 1	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
+ BIO 2625	3 A 1	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
+ BIO 3665	3 A 1	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION
+ PSL 1983	3 H 1	PHYSIOLOGIE GENERALE
+ PSL 2011	3 A 1	SYSTEME NERVEUX I
+ PSL 2012	3 H 1	SYSTEME NERVEUX II
+ PSL 3010	4 A 1	SYSTEMES CIRCULATOIRES/RESPIRATOIRES
+ PSL 3020	2 A 1	SYSTEME DIGESTIF ET NUTRITION
+ PSL 3020	3 A 1	ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION

BLOC 74 J OPTION ANNUEL 0 CR, MAXIMUM 3 CR

DISCIPLINES CONNEXES

+ BIO 2042	3 H 1	COMPLEMENTES DE BIOMETRIE
+ BIO 2203	3 H 1	GENETIQUE VEGETALE
+ BIO 2411	2 A 1	HISTOLOGIE ANIMALE
+ BIO 2412	3 A 1	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE
+ BIO 2460	3 H 1	EMBRYOLOGIE ANIMALE

MAT 1954	3 A 1	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES I
PHL 2100	3 H 1	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE
PHL 3100	3 H 1	PROPR. PHARMACODYN. DES MEDICAMENTS
PHL 3600	3 A 1	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE
PHY 3675	3 A 1	MODELISATION NUMERIQUE EN PHYSIQUE
PTL 2001	2 H 1	ELEM. BIOPATHO. CELLULAIRE-MOLECUL.

BLOC 74 Y OPTION ANNUEL 0 CR, MAXIMUM 3 CR

FORMATION COMPLEMENTAIRE

+ ANT 1982	3 H 1	ORIGINE ET EVOLUTION DE L'HUMANITE
+ ANT 2425	3 H 1	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOG.
+ ANT 2440	3 H 1	GENETIQUE ET ANTHROPOLOGIE
+ HST 1045	3 H 1	INTRODUCT. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
+ HST 2520	3 H 1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2
+ MSD 2000	3 AN 1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
+ PHI 1130	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE

Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 74 A et 74 B ; durant sa deuxième année, il s'inscrit normalement aux blocs 74 C et 74 D ; il s'inscrit aux blocs 74 E et 74 F durant sa troisième année, ainsi qu'aux cours à option et aux cours au choix.



Biologie :

voir Enseignement de la biologie au secondaire, Sciences biologiques

Biophysicochimie :

voir Biochimie

Biophysique :

voir Physique

Biotechnologie :

voir Génie chimique, Sciences biologiques

Botanique :

voir Sciences biologiques

Calcul scientifique :

voir Mathématiques-informatique

Catéchèse :

voir Études catéchétiques

Chimie

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé 1-060-1-0
Majeur 1-060-2-0
Mineur 1-060-4-0

Information sur les programmes :

Richard Giasson

343-6742

Information sur l'admission :

343-7078

1 Conditions d'admissibilité

Détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détener tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.9 Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.7 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.9. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.8 Un baccalauréat en éducation, option enseignement secondaire, ayant la chimie comme discipline principale ou discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

3.9 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-060-1-0

Version 13

B.Sc. spécialisé en chimie

J

Ce programme totalise 72 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

DEC 71 A	OBLIGATOIRE	30 CR
CHM 1172	2 H 1	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A 1	CHIMIE MINÉRALE 1
CHM 1211	2 A 1	CHIMIE ORGANIQUE 1A
CHM 1212	2 H 1	CHIMIE ORGANIQUE 1B
CHM 1264	1 H 1	TRAVAUX PRATIQUES CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1403	1 H 1	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A 1	CHIMIE PHYSIQUE 1A
CHM 1472	2 H 1	CHIMIE PHYSIQUE 1B
CHM 1590	2 A 1	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNÉES
MAT 1954	2 A 1	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 1
MAT 1956	2 A 1	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 2
MAT 2986	2 A 1	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 3
PHY 1981	2 H 1	MÉCANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1952	2 A 1	ELECTROMAGNÉTISME ET OPTIQUE
PHY 1957	1 H 1	PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE

DEC 71 B	OBLIGATOIRE	20 CR
CHM 2172	2 H 1	CHIMIE ANALYTIQUE INSTRUMENTALE
CHM 2173	2 A 1	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 1
CHM 2272	2 A 1	CHIMIE MINÉRALE 2A
CHM 2273	2 H 1	CHIMIE MINÉRALE 2B
CHM 2296	2 H 1	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE MINÉRALE
CHM 2310	2 AN 1	IDENTIFICATION DES SUBSTANCES ORGANIQUES
CHM 2384	2 A 1	CHIMIE ORGANIQUE 2A
CHM 2385	2 H 1	CHIMIE ORGANIQUE 2B
CHM 2475	2 A 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1

CHM 347	3 A 1	CHIMIE PHYSIQUE 2A
CHM 347	3 H 1	CHIMIE PHYSIQUE 2B
CHM 347	2 H 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 2

BLOC 71 C	OBLIGATOIRE	14 CR
CHM 3173	3 A 1	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 2
CHM 3174	3 H 1	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 3
CHM 3286	3 A 1	TECHNIQUE DE SYNTHESE ET SPECTROSCOPIE
CHM 3470	3 A 1	INTRO. A LA CHIMIE MACROMOLECULAIRE
CHM 3402	3 A 1	CHIMIE PHYSIQUE EXPERIMENTALE
CHM 3521	3 H 1	CHIMIE: LA PROFESSION ET L'INDUSTRIE

BLOC 71 D	OPTION	MINORANT 2 CR, MAJORANT 3 CR
CHM 3240	3 H 1	PRINCIPES D'INSTRUMENTATION
CHM 3241	3 H 1	CHIMIE DE L'ETAT SOLIDE
CHM 3287	3 H 1	SYNTHESE ORGANIQUE AVANCEE
CHM 3411	2 H 1	PROSP. PHYSIC. ET STRUCT. MOLECULAIRE
CHM 3550	2 AHE 1	PROJET DE RECHERCHE
CHM 3551	2 AHE 1	STAGE DE CHIMIE APPLIQUEE

BLOC 71 E	OPTION	MINORANT 2 CR, MAJORANT 2 CR
CHM 3381	3 H 1	CHIMIE ANALYTIQUE AVANCEE
CHM 3310	3 H 1	LES MATERIAUX MINERAUX
CHM 3326	3 H 1	CHIMIE DES COMPLEXES
CHM 3326	3 H 1	ASPECT INDUSTRIEL DE LA CHIMIE
CHM 3328	3 A 1	METHODES DE SYNTHESE ORGANIQUE
CHM 3331	3 H 1	INTRO. A LA CHIMIE BIO-ORGANIQUE
CHM 3381	3 H 1	CHIMIE DES PRODUITS NATURELS
CHM 3408	3 H 1	THERMODYNAMIQUE STATISTIQUE
CHM 3450	3 A 1	ELEMENTS DE CRYSTALLOGRAPHIE
CHM 3461	3 H 1	LES MATERIAUX POLYMERES
CHM 3460	3 A 1	SYNTHESE MOLECULAIRE ET APPLICATIONS
CHM 3493	3 H 1	SPECTROSCOPIE MOLECULAIRE
CHM 3601	2 H 1	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 71 F	OPTION	MINORANT 3 CR, MAJORANT 2 CR
BCM 1031	3 A 1	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BCM 2501	3 H 1	PROTEINES
BIO 1152	3 AH 1	BIOLOGIE CELLULAIRE
ENV 2070	3 AHE 1	ENVIRONNEMENT ET TECHNOLOGIE
IFT 1188	3 AHE 1	PROGRAMMATION AUTOC LE LANGAGE C
IFT 1955	3 A 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
IFT 1962	3 H 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
MCB 1074	3 H 1	BACTERIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE
MCB 1075	3 A 1	MICROBIOLOGIE GENERALE
MCB 12005	3 A 1	INTR. A LA TOXICOLOGIE ECO-INDUSTRIELLE
PHL 3000	3 A 1	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE
PHY 3075	3 A 1	MODELISATION NUMERIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3520	3 H 1	PHYSIQUE DE L'ETAT SOLIDE
PHY 3800	3 H 1	BIOPHYSIQUE

L'étudiant s'inscrit normalement au bloc 71 A en première année et au bloc 71 B en deuxième année. Le bloc 71 C se place normalement en troisième année ainsi que les cours à option et les cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de deuxième année et de troisième année, l'étudiant doit, normalement, avoir suivi et réussi tous les cours de mathématiques et de physique de première année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Programme 1-050-2-0 Version 12

Majeur en chimie J

Ce programme totalise 51 crédits obligatoires, 0 à option et 9 au choix.

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	30 CR
CHM 1172	3 H 1	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A 1	CHIMIE MINERALE 1

CHM 1371	2 A 1	CHIMIE ORGANIQUE 1A
CHM 1372	2 H 1	CHIMIE ORGANIQUE 1B
CHM 1384	1 H 1	TRAVAUX PRATIQUES: CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1403	1 H 1	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A 1	CHIMIE PHYSIQUE 1A
CHM 1472	2 H 1	CHIMIE PHYSIQUE 1B
CHM 1500	2 A 1	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNEES
MAT 1954	3 A 1	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 1
MAT 1956	2 A 1	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 2
MAT 2086	2 A 1	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 3
PHY 1951	2 H 1	MECANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1952	2 A 1	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE
PHY 1957	1 H 1	PHYSIQUE EXPERIMENTALE

BLOC 72 B	OBLIGATOIRE	21 CR
CHM 2172	3 H 1	CHIMIE ANALYTIQUE INSTRUMENTALE
CHM 2173	2 A 1	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 1
CHM 2272	2 A 1	CHIMIE MINERALE 2A
CHM 2273	2 H 1	CHIMIE MINERALE 2B
CHM 2310	2 AHE 1	IDENTIFICATION DES SUBSTANCES ORGANIQUES
CHM 2364	3 A 1	CHIMIE ORGANIQUE 2A
CHM 2365	3 H 1	CHIMIE ORGANIQUE 2B
CHM 2475	3 A 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1
CHM 2476	2 A 1	CHIMIE PHYSIQUE 2A

Durant sa première année l'étudiant s'inscrit normalement au bloc 72 A en entier; durant sa deuxième année il s'inscrit normalement au bloc 72 B ainsi qu'à neuf crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de deuxième année et de troisième année, l'étudiant doit, normalement, avoir suivi et réussi tous les cours de mathématiques et de physique de première année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Programme 1-050-4-0 Version 05

Mineur en chimie J

Ce programme totalise 20 crédits obligatoires, 7 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	30 CR
CHM 1172	3 H 1	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A 1	CHIMIE MINERALE 1
CHM 1311	2 A 1	CHIMIE ORGANIQUE 1A
CHM 1312	2 H 1	CHIMIE ORGANIQUE 1B
CHM 1384	1 H 1	TRAVAUX PRATIQUES: CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1403	1 H 1	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A 1	CHIMIE PHYSIQUE 1A
CHM 1472	2 H 1	CHIMIE PHYSIQUE 1B
MAT 1954	3 A 1	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 1
PHY 1951	2 H 1	MECANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES

BLOC 73 B	OPTION	MINORANT 1 CR, MAJORANT 8 CR
BCM 1501	3 A 1	ORIGINE BIOCHIMIQUE DE LA VIE
BCM 1521	3 A 1	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1153	3 AH 1	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH 1	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
CHM 1500	2 A 1	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNEES
CHM 3080	3 H 1	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT
GLS 1952	3 A 1	GEOLOGIE GENERALE
IFT 1888	3 AHE 1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1910	3 AHE 1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MAT 1956	2 A 1	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 2
MCB 1074	3 H 1	BACTERIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE
PHY 1952	3 A 1	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE
PHY 1957	1 H 1	PHYSIQUE EXPERIMENTALE
STT 1971	2 AH 1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE



Chimie :
voir Enseignement de la chimie au secondaire

Chimie appliquée :
voir Chimie

Chinois :
voir Études est-asiatiques

Cinéma :
voir Études cinématographiques

Civilisation anglaises :
voir Langue et civilisations anglaises

Civilisations grecque et romaine :
voir Études classiques

Commande de procédés industriels
École Polytechnique
Certificat
Information : 340-4724

Commande numérique et robotique :
voir Génie informatique

Commerce :
voir Administration des affaires, Commerce de détail et distribution, Commerce international, Comptabilité, Gestion d'entreprise, Gestion comptable des organisations, Gestion d'entreprise de services financiers, Gestion des opérations et de la production, Gestion des ressources humaines, Gestion du marketing, Gestion financière, Publicité, Relations industrielles, Relations publiques, Supervision

Commerce de détail et distribution
École des Hautes Études Commerciales
Certificat
Information : 340-6151

Commerce international
École des Hautes Études Commerciales
Certificat
Information : 340-6151

Communication appliquée
Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 222

Communication :
voir Sciences de la communication. Voir aussi Communication appliquée, Génie électrique, Information et journalisme, Publicité, Relations publiques

Composition :
voir Musique

Comptabilité professionnelle
École des Hautes Études Commerciales
Certificat
Information : 340-6151

Construction :
voir Électricité du bâtiment, Mécanique du bâtiment, Sciences de la construction

Coopératives :
voir Gestion d'entreprise et Gestion financière

Cours de langues :
voir Enseignement de l'anglais au secondaire, Enseignement de l'espagnol au secondaire, Enseignement du français au secondaire, Études allemandes, Études classiques (grec, latin), Études anglaises, Études arabes, Études est-asiatiques (chinois, japonais, vietnamien), Études françaises, Études hispaniques (espagnol, portugais), Études italiennes, Études néo-helléniques, Études russes, Linguistique, Anglais langue seconde, École de français

Créativité
Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 223

Criminologie

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé, orientation *Clinique*, orientation
Analyse criminologique 1-065-1-0
Majeur 1-065-2-0
Mineur 1-065-4-0

Information sur les programmes : 343-7609
Mylène Jaccoud
Information sur l'admission : 343-7676

1 Conditions d'admissibilité
Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1981 ;
ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;
ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;
ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve

d'une formation équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.2 : Mathématiques 102, 307

ou

Bloc 10.3 : Mathématiques 337

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301
Chimie 101, 201
Biologie 301

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et pouvoir se qualifier à titre de transfert.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

2.6 Transfert : toute personne promue ou en voie de l'être en troisième année d'un programme de 1er cycle en criminologie de l'Université d'Ottawa.

ou

toute personne inscrite au majeur, au mineur ou au certificat en criminologie de l'Université de Montréal, ayant complété 24 crédits obligatoires de niveau de première année du baccalauréat (Bloc 01 A). Les candidats ayant complété moins de 24 crédits obligatoires ne sont pas considérés comme des cas de transfert. Leurs dossiers sont étudiés au même titre que les autres candidats universitaires.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Ces trois programmes ont chacun une capacité d'accueil distincte.

3.3 La capacité d'accueil pour les étudiants qui transfèrent d'un autre programme de criminologie au baccalauréat spécialisé en criminologie est fixée à 10 étudiants.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2%.

4.2 Pour les transferts

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire. L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

4.4 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 102, 105, 203

Physique 101, 201, 301-70

Chimie 101, 201

Biologie 301

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 septembre :

Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300)

Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)

Introduction à la psychologie (PSY 102)

Méthodes quantitatives en sciences humaines (METQ 300)

Économie globale (ECO 900)

5.5 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines ou le DEC en sciences de la nature ou le DEC en sciences, lettres et arts pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours de l'un ou l'autre des blocs 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent, énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.6 Les universitaires, les adultes, les étrangers et les cas particuliers sont tenus d'avoir complété, au plus tard le 15 septembre, les cours du bloc 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent.

5.7 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.8 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.2, 10.3, 10.9 et 10.12.

5.9 Ces programmes doivent être suivis à plein temps. Les adultes en exercice peuvent suivre le programme de mineur à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1996)

Baccalauréat	Collégiens	Autres
Demandes	729	301
Refus	435	191
Offres d'admission	133	75
Capacité d'accueil	66	34

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 28,267

Majeur	Collégiens	Autres
Demandes	110	112
Refus	82	87
Offres d'admission	7	3
Capacité d'accueil	10	15

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 28,267

Mineur	Collégiens	Autres
Demandes	79	79
Refus	63	60
Offres d'admission	6	6
Capacité d'accueil	14	11

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 28,267

Programme 1-055-1-0 Version 09

B.Sc. spécialisé en criminologie

L'orientation **Clinique** comprend les segments 01 et 70, avec 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix.

L'orientation **Analyse criminologique** comprend les segments 01 et 71, avec 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	36 CR
FONDEMENTS DE LA CRIMINOLOGIE		
CR1 1001	3 AH 1	PERSPECTIVES HISTORIQUES EN CRIMINOLOGIE
CR1 1002	3 AH 1	SOCIOCRIMINOLOGIE 1
CR1 1100	3 AH 1	PSYCHOCRIMINOLOGIE
CR1 1101	3 A 1	JUSTICE CRIMINELLE 1
CR1 1200	3 A 1	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
CR1 1401	3 A 2	CRIMINOLOGIE APPLIQUEE ET INSTITUTIONS
CR1 1410	3 A 1	PENOLOGIE
CR1 1511	3 H 1	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
CR1 1600	3 H 1	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIVES
CR1 1655	3 A 1	PERSONNALITE CRIMINELLE 1
CR1 1700	3 H 1	VICTIMOLOGIE
PSY 1901	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

BLOC 01 B	OBLIGATOIRE	24 CR
FORMATION PRATIQUE		
CR1 2250	3 AH 1	PREPARATION AU STAGE
CR1 2300	3 AH 1	STAGES PRATIQUES
CR1 2300	3 AH 1	ATELIER DE RETROACTION

BLOC 01 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR
CONNAISSANCE CRIMINOLOGIQUE		
CR1 2900	3 AH 1	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 1
CR1 3001	3 H 1	SOCIOCRIMINOLOGIE 2
CR1 3101	3 H 1	JUSTICE CRIMINELLE 2
CR1 3201	3 A 1	DROITS DE LA PERSONNE ET CRIMINOLOGIE
CR1 3301	3 H 1	SOCIOLOGIE DE LA POLICE
CR1 3305	3 A 1	VIOLENCES CRIMINELLES
CR1 3312	3 H 1	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE PENALE
CR1 3320	3 AH 1	ATELIER D'INTEGRATION CRIMINOLOGIQUE
CR1 3341	3 AH 1	DROGUES ET CRIMINALITE
CR1 3361	3 A 1	PREVENTION DU CRIME

CR1 3411	3 H 1	MESURES PENALES POUR ADULTES
CR1 3420	3 AH 1	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CR1 3425	3 A 1	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTIONNELS
CR1 3540	3 H 1	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE
CR1 3541	3 A 1	NORMES LEGALES ET POUVOIR
CR1 3620	3 H 1	MESURES POUR JEUNES CONTREVENANTS
CR1 3800	3 A 1	JUSTICE DES MINORS
CR1 3800	3 AH 1	JUSTICE DES MINORS
CR1 3950	3 AH 1	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 2

BLOC 01 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
LANGAGES		
ANG 1809	3 AH 1	LECTURE DE L'ANGLAIS
ANG 1975	3 H 1	LECTURE DE L'ANGLAIS 2
IFT 1810	3 AH 1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
IFT 1899	3 AH 1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
LNG 1810	3 A 1	DE LA GRAMMAIRE AU STYLE
LNG 1830	3 A 1	LE LEXIQUE PARTICULIER ET DIFFICILE

BLOC 01 Y	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 6 CR
FORMATION COMPLEMENTAIRE		
AED 2010	3 AH 1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
ANT 1990	3 A 1	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 2050	3 A 1	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT 2052	3 H 1	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
COM 1900	3 AH 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
DMO 1000	3 AH 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 1010	3 A 1	PROBLEMES DE POPULATION CONTEMPORAINS
ECN 1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE INTRODUCTION
ECN 1400	3 A 1	L'ECONOMIE QUEBECOISE
HST 1045	3 H 1	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2004	3 H 1	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
IFT 1900	3 AH 1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
PHI 1400	3 E 1	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 2150	3 H 1	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2405	3 A 1	THEORIES ETHIQUES
POL 1901	3 AH 1	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1953	3 AH 1	INSTITUTIONS POL. CAN. QUEBECOISES
POL 3000	3 AH 1	GROUPES DE PRESSION, MOUV. SOCIAUX
PSY 2002	3 H 1	MODELES, PREVENTION ET INTERVENTION
PSY 1995	3 H 1	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE
PSY 1996	3 AH 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1999	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
PSY 1981	3 H 1	INTRODUCTION A LA THEORIE DE J. PIAGET
PSY 2100	3 A 1	PERSONNALITE, APPROCHE DYNAMIQUE
REI 1210	3 AH 1	PRINCIPES DE GESTION
SOL 2410	3 A 1	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 3101	3 A 1	SOCIOLOGIE DU DROIT
SOL 2100	3 H 1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
SOL 2900	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1985	3 AH 1	LEGISLATION SOCIALE
SVS 3811	3 AH 1	METHODES DE RECHERCHE ACTION
TOX 1221	3 AH 1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
TOX 12210	3 AH 1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
TOX 1231	3 AH 1	PREVENTION DES TOX. ASP. THEORIQUES
TOX 12310	3 AH 1	PREVENTION DES TOX. ASP. THEORIQUES

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION CLINIQUE

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 12 CR
FORMATION CLINIQUE		
CR1 1815	3 H 1	RELATION D'AIDE EN CRIMINOLOGIE
CR1 2811	3 AH 1	TECHNIQUES D'ENTREVUE EN CRIMINOLOGIE
CR1 3010	3 A 1	CONCILIATION ET MEDIATION
CR1 3030	3 A 1	INTERVENTION DANS LA COMMUNAUTE
CR1 3200	3 H 1	INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION
CR1 3405	3 H 1	PERSONNALITE CRIMINELLE 2
CR1 3405	3 A 1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
CR1 3520	3 H 1	DYNAMIQUE FAMILIALE ET INTERVENTION
CR1 3721	3 H 1	PRINCIPES ET MODELES D'INTERVENTION
CR1 3800	3 H 1	TECHNIQUES DE CAS EN CRIMINOLOGIE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
COURS D'ANALYSE COMPLEMENTAIRE		
CR1 1902	3 H 1	SOCIETE ET CRIMINALITE

• CRI 2501	3 H 1	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
• CRI 2007	3 H 1	DEVELOPPEM. ET EVALUATION DE PROJETS
• CRI 3012	3 A 1	ANALYSE DE LA CRIMINALITE
• CRI 3040	3 H 1	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES
• CRI 3206	3 A 1	POPULATIONS ET PRATIQUES PENALES
• CRI 3213	3 A 1	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES
• CRI 3218	3 AH 1	METHODES QUANTITATIVES

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION ANALYSE CRIMINOLOGIQUE

BLOC 71 A OPTION ANNUELS 12 CR., MAXIMUM 18 CR.

FORMATION EN ANALYSE

• CRI 1002	3 H 1	SOCIETE ET CRIMINALITE
• CRI 2131	3 H 1	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
• CRI 3007	3 H 1	DEVELOPPEM. ET EVALUATION DE PROJETS
• CRI 3013	3 A 1	ANALYSE DE LA CRIMINALITE
• CRI 3040	3 H 1	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES
• CRI 3206	3 A 1	POPULATIONS ET PRATIQUES PENALES
• CRI 3213	3 A 1	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES
• CRI 3218	3 AH 1	METHODES QUANTITATIVES

BLOC 71 B OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 3 CR.

COURS CLINIQUES COMPLEMENTAIRES

• CRI 1015	3 H 1	RELATION D'AIDE EN CRIMINOLOGIE
• CRI 3030	3 A 1	INTERVENTION DANS LA COMMUNAUTE
• CRI 3203	3 H 1	INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION
• CRI 3405	3 H 1	PERSONNALITE CRIMINELLE 2
• CRI 3406	3 A 1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX

Sauf exception autorisée, les crédits aux choix ne sont pas de sigle CRI.

Programme 1-065-2-0

Version 03

Majeur en criminologie

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 30 à option et 6 au choix.

BLOC 89 A

OBLIGATOIRE

24 CR.

FONDEMENTS DE LA CRIMINOLOGIE

• CRI 1001	3 AH 1	PERSPECTIVES HISTORIQUES EN CRIMINO.
• CRI 1050	3 AH 1	SOCIOCRIMINOLOGIE 1
• CRI 1100	3 AH 1	PSYCHOCRIMINOLOGIE
• CRI 1151	3 A 1	JUSTICE CRIMINELLE 1
• CRI 1200	3 A 1	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
• CRI 1401	3 A 2	CRIMINO. APPLIQUEE ET INSTITUTIONS
• CRI 1600	3 H 1	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIVES
• PSY 1671	2 AH 1	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

BLOC 89 B

OPTION

MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 24 CR.

CONNAISSANCES CRIMINOLOGIQUES

• CRI 1002	3 H 1	SOCIETE ET CRIMINALITE
• CRI 1410	3 A 1	PENOLOGIE
• CRI 1511	3 H 1	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
• CRI 2405	3 A 1	PERSONNALITE CRIMINELLE 1
• CRI 2501	3 H 1	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
• CRI 2730	3 H 1	VICTIMOLOGIE
• CRI 2800	3 AH 1	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 1
• CRI 3013	3 A 1	ANALYSE DE LA CRIMINALITE
• CRI 3051	3 H 1	SOCIOCRIMINOLOGIE 2
• CRI 3161	3 H 1	JUSTICE CRIMINELLE 2
• CRI 3201	3 A 1	DROITS DE LA PERSONNE ET CRIMINOLOG.
• CRI 3213	3 A 1	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES
• CRI 3261	3 H 1	SOCIOPOLITIQUE DE LA POLICE
• CRI 3265	3 A 1	VIOLENCES CRIMINELLES
• CRI 3341	3 AH 1	DROGUES ET CRIMINALITE
• CRI 3361	3 A 1	PREVENTION DU CRIME
• CRI 3411	3 H 1	MESURES PENALES POUR ADULTES
• CRI 3420	3 AH 1	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE

• CRI 3425	3 A 1	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
• CRI 3465	3 H 1	PERSONNALITE CRIMINELLE 2
• CRI 3466	3 A 1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
• CRI 3540	3 H 1	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE
• CRI 3545	3 A 1	NORMES LEGALES ET POUVOIR
• CRI 3620	3 H 1	MESURES POUR JEUNES CONTREVENANTS
• CRI 3660	3 A 1	JUSTICE DES MINEURS
• CRI 3660	3 AH 1	JUSTICE DES MINEURS
• CRI 3660	3 AHE 1	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 3

BLOC 89 C

OPTION

ANNUELS 8 CR., MAXIMUM 8 CR.

FORMATION COMPLEMENTAIRE

• AEG 2110	3 AHE 1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
• ANT 1950	3 A 1	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
• ANT 3050	3 A 1	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
• ANT 3052	3 H 1	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
• COM 1500	3 AH 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
• DMO 1000	3 AH 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
• DMO 1010	3 A 1	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
• ECN 1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
• ECN 1400	3 A 1	L'ECONOMIE QUEBECOISE
• HST 1045	3 A 1	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES SCIENCES
• HST 2004	3 H 1	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
• IFT 1800	3 AHE 1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
• PHN 1400	3 E 1	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
• PHN 2150	3 H 1	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
• PHN 2400	3 A 1	THEORIES ETHIQUES
• PDL 1201	3 AHE 1	ELEMENTS DE POLITIQUE
• PDL 1950	3 AHE 1	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
• PDL 3000	3 AH 1	GROUPES DE PRESSION, MOUVEMENT SOCIAL
• • PSE 3102	3 H 1	MODELES: PREVENTION ET INTERVENTION
• PSY 1005	3 H 1	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE
• PSY 1950	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
• PSY 1959	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
• PSY 1961	3 H 1	INTRODUCTION A LA THEORIE DE J. PIAGET
• PSY 2100	3 A 1	PERSONNALITE: APPROCHE DYNAMIQUE
• REI 1210	3 AH 1	PRINCIPES DE GESTION
• SOL 2410	3 A 1	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
• SOL 2401	3 A 1	SOCIOLOGIE DU DROIT
• SOL 2102	3 H 1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
• SOL 2502	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
• SVS 1805	3 AHE 1	LEGISLATION SOCIALE
• SVS 2811	3 AHE 1	METHODES DE RECHERCHE-ACTION
• TDM 1221	3 AHE 1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
• TDM 12210	3 AHE 1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
• TDM 1231	3 AHE 1	PREVENTION DES TOX. ASP. THEORIQUES
• TDM 12310	3 AHE 1	PREVENTION DES TOX. ASP. THEORIQUES

Sauf exception autorisée, les crédits aux choix ne sont pas de sigle CRI.

Programme 1-065-4-0

Version 00

Mineur en criminologie

J

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 81 A

OBLIGATOIRE

12 CR.

INITIATION A LA CRIMINOLOGIE

• CRI 1001	3 AH 1	PERSPECTIVES HISTORIQUES EN CRIMINO.
• CRI 1151	3 A 1	JUSTICE CRIMINELLE 1
• CRI 1200	3 A 1	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
• CRI 1600	3 H 1	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIVES

BLOC 81 B

OPTION

ANNUELS 8 CR., MAXIMUM 13 CR.

ELEMENTS D'ANALYSE CRIMINOLOGIQUE

• CRI 1002	3 H 1	SOCIETE ET CRIMINALITE
• CRI 2501	3 H 1	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
• CRI 3007	3 H 1	DEVELOPPEM. ET EVALUATION DE PROJETS

• CR	3 A 1	ANALYSE DE LA CRIMINALITÉ
• CR	3640 3 A 1	FORMES PARTICULIÈRES DE CRIMES
• CR	3306 3 A 1	POPULATIONS ET PRATIQUES PÉNALES
• CR	3213 3 A 1	INITIATION AUX MÉTHODES QUALITATIVES
• CR	3218 3 A 1	MÉTHODES QUANTITATIVES

BLOC B1 C

OPTION

MINIMUM 1 CR, MAXIMUM 15 CR

CONNAISSANCES CRIMINOLOGIQUES

CR	1050 3 A 1 p	SOCIOCRIMINOLOGIE 1
CR	1100 3 A 1	PSYCHOCRIMINOLOGIE
CR	1401 3 A 2	CRIMINOLOGIE APPLIQUÉE ET INSTITUTIONS
CR	1410 3 A 1	PÉNOLOGIE
CR	1511 3 H 1	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOLOGIQUES
• CR	2405 3 A 1	PERSONNALITÉ CRIMINELLE 1
CR	2730 3 H 1	VICTIMOLOGIE
• CR	3051 3 H 1	SOCIOCRIMINOLOGIE 2
• CR	3101 3 H 1	JUSTICE CRIMINELLE 2
• CR	3201 3 A 1	DROITS DE LA PERSONNE ET CRIMINOLOGIE
• CR	3303 3 H 1	INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION
• CR	3301 3 H 1	SOCIOLOGIE DE LA POLICE
CR	3305 3 A 1	VIOLENCES CRIMINELLES
CR	3301 3 A 1	DRUGUES ET CRIMINALITÉ
CR	3301 3 A 1	PRÉVENTION DU CRIME
CR	3411 3 H 1	MESURES PÉNALES POUR ADULTES
CR	3420 3 A 1	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
• CR	3425 3 A 1	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTIONNELS
• CR	3405 3 H 1	PERSONNALITÉ CRIMINELLE 2
CR	3405 3 A 1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
CR	3540 3 H 1	MINORITÉS ET QUESTION CRIMINELLE
CR	3540 3 A 1	NORMES LÉGALES ET POUVOIR
CR	3620 3 H 1	MESURES POUR JEUNES CONTREVENANTS
CR	3600 3 A 1	JUSTICE DES MINEURS
CR	3600 3 A 1	JUSTICE DES MINEURS
PSY	1511 3 A 1 p	PSYCHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT

Le bloc B1 B s'adresse aux étudiants qui s'intéressent à l'analyse criminologique, le bloc B1 C à ceux qui veulent une initiation générale à la criminologie.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de signe CR.



Criminologie

Faculté de l'éducation permanente

Certificat

Avoir atteint l'âge de 21 ans

Voir programme page 224

Délinquance :

voir Criminologie, Psycho-éducation

Démographie

Faculté des arts et des sciences

Mineur 1-070-4-0

Information sur le programme :

Norbert Robitaille

343-5981

Information sur l'admission :

343-7376

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 :

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 septembre :

Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300)
Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)
Introduction à la psychologie (PSY 102)
Méthodes quantitatives en sciences humaines (METQ 300) Économie globale (ECO 820)

3.5 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines ou le DEC en sciences de la nature ou le DEC en sciences, lettres et arts pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours de l'un ou l'autre des blocs parmi les blocs 10.2 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent, énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

3.6 Le cours Mathématiques 337 peut être accepté comme substitut au cours Mathématiques 307.

3.7 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.8 Les universitaires, les adultes, les étrangers et les cas particuliers sont tenus d'avoir complété, au plus tard le 15 septembre, les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent.

3.9 Toute personne qui désire être admissible à plein temps en démographie doit nécessairement faire une demande d'admission à un autre programme (majeur ou mineur) puisqu'elle doit d'abord avoir complété le cours DMD 1000 (cours de niveau universitaire) avant d'être autorisée à s'inscrire à plein temps en démographie.

3.10 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux des blocs 10.2, 10.9 et 10.12. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

Programme 1-070-4-0

Version 02

Mineur en démographie

J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 12 à option et 0 au choix.

BLOC 10 A	OBLIGATOIRE	18 CR
DMD 1000	3 A 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMD 2200	3 H 1	COLLECTE & SOURCES DES INFORMATIONS
* DMD 2301	6 A 1	ANALYSE DEMOGRAPHIQUE I
* DMD 2302	6 H 1	ANALYSE DEMOGRAPHIQUE II
BLOC 10 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
* DMD 2100	3 H 1	POPULATION CANADIENNE
* DMD 3100	3 H 1	DEMOGRAPHIE DU TERS MONDE
BLOC 10 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
DMD 1010	3 A 1	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
* DMD 2210	3 H 1	COLLECTE & ENQUETES DEMOGRAPHIQUES
DMD 2305	3 A 1	TECHNIQUES AUXILIAIRES I
* DMD 2308	3 A 1	TECHNIQUES AUXILIAIRES II

DMD 2305	3 A 1	HIST. DE LA POPULAT. IDEES ET FAITS
DMD 2710	3 H 1	HISTOIRE DE LA DEMOGRAPHIE
DMD 2380	3 H 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE MATHÉMATIQUE
* DMD 3400	3 A 1	SOCIOLOGIE ET POPULATION
* DMD 3402	3 H 1	ÉCONOMIE ET POPULATION
* DMD 3810	3 H 1	LA PLANIFICATION DES NAISSANCES
IFT 1886	3 AH 1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES



Design :

voir Série mécanique

Design d'intérieur

Faculté de l'aménagement

Certificat 1-015-5-0

Information sur le programme :

Pierre Tessdale

343-7215

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en design d'intérieur ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience de travail appropriées à ce programme.

1.2 Présenter, s'il y a lieu, un portfolio.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC en design d'intérieur ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire et qui possède des connaissances et une expérience de travail appropriées à ce programme à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et qui n'a ni le DEC en design d'intérieur, ni une formation scolaire équivalente.

2.4 Candidature particulière : toute personne qui possède une formation équivalente à un DEC en design d'intérieur ou qui possède des connaissances et une expérience de travail appropriées à ce programme.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC).

Les candidats retenus peuvent être invités à présenter un portfolio lorsque leur dossier scolaire n'est pas excellent.

Les dossiers sont étudiés en tenant compte de la scolarité et, dans certains cas, du portfolio.

4.2 Pour les autres catégories

Après présélection des dossiers, les candidats retenus sont invités à présenter un portfolio.

Les dossiers sont étudiés en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail et du portfolio.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel, mais la durée maximale pour compléter le programme est de quatre (4) ans.

5.4 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.5 Peuvent être considérés comme une formation scolaire équivalente : deux (2) années complétées au baccalauréat en architecture ou en design de l'environnement ; le DEC en techniques de l'architecture plus une année d'études au baccalauréat en architecture ou en design de l'environnement ; le DEC en esthétique de présentation ou le DEC en techniques de l'architecture avec au moins deux (2) années d'expérience en design d'intérieur.

5.6 L'expérience de travail appropriée se réfère plus spécifiquement à l'aménagement intérieur et à la pratique du design.

5.7 Les détails du portfolio seront précisés dans une lettre adressée aux candidats retenus.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	55	40
Refus	30	22
Offres d'admission	11	13
Capacité d'accueil totale : 45		

Programme 1-016-5-0

Version 01

Certificat en design d'intérieur

La scolarité minimale est de deux trimestres dans le cas d'une inscription à plein temps. La durée maximale est de quatre ans.

Ce programme totalise 30 crédits, dont 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix. Les crédits à option doivent être suivis à raison d'un minimum d'un cours dans chacun des blocs 70 B, 70 D, 70 E et 70 F.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	12 CR
THEORIE, HISTOIRE ET ATELIER		
DEI 1013	6 A 1 H	ATELIER EN DESIGN D'INTERIEUR
DEI 1214	3 H 1 H	FONDAMENTAUX CONCEPTS DESIGN D'INTERIEUR
DEI 1511	3 H 1 H	HIST & THEORIE ESP INTER. & MOBILIER

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 5 CR
ARTS ET CREATION		
ARC 1103	2 A 1 H	INTRODUCTION A L'ARCHITECTURE
ARC 1212	2 A 1 H	ATELIER D'EXPRESSION 1 ET 3D
CRE 1102	3 AHE 1 H	RESOLUTION DE PROBLEMES ET IDEATION

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 1 CR, MAXIMUM 2 CR
THEORIE		
ARC 2101	3 H 1 H	PERSONNE/ENVIRONNEMENT
ARC 2103	2 A 1 H	THEORIES DE LA FORME ARCHITECTURALE
ARC 4106	3 A 1 H	CIRCULATION ET ORIENTATION EN ARCH.
DIN 1211	3 A 1 H	FORME ET COULEUR
DIN 2210	3 A 1 H	ERGONOMIE
DIN 3211	3 AHE 1 H	THEORIES DU DESIGN
BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 2 CR
CONNAISSANCES TECHNIQUES		
ARC 5214	3 A 1 H	MECANIQUE/ELECTRICITE & ECLAIRADISME
ARC 5215	2 H 1 H	ECLAIRADISME APPLIQUE
ARC 5216	2 H 1 H	ACOUSTIQUE APPLIQUEE
DEI 1230	3 A 1 H	MATERIAUX & METHODES EN DESIGN INTER
BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 2 CR
HABILETE EN COMMUNICATION		
ARC 1211	2 A 1 H	DESSIN ET COMMUNICATION
DIN 1110	3 A 1 H	DESSIN ET INFOGRAPHIE 1
DIN 3131	3 AHE 1 H	MULTIMEDIA
BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 5 CR
PROFESSION		
DEI 1000	3 H 1 H	DESIGN D'INTERIEUR CAMP ET METHODES
DEI 1003	3 A 1 H	PRACTIQUE PROFESSIONNELLE DESIGN D'INTER.
HEC 3015	3 AHE 1 H	INTRODUCTION AU MARKETING
BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 5 CR
HISTOIRE		
ARC 1104	3 H 1 H	HISTOIRE GENERALE DE L'ARCHITECTURE
ARC 1102	3 H 1 H	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE
ARC 2000	3 A 1 H	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS



Design des jardins

Faculté de l'aménagement

Mineur 1-021-4-0

Information sur le programme :

Johanne Roy 343-6687

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Mineur en design des jardins

Ce programme comporte 30 crédits dont 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

SEGMENT 01**HISTOIRE ET AMÉNAGEMENT DES JARDINS**

BLOC 01 A OBLIGATOIRE

3 CR

FORMATION DE BASE

APA 1102 3 A 1 HIST. DE LA COMPOSITION DES JARDINS

BLOC 01 B OPTION

ANNUÉL 3 CR, MAXIMUM 3 CR

APPROFONDISSEMENT
 APA 1100 3 A 1 INTRODUCTION À L'ARCH. DE PAYSAGE
 APA 1101 3 H 1 HISTOIRE DE L'ARCH. DE PAYSAGE
SEGMENT 02**DESIGN ET CONSTRUCTION DES JARDINS**

BLOC 02 A OBLIGATOIRE

8 CR

FORMATION DE BASE
 APA 1200 3 A 1 DESIGN ET COM. EN ARCH. DE PAYS.
 APA 2200 3 H 1 DESIGN DES ESPACES RESIDENTIELS

BLOC 02 B OPTION

ANNUÉL 2 CR, MAXIMUM 6 CR

APPROFONDISSEMENT
 APA 1201 3 AH 1 NIVELLEMENT ET DRAINAGE
 APA 1202 3 AH 1 DESIGN TECHNIQUE ET DEVS
 APA 2201 3 A 1 MATÉRIEL ET ASSEMBLAGE
 APA 2202 3 AH 1 DESIGN AVEC LES VÉGÉTAUX
SEGMENT 03**SCIENCE HORTICOLE ET BIODIVERSITÉ**

BLOC 03 A OBLIGATOIRE

6 CR

FORMATION DE BASE
 APA 1300 3 A 1 IDENTIFICATION DES VÉGÉTAUX
 APA 3500 3 AH 1 HORTICULTURE

BLOC 03 B OPTION

ANNUÉL 3 CR, MAXIMUM 3 CR

APPROFONDISSEMENT
 APA 4200 3 AH 1 GENIE ET PHYTORESTAURATION
 BIO 1800 3 H 1 ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
**Design et fabrication**

École Polytechnique

Certificat

Information : 340-4724

Design industriel**Faculté de l'aménagement**

Baccalauréat 1-015-1-0

Information sur le programme :

Albert Leclerc

343-7454

Information sur l'admission :

343-7676

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 :

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10-9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10-1 : Mathématiques 337 ou 103, 307

Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921

Psychologie 301 ou 102 ;

ou

détenir un DEC professionnel en Techniques de design industriel (570.07) ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10-9 ou 10-1 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Présenter un portfolio de ses œuvres, un curriculum vitae et une lettre de motivation personnelle.

1.3 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par l'École de design industriel.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède une expérience pertinente et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de douze (12) crédits de cours à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission dans un des programmes universitaires suivants : design industriel, création industrielle, esthétique industrielle, industrial design, product design.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, et qui possède une

expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

Une présélection est faite, s'il y a lieu, fondée sur l'excellence du dossier scolaire en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC).

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collégial est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Le portfolio est étudié par le jury de sélection qui s'intéresse au contenu des documents soumis, à leur présentation graphique de même qu'au cheminement suivi par le candidat.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC) et de la qualité du portfolio en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

portfolio : 50 %

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'École de design industriel en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail, du portfolio et de l'entrevue d'admission, s'il y a lieu.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 L'un ou l'autre des cours Psychologie 101, 202, 205, 213, 305 peut être accepté comme substitut au cours Psychologie 102.

5.7 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.8 Il comporte un minimum de 120 crédits (8 trimestres).

5.9 Le portfolio désigne une collection de documents de la facture propre du candidat faisant état de travaux réalisés et démontrant des aptitudes à travailler dans le domaine du design industriel. Les documents peuvent être par exemple des dessins, des esquisses, des photos, des diapositives, des œuvres originales (ou leur reproduction), des compositions, des présentations d'activités, des réalisations. Le portfolio comporte également un curriculum vitae format A4, d'une page seulement. Le portfolio ne doit pas dépasser les dimensions suivantes : 42,0 cm X 59,4 cm X 2,5 cm d'épaisseur. Les documents sont déposés ou envoyés par la poste à l'École de design industriel avant le 1er mai. Les documents soumis seront remis à la rentrée ou retournés par la poste.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	166	73
Refus	10	13
Offres d'admission	52	20
Capacité d'accueil	36	19

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 21,268.

Programme 1-015-1-0

Version 10

Baccalauréat en design industriel

Le programme comprend un minimum de 120 crédits répartis comme suit : 98 crédits obligatoires, 19 crédits à option et 3 crédits au choix hors faculté. 46 des 98 crédits obligatoires sont consacrés à des ateliers de design. Les autres crédits obligatoires, de même que l'ensemble des crédits à option, portent sur les sujets suivants : communication, théories, technologies, gestion, culture générale et stages.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 48 CR

ATELIERS DE DESIGN

DIN 1020	6 AH 2	ATELIER DE DESIGN 1
+ DIN 2010	6 A 1	ATELIER DE DESIGN 2
+ DIN 2020	6 H 1	ATELIER DE DESIGN 3
+ DIN 3010	6 A 1	ATELIER DE DESIGN 4
+ DIN 3020	6 AH 1	ATELIER DE DESIGN 5
+ DIN 4010	6 AH 1	ATELIER DE DESIGN 6
+ DIN 4011	3 AH 1	ATELIER PRÉPARATOIRE AU PROJET FINAL
+ DIN 4020	6 H 1	PROJET FINAL

BLOC 70 B OBLIGATOIRE 12 CR

COMMUNICATION 1

+ ARC 2130	3 H 1	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE 2
DIN 1110	3 A 1	DESSIN ET INFOGRAPHIE 1
+ DIN 1120	3 H 1	DESSIN ET INFOGRAPHIE 2
DIN 2110	3 AH 1	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUÉE

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 12 CR

COMMUNICATION 2

ARC 1211	2 A 1	DESSIN ET COMMUNICATION
ARC 1212	2 A 1	ATELIER D'EXPRESSION 2 ET 3D
DIN 2130	3 AH 1	TECHNIQUES DE PRÉSENTATION GRAPHIQUE
DIN 2121	3 AH 1	LE GRAPHISME À LE PROCESSUS CRÉATEUR
+ DIN 2130	3 AH 1	DESSIN ET INFOGRAPHIE 3
DIN 3121	3 AH 1	MULTIMÉDIA
DIN 3020	2 AH 1	COMMUNICATION GRAPHIQUE

BLOC 70 D OBLIGATOIRE 20 CR

THÉORIES

ARC 2120	2 A 1	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE 1
DIN 1210	3 H 1	HISTOIRE DU DESIGN INDUSTRIEL
DIN 1211	3 A 1	FORME ET COULEUR
DIN 2210	3 A 1	ERGONOMIE
DIN 2220	3 AH 1	MÉTHODOLOGIE DU DESIGN
DIN 3211	3 AH 1	THÉORIES DU DESIGN
DIN 3212	3 A 1	PSYCHOMÉTRIE APPLIQUÉE AU D. I.

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR

THÉORIE

DIN 3230	3 AH 1	USAGERS, PERCEPTION ET COGNITION
DIN 3231	3 AH 1	SANTÉ, SÉCURITÉ ET DESIGN INDUSTRIEL
DIN 3232	3 AH 1	COULEUR ET LUMIÈRE EN DESIGN INDUSTRIEL

BLOC 70 F OBLIGATOIRE 15 CR

TECHNOLOGIES 1

DIN 1310	3 A 1	INTRODUCTION AUX MATÉRIAUX
----------	-------	----------------------------

+ DIN 132	3 AH 1	MATÉRIAUX 1: BOIS ET AUTRES MATÉRIAUX
+ DIN 2321	3 A 1	MÉCANIQUE DES OBJETS
+ DIN 2322	3 AH 1	MATÉRIAUX 2: MATÉRIAUX POLYMERIQUES
+ DIN 2323	3 AH 1	MATÉRIAUX 2: MATÉRIAUX MÉTALLIQUES

BLOC 70 J OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

TECHNOLOGIES 2

+ DIN 3330	3 AH 1	STRUCTURE DES OBJETS ET MÉCANISMES
+ DIN 3331	3 AH 1	MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE & ÉLECTRONIQUE
+ DIN 3332	3 AH 1	ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE
+ DIN 3333	3 AH 1	TEXTILES
+ DIN 3334	3 AH 1	CONCEPTION & FABRICATION ASSIST. ORD.
+ DIN 3335	3 AH 1	INGÉNIERIE DU PRODUIT

BLOC 70 K OBLIGATOIRE 3 CR

SECTION 1

+ DIN 403	3 AH 1	PRATIQUE PROFESSIONNELLE
-----------	--------	--------------------------

BLOC 70 L OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

SECTION 2

URB 3303	3 A 1	ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT
----------	-------	-------------------------

BLOC 70 M OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

SECTION 3

AHE 3030	3 AH 1	ATELIER MULTIDISCIPLINAIRE
DIN 3430	3 AH 1	GESTION EN DESIGN INDUSTRIEL
+ DIN 3431	3 AH 1	GESTION DE PROJET
EN 3517	3 AH 1	ENTREPRENEURSHIP ET GESTION ENTREPR.
HEC 3519	3 AHE 1	INTRODUCTION AU MARKETING

BLOC 70 N OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

CULTURE GÉNÉRALE

+ AHE 3330	3 AH 1	MATHÉMATIQUES ET AMÉNAGEMENT
AHE 3330	3 H 1	ÉTHIQUE APPLIQUÉE À L'AMÉNAGEMENT
ARC 1952	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE
ARC 2101	2 H 1	PERSONNE/ENVIRONNEMENT
+ ARC 5306	3 A 1	TOPOLOGIE STRUCTURALE
CIE 1910	3 AHE 1	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES ET CÉATION
FRA 1990	3 AHE 1	ATELIER DE FRANÇAIS ÉCRIT
DIN 3031	2 AH 1	HISTOIRE DES SCET TECHN. MODERNES
NAR 1190	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
NAR 1200	3 H 1	INTRODUCTION À L'ART MODERNE
+ NAR 2000	3 A 1	HISTOIRE DES ARTS DÉCORATIFS
+ NAR 2102	3 H 1	LE DESIGN MODERNE
PEY 1952	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION

BLOC 70 O OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 4 CR

STAGE

+ DIN 3031	2 AH 1	STAGE
+ DIN 3032	2 AH 1	STAGE

BLOC 70 P OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

UNITÉS D'APPROFONDISSEMENT DIRIGÉ

DIN 5010	1 AH 1	TRAVAIL DIRIGÉ DESIGN INDUSTRIEL 1
DIN 5011	1 AH 1	TRAVAIL DIRIGÉ DESIGN INDUSTRIEL 2
DIN 5012	3 AH 1	TRAVAIL DIRIGÉ DESIGN INDUSTRIEL 3



Dietétique :

voir Nutrition

Documentation :

voir Archivistique, Rédaction

Drogues :

voir Toxicomanies : prévention et réadaptation

Droit

Faculté de droit

Baccalauréat (LL.B.) 1-325-1-0

Information sur le programme :

France Lamarre

343-5883

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détient le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans, avoir complété le certificat en droit général décerné par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal et pouvoir se qualifier à titre de candidat de transfert,

ou

avoir complété 50 crédits de cours dans un ou plusieurs programmes universitaires.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Diplômé en droit : toute personne qui détient un diplôme en droit d'une université étrangère ou qui est en voie de l'obtenir.

2.4 Transfert : toute personne promue, ou en voie de l'être, en deuxième ou en troisième année d'un programme de premier cycle offert par une autre faculté de droit du Québec ou de la Faculté de droit (section droit civil) de l'Université d'Ottawa.

ou

toute personne ayant complété le certificat en droit général de l'Université de Montréal (30 crédits) ou en voie de le compléter avant le 15 juillet. Le certificat devra comporter 24 crédits de niveau « 1000 » complétés avant le 1^{er} juin. De plus, au 1^{er} mars, le candidat devra avoir complété un total de 21 crédits de niveau « 1000 » et, au 1^{er} juin, 27 crédits, étant entendu qu'il aura complété le certificat le 15 septembre.

2.5 Autre.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil du programme est limitée à 225 places en première année.

3.2 Pour l'admission en première année, les collégiens et les universitaires se partagent les places au prorata des demandes entre ces deux catégories, sous réserve de la qualité des dossiers. Cependant, un nombre déterminé de places est réservé aux autres catégories.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les diplômés en droit

Le Comité d'admission décide de l'admission ou du refus après une étude de la valeur du dossier dans laquelle il prend en considéra-

tion tout d'abord jugé pertinent et principalement l'excellence du dossier scolaire.

4.3 Pour les transferts (admission en deuxième et en troisième année)

Un nombre de places déterminé est fixé par la Faculté pour chacun des types de transfert identifiés.

Une liste d'excellence spécifique est établie pour chacun des types de transfert, qui tient compte de l'excellence du dossier scolaire.

4.4 Pour les autres catégories de candidats Le Comité d'admission établit une liste d'excellence fondée sur l'étude du dossier (curriculum vitae et autres documents présentés) et sur les résultats d'une entrevue, si elle est jugée utile.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Trimestre d'admission : automne.

5.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps. Le doyen peut, dans des cas exceptionnels, autoriser un étudiant à poursuivre ses études à temps partiel.

5.5 Les candidats universitaires n'ayant pas complété le DEC doivent, pour être admissibles, avoir complété un minimum de 50 crédits de cours dans un ou plusieurs programmes universitaires, dont 25 crédits à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

5.6 Les candidats de la catégorie « diplômé en droit » doivent faire parvenir en même temps que leur formulaire de demande d'admission une lettre de présentation de leur candidature (maximum 2 pages) et, pour ceux justifiant d'une formation juridique dans un pays autre que le Canada, un document des autorités universitaires qui précise le rang que le candidat occupe dans sa promotion ainsi qu'une évaluation qualitative de ces résultats universitaires.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	1 052	756
Refus	446	381
Offres d'admission	413	263
Capacité d'accueil	210	125

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 26,500.

Programme 1-325-1-0

Version 06

Baccalauréat en droit

Ce programme totalise 53 crédits obligatoires, de 42 à 48 à option et de 0 à 6 au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	30 CR
DRT 1101	2	1 INTRODUCTION AU DROIT
DRT 1102	3	1 RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE
DRT 1104	3	1 SUJETS DE DROIT ET FAMILLE
DRT 1106	3	1 BIENS
DRT 1108	3	1 SOURCES ET FORMATION DU DROIT
DRT 1109	4	1 DROIT PÉNAL GÉNÉRAL
DRT 1111	3	1 DROIT COMMERCIAL GÉNÉRAL
DRT 1112	2	1 REDACTION JURIDIQUE
DRT 1113	3	1 THÉORIE DES OBLIGATIONS 1
DRT 1114	3	1 THÉORIE DES OBLIGATIONS 2

BLOC 70 B	OBLIGATOIRE	18 CR
DRT 2201	3	1 ORGANS, JUDIC. ET ACTION EN JUSTICE
DRT 2204	3	1 DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GÉNÉRAL
DRT 2207	3	1 DROIT ADMINISTRATIF GÉNÉRAL
DRT 2215	3	1 INITIATION À LA RECHERCHE JURIDIQUE 1
DRT 2216	3	1 ACTIVITÉS DIRIGÉES 1
DRT 2203	3	1 INTERPRÉTATION DES LOIS
BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 42 CR, MAXIMUM 75 CR
DRT 2202	3	1 SURETÉS ET ENREGISTREMENT
DRT 2203	3	1 CONTRATS
DRT 2205	3	1 PARTAGE DES COMPÉTENCES
DRT 2206	3	1 EXÉCUTION DES JUGEMENTS
DRT 2208	3	1 RAPPORTS COLLECTIFS DE TRAVAIL
DRT 2209	3	1 DROIT DES SOCIÉTÉS ET DES COMPAGNIES
DRT 2210	3	1 DROIT DES ASSURANCES
DRT 2211	3	1 DROIT MUNICIPAL
DRT 2212	3	1 DR DES RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNAT
DRT 2213	3	1 PROCÉDURE PÉNALE
DRT 2214	3	1 PREUVE PÉNALE
DRT 2218	3	1 DR PROTECTION DU CONSOMMATEUR
DRT 2219	3	1 DROIT URBAIN
DRT 2219	3	1 DROIT SOCIAL 1
DRT 2220	3	1 INSTITUTIONS INTERNATIONALES
DRT 2221	3	1 DROIT DE LA SANTÉ
DRT 2222	3	1 PHILOSOPHIE DU DROIT
DRT 2223	3	1 LES CONTRATS ADMINISTRATIFS
DRT 2224	3	1 CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL
DRT 2214	3	1 DROIT BANCAIRE
DRT 2215	3	1 INITIATION À LA RECHERCHE JURID. 2
DRT 2261	3	1 POL. FISCALE ET IMPÔT SUR LE REVENU
DRT 2264	3	1 COMPTABILITÉ ET FINANCES
DRT 2261	3	1 SUCCESSIONS AB INTESTAT ET TESTAMENT
DRT 2262	3	1 RÉGIMES MATRIMONIAUX ET DONATIONS
DRT 2263	3	1 DROIT PÉNAL AVANCE 1
DRT 2264	3	1 DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
DRT 2265	3	1 DROIT CIVIL AVANCE 1 : LES PERSONNES
DRT 2266	3	1 DROIT COMMERCIAL AVANCE 1
DRT 2267	3	1 DROIT PUBLIC AVANCE
DRT 2268	3	1 DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE
DRT 2269	3	1 DROIT DU TRAVAIL AVANCE
DRT 2270	3	1 INDIVIDUALISATION DU DOMMAGE CORPOREL
DRT 2272	3	1 FONCTION PUBLIQUE
DRT 2273	3	1 DROIT AGRICOLE
DRT 2275	4	1 TRAVAUX DIRIGÉS
DRT 2277	3	1 ACTIVITÉS DIRIGÉES 2
DRT 2278	3	1 ACTIVITÉS DIRIGÉES 3
DRT 2279	3	1 ACTIVITÉS DIRIGÉES 4
DRT 2280	3	1 DR IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION
DRT 2281	3	1 DROIT CIVIL AVANCE 2
DRT 2282	3	1 PREUVE CIVILE
DRT 2283	3	1 RESPONSABIL. CIV. DES PROFESSIONNELS
DRT 2284	3	1 SCIENCE ET DROIT
DRT 2285	3	1 DROIT CIVIL AVANCE 3
DRT 2286	3	1 DROIT CIVIL AVANCE 4
DRT 2287	3	1 DROIT NOTARIAL
DRT 2288	3	1 PLANIFICATION FISCALE SUCCESSORALE
DRT 2289	3	1 DROIT COMMERCIAL AVANCE 2
DRT 2290	3	1 APPEL ET PROCÉDURES SPÉCIALES
DRT 2291	3	1 DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ AVANCE
DRT 2292	3	1 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUST.
DRT 2293	3	1 DROIT INTERNATIONAL PUBLIC AVANCE 1
DRT 2294	3	1 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
DRT 2295	3	1 INTRODUCTION AU DROIT COMPARÉ
DRT 2297	3	1 DROIT COMPARÉ AVANCE
DRT 2298	3	1 SYSTÈMES JURIDIQUES ÉTRANGERS
DRT 2299	3	1 ÉLÉMENTS DE COMMON LAW
DRT 2343	3	1 DROIT PÉNAL AVANCE 2
DRT 2344	3	1 DROIT CONSTITUTIONNEL AVANCE 1
DRT 2345	3	1 DROIT CONSTITUTIONNEL AVANCE 2
DRT 2347	3	1 LIBERTÉS PUBLIQUES
DRT 2348	3	1 DROIT DE L'ÉDUCATION
DRT 2349	3	1 TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

DRT 3250	3	1	DROIT PROFESSIONNEL
DRT 3251	3	1	DROIT DE L'INFORMATIQUE ET DE LA COMMUN
DRT 3252	3	1	DR. INTERN. DES DROITS DE LA PERSONNE
DRT 3253	3	1	ASP. JURID. DE LA COOP. INT. DU CANADA
DRT 3254	3	1	COURS AVANCÉ D'HISTOIRE DU DROIT
DRT 3257	3	1	FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE
DRT 3258	3	1	CONTRATS ET USAGES COMMERCIAUX
DRT 3259	3	1	DROIT DE LA FAILLITE
DRT 3262	3	1	RÉGIME FISCAL DE L'ENTREPRISE
DRT 3263	3	1	DROIT FISCAL AVANCÉ
DRT 3265	3	1	DROIT DES COOPÉRATIVES
DRT 3266	3	1	FINANCES PUBLIQUES
DRT 3267	3	1	THÉORIE ÉCONOMIQUE DU DROIT
DRT 3268	3	1	DROIT ET ÉCONOMIE
DRT 3270	3	1	ARBITRAGE DES GRIEFS
DRT 3272	3	1	DROIT SOCIAL 2
DRT 3273	3	1	DROIT AÉROSPATIAL
DRT 3274	3	1	DROIT MARITIME
DRT 3276	3	1	DROIT DU TRANSPORT
DRT 3277	3	1	INFORMATIQUE JURIDIQUE
DRT 3279	3	1	SOCIOLOGIE DU DROIT
DRT 3280	3	1	DROIT ET PSYCHOLOGIE
DRT 3285	3	1	DROIT PÉNAL AVANCÉ 2
DRT 3286	3	1	DROIT DE LA CONCURRENCE
DRT 3287	3	1	PÉNOLOGIE
DRT 3288	3	1	LE DROIT DE L'INFORMATIQUE
DRT 3289	3	1	TRANSPORT INTERNAT. DE TECHNOLOGIE
DRT 3290	3	1	DROIT DES VALEURS MOBILIÈRES
DRT 3291	3	1	TRANSACTIONS COMMERCIALES INTERNAT.
DRT 3292	3	1	DROIT DE L'ENFANT
DRT 3293	3	1	DROIT DES AUTOCHTONES
DRT 3294	3	1	DROIT DE LA SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAV.
DRT 3295	3	1	DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
DRT 3296	3	1	RÉFORME DU DROIT
DRT 3407	3	1	ACTIVITÉS DIRIGÉES 5

Économie-politique

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire 1-244-1-0

Information sur le programme :

Rodrigue Tremblay,

343-6549

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-8037).

3.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Droit

Faculté de l'éducation permanente

Certificat

Avoir atteint l'âge de 21 ans

Voir programme page 225

Droit

Faculté de l'éducation permanente

Microprogramme

Avoir atteint l'âge de 21 ans

Voir programme page 225

Écologie :

voir Géographie, Sciences biologiques

Économie :

voir Mathématiques-économie, Sciences économiques

Économie politique :

voir Sciences économiques

Économie :

voir Mathématiques-économie, Sciences économiques

Éducation :

voir Enseignement

Éducation physique :

voir Sciences de l'activité physique

Éducation physique

Département d'éducation physique

B.Sc. spécialisé 1-350-1-0

Information sur le programme :

Francine Major

343-6152

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Réussir le test d'aptitudes physiques administré par le Département d'éducation physique.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Autre.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

La première sélection s'effectue parmi les candidats dont la cote de rendement collégial (CRC) est supérieure à 24,400 et qui ont obtenu plus de 50% aux tests d'aptitudes physiques. Si le contingentement n'est pas atteint après la première sélection, une deuxième sélection s'opère parmi les autres candidats, sur la base de la cote de rendement collégial (CRC) et du résultat aux tests d'aptitudes physiques.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collégial est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2%.

Un excellent dossier peut compenser pour un résultat plus faible aux tests d'aptitudes physiques.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le Département et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

5.3 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.4 À l'Université de Montréal, les épreuves d'aptitudes physiques comprennent une course de sprint de 50 mètres, une épreuve de natation (50 mètres chronométrés), deux épreuves d'habileté générale (un parcours chronométré en gymnase et une épreuve de lancer de précision) et une estimation de la puissance aérobie maximale par une épreuve de course sur piste (test de course progressive de l'Université de Montréal). Les épreuves d'aptitudes physiques peuvent également être passées aux universités Laval et Sherbrooke.

Les tests d'aptitudes physiques ont pour objectif de vérifier si les candidats possèdent les qualités physiques et les habiletés minimales nécessaires pour suivre les cours pratiques du programme, lequel a pour but la formation d'un éducateur physique polyvalent.

Les tests d'aptitudes physiques peuvent être adaptés pour des candidats souffrant de troubles de motricité.

5.5 La capacité d'accueil est répartie entre le baccalauréat spécialisé en éducation physique et les majeur et mineur en sciences de l'activité physique.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	411	114
Refus	80	25
Offres d'admission	126	50
Capacité d'accueil totale : 125 (voir remarque 5.5)		

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 20,650.

Programme 1-350-1-0

Version 06

B.Sc. spécialisé en éducation physique

Ce programme comprend un tronc commun de deux ans (60 crédits) et trois orientations : **Milieu scolaire**, **Milieu extrascolaire**, **Sciences de l'activité physique**.

• L'orientation **Milieu scolaire** totalise 60 crédits obligatoires (Blocs 01 A, 70 A et 70 Y), 36 crédits à option (Blocs 01 B, 01 C, 01 D, 01 E, 01 F, 70 B et 70 C) et 3 crédits au choix.

Le stage professionnel EPH 3080 (6 crédits) s'ajoute aux six trimestres de scolarité et s'effectue à temps plein. Cette orientation complète permet d'obtenir le permis d'enseignement du ministère de l'Éducation pour ceux et celles qui en font la demande.

• L'orientation **Milieu extrascolaire** est ouverte à ceux et celles qui désirent intervenir dans des domaines spécifiques tels l'entraînement, le conditionnement physique, l'organisation d'événements sportifs.

Elle comprend 42 crédits obligatoires (Blocs 01 A et 71 A), 45 crédits à option (Blocs 01 B, 01 C, 01 D, 01 E, 71 B et 71 C) et 3 crédits au choix.

• L'orientation **Sciences de l'activité physique** apparaît pertinente à ceux et celles intéressés à poursuivre leurs études au niveau maîtrise et doctorat ou dans des domaines connexes (médecine, physiothérapie, nutrition).

Elle comporte 36 crédits obligatoires (Blocs 01 A et 72 A), 51 crédits à option (Blocs 01 B, 01 C, 01 D, 01 E, 72 B et 72 C) ainsi que 3 crédits au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX TROIS ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE		30 CR
EPH 1040	3 AHE 1 jr	ANATOMIE APPLIQUEE A L'EXERCICE	
EPH 1041	3 AHE 1 jr	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT I	
EPH 1042	3 AHE 1 jr	PHYSIOLOGIE DU MUSCLE SQUELETTIQUE	
EPH 1043	3 AHE 1 jr	PHYSIOLOGIE DU SUPPORT MUSCLE A L'EXER	

EPH 1044	3	AHE 1	DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR	
EPH 1050	3	AHE 1	APPRENTISSAGE, PERFORMANCE MOTRICE	
EPH 1051	3	AHE 1	PSYCHOLOGIE DU SPORT	
EPH 1052	3	AHE 1	HISTOIRE DU SPORT ET DE L'ACT. PHYS.	
EPH 1053	3	AHE 1	INT. SOCIOLOGIE DE L'ACT. PHYS. & SPORT	
EPH 1054	3	AHE 1	PAILO DU SPORT ET DE L'EDUC. PHYSIQUE	
BLOC 01 B				
		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR	
EPH 1500	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. BASKET-BALL	
EPH 1501	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. HANDBALL	
EPH 1502	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. VOLLEY-BALL	
EPH 1503	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. FOOTBALL	
EPH 1504	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. SOCCER	
EPH 1505	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. HOCKEY	
BLOC 01 C				
		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR	
EPH 1520	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. ESCRIME	
EPH 1521	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. TENNIS	
EPH 1522	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. BADMINTON	
EPH 1523	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. PATINAGE VITESSE	
EPH 1524	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. PATINAGE ARTISTIQUE	
EPH 1525	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. SKI NORDIQUE	
BLOC 01 D				
		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR	
EPH 1540	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. GYMNASTIQUE ARTIST.	
EPH 1541	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. DANSE CREATIVE	
EPH 1542	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. ATHLETISME	
EPH 1543	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. NATATION	
EPH 1544	1.5	AHE 1	TECHN. ACTIV. PHYS. DANSE AEROBIE	
BLOC 01 E				
		OPTION	MINIMUM 16 CR, MAXIMUM 24 CR	
EPH 2040	3	AHE 1	TRAUMATOLOGIE SPORTIVE	
EPH 2041	3	AHE 1	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT 1	
EPH 2042	3	AHE 1	PSYCHOLOGIE DE L'EXERCICE ET ENVIRON.	
EPH 2043	3	AHE 1	RECH. CONTEMP. SOCIO. ACT. PHYS. SPORT	
EPH 2044	3	AHE 1	SANTÉ ET ACTIVITÉ PHYSIQUE	
EPH 2045	3	AHE 1	APPR. COGNITIVE, PERFORMANCE MOTRICE	
EPH 2050	3	AHE 1	ANALYSE DU MOUVEMENT	
EPH 2051	3	AHE 1	PRATIQUES ALTERNATIVES EN ACT. PHYS.	
EPH 2052	3	AHE 1	EXPLOIT. RÉSULTATS RECHERCHE ACT. PHYS.	
EPH 2053	3	AHE 1	EVALUATION ET NORMES	
EPH 2054	3	AHE 1	THÉORIE DE L'ENSEIGN. ACT. PHYS. SPORT	
EPH 2055	3	AHE 1	CONCEPTIONS DU CORPS	
EPH 2056	3	AHE 1	PRINCIPES FONDAMENTAUX ÉDUCATION PHYS.	
NGT 2062	3	H 1	NUTRITION	
SEGMENT 70 PROPRE À L'ORIENTATION MILIEU SCOLAIRE				
BLOC 70 A		OBIGATOIRE	21 CR	
EPH 3001	3	AHE 1	PROGR. ACT. PHYSIQUES MILIEU SCOLAIRE	
EPH 3002	3	AHE 1	ENSEIGN. ACT. PHYSIQUES MILIEU SCOLAIRE	
EPH 3003	3	AHE 1	EVALUATION EN ACTIVITÉ PHYSIQUE	
EPH 3008	6	AHE 1	STAGE PROFESS. EN MILIEU SCOLAIRE	
EPH 3009	3	AHE 1	ACT. PHYSIQUES SECTEURS PRÉSCOL. ÉLÉM.	
PPA 3057	3	AHE 1	PROBL. ET HANDIC. PSYCHOM. INTERV. ÉDUC.	
BLOC 70 B				
		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR	
EPH 3802E	3	AHE 1	ATELIER APPLIC. MIL. SCOL. HOCKEY	
EPH 3802F	3	AHE 1	ATELIER APPLIC. MIL. SCOL. BASKET-BALL	
EPH 3802G	3	AHE 1	ATELIER APPLIC. MIL. SCOL. VOLLEY-BALL	
EPH 3803	3	AHE 1	ATELIER APPLIC. MIL. SCOL. HANDBALL	
BLOC 70 C				
		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR	
EPH 3803A	3	AHE 1	ATELIER APPLIC. MIL. SCOL. ATHLETISME	
EPH 3803B	3	AHE 1	ATELIER APPLIC. MIL. SCOL. GYMNASTIQUE	
EPH 3803C	3	AHE 1	ATELIER APPLIC. MIL. SCOL. NATATION	
EPH 3803D	3	AHE 1	ATELIER APPLIC. MIL. SCOL. DANSE	
BLOC 70 F				
		OBIGATOIRE	8 CR	
EPH 3881	3	AHE 1	ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES	
ETA 3125	3	AHE 1	PHILOSOPHIE DE L'ÉDUCATION	
ETA 4990	3	AHE 1	SYSTÈMES ÉDUCATIFS DU QUÉBEC	

SEGMENT 71 PROPRE À L'ORIENTATION MILIEU EXTRASCOLAIRE

BLOC 71 A		OBIGATOIRE	12 CR	
EPH 3004	3	AHE 1	MILIEUX PROFESSIONNELS EN ACT. PHYS.	
EPH 3005	3	AHE 1	METH. PRINCIPES DE L'ENTRAÎNEMENT	
EPH 3006	3	AHE 1	INTERVENTION EN ACTIVITÉ PHYSIQUE	
EPH 3007	3	AHE 1	GESTION EN ACTIVITÉ PHYSIQUE	

BLOC 71 B		OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR	
EPH 3041	3	AHE 1	PLANIFICATION ENTRAÎNEMENT SPORTIF	
EPH 3042	3	AHE 1	PRÉPAR. PSYCHOLOGIQUE PERFORMANCE	
EPH 3043	3	AHE 1	PHYSIOLOGIE DE L'ENTRAÎNEMENT	
EPH 3044	3	AHE 1	MARKETING DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	
EPH 3045	3	AHE 1	TRAVAIL DIRIGÉ	

BLOC 71 C		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR	
EPH 3046	3	AHE 1	ATEL. APPLIC. EXTRASCOL. HOCKEY	
EPH 3047	3	AHE 1	ATEL. APPLIC. EXTRASCOL. BASKET-BALL	
EPH 3048	3	AHE 1	ATEL. APPLIC. EXTRASCOL. VOLLEY-BALL	
EPH 3049	3	AHE 1	ATEL. APPLIC. EXTRASCOL. HANDBALL	
EPH 3050	3	AHE 1	ATEL. APPLIC. EXTRASCOL. ATHLETISME	
EPH 3051	3	AHE 1	ATEL. APPLIC. EXTRASCOL. GYMNASTIQUE	
EPH 3052	3	AHE 1	ATEL. APPLIC. EXTRASCOL. NATATION	
EPH 3053	3	AHE 1	ATEL. APPLIC. EXTRASCOL. DANSE	

SEGMENT 72 PROPRE À L'ORIENTATION SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

BLOC 72 A		OBIGATOIRE	8 CR	
EPH 3054	3	AHE 1	Méthodologie de la recherche	
PHI 1130	3	A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE	

BLOC 72 B		OPTION	MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 21 CR	
EPH 3046	3	AHE 1	CINÉMATIQUE CINÉTIQUE DU MOUVEMENT	
EPH 3047	3	AHE 1	PLANS MODÉS DE CONTRÔLE MOUVEMENT	
EPH 3048	3	AHE 1	ASPECTS NEUROMUSCULAIRES EXERCICE	
EPH 3049	3	AHE 1	SYST. CARDIORESPIRATOIRES, HYDRATION	
EPH 3050	3	AHE 1	TECH. INVEST. SOCIO. ACT. PHYS. SPORT	
EPH 3051	3	AHE 1	HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'ACT. PHYS.	
EPH 3052	6	AHE 1	PROJET SPÉCIAL	

BLOC 72 C		OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 8 CR	
GIN 3014	3	AHE 1	STATISTIQUE	
HST 1052	3	H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1890	
HST 2441	3	H 1	HISTOIRE DU QUÉBEC, 1600-1800	
PSY 1055	3	AHE 1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION	
PSY 1056	3	AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE	
SOL 1080	3	A 1	Méthodologie qualitative 1	
SOL 1082	3	AH 1	INTRODUCTION AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES	
SOL 2089	3	H 1	CONNAISSANCE ET IDÉOLOGIE	



Éducation préscolaire et enseignement primaire

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation 1-820-1-0

Information sur le programme :

Diane Gervais

343-7622

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Réussir le test de français Laval-Montréal (TFLM).

1.3 À la demande de la Faculté, se présenter à une ou à des entrevues.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de douze (12) crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.

2.6 Détenteur d'un brevet.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories. Cependant, un maximum de vingt (20) places peuvent être accordées aux adultes.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Pour les universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collégé est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le comité de gestion du programme.

5 Remarques

5.1 Les candidats qui, à la date de la convocation au TFLM, auront réussi l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM.

5.2 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.3 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.7 Les étudiants admis à ce programme devront se soumettre à une épreuve diagnostique afin de déterminer s'ils doivent suivre un cours de mise à niveau en français et/ou en mathématiques.

5.8 Les cours sont offerts le jour.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	1 262	329
Refus	385	119
Offres d'admission	505	115
Capacité d'accueil	190	50

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 25,202.

Programme 1-820-1-0

Version 06

B.Ed. éducation préscolaire et enseignement primaire

Ce programme totalise 124 crédits soit 106 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours à option et 0 crédit de cours au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	106 CR
DID 1100	1.5 AHE 1	SC HUMAINES ENSEIGNÉES AU PRIMAIRE
DID 1110	1.5 AHE 1	SC DE LA NATURE ENSEIGNÉES AU PRIM
DID 1201	3 AHE 1	LE FRANÇAIS AU PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE
DID 1500	3 AHE 1	LES MATHS ENSEIGNÉES AU PRIMAIRE
DID 1800	3 AHE 1	LES ARTS ENSEIGNÉES AU PRÉSCOL PRIM
DID 2100	3 AHE 1	DID DES SCIENCES HUMAINES AU PRIM
DID 2110	3 AHE 1	DID DES SC DE LA NATURE AU PRIMAIRE
DID 2201	3 AHE 1	DID DU FRANÇAIS 1
DID 2500	3 AHE 1	DID DES MATHÉMATIQUES 1
DID 3201	3 AHE 1	DID DU FRANÇAIS 2
DID 3500	3 AHE 1	DID DES MATHÉMATIQUES 2
DID 4500	3 AHE 1	DID DE LA GÉOMÉTRIE ET DE LA MESURE
EDU 1000	3 AHE 1	STAGE D'INITIATION À LA PROFESSION
EDU 2000	3 AHE 1	STAGE EN ÉDUCATION AU PRÉSCOLAIRE
EDU 3000	6 AHE 1	STAGE D'ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE
EDU 4000	9 AHE 1	STAGE D'INTÉGRATION À LA PROFES ENS
ETA 1700	3 AHE 1	TECHNO DE L'INFORM ET LA COMM EN ED
ETA 1900	3 AHE 1	SYSTÈME EDUC ET PROF ENSEIGNANTE
ETA 2000	3 AHE 1	ÉCOLE ET ENVIRONNEMENT SOCIAL
ETA 3000	3 AHE 1	LA MÉTHODE DE L'ÉVAL DES APPRENTISS
ETA 4000	3 AHE 1	RECHERCHE ET RENOUVELLEM DE L'ÉCOLE
ETA 4300	3 AHE 1	HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DE L'ÉDUC
PEO 1010	1 AHE 2	DOSSIER PROFESSIONNEL ET CULTUREL 1
PEO 2000	2 AHE 1	LABO INTERDISC DE FORMATION PROF 1

PED 3000	3 AHE 1	LANG INTERDISC DE FORMATION PROF 3
PED 4000	2 AHE 1	LANG INTERDISC DE FORMATION PROF 3
PED 4010A	1 AHE 2	DOSSIER PROFESSIONNEL ET CULTUREL 3
PED 4010B	1 AHE 2	DOSSIER PROFESSIONNEL ET CULTUREL 3
PED 4010C	1 AHE 2	DOSSIER PROFESSIONNEL ET CULTUREL 3
PPA 1300	3 AHE 1	CROISSANCE SERV EDUC A PETITE ENFANC
PPA 1301	3 AHE 1	PROBLEMATIQUE DE L'EDUC PRESCOLAIRE
PPA 2300	3 AHE 1	INTERVENTION EDUCATIVE AU PRESCOL
PPA 2301	3 AHE 1	ORG GESTION GROUPE PRESCOL PRIM
PPA 2310	3 AHE 1	CROISSANCE DE L'ENFANT ET SCOL PRIM
PPA 2314	3 AHE 1	ENSEIGNEMENT APPRENTISSAGE AU PRIM
PPA 3305	3 AHE 1	LA CLASSE EN MILIEU URBAIN
PPA 3400	3 AHE 1	INTEG SCOL DES ENFANTS EN DIFFICULTE

SEGMENT IV

DEC 21 A	OPTION	MINIMUM 3 CR. ANCIENNETÉ 3 CR
DID 4270	3 AHE 1	DID DU FRANCAIS ET LIT DE JEUNESSE
DID 4272	3 AHE 1	DID DU FRANCAIS ET ENFANT IMMIGRANT
DID 4275	3 AHE 1	DID DU FRANCAIS ET ELEVES EN DIFF APPR
DID 4277	3 AHE 1	DID DU FRANCAIS ET TECHNO DE L'INFOR
DID 4279	3 AHE 1	APP INTEGRES EN DID DU FRANCAIS
DEC 21 B	OPTION	MINIMUM 6 CR. ANCIENNETÉ 6 CR
DID 2900	3 AHE 1	DID DE L'ART DRAMATIQUE AU PRIM 1
DID 2901	3 AHE 1	DID DE L'ART DRAMATIQUE AU PRIM 2
DID 2905	3 AHE 1	DID DE LA DANSE AU PRIMAIRE
DID 2909	3 AHE 1	DID DES ARTS PLASTIQUES AU PRIM 1
DID 2911	3 AHE 1	DID DES ARTS PLASTIQUES AU PRIM 2
DID 2913	3 AHE 1	DID DES ARTS AU PRESCOLAIRE
DID 2920	3 AHE 1	DID DE LA MUSIQUE AU PRIMAIRE
DEC 21 C	OPTION	MINIMUM 3 CR. ANCIENNETÉ 3 CR
DID 3300	3 AHE 1	DID DE REL ET MORALE CATHO AU PRIM
DID 3323	3 AHE 1	DID DE LA MORALE AU PRIMAIRE
DID 3325	3 AHE 1	DID DE LA FORME PERS ET SOC AU PRIM
DEC 21 D	OPTION	MINIMUM 3 CR. ANCIENNETÉ 3 CR
PPA 3210	3 AHE 1	LA PED DIFFER EN CONTEXTE PLURICULT
PPA 3215	3 AHE 1	PED DIFFER ET APPROCHES NOU EN EDUC
PPA 3225	3 AHE 1	PED DE LA COOP ET DIFFER DE L'ENS
PPA 3440	3 AHE 1	PED ET ELEVES A BESOINS PARTICULIERS
DEC 21 E	OPTION	MINIMUM 3 CR. ANCIENNETÉ 3 CR
PPA 4200	3 AHE 1	ATIL SUR LA PERS DE L'ENS ET PRAT PR
PPA 4210	3 AHE 1	ATELIER D'ANIMATION ET DE COMMUNIC
PPA 4215	3 AHE 1	ATELIER SUR L'ENS ET L'INNOV PED
PPA 4220	3 AHE 1	ATELIER DE CREATIVITE



Éducation secondaire :
voir Enseignement

Électricité du bâtiment
École Polytechnique
Certificat
Information : 340-4724

Électronique :
voir Génie électrique

Électrotechnique :
voir Génie électrique

Énergie :
voir Génie mécanique

Enfance inadaptée :

voir Intervention psychoéducative, Orthopédagogie, Psychoéducation

Enseignement de l'anglais au secondaire

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation 1-835-1-1

Disciplines complémentaires : géographie, histoire, morale, religion.

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Réussir un test de connaissance de l'anglais.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories
Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM) ; cependant, ceux qui auront réussi l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature de l'Examen de français du MEO seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au

TFIM, les étudiants doivent le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Ed. enseignement secondaire.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.4 Un programme de langue anglaise menant au B.A. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir « Études anglaises »).

En cas de refus au programme d'enseignement de l'anglais au secondaire, le candidat sera admis dans un programme de langue anglaise menant au baccalauréat s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

5.5 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.6 Les disciplines complémentaires étant contingentes, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.7 Le programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	188	73
Refus	78	40
Offres d'admission	30	9
Capacité d'accueil : 15		

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 26,754

Programme 1-835-1-1

Version 00

B.Ed. enseignement de l'anglais au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 50 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à l'anglais, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 72, 75 et 78.

SEGMENT 02 ANGLAIS, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A OBLIGATOIRE

9 CR

NOYAU DE LA DISCIPLINE

ANG 1032	3 AH 1	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH
ANG 2039	3 H 1	LANGUAGES OF LITERATURE 1400-1800
ANG 1131	3 A 1	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1

BLOC 02 B OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR

LA LANGUE

+ ANG 2903	3 H 1	ADVANCED ENGLISH GRAMMAR
+ ANG 1132	3 H 1	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 2

* + LNO 2009	3 H 1	ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY
* + LNO 2131	3 A 1	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
+ LNO 2140	3 A 1	PROBLEMS OF BILINGUISME
* + LNO 2231	3 H 1	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
+ LNO 2290	3 H 1	SOCIAL AND REGIONAL VARIATION IN ENGLISH

BLOC 02 C

OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR

ANGLAIS ÉCRIT

+ ANG 1013	3 AH 1	ENGLISH COMPOSITION 2
+ ANG 1013	3 AH 1	ENGLISH COMPOSITION 3
+ ANG 1014	3 H 1	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 02 D

OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

ANGLAIS ORAL

ANG 1102	3 A 1	ADVANCED CONVERSATIONAL ENGLISH
ANG 2051	3 AH 1	ANGLAIS AVANCE 1
+ ANG 2052	3 H 1	ANGLAIS AVANCE 2

BLOC 02 E

OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR

INITIATION À LA LITTÉRATURE

* ANG 1002	3 A 1	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 1
* ANG 1301	3 A 1	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
ANG 1302	3 A 1	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
ANG 1306	3 H 1	CANADIAN POETRY
ANG 1310	3 A 1	FORMS OF FICTION 1
ANG 1320	3 A 1	THE NEW CANADIAN NOVEL
ANG 1350	3 AH 1	NEW CANADIAN SHORT STORIES
ANG 1360	3 H 1	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
* ANG 1361	3 H 1	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
ANG 1380	3 A 1	FROM DRAMA TO THEATRE
ANG 1390	3 AH 1	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
* ANG 1500	3 H 1	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LIT.

BLOC 02 F

OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR

LITTÉRATURE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE

ANG 2002	3 H 1	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 2
* ANG 2102	3 H 1	CHAUCEER
* ANG 2113	3 A 1	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
+ ANG 2114	3 H 1	SHAKESPEARE
ANG 2121	3 A 1	ENGLISH RENAISSANCE PROSE AND POETRY
+ ANG 2122	3 A 1	ENGLISH RENAISSANCE DRAMA
* ANG 2142	3 H 1	ENGLISH POETRY 1600-1800
ANG 2143	3 H 1	ENGLISH PROSE 1600-1800
* ANG 2151	3 A 1	ENGL. WRITERS OF THE ROMANTIC PERIOD
ANG 2152	3 H 1	VICTORIAN LITERATURE
ANG 2181	3 H 1	MODERN BRITISH LITERATURE 1900-1940
+ ANG 2182	3 H 1	CONTEMPORARY BRITISH LITERATURE
* ANG 2171	3 A 1	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
* ANG 2172	3 H 1	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
* ANG 2181	3 H 1	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2182	3 A 1	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2201	3 H 1	LITERARY CONTEXTS 1
ANG 2202	3 A 1	LITERARY CONTEXTS 2
ANG 2210	3 A 1	FORMS OF FICTION 2
ANG 2281	3 H 1	POST-COLONIAL LITERATURE IN ENGLISH
* ANG 2401	3 A 1	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
* ANG 2402	3 H 1	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 2

BLOC 02 G

OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

CIVILISATION

ANG 1021	3 A 1	CONTEMPORARY BRITISH CIVILIZATION
ANG 1022	3 H 1	CONTEMPORARY CANADIAN CIVILIZATION
* ANG 1023	3 H 1	CONTEMPORARY AMERICAN CIVILIZATION

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 78 RELIGION, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

18 CR

FONDEMENTS

GEO 1112	3 A 1	LE GÉOSYSTÈME PLANÉTAIRE
----------	-------	--------------------------

GED 1122	3 H 1	LES EQUILIBRES ZONAIRES
GED 1112	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GED 1222	3 H 1	LE SYSTEME MONDIAL
GED 1412	3 H 1	LE QUEBEC
GED 2412	3 AH 1	LE CANADA

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

ENVIRONNEMENT

GED 1213	3 AH 1	GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GED 1532	3 AH 1	CARTOGRAPHIE
GED 1542	3 A 1	PHOTO-INTERPRET. ET TELEDETECTION

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 72 A OBLIGATOIRE 21 CR

SYNTHESE

HST 1043	3 A 1	INTRO. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS
HST 1063	3 A 1	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST 1006	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1051	3 A 1	L'ANTIQUITE
HST 1052	3 H 1	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST 1041	3 A 1	L'EPOQUE MODERNE
HST 1042	3 H 1	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES

SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 75 A OBLIGATOIRE 5 CR

ETHIQUE PHILOSOPHIQUE

PHI 1405	3 A 1	QUESTIONS D'ETHIQUE CONTEMPORAINES
PHI 1525	3 H 1	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 2425	3 H 1	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT

BLOC 75 B OBLIGATOIRE 6 CR

PSYCHOLOGIE

PSY 1050	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1080	3 AH 1	DEVELOPPEMENT DU JUGEMENT MORAL

BLOC 75 C OBLIGATOIRE 6 CR

SOCIOLOGIE

SOL 3104	3 H 1	ETHNICITE ET SOCIETE: THEMES CHOISIS
SOL 3304	3 H 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS

SEGMENT 79 RELIGION, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 79 A OBLIGATOIRE 6 CR

BBL 1001	3 AHE 1	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 1090	3 AHE 1	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES

BLOC 79 B OBLIGATOIRE 3 CR

THL 1011	3 AHE 1	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THL 1020	3 AHE 1	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE 1	JESUS DE NAZARETH

BLOC 79 C OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

THL 1060	3 AHE 1	ETHIQUE THEOL. APPROCHES/FONDEMENTS
THL 2060	3 AHE 1	MORALE ET SEXUALITE
THL 2061	3 AHE 1	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE
THL 3060	3 AHE 1	MORALE ET RESPECT DE LA VIE

BLOC 79 D OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

REL 1110	3 AHE 1	LES GRANDES RELIGIONS
THL 1081	3 AHE 1	DIVERSITE CULT. & PLURALISME RELIG.

Enseignement de l'espagnol au secondaire

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation 1-835-1-2

Disciplines complémentaires : géographie, histoire, morale, religion.

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours du bloc 10.5 ou l'équivalent : Espagnol 101, 201

1.3 Réussir un test de connaissance de l'espagnol, langue étrangère.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collégial est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM) ; cependant, ceux qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du NEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Éd. enseignement secondaire.

5.2 Le candidat admis qui aura obtenu moins de 75 % en espagnol, langue étrangère, devra suivre et réussir le cours ESP 1006 avant la

deuxième année. En cas d'échec à ce cours, l'étudiant sera exclu du programme.

5.3 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours du bloc 10.5 énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.5 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours du bloc 10.5.

5.6 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.7 Un programme de langue espagnole menant au B.A. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir « Études hispaniques »).

En cas de refus au programme d'enseignement de l'espagnol au secondaire, le candidat sera admis dans un programme de langue espagnole menant au baccalauréat s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

5.8 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignement à un étudiant étranger qui serait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.9 Les disciplines complémentaires étant contingentes, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.10 Le programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	29	23
Refus	3	8
Offres d'admission	8	6
Capacité d'accueil : 6		

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 24,326.

Programme 1-835-1-2

Version 00

B.Ed. enseignement de l'espagnol au secondaire

Ce programme totalise 125 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à l'espagnol, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 72, 75 et 78.

SEGMENT 02 ESPAGNOL, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	8 CR
NOUVEAU DISCIPLINAIRE		
ESP 3511	3 H 1	PHONÉTIQUE ET PHONOLOGIE DE L'ESPAGNOL
ESP 3520	3 A 1	ESPAGNOL, LANGUE ÉTRANGÈRE
LNG 1940	3 A 1	SYNTAXE ET SEMANTIQUE

BLOC 02 B OPTION

PERFECTIONNEMENT DE L'ESPAGNOL 1

ESP 1510	3 H 1	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 1
ESP 2520	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 2

BLOC 02 C OBLIGATOIRE

PERFECTIONNEMENT DE L'ESPAGNOL 2

ESP 2520	3 A 1	THEME 1
ESP 2526	3 H 1	COMPOSITION 2
ESP 2528	3 A 1	GRAMMAIRE AVANCÉE

BLOC 02 D OBLIGATOIRE

ÉTUDES SUR LA LANGUE

ESP 3537	3 H 1	ESPAGNOL MODERNE
ESP 3540	3 H 1	ESPAGNOL IDIOMATIQUE
ESP 3550	3 H 1	L'ESPAGNOL D'AMÉRIQUE

BLOC 02 E OPTION

LINGUISTIQUE

LNG 2140	3 A 1	PROBLÈMES DE BILINGUISME
LNG 2160	3 H 1	INTRODUCTION À LA PSYCHOLINGUISTIQUE
LNG 2240	3 H 1	PRAGMATIQUE
LNG 2260	3 H 1	SOCIOLINGUISTIQUE

BLOC 02 F OPTION

LANGUE, LITTÉRATURE ET CIVILISATION

ESP 1210	3 A 1	CIVILISATION ESPAGNOLE
ESP 1225	6 A 1	INTRO. ÉTUDES HISP. ET LITT. ESPA.
ESP 1317	3 H 1	CIVILISATION HISPANO-AMÉRICAINE 1
ESP 1325	3 H 1	INTRO. À LA LITT. HISPANO-AMÉRICAINE

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 78 RELIGION, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

FONDEMENTS

GEO 1112	3 A 1	LE GÉOSYSTÈME PLANÉTAIRE
GEO 1122	3 H 1	LES ÉQUILIBRES ZONAUX
GEO 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1	LE SYSTÈME MONDIAL
GEO 1412	3 H 1	LE QUÉBEC
GEO 2412	3 AH 1	LE CANADA

BLOC 71 B OPTION

ENVIRONNEMENT

GEO 1312	3 AH 1	GÉOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GEO 1532	3 AH 1	CARTOGRAPHIE
GEO 1542	3 A 1	PHOTO-INTERPRÉT. ET TÉLÉDETECTION

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 72 A OBLIGATOIRE

SYNTHÈSE

HST 1940	3 A 1	INTRO. À L'HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS
HST 1980	3 A 1	LE CANADA PRÉ-CONFÉDÉRATION
HST 1985	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1980
HST 1991	3 A 1	L'ANTIQUITÉ
HST 1992	3 HE 1	LE MOYEN ÂGE OCCIDENTAL
HST 1994	3 A 1	L'ÉPOQUE MODERNE
HST 1996	3 H 1	L'EUROPE AUX 19 ^e ET 20 ^e SIÈCLES

SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 75 A OBLIGATOIRE

ÉTHIQUE PHILOSOPHIQUE

PHI 1400	3 A 1	QUESTIONS D'ÉTHIQUE CONTEMPORAINES
PHI 1620	3 H 1	FONDEMENTS DE L'ÉTHIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 2430	3 H 1	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT

BLOC 75 B		OBLIGATOIRE		6 CR
PSYCHOLOGIE				
PSY	1950	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE	
PSY	1990	3 AHE 1	DEVELOPPEMENT DU JUGEMENT MORAL	
BLOC 75 C		OBLIGATOIRE		6 CR
SOCIOLOGIE				
SOL	2004	3 H 1	ETHNICITE ET SOCIETE: THEMES CHOISIS	
SOL	2006	3 H 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS	
SEGMENT 76 RELIGION, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE				
BLOC 76 A		OBLIGATOIRE		6 CR
BBL	1001	3 AHE 1	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES	
BBL	1003	3 AHE 1	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES	
BLOC 76 B		OBLIGATOIRE		6 CR
THL	1011	3 AHE 1	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN	
THL	1020	3 AHE 1	LA QUESTION DE DIEU	
THL	1030	3 AHE 1	JESUS DE NAZARETH	
BLOC 76 C		OPTION		MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
THL	1000	3 AHE 1	ETHIQUE THEOL. APPROCHES/FONDEMENTS	
THL	2000	3 AHE 1	MORALE ET SEXUALITE	
THL	2001	3 AHE 1	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQ.	
THL	2002	3 AHE 1	MORALE ET RESPECT DE LA VIE	
BLOC 76 D		OPTION		MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
REL	1010	3 AHE 1	LES GRANDES RELIGIONS	
THL	1001	3 AHE 1	DIVERSITE CULT. & PLURALISME REL.	



Enseignement de l'histoire au secondaire

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation 1-835-1-4

Disciplines complémentaires : géographie, morale, religion, sciences économiques

Information sur le programme :

Diane Gervais

343-7622

Information sur l'admission :

343-7976

1 Conditions d'admissibilité

Détient le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au

moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni le citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collégial est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM) ; cependant, ceux qui auront réussi l'Épreuve unifiée de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Éd. enseignement secondaire.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de l'éducation de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.4 Un programme d'histoire menant au B.A. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir « Histoire »).

En cas de refus au programme d'enseignement de l'histoire au secondaire, le candidat sera admis dans un programme d'histoire menant au baccalauréat s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

5.5 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.6 Les disciplines complémentaires étant contingentes, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.7 Le programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	335	95
Refus	133	51
Offres d'admission	43	16
Capacité d'accueil : 25		
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 27,683		

Programme 1-835-1-4

Version 00

B.Ed. enseignement de l'histoire au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à l'histoire, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 75, 78 et 79.

SEGMENT 02 HISTOIRE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	24 CR
HST 1010	3 A 1	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST 1021	3 A 1	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
HST 1032	2 H 1	HISTOIRE DU MOYEN AGE
HST 1041	2 A 1	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H 1	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1043	3 A 1	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS
HST 1051	3 A 1	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1800
HST 1052	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1800

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR
METHODOLOGIE		
ARV 1020	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
HST 1041	3 H 1	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2002	3 A 1	METHODES D'HISTOIRE ORALE
HST 2013	3 AH 1	HISTOIRE ET MUSÉOLOGIE

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 5 CR
CANADA-QUEBEC		
HST 2400	3 H 1	AMERIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE
HST 2410	3 AH 1	NOUVELLE FRANCE
HST 2420	3 A 1	HIST. QUEBEC-CANADA, 1760-1867
HST 2427	3 H 1	AMERIQUE DU NORD BRITANN. 1763-1867
HST 2440	3 A 1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
HST 2441	3 H 1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1929-1980
HST 2446	3 A 1	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
HST 2490	3 H 1	LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867

BLOC 02 D	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
OUVERTURE SUR LE MONDE		
HST 2212	3 H 1	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
HST 2252	3 H 1	AMER. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
HST 2606	2 E 1	LES JUIFS DANS LE MONDE CONTEMPORAIN
HST 2620	3 H 1	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2623	2 A 1	HISTOIRE ARABE AUX VII ^e ET XII ^e S.
HST 2625	3 H 1	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN
HST 2630	3 A 1	HISTOIRE DE L'AFRIQUE

SEGMENT 71 GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 78 RELIGION, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 79 SCIENCES ECONOMIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 71 GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	12 CR
FONDEMENTS		
GEO 1112	3 A 1	LE GÉOSYSTÈME PLANÉTAIRE
GEO 1122	3 H 1	LES ÉQUILIBRES ZONAUX
GEO 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	2 H 1	LE SYSTÈME MONDE
GEO 1412	3 H 1	LE QUÉBEC
GEO 2412	3 AH 1	LE CANADA

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
ENVIRONNEMENT		
GEO 1312	3 AH 1	GÉOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GEO 1522	3 AH 1	CARTOGRAPHIE
GEO 1542	3 A 1	PHOTO-INTERPRÉT. ET TÉLÉDETECTION

SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 75 A	OBLIGATOIRE	6 CR
ETHIQUE PHILOSOPHIQUE		
PHI 1402	3 A 1	QUESTIONS D'ETHIQUE CONTEMPORAINES
PHI 1620	3 H 1	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI 2420	3 H 1	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT

BLOC 75 B	OBLIGATOIRE	6 CR
PSYCHOLOGIE		
PSY 1950	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1980	3 AH 1	DÉVELOPPEMENT DU JUGEMENT MORAL

BLOC 75 C	OBLIGATOIRE	6 CR
SOCIOLOGIE		
SOL 2194	3 H 1	ETHNICITE ET SOCIÉTÉ: THÈMES CHOISIS
SOL 2206	3 H 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS

SEGMENT 78 RELIGION, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 78 A	OBLIGATOIRE	6 CR
BBL 1001	3 AHE 1	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 1006	3 AHE 1	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES

BLOC 78 B	OBLIGATOIRE	6 CR
THL 1011	3 AHE 1	COORDONNÉES DU MYSTÈRE CHRÉTIEN
THL 1020	3 AHE 1	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE 1	JÉSUS DE NAZARÈTH

BLOC 78 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
THL 1060	3 AHE 1	ETHIQUE THÉOL. APPROCHES FONDAMENTALES
THL 2000	3 AHE 1	MORALE ET SEXUALITÉ
THL 2061	3 AHE 1	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE
THL 2060	3 AHE 1	MORALE ET RESPECT DE LA VIE

BLOC 78 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
REL 1110	3 AHE 1	LES GRANDES RELIGIONS
REL 1201	3 AHE 1	DIVERSITÉ CULT. & PLURALISME RELIG.

SEGMENT 79 SCIENCES ECONOMIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 79 A	OBLIGATOIRE	6 CR
OUTILS ANALYTIQUES		
ECN 1110	3 AH	MICROECONOMIQUE : INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH	MACROECONOMIQUE : INTRODUCTION
ECN 1206	3 H	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1406	3 A	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1904	3 A	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 2300	3 H	RELATIONS ECON. INTERNATIONALES

BLOC 79 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 4 CR
CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES ET HISTORIQUES		
ECN 1150	4 A	INTRODUCTION AUX DONNÉES ECONOMIQUES
ECN 1200	4 A	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1211	4 H	PROBLÈMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1800	3 H	HISTOIRE DE LA PENSÉE ECONOMIQUE 1
ECN 1906	3 H	ECONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 2100	4 AH	COMPTABILITÉ

ECN 2229	4 A	INSTITUTIONS ET MARCHÉ FINANCIERS
ECN 2230	4 H	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE
ECN 2231	4	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU CANADA
ECN 2960	4 A	ORGANISATION INDUSTRIELLE
ECN 3170	3 H	ÉCONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
ECN 1009	3	TECHNIQUES D'ANALYSE ÉCONOMIQUE



Enseignement de l'informatique au secondaire

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation 1-834-1-1

Disciplines complémentaires : biologie, géographie, sciences économiques

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission : 343-3876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 À l'association disciplinaire informatique-biologie :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts :

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 501 : Chimie 202
Biologie 401 ;

ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401 ;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Aux associations disciplinaires informatique-géographie, informatique-sciences économiques :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts :

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve

d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

ou

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins deux (2) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM) ; cependant, ceux qui auront réussi l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Éd. enseignement secondaire.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 au plus tard le 15 septembre : Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.7 Pour être admissible, les adultes doivent avoir complété les cours Mathématiques 103, 105, 203.

5.8 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.10, 10.11 et 10.12.

5.9 Un programme d'informatique menant au B.Sc. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir « Informatiques »).

En cas de refus au programme d'enseignement de l'informatique au secondaire, le candidat sera admis dans un programme d'informatique menant au baccalauréat s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

5.10 Le ministre de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.11 Les disciplines complémentaires étant contingentes, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.12 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	30	20
Refus	0	9
Offres d'admission	19	3
Capacité d'accueil : 5		

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 20,968.

Programme 1-834-1-1

Version 00

B.Ed. enseignement de l'informatique au secondaire

Ce programme totalise 125 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 44 crédits du segment 02 propre à l'informatique, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 77 et 79.

SEGMENT 02 INFORMATIQUE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	24 CR
IFT 1010	4 AN 1 p.	PROGRAMMATION 1
IFT 1020	4 AN 1 p.	PROGRAMMATION 2
IFT 1003	4 AN 1	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE

IFT 1213	4 AN 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
IFT 1571	4 AN 1	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
IFT 2010	4 AN 1	STRUCTURES DE DONNEES

BLOC 02 B OPTION ANNUEL 12 CR, MAXIMUM 12 CR

DOMAINES FONDAMENTAUX

IFT 1225	4 AN 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 2
IFT 2030	4 AN 1	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
IFT 2102	4 AN 1	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE
IFT 2121	4 AN 1	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE
IFT 2240	4 AN 1	SYSTEMES D'EXPLOITATION
IFT 2251	4 AN 1	SERIE LOGICIEL

BLOC 02 C OPTION MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

SUJETS SPECIFIQUES

IFT 3030	4 A 1	BASES DE DONNEES
IFT 3261	4 H 1	INFOGRAPHIE
IFT 3210	4 A 1	GENIE LOGICIEL AVANCE
IFT 3330	4 A 1	TELE-INFORMATIQUE
IFT 3330	4 A 1	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, INTRODUCT.
IFT 3370	4 H 1	INFORMATIQUE THEORIQUE
IFT 3380	4 H 1	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMP.

SEGMENT 71 GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 77 BIOLOGIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 79 SCIENCES ECONOMIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 71 GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 18 CR

FONDEMENTS

GED 1112	3 A 1	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE
GED 1122	3 H 1	LES EQUILIBRES ZONAUX
GED 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GED 1222	3 H 1	LE SYSTEME MONDE
GED 1412	3 H 1	LE QUEBEC
GED 2412	3 AN 1	LE CANADA

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

ENVIRONNEMENT

GED 1312	3 AN 1	GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GED 1532	3 AN 1	CARTOGRAPHIE
GED 1542	3 A 1	PHOTO-INTERPRET. ET TELEDETECTION

SEGMENT 77 SCIENCES BIOLOGIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 77 A OBLIGATOIRE 8 CR

CONNAISSANCES DE BASE

BIO 1204	3 A 1	BIODIVERSITE 1
BIO 1424	3 H 1	BIODIVERSITE 2
BIO 1903	3 H 1	ECOLOGIE GENERALE

BLOC 77 B OBLIGATOIRE 4 CR

DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES

ANI 1952	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE
NUT 1022	2 AN 1	NUTRITION ET ALIMENTATION

BLOC 77 C OPTION MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

DISCIPLINES FONDAMENTALES COMPLEMENTAIRES 1

SCM 1531	3 A 1	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 AN 1	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AN 1	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
BIO 1305	1 A 1	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO 1306	1 H 1	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
BIO 1534	3 H 1	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 1624	3 H 1	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 3803	1 A 1	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE

SEGMENT 79 SCIENCES ECONOMIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 79 A OBLIGATOIRE 6 CR

OUTILS ANALYTIQUES

ECN 1110	3 AN	MICROECONOMIQUE : INTRODUCTION
----------	------	--------------------------------

ECN 1111	3 AH	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1200	3 H	INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1400	3 A	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE
ECN 1964	3 A	ÉCONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 2100	2 H	RELATIONS ÉCON. INTERNATIONALES

BLOC 29 B

OPTION

MINIMUM 7 CR., MAXIMUM 4 CR.

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES ET HISTORIQUES

ECN 1150	4 A	INTRODUCTION AUX DONNÉES ÉCONOMIQUES
ECN 1300	4 A	HIST. ÉCONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1311	4 H	PROBLÈMES ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1800	3 H	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1
ECN 1968	3 H	ÉCONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 2170	4 AH	COMPTABILITÉ
ECN 2220	4 A	INSTITUTIONS ET MARCHÉ FINANCIERS
ECN 2300	4 H	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE
ECN 2320	4	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU CANADA
ECN 2540	4 A	ORGANISATION INDUSTRIELLE
ECN 3370	2 H	ÉCONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
ECN 1020	3	TECHNIQUES D'ANALYSE ÉCONOMIQUE



Enseignement de la biologie au secondaire

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat 1-834-1-4

Disciplines complémentaires : chimie, géographie, informatique.

Information sur le programme :

Diane Gervais

343-7622

Information sur l'admission :

343-7676

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Aux associations disciplinaires **biologie-géographie, biologie-chimie** :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi les cours des blocs 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 À l'association disciplinaire **biologie-informatique** :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours des blocs 10.11 et 10.12 suivants ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203.

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi les cours des blocs 10.11 et 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registre.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM) ; cependant, ceux qui auront réussi l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Éd. enseignement secondaire.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de la saison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel ainsi que les cours du bloc 5.01 au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401.

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi au plus tard le 15 septembre tous les cours du bloc 10.11 :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.7 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.11 et 10.12.

5.8 Un programme de biologie menant au B.Sc. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir « Sciences biologiques »).

En cas de refus au programme d'enseignement de la biologie au secondaire, le candidat sera admis dans un programme des sciences biologiques menant au baccalauréat s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

5.9 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.10 Les disciplines complémentaires étant contingentes, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.11 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	137	77
Refus	11	40
Offres d'admission	49	17
Capacité d'accueil : 25		

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 27,466.

Programme 1-834-1-4

Version 00

B.Ed. enseignement de la biologie au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en

éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à la biologie, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 70, 71 et 73.

SEGMENT 02 BIOLOGIE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A OBLIGATOIRE

21 CR

CONNAISSANCES DE BASE

BCM 1531	3 A	1	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 AH	1	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH	1	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE
BIO 1204	3 A	1	BIODIVERSITÉ 1
BIO 1434	3 H	1	BIODIVERSITÉ 2
BIO 1534	3 H	1	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE
BIO 1634	3 H	1	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 1803	3 H	1	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 3802	2 A	1	BIOÉTHIQUE

BLOC 02 B

OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 10 CR

ÉCOLOGIE

BIO 1305	1 A	1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 1
BIO 1306	1 H	1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 2
BIO 2316	3 H	1	LES PLANTES UTILISÉES PAR L'HOMME
BIO 2803	1 A	1	TRAV. PRATIQUES D'ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 2804	2 A	1	ANIMATION SUR LE TERRAIN
BIO 2853	3 H	1	ÉCOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
BIO 3752	4 H	1	ÉCOLOGIE VÉGÉTALE ET AMÉNAGEMENT
BIO 3801	3 H	1	ÉCOLOGIE, AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES
BIO 3909	3 H	1	LIMNOLOGIE
BIO 3893	3 H	1	ÉCO-TOXICOLOGIE
SED 2122	3 AH	1	CLIMATOLOGIE

BLOC 02 C

OPTION

MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 4 CR

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

ANI 1852	2 A	1	ANATOMIE HUMAINE
NUT 1023	2 AH	1	NUTRITION ET ALIMENTATION

BLOC 02 D

OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

MORPHOLOGIE, TAXONOMIE ET PHYSIOLOGIE

BIO 1501	3 A	1	INTRODUCTION À LA BIOMÉTRIE
BIO 1506	3 A	1	FLORISTIQUE DU QUÉBEC
BIO 1440	3 H	1	ENTOMOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 2541	3 H	1	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE
BIO 2525	3 A	1	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPARÉE 1
BIO 2525	3 A	1	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPARÉE 2
BIO 3855	3 A	1	ÉCOLOGIE ADAPTATIVE
BIO 3471	3 A	1	ICHTHYOLOGIE
BIO 3480	3 A	1	ORNITHOLOGIE
BIO 3485	3 A	1	MAMMALOGIE
BIO 3883	3 H	1	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT
BIO 3882	3 H	1	INTRODUCTION À L'ÉTHOLOGIE
MCB 1009	3 A	1	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE

SEGMENT 70 CHIMIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 73 INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 76 CHIMIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE *

BLOC 76 A

OBLIGATOIRE

21 CR

CHM 1172	3 H	1	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A	1	CHIMIE MINÉRALE 1
CHM 1311	2 A	1	CHIMIE ORGANIQUE 1A
CHM 1312	2 H	1	CHIMIE ORGANIQUE 1B
CHM 1364	1 H	1	TRAVAUX PRATIQUES: CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1403	1 H	1	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1411	2 A	1	CHIMIE PHYSIQUE 1A
CHM 1412	2 H	1	CHIMIE PHYSIQUE 1B
MAT 1864	3 A	1	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 1
PHY 1852	2 A	1	ELECTROMAGNÉTISME ET OPTIQUE

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	18 CR
FONDEMENTS		
GEO 1012	3 A 1	LE GÉOSYSTÈME PLANÉTAIRE
GEO 1022	3 H 1	LES ÉQUILIBRES ZONAUX
GEO 1032	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1042	3 H 1	LE SYSTÈME MONDE
GEO 1412	3 H 1	LE QUÉBEC
GEO 1412	3 AH 1	LE CANADA

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
ENVIRONNEMENT		
GEO 1312	3 AH 1	GÉOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GEO 1502	3 AH 1	CARTOGRAPHIE
GEO 1542	3 A 1	PHOTO-INTERPRÉT. ET TÉLÉDETECTION

SEGMENT 73 INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	30 CR
PROGRAMMATION ET MATÉRIEL		
+ IFT 1010	4 AH 1	PROGRAMMATION 1
+ IFT 1020	4 AH 1	PROGRAMMATION 2
+ IFT 1030	4 AH 1	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE
+ IFT 1210	4 AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
+ IFT 2010	4 AH 1	STRUCTURES DE DONNÉES

COURS AU CHOIX MINIMUM 1 CR, MAXIMUM 1 CR.



Enseignement de la chimie au secondaire

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation 1-834-1-0

Disciplines complémentaires : biologie, informatique, mathématiques, physique.

Information sur le programme :

Diane Gervais

343-7822

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 À l'association disciplinaire **chimie-biologie** :

Détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détener tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve

d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 302

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Aux associations disciplinaires **chimie-informatique**, **chimie-mathématiques**, **chimie-physique** :

Détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détener tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 195, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a réussi tous les cours du bloc 10.10 ou du bloc 10.11 énumérés ci-dessus ou l'équivalent.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM) ; cependant, ceux qui auront réussi l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen

de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Ed. enseignement secondaire.

5.2. Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3. À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301.

5.4. À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours suivants au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301.

5.5. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6. Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.7. Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.10.10 ou 10.11.

5.8. Un programme de chimie menant au B.Sc. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir « Chimie »).

En cas de refus au programme d'enseignement de la chimie au secondaire, le candidat sera admis dans un programme de chimie menant au baccalauréat s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

5.9. Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.10. Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.11. Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	51	70
Refus	2	5
Offres d'admission	29	9
Capacité d'accueil : 18		

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 20,936.

B.Ed. enseignement de la chimie au secondaire

Ce programme totalise 128 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à la chimie, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 73, 74, 76 et 77.

SEGMENT 02 CHIMIE, DISCIPLINE PRINCIPALE *

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	30 CR
CHM 1172	3 H 1	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A 1	CHIMIE MINÉRALE 1
CHM 1211	2 A 1	CHIMIE ORGANIQUE 1A
+ CHM 1312	2 H 1	CHIMIE ORGANIQUE 1B
+ CHM 1364	1 H 1	TRAVAUX PRATIQUES CHIMIE ORGANIQUE
+ CHM 1403	1 H 1	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A 1	CHIMIE PHYSIQUE 1A
+ CHM 1472	2 H 1	CHIMIE PHYSIQUE 1B
CHM 1500	2 A 1	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNÉES
MAT 1954	3 A 1	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 1
MAT 1954	2 A 1	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 2
+ MAT 2090	2 A 1	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 3
PHY 1951	2 H 1	MECANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1952	3 A 1	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE
PHY 1957	1 H 1	PHYSIQUE EXPERIMENTALE

BLOC 02 B	OBLIGATOIRE	34 CR
+ CHM 2103	2 A 1	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 1
+ CHM 2202	2 A 1	CHIMIE MINÉRALE 2A
+ CHM 2310	2 A 1	IDENTIF. DES SUBSTANCES ORGANIQUES
+ CHM 2364	3 A 1	CHIMIE ORGANIQUE 2A
+ CHM 2475	3 A 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1
+ CHM 2476	2 A 1	CHIMIE PHYSIQUE 2A

COURS AU CHOIX MINIMUM 1 CR., MAXIMUM 1 CR.

SEGMENT 73 INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE
SEGMENT 74 MATHÉMATIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE
SEGMENT 76 PHYSIQUE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE
SEGMENT 77 BIOLOGIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 73 INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	20 CR
PROGRAMMATION ET MATERIEL		
+ IFT 1012	4 AH 1 H	PROGRAMMATION 1
+ IFT 1020	4 AH 1 H	PROGRAMMATION 2
+ IFT 1063	4 AH 1	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE
+ IFT 1213	4 AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
+ IFT 2016	4 AH 1	STRUCTURES DE DONNÉES

COURS AU CHOIX MINIMUM 1 CR., MAXIMUM 1 CR.

SEGMENT 74 MATHÉMATIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 74 A	OBLIGATOIRE	21 CR
MAT 1000	4 AH 1	ANALYSE 1
MAT 1101	3 A 1	MATHÉMATIQUES FONDAMENTALES
MAT 1332	3 H 1	GÉOMÉTRIE EUCLIDIENNE
+ MAT 1801	1 A 1	MÉTHODES DE MANIPUL. SYMBOLIQUES
+ MAT 1720	4 AH 1	PROBABILITÉS 1
+ MAT 2521	3 H 1	HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES
STT 1100	5 AH 1	INTRODUCTION À LA STATISTIQUE

SEGMENT 76 PHYSIQUE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 76 A	OBLIGATOIRE	21 CR
PHYSIQUE FONDAMENTALE		
PHY 1440	3 H 1	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1501	3 H 1	INTROD. À LA PHYSIQUE EXPERIMENTALE

PHY 102	3	AH	1	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 101	3	AH	1	MÉCANIQUE 1
PHY 102	3	AH	1	MÉCANIQUE 2
PHY 320	3	H	1	OPTIQUE
PHY 340	3	A	1	ELECTROMAGNETISME 2

SEGMENT 77 SCIENCES BIOLOGIQUES, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 77 A OBLIGATOIRE

3 CR

CONNAISSANCES DE BASE

BIO 104	3	A	1	BIOLOGIE 1
BIO 104	3	H	1	BIOLOGIE 2
BIO 103	3	H	1	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE

BLOC 77 B OBLIGATOIRE

4 CR

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

ANI 102	2	A	1	ANATOMIE HUMAINE
NUT 103	2	AH	1	NUTRITION ET ALIMENTATION

BLOC 77 C OPTION

ANNUUM # CR, MAXIMUM # CR

DISCIPLINES FONDAMENTALES COMPLÉMENTAIRES 1

BIO 101	3	A	1	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE
BIO 114	4	AH	1	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 120	3	AH	1	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE
BIO 130	1	A	1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 1
BIO 130	1	H	1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 2
BIO 154	3	H	1	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE
BIO 164	2	H	1	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 202	1	A	1	TRAV. PRATIQUES D'ÉCOLOGIE GÉNÉRALE



Enseignement de la géographie au secondaire

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation 1-835-1-3

Disciplines complémentaires : biologie, histoire, informatique, morale, religion, sciences économiques.

Information sur le programme :

Diane Gervais

343-7622

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 À l'association disciplinaire **géographie-biologie** :

Détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détener tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve

d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 101, 201

Physique 101, 201, 301-30

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Aux associations disciplinaires **géographie-histoire**, **géographie-morale**, **géographie-religion**, **géographie-sciences économiques** :

Détener le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.3 À l'association disciplinaire **géographie-informatique** :

Détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détener tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 101, 100, 201

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registre.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montreal (TFLM); cependant, ceux qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Ed. enseignement secondaire.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel ainsi que les cours du bloc 5.01 au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 105, 201, 202

Biologie 301, 401

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi au plus tard le 15 septembre tous les cours du bloc 10.11 ou du bloc 10.12 selon l'association disciplinaire choisie :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

ou

Mathématiques 103, 105, 203.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.11 et 10.12.

5.7 Un programme de géographie menant au B.Sc. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir « Géographie »).

En cas de refus au programme d'enseignement de la géographie au secondaire, le candidat sera admis dans un programme de géographie menant au baccalauréat s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

5.8 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.9 Les disciplines complémentaires étant contingentes, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.10 Le programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	198	48
Refus	64	21
Offres d'admission	33	12
Capacité d'accueil : 15		

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 26,000.

Programme 1-835-1-3

Version 00

B.Ed. enseignement de la géographie au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à la géographie, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 72, 73, 75, 77, 78 et 79.

SEGMENT 01 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	ORIGINAIRE	24 CR
FONDEMENTS		
GEO 1112	3 A 1	LE GÉOSYSTÈME PLANÉTAIRE
GEO 1120	3 H 1	LES ÉQUILIBRES ZONAUX
GEO 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	2 H 1	LE SYSTÈME MONDE
GEO 1412	3 H 1	LE QUÉBEC
GEO 1502	3 AH 1	CARTOGRAPHIE
GEO 1542	3 A 1	PHOTO-INTERPRÉT. ET TÉLÉDETECTION
GEO 2412	3 AH 1	LE CANADA

BLOC 02 B	ORIGINAIRE	8 CR
ENVIRONNEMENT		
GEO 1312	3 AH 1	GÉOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
+ GEO 2312	3 AH 1	GESTION DES RESSOURCES

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
ENVIRONNEMENT PHYSIQUE		
GEO 2112	3 H 1	PHYTOGÉOGRAPHIE
GEO 2120	3 AH 1	CLIMATOLOGIE
GEO 2182	3 A 1	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE I
GEO 3112	3 AH 1	GÉOMORPHOLOGIE

BLOC 02 D	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR
ENVIRONNEMENT HUMAIN		
GEO 2212	3 H 1	GÉOGRAPHIE DU DÉVELOPPEMENT
GEO 2222	3 AH 1	GÉOGRAPHIE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
GEO 2232	3 AH 1	GÉOGRAPHIE SOCIALE & DES POPULATIONS
GEO 2282	3 A 1	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT HUMAIN I

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE
SEGMENT 73 INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE
SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE
SEGMENT 77 BIOLOGIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE
SEGMENT 78 RELIGION, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE
SEGMENT 79 SCIENCES ÉCONOMIQUES, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 72 A	ORIGINAIRE	21 CR
SYNTHÈSE		
HST 1042	3 A 1	INTRO. À L'HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS
HST 1102	3 A 1	LE CANADA PRÉ-CONFÉDÉRATION

HST 1905	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1901	3 A 1	L'ANTIQUITE
HST 1932	3 H 1	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST 1941	3 A 1	L'EPOQUE MODERNE
HST 1942	3 H 1	L'EUROPE AUX 19 ^e ET 20 ^e SIECLES

SEGMENT 73 INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	20 CR
PROGRAMMATION ET MATERIEL		
+ 9T 1010	4 AH 1 H	PROGRAMMATION 1
+ 9T 1020	4 AH 1 H	PROGRAMMATION 2
+ 9T 1060	4 AH 1	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE
+ 9T 1213	4 AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
+ 9T 2010	4 AH 1	STRUCTURES DE DONNEES

COURS AU CHOIX MINIMUM 1 CR, MAXIMUM 1 CR.

SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 75 A	OBLIGATOIRE	8 CR
ETHIQUE PHILOSOPHIQUE		
PHI 1400	3 A 1	QUESTIONS D'ETHIQUE CONTEMPORAINES
PHI 1620	3 H 1	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 2420	3 H 1	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT

BLOC 75 B	OBLIGATOIRE	6 CR
PSYCHOLOGIE		
PSY 1556	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1990	3 AH 1	DEVELOPPEMENT DU JUGEMENT MORAL

BLOC 75 C	OBLIGATOIRE	6 CR
SOCIOLOGIE		
SOL 2104	3 H 1	ETHNICITE ET SOCIETE. THEMES CHOISIS
SOL 2306	3 H 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS

SEGMENT 77 SCIENCES BIOLOGIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 77 A	OBLIGATOIRE	8 CR
CONNAISSANCES DE BASE		
BIO 1234	3 A 1	BIO DIVERSITE 1
BIO 1434	3 H 1	BIO DIVERSITE 2
BIO 1802	3 H 1	ECOLOGIE GENERALE

BLOC 77 B	OBLIGATOIRE	4 CR
DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES		
ANR 1952	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE
NUT 1003	2 AH 1	NUTRITION ET ALIMENTATION

BLOC 77 C	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR
DISCIPLINES FONDAMENTALES COMPLEMENTAIRES 1		
BCM 1521	3 A 1	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 AH 1	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1267	3 AH 1 H	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
BIO 1305	1 A 1	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO 1306	1 H 1	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
BIO 1524	3 H 1	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 1624	3 H 1	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 2803	1 A 1	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE

SEGMENT 79 RELIGION, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 79 A	OBLIGATOIRE	8 CR
BRB 1901	3 AHE 1 H	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BRB 1999	3 AHE 1 H	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES

BLOC 79 B	OBLIGATOIRE	8 CR
THL 1011	3 AHE 1 H	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THL 1020	3 AHE 1 H	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE 1 H	JESUS DE NAZARETH

BLOC 79 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
THL 1090	3 AHE 1 H	ETHIQUE THEOL. APPROCHES/FONDEMENTS
THL 2060	3 AHE 1 H	MORALE ET SEXUALITE

THL 2061	3 AHE 1 H	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQ.
THL 2080	3 AHE 1 H	MORALE ET RESPECT DE LA VIE

BLOC 79 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
REL 1110	3 AHE 1 H	LES GRANDES RELIGIONS
THL 1081	3 AHE 1 H	DIVERSITE CULT. & PLURALISME RELIG.

SEGMENT 79 SCIENCES ECONOMIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 79 A	OBLIGATOIRE	8 CR
COURS ANALYTIQUES		
ECN 1110	3 AH	MICROECONOMIQUE : INTRODUCTION
ECN 1131	3 AH	MACROECONOMIQUE : INTRODUCTION
ECN 1200	3 H	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1400	3 A	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1964	3 A	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 2700	3 H	RELATIONS ECON. INTERNATIONALES

BLOC 79 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 4 CR
CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES ET HISTORIQUES		
ECN 1158	4 A	INTRODUCTION AUX DONNEES ECONOMIQUES
ECN 1308	4 A	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1311	4 H	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1600	3 H	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
ECN 1968	3 H	ECONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 2170	4 AH	COMPTABILITE
ECN 2220	4 A	INSTITUTIONS ET MARCHÉ FINANCIERS
ECN 2300	4 H	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EUROPE
ECN 2320	4	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA
ECN 2560	4 A	ORGANISATION INDUSTRIELLE
ECN 3370	3 H	ECONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
ECN 3520	3	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE



Enseignement de la morale au secondaire

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation 1-835-1-6

Disciplines complémentaires : géographie, histoire

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détient le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins deux (2) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Admis : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne décline pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registre.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM); cependant, ceux qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Ed. enseignement secondaire.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.4 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.5 Les disciplines complémentaires étant contingentes, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.6 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	112	45
Refus	13	1
Offres d'admission	81	14
Capacité d'accueil : 20		

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 22,427.

B.Ed. enseignement de la morale au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à la morale, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71 et 72.

SEGMENT 01 MORALE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A OBLIGATOIRE 15 CR

ETHIQUE PHILOSOPHIQUE

PHI 1420	3 A 1	QUESTIONS D'ÉTHIQUE CONTEMPORAINES
PHI 1625	3 H 1	FONDEMENTS DE L'ÉTHIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 2215	3 A 1	ANTHROPOLOGIE ET BIOÉTHIQUE
PHI 2405	3 A 1	THÉORIES ÉTHIQUES
PHI 2430	3 H 1	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT

BLOC 02 B OBLIGATOIRE 8 CR

PSYCHOLOGIE

PSY 1958	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1980	3 AH 1	DÉVELOPPEMENT DU JUGEMENT MORAL
+ PSY 3071	3 H 1	RELATIONS INTERPERSONNELLES

BLOC 02 C OBLIGATOIRE 12 CR

SOCIOLOGIE

SOL 2285	3 H 1	CONNAISSANCE ET IDÉOLOGIE
SOL 2194	3 H 1	ETHNICITÉ ET SOCIÉTÉ: THÈMES CHOISIS
SOL 2208	3 H 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
SOL 2523	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE

BLOC 02 D OBLIGATOIRE 3 CR

CRIMINOLOGIE

CRJ 1882	3 H 1	SOCIÉTÉ ET CRIMINALITÉ
----------	-------	------------------------

BLOC 02 E OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

COURS COMPLÉMENTAIRES EN PSYCHOLOGIE, CRIMINOLOGIE ET SOCIOLOGIE

CRJ 1881	3 AH 1	PERSPECTIVES HISTORIQUES EN CRIMINOLOGIE
CRJ 1511	3 H 1	DÉLINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOLOGIQUES
CRJ 2041	3 AH 1	DROGUES ET CRIMINALITÉ
PSY 1955	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
+ PSY 3044	3 H 1	ANXIÉTÉ, CONFLIT ET FRUSTRATION
+ PSY 3072	3 H 1	RELATIONS INTERGROUPE
+ PSY 3079	3 H 1	PSYCHOLOGIE COMPARÉE DES SEXES
+ SOL 2017	3 H 1	WEBER

BLOC 02 F OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

COURS COMPLÉMENTAIRES EN PHILOSOPHIE

PHI 1420	3 A 1	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1400	3 E 1	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 1520	3 H 1	INTRODUCTION À L'ONTOLOGIE
PHI 1710	3 A 1	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
PHI 2090	3 A 1	PHILOSOPHIE DU DROIT
+ PHI 2625	3 A 1	RELIGION, SCIENCE, RAISON PHILOSOPHIQUE

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 18 CR

FONDEMENTS

GEO 1112	3 A 1	LE GÉOSYSTÈME PLANÉTAIRE
GEO 1122	3 H 1	LES ÉQUILIBRES ZONAUX
GEO 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1	LE SYSTÈME MONDE
GEO 1412	3 H 1	LE QUÉBEC
GEO 2412	3 AH 1	LE CANADA

ENVIRONNEMENT

GEO 1312	3	AN 1	GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GEO 1332	3	AN 1	CARTOGRAPHIE
GEO 1342	3	A 1	PHOTO-INTERPRET. ET TELEDETECTION

SEGMENT 12 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 12 A

DISCIPLINE

11 CR

SYNTHÈSE

HST 1040	3	A 1	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS
HST 1050	3	A 1	LE CANADA PRÉ-CONFÉDÉRATION
HST 1060	3	H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1081	3	A 1	L'ANTIQUITE
HST 1092	3	HE 1	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST 1041	3	A 1	L'ÉPOQUE MODERNE
HST 1042	3	H 1	L'EUROPE AUX 19 ^e ET 20 ^e SIÈCLES



Enseignement de la physique au secondaire

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation 1-834-1-3

Disciplines complémentaires : biologie, chimie, informatique, mathématiques.

Information sur le programme :

Diane Gervais

343-7622

Information sur l'admission :

343-7676

1 Conditions d'admissibilité

1.1 À l'association disciplinaire **physique-biologie** :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours des blocs 10.10 et 10.11 ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme

et avoir réussi tous les cours des blocs 10.10 et 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Aux associations disciplinaires **physique-informatique**, **physique-mathématiques**, **physique-chimie** :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 25 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a réussi tous les cours du bloc 10.10 énumérés ci-dessus ou l'équivalent.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM) ; cependant, ceux qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littératures ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Éd. enseignement secondaire.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi au plus tard le 15 septembre tous les cours du bloc 10.10 :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.7 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.10 et 10.11.

5.8 Un programme de physique menant au B.Sc. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir « Physique »).

En cas de refus au programme d'enseignement de la physique au secondaire, le candidat sera admis dans un programme de physique menant au baccalauréat s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

5.9 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.10 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.11 Le programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	57	20
Refus	2	8
Offres d'admission	41	10

Capacité d'accueil : 18

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 20,302.

Programme 1-834-1-3

Version 01

B.Ed. enseignement de la physique au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en

éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à la physique, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 70, 73, 74, et 77.

SEGMENT 02 PHYSIQUE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	26 CR
PHYSIQUE FONDAMENTALE		
PHY 1010	2 A 1	ÉVOLUTION DES CONCEPTS EN PHYSIQUE
PHY 1440	3 H 1	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1501	3 H 1	INTRO.À LA PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 1620	3 AH 1	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH 1	MECANIQUE 1
PHY 1652	3 AH 1	MECANIQUE 2
PHY 2212	3 A 1	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3 H 1	MECANIQUE STATISTIQUE 1
PHY 2225	3 H 1	OPTIQUE
PHY 2440	3 A 1	ELECTROMAGNETISME 2
PHY 2604	3 A 1	MECANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2605	3 H 1	MECANIQUE QUANTIQUE 2

BLOC 02 B	OBLIGATOIRE	10 CR
OUTILS MATHÉMATIQUES		
MAT 1410	3 AH 1	CALCUL AVANCÉ 1
+ MAT 1410	3 AH 1	CALCUL AVANCÉ 2
MAT 1994	4 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE POUR PHYSICIENS

SEGMENT 70 CHIMIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 73 INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 74 MATHÉMATIQUES, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 77 BIOLOGIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 70 CHIMIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE *

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	21 CR
CHM 1103	3 H 1	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A 1	CHIMIE MINÉRALE 1
CHM 1311	2 A 1	CHIMIE ORGANIQUE 1A
+ CHM 1312	2 H 1	CHIMIE ORGANIQUE 1B
+ CHM 1384	1 H 1	TRAVAUX PRATIQUES CHIMIE ORGANIQUE
+ CHM 1462	1 H 1	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A 1	CHIMIE PHYSIQUE 1A
+ CHM 1472	2 H 1	CHIMIE PHYSIQUE 1B
MAT 1954	3 A 1	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 1
PHY 1952	3 A 1	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE

* Dans la combinaison Chimie discipline complémentaire et Physique discipline principale, l'équivalent des cours MAT 1954 et PHY 1952 est vu dans Physique discipline principale. MAT 1954 (3 cr.) sera alors substitué par CHM 2600 (2 cr.) Chimie et environnement, PHY 1952 (3 cr.) sera substitué par GLG 1952 (3 cr.) Géologie générale. Il restera alors à prendre 1 cr. au choix.

SEGMENT 73 INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	20 CR
PROGRAMMATION ET MATÉRIEL		
+ IFT 1010	4 AH 1	PROGRAMMATION 1
+ IFT 1020	4 AH 1	PROGRAMMATION 2
+ IFT 1063	4 AH 1	STRUCTURES DISCRÈTES EN INFORMATIQUE
+ IFT 1213	4 AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
+ IFT 2018	4 AH 1	STRUCTURES DE DONNÉES

COURS AU CHOIX MINIMUM 1 CR., MAXIMUM 1 CR.

SEGMENT 74 MATHÉMATIQUES, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 74 A	OBLIGATOIRE	21 CR
MAT 1000	4 AH 1	ANALYSE 1
MAT 1101	3 A 1	MATHÉMATIQUES FONDAMENTALES
MAT 1232	3 H 1	GÉOMÉTRIE EUCLIDIENNE
+ MAT 1681	1 A 1	MÉTHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES
+ MAT 1720	4 AH 1	PROBABILITÉS 1

SEGMENT 77 SCIENCES BIOLOGIQUES, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 77 A OBLIGATOIRE # CR

CONNAISSANCES DE BASE

BIO 103A	3 A 1	BIOLOGIE 1
BIO 143A	3 H 1	BIOLOGIE 2
BIO 180	2 H 1	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE

BLOC 77 B OBLIGATOIRE 4 CR

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

ANI 190	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE
NUT 100	2 AH 1	NUTRITION ET ALIMENTATION

BLOC 77 C OPTION MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

DISCIPLINES FONDAMENTALES COMPLÉMENTAIRES 1

BCM 1501	2 A 1	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 AH 1	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH 1	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE
BIO 1305	1 A 1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 1
BIO 1306	1 H 1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 2
BIO 1524	3 H 1	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE
BIO 1634	3 H 1	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 2803	1 A 1	TRAV. PRATIQUES D'ÉCOLOGIE GÉNÉRALE



Enseignement de la religion au secondaire

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation 1-835-1-7

Disciplines complémentaires : géographie, histoire

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7822

Information sur l'admission : 343-7078

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni le citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM); cependant, ceux qui auront réussi l'Epreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Éd. enseignement secondaire.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.4 Un programme de théologie menant au B.Th. est aussi offert par la Faculté de théologie (pour information, voir « Théologie »).

En cas de refus au programme d'enseignement de la religion au secondaire, le candidat sera admis dans un programme de théologie menant au baccalauréat s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

5.5 La ministre de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.6 Les disciplines complémentaires étant contingentes, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.7 Le programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	21	21
Refus	4	0
Offres d'admission	11	9

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 21,151

HST 1903	3 A 1	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST 1905	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1981
HST 1901	3 A 1	L'ANTIQUITE
HST 1902	3 HE 1	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST 1941	3 A 1	L'EPOQUE MODERNE
HST 1942	3 H 1	L'EUROPE AUX 19 ^e ET 20 ^e SIECLES

B.Ed. enseignement de la religion au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 progne à la religion, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71 et 72.

SEGMENT 02 RELIGION, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A		OBLIGATOIRE	17 CR
BBL 1001	3 AHE 1	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES	
BBL 1010	3 AHE 1	PENTATEUQUE	
BBL 1050	3 AHE 1	EVANGILE DE MARC	
BBL 1090	3 AHE 1	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES	
BLOC 02 B		OBLIGATOIRE	18 CR
THL 1011	3 AHE 1	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN	
THL 1020	3 AHE 1	LA QUESTION DE DIEU	
THL 1030	3 AHE 1	JESUS DE NAZARETH	
THL 1040	3 AHE 1	ECCLÉSIOLOGIE	
THL 1050	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE	
THL 1070	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD	
BLOC 02 C		OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR	
THL 1060	3 AHE 1	ETHIQUE THEOL. APPROCHES/FONDEMENTS	
THL 2060	3 AHE 1	MORALE ET SEXUALITE	
THL 3061	3 AHE 1	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE	
THL 3060	3 AHE 1	MORALE ET RESPECT DE LA VIE	
BLOC 02 D		OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR	
REL 1106	3 AHE 1	NOUVELLES RELIGIONS	
REL 1110	3 AHE 1	LES GRANDES RELIGIONS	
REL 1207	3 AHE 1	PHENOMENE REL. & SES MANIFEST. ACT.	
THL 1201	3 AHE 1	DIVERSITE CULT. & PLURALISME RELIG.	
BLOC 02 E		OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR	
BBL 1070	3 AHE 1	PAUL ET SON OEUVRE	
BBL 2020	3 AHE 1	PROPHETISME	
PTN 1033	3 AHE 1	CULTUREMENTALITE & SPIR. DES JEUNES	
PTN 1041	3 AHE 1	EDUCATION DE LA FOI	
PTN 2051	3 AHE 1	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE	
THL 1010	3 AHE 1	CREIRE AUJOURD'HUI	
THL 2011	3 AHE 1	THEOLOGIE FONDAMENTALE	
THL 2082	3 AHE 1	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE	

SEGMENT 71 GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 71 GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 71 A		OBLIGATOIRE	18 CR
FONDEMENTS			
GEO 1112	3 A 1	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE	
GEO 1120	3 H 1	LES EQUILIBRES ZONAUX	
GEO 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE	
GEO 1222	3 H 1	LE SYSTEME MONDIAL	
GEO 1412	3 H 1	LE QUÉBEC	
GEO 2412	3 AH 1	LE CANADA	
BLOC 71 B		OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR	
ENVIRONNEMENT			
GEO 1312	3 AH 1	GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT	
GEO 1522	3 AH 1	CARTOGRAPHIE	
GEO 1542	3 A 1	PHOTO-INTERPRET. ET TELEDETECTION	

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 72 A		OBLIGATOIRE	21 CR
SYNTHESE			
HST 1943	3 A 1	INTRO. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS	

Enseignement des mathématiques au secondaire

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation 1-834-1-2

Disciplines complémentaires : biologie, chimie, informatique, physique, sciences économiques.

Information sur le programme :

Diane Gervais

343-7622

Information sur l'admission :

343-7078

1 Conditions d'admissibilité

1.1 À l'association disciplinaire **mathématiques-biologie** :

Détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détener tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours des blocs 10.11 et 10.12 suivants ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 102, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

Bloc 10.12 : Mathématiques 102, 105, 203 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours des blocs 10.11 et 10.12 énumérés ci-dessus ou l'équivalent.

1.2 Aux associations disciplinaires **mathématiques-physique, mathématiques-chimie** :

Détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détener tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve

d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant, ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 énumérés ci-dessus.

1.3 Aux associations disciplinaires **mathématiques-informatique et mathématiques-sciences économiques** :

Déttenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

déttenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

déttenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collége est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registre.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français Laval-Montréal (TFLM) ; cependant, ceux qui auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM. En cas d'échec au TFLM, les étudiants devront le repasser avec succès avant le stage de la troisième année du B.Éd. enseignement secondaire.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 au plus tard le 15 septembre :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Le cours Biologie 311 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.7 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.10 et 10.12.

5.8 Un programme de mathématiques menant au B.Sc. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir « Mathématiques »).

En cas de refus au programme d'enseignement des mathématiques au secondaire, le candidat sera admis dans un programme de mathématiques menant au baccalauréat s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

5.9 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.10 Les disciplines complémentaires étant contingentes, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.11 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	251	103
Refus	47	41
Offres d'admission	87	27
Capacité d'accueil : 40		

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 27,243.

B.Ed. enseignement des mathématiques au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 80 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre aux mathématiques, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 70, 73, 75, 77 et 79.

SEGMENT 02 MATHÉMATIQUES, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBIGATOIRE	20 CR
MAT 1000	4 AH 1	ANALYSE 1
MAT 1101	3 A 1	MATHÉMATIQUES FONDAMENTALES
+ MAT 1150	3 AH 1	ANALYSE 2
+ MAT 1202	3 H 1	GÉOMÉTRIE EUCLIDIENNE
MAT 1440	3 AH 1	CALCUL AVANCÉ 1
+ MAT 1450	3 AH 1	CALCUL AVANCÉ 2
MAT 1840	3 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE 1
+ MAT 1850	3 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE 2
+ MAT 1881	1 A 1	MÉTHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES
+ MAT 1720	4 AH 1	PROBABILITÉS 1
+ MAT 2521	3 H 1	HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES
STT 1700	3 AH 1	INTRODUCTION À LA STATISTIQUE

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 9 CR
+ IFT 1895	3 A 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
+ MAT 2081	3 A 1	LOGIQUE 1
+ MAT 2100	3 AH 1	ANALYSE 3
+ MAT 2130	3 AH 1	VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2332	3 A 1	ALGÈBRE LINÉAIRE ET GÉOMÉTRIE
+ MAT 2335	3 H 1	GÉOMÉTRIE DIFFÉRENTIELLE CLASSIQUE
+ MAT 2415	3 H 1	MODÉLISATION MATHÉMATIQUE
+ MAT 2420	3 A 1	COMBINATOIRE
+ MAT 2468	3 A 1	ANALYSE APPLIQUÉE 1
+ MAT 2615	3 A 1	THÉORIE DES GROUPES
+ MAT 2625	3 H 1	ANNÉAUX ET CORPS
+ MAT 2631	3 H 1	THÉORIE DES NOMBRES
+ STT 2400	3 H 1	RÉGRESSION LINÉAIRE
+ STT 2700	3 AH 1	CONCEPTS ET MÉTHODES EN STATISTIQUE

SEGMENT 70 CHIMIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 73 INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 75 PHYSIQUE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 77 BIOLOGIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 79 SCIENCES ÉCONOMIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 70 CHIMIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE *

BLOC 70 A	OBIGATOIRE	21 CR
CHM 1172	3 H 1	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A 1	CHIMIE MINÉRALE 1
CHM 1211	2 A 1	CHIMIE ORGANIQUE 1A
+ CHM 1212	2 H 1	CHIMIE ORGANIQUE 1B
+ CHM 1264	1 H 1	TRAVAUX PRATIQUES CHIMIE ORGANIQUE
+ CHM 1402	1 H 1	TRAVAUX PRATIQUES CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A 1	CHIMIE PHYSIQUE 1A
+ CHM 1472	2 H 1	CHIMIE PHYSIQUE 1B
MAT 1954	3 A 1	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 1
PHY 1952	3 A 1	ELECTROMAGNÉTISME ET OPTIQUE

Dans la combinaison Chimie discipline complémentaire et Mathématiques discipline principale, l'équivalent du cours MAT 1954 est vu dans Mathématiques discipline principale. MAT 1954 (3 cr.) sera alors substitué par GLG 1952 (3 cr.) Géologie générale.

BLOC 73 A OBIGATOIRE

20 CR

PROGRAMMATION ET MATRIEL

+ IFT 1010	4 AH 1	PROGRAMMATION 1
+ IFT 1020	4 AH 1	PROGRAMMATION 2
+ IFT 1902	4 AH 1	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE
+ IFT 1213	4 AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
+ IFT 2010	4 AH 1	STRUCTURES DE DONNEES

COURS AU CHOIX MINIMUM 1 CR, MAXIMUM 1 CR

SEGMENT 75 PHYSIQUE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 75 A OBIGATOIRE

21 CR

PHYSIQUE FONDAMENTALE

PHY 1440	3 H 1	ELECTROMAGNÉTISME 1
PHY 1501	3 H 1	INTROD. À LA PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 1620	3 AH 1	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1881	3 AH 1	MÉCANIQUE 1
PHY 1882	3 AH 1	MÉCANIQUE 2
PHY 2025	3 H 1	OPTIQUE
PHY 2440	3 A 1	ELECTROMAGNÉTISME 2

SEGMENT 77 SCIENCES BIOLOGIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 77 A OBIGATOIRE

9 CR

CONNAISSANCES DE BASE

BIO 1204	3 A 1	BIODIVERSITÉ 1
BIO 1424	3 H 1	BIODIVERSITÉ 2
BIO 1803	3 H 1	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE

BLOC 77 B OBIGATOIRE

4 CR

DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES

ANI 1952	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE
NUT 1023	2 AH 1	NUTRITION ET ALIMENTATION

BLOC 77 C OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

DISCIPLINES FONDAMENTALES COMPLEMENTAIRES 1

BCM 1521	3 A 1	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 AH 1	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1262	3 AH 1	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE
BIO 1305	1 A 1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 1
BIO 1306	1 H 1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 2
BIO 1524	3 H 1	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE
BIO 1634	3 H 1	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 2803	1 A 1	TRAV. PRATIQUES D'ÉCOLOGIE GÉNÉRALE

SEGMENT 79 SCIENCES ÉCONOMIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 79 A OBIGATOIRE

8 CR

OUTILS ANALYTIQUES

ECN 1110	3 AH	MICROÉCONOMIQUE : INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH	MACROÉCONOMIQUE : INTRODUCTION
ECN 1290	3 H	INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1400	3 A	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE
ECN 1984	3 A	ÉCONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 2790	3 H	RELATIONS ÉCON. INTERNATIONALES

BLOC 79 B OPTION

MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 4 CR

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES ET HISTORIQUES

ECN 1130	4 A	INTRODUCTION AUX DONNÉES ÉCONOMIQUES
ECN 1300	4 A	HIST. ÉCONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1311	4 H	PROBLÈMES ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1600	3 H	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1
ECN 1966	3 H	ÉCONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 2070	4 AH	COMPTABILITÉ
ECN 2220	4 A	INSTITUTIONS ET MARCHÉ FINANCIERS
ECN 2360	4 H	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE
ECN 2320	4	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU CANADA
ECN 2980	4 A	ORGANISATION INDUSTRIELLE



Enseignement du français au secondaire

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation 1-835-1-5

Disciplines complémentaires : géographie, histoire, morale, religion

Information sur le programme :

Diane Gervais

343-7622

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme

1.2 Réussir le test de français Laval-Montréal (TFLM).

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collégien est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

5 Remarques

5.1 Les candidats qui, à la date de la convocation au TFLM, auront réussi l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.4 Un programme de langue française menant au B.A. est aussi offert par la Faculté des arts et des sciences (pour information, voir « Études françaises »).

En cas de refus au programme d'enseignement du français au secondaire, le candidat sera admis dans un programme de langue française menant au baccalauréat s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

5.5 La ministre de l'Éducation du Québec accorde des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.6 Les disciplines complémentaires étant contingentes, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.7 Le programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	414	117
Refus	113	55
Offres d'admission	117	13
Capacité d'accueil : 40		

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 26,326.

Programme 1-835-1-5

Version 00

B.Ed. enseignement du français au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre au français, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 72, 75 et 78.

SEGMENT 02 FRANÇAIS, DISCIPLINE PRINCIPALE *

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	15 CR
FRA 1000	3 A 2 p	INTRODUCTION AUX ÉTUDES LITTÉRAIRES
FRA 1002	3 AH 1 p	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURES
FRA 1003	3 A 2 p	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE
* FRA 1012	6 A 2 p	ÉTUDES DE TEXTES

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
FRA 1701	3 A 1 p	HISTOIRE DU THÉÂTRE

FRA 250	3 H 1	1	LITTÉRATURE DU 20 ^E SIÈCLE 1	
FRA 260	3 H 1	1	POÉSIE QUÉBÉCOISE 1	
FRA 261	3 H 1	1	ROMAN QUÉBÉCOIS 1	
FRA 269	3 A 1	1	ŒUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2	

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR		
FRA 266	3 AHE 1	1	L'ESSAI QUÉBÉCOIS	
FRA 268	3 A 1	1	NARRATOLOGIE	
FRA 269	3 AHE 1	1	LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ	
LNG 1120	3 A 1	1	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE	
LNG 1125	3 H 1	1	TEMPS ET ESPACE FRANCOPHONES	

BLOC 02 D	OBLIGATOIRE	15 CR		
LNG 1025	3 A 1	1	PHONÉTIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE	
LNG 1040	3 A 1	1	SYNTAXE ET SEMANTIQUE	
+ LNG 2050	3 H 1	1	THÉORIE SYNTAXIQUE	
+ LNG 2100	3 H 1	1	FRANÇAIS CANADIEN 1	
+ LNG 2510	3 H 1	1	GRAMMAIRE SUPÉRIEURE NORMATIVE	

BLOC 02 E	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 6 CR		
+ LNG 2180	3 H 1	1	INTRODUCTION À LA PSYCHOLINGUISTIQUE	
+ LNG 2340	3 H 1	1	PRAGMATIQUE	
+ LNG 2350	3 H 1	1	SOCIOLOGIQUE	
+ LNG 2610	3 A 1	1	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE	

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 78 RELIGION, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	19 CR	
FONDEMENTS			
GE0 1112	3 A 1	1	LE SYSTÈME PLANÉTAIRE
GE0 1122	3 H 1	1	LES ÉQUILIBRES ZONAUX
GE0 1212	3 A 1	1	L'ORGANISATION SPATIALE
GE0 1222	3 H 1	1	LE SYSTÈME MONDE
GE0 1412	3 H 1	1	LE QUÉBEC
GE0 2412	3 AH 1	1	LE CANADA

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR	
ENVIRONNEMENT			
GE0 1312	3 AH 1	1	GÉOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GE0 1522	3 AH 1	1	CARTOGRAPHIE
GE0 1542	3 A 1	1	PHOTO-INTERPRÉT. ET TÉLÉDETECTION

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	21 CR	
SYNTHÈSE			
HST 1040	3 A 1	1	INTROD. À L'HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS
HST 1800	3 A 1	1	LE CANADA PRÉ-CONFÉDÉRATION
HST 1805	3 H 1	1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
+ HST 1801	3 A 1	1	L'ANTIQUITÉ
HST 1922	3 HE 1	1	LE MOYEN ÂGE OCCIDENTAL
HST 1941	3 A 1	1	L'ÉPOQUE MODERNE
HST 1942	3 H 1	1	L'EUROPE AUX 19 ^E ET 20 ^E SIÈCLES

SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

BLOC 75 A	OBLIGATOIRE	9 CR	
ÉTHIQUE PHILOSOPHIQUE			
PHI 1400	3 A 1	1	QUESTIONS D'ÉTHIQUE CONTEMPORAINES
PHI 1620	3 H 1	1	FONDEMENTS DE L'ÉTHIQUE PHILOSOPH.
PHI 2420	3 H 1	1	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT

BLOC 75 B	OBLIGATOIRE	6 CR	
PSYCHOLOGIE			
PSY 1850	3 AHE 1	1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1860	3 AH 1	1	DÉVELOPPEMENT DU JUGEMENT MORAL

BLOC 75 C	OBLIGATOIRE	6 CR	
SOCIOLOGIE			
SOL 204	3 H 1	1	ETHNICITÉ ET SOCIÉTÉ. THÈMES CHOISIS
SOL 206	3 H 1	1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS

SEGMENT 78 RELIGION, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE			
---	--	--	--

BLOC 78 A	OBLIGATOIRE	6 CR	
BBL 1001	3 AHE 1	1	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET DES SOURCES
BBL 1006	3 AHE 1	1	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES

BLOC 78 B	OBLIGATOIRE	9 CR	
THL 1011	3 AHE 1	1	COORDONNÉES DU MYSTÈRE CHRÉTIEN
THL 1020	3 AHE 1	1	LA QUESTION DE DIEU
THL 1029	3 AHE 1	1	JÉSUS DE NAZARÈTH

BLOC 78 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR	
THL 1000	3 AHE 1	1	ÉTHIQUE THÉOL. APPROCHES/FONDEMENTS
THL 2000	3 AHE 1	1	MORALE ET SEXUALITÉ
THL 2061	3 AHE 1	1	MORALE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET POLITIQ.
THL 2062	3 AHE 1	1	MORALE ET RESPECT DE LA VIE

BLOC 78 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR	
REL 1110	3 AHE 1	1	LES GRANDES RELIGIONS
THL 1081	3 AHE 1	1	DIVERSITÉ CULT. & PLURALISME RELIG.



Enseignement du français, langue seconde :

voir Enseignement du français au secondaire, Linguistique

Enseignement primaire :

voir Éducation préscolaire et enseignement primaire

Environnement :

voir Génie civil, Génie chimique, Géographie environnementale, Sciences biologiques

Environnement et ressources hydriques :

voir Génie civil

Ergothérapie

Faculté de médecine

B.Sc. spécialisé 1-740-1-0

Information sur le programme :

Carole Cholette

343-6416

Information sur l'admission :

343-7576

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances appropriées au programme et une expérience de travail et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Candidature particulière : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui détient le DEC ou l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires et qui possède une expérience d'au moins trois (3) années consécutives à plein temps sur le marché du travail.

2.6 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Deux (2) places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

4.2 Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.3 Pour les adultes et les cas spéciaux

Les dossiers sont étudiés par l'École en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail.

4.4 Pour les candidats francophones hors-Québec

Tous les candidats sont convoqués à une entrevue qui a lieu au Nouveau-Brunswick.

Les dossiers sont étudiés par l'École en tenant compte de la scolarité antérieure et du résultat à l'entrevue.

Les dossiers des candidats retenus doivent être de valeur égale à ceux des candidats des autres catégories qui ont été acceptés.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les candidats universitaires, les adultes et les cas spéciaux doivent avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés au point 1.1 ou l'équivalent.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Les candidats adultes et les cas spéciaux doivent joindre une lettre expliquant leur choix de l'ergothérapie.

5.8 Les candidats ayant entrepris des études en ergothérapie dans une université québécoise ou canadienne ne sont admissibles qu'exceptionnellement à ce programme pour des motifs sérieux exposés dans une lettre à l'appui de la demande.

5.9 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	356	285
Refus	220	201
Offres d'admission	90	67
Capacité d'accueil	40	35

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 32,069 11

Programme 1-740-1-0

Version 11

B.Sc. spécialisé en ergothérapie

Ce programme comprend 106 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1^{re} année Bloc 70 A — 34 crédits obligatoires

2^e année Bloc 70 B — 37 crédits obligatoires

3^e année Bloc 70 C — 27 crédits obligatoires ; Bloc 70 D — 4 crédits à option.

7^e trimestre Bloc 70 E — 8 crédits obligatoires.

ÉLEMENTS

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	34 CR
ANI 1952	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE
ANI 2964	4 H 1	ANATOMIE DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR
ERT 1104	3 A 1	ERGOTHÉRAPIE I
ERT 1118	2 A 1	ACTIVITÉ, JEU ET TRAVAIL I
ERT 1132	3 H 1	ONTOGÈNESE DU COMPORT. OCCUPATIONNEL
ERT 1161	1 AHE 1	INTRODUCTION À LA FORMATION CLINIQUE
ERT 1162	1 AHE 1	FORMATION EN MILIEU COMMUNAUTAIRE I
PSL 1982	2 A 1	LES BASES DU SYSTÈME NERVEUX
PSL 1985	3 H 1	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE
PSY 1983	4 A 2	PSYCHOPATHOLOGIE I
PSY 1981	3 H 1	INTRODUC. À LA THÉORIE DE J. PIAGET

BLOC 70 B		OBLIGATOIRE		37 CR
ERT	2003	4 A 1	INCAPACITES, DEFICIENCES ET HANDICAPS	
ERT	2004	3 A 1	ERGOTHERAPIE 2	
ERT	2010	3 A 1	ACTIVITE, JEU ET TRAVAIL 2	
ERT	2042	3 AM 1	ERGOTHERAPIE AUPRES DE L'ADULTE 1	
ERT	2043	4 AM 1	ERGOTHERAPIE AUPRES DE L'ADULTE 2	
ERT	2044	3 AM 1	ERGOTHERAPIE AUPRES PERSONNE AGEE	
ERT	2045	3 AM 1	L'ERGOTHERAPIE EN PEDIATRIE	
ERT	2046	3 AM 1	L'ERGOTHERAPIE EN SANTE MENTALE/INFANT.	
ERT	2063	4 H 1	FORMATION CLINIQUE 1	
PSL	2063	2 A 1	INTEGRATION DANS LE SYSTEME NERVEUX	
PST	1956	2 AM 1	PSYCHOPATHOLOGIE INFANTILE	
PST	1953	3 A 1	PSYCHOPATHOLOGIE 2	

BLOC 70 C		OBLIGATOIRE		27 CR
ERT	2003	3 AM 1	ERGOTHERAPIE 3	
ERT	2004	3 A 1	INTERVENTION COMMUNAUT. ET PREVENT.	
ERT	2010	3 AM 1	LES GROUPE EN ERGOTHERAPIE	
ERT	2017	3 H 1	ERGONOMIE ET INTEGRATION AU TRAVAIL	
ERT	2018	3 AM 1	TECHNOLOGIE EN READAPTATION	
ERT	2019	2 AME 1	APPROCHE SCIENT. EN ERGOTHERAPIE	
ERT	2069	5 AM 1	FORMATION CLINIQUE 2	
MSO	2160	3 AME 1	INTRODUCT.AUX METHODES QUANTITATIVES	
REA	2000	2 H 1	SYSTEME DE SANTE ET GESTION	

BLOC 70 D		OPTION		MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 4 CR
ERT	2070	2 AME 1	LE JEUNE L'ENFANT ET L'ERGOTHERAPIE	
ERT	2071	2 AME 1	ERGOTHERAPIE ET LES ETATS PSYCHOT.	
ERT	2072	2 AME 1	LES METHODES PROJECTIVES EN ERGOTHE.	
ERT	2073	3 AME 1	ERGOTHERAPIE & AFFECTIONS DE LA MAIN	
ERT	2074	2 AME 1	ERGOTHERAPIE ET GERIATRIE	
ERT	2075	2 AME 1	ATELIERS D'EXPRESSION	
ERT	2077	2 AME 1	NEUROPSYCHOLOGIE ET READAPTATION	
ERT	2078	2 AME 1	READAPT. PERIS. TRAUMAT. CRANIOCEREBR.	
ERT	2079	2 AME 1	ERGOTHERAPIE ET PERINATALITE	
ERT	2080	2 AM 1	TRAVAIL DIRIGE	
ERT	2081	2 AME 1	ERGOTHERAPIE ET INFORMATIQUE	
ERT	2082	2 AME 1	ASPECTS PSYCHOSOC. DEF. INCAP. HAND.	
ERT	2083	2 AME 1	LE CORPS ET LA THERAPEUTIQUE	
ERT	2084	2 AME 1	LE TRAVAIL	
ERT	2085	2 AME 1	SANTE ET MULTITHENICITE	
ERT	2086	2 AME 1	ERGOTHERAPIE EN DEFICIENCE INTELLE	
ERT	2087	2 AME 1	AIDE TECHNIQUES EN ERGOTHERAPIE	
ERT	2088	2 AME 1	ERGOTHERAPIE ET LES ACCID. VASC. CER.	
ERT	2089	2 AME 1	PROBLEMATIQUES MULT. SANTE MENTALE	
ERT	2090	2 AME 1	ETUDES PSYCHANALYT. TRAVAIL CREATEUR	
ERT	2091	2 AME 1	PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE A L'ERGO 1	
ERT	2092	2 AME 1	PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE A L'ERGO 2	

BLOC 70 E		OBLIGATOIRE		4 CR
ERT	2094	8 AME 1	FORMATION CLINIQUE 3	



Espagnol :

voir Enseignement de l'espagnol au secondaire, Études hispaniques, Traduction espagnol-français français-espagnol

État :

voir Science politique

Ethnolinguistique :

voir Anthropologie

Ethnologie :

voir Anthropologie

Études allemandes

Faculté des arts et des sciences

B.A. spécialisé 1-085-1-0

Majeur 1-085-2-0

Mineur 1-085-4-0

Information sur les programmes :

Hans-Herbert Räkel

343-7459

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme

1.2 Pour le B.A. spécialisé et le programme de majeure : avoir réussi les cours du bloc 10.5 ou l'équivalent : Allemand 101, 201

1.3 Pour le mineur, il n'y a pas de cours préalable.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours du bloc 10.5 énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

3.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.5 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.5. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5576).

3.6 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel. Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre

aux mathématiques, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 70, 73, 76, 77 et 79.

Programme 1-065-1-0		Version 09
B.A. spécialisé en études allemandes		J
Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix.		

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	15 CR
ACQUISITION DE L'ALLEMAND		
ALL 1001	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 1
ALL 1002	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 2
ALL 1003	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 3
ALL 1004	3 A 1	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 1
ALL 1005	3 A 1	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 2

BLOC 71 B	OBLIGATOIRE	15 CR
INTRODUCTION AUX ETUDES ALLEMANDES		
ALL 1006	3 H 1	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 1
ALL 1010	3 H 1	EXERCICES DE TRADUCTION
ALL 1010	3 H 1	LECTURE DE TEXTES LITTÉRAIRES
ALL 1020	3 H 1	ALLEMANDS IDIOMATIQUE ET REDACTION
ALL 1030	3 H 1	ALLEMAND MODERNE PARLÉ

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR
TRADUCTION ET REDACTION 1		
ALL 2010	3 A 1	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 2
ALL 2110	3 H 1	TRADUCTION 1
ALL 2121	3 A 1	REDACTION 1
ALL 2122	3 A 1	REDACTION 2

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR
LITTÉRATURE 1		
ALL 2200	3 A 1	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTÉRAIRES
ALL 2220	3 H 1	LE ROMANTISME ALLEMAND
ALL 2221	3 H 1	JEUNE ALLEMAGNE ET RÉALISME POÉTIQUE
ALL 2230	3 H 1	LITTÉRATURE ALLEMANDE (FR)
ALL 2240	3 A 1	LA LITTÉRATURE DE 1890 À 1933
ALL 2241	3 A 1	LA LITTÉRATURE DE 1933 AUX ANNÉES 70

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 8 CR
LECTURE COMPLÉMENTAIRE		
ALL 2290	3 AHE 1	ÉTUDES DE TEXTES 1
ALL 2291	3 AHE 1	ÉTUDES DE TEXTES 2

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
CIVILISATION		
ALL 1301	3 H 1	SOCIÉTÉ ET CULTURE ALLEMANDES (FR)
ALL 1313	3 AHE 1	DES GERMANIQUES AUX ALLEMANDES
ALL 2020	3 A 1	EXPOSÉS ET DISCUSSIONS
ALL 2021	3 H 1	ACTUALITÉS ALLEMANDES 1
ALL 2022	3 H 1	ACTUALITÉS ALLEMANDES 2
ALL 2030	3 A 1	COLLOQUE 4 SUIVET OUVERT

BLOC 71 G	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR
TRADUCTION ET REDACTION 2		
ALL 2111	3 A 1	TRADUCTION 1
ALL 2112	3 A 1	TRADUCTION 2
ALL 2120	3 A 1	REDACTION 3
ALL 2120	3 H 1	STYLISTIQUE COMPARÉE

BLOC 71 H	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR
LITTÉRATURE 2		
ALL 2280	3 A 1	LE MOYEN ÂGE ET LA RÉFORME
ALL 2281	3 A 1	BAROQUE, AUFKLÄRUNG, STURM UND DRANG
ALL 2070	3 H 1	LE CLASSICISME DE WEIMAR
ALL 2090	3 A 1	LITTÉRATURE CONTEMPORAINE

BLOC 71 I	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 8 CR
L'ALLEMAND LANGUE ÉTRANGÈRE		
ALL 3411	3 H 1	L'ALLEMAND LANGUE ÉTRANGÈRE (DAF) 1
ALL 3412	3 H 1	L'ALLEMAND LANGUE ÉTRANGÈRE (DAF) 2

BLOC 71 J	OPTION	MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 12 CR
THÈME LITTÉRAIRE ET LINGUISTIQUE		
LCO 1000	3 A 1	INTRO. À LA LITTÉRATURE COMPARÉE
LCO 2010	3 A 1	THÉORIES DE LA LITTÉRATURE
LCO 2100	3 A 1	LITTÉRATURE ET AUTRES DISCOURS
UNG 1001	3 AH 1	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
UNG 2260	3 A 1	PHILOGIE GERMANIQUE
UNG 2290	3 H 1	PRINC. LING., ENS., LANGUES ÉTRANG.
UNG 3001	3 A 1	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'allemand ou l'équivalent : les cours 101 et 201 du CEGEP, ALL 1951 ou 1961.

Les cours du bloc 71 A sont répartis sur quatre jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ALL.

Programme 1-065-2-0		Version 08
Majeur en études allemandes		J
Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.		

ACQUISITION DE L'ALLEMAND

ALL 1011	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 1
ALL 1012	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 2
ALL 1013	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 3
ALL 1014	3 A 1	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 1
ALL 1015	3 A 1	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 2

BLOC 71 B OBLIGATOIRE

15 CR

INTRODUCTION AUX ETUDES ALLEMANDES

ALL 1090	3 H 1	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 1
ALL 1110	3 H 1	EXERCICES DE TRADUCTION
ALL 1210	3 H 1	LECTURE DE TEXTES LITTÉRAIRES
ALL 1370	3 H 1	ALLEMAND IDIOMATIQUE ET REDACTION
ALL 1380	3 H 1	ALLEMAND MODERNE PARLÉ

BLOC 71 C OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

TRADUCTION ET REDACTION 1

ALL 2010	3 A 1	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 2
ALL 2110	3 H 1	TRADUCTION 1
ALL 2121	3 A 1	REDACTION 1
ALL 2122	3 A 1	REDACTION 2

BLOC 71 D OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

LITTÉRATURE 1

ALL 2200	3 A 1	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTÉRAIRES
ALL 2220	3 H 1	LE ROMANTISME ALLEMAND
ALL 2221	3 H 1	JEUNE ALLEMAGNE ET RÉALISME POÉTIQUE
ALL 2222	3 H 1	LITTÉRATURE ALLEMANDE (FR)
ALL 2240	3 A 1	LA LITTÉRATURE DE 1880 À 1933
ALL 2241	3 A 1	LA LITTÉRATURE DE 1933 AUX ANNÉES 70

BLOC 71 E OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

LECTURE COMPLÉMENTAIRE

ALL 2290	3 AHE 1	ETUDES DE TEXTES 1
ALL 2290	3 AHE 1	ETUDES DE TEXTES 2

BLOC 71 F OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR

CIVILISATION

ALL 1311	3 H 1	SOCIÉTÉ ET CULTURE ALLEMANDES (FR)
ALL 1313	3 AHE 1	DES GERMAINS AUX ALLEMANDES
ALL 2220	3 A 1	EXPOSÉS ET DISCUSSIONS
ALL 2221	3 H 1	ACTUALITÉS ALLEMANDES 1
ALL 2222	3 H 1	ACTUALITÉS ALLEMANDES 2
ALL 2223	3 A 1	COLLOQUE À SUJET OUVERT

BLOC 71 G OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

TRADUCTION ET REDACTION 2

ALL 2111	3 A 1	TRADUCTION 2
ALL 2112	3 A 1	TRADUCTION 3
ALL 2120	3 A 1	REDACTION 3
ALL 2120	3 H 1	STYLISTIQUE COMPARÉE

BLOC 71 H OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

LITTÉRATURE 2

ALL 2280	3 A 1	LE MOYEN ÂGE ET LA RÉFORME
ALL 2281	3 A 1	BAROQUE, AUFKLÄRUNG, STURM UND DRANG
ALL 2270	3 H 1	LE CLASSICISME DE WEIMAR
ALL 2280	3 A 1	LITTÉRATURE CONTEMPORAINE

BLOC 71 I OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 6 CR

L'ALLEMAND LANGUE ÉTRANGÈRE

ALL 2411	3 H 1	L'ALLEMAND LANGUE ÉTRANGÈRE (DAF) 1
ALL 2412	3 H 1	L'ALLEMAND LANGUE ÉTRANGÈRE (DAF) 2

BLOC 71 J OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

THÉORIE LITTÉRAIRE ET LINGUISTIQUE

LCO 1880	3 A 1	INTRO. À LA LITTÉRATURE COMPARÉE
LCO 2010	3 A 1	THÉORIES DE LA LITTÉRATURE
LCO 2100	3 A 1	LITTÉRATURE ET AUTRES DISCOURS
LNG 1870	3 AH 1	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
LNG 2280	3 A 1	PHILOGIE GERMANIQUE
LNG 2240	3 H 1	PRINC. LING. ENS., LANGUES ÉTRANG.
LNG 3020	3 A 1	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE

DISCIPLINES CONNEXES

ANT 1900	3 AHE 1	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE
COM 2200	3 H 1	COMMUNICATION, SENS ET DISCOURS
DMD 1850	3 A 1	DEMOGRAPHIE SOCIALE
ECN 1110	3 AH 1	MICROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1300	4 A 1	HIST. ÉCONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 2200	4 H 1	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE
HAR 1190	2 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	2 H 1	INTRODUCTION À L'ART MODERNE
HAR 1850	3 A 1	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950
HAR 3950	3 H 1	EXPRESSIONNISME, RÉALISME ALLEMANDES
HST 1042	3 H 1	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 2256	3 A 1	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2275	3 A 1	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 2296	3 H 1	POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
PHI 2200	3 A 1	NIETZSCHE
PHI 2650	3 A 1	KANT: CRITIQUE DE LA RAISON PURE
PHI 2640	3 H 1	HEGEL
PHI 3260	3 H 1	HEIDEGGER
POL 1851	3 AHE 1	ÉLÉMENTS DE POLITIQUE
POL 1854	3 AHE 1	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2250	3 AH 1	SYSTÈMES POLITIQUES EUROPÉENS
POL 3410	3 AH 1	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE
POL 3851	3 AHE 1	INTÉGRATION EUROPÉENNE
PPL 2010	3 AHE 1	ÉTUDE COMPARÉE POLITIQUES D'IMMIGR.
PSY 1880	3 A 1	INTRODUCTION À LA PENSÉE DE S. FREUD
SOL 1006	3 H 1	MARX
SOL 1952	3 AH 1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 2617	2 H 1	WEBER
SOL 3812	3 H 1	SOCIOLOGIE CRITIQUE

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'allemand ou l'équivalent : les cours 101 et 201 du CEGEP, ALL 1951 ou 1981.

Les cours du bloc 71 A sont répartis sur quatre jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ALL.

Programme 1-085-4-0

Version 07

Mineur en études allemandes

J

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

15 CR

ACQUISITION DE L'ALLEMAND

ALL 1011	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 1
ALL 1012	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 2
ALL 1013	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 3
ALL 1014	3 A 1	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 1
ALL 1015	3 A 1	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 2

BLOC 71 B OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

INTRODUCTION AUX ETUDES ALLEMANDES

ALL 1090	3 H 1	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 1
ALL 1110	3 H 1	EXERCICES DE TRADUCTION
ALL 1270	3 H 1	ALLEMAND IDIOMATIQUE ET REDACTION
ALL 1280	3 H 1	ALLEMAND MODERNE PARLÉ
ALL 1951H	5 AHE 1	ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE

COURS THÉMATIQUES

ALL 1010	3 H	1	LECTURE DE TEXTES LITTÉRAIRES
ALL 1011	3 H	1	SOCIÉTÉ ET CULTURE ALLEMANDES (FR.)
ALL 1012	3 AHE	1	DES GERMAINS AUX ALLEMANDES
ALL 2031	3 H	1	LITTÉRATURE ALLEMANDE (FR.)
ALL 2032	3 H	1	ACTUALITÉS ALLEMANDES 1
ALL 2033	3 H	1	ACTUALITÉS ALLEMANDES 2
NAR 1000	3 H	1	INTRODUCTION À L'ART MODERNE
HST 1042	3 H	1	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 2075	3 A	1	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
LCO 1000	3 A	1	INTRO. À LA LITTÉRATURE COMPARÉE
LNG 1035	3 AH	1	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
POL 1004	3 AHE	1	RELATIONS INTERNATIONALES

Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier le cours ALL 1051 du bloc B.

Pour suivre le bloc A, l'étudiant devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du CEGEP ou ALL 1951 ou ALL 1961.

Les cours du bloc A sont répartis sur quatre jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré au programme selon le niveau atteint.

Seul exception, les crédits au choix ne seront pas de sigle ALL.



Études allemandes :

voir *Traduction allemand-français*

Études anciennes :

voir *Études classiques*

Études anglaises

Faculté des arts et des sciences

B.A. spécialisé 1-135-1-0

Majeur 1-135-2-0

Mineur 1-135-4-0

Information sur les programmes :

John O'Neill

343-6182

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Réussir un test de connaissance de l'anglais.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

3.5 Un baccalauréat en éducation, option enseignement secondaire, ayant l'anglais comme discipline principale, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

3.6 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-135-1-0

Version 05

B.A. spécialisé en études anglaises

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 57 à option et 9 au choix.

BLOC 71 A

OBLIGATOIRE

24 CR

ANG 1001	3 AH	1	INTRODUCTION TO POETRY 1
ANG 1002	3 AH	1	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH
+ ANG 2002	3 H	1	INTRODUCTION TO POETRY 2
ANG 2004	3 H	1	INTRODUCTION TO LITERARY THEORY
ANG 2020	3 H	1	LANGUAGES OF LITERATURE 1400-1800
ANG 2021	3 A	1	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 1
ANG 2022	3 H	1	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 2
ANG 3000	3 A	1	SENIOR SEMINAR

BLOC 71 B

OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

LA LANGUE

LNG 1101	3 A	1	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1
+ LNG 1102	3 H	1	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 2
+ LNG 2201	3 H	1	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
+ LNG 2202	3 H	1	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH

BLOC 71 C

OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

L'ÉCRITURE

ANG 1011	3 AH	1	ENGLISH COMPOSITION 1
+ ANG 1012	3 AH	1	ENGLISH COMPOSITION 2
+ ANG 1013	3 AH	1	ENGLISH COMPOSITION 3
+ ANG 1014	3 H	1	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 15 CR
INITIATION À LA LITTÉRATURE		
* ANG 1002	3 A 1	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 1
* ANG 1102	3 A 1	ADVANCED CONVERSATIONAL ENGLISH
* ANG 1201	3 A 1	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
* ANG 1202	3 A 1	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
* ANG 1300	3 H 1	CANADIAN POETRY
* ANG 1310	3 A 1	FORMS OF FICTION 1
* ANG 1320	3 A 1	THE NEW CANADIAN NOVEL
* ANG 1350	3 AH 1	NEW CANADIAN SHORT STORIES
* ANG 1360	3 H 1	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
* ANG 1361	3 H 1	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
* ANG 1380	3 A 1	FROM DRAMA TO THEATRE
* ANG 1390	3 AH 1	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
* ANG 1400	3 A 1	CULTURE OF THE U.S. (1940-)
* ANG 1405	3 A 1	CULTURE OF ENGLISH CANADA (1929-)
* ANG 1500	3 H 1	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LIT.

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 24 CR, MAXIMUM 30 CR
LITTÉRATURE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE		
* ANG 2002	3 H 1	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 2
* ANG 2102	3 H 1	CHAUVER
* ANG 2113	3 A 1	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
* ANG 2114	3 A 1	SHAKESPEARE
* ANG 2121	3 A 1	ENGLISH RENAISSANCE PROSE AND POETRY
* ANG 2122	3 A 1	ENGLISH RENAISSANCE DRAMA
* ANG 2142	3 H 1	ENGLISH POETRY 1600-1800
* ANG 2143	3 H 1	ENGLISH PROSE 1600-1800
* ANG 2151	3 A 1	ENGL. WRITERS OF THE ROMANTIC PERIOD
* ANG 2152	3 H 1	VICTORIAN LITERATURE
* ANG 2161	3 H 1	MODERN BRITISH LITERATURE 1900-1940
* ANG 2162	3 H 1	CONTEMPORARY BRITISH LITERATURE
* ANG 2171	3 A 1	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
* ANG 2172	3 H 1	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
* ANG 2181	3 H 1	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
* ANG 2182	3 A 1	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
* ANG 2201	3 H 1	LITERARY CONTEXTS 1
* ANG 2202	3 A 1	LITERARY CONTEXTS 2
* ANG 2210	3 A 1	FORMS OF FICTION 2
* ANG 2261	3 H 1	POST-COLONIAL LITERATURE IN ENGLISH
* ANG 2401	3 A 1	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
* ANG 2402	3 H 1	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 2

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR
SUJETS SPÉCIFIQUES		
* ANG 1940	3 A 1	LA DIFFÉRENCE EN SEXUALITÉ
* ANG 1950	3 H 1	ÉCRIVAINS ANGLOPHONES DU QUÉBEC
* ANG 1960	3 A 1	VILLE AMÉRICAINE EN ART ET LITTÉRATURE
* ANG 1970	3 H 1	ÉCRIVAINS AMÉRICAINS DU 20 ^È SIÈCLE
* ANG 2053	3 H 1	ADVANCED ENGLISH GRAMMAR
* ANG 2250	3 A 1	THE BIBLE AND ENGLISH LITERATURE
* ANG 2290	3 A 1	THE ENGLISH SONG
* ANG 2370	3 H 1	FREUD AND LITERATURE
* ANG 2520	3 H 1	ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY
* ANG 2540	3 H 1	APPLIED ENGLISH LINGUISTICS
* ANG 2121	3 A 1	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
* ANG 2430	3 H 1	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 2

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR
DISCIPLINES CONNEXES		
CIN 2010	3 A 1	HISTOIRE DU CINÉMA 1
* FRA 1011	3 A 1	LE FRANÇAIS AUJOURD'HUI
* GRC 3140	3 H 1	LA TRAGÉDIE ET LA COMÉDIE
HAR 1180	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 2175	3 A 1	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMÉRICAIN
HEB 2118	3 A 1	LITTÉRATURE, TRADITION ET RELIGION
HSL 1021	3 A 1	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HST 1041	3 A 1	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H 1	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1063	3 A 1	LE CANADA PRÉ-CONFÉDÉRATION
HST 1065	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1807
* HST 1081	3 A 1	L'ANTIQUITE
* HST 2252	3 A 1	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2262	3 E 1	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2360	3 A 1	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS JUSQU'À 1805

HST 2361	3 A 1	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS DEPUIS 1805
LNG 1080	3 H 1	INTRODUCTION À LA SÉMIOLOGIE
LNG 2011	3 H 1	COURANTS THÉORIQUES, MÉTHODOLOGIQUES

Les cours ANG 1011 et 1012 ne sont recevables dans le programme spécialisé que s'ils sont réussis avec au moins la note B ; pour ce qui est de ANG 1013, il faudra au moins C+.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple ANG.

Programme 1-135-2-0 Version 05

Majeur en études anglaises J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 38 à option et 2 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	18 CR
ANG 1001	3 AH 1	INTRODUCTION TO POETRY 1
ANG 1023	3 AH 1	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH
* ANG 2002	3 H 1	INTRODUCTION TO POETRY 2
ANG 2020	3 H 1	LANGUAGES OF LITERATURE 1400-1800
ANG 2201	3 A 1	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 1
ANG 2202	3 H 1	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 2

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
LA LANGUE		
LNG 1120	3 A 1	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1
* LNG 1132	3 H 1	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 2
* LNG 2221	3 H 1	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
* LNG 2300	3 H 1	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR
L'ÉCRITURE		
ANG 1011	3 AH 1	ENGLISH COMPOSITION 1
* ANG 1012	3 AH 1	ENGLISH COMPOSITION 2
* ANG 1013	3 AH 1	ENGLISH COMPOSITION 3
* ANG 1014	3 H 1	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 15 CR
INITIATION À LA LITTÉRATURE		
* ANG 1002	3 A 1	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 1
* ANG 1102	3 A 1	ADVANCED CONVERSATIONAL ENGLISH
* ANG 1201	3 A 1	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
* ANG 1202	3 A 1	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
* ANG 1300	3 H 1	CANADIAN POETRY
* ANG 1310	3 A 1	FORMS OF FICTION 1
* ANG 1320	3 A 1	THE NEW CANADIAN NOVEL
* ANG 1350	3 AH 1	NEW CANADIAN SHORT STORIES
* ANG 1360	3 H 1	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
* ANG 1361	3 H 1	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
* ANG 1380	3 A 1	FROM DRAMA TO THEATRE
* ANG 1390	3 AH 1	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
* ANG 1400	3 A 1	CULTURE OF THE U.S. (1940-)
* ANG 1405	3 A 1	CULTURE OF ENGLISH CANADA (1929-)
* ANG 1500	3 H 1	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LIT.

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 18 CR
LITTÉRATURE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE		
* ANG 2002	3 H 1	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 2
* ANG 2102	3 H 1	CHAUVER
* ANG 2113	3 A 1	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
* ANG 2114	3 A 1	SHAKESPEARE
* ANG 2121	3 A 1	ENGLISH RENAISSANCE PROSE AND POETRY
* ANG 2122	3 A 1	ENGLISH RENAISSANCE DRAMA
* ANG 2142	3 H 1	ENGLISH POETRY 1600-1800
* ANG 2143	3 H 1	ENGLISH PROSE 1600-1800
* ANG 2151	3 A 1	ENGL. WRITERS OF THE ROMANTIC PERIOD
ANG 2152	3 H 1	VICTORIAN LITERATURE

ANG 2181	3 H 1	MODERN BRITISH LITERATURE 1980-1940
ANG 2182	3 H 1	CONTEMPORARY BRITISH LITERATURE
ANG 2171	3 A 1	18TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2172	3 H 1	18TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2181	3 H 1	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2182	3 A 1	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2201	3 H 1	LITERARY CONTEXTS 1
ANG 2202	3 A 1	LITERARY CONTEXTS 2
ANG 2210	3 A 1	FORMS OF FICTION 2
ANG 2281	3 H 1	POST-COLONIAL LITERATURE IN ENGLISH
ANG 2401	3 A 1	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
ANG 2402	3 H 1	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 2

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

SUJETS SPÉCIAUX		
ANG 1840	3 A 1	LA DIFFÉRENCE EN SEXUALITÉ
ANG 1850	3 H 1	ÉCRIVAINS ANGLOPHONES DU QUÉBEC
ANG 1860	3 A 1	VILLE AMÉRICAINE EN ART ET LITTÉRATURE
ANG 1870	3 H 1	ÉCRIVAINS AMÉRICAINS DU 20 ^E SIÈCLE
ANG 3004	3 H 1	INTRODUCTION TO LITERARY THEORY
ANG 3005	3 H 1	ADVANCED ENGLISH GRAMMAR
ANG 2250	3 A 1	THE BIBLE AND ENGLISH LITERATURE
ANG 2250	3 A 1	THE ENGLISH SONG
ANG 2270	3 H 1	FREUD AND LITERATURE
ANG 3000	3 A 1	SENIOR SEMINAR
ANG 2030	3 AH 1	ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY
ANG 2040	3 H 1	APPLIED ENGLISH LINGUISTICS
ANG 2131	3 A 1	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
ANG 3430	3 H 1	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 2

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

DISCIPLINES CONNEXES		
CIN 3010	3 A 1	HISTOIRE DU CINÉMA 1
FRA 1011	3 A 1	LE FRANÇAIS AUJOURD'HUI
GRG 3140	3 H 1	LA TRAGÉDIE ET LA COMÉDIE
HAR 1190	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 2175	3 A 1	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMÉRICAIN
HES 2118	3 A 1	LITTÉRATURE, TRADITION ET RELIGION
HGL 1021	3 A 1	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HST 1041	3 A 1	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H 1	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1903	3 A 1	LE CANADA PRÉ-CONFÉDÉRATION
HST 1905	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1887
HST 1931	3 A 1	L'ANTIQUAIRE
HST 2253	3 A 1	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2262	3 E 1	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2360	3 A 1	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS JUSQU'À 1865
HST 2361	3 A 1	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS DEPUIS 1865
LNG 1080	3 H 1	INTRODUCTION À LA SÉMIOLOGIE
LNG 2011	3 H 1	COURANTS THÉORIQUES, MÉTHODOLOGIQUES

Les cours ANG 1011 et 1012 ne sont recevables dans le programme de majeur que s'ils sont réussis avec au moins la note B ; pour ce qui est de ANG 1013, il faudra au moins C+.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de single ANG.

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
LA LANGUE		
LNG 1131	3 A 1	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1
+ LNG 1132	3 H 1	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 2
+ LNG 2221	3 H 1	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
+ LNG 2380	3 H 1	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH
BLOC 72 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
L'ÉCRITURE		
ANG 1011	3 AH 1	ENGLISH COMPOSITION 1
+ ANG 1012	3 AH 1	ENGLISH COMPOSITION 2
+ ANG 1013	3 AH 1	ENGLISH COMPOSITION 3
+ ANG 1014	3 H 1	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 72 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 13 CR.

INITIATION À LA LITTÉRATURE		
ANG 1802	3 A 1	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 1
ANG 1182	3 A 1	ADVANCED CONVERSATIONAL ENGLISH
ANG 1281	3 A 1	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
ANG 1282	3 A 1	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
ANG 1300	3 H 1	CANADIAN POETRY
ANG 1310	3 A 1	FORMS OF FICTION 1
ANG 1330	3 A 1	THE NEW CANADIAN NOVEL
ANG 1350	3 AH 1	NEW CANADIAN SHORT STORIES
ANG 1360	3 H 1	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
ANG 1361	3 H 1	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
ANG 1380	3 A 1	FROM DRAMA TO THEATRE
ANG 1380	3 AH 1	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
ANG 1400	3 A 1	CULTURE OF THE U.S. (1940-1
ANG 1405	3 A 1	CULTURE OF ENGLISH CANADA (1829-1
ANG 1500	3 H 1	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LIT.

BLOC 72 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.

LITTÉRATURE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE		
ANG 2000	3 H 1	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 2
ANG 2102	3 H 1	CHAUCEUR
ANG 2113	3 A 1	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
ANG 2114	3 A 1	SHAKESPEARE
ANG 2121	3 A 1	ENGLISH RENAISSANCE PROSE AND POETRY
ANG 2122	3 A 1	ENGLISH RENAISSANCE DRAMA
ANG 2142	3 H 1	ENGLISH POETRY 1600-1800
ANG 2143	3 H 1	ENGLISH PROSE 1600-1800
ANG 2151	3 A 1	ENGL. WRITERS OF THE ROMANTIC PERIOD
ANG 2152	3 H 1	VICTORIAN LITERATURE
ANG 2161	3 H 1	MODERN BRITISH LITERATURE 1900-1940
ANG 2162	3 H 1	CONTEMPORARY BRITISH LITERATURE
ANG 2171	3 A 1	18TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2172	3 H 1	18TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2181	3 H 1	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2182	3 A 1	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2200	3 A 1	THE BIBLE AND ENGLISH LITERATURE
ANG 2200	3 A 1	THE ENGLISH SONG
ANG 2210	3 A 1	FORMS OF FICTION 2
ANG 2281	3 H 1	POST-COLONIAL LITERATURE IN ENGLISH
ANG 2270	3 H 1	FREUD AND LITERATURE
ANG 2401	3 A 1	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
ANG 2402	3 H 1	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 2



Programme 1-135-4-0 Version 03

Mineur en études anglaises J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires et 24 à option.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE 4 CR.

INTRODUCTION À LA DISCIPLINE		
ANG 1001	3 AH 1	INTRODUCTION TO POETRY 1
ANG 1002	3 AH 1	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH

Études anglaises :

voir Enseignement de l'anglais au secondaire, Langue et civilisations anglaises

Études arabes

Faculté des arts et des sciences

Mineur 1-117-4-0

Information sur le programme :

Semir Saul

343-7123

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-7327).

3.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.6 Il peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-117-4-0

Version 01

Mineur en études arabes

\$

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	# CR
ARA 1001	3 A 1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 1
ARA 1002	3 H 1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 2
BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 15 CR
ARA 1001	6 A 1 s	ARABE ÉLÉMENTAIRE
ARA 1002	3 H 1 s	ARABE INTERMÉDIAIRE

ARA 1003	3 AE 1 s	ARABE AVANCÉ
ARA 2000	3 AH 1 s	LITTÉRATURE ARABE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
ANT 3801	3 H 1 s	AIRE CULT : LE MONDE ARABO-MUSULMAN
HST 2532	3 A 1 s	HISTOIRE ARABE JUSQU'AU 19 ^e SIÈCLE
HST 2533	3 A 1 s	HISTOIRE ARABE AUX 19 ^e ET 20 ^e S.
LCO 2010	3 A 1 s	THÉORIES DE LA LITTÉRATURE
PHI 3805	3 H 1 s	ARISTOTE, ÉTHIQUE ET POLITIQUE
REL 1104	3 H 1 s	L'ISLAM
BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
ARA 2000	3 E 1 s	LE MONDE ARABE CONTEMPORAIN
ECN 1006	3 H 1 s	ÉCONOMIE DU MONDE ARABE
GED 1221	3 H 1 s	LE SYSTÈME MONDE
POL 3240	3 AHE 1 s	LA PENSÉE POLITIQUE ARABE
POL 3040	3 AHE 1 s	SYSTÈMES COMPARÉS : MOYEN-ORIENT
SOL 3050	3 A 1 s	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE



Études bibliques

Faculté de théologie

Majeur 1-890-2-0

Certificat 1-890-5-0

(Voir aussi *Théologie, B.Th. spécialisé, orientation études bibliques*)

Information sur les programmes :

Lise Baron

343-7164

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.5 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.
3.6 Ce programme est susceptible de révision et de réaménagement.

Programme 1-890-2-0 Version 03

Majeur en études bibliques

Ce programme totalise 51 crédits à option et 9 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
BBL 1000	3 AHE 1 ja	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
BBL 2000	3 AHE 1 ja	METHODS D'INTERPRETATION BIBLIQUE

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
BBL 2001	6 AHE 2 ja	HEBREU BIBLIQUE
BBL 2001	6 AHE 2 ja	GREC BIBLIQUE
GRG 1111	3 AE 1 ja	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
+ GRG 1121	3 H 1 ja	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 18 CR.
BBL 1010	3 AHE 1 ja	PENTATEUQUE
BBL 1020	3 AHE 1 ja	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL 2010	3 AHE 1 ja	TRADITION DEUTERONOMIQUE
BBL 2020	3 AHE 1 ja	PROPHETISME
BBL 2030	3 AHE 1 ja	PROPHETISME
BBL 3010	3 AHE 1 ja	ETUDE DE TEXTES PROPHETIQUES
BBL 3020	3 AHE 1 ja	PSAUMES
BBL 3040	3 AHE 1 ja	THEOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 18 CR.
BBL 1050	3 AHE 1 ja	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1 ja	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 2050	3 AHE 1 ja	EVANGILE DE MATTHIEU
BBL 2060	3 AHE 1 ja	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2060	3 AHE 1 ja	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2070	3 AHE 1 ja	ETUDE DE TEXTES PAULINIENS
BBL 3050	3 AHE 1 ja	EVANGILE DE LUC ET ACTES
BBL 3070	3 AHE 1 ja	LETRES PASTORALES & EPIQUES CATHOL.
BBL 3090	3 AHE 1 ja	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
BBL 1001	3 AHE 1 ja	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 1000	3 AHE 1 ja	QUESTIONS BIBLIQUES 1
BBL 2000	3 AHE 1 ja	TEXTES EN MARGE DE LA BIBLE
BBL 2060	3 AHE 1 ja	QUESTIONS BIBLIQUES 2
BBL 3090	3 AHE 1 ja	SEMINAIRE THEMATIQUE

BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PTR 1001	3 AHE 1 ja	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
PTR 1002	3 AHE 1 ja	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 2
PTR 1041	3 AHE 1 ja	EDUCATION DE LA FOI
PTR 2030	3 AHE 1 ja	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE
PTR 3051	3 AHE 1 ja	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE

BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 16 CR.
THL 1000	3 AHE 1 ja	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
THL 1010	3 AHE 1 ja	CROIRE AUJOURD'HUI
THL 1011	3 AHE 1 ja	COORDONNEES DU MYSTERE CHretien
THL 1020	3 AHE 1 ja	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE 1 ja	JESUS DE NAZARETH
THL 1030	3 AHE 1 ja	JESUS DE NAZARETH
THL 1040	3 AHE 1 ja	ECCLESIOLOGIE
THL 1050	3 AHE 1 ja	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE 1 ja	ETHIQUE THEOL. APPROCHES/FONDEMENTS
THL 1070	3 AHE 1 ja	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD

BLOC 73 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ALL 1001	6 A 2	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ANG 1001	3 AH 1	LECTURE DE L'ANGLAIS
ANT 2020	3 A 1 ja	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 3020	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
EDP 1000	3 AHE 1 ja	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL
FRA 3010	3 AHE 1 ja	LITTERATURE ET SOCIETE
GER 1020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT
HAR 1100	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HGL 1021	3 A 1	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1021	3 H 1	RYTHES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HGL 2020	3 H 1	METHODS, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
HST 1021	3 A 1	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
IAT 1111	3 AE 1 ja	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LNG 1020	3 AH 1	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
PHI 1100	3 H 1	INTROD. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1200	3 H 1 ja	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1300	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1520	3 H 1	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE
PHI 2070	3 A 1 ja	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE
PHI 2080	3 H 1	NEIDEGGER
PSY 1050	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
REL 1102	3 AHE 1	LE JUDAISME
REL 1104	3 AHE 1	L'ISLAM
REL 1105	3 AHE 1	L'HINDOUISSME ET LE BOUDDHISME
REL 1130	3 AHE 1	NOUVELLES RELIGIONS
REL 1200	3 AHE 1	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
REL 1206	3 AHE 1	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
REL 1304	3 AHE 1	MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN
REL 1306	3 AHE 1	PANAPSY, SCS OCCULTES ET RELIGIONS
SOL 1052	3 AH 1 ja	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 2104	3 H 1	ETHNICITE ET SOCIETE: THEMES CHOISIS
SOL 3006	3 H 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
SOL 3003	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1360	3 A 1 ja	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 2370	3 A 1 ja	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
TRA 2110	3 A 1	HISTOIRE DE LA TRADUCTION

Programme 1-890-5-0 Version 02

Certificat d'études bibliques

Ce programme totalise 24 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
BBL 1000	3 AHE 1 ja	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
BBL 1001	3 AHE 1 ja	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
BBL 1010	3 AHE 1 ja	PENTATEUQUE
BBL 1020	3 AHE 1 ja	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL 2020	3 AHE 1 ja	PROPHETISME
BBL 2020	3 AHE 1 ja	PROPHETISME
BBL 3040	3 AHE 1 ja	THEOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
BBL 1050	3 AHE 1 ja	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1 ja	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 2060	3 AHE 1 ja	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2060	3 AHE 1 ja	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 3090	3 AHE 1 ja	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
BBL 2050	3 AHE 1 ja	EVANGILE DE MATTHIEU
BBL 3030	3 AHE 1 ja	PSAUMES
BBL 3050	3 AHE 1 ja	EVANGILE DE LUC ET ACTES
PTR 2030	3 AHE 1 ja	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE
PTR 3051	3 AHE 1 ja	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE

RUC 73 F	OPTION	ANNÉE 1 CR. ANNÉE 2 CR.
THL 1000	3 AHE 1	INTRODUCTION AUX ÉTUDES THÉOLOGIQUES
THL 1010	3 AHE 1	CROIRE AUJOURD'HUI
THL 1011	3 AHE 1	COORDONNÉES DU MYSTÈRE CHRÉTIEN
THL 1020	3 AHE 1	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE 1	JÉSUS DE NAZARÈTH
THL 1030	3 AHE 1	JÉSUS DE NAZARÈTH
THL 1040	3 AHE 1	ECCLÉSIOLOGIE
THL 1050	3 AHE 1	INTRODUCTION À LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE 1	ÉTHIQUE THÉOL. APPROCHES FONDAMENTALES
THL 1070	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME EN AMÉRIQUE DU NORD



Études chinoises :

voir Études est-asiatiques

Études cinématographiques

Faculté des arts et des sciences

Majeur 1-171-2-0

Information sur le programme :

Marc F. Gélinas 343-2194

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;
ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'im-

portance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collégial est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2%.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	275	140
Refus	116	77
Offres d'admission	69	35
Capacité d'accueil	33	17

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 28,125.

Programme 1-171-2-0

Version 05

Majeur en études cinématographiques

J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.

RUC 74 A OBLIGATOIRE 19 CR.

COURS FONDAMENTAUX

CIN 101	3 A 1	TECHNIQUES CINÉMATOGRAPHIQUES
* CIN 102	3 H 1	PRODUCTION 1: EXPRESSION FILMIQUE
* CIN 104	3 A 1	THÉORIE ET PRATIQUE DU MONTAGE
* CIN 105	3 A 1	SCÉNARISATION 1
CIN 201	3 A 1	HISTOIRE DU CINÉMA 1
CIN 303	3 H 1	THÉORIES DU CINÉMA

RUC 74 B OPTION ANNÉE 24 CR. ANNÉE 27 CR.

APPROCHES SPÉCIFIQUES

CIN 103	3 H 1	L'EXPRESSION CINÉMATOGRAPHIQUE
CIN 104	3 A 1	LANGAGE DU CINÉMA
CIN 105	3 H 1	CINÉMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES
CIN 107	3 H 1	LE CINÉMA ET LES INSTITUTIONS
CIN 201	3 A 1	CINÉMA 2001
* CIN 202	6 A 2	PRODUCTION 2: CRÉATION CINÉMATOGRA.
CIN 203	3 H 1	LE CINÉMA ET LES AUTRES ARTS
* CIN 204	3 H 1	SCÉNARISATION 2
* CIN 205	3 A 1	CINÉMA-CHINOIS
* CIN 206	3 H 1	CINÉMA-JAPONAIS
CIN 302	3 A 2	TRAVAUX DIRIGÉS
CIN 303	3 H 1	HISTOIRE DU CINÉMA 2

CIN 3000	3 A 1	CINEMA DOCUMENTAIRE
CIN 3040	3 A 1	CINEMA QUEBECOIS
CIN 3050	3 H 1	CINEMA EXPERIMENTAL
CIN 3060	3 H 1	UN CINEASTE ET SON APPROCHE
CIN 3070	3 H 1	CINEMA D'ANIMATION
CIN 3080	3 H 1	MYTHOLOGIES DU CINEMA
CIN 3150	3 A 1	CINEMA DES DIFFERENCES
CIN 3200	3 A 1	CRITIQUE CINEMATOGRAPHIQUE

BLOC 24 C

OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

HISTOIRE DE L'ART ET ARTS PLASTIQUES

ARP 1010	3 AH 1	DESSIN 1
ARP 1022	3 AH 1	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP 1042	3 A 1	LABORATOIRE VIDEOGRAPHIQUE
ARP 1061	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ART PHOTOGRAPHIQUE
ARP 2011	3 A 1	ESPACE SCENIQUE
ARP 2051	3 H 1	L'IMAGE MANIPULEE
ARP 2200	3 H 1	RECHERCHES VIDEOGRAPHIQUES
ARP 3050	3 A 1	ATELIER PHOTOGRAPHIQUE
HAR 1180	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 12000	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1600	3 AH 1	LE CUBISME
HAR 1650	3 H 1	LE SURREALISME
HAR 2002	3 H 1	LA PEINTURE AMERICAINE APRES 1950
HAR 2151	3 A 1	L'ART CHINOIS
HAR 2162	3 H 1	L'ART JAPONAIS
HAR 2175	3 A 1	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN
HAR 2185	3 H 1	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
HAR 2195	3 A 1	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 21950	3 AH 1	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2600	3 H 1	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART
HAR 3220	3 A 1	L'ART ACTUEL
HAR 3600	3 H 1	LES ARTS VISUELS AU CANADA
HAR 3610	3 H 1	ARCHITECTURE EN EUROPE AU 20E SIECLE
HAR 3950	3 H 1	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS

BLOC 24 D

OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR

AES 1010	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
AVG 1940	3 A 1	LA DIFFERENCE EN SEXUALITE
ANT 1900	3 AHE 1	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
CHN 2012	3 H 1	LITTÉRATURE CHINOISE DU 20E SIECLE
COM 1200	3 AH 1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1300	3 AH 1	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1511	3 AH 1	COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
COM 1800	3 AH 1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
COM 2050	3 A 1	TRAITEMENT HUMAIN DE L'INFORMATION
COM 2540	3 AH 1	PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
ESP 2400	3 A 1	CINEMA ET LITTÉRATURES HISPANIQUES
FRA 1701	3 A 1	HISTOIRE DU THEATRE
FRA 2002	3 H 1	LITTÉRATURE DU 20E SIECLE 1
FRA 2600	3 H 1	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1
GEQ 1412	3 H 1	LE QUEBEC
GEQ 2003	3 A 1	LA CARTE DU MONDE ACTUEL
GRM 1201	3 H 1	CINEMA GREC
HST 1805	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1847
HST 1942	3 H 1	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST 2361	3 A 1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1845
HST 2446	3 A 1	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
HST 2620	3 H 1	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2604	3 H 1	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAINE
IL 2160	3 A 1	CINEMA ET LITTÉRATURE APRES 1945
JOU 1200	3 AHE 1	METHODES JOURNALISTIQUES
JPN 2020	3 A 1	INTRODUC. A LA LITTÉRATURE JAPONAISE
JPN 2021	3 H 1	LITTÉRATURE JAPONAISE DU 20E SIECLE
LNG 1000	3 H 1	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
PHI 1250	3 H 1	ESTHETIQUE
PHI 1610	3 A 1	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNE
SOL 1970	3 AH 1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 2101	3 H 1	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 2300	3 H 1	CONNAISSANCE ET GÉOLOGIE

Études cinématographiques

Faculté des arts et des sciences

Miner 1-171-4-0

Information sur le programme :

Marc F. Gélinas 343-2194

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.5 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5678).

Programme 1-171-4-0

Version 05

Miner en études cinématographiques

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 24 à option et 6 au choix.

BLOC 25 A

OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR

COURS FONDAMENTAUX

CIN 1030	3 H 1	L'EXPRESSION CINEMATOGRAPHIQUE
CIN 1040	3 A 1	LANGAGE DU CINEMA
CIN 2010	3 A 1	HISTOIRE DU CINEMA 1
CIN 3030	3 H 1	THEORIES DU CINEMA

APPROCHES SPECIQUES

CIN 1011	3 A 1	TECHNIQUES CINEMATOGRAPHIQUES
CIN 1010	3 H 1	CINEMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES
CIN 1010	3 H 1	LE CINEMA ET LES INSTITUTIONS
CIN 2001	3 A 1	CINEMA 2001
CIN 2050	3 H 1	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
CIN 2080	3 A 1	CINEMA CHINOIS
CIN 2090	3 H 1	CINEMA JAPONAIS
CIN 3010	3 H 1	HISTOIRE DU CINEMA 2
CIN 3020	3 A 1	CINEMA DOCUMENTAIRE
CIN 3040	3 A 1	CINEMA DUBOIS
CIN 3050	3 H 1	CINEMA EXPERIMENTAL
CIN 3060	3 H 1	UN CINEASTE ET SON APPROCHE
CIN 3070	3 H 1	CINEMA D'ANIMATION
CIN 3080	3 H 1	MYTHOLOGIES DU CINEMA
CIN 3150	3 A 1	CINEMA DES DIFFERENCES
CIN 3330	3 A 1	CRITIQUE CINEMATOGRAPHIQUE



Etudes cinématographiques :

voir aussi Histoire de l'art

Etudes classiques

Faculté des arts et des sciences

B.A. spécialisé 1-095-1-0

Majeur 1-095-2-0

Mineur 1-095-4-0

Information sur les programmes :

Jacques Y. Perreault

343-8486

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

2.1 La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à

compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.5 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

Programme 1-095-1-0

Version 01

Spécialisé en études classiques

J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 57 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A	OPTION	30 CR
GRG 1021	3 A 1	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE
GRG 1111	3 AE 1	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE 1
+ GRG 1121	3 H 1	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE 2
HGL 1011	3 A 1	INIT. À L'ARCHEOLOGIE GRECO-ROMAINE
HST 1021	3 A 1	HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ
HST 2108	3 H 1	ROME, DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST 2110	3 A 1	HIST. GRECQUE DES MINGES À CHERONÉE
LAT 1021	3 H 1	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE
LAT 1111	3 AE 1	INITIATION À LA LANGUE LATINE 1
+ LAT 1121	3 H 1	INITIATION À LA LANGUE LATINE 2

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 10 CR
LANGUES		
+ GRG 2011	3 A 1	AUTEURS GRECS 1
+ GRG 3011	3 H 1	AUTEURS GRECS 2
+ GRG 3021	3 A 1	AUTEURS GRECS 3
+ LAT 2011	3 A 1	AUTEURS LATINS 1
+ LAT 3011	3 A 1	AUTEURS LATINS 2
+ LAT 3021	3 H 1	AUTEURS LATINS 3

BLOC 72 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 21 CR
LITTÉRATURE		
+ GRG 3120	3 H 1	HOMÈRE, POÈTES ÉPIQUES ET LYRIQUES
+ GRG 3130	3 H 1	HISTORIENS ET GÉOGRAPHES
+ GRG 3140	3 H 1	LA TRAGÉDIE ET LA COMÉDIE
+ GRG 3150	3 A 1	AUTEURS GRECS CHRÉTIENS
+ GRG 3160	3 A 1	LE ROMAN GREC
+ GRG 3170	3 A 1	PLATON ET ARISTOTE
+ LAT 3120	3 A 1	POÉSIE ÉPIQUE LATINE
+ LAT 3130	3 H 1	POÉSIE LATINE DE FORME BRÈVE
+ LAT 3140	3 A 1	HISTORIENS ROMAINS
+ LAT 3150	3 A 1	AUTEURS LATINS DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE
+ LAT 3160	3 H 1	LE THÉÂTRE LATIN
+ LAT 3170	3 A 1	ÉPIGRAPHIE ET JURISPRUDENCE LATINE

BLOC 72 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 21 CR
HISTOIRE		
HGL 1021	3 A 1	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1	MITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 2020	3 A 1	ANTIQUITE, CRITIQUE HISTORIQUE
HST 2109	3 H 1	ROME, DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF
HST 2113	3 A 1	HIST. GRECQUE D'ALEXANDRE A AUGUSTE
HST 3109	3 A 1	ECONOMIE ET SOCIÉTÉ GRECQUES
HST 3111	3 H 1	SYSTEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX A ROME

BLOC 72 E	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 21 CR
ARCHEOLOGIE		
+ HGL 2030	3 H 1	ARCHEOLOGIE DE LA PRÉHISTOIRE ÉGÉENNE
+ HGL 2021	3 H 1	LA GRECE ARCHAÏQUE ET CLASSIQUE

* HGL 2020	3 A 1	ARCHÉOLOGIE DU MONDE HELLENISTIQUE
HGL 2040	3 H 1	LA CÉRAMIQUE GRECQUE
* HGL 2060	3 H 1	MÉTHODES, TECHNIQUES EN ARCHÉOLOGIE
HGL 2080	3 A 1	ÂGE DU BRONZE, CIVILISATION ÉTRUSQUE
* HGL 2081	3 A 1	ARCHÉO. ROMAINE: ROYAUTE, RÉPUBLIQUE
HGL 2082	3 H 1	ARCHÉOLOGIE ROMAINE: EMPIRE
HGL 2090	3 H 1	ARCHITECTURE ROMAINE
* HGL 2420	6 E 1	STAGE PRATIQUE EN ARCHÉOLOGIE

BLOC 72 F OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR

PHILOSOPHIE		
PHI 1800	3 A 1	DES PRÉSOCRATIQUES À ARISTOTE
PHI 2080	3 A 1	PHILOSOPHIE GRECQUE: PLATON
PHI 2010	3 H 1	PHILOSOPHIE GRECQUE: ARISTOTE
* PHI 2020	3 A 1	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTÉLIENNE

BLOC 72 G OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR

LINGUISTIQUE		
LNG 1020	3 AH 1	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
* LNG 2080	3 H 1	PHILOGIE GRECQUE
LNG 2700	3 H 1	PHILOGIE LATINE 1
LNG 3070	3 A 1	INTRODUCTION À L'INDO-EUROPÉEN

BLOC 72 F OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR

ALL 1801	6 A 2	ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE
* ALL 1802	3 AHE 1	ALLEMAND INTERMÉDIAIRE 1
ALL 1801	6 A 1	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
* ALL 1802	3 H 1	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2
ANT 1000	3 AHE 1	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE
ANT 1080	3 H 1	ORIGINE ET ÉVOLUTION DE L'HUMANITÉ
ARC 1101	3 A 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE
BRL 1001	3 AHE 1	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
ETM 2100	3 A 1	LES INSTITUTIONS MÉDÉVALES
* ETM 2300	3 A 1	LATIN MÉDÉVAL 1
* ETM 2301	3 H 1	LATIN MÉDÉVAL 2
FRA 3020	3 A 1	LA LITTÉRATURE ET LES AUTRES ARTS
GLG 1810	3 A 1	GÉOLOGIE DU QUATÉNAIRE
GRM 1000	3 A 1	INTRODUCTION À L'HELLÉNISME
GRM 1010	6 A 2	GREC MODERNE ÉLÉMENTAIRE
* GRM 2010	3 A 1	GREC MODERNE INTERMÉDIAIRE
* GRM 2030	3 H 1	GREC MODERNE AVANCÉ
HAR 1140	3 H 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE, INITIAT.
HAR 1180	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
* HAR 2050	3 H 1	ART PALÉOCHRÉTIEN ET DU HAUT M. ÂGE
IFT 1800	3 AHE 1	INITIATION À L'INFORMATIQUE
ITL 1901	6 A 2	ITALIEN ÉLÉMENTAIRE
* ITL 1902	3 AHE 1	ITALIEN INTERMÉDIAIRE
* ITL 1903	3 AH 1	ITALIEN AVANCÉ
PHY 1800	3 H 1	ARCHÉOMÉTRIE
REL 1101	3 AHE 1	REL. PR. ORIENT ANC. BASSIN MÉDIT.
SOL 1902	3 AH 1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
THL 2070	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
URS 2071	3 A 1	HISTOIRE DE L'URBANISME

Programme 1-095-2-0 Version 01

Majeur en études classiques J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE 18 CR		
GRC 1001	3 A 1	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE
HGL 1011	3 A 1	INT. À L'ARCHÉOLOGIE GRECO-ROMAINE
HST 1001	3 A 1	HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ
HST 2100	3 H 1	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST 2110	3 A 1	HIST. GRECQUE DES MINGENS À CÉRONÉE
LAT 1021	3 H 1	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR		
LANGUE 1		
GRC 1111	3 AE 1	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE 1
LAT 1111	3 AE 1	INITIATION À LA LANGUE LATINE 1
BLOC 73 C OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR		
LANGUE 2		
GRC 1121	3 H 1	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE 2
LAT 1121	3 H 1	INITIATION À LA LANGUE LATINE 2

BLOC 73 D OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 15 CR

AUTEURS		
* GRC 2011	3 A 1	AUTEURS GRECS 1
* GRC 2011	3 H 1	AUTEURS GRECS 2
* GRC 2021	3 A 1	AUTEURS GRECS 3
* LAT 2011	3 A 1	AUTEURS LATINS 1
* LAT 2011	3 A 1	AUTEURS LATINS 2
* LAT 2021	3 H 1	AUTEURS LATINS 3

BLOC 73 E OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 15 CR

LITTÉRATURE		
* GRC 2100	3 H 1	HOMÈRE, POÈTES ÉPIQUES ET LYRIQUES
* GRC 2100	3 H 1	HISTORIENS ET GÉOGRAPHES
* GRC 2140	3 H 1	LA TRAGÉDIE ET LA COMÉDIE
* GRC 2150	3 A 1	AUTEURS GRECS CHRÉTIENS
* GRC 2160	3 A 1	LE ROMAN GREC
* GRC 2170	3 A 1	PLATON ET ARISTOTE
* LAT 2120	3 A 1	POÉSIE ÉPIQUE LATINE
* LAT 2130	3 H 1	POÉSIE LATINE DE FORME BRÈVE
* LAT 2140	3 A 1	HISTORIENS ROMAINS
* LAT 2150	3 A 1	AUTEURS LATINS DE L'ANTIQ. TARDIVE
* LAT 2160	3 H 1	LE THÉÂTRE LATIN
* LAT 2170	3 A 1	ÉPIGRAPHIE ET JURISPRUDENCE LATINE

BLOC 73 F OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 15 CR

HISTOIRE		
HGL 1021	3 A 1	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1021	3 H 1	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 2000	3 A 1	ANTIQUITE: CRITIQUE HISTORIQUE
HST 2100	3 H 1	ROME: DES ANTONINS À L'EMPIRE TARDIF
HST 2110	3 A 1	HIST. GRECQUE: D'ALEXANDRE À AUGUSTE
HST 2120	3 A 1	ECONOMIE ET SOCIÉTÉ GRECQUES
HST 2131	3 H 1	SYSTEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX À ROME

BLOC 73 G OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 15 CR

ARCHÉOLOGIE		
* HGL 2020	3 H 1	ARCHÉOLOG. DE LA PRÉHISTOIRE ÉGÉENNE
* HGL 2021	3 H 1	LA GRECE ANCIENNE ET CLASSIQUE
* HGL 2020	3 A 1	ARCHÉOLOGIE DU MONDE HELLENISTIQUE
* HGL 2040	3 H 1	LA CÉRAMIQUE GRECQUE
* HGL 2050	3 H 1	MÉTHODES, TECHNIQUES EN ARCHÉOLOGIE
* HGL 2060	3 A 1	ÂGE DU BRONZE, CIVILISATION ÉTRUSQUE
* HGL 2081	3 A 1	ARCHÉO. ROMAINE: ROYAUTE, RÉPUBLIQUE
* HGL 2082	3 H 1	ARCHÉOLOGIE ROMAINE: EMPIRE
* HGL 2090	3 H 1	ARCHITECTURE ROMAINE
* HGL 2420	6 E 1	STAGE PRATIQUE EN ARCHÉOLOGIE

BLOC 73 H OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR

PHILOSOPHIE		
PHI 1800	3 A 1	DES PRÉSOCRATIQUES À ARISTOTE
PHI 2080	3 A 1	PHILOSOPHIE GRECQUE: PLATON
PHI 2010	3 H 1	PHILOSOPHIE GRECQUE: ARISTOTE
* PHI 2020	3 A 1	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTÉLIENNE

BLOC 73 I OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR

LINGUISTIQUE		
LNG 1020	3 AH 1	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
* LNG 2080	3 H 1	PHILOGIE GRECQUE 1
LNG 2700	3 H 1	PHILOGIE LATINE 1
LNG 3070	3 A 1	INTRODUCTION À L'INDO-EUROPÉEN

BLOC 73 J OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR

ALL 1801	6 A 2	ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE
* ALL 1902	3 AHE 1	ALLEMAND INTERMÉDIAIRE 1
ALL 1901	6 A 1	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1

• ALL	1902	3 H 1	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2
• ANT	1900	3 AHE 1	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
• ANT	1900	3 H 3	ORIGINE ET EVOLUTION DE L'HUMANITE
• ARC	1101	3 A 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE
• BBL	1001	3 AHE 1	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
• ETM	2102	3 A 1	LES INSTITUTIONS MEDIEVALES
• ETM	2200	3 A 1	LATIN MEDIEVAL 1
• ETM	2201	3 H 1	LATIN MEDIEVAL 2
• FRA	3025	3 A 1	LA LITTERATURE ET LES AUTRES ARTS
• GLS	1912	3 A 1	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE
• GRM	1000	3 A 1	INTRODUCTION A L'HELLENISME
• GRM	1010	6 A 2	GREC MODERNE ELEMENTAIRE
• GRM	2020	3 A 1	GREC MODERNE INTERMEDIAIRE
• GRM	2030	3 H 3	GREC MODERNE AVANCE
• HAR	1140	3 H 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.
• HAR	1190	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
• HAR	2050	3 H 1	ART PALEOCHRETIEN ET DU HAUT M. AGE
• IFT	1000	3 AHE 1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
• ITL	1901	6 A 2	ITALIEN ELEMENTAIRE
• ITL	1902	3 AHE 1	ITALIEN INTERMEDIAIRE
• ITL	1903	3 AH 1	ITALIEN AVANCE
• PHY	1900	3 H 1	ARCHÉOMÉTRIE
• REL	1101	3 AHE 1	REL., PR.-ORIENT ANC., BASSIN MEDIT.
• SOL	1902	3 AH 1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
• THL	2010	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
• URB	2011	3 A 1	HISTOIRE DE L'URBANISME

Programme 1-095-4-0

Version 01

Mineur en études classiques

J

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix.

BLOC 14 A	ORIGINAIRE		12 CR
GRG 1001	3 A 1	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE	
HGL 1011	3 A 1	INIT. A L'ARCHEOLOGIE GRECO-ROMAINE	
HST 1000	3 A 1	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE	
LAT 1001	3 H 1	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE	

BLOC 14 B	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 15 CR
LANGUES		
GRG 1111	3 AE 1 ja	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
+ GRG 1121	3 H 1 ja	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2
GRG 2011	3 A 1	AUTEURS GRECS 1
+ GRG 2011	3 H 1	AUTEURS GRECS 2
+ GRG 2021	3 A 1	AUTEURS GRECS 3
LAT 1111	3 AE 1 ja	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
+ LAT 1121	3 H 1 ja	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2
LAT 2011	3 A 1	AUTEURS LATINS 1
+ LAT 2011	3 A 1	AUTEURS LATINS 2
+ LAT 2021	3 H 1	AUTEURS LATINS 3

BLOC 14 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 15 CR
MÉTIER		
HGL 1021	3 A 1	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1	MYTHES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 2005	3 A 1	ANTIQUITE: CRITIQUE HISTORIQUE
HST 2100	3 H 1	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONIENS
HST 2100	3 H 1	ROME: DES ANTONIENS A L'EMPIRE TARDIF
HST 2110	3 A 1	HIST. GRECQUE DES MINOIENS A CHERONNE
HST 2113	3 A 1	HIST. GRECQUE D'ALEXANDRE A AUGUSTE
HST 2105	3 A 1	ECONOMIE ET SOCIÉTÉ GRECQUES
HST 2111	3 H 1	SYSTÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX À ROME

BLOC 14 D	OPTION		MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 15 CR
ARCHÉOLOGIE			
* HGL 2000	3 H	1	ARCHÉOLOGIE DE LA PRÉHISTOIRE ÉGÉENNE
* HGL 2001	3 H	1	LA GRECE ARCHAÏQUE ET CLASSIQUE
* HGL 2002	3 A	1	ARCHÉOLOGIE DU MONDE HELLENISTIQUE

HGL	2040	3 H 1	LA CÉRAMIQUE GRECQUE
HGL	2050	3 H 1	MÉTAPHYS. TECHNIQUES EN ARCHÉOLOGIE
HGL	2060	3 A 1	AGE DU BRONZE, CIVILISATION ÉTRUSQUE
HGL	2061	3 A 1	ARCHÉOL. ROMAINE: ROYAUME, RÉPUBLIQUE
HGL	2062	3 H 1	ARCHÉOLOGIE ROMAINE: EMPIRE
HGL	2070	3 H 1	ARCHITECTURE ROMAINE
HGL	2420	6 C 1	STAGE PRATIQUE EN ARCHÉOLOGIE

BLOC 14 E	OPTION	ANNUAL 3 CR, SEMESTRAL 6 CR
ALL 1901	6 A 2	ALLEMAND ELEMENTAIRE
+ ALL 1902	3 A 1	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
+ ALL 1901	6 A 1	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
+ ALL 1902	3 H 1	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2
ANT 1900	3 A 1	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT 1900	3 H 1	ORIGINE ET EVOLUTION DE L'HUMANITE
ARC 1101	3 A 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE
BBL 1001	3 A 1	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
ETM 2102	3 A 1	LES INSTITUTIONS MEDIEVALES
+ ETM 2200	3 A 1	LATIN MEDIEVAL 1
+ ETM 2201	3 H 1	LATIN MEDIEVAL 2
FRA 3025	3 A 1	LA LITTERATURE ET LES AUTRES ARTS
GLS 1912	3 A 1	GEOLOGIE DU QUATENAIRE
GRM 1000	3 A 1	INTRODUCTION A L'HELLENISME
GRM 1010	6 A 2	GREC MODERNE ELEMENTAIRE
+ GRM 2020	3 A 1	GREC MODERNE INTERMEDIAIRE
+ GRM 2030	3 H 1	GREC MODERNE AVANCE
HAR 1140	3 H 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.
HAR 1190	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 2050	3 H 1	ART PALEOCHRETIEN ET DU HAUT M. AGE
IFT 1000	3 A 1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
ITL 1901	6 A 2	ITALIEN ELEMENTAIRE
+ ITL 1902	3 A 1	ITALIEN INTERMEDIAIRE
+ ITL 1903	3 H 1	ITALIEN AVANCE
LNG 1025	3 A 1	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 2100	3 H 1	PHONOLOGIE LATINE 1
PHY 1900	3 A 1	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE
PHY 2010	3 H 1	PHILOSOPHIE GRECQUE: ARISTOTE
PHY 1900	3 H 1	ARCHÉOMÉTRIE
REL 1101	3 A 1	REL., PR.-ORIENT ANC., BASSIN MEDIT.
SOL 1902	3 A 1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
THL 2010	3 A 1	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
URB 2011	3 A 1	HISTOIRE DE L'URBANISME



Études espagnoles :

voir Enseignement de l'espagnol au secondaire, Études hispaniques, Traduction espagnol-français français-espagnol

Études est-asiatiques

Faculté des arts et des sciences

Majeur 1-097-2-0

Mineur 1-097-4-0

Information sur les programmes :

Charles LeBlanc

343-5830

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-7327).

3.5 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.6 Ils peuvent être suivis en partie en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-057-2-0

Version 00

Majeur en études est-asiatiques

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	# CR
AES 1010	3 AH 1	INTRODUCTION À L'ASIE DE L'EST 1
AES 1020	3 AH 1	INTRODUCTION À L'ASIE DE L'EST 2

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
CHN 1000	1 AE 1	CHINOIS ÉLÉMENTAIRE 1
JPN 1000	1 AE 1	JAPONAIS ÉLÉMENTAIRE 1

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 26 CR
AES 1000	3 AH 1	INTROD. À L'ASIE DE L'EST 3, CORÉE
AES 1010	3 AH 1	ANALYSE DE TEXTES CHINOIS CLASSIQUES
AES 1020	3 AH 1	CIVILISATION CHINOISE PAR LES TEXTES
AES 1030	3 AH 1	COLLOQUE SUR L'ASIE DE L'EST
AES 1040	3 H 1	CALLIGRAPHIE CHINOISE ET JAPONAISE
AES 1050	3 AH 1	SEMINAIRE DE RECHERCHES SUR LA CHINE
ANT 1000	3 A 1	AIRE CULTURELLE: LA CHINE
CHN 1060	6 HE 1	CHINOIS ÉLÉMENTAIRE 2
CHN 1070	6 A 1	CHINOIS INTERMÉDIAIRE 1
CHN 1080	6 H 1	CHINOIS INTERMÉDIAIRE 2

CHN 1011	3 A 1	INTROD. À LA LITTÉRATURE CHINOISE
CHN 1012	3 H 1	LITTÉRATURE CHINOISE DU 20 ^E SIÈCLE
CHN 1020	3 A 1	CHINOIS AVANCÉ: LANGUE PARLÉE 1
CHN 1030	3 H 1	CHINOIS AVANCÉ: LANGUE PARLÉE 2
CHN 1040	3 A 1	CHINOIS AVANCÉ: LANGUE ÉCRITE 1
CHN 1050	3 H 1	CHINOIS AVANCÉ: LANGUE ÉCRITE 2
CIN 1000	3 A 1	CINÉMA CHINOIS
ECN 1000	3 A 1	ÉCONOMIE DE LA CHINE
ÉTA 1015	3 AHE 1	L'ÉDUCATION EN CHINE
ÉTO 1012	3 H 1	LA CHINE
ÉTO 1042	3 AH 1	L'ASIE DU SUD-EST
HAR 1151	3 A 1	L'ART CHINOIS
HST 1010	3 A 1	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20 ^E S.
HST 1020	3 H 1	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
LNG 1015	3 H 1	HISTOIRE DE LA LANGUE CHINOISE
PHI 1000	3 H 1	LE CONFUCIANISME
PHI 1090	3 H 1	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE
PHI 1080	3 A 1	COSMOLOGIE TAÏSTE
POL 1151	3 AH 1	LA CHINE
POL 1080	3 AH 1	RÉGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST
SOL 1150	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA CHINE

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 26 CR
AES 1001	3 AH 1	CIVILIS. JAPONAISE PAR LES TEXTES
AES 1002	3 AH 1	ANALYSE DE LA CULTURE DE LA CORÉE
AES 1010	3 AH 1	SEMINAIRE DE RECHERCHES SUR LE JAPON
ANT 1004	3 A 1	LA SOCIÉTÉ JAPONAISE CONTEMPORAINE
ANT 1004	3 H 1	AIRE CULTURELLE: JAPON
CIN 1000	3 H 1	CINÉMA JAPONAIS
ECN 1000	3 A 1	ÉCONOMIE DU JAPON
ÉTO 1042	3 A 1	LE JAPON
ÉTO 1042	3 A 1	LE PACIFIQUE
HAR 1162	3 H 1	L'ART JAPONAIS
HST 1024	3 A 1	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HST 1025	3 H 1	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAINE
JPN 1000	6 HE 1	JAPONAIS ÉLÉMENTAIRE 2
JPN 1015	6 A 1	JAPONAIS INTERMÉDIAIRE 1
JPN 1025	6 H 1	JAPONAIS INTERMÉDIAIRE 2
JPN 1030	3 A 1	INTRODUC. À LA LITTÉRATURE JAPONAISE
JPN 1031	3 H 1	LITTÉRATURE JAPONAISE DU 20 ^E SIÈCLE
JPN 1050	3 A 1	JAPONAIS AVANCÉ: LANGUE PARLÉE 1
JPN 1060	3 H 1	JAPONAIS AVANCÉ: LANGUE PARLÉE 2
JPN 1070	3 A 1	JAPONAIS AVANCÉ: LANGUE ÉCRITE 1
JPN 1080	3 H 1	JAPONAIS AVANCÉ: LANGUE ÉCRITE 2
LNG 1025	3 H 1	HISTOIRE DE LA LANGUE JAPONAISE
POL 1152	3 AH 1	LE JAPON

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
ANT 1000	3 AHE 1	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE
ARA 1000	3 A 1	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 1
COM 1100	3 AH 1	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
DMO 1000	3 AH 1	ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE
DMO 1010	3 A 1	PROBLÈMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE
FRA 1000	3 A 2	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE
GEO 1020	3 A 1	LA CARTE DU MONDE ACTUEL
HAR 1130	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HST 1040	3 H 1	L'EUROPE CONTEMPORAINE
IFT 1000	3 AHE 1	INITIATION À L'INFORMATIQUE
IFT 1000	3 AHE 1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
LNG 1410	3 H 1	ETHNOLINGUISTIQUE
PHY 1071	3 AH 1	ASTRONOMIE GÉNÉRALE
POL 1054	3 AHE 1	RELATIONS INTERNATIONALES
REL 1105	3 AHE 1	L'HINDOUISME ET LE BOUDDHISME
REL 1200	3 AHE 1	INTRODUCTION AU PHÉNOMÈNE RELIGIEUX
STT 1001	3 AH 1	INTRODUCTION À LA STATISTIQUE

Mineur en études est-asiatiques

J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 70-A		OBLIGATOIRE		F CR
AES 1010	3	AN 1	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1	
AES 1020	3	AN 1	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 2	
BLOC 70-B		OPTION		MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR
CHN 1050	6	AE 1	CHINOIS ELEMENTAIRE 1	
JPN 1050	6	AE 1	JAPONAIS ELEMENTAIRE 1	
BLOC 70-C		OPTION		MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 15 CR
AES 3010	3	AN 1	ANALYSE DE TEXTES CHINOIS CLASSIQUES	
AES 3010	3	AN 1	COLLOQUE SUR L'ASIE DE L'EST	
ANT 3084	3	H 1	AIRE CULTURELLE: JAPON	
ANT 3086	3	A 1	AIRE CULTURELLE: LA CHINE	
CHN 1060	6	HE 1	CHINOIS ELEMENTAIRE 2	
CHN 1070	6	A 1	CHINOIS INTERMEDIAIRE 1	
CHN 1080	6	H 1	CHINOIS INTERMEDIAIRE 2	
CHN 2011	3	A 1	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE	
CHN 2012	3	H 1	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE	
CHN 2050	3	A 1	CHINOIS AVANCE: LANGUE PARLEE 1	
CIN 2080	3	A 1	CINEMA CHINOIS	
CIN 2090	3	H 1	CINEMA JAPONAIS	
ECN 1960	3	A 1	ECONOMIE DE LA CHINE	
ECN 1969	3	A 1	ECONOMIE DU JAPON	
ETA 2015	3	AHE 1	L'EDUCATION EN CHINE	
GEO 2412	3	H 1	LA CHINE	
GEO 2422	3	A 1	LE JAPON	
GEO 2402	3	A 1	LE PACIFIQUE	
GEO 2402	3	AN 1	L'ASIE DU SUD-EST	
NAR 2151	3	A 1	L'ART CHINOIS	
NAR 2162	3	H 1	L'ART JAPONAIS	
HST 2619	3	A 1	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20E S.	
HST 2620	3	H 1	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE	
HST 2624	3	A 1	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868	
HST 2625	3	H 1	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAINE	
JPN 1060	6	HE 1	JAPONAIS ELEMENTAIRE 2	
JPN 1070	6	A 1	JAPONAIS INTERMEDIAIRE 1	
JPN 1080	6	H 1	JAPONAIS INTERMEDIAIRE 2	
JPN 2020	3	A 1	INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE	
JPN 2021	3	H 1	LITTERATURE JAPONAISE DU 20E SIECLE	
JPN 2050	3	A 1	JAPONAIS AVANCE: LANGUE PARLEE 1	
PHI 2960	3	A 1	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE	
PHI 2960	3	A 1	COSMOLOGIE TAOISTE	
POL 2751	3	AN 1	LA CHINE	
POL 2752	3	AN 1	LE JAPON	
POL 2800	3	AN 1	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST	
SOL 2210	3	A 1	SOCIOLOGIE DE LA CHINE	

Études françaises

Faculté des arts et des sciences

B.A. spécialisé 1-145-1-0

Majeur 1-145-2-0

Mineur 1-145-4-0

Information sur les programmes :

Martine Lévesque

343-5013

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.3 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.5 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-5037).

3.6 Un baccalauréat en éducation, option enseignement secondaire, ayant le français comme discipline principale, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

- 3.7 Le mineur en études françaises peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.
3.8 Les autres programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1996)

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 20.300.

Programme 1-145-1-0

Version 13

B.A. spécialisé en études françaises

J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 51 à option et 9 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE

21 CR

LECTURE ET ANALYSE : OUTILS FONDAMENTAUX

- FRA 1000 3 A 2 p INTRODUCTION AUX ÉTUDES LITTÉRAIRES
- FRA 1001 3 A 2 p HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE
- * FRA 1004 6 AK 2 p PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE
- * FRA 1012 6 A 2 p ÉTUDES DE TEXTES
- FRA 1030 2 AH 1 p GRAMMAIRE DU FRANÇAIS 1

BLOC 73 B OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

INITIATIONS

- * FRA 1011 3 A 1 p LE FRANÇAIS AUJOURD'HUI
- * FRA 1012 3 H 1 p LA RÉDACTION
- * FRA 1021 3 H 1 p GRAMMAIRE DU FRANÇAIS 2
- FRA 1081 3 H 1 p CRÉATION LITTÉRAIRE 1
- FRA 1200 3 A 1 p HUMANISMES
- * FRA 1201 3 H 1 p CLASSICISME
- * FRA 1202 3 H 1 p MODERNITÉS
- FRA 1802 3 A 1 p CLASSIQUES DE LA POÉSIE QUÉBÉCOISE
- FRA 1803 3 A 1 p CLASSIQUES DU ROMAN QUÉBÉCOIS
- FRA 17000 3 AH 1 p LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE DEPUIS 1900
- FRA 1701 3 A 1 p HISTOIRE DU THÉÂTRE
- LNG 1025 3 AH 1 p NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
- LNG 1060 3 A 1 p STYLISTIQUE
- LNG 1125 3 H 1 p TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES

BLOC 73 C OBLIGATOIRE

8 CR

LECTURES CRITIQUES

- * FRA 2000 3 A 2 p THÉORIES ET MÉTHODES CRITIQUES
- * FRA 2001 3 A 2 p PROGRAMME DE LECTURES CRITIQUES
- FRA 2002 3 A 2 p LES ÉCRIVAINS ET LA LANGUE

BLOC 73 D OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 6 CR

LITTÉRATURE FRANÇAISE AVANT 1900

- FRA 2100 2 H 1 p LITTÉRATURE MÉDIÉVALE 1
- FRA 2101 2 H 1 p LITTÉRATURE MÉDIÉVALE 2
- FRA 2102 3 A 1 p LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 1
- * FRA 2112 3 H 1 p LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 2
- * FRA 2113 3 A 1 p LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 3
- FRA 2200 3 H 1 p LITTÉRATURE DU 17^e SIÈCLE 1
- FRA 2201 3 A 1 p LITTÉRATURE DU 17^e SIÈCLE 2
- FRA 2202 3 H 1 p LITTÉRATURE DU 17^e SIÈCLE 3
- FRA 2300 3 AH 1 p LITTÉRATURE DU 18^e SIÈCLE 1
- FRA 2301 3 A 1 p LITTÉRATURE DU 18^e SIÈCLE 2
- * FRA 2303 2 H 1 p LITTÉRATURE DU 18^e SIÈCLE 3

BLOC 73 E OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 6 CR

LITTÉRATURE FRANÇAISE APRES 1900

- FRA 2401 3 A 1 p LITTÉRATURE DU 19^e SIÈCLE 1
- FRA 2402 3 E 1 p LITTÉRATURE DU 19^e SIÈCLE 2
- FRA 2403 3 A 1 p LITTÉRATURE DU 19^e SIÈCLE 3
- FRA 2404 3 H 1 p LITTÉRATURE DU 19^e SIÈCLE 4
- * FRA 2405 3 A 1 p LITTÉRATURE DU 19^e SIÈCLE 5
- FRA 2500 2 H 1 p LITTÉRATURE DU 20^e SIÈCLE 1
- FRA 2503 3 A 1 p LITTÉRATURE DU 20^e SIÈCLE 2
- FRA 2504 2 H 1 p LITTÉRATURE DU 20^e SIÈCLE 3

- FRA 2505 3 H 1 p LITTÉRATURE DU 20^e SIÈCLE 4
- FRA 2506 3 H 1 p LITTÉRATURE DU 20^e SIÈCLE 5
- FRA 2507 3 A 1 p LITTÉRATURE DU 20^e SIÈCLE 6

BLOC 73 F OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 6 CR

LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE

- FRA 2604 3 A 1 p NOUVELLE ET CONTE QUÉBÉCOIS
- FRA 2605 3 A 1 p ÉCRITS DE LA NOUVELLE FRANCE
- FRA 2606 3 AH 1 p L'ESSAI QUÉBÉCOIS
- * FRA 2607 3 A 1 p LA LITTÉRATURE PERSONNELLE AU QUÉBEC
- FRA 2608 3 H 1 p POÉSIE QUÉBÉCOISE 1
- * FRA 2609 3 A 1 p POÉSIE QUÉBÉCOISE 2
- FRA 2610 2 H 1 p LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE DU 19^e SIÈCLE
- FRA 2611 2 H 1 p ROMAN QUÉBÉCOIS 1
- * FRA 2612 3 H 1 p ROMAN QUÉBÉCOIS 2
- FRA 2613 3 A 1 p ROMAN QUÉBÉCOIS 3
- FRA 2614 3 H 1 p THÉÂTRE QUÉBÉCOIS

BLOC 73 G OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

LITTÉRATURE FRANCOPHONE

- FRA 2608 3 H 1 p ŒUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1
- FRA 2609 3 A 1 p ŒUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2
- FRA 2610 3 H 1 p ŒUVRES DE LA FRANCOPHONIE 3
- * FRA 2611 3 H 1 p ŒUVRES DE LA FRANCOPHONIE 4
- FRA 2612 3 A 1 p ŒUVRES DE LA FRANCOPHONIE 5

BLOC 73 H OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 6 CR

THÉORIES ET MÉTHODES CRITIQUES

- * FRA 3002 3 H 1 p POÉTIQUE ET THÉORIE DES GENRES
- FRA 3015 3 H 1 p LITTÉRATURE ET ANTHROPOLOGIE
- FRA 3016 3 A 1 p NARRATOLOGIE
- FRA 3017 3 AH 1 p LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE
- FRA 3018 3 AH 1 p LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ
- FRA 3019 3 AH 1 p LITTÉRATURE ET PSYCHANALYSE
- FRA 3022 3 H 1 p THÉMATIQUE
- * FRA 3023 3 A 1 p ÉDITION CRIT. ET GÉNÉTIQUE TEXTUELLE
- * FRA 3024 3 A 1 p QUESTIONS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE
- FRA 3025 3 A 1 p LA LITTÉRATURE ET LES AUTRES ARTS
- * FRA 3026 3 A 1 p LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

BLOC 73 I OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

RECHERCHES

- FRA 3015 3 AH 1 p L'ÉDITION HISTORIQUE
- * FRA 3016 3 AH 1 p L'ÉDITION: RECHERCHES ET TRAVAIL
- * FRA 3022 3 A 1 p AUTEUR QUÉBÉCOIS 1
- FRA 3023 3 H 1 p AUTEUR QUÉBÉCOIS 2
- FRA 3024 3 H 1 p AUTEUR QUÉBÉCOIS 3
- * FRA 3031 3 A 1 p LITTÉRATURE FÉMININE 1
- * FRA 3032 3 A 1 p LITTÉRATURE FÉMININE 2
- * FRA 3033 3 H 1 p LITTÉRATURE FÉMININE 3
- FRA 3042 3 A 1 p AUTEUR FRANÇAIS 1
- * FRA 3043 3 A 1 p AUTEUR FRANÇAIS 2
- * FRA 3044 3 H 1 p AUTEUR FRANÇAIS 3
- * FRA 3065 3 A 1 p LITTÉRAT. ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES
- * FRA 3076 3 H 1 p QUESTIONS DE THÉÂTRE 1
- * FRA 3077 3 H 1 p QUESTIONS DE THÉÂTRE 2
- FRA 3078 3 H 1 p QUESTIONS DE ROMAN
- * FRA 3079 3 H 1 p QUESTIONS DE POÉSIE
- * FRA 3080 3 A 1 p GENRES 1
- * FRA 3081 3 A 1 p GENRES 2
- FRA 3080 3 H 1 p GENRES 3
- FRA 3091 3 H 1 p CRÉATION LITTÉRAIRE 2
- FRA 3092 3 A 1 p CRÉATION LITTÉRAIRE 3

BLOC 73 J OPTION

MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 9 CR

AUTRES LITTÉRATURES, PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES

- ALL 2221 3 H 1 p LITTÉRATURE ALLEMANDE (FR)
- * ANG 1261 3 H 1 p COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
- * ANG 1950 3 H 1 p ÉCRIVAINS ANGLOPHONES DU QUÉBEC
- * ANG 2113 3 A 1 p INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
- * ANG 2151 3 A 1 p ENGL. WRITERS OF THE ROMANTIC PERIOD
- ANG 2152 3 H 1 p VICTORIAN LITERATURE
- * ANG 2401 3 A 1 p WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
- * ANG 2402 3 H 1 p WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 2
- ANT 1800 3 AH 1 p INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE

BBL 1000	2	AH 1	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
CHN 2011	2	A 1	INTRO. A LA LITTÉRATURE CHINOISE
COM 1206	2	AH 1	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
COM 1208	2	AH 1	THÉORIES DE LA COMMUNICATION
ESP 1325	2	H 1	INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMÉRICAINE
GRG 3140	2	H 1	LA TRAGÉDIE ET LA COMÉDIE
HEC 1001	2	H 1	LITTÉRATURE NEO-HÉLÉNISME
NAR 1090	2	A 1	LA RENAISSANCE A FLORENCE
NAR 1130	2	H 1	L'ÉCOLE IMPRESSIONNISTE
NAR 1180	2	A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
NAR 1200	2	H 1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
NAR 2040	2	A 1	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
NAR 2180	2	H 1	L'ART EN FRANCE DE 1400 A 1715
NAR 2250	2	H 1	LE ROMANTISME
NAR 2260	2	A 1	RÉALISME AU 19 ^E SIÈCLE
HGL 1021	2	A 1	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1021	2	H 1	RITES ET CÉRÉMONIES DU MONDE ROMAIN
HST 1905	2	H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1807
HST 1931	2	A 1	L'ANTIQUITE
HST 2108	2	H 1	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST 2281	2	H 1	SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ANCIEN RÉGIME
HST 2283	2	A 1	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 2904	2	H 1	HISTOIRE DU QUÉBEC CONTEMPORAIN
ITL 2180	2	A 1	CINÉMA ET LITTÉRATURE APRES 1945
JPN 3020	2	A 1	INTRODUC. A LA LITTÉRATURE JAPONAISE
LCO 1000	2	A 1	INTRO. A LA LITTÉRATURE COMPARÉE
LNG 1050	2	AH 1	T.P.: INITIATION A L'ANCIEN FRANÇAIS
LNG 2011	2	H 1	COURANTS THÉORIQUES, MÉTHODOLOGIQUES
LNG 2170	2	A 1	PRINC. LING., ENS., FRAN. LANG. MAT.
LNG 2610	2	A 1	HISTOIRE DU FRANÇAIS AU QUÉBEC
LNG 2670	2	A 1	ANALYSE DES DISCOURS EN LINGUISTIQUE
PHI 1620	2	H 1	FONDEMENTS DE L'ÉTHIQUE PHILOSOPH.
PHI 2180	2	A 1	PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 2610	2	A 1	LES LUMIÈRES EN EUROPE
PHI 2670	2	H 1	PHILOSOPHIE ET ÉCRITURE
PHI 2230	2	A 1	ESTHÉTIQUE DE LA LITTÉRATURE
RUS 2009	2	A 1	APERÇU DE LA LITTÉRATURE RUSSSE 1
RUS 2009	2	H 1	APERÇU DE LA LITTÉRATURE RUSSSE 2
SOL 2200	2	H 1	CONNAISSANCE ET IDÉOLOGIE
SOL 3104	2	A 1	ETHNICITÉ ET SOCIÉTÉ: THÈMES CHOISIS
SOL 3261	2	A 1	SOCIÉ. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
TBA 2115	2	A 1	HISTOIRE DE LA TRADUCTION

En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 73 A et B, ainsi qu'à un cours au choix puis, en deuxième année, aux cours des blocs 73 C, D, E, F et G. Dans les blocs D et E, il doit choisir des cours portant sur des périodes littéraires différentes. Les cours des autres blocs sont suivis en troisième année, ainsi que deux cours au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple FRA.

Programme 1-145-2-0 Version 12

Majeur en études françaises

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

Lecture et analyse : outils fondamentaux	
FRA 1000	3 A 2 p INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
FRA 1003	3 A 2 p HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE
FRA 1004	6 A 2 p PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE
FRA 1012	6 A 2 p ETUDES DE TEXTES
FRA 1020	2 A 1 p GRAMMAIRE DU FRANÇAIS

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 5 CR, MAXIMUM 5 CR
INITIATIONS		
* FRA 101	3 A 1	LE FRANÇAIS AUJOURD'HUI

FRA 1013	3 H	1	LA REDACTION
FRA 1021	3 H	1	GRAMMAIRE DU FRANCAIS 2
FRA 1050	3 H	1	CREATION LITTERAIRE 1
FRA 1300	3 A	1	HUMANISMES
FRA 1301	3 H	1	CLASSICISMES
FRA 1302	3 H	1	MODERNITES
FRA 1602	3 A	1	CLASSIQUES DE LA POESIE QUEBECOISE
FRA 1603	3 A	1	CLASSIQUES DU ROMAN QUEBECOIS
FRA 17000	3 AM	1	LITTÉRATURE QUEBÉCOISE DEPUIS 1960
FRA 1791	3 A	1	HISTOIRE DU THEATRE
LNG 5025	3 AM	1	MOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 5960	3 A	1	STYLISTIQUE
LNG 1125	3 H	1	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES

BLOC 73 C		OBLIGATOIRE		9 CR	
LEÇURES CRITIQUES					
+ FRA 2000	3 A	3 I	THEORIES ET METHODES CRITIQUES		
+ FRA 2001	3 A	3 I	PROGRAMME DE LEÇURES CRITIQUES		
FRA 2002	3 A	3 I	LES ECRIVAINS ET LA LANGUE		

60°C 73 D	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 6 CR
LITTÉRATURE FRANÇAISE AVANT 1800		
FRA 2100	3 H 1 p	LITTÉRATURE MÉDIÉVALE 1
FRA 2101	3 H 1 p	LITTÉRATURE MÉDIÉVALE 2
FRA 2120	3 H 1 p	LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 1
FRA 2122	3 H 1 p	LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 2
FRA 2123	3 H 1 p	LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 3
FRA 2200	3 H 1 p	LITTÉRATURE DU 17 ^È SIÈCLE 1
FRA 2201	3 H 1 p	LITTÉRATURE DU 17 ^È SIÈCLE 2
FRA 2202	3 H 1 p	LITTÉRATURE DU 17 ^È SIÈCLE 3
FRA 2300	3 AH 1 p	LITTÉRATURE DU 18 ^È SIÈCLE 1
FRA 2301	3 H 1 p	LITTÉRATURE DU 18 ^È SIÈCLE 2
FRA 2303	3 H 1 p	LITTÉRATURE DU 18 ^È SIÈCLE 3

LOC 73 F	OPTION	ARRIVÉE À CR. SALVEMUS À CR
LITTÉRATURE FRANÇAISE APRES 1900		
FRA 2401	3 A 1 1	LITTÉRATURE DU 19 ^È SIÈCLE 1
FRA 2402	3 E 1 1	LITTÉRATURE DU 19 ^È SIÈCLE 2
FRA 2403	3 A 1 1	LITTÉRATURE DU 19 ^È SIÈCLE 3
FRA 2404	3 H 1 1	LITTÉRATURE DU 19 ^È SIÈCLE 4
FRA 2405	2 A 1 1	LITTÉRATURE DU 19 ^È SIÈCLE 5
FRA 2406	3 H 1 1	LITTÉRATURE DU 20 ^È SIÈCLE 1
FRA 2503	3 A 1 1	LITTÉRATURE DU 20 ^È SIÈCLE 2
FRA 2504	3 H 1 1	LITTÉRATURE DU 20 ^È SIÈCLE 3
FRA 2505	3 H 1 1	LITTÉRATURE DU 20 ^È SIÈCLE 4
FRA 2506	3 H 1 1	LITTÉRATURE DU 20 ^È SIÈCLE 5
FRA 2507	2 A 1 1	LITTÉRATURE DU 20 ^È SIÈCLE 6

LOC 73 F	OPTION	MANUELS & CR.	MANUELS & CR.
LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE			
FRA 2804	2 A	1	NOUVELLE ET CONTE QUÉBÉCOIS
FRA 2805	2 A	1	ÉCRITS DE LA NOUVELLE FRANCE
FRA 2806	3 AHE	1	L'ESSAI QUÉBÉCOIS
FRA 2807	3 A	1	LA LITTÉRATURE PERSONNELLE AU QUÉBEC
FRA 2808	2 H	1	POÉSIE QUÉBÉCOISE 1
FRA 2809	2 A	1	POÉSIE QUÉBÉCOISE 2
FRA 2810	2 H	1	LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE DU XIX ^e SIÈCLE
FRA 2811	3 H	1	ROMAN QUÉBÉCOIS 1
FRA 2812	3 H	1	ROMAN QUÉBÉCOIS 2
FRA 2813	2 A	1	ROMAN QUÉBÉCOIS 3
FRA 2814	3 H	1	THÉÂTRE QUÉBÉCOIS

BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 3 CR.
LITTÉRATURE FRANCOPHONE		
FRA 2009	3 H 1 p	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1
FRA 2009	3 A 1 p	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2
FRA 2010	3 H 1 p	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 3
FRA 2011	3 H 1 p	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 4
FRA 2012	3 A 1 p	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 5

En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 72 A et B, ainsi qu'à un cours au choix puis, en deuxième année, aux cours des blocs 73 C, D, E, F et G. Dans les blocs D et E, il doit choisir des

cours portant sur des périodes littéraires différentes. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle FRA.

Programme 1-145-4-0

Version 05

Mineur en études françaises

JS

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 11 A OBLIGATOIRE

12 CR

Lecture et analyse : outils fondamentaux

- FRA 1004 3 AH 2 p PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE
- FRA 1012 3 A 2 p ETUDES DE TEXTES

BLOC 11 B OPTION

MINIMUM 15 CR, MAXIMUM 15 CR

PANORAMA DES ETUDES LITTERAIRES FRANCOPHONES

- FRA 1000 3 AH 2 p INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
- FRA 1003 3 A 2 p HISTOIRE DE LA LITTERATURE
- FRA 1011 3 A 1 p LE FRANCAIS AUJOURD'HUI
- FRA 1013 3 H 1 p LA REDACTION
- FRA 1020 3 AH 1 p GRAMMAIRE DU FRANCAIS 1
- FRA 1021 3 H 1 p GRAMMAIRE DU FRANCAIS 2
- FRA 1091 3 H 1 p CREATION LITTERAIRE 1
- FRA 1300 3 A 1 p HUMANISMES
- FRA 1301 3 H 1 p CLASSICISMES
- FRA 1302 3 H 1 p MODERNISMES
- FRA 1402 3 A 1 p CLASSIQUES DE LA POESIE QUEBECOISE
- FRA 1403 3 A 1 p CLASSIQUES DU ROMAN QUEBECOIS
- FRA 1500 3 AH 1 p LITTERATURE QUEBECOISE DEPUIS 1900
- FRA 1701 3 A 1 p HISTOIRE DU THEATRE
- FRA 2000 3 A 2 p THEORIES ET METHODES CRITIQUES
- FRA 2001 3 A 2 p PROGRAMME DE LECTURES CRITIQUES
- FRA 2002 3 A 2 p LES ECRIVAINS ET LA LANGUE
- FRA 2100 3 H 1 p LITTERATURE MEDIEVALE 1
- FRA 2101 3 H 1 p LITTERATURE MEDIEVALE 2
- FRA 2120 3 A 1 p LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 1
- FRA 2121 3 H 1 p LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 2
- FRA 2122 3 A 1 p LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 3
- FRA 2200 3 H 1 p LITTERATURE DU 17E SIECLE 1
- FRA 2201 3 A 1 p LITTERATURE DU 17E SIECLE 2
- FRA 2202 3 H 1 p LITTERATURE DU 17E SIECLE 3
- FRA 2300 3 AH 1 p LITTERATURE DU 18E SIECLE 1
- FRA 2301 3 A 1 p LITTERATURE DU 18E SIECLE 2
- FRA 2302 3 H 1 p LITTERATURE DU 18E SIECLE 3
- FRA 2401 3 A 1 p LITTERATURE DU 19E SIECLE 1
- FRA 2402 3 H 1 p LITTERATURE DU 19E SIECLE 2
- FRA 2403 3 A 1 p LITTERATURE DU 19E SIECLE 3
- FRA 2404 3 H 1 p LITTERATURE DU 19E SIECLE 4
- FRA 2405 3 A 1 p LITTERATURE DU 19E SIECLE 5
- FRA 2500 3 H 1 p LITTERATURE DU 20E SIECLE 1
- FRA 2501 3 A 1 p LITTERATURE DU 20E SIECLE 2
- FRA 2502 3 H 1 p LITTERATURE DU 20E SIECLE 3
- FRA 2503 3 A 1 p LITTERATURE DU 20E SIECLE 4
- FRA 2504 3 H 1 p LITTERATURE DU 20E SIECLE 5
- FRA 2505 3 A 1 p LITTERATURE DU 20E SIECLE 6
- FRA 2506 3 A 1 p NOUVELLE ET CONTE QUEBECOIS
- FRA 2507 3 A 1 p ECRITS DE LA NOUVELLE FRANCE
- FRA 2508 3 AH 1 p L'ESSAI QUEBECOIS
- FRA 2601 3 A 1 p LA LITTERATURE PERSONNELLE AU QUEBEC
- FRA 2602 3 H 1 p POESIE QUEBECOISE 1
- FRA 2603 3 A 1 p POESIE QUEBECOISE 2
- FRA 2610 3 H 1 p LITTERATURE QUEBECOISE DU 19E SIECLE
- FRA 2611 3 H 1 p ROMAN QUEBECOIS 1
- FRA 2612 3 H 1 p ROMAN QUEBECOIS 2
- FRA 2613 3 A 1 p ROMAN QUEBECOIS 3
- FRA 2614 3 H 1 p THEATRE QUEBECOIS
- FRA 2620 3 H 1 p OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1
- FRA 2621 3 A 1 p OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2
- FRA 2622 3 H 1 p OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 3

FRA 2011	3 H	1 p	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 4
FRA 2012	3 A	1 p	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 5
LNG 1035	3 AH	1 p	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1060	3 A	1 p	STYLISTIQUE
LNG 1125	3 H	1 p	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle FRA.



Études françaises :

voir Enseignement du français au secondaire, Linguistique, Rédaction

Études grecques anciennes :

voir Études classiques

Études grecques modernes :

voir Études néo-helléniques

Études hispaniques

Faculté des arts et des sciences

B.A. spécialisé 1-105-1-0

Majeur 1-105-2-0

Mineur 1-105-4-0

Information sur les programmes :

Catherine Poupeney Hart

343-2303

Information sur l'admission :

343-2076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Pour la B.A. spécialisé et le programme de majeure : avoir réussi les cours du bloc 10.5 ou l'équivalent : Espagnol 101, 201

1.3 Pour le mineur, il n'y a pas de cours préalable.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 31 février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours du bloc 10.5 énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

3.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.5 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.5. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.6 Un baccalauréat en éducation, option enseignement secondaire, ayant l'espagnol comme discipline principale, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

3.7 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-105-1-0

Version 10

B.A. spécialisé en études hispaniques

J

Ce programme totalise 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

BLOC 10-A OBLIGATOIRE

31 CR

LANGUE, CIVILISATION, LITTÉRATURE

- ESP 1215 3 A 1 CIVILISATION ESPAGNOLE
- + ESP 1225 6 A 1 INTRO. ETUDES HISP. ET LITT. ESPA.
- ESP 1317 3 H 1 CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1
- + ESP 1325 3 H 1 INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMERICAINE
- + ESP 1327 3 H 1 CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 2
- + ESP 2538 2 A 1 GRAMMAIRE AVANCEE
- + ESP 2611 3 A 1 STYLISTIQUE HISPANIQUE 1
- + ESP 2612 3 H 1 STYLISTIQUE HISPANIQUE 2
- + ESP 2617 3 A 1 ESPAGNOL MEDIEVAL ET CLASSIQUE 1
- + ESP 2627 3 H 1 ESPAGNOL MODERNE

BLOC 10-B OPTION

MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 12 CR

APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL

- + ESP 1510 3 H 1 COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 1
- + ESP 1562 3 AHE 1 ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
- + ESP 1563 3 AHE 1 ESPAGNOL AVANCE
- + ESP 1566 6 AH 1 ESPAGNOL INTERMEDIAIRE ET AVANCE
- + ESP 2529 3 A 1 COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 2

BLOC 10-C OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR

ETUDE DE LA LANGUE

- + ESP 3518 3 H 1 ESPAGNOL MEDIEVAL ET CLASSIQUE 2
- + ESP 3540 3 H 1 ESPAGNOL IDIOMATIQUE
- + ESP 3540 3 H 1 L'ESPAGNOL D'AMERIQUE
- + ESP 3700 3 A 1 L'ESPAGNOL: LANGUE ETRAANGERE
- LND 1028 3 AH 1 NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE

BLOC 10-D OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 13 CR

TRADUCTION ET RESEAUX

- + ESP 2525 3 A 1 COMPOSITION ESPAGNOLE 1
- + ESP 2531 3 A 1 THEME 1
- + ESP 2535 3 H 1 COMPOSITION 2
- + ESP 2546 3 A 1 VERSION 1
- + ESP 2547 3 H 1 THEME 2
- + ESP 2550 3 H 1 VERSION 2
- + ESP 2555 3 A 1 ESPAGNOL SPECIALISE
- + ESP 2556 3 H 1 STYLISTIQUE COMPAREE

BLOC 10-E OPTION

MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 15 CR

LITTÉRATURE ESPAGNOLE

- + ESP 3212 3 H 1 LITTÉRATURE ESPAGNOLE DU MOYEN AGE
- + ESP 3222 3 H 1 CERVANTES ET LE ROMAN DU SIECLE D'OR
- + ESP 3232 3 A 1 NEOCLASSICISME, ROMANTISME ESPAGNOLS
- + ESP 3242 3 H 1 GALLDOS ET LE REALISME
- + ESP 3252 3 H 1 ROMAN ET THEATRE ESPAGNOLS DU XIXE S.

BLOC 10-F OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 15 CR

LITTÉRATURE HISPANO-AMERICAINE

- + ESP 3311 3 H 1 LITTÉRATURE DE LA CONQUÊTE
- + ESP 3312 3 H 1 LITTÉRATURE DE L'INDÉPENDANCE
- + ESP 3324 3 A 1 ROMAN ET CONTE HISPANO-AMERICAINS
- + ESP 3329 3 A 1 NARRATION ET THEATRE HISPANO-AMERICAIN
- + ESP 3335 3 A 1 LITTÉRATURE HISPANO-AMERICAINE

BLOC 10-G OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 15 CR

LITTÉRATURE HISPANIQUE

- ESP 3400 3 A 1 CINÉMA ET LITTÉRATURES HISPANQUES
- + ESP 3411 3 A 1 POÉSIE HISPANIQUE, ÉPOQUE BAROQUE
- + ESP 3425 3 H 1 THÉÂTRE HISPANIQUE DU SIECLE D'OR
- + ESP 3440 3 A 1 POÉSIE HISPANIQUE MODERNE
- + ESP 3451 3 A 1 ESSAI HISPANIQUE

BLOC 10-H OPTION

MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 9 CR

LECTURES ET RECHERCHES COMPLÉMENTAIRES

- + ESP 3512 3 AHE 1 TRAVAIL DE RECHERCHE
- ESP 3525 3 AHE 1 PROGRAMME DE LECTURES
- + ESP 3530 3 AHE 1 TRAVAIL DIRIGÉ EN TRADUCTION

BLOC 10-I OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR

THÉORIE LITTÉRAIRE

- FRA 1000 3 A 2 INTRODUCTION AUX ÉTUDES LITTÉRAIRES
- + FRA 3003 3 H 1 POÉTIQUE ET THÉORIE DES GENRES
- LCO 2010 3 A 1 THÉORIES DE LA LITTÉRATURE
- LCO 2011 3 H 1 ÉTUDES COMPARATIVES DES RECITS

BLOC 10-J OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR

CULTURE ET SOCIÉTÉ

- ANT 1990 3 A 1 ÉLÉMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
- ANT 3050 3 A 1 AIRE CULTURELLE: AMÉRIQUE DU SUD
- + ANT 3055 3 H 1 AIRE CULTURELLE: MÉSIO-AMÉRICAINNE
- + ANT 3061 3 A 1 AIRE: MÉSIO-AMÉRIQUE PRÉCOLUMBIENNE
- + HAR 1500 3 H 1 L'ART BAROQUE EN AMÉRIQUE LATINE
- + HAR 1600 3 AH 1 LE CUBISME
- + HAR 2200 3 A 1 LES ARTS PRÉCOLUMBIENS
- + HAR 3101 3 A 1 LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR
- + HST 1831 3 A 1 L'ANTIQUITE
- JUI 2106 3 A 1 JUDAÏSME ET JUDEÏTE
- LAA 1101 3 H 1 AMÉRIQUE LATINE: ÉTUDES DE CAS

BLOC 10-K OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR

- ARA 1001 3 A 1 INTRODUCTION AU MONDE ARABE 1
- ARA 1002 3 H 1 INTRODUCTION AU MONDE ARABE 2
- CIN 1040 3 A 1 LANGAGE DU CINÉMA
- COM 1200 3 AH 1 INTRODUCTION AUX MÉDIAS
- FRA 1701 3 A 1 HISTOIRE DU THÉÂTRE
- GRM 1000 3 A 1 INTRODUCTION À L'HÉLÉNISME
- HGL 1021 3 A 1 MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
- HGL 1031 3 H 1 RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
- HST 2301 3 A 1 AMÉRIQUE LATINE À L'ÉPOQUE COLONIALE
- HST 2302 3 H 1 AMÉR. LATINE DEPUIS L'INDÉPENDANCE
- ITL 1120 3 H 1 INTRODUCTION À LA CULTURE ITALIENNE
- + ITL 3120 3 A 1 PÉTRARQUE ET BOCCACCIO

* ITL 2100	3 H 1 p	LA RENAISSANCE ITALIENNE
LAT 1111	3 AE 3 p	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
* LAT 1121	3 H 1 p	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2
* LAT 2100	3 H 1 p	LE THEATRE LATIN
LNG 1025	3 A 1	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1045	3 A 1	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG 1060	3 A 1	STYLISTIQUE
PHI 1180	3 H 1	INTROD. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PTG 1951	6 A 1	PORTUGAIS ELEMENTAIRE
PTG 1952	3 H 1	PORTUGAIS INTERMEDIAIRE
PTG 1953	3 A 1	PORTUGAIS AVANCE

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'espagnol ou l'équivalent : ESP 1951 ou les cours 101 et 201 du CEGEP.

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ESP.

Programme 1-105-2-0 Version 11

Majeur en études hispaniques J

Ce programme totalise 58 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

BLOC 21 A	OBLIGATOIRE	M CR
LANGUE, CIVILISATIONS, LITTÉRATURE		
ESP 1215	3 A 1	CIVILISATION ESPAGNOLE
* ESP 1225	6 A 1	INTRO. ETUDES HISP. ET LITT. ESPA.
ESP 1317	3 H 1	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1
* ESP 1325	3 H 1	INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMERICAINE
* ESP 2538	3 A 1	GRAMMAIRE AVANCEE

BLOC 21 B	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 12 CR
APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL		
* ESP 1510	3 H 1	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 1
* ESP 1952	3 AHE 1 p	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
* ESP 1953	3 AHE 1 p	ESPAGNOL AVANCE
* ESP 1996	6 AH 1 p	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE ET AVANCE
* ESP 2520	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 2

BLOC 21 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR
ETUDE DE LA LANGUE		
* ESP 3517	3 A 1	ESPAGNOL MEDIEVAL ET CLASSIQUE 1
* ESP 3518	3 H 1	ESPAGNOL MEDIEVAL ET CLASSIQUE 2
* ESP 3527	3 H 1	ESPAGNOL MODERNE
* ESP 3540	3 H 1	ESPAGNOL IDIOMATIQUE
* ESP 3550	3 H 1	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE
* ESP 3750	3 A 1	L'ESPAGNOL: LANGUE ETRANGERE
LNG 1025	3 AH 1	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE

BLOC 21 D	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
TRADUCTION ET REDACTION		
* ESP 2525	3 A 1	COMPOSITION ESPAGNOLE 1
* ESP 2531	3 A 1	THEME 1
* ESP 2539	3 H 1	COMPOSITION 2
* ESP 2540	3 A 1	VERSION 1
* ESP 2541	3 H 1	THEME 2
* ESP 2550	3 H 1	VERSION 2
* ESP 2900	3 A 1	ESPAGNOL SPECIALISE
* ESP 2910	3 H 1	STYLISTIQUE COMPAREE

BLOC 21 E	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
LITTÉRATURE ESPAGNOLE		
* ESP 3212	3 H 1	LITTÉRATURE ESPAGNOLE DU MOYEN AGE
* ESP 3232	3 H 1	CERVANTES ET LE ROMAN DU SIECLE D'OR
* ESP 3233	3 A 1	NEOCLASSICISME, ROMANTISME ESPAGNOLS
* ESP 3242	3 H 1	GALDOS ET LE REALISME
* ESP 3250	3 H 1	ROMAN ET THEATRE ESPAGNOLS DU SIECLE

BLOC 21 F	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 12 CR
PRATIQUES CULTURELLES HISPANO-AMERICAINES		
* ESP 1321	3 H 1	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 2
* ESP 3011	3 H 1	LITTÉRATURE DE LA CONQUETE
* ESP 3012	3 H 1	LITTÉRATURE DE L'INDEPENDANCE
* ESP 3024	3 A 1	ROMAN ET CONTE HISPANO-AMERICAINS
* ESP 3236	3 A 1	NARRATION ET THEATRE HISPANO-AMERIC.
* ESP 3255	3 A 1	LITTÉRATURE HISPANO-AMERICAINE

BLOC 21 G	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
LITTÉRATURE HISPANIQUE		
ESP 2400	3 A 1	CINEMA ET LITTÉRATURES HISPANQUES
* ESP 2601	3 A 1	STYLISTIQUE HISPANIQUE 1
* ESP 2602	3 H 1	STYLISTIQUE HISPANIQUE 2
* ESP 3415	3 A 1	POESIE HISPANIQUE. EPOQUE BAROQUE
* ESP 3420	3 H 1	THEATRE HISPANIQUE DU SIECLE D'OR
* ESP 3440	3 A 1	POESIE HISPANIQUE MODERNE
* ESP 3451	3 A 1	ESSAI HISPANIQUE

BLOC 21 H	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR
LECTURES ET RECHERCHES COMPLEMENTAIRES		
* ESP 3610	3 AHE 1 p	TRAVAIL DE RECHERCHE
ESP 3620	3 AHE 1 p	PROGRAMME DE LECTURES
* ESP 3900	3 AHE 1 p	TRAVAIL DIRIGE EN TRADUCTION

BLOC 21 I	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
THEME LITTERAIRE		
FRA 1005	3 A 2 p	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
* FRA 2023	3 H 1 p	POETIQUE ET THEORIE DES GENRES
ICO 2010	1 A 1 p	THEORIES DE LA LITTÉRATURE
ICO 2011	3 H 1 p	ETUDES COMPARATIVES DES RECITS

BLOC 21 J	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR
CULTURE ET SOCIÉTÉ		
ANT 1950	3 A 1 p	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
* ANT 3858	3 A 1	AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD
* ANT 3859	3 H 1	AIRE CULTURELLE: MEXICO-AMERICAINE
ANT 3861	3 A 1	AIRE: MEXICO-AMERICAINE PRECOLUMBIENNE
* HAR 1500	3 H 1	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
* HAR 1600	3 AH 1	LE CUBAÏNE
* HAR 2200	3 A 1	LES ARTS PRECOLUMBIENS
HAR 3131	3 A 1	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR
* HST 1901	3 A 1	L'ANTIQUE
JUI 2100	3 A 1 p	JUDAÏSME ET JUISSIE
LAA 1101	3 H 1	AMERIQUE LATINE: ETUDES DE CAS

BLOC 21 K	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 8 CR
ARA 1801	3 A 1 p	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 1
ARA 1802	3 H 1 p	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 2
CIN 1040	3 A 1	LANGAGE DU CINEMA
COM 1300	3 AH 1 p	INTRODUCTION AUX MEDIAS
FRA 1701	3 A 1 p	HISTOIRE DU THEATRE
GRM 1000	3 A 1	INTRODUCTION A L'HELLENISME
HSL 1021	3 A 1	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HSL 1031	3 H 1	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 2251	3 A 1	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST 2252	3 H 1	AMER. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
ITL 1120	3 H 1 p	INTRODUCTION A LA CULTURE ITALIENNE
* ITL 2120	3 A 1 p	PETRARQUE ET BOCCACCIO
* ITL 2130	3 H 1 p	LA RENAISSANCE ITALIENNE
* LAT 2100	3 H 1	LE THEATRE LATIN
LNG 1025	3 A 1	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1045	3 A 1	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG 1060	3 A 1	STYLISTIQUE
PHI 1180	3 H 1	INTROD. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'espagnol ou l'équivalent : ESP 1991 ou les cours 101 et 201 du CEGEP.

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ESP.

Programme 1-105-4-0 Version 07

Mineur en études hispaniques J

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

BLOC 12 A OPTION MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 15 CR

APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL

+ ESP 1510	3 H 1	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 1
+ ESP 1511	6 A 2	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
+ ESP 1512	3 AHE 1	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP 1513	3 AHE 2	ESPAGNOL AVANCE
+ ESP 1516	6 AH 1	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE ET AVANCE

BLOC 12 B OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR

ETUDE DE LA LANGUE

+ ESP 2520	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 2
+ ESP 2526	3 A 1	GRAMMAIRE AVANCEE
+ ESP 2540	3 H 1	ESPAGNOL IDIOMATIQUE
+ ESP 2550	3 H 1	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE

BLOC 12 C OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 15 CR

TRADUCTION ET REDACTION

+ ESP 2525	3 A 1	COMPOSITION ESPAGNOLE 1
+ ESP 2526	3 A 1	THEME 1
+ ESP 2526	3 H 1	COMPOSITION 2
+ ESP 2540	3 A 1	VERSION 1
+ ESP 2541	3 H 1	THEME 2
+ ESP 2550	3 H 1	VERSION 2
+ ESP 2550	3 A 1	ESPAGNOL SPECIALISE
+ ESP 2550	3 H 1	STYLISTIQUE COMPARÉE

BLOC 12 D OPTION MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 18 CR

CIVILISATION ET LITTÉRATURE

+ ESP 1215	3 A 1	CIVILISATION ESPAGNOLE
+ ESP 1225	6 A 1	INTRO. ETUDES HISP. ET LITT. ESPA.
+ ESP 1317	3 H 1	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1
+ ESP 1325	3 H 1	INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMERICAINE
+ ESP 1327	3 H 1	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 2
+ ESP 2400	3 A 1	CINEMA ET LITTÉRATURES HISPANIQUES
+ ESP 2551	3 A 1	STYLISTIQUE HISPANIQUE 1
+ ESP 2552	3 H 1	STYLISTIQUE HISPANIQUE 2

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc A.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ESP.

Études hispaniques :

voir Enseignement de l'espagnol au secondaire, Traduction espagnol-français, français-espagnol

Études italiennes

Faculté des arts et des sciences

Mineur 1-110-4-0

Information sur le programme :

Sylvestra Marinello 343-7327

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détient le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-7327).

3.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-110-4-0 Version 04

Mineur en études italiennes JS

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A		OBLIGATOIRE	3 CR
ITL 1020	3 A 1	INTRODUCTION A LA CULTURE ITALIENNE	
BLOC 72 B		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 15 CR
ITL 1010	3 A 1	ITALIEN ELEMENTAIRE	
ITL 1020	3 A 1	ITALIEN INTERMEDIAIRE	
ITL 1030	3 A 1	ITALIEN AVANCE	
ITL 1040	3 A 1	ITALIEN PARLE 1	
ITL 1050	3 H 1	GRAMMAIRE AVANCEE	
ITL 2020	3 H 1	STYLISTIQUE ET COMPOSITION ITALIENNE	
ITL 2040	3 H 1	ITALIEN PARLE 2	
BLOC 72 C		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 15 CR
HAR 1020	3 A 1	LA RENAISSANCE A FLORENCE	
HAR 2020	3 H 1	LA RENAISSANCE A ROME	
HAR 3420	3 H 1	UNE VILLE: VENISE	
HOL 1020	3 H 1	RITES ET CROQUANTS DU MONDE ROMAIN	
HST 1041	3 A 1	L'EPOQUE MODERNE	
HST 2284	3 A 1	L'ITALIE AUX 19 ^e ET 20 ^e SIECLES	
ITL 1141	3 A 1	INTRO. A LA LITTERATURE ITALIENNE	
ITL 2110	3 H 1	LE ROMAN ITALIEN CONTEMPORAIN	
ITL 2120	3 H 1	LE THEATRE ITALIEN DU 20 ^e SIECLE	
ITL 2190	3 A 1	LA POESIE ITALIENNE AU 20 ^e SIECLE	
ITL 2190	3 A 1	CINEMA ET LITTERATURE APRES 1945	
ITL 2190	3 H 1	L'AGE DU ROMANTISME EN ITALIE	
ITL 2190	3 H 1	SOCIETE ET CULTURE EN ITALIE	
ITL 2280	3 A 1	VOYAGE D'ETUDES EN ITALIE	
ITL 3001	3 A 1	LECTURE DIRIGEE	
LNG 2340	3 H 1	PRINC. LING. ENS. LANGUES ETRANG.	

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue italienne pourra remplacer les cours du bloc 72 B par d'autres cours du programme.



Études japonaises :

voir Études est-asiatiques

Études juridiques :

voir Droit

Études latines :

voir Études classiques

Études latino-américaines

Faculté des arts et des sciences

Mineur 1-092-4-0

Information sur le programme :

Claude Morin

343-7327

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détener le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui soumet aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-7327).

3.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-092-4-0

Version 00

Mineur en études latino-américaines

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE	3 CR
HST 1044	3 H 1	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE	
LAA 1101	3 H 1	AMERIQUE LATINE: ETUDES DE CAS	
BLOC 70 B		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
ESP 1051	3 A 1	ESPAGNOL ELEMENTAIRE	
ESP 1052	3 A 1	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE	
ESP 1053	3 A 1	ESPAGNOL AVANCE	
PTG 1051	3 A 1	PORTUGAIS ELEMENTAIRE	
PTG 1052	3 H 1	PORTUGAIS INTERMEDIAIRE	
PTG 1053	3 A 1	PORTUGAIS AVANCE	
BLOC 70 C		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
ANT 2230	3 H 1	PREHISTOIRE DE L'AMERIQUE ELEMENTAIRE	
ANT 3856	3 A 1	AIRE CULTURELLE: REGION CARAIBE	
ANT 3858	3 A 1	AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD	
ANT 3859	3 H 1	AIRE CULTURELLE: MESO-AMERICAINE	
ANT 3881	3 A 1	AIRE: MESO-AMERIQUE PRECOLOMBIENNE	
GED 3402	3 A 1	THEME REGIONAL	
HST 2251	3 A 1	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE	
HST 2252	3 H 1	AMERIQUE LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE	
HST 3201	3 H 1	COLONIALISMES EN AMERIQUE LATINE	
POL 2630	3 AH 1	L'AMERIQUE LATINE	

BLOC 70 D		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
ESP 1217	3 H 1	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1	
ESP 1225	3 H 1	INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMERICAINE	
ESP 3400	3 A 1	CINEMA ET LITTERATURES HISPANQUES	
ESP 3211	3 H 1	LITTERATURE DE LA CONQUETE	
ESP 3212	3 H 1	LITTERATURE DE L'INDEPENDANCE	

* ESP 3401	3 A 1	ROMAN ET CONTE HISPANO-AMERICAINS
* ESP 3402	3 A 1	NARRATION ET THEATRE HISPANO-AMERICAIN
* ESP 3403	3 A 1	POESIE HISPANIQUE MODERNE
* ESP 3404	3 A 1	ESSAI HISPANIQUE
* ESP 3501	3 H 1	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE
HAR 1300	3 H 1	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
MUL 2100	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
PTO 1230	3 H 1	CIVILISATION ET LITTER. BRÉSILIENNES

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 5 CR. MAXIMUM 3 CR
ANT 3044	3 A 1	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT
* COM 3240	3 A 1	COMMUNICATION ET RECHERCHE TERRAIN
DMO 1950	3 A 1	DEMOGRAPHIE SOCIALE
* ECV 2700	3 H 1	RELATION ECON. INTERNATIONALES
GEO 3212	3 H 1	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
POL 3601	3 AH 1	RELAT. INTERNATIONALES IMPERIALISME
POL 3606	3 AH 1	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
SOL 3251	3 A 1	SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Les étudiants qui auraient déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise pourront, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70 B par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs.



Études médiévales

Faculté des arts et des sciences

Mineur 1-150-4-0

Information sur le programme :

Denise Angers 343-6243

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir complété au moins trente (30) crédits de cours de niveau universitaire de premier cycle.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.3 Ce mineur ne peut être fait en une seule année.

3.4 L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée.

Mineur en études médiévales

J

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 15 à option et 0 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	15 CR
HST 1032	3 H 1	HISTOIRE DU MOYEN AGE
LAT 1011	6 AE 1	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
* LAT 1011	6 H 1	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 5 CR. MAXIMUM 12 CR
COMPLÉMENTS DE BASE		
ETM 2102	3 A 1	LES INSTITUTIONS MÉDÉVALES
* ETM 2200	3 A 1	LATIN MÉDÉVAL 1
* ETM 2201	3 H 1	LATIN MÉDÉVAL 2
* ETM 2202	3 H 1	INSTRUMENTS DE TRAVAIL SUR LE M. AGE
* ETM 2203	3 H 1	SOURCES ÉCRITES DE L'HIST. MÉDÉVALE
HST 2001	3 H 1	PALEOGRAPHIE
LNG 1050	3 AH 1	T.P. INITIATION A L'ANCIEN FRANCAIS

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 5 CR. MAXIMUM 8 CR
HISTOIRE		
ETM 2006	3 AH 1	LES JURIS AU MOYEN AGE
ETM 2008	3 H 1	ARCHÉOLOGIE MÉDÉVALE
ETM 2104	3 AH 1	Occident médiéval: hist. religieuse
HST 2125	3 A 1	LE MOYEN AGE EUROPÉEN 9E-10E SIECLE
HST 2126	3 A 1	LE MOYEN AGE EUROPÉEN 10E-15E SIECLE
HST 2127	3 H 1	HISTOIRE DE L'ITALIE AU MOYEN AGE
HST 2128	3 A 1	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2129	3 A 1	RELIGION ET SOCIÉTÉ AU MOYEN AGE
HST 2125	3 A 1	EMPIRE, CHARLEMAGNE A CHARLES QUINT
HST 2126	3 H 1	ECONOMIE ET SOCIÉTÉ AU MOYEN AGE
HST 2127	3 A 1	POUVOIR ET SOCIÉTÉ AU MOYEN AGE
HST 2128	3 H 1	CULTURE ET SOCIÉTÉ AU MOYEN AGE

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 5 CR. MAXIMUM 6 CR
HISTOIRE DE L'ART		
HAR 1000	3 H 1	LA FORME ROMAINE
HAR 2070	3 A 1	L'ART GOTHIQUE
* HAR 2080	3 H 1	ART PALEOCHRETIEN ET DU HAUT M. AGE
* HAR 2079	3 H 1	L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL
HAR 2080	3 H 1	L'ART DE COEUR AU 14E SIECLE

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 5 CR. MAXIMUM 6 CR
LNG 1101	3 A 1	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE
LNG 2215	3 A 1	HISTORIA DE LA LENGUA ESPANOLA
* LNG 2231	3 H 1	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
* LNG 2260	3 A 1	PHILOLOGIE GERMANIQUE
* LNG 2600	3 H 1	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 1
* LNG 2601	3 H 1	ANCIEN OCCITAN
* LNG 3030	3 A 1	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE
* LNG 3240	3 A 1	PHILOLOGIE ROMAINE
* LNG 3601	3 A 1	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 2

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 5 CR. MAXIMUM 6 CR
LITTÉRATURE		
* ALL 3200	3 A 1	LE MOYEN AGE ET LA REFORME
* ANG 2102	3 H 1	CHAUCEUR
* ESP 2212	3 H 1	LITTÉRATURE ESPAGNOLE DU MOYEN AGE
ETM 2106	3 A 1	LITTÉRATURE LATINE MÉDÉVALE
FRA 1302	3 A 1	HUMANISMES
FRA 2100	3 H 1	LITTÉRATURE MÉDÉVALE 1
FRA 2101	3 H 1	LITTÉRATURE MÉDÉVALE 2
FRA 3070	3 H 1	QUESTIONS DE ROMAN
FRA 3080	3 H 1	GENRES 3

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 5 CR. MAXIMUM 6 CR
PHILOSOPHIE ET THÉOLOGIE		
ETM 2001	3 AH 1	INTRODUCTION A LA PENSÉE MÉDÉVALE
PHI 1000	3 E 1	INTRODUC. A LA PHILOSOPHIE MÉDÉVALE
* PHI 2530	3 A 1	PROBLÈMES DE PHILOSOPHIE MÉDÉVALE

PHI 380	3 A 1	AUTEURS MÉDÉVAUX
THL 3071	3 AIE 1	LE CHRISTIANISME DU MOYEN ÂGE
BLOC 70 H		
OPTION		
MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR		
COURS SPÉCIAL		
+ ETM 332	3 AH 1	LECTURES DIRIGÉES
ETM 333	3 AH 1	SUJET SPÉCIAL

Ce mineur ne peut être fait en une seule année. Pour s'inscrire à ce programme, l'étudiant doit avoir suivi, au préalable, trente crédits au premier cycle. L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée. Les étudiants ne peuvent s'inscrire aux cours HST de niveau 3000 avant d'avoir suivi le cours HST 1032.

Une modification de ce programme est actuellement à l'étude.



Études néo-helléniques

Faculté des arts et des sciences

Mineur 1-130-4-0

Information sur le programme :

Jacques Bouchard 343-7327

Information sur l'admission : 343-7376

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseil

pedagogique de la Direction des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-7327).

3.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel. Toutefois, les étudiants admis à plein temps ne sont pas assurés de pouvoir compléter toute la scolarité en deux trimestres.

3.6 Ce programme peut être suivi en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-130-4-0

Version 04

Mineur en études néo-helléniques

S

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A	DEBUT	FIN
GRM 1000	3 A 1	INTRODUCTION À L'HELLENISME
GRM 1010	6 A 2	GREC MODERNE ÉLÉMENTAIRE
+ GRM 2020	3 A 1	GREC MODERNE INTERMÉDIAIRE
+ GRM 2030	3 H 1	GREC MODERNE AVANCÉ

BLOC 72 B	DEBUT	FIN
GRM 1100	3 H 1	CIVILISATION DE LA GRECE MODERNE
GRM 1201	3 H 1	CINÉMA GREC

BLOC 72 C	DEBUT	FIN
GRM 1001	3 H 1	LITTÉRATURE NÉO-HELLENIQUE
GRM 3001	3 A 1	PROSE NÉO-HELLENIQUE 1
GRM 3002	3 A 1	PROSE NÉO-HELLENIQUE 2
GRM 3003	3 H 1	POÉSIE NÉO-HELLENIQUE 1
GRM 3004	3 H 1	POÉSIE NÉO-HELLENIQUE 2

BLOC 72 D	DEBUT	FIN
GRM 3040	3 A 1	TRAVAUX PRATIQUES 1
GRM 3050	3 H 1	TRAVAUX PRATIQUES 2
GRM 3060	3 AH 1	PROGRAMME DE LECTURE
HST 2150	3 A 1	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2294	3 H 1	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821
POL 3851	3 AIE 1	INTÉGRATION EUROPÉENNE

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue grecque moderne doit remplacer les 12 crédits des cours GRM 1010, 2020 et 2030, en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours des blocs 72 B, C ou D.



Études pastorales - orientation générale

Faculté de théologie

Majeur 1-895-2-0

Certificat d'études pastorales - orientation générale
1-895-5-0 (Voir aussi *Théologie, B.Th. spécialisé, orientation études pastorales*)

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 La Faculté ne s'engage pas à offrir à chaque année le nombre de cours requis pour l'inscription à plein temps au majeur.

3.5 Le certificat est offert à plein temps et à temps partiel.

3.6 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

3.7 Ce programme est susceptible de révision et de réaménagement.

Programme 1-895-2-0

Version 01

Majeur en études pastorales*

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	6 CR
PTR 1001	3 AHE 1	INTRO. A LA PRAKÉOLOGIE PASTORALE 1
PTR 1002	3 AHE 1	INTRO. A LA PRAKÉOLOGIE PASTORALE 2

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
PTR 2010	3 AHE 1	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 1
PTR 2011	3 AHE 1	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 2

*La Faculté ne s'engage pas à offrir chaque année le nombre de cours requis pour l'inscription à temps plein.

PTR 2010	3 AHE 1	TRAVAUX PRATIQUES 1
PTR 2011	3 AHE 1	TRAVAUX PRATIQUES 2

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
PTR 1000	3 AHE 1	MOUVEMENTS SOCIOCULTURELS ET CHRIST.
PTR 2000	3 AHE 1	THEOL. PRATIQUE ET ÉTUDES PASTORALES

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
PTR 1030	3 AHE 1	ACTION DE L'ÉGLISE EN MILIEU QUÉB.
PTR 1031	3 AHE 1	ÉGL. COMMUNAUTÉS C.A.T. ET MINORITÉS
PTR 1032	3 AHE 1	DÉVELOPPEMENT PSYCHORELIGIEUX
PTR 2030	3 AHE 1	FEMMES ET HOMMES DANS L'ÉGLISE
PTR 2035	3 AHE 1	PASTORALE: QUESTIONS SPÉCIALES
THL 2062	3 AHE 1	EXPÉRIENCE CHRÉTIENNE ET PSYCHOLOGIE

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 12 CR
BBL 1000	3 AHE 1	INTRODUCTION AUX ÉTUDES BIBLIQUES
THL 1000	3 AHE 1	INTRODUCTION AUX ÉTUDES THÉOLOGIQUES
THL 1010	3 AHE 1	CROIRE AUJOURD'HUI
THL 1011	3 AHE 1	COGNOMANES DU MYSTÈRE CHRÉTIEN
THL 1030	3 AHE 1	JÉSUS DE NAZARÉTH
THL 10300	3 AHE 1	JÉSUS DE NAZARÉTH
THL 1040	3 AHE 1	ECCLÉSIOLOGIE
THL 1050	3 AHE 1	INTRODUCTION À LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE 1	ÉTHIQUE THÉOL. APPROCHES FONDAMENTALES
THL 1070	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME EN AMÉRIQUE DU NORD
THL 1080	3 AHE 1	VIE SPIRITUELLE
THL 2010	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRÉTIENNE
THL 2020	3 AHE 1	LE DIEU DE LA FOI CHRÉTIENNE
THL 2030	3 AHE 1	BAPTEME ET CONFIRMATION
THL 2060	3 AHE 1	MORALE ET RESPECT DE LA VIE

BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR
BBL 1001	3 AHE 1	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 1010	3 AHE 1	PENTATEUQUE
BBL 1030	3 AHE 1	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL 1050	3 AHE 1	ÉVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1	PAUL ET SON ŒUVRE
BBL 2030	3 AHE 1	PROPHÉTISME
BBL 2050	3 AHE 1	PROPHÉTISME
BBL 2060	3 AHE 1	LITTÉRATURE JOHANNIQUE
BBL 20600	3 AHE 1	LITTÉRATURE JOHANNIQUE
BBL 2090	3 AHE 1	THÉOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT

BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR
PTR 1040	3 AHE 1	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTÉ
PTR 1041	3 AHE 1	ÉDUCATION DE LA FOI
PTR 1042	3 AHE 1	PASTORALE SOCIALE
PTR 1043	3 AHE 1	PASTORALE DES MILIEUX DE SANTÉ
PTR 2040	3 AHE 1	ATELIER D'INTÉGRATION
PTR 2041	3 AHE 1	PASTORALE SECTORIELLE

BLOC 73 H	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR
PTR 1050	3 AHE 1	ANIMATION PASTORALE
PTR 1051	3 AHE 1	COUNSELING PASTORAL
PTR 2050	3 AHE 1	PASTORALE ET COMMUNICATION
PTR 2051	3 AHE 1	FOI ET CÉLÉBRATION
PTR 2052	3 AHE 1	LEADERSHIP ET GESTION PASTORALE
PTR 2053	3 AHE 1	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE

BLOC 73 I	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
PTR 1020	3 AHE 1	STAGE 1
PTR 2020	3 AHE 1	STAGE 2

BLOC 73 J	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
ANT 3005	3 AHE 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
COM 1300	3 AHE 1	THÉORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1800	3 AHE 1	COMMUNICATION ET MÉDIAS DE MASSE
CRJ 1950	3 AHE 1	INTRODUCTION À LA CRIMINOLOGIE
CRJ 3425	3 AHE 1	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
DAMO 3400	3 AHE 1	SOCIOLOGIE ET POPULATION
ECN 1400	3 AHE 1	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE
EDP 1900	3 AHE 1	MÉTHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL
ETA 2105	3 AHE 1	ÉVOLUTION DE LA PENSÉE PÉDAG. QUÉBEC
ETA 4015	3 AHE 1	SOCIOLOGIE ÉDUCATION DES ADULTES
GER 1020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT

GER 2002	3 AHE 1	LE MOURIR (APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE)
PHI 1300	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PSY 1909	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1910	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE
SOL 1952	3 AH 1	INTRODUCTION AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 2004	3 H 1	ETHNICITÉ ET SOCIÉTÉ: THÈMES CHOISIS
SOL 2003	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1903	3 A 1	PROBLÈMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 2378	3 A 1	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

Programme 1-895-5-0

Version 04

Certificat d'études pastorales – orientation générale

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A OBLIGATOIRE 6 CR

FONDEMENTS THÉOLOGIQUES

PTR 1001	3 AHE 1	INTROD. A LA PRAXÉOLOGIE PASTORALE 1
PTR 1002	3 AHE 1	INTROD. A LA PRAXÉOLOGIE PASTORALE 2

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

FORMATION PASTORALE

PTR 1020	3 AHE 1	STAGE 1
PTR 2020	3 AHE 1	STAGE 2

BLOC 73 C OPTION MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR

PROBLÉMATIQUES PASTORALES

PTR 1000	3 AHE 1	MOUVEMENTS SOCIOCULTURELS ET CHRIST.
PTR 1031	3 AHE 1	EGL. COMMUNAUTÉS C.A.T. ET MINORITÉS
PTR 1032	3 AHE 1	DÉVELOPPEMENT PSYCHORELIGIEUX
PTR 1033	3 AHE 1	CULTURELMENTALITÉ & SPIR. DES JEUNES
PTR 1040	3 AHE 1	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTÉ
PTR 1042	3 AHE 1	PASTORALE SOCIALE
PTR 1050	3 AHE 1	ANIMATION PASTORALE
PTR 1051	3 AHE 1	COUNSELING PASTORAL
PTR 2040	3 AHE 1	ATELIER D'INTÉGRATION
PTR 3030	3 AHE 1	PASTORALE: QUESTIONS SPÉCIALES
REL 1300	3 AHE 1	INTRODUCTION AU PHÉNOMÈNE RELIGIEUX
THL 2002	3 AHE 1	EXPERIENCE CHRÉTIENNE ET PSYCHOLOGIE

BLOC 73 D OPTION MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR

PROBLÉMATIQUES THÉOLOGIQUES

BBL 1050	3 AHE 1	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES
THL 1011	3 AHE 1	COORDONNÉES DU MYSTÈRE CHRÉTIEN
THL 1026	3 AHE 1	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE 1	JESUS DE NAZARÈTH
THL 10300	3 AHE 1	JESUS DE NAZARÈTH
THL 1040	3 AHE 1	ECCLÉSIOLOGIE
THL 1050	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE 1	ETHIQUE THÉOL.-APPROCHES/FONDEMENTS
THL 1070	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME EN AMÉRIQUE DU NORD
THL 1080	3 AHE 1	VIE SPIRITUELLE



Études pastorales - orientation pastorale en milieu de santé

Faculté de théologie

Certificat d'études pastorales - orientation pastorale en milieu de santé 1-895-5-1

Information sur le programme :

Lise Baroni 343-7164

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Avoir complété un certificat en études théologiques ou l'équivalent et subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Le certificat est offert à plein temps et à temps partiel.

3.3 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

3.4 Ce programme est susceptible de révision et de réaménagement.

Programme 1-895-5-1

Version 00

Certificat d'études pastorales – orientation pastorale en milieu de santé

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A OBLIGATOIRE 6 CR

FONDEMENTS THÉOLOGIQUES

PTR 1001	3 AHE 1	INTROD. A LA PRAXÉOLOGIE PASTORALE 1
PTR 1002	3 AHE 1	INTROD. A LA PRAXÉOLOGIE PASTORALE 2

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

FORMATION PASTORALE

PTR 1020	3 AHE 1	STAGE 1
PTR 2020	3 AHE 1	STAGE 2

BLOC 73 C OPTION MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR

PASTORALE ET MILIEUX DE SANTÉ

PTR 1043	3 AHE 1	PASTORALE DES MILIEUX DE SANTÉ
PTR 2040	3 AHE 1	ATELIER D'INTÉGRATION
PTR 2051	3 AHE 1	FOI ET CÉLÉBRATION

PTN	3012	3	AHE 1	ju	T.P. EN PASTORALE DE LA SAINTE
PTN	3020	3	AHE 1	ju	PASTORALE. QUESTIONS SPECIALES
REL	1302	3	AHE 1		RELIGION ET SAINTE MENTALE
THL	2052	3	AHE 1	ju	RECOURS ET DIRECTION DES MALADES
THL	2060	3	AHE 1	ju	MORALE ET RESPECT DE LA VIE

BLOC 23 D	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.		
EXPERIENCE RELIGIEUSE ET MILIEU DE SAINTE					
ASA	1080	3	1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SAINTE 1	
MSO	2030	3	1	SYSTEMES DE SAINTE ET SAINTE COMMUNAUT.	
PTN	1032	3	AHE 1	ju	DEVELOPPEMENT PSYCHORELIGIEUX
REL	1108	3	AHE 1	ju	NOUVELLES RELIGIONS
REL	1110	3	AHE 1	ju	LES GRANDES RELIGIONS
REL	1305	3	AHE 1	ju	THANATOLOGIE
THL	1001	3	AHE 1	ju	DIVERSITE CULT. & PLURALISME RELIG.
THL	2082	3	AHE 1	ju	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE



Études québécoises

Faculté des arts et des sciences

Mineur 1-375-4-0

Information sur le programme :

Lise Gauvin 343-7327

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir le cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 1/2 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les per-

sonnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-7327).

3.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.6 Il peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-375-4-0

Version 00

Mineur en études québécoises

JS

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 10 A	OPTION	9 CR.
DCF 1050	3 A 1 ju	INTRODUCTION AU QUEBEC
DCF 3000	3 H 1 ju	SYNTHESE SUR LE QUEBEC

BLOC 10 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ANT 3852	3 A 1	AIRE CULTURELLE CANADA FRANÇAIS
ANT 3854	3 A 1	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
CNO 1000	3 AN 1 ju	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
CNO 2100	3 H 1 ju	POPULATION CANADIENNE
GEQ 1412	3 H 1 ju	LE QUEBEC
GLG 1980	3 A 1	PATRIMOINE GÉOLOGIQUE DU QUEBEC
HGT 1902	3 A 1	LE CANADA PRE-CONFÉDÉRATION
HGT 1905	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1901
HGT 2440	3 A 1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
HGT 2804	3 H 1	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
HGT 3476	3 A 1	HISTOIRE INTELLECTUELLE DU QUEBEC
REL 1109	3 AHE 1 ju	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC

BLOC 10 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ECN 1200	3 H 1	INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1400	3 A 1	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE
+ ECN 2320	4 A 1	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU CANADA
+ ECN 2560	4 A 1	ORGANISATION INDUSTRIELLE
POL 1020	3 AN 1	SYSTEMES POLITIQUES, QUEBEC, CANADA
POL 2050	3 AHE 1	PARTIS POLITIQUES
POL 2140	3 AN 1	VIE POLIT. MUNICIPALE ET RÉGIONALE
POL 2540	3 AN 1	INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES
POL 2790	3 AN 1	MOUVEMENT DES IDÉES POLIT. AU QUÉBEC
POL 3250	3 AN 1	RELATIONS INTERGOUVERNEMENT: CANADA
POL 3560	3 AN 1	SYNDICATS ET POLITIQUE
POL 3721	3 AN 1	RELATIONS EXT. DU CANADA, DU QUÉBEC
REL 1010	3 AN 1	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
SOL 1002	3 H 1	INTRODUCTION À LA SOCIOL. DU QUÉBEC
SOL 1670	3 AN 1	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC
SOL 2197	3 H 1	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 2309	3 H 1	CONNAISSANCE ET IDÉOLOGIE
SOL 2410	3 A 1	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 3201	3 A 1	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
URB 4022	3 AHE 1	DEVELOPPEMENT LOCAL & URBANISME

BLOC 20 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ANG 1950	3 H 1 ju	ÉCRIVAINS ANGLOPHONES DU QUÉBEC
CIN 3040	3 A 1 ju	CINÉMA QUÉBÉCOIS
FRA 17800	3 AN 1 ju	LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE DEPUIS 1900
FRA 2604	3 A 1 ju	NOUVELLE ET CONTE QUÉBÉCOIS
FRA 3805	3 A 1 ju	ÉCRITS DE LA NOUVELLE FRANCE
FRA 3806	3 AHE 1 ju	L'ESSAI QUÉBÉCOIS
FRA 3807	3 A 1 ju	LA LITTÉRATURE PERSONNELLE AU QUÉBEC
FRA 3808	3 H 1 ju	POÉSIE QUÉBÉCOISE 1
FRA 3811	3 H 1 ju	ROMAN QUÉBÉCOIS 1
FRA 3812	3 A 1 ju	ROMAN QUÉBÉCOIS 2
FRA 3814	3 H 1 ju	THÉÂTRE QUÉBÉCOIS
NAR 2115	3 A 1 ju	ARTS ANCIENS AU CANADA
NAR 2195	3 A 1 ju	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
NAR 21950	3 AN 1 ju	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
LNG 1750	3 A 1 ju	LINGUISTIQUE AMÉRICAINE
LNG 2190	3 H 1 ju	FRANÇAIS CANADIEN 1

Études russes

Faculté des arts et des sciences

Mineur 1-121-4-0

Information sur le programme :

Luc Duhamel 343-7327

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.5 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-7327).

Mineur en études russes

J

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC B1 A	OBLIGATOIRE	3 CR
RUS 1000	3 A 1	RUSSE ANCIENNE ET MODERNE: INTRO.

BLOC B1 B	OPTION	ANNUAIRE 8 CR, ANNUAIRE 15 CR
RUS 1010	6 A 1	LANGUE RUSSE 1
* RUS 1011	6 H 1	LANGUE RUSSE 1
* RUS 1015	3 A 1	LANGUE RUSSE 2
* RUS 1016	3 H 1	LANGUE RUSSE 2
* RUS 2021	3 A 1	RUSSE PARLE 1
* RUS 2022	3 H 1	RUSSE PARLE 2

BLOC B1 C	OPTION	ANNUAIRE 8 CR, ANNUAIRE 15 CR
HST 2211	3 H 1	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPERIALE
HST 2212	3 H 1	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
RUS 2050	3 H 1	CIVILISATION RUSSE
* RUS 2060	3 E 1	VOYAGE D'ETUDES EN RUSSIE
RUS 2061	3 H 1	LES GRANDS ECRIVAINS RUSSES
RUS 2069	3 A 1	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 1
RUS 2094	3 H 1	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 2
RUS 2095	3 A 1	LITTERATURE RUSSE DU XIXE SIECLE 1
RUS 2096	3 H 1	LITTERATURE RUSSE DU XIXE SIECLE 2
* RUS 2100	3 A 2	LECTURES DIRIGES EN LITTERATURE

BLOC B1 D	OPTION	ANNUAIRE 8 CR, ANNUAIRE 15 CR
* POL 2280	3 AH 1	THEORIES MARXISTES
POL 2280	3 AHE 1	LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE
POL 2281	3 AHE 1	LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS
POL 2801	3 AHE 1	LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE
RUS 2295	3 H 1	PROBLEMES DE LA SOCIETE RUSSE
RUS 2800	3 AHE 1	LECTURES DIRIGES EN SC. SOCIALES

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue russe pourra remplacer les cours du bloc B2 B par d'autres cours.

Études slaves :

voir Études russes

Études soviétiques :

voir Études russes

Évaluation de l'intervention :

voir Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques, Intervention psychoéducative, Intervention en milieu multiethnique

Excès :

voir Études bibliques, Théologie

Exploitation des ordinateurs :

voir Informatique, micro-informatique

Fabrication :

voir Génie mécanique

Femmes :

voir Mineur arts et sciences

Finance :

voir Gestion financière

Français :

voir École de français, Enseignement du français au secondaire, Études françaises, Linguistique, Rédaction, Traduction

Gardières :

voir Éducation préscolaire et enseignement primaire

Génie chimiqueÉcole Polytechnique
Baccalauréat
Information : 340-4724**Génie civil**École Polytechnique
Baccalauréat
Information : 340-4724**Génie des matériaux**École Polytechnique
Baccalauréat
Information : 340-4724**Génie des mines**École Polytechnique
Baccalauréat
Information : 340-4724**Génie électrique**École Polytechnique
Baccalauréat
Information : 340-4724**Génie géologique**École Polytechnique
Baccalauréat
Information : 340-4724**Génie industriel**École Polytechnique
Baccalauréat
Information : 340-4724**Génie informatique**École Polytechnique
Baccalauréat
Information : 340-4724**Génie logiciel :**

voir Génie informatique

Génie mécaniqueÉcole Polytechnique
Baccalauréat
Information : 340-4724**Génie physique**École Polytechnique
Baccalauréat
Information : 340-4724**Géographie :**voir *Géographie environnementale, Géographie humaine, Géographie physique, Enseignement de la géographie au secondaire***Géographie environnementale**

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé en géographie environnementale,
orientation *environnement physique*, orientation
environnement humain 1-155-1-0
Majeur en géographie 1-155-2-0
Mineur en géographie 1-155-4-0**Information sur les programmes :**

Pierre Gagnon 343-8031

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitu-

des à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

1.5 Un baccalauréat en éducation, option enseignement secondaire, ayant la géographie comme discipline principale ou discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

1.6 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel. Le mineur peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-155-1-0

Version 15

B.Sc. spécialisé en géographie environnementale

J

L'orientation **Environnement physique** comprend les segments 01 et 02, avec 63 crédits obligatoires, 21 à option et 6 au choix.

L'orientation **Environnement humain** comprend les segments 01 et 02, avec 63 crédits obligatoires, 21 à option et 6 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A OBLIGATOIRE 27 CR

FONDEMENTS

GEO 1112	3 A 1	LE GÉOSYSTÈME PLANÉTAIRE
GEO 1122	3 H 1	LES ÉQUILIBRES ZONAUX
GEO 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1	LE SYSTÈME MONDIAL
GEO 1412	3 H 3	LE QUÉBEC
GEO 1612	3 AH 1	GÉOGRAPHIE QUANTITATIVE 1
+ GEO 1622	3 AH 1	GÉOGRAPHIE QUANTITATIVE 2
+ GEO 1632	3 AH 1	CARTOGRAPHIE
GEO 1942	3 A 1	PHOTO-INTERPRÉT. ET TÉLÉDETECTION

BLOC 01 B OBLIGATOIRE 12 CR

ENVIRONNEMENT

GEO 1212	3 AH 1	GÉOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
+ GEO 2212	3 AH 1	SECTION DES RESSOURCES
+ GEO 2212	3 AH 1	ÉTUDES D'IMPACTS
GEO 2202	3 A 1	GÉOGRAPHIE DE LA SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

BLOC 01 C OPTION MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 6 CR

TECHNIQUES

+ GEO 2512	3 AHE 1	SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
+ GEO 2522	3 AH 1	TÉLÉDETECTION NUMÉRIQUE

BLOC 01 D OPTION MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 3 CR

MÉTÉOROLOGIE

+ GEO 3512	3 A 1	RECHERCHE EN GÉOGRAPHIE HUMAINE
+ GEO 3522	3 AH 1	RECHERCHE EN GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

SEGMENT 02 PROPRE À L'ORIENTATION ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

BLOC 02 A OBLIGATOIRE 18 CR

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

GEO 2112	3 H 1	PHYTOGÉOGRAPHIE
GEO 2122	3 AH 1	CLIMATOLOGIE
GEO 3112	3 AH 1	GÉOMORPHOLOGIE
+ GEO 3122	3 A 1	PÉDOLOGIE

GEO 3132 3 AH 1 RECONSTITUTIONS PALÉO-ENVIRONNEMENT
GEO 3142 3 H 1 HYDROLOGIE

BLOC 02 B OBLIGATOIRE 8 CR

TERRAINS

GEO 2102	3 A 1	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 1
+ GEO 2102	3 AH 1	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 2

BLOC 02 C OPTION MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

ENVIRONNEMENT HUMAIN

GEO 2212	3 H 1	GÉOGRAPHIE DU DÉVELOPPEMENT
GEO 2222	3 AH 1	GÉOGRAPHIE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
GEO 2232	3 AH 1	GÉOGRAPHIE SOCIALE ET DES POPULATIONS
+ GEO 3212	3 AH 1	GRANDES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES
+ GEO 3222	3 A 1	TRANSPORT ET RESEAUX GÉOGRAPHIQUES
+ GEO 3232	3 H 1	GÉOGRAPHIE POLITIQUE

BLOC 02 F OPTION MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

COMPLÉMENT DE FORMATION

BIO 1802	3 H 1	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 2306	3 A 1	FLORISTIQUE DU QUÉBEC
BIO 3001	3 H 1	ÉCOLOGIE, AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES
CHM 1803	3 A 1	CHIMIE GÉNÉRALE
DRT 3204	3 AHE 1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
GLE 1802	3 A 1	GÉOLOGIE GÉNÉRALE
+ GLE 2951	3 H 1	MATÉRIAUX TERRESTRES
+ GLE 2951	3 H 1	GÉOLOGIE SÉDIMENTAIRE
IFT 1810	3 AHE 1	INITIATION À LA PROGRAMMATION
PHY 1890	3 H 1	PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIE
URS 2111	3 AHE 1	URS, MUNICIPAL & GESTION DE PROJET

SEGMENT 02 PROPRE À L'ORIENTATION ENVIRONNEMENT HUMAIN

BLOC 02 A OBLIGATOIRE 18 CR

ENVIRONNEMENT HUMAIN

GEO 2212	3 H 1	GÉOGRAPHIE DU DÉVELOPPEMENT
GEO 2222	3 AH 1	GÉOGRAPHIE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
GEO 2232	3 AH 1	GÉOGRAPHIE SOCIALE ET DES POPULATIONS
+ GEO 3212	3 AH 1	GRANDES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES
+ GEO 3222	3 A 1	TRANSPORT ET RESEAUX GÉOGRAPHIQUES
+ GEO 3232	3 H 1	GÉOGRAPHIE POLITIQUE

BLOC 02 B OBLIGATOIRE 8 CR

TERRAINS

GEO 2202	3 A 1	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT HUMAIN 1
+ GEO 2202	3 A 1	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT HUMAIN 2

BLOC 02 C OPTION MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

GEO 2112	3 H 1	PHYTOGÉOGRAPHIE
GEO 2122	3 AH 1	CLIMATOLOGIE
GEO 3112	3 AH 1	GÉOMORPHOLOGIE
+ GEO 3122	3 A 1	PÉDOLOGIE
+ GEO 3132	3 AH 1	RECONSTITUTIONS PALÉO-ENVIRONNEMENT
+ GEO 3142	3 H 1	HYDROLOGIE

BLOC 02 D OPTION MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 3 CR

GÉOGRAPHIE RÉGIONALE

GEO 3412	3 AH 1	LE CANADA
GEO 3412	3 H 1	LA CHINE
GEO 3422	3 A 1	LE JAPON
GEO 3432	3 A 1	LE PACIFIQUE
GEO 3442	3 AH 1	L'ASIE DU SUD-EST
GEO 3452	3 H 1	L'EUROPE
GEO 3462	3 A 1	THÈME RÉGIONAL

BLOC 02 F OPTION MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

COMPLÉMENT DE FORMATION

ANT 1806	3 AHE 1	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE
ANT 1802	3 AE 1	GROUPES ETHNIQUES ET ANTHROPOLOGIE
ONQ 1986	3 AH 1	ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE
DRT 3204	3 AHE 1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
ECN 1106	3 AH 1	MICROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1101	3 AH 1	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
POL 1901	3 AHE 1	ÉLÉMENTS DE POLITIQUE

POL	1954	3	AHE 1	RELATIONS INTERNATIONALES
PSY	1952	3	AH 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL	1100	3	A 1	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE
SOL	2000	3	H 1	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
URS	1207	3	AHE 1	SOCIÉTÉS ET CADRES DE VIE URBAINS
URS	2303	3	AHE 1	ECONOMIE ET AMENAGEMENT
URS	3111	3	AHE 1	URS: MUNICIPAL & GESTION DE PROJET

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple GEO.

Programme 1-155-2-0 Version 05

Majeur en géographie J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 80 A OBLIGATOIRE 24 CR

FONDEMENTS

GEO	1112	3	A 1	LE GÉOSYSTÈME PLANÉTAIRE
GEO	1122	3	H 1	LES ÉQUILIBRES ZONAUX
GEO	1212	3	A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO	1222	3	H 1	LE SYSTÈME MONDE
GEO	1412	3	H 1	LE QUÉBEC
GEO	1512	3	AH 1	GÉOGRAPHIE QUANTITATIVE 1
GEO	1532	3	AH 1	CARTOGRAPHIE
GEO	1542	3	A 1	PHOTO-INTERPRÉT. ET TÉLÉDETECTION

BLOC 80 B OBLIGATOIRE 8 CR

ENVIRONNEMENT

GEO	1312	3	AH 1	GÉOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
+ GEO	2312	3	AH 1	GESTION DES RESSOURCES

BLOC 80 C OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

TECHNIQUE ET GÉOGRAPHIE QUANTITATIVE

+ GEO	1522	3	AH 1	GÉOGRAPHIE QUANTITATIVE 2
+ GEO	2512	3	AHE 1	SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
+ GEO	2522	3	AH 1	TÉLÉDETECTION NUMÉRIQUE

BLOC 80 D OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

GEO	2112	3	H 1	PHYTOGÉOGRAPHIE
GEO	2122	3	AH 1	CLIMATOLOGIE
GEO	2182	3	A 1	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 1
GEO	3112	3	AH 1	GÉOMORPHOLOGIE

BLOC 80 E OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

ENVIRONNEMENT HUMAIN

GEO	2212	3	H 1	GÉOGRAPHIE DU DÉVELOPPEMENT
GEO	2222	3	AH 1	GÉOGRAPHIE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
GEO	2232	3	AH 1	GÉOGRAPHIE SOCIALE ET DES POPULATIONS
GEO	2282	3	A 1	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT HUMAIN 1

BLOC 80 F OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

GÉOGRAPHIE RÉGIONALE

GEO	3412	3	AH 1	LE CANADA
GEO	3412	3	H 1	LA CHINE
GEO	3422	3	A 1	LE JAPON
GEO	3432	3	A 1	LE PACIFIQUE
GEO	3442	3	AH 1	L'ASIE DU SUD-EST
GEO	3452	3	H 1	L'EUROPE
GEO	3462	3	A 1	THÈME RÉGIONAL

BLOC 80 Y OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

COMPLÉMENT DE FORMATION

ENS	1803	3	H 1	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
CHM	1803	3	A 1	CHIMIE GÉNÉRALE
DMO	1800	3	AH 1	ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE

ECN	1110	3	AH 1	MICROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN	1111	3	AH 1	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
GLG	1902	3	A 1	GÉOLOGIE GÉNÉRALE
PHY	1900	3	H 1	PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIE
SOL	1902	3	AH 1	INTRODUCTION AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple GEO.

Programme 1-155-4-0 Version 05

Mineur en géographie J

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

BLOC 80 A OBLIGATOIRE 15 CR

FONDEMENTS

GEO	1112	3	A 1	LE GÉOSYSTÈME PLANÉTAIRE
GEO	1122	3	H 1	LES ÉQUILIBRES ZONAUX
GEO	1212	3	A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO	1222	3	H 1	LE SYSTÈME MONDE
GEO	1212	3	AH 1	GÉOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 80 B OPTION MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR

GÉOGRAPHIE RÉGIONALE

GEO	3412	3	H 1	LE QUÉBEC
GEO	3412	3	AH 1	LE CANADA
GEO	3412	3	H 1	LA CHINE
GEO	3422	3	A 1	LE JAPON
GEO	3432	3	A 1	LE PACIFIQUE
GEO	3442	3	AH 1	L'ASIE DU SUD-EST
GEO	3452	3	H 1	L'EUROPE
GEO	3462	3	A 1	THÈME RÉGIONAL

BLOC 80 C OPTION MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR

TECHNIQUES

GEO	1512	3	AH 1	GÉOGRAPHIE QUANTITATIVE 1
+ GEO	1522	3	AH 1	GÉOGRAPHIE QUANTITATIVE 2
GEO	1532	3	AH 1	CARTOGRAPHIE
GEO	1542	3	A 1	PHOTO-INTERPRÉT. ET TÉLÉDETECTION



Géographie environnementale :

voir Enseignement de la géographie au secondaire

Géographie humaine :

voir Enseignement de la géographie au secondaire, Géographie environnementale

Géographie physique :

voir Enseignement de la géographie au secondaire, Géographie environnementale

Géologie

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé 1-160-1-0
Majeur 1-160-2-0
Mineur 1-160-4-0

Information sur les programmes :

Bernard Mamen

343-6833

Information sur l'admission :

343-7070

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenteur tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de

deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6 Le cours Biologie 801 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.7 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.9. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.8 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-160-1-0

Version 13

B.Sc. spécialisé en géologie

J

Ce programme totalise 64 crédits obligatoires, 20 à option et 6 au choix.

BLOC 11 A	CRÉDITS	CHIMIE	64 CR
CHM 101	2 A 1	CHIMIE PHYSIQUE 1 POUR GÉOLOGUES	
CHM 102	2 H 1	CHIMIE PHYSIQUE 2 POUR GÉOLOGUES	
GLG 1000	1 H 1	INTRODUCTION AUX TRAVAUX DE TERRAIN	
GLG 1031	3 A 1	MINÉRALOGIE	
GLG 1040	4 H 1	PÉTROGRAPHIE	
GLG 1085	2 A 1	INTRODUCTION À LA PÉTROGRAPHIE	
GLG 1112	4 H 1	PALEONTOLOGIE ET ÉVOLUTION	
GLG 1215	2 A 1	PHYSIQUE DU GLOBE	
GLG 1401	1 H 1	PLANIMÉTRIE GÉOLOGIQUE	
GLG 1500	1 A 1	GÉOMÉTRIE COTÉE	
GLG 2070	3 A 1	SÉDIMENTOLOGIE	
GLG 2078	4 A 1	PÉTROLOGIE MINÉRE ET METAMORPHIQUE	
GLG 2100	4 A 1	GÉOLOGIE STRUCTURALE	
GLG 2170	2 H 1	TECTONIQUE	
GLG 2475	2 H 1	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE	
GLG 2510	1 H 1	CAMP DE LEVES GÉOLOGIQUES	
GLG 2515	3 H 1	PRINCIPES DE GÉOCHIMIE	
GLG 2050	2 A 1	CAMP DE LEVES GÉOLOGIQUES, GÉOPHYS.	
GLG 2060	2 A 1	PRINCIPES DE STRATIGRAPHIE	
GLG 3001	6 A 2	GÉOLOGIE HISTORIQUE ET DU CONTINENT	
GLG 3208	4 A 1	GISEMENTS MÉTALLIFÈRES	
MAI 1952	3 A 1	CALCUL POUR GÉOLOGUES	
STT 1975	3 H 1	STATISTIQUE POUR GÉOLOGUES	

BLOC 11 B	OPTION	ANNÉE 14 CR, SEMESTRE 17 CR
BIO 2041	3 A 1	INTRODUCTION À LA BIOMÉTRIE
BIO 2042	3 H 1	COMPLÉMENTS DE BIOMÉTRIE
GLG 2285	2 H 1	INTRODUC. À LA GÉOPHYSIQUE APPLIQUÉE
GLG 3076	4 H 1	SYSTÈMES MINÉRES ET METAMORPHIQUES
GLG 3105	1 AH 1	BIBLIOGRAPHIE
GLG 3170	3 H 1	TECTONOPHYSIQUE
GLG 3205	2 H 1	GÉOLOGIE DU PÉTROLE
GLG 3210	3 H 1	LE PRÉCAMBRIEN
GLG 3211	4 H 1	GÉOCHIMIE : EXPLORATION ET ENVIRONNEMENT
GLG 3276	3 A 1	GÉOLOGIE MINÈRE
GLG 3280	2 H 1	GÉOLOGIE
GLG 3280	2 H 1	PHOTOGÉOLOGIE
GLG 3430	3 AH 1	HYDROGÉOLOGIE
GLG 3435	2 A 1	GÉOLOGIE GLACIAIRE

+ GLG 3450	3 H 1	GEOMORPHOLOGIE
+ GLG 3450	1 AE 1	CAMP - GEOSCIENCES ENVIRONNEMENTALES
+ GLG 3500	4 AH 1	PROJET DE FIN D'ETUDES
+ GLG 3516	3 H 1	GEOCHIMIE ISOTOPIQUE
+ GLG 3600	3 A 1	INTRODUCTION A LA VOLCANOLOGIE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 3 CR
IFT 1810	3 AH 1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
+ IFT 1952	3 H 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
IFT 1990	3 AH 1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 71 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
ANT 1900	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
BCM 1984	3 A 1	VERS UNE DEFINIT. BIOSCH. DE LA VIE
DMO 1930	3 AH 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
EAM 1930	3 H 1	LITTERATURE UNIVERSELLE
ECN 1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1400	3 A 1	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1964	3 A 1	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
GED 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GED 1222	3 H 1	LE SYSTEME MONDE
GED 1212	3 AH 1	GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GED 2212	3 H 1	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
LNG 1035	3 AH 1	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1980	3 A 1	STYLISTIQUE
PHI 1180	3 H 1	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1300	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1900	3 H 1	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
REI 1010	3 AH 1	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
REI 1230	3 AH 1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL

L'étudiant n'ayant jamais fait de cours de géologie doit s'inscrire à GLG 1952, qui sera comptabilisé comme un cours au choix.

Programme 1-160-2-0 Version 10

Majeur en géologie J

Ce programme totalise 34 crédits obligatoires, 20 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	34 CR
CHM 1871	2 A 1	CHIMIE PHYSIQUE 1 POUR GEOLOGUES
+ CHM 1872	2 H 1	CHIMIE PHYSIQUE 2 POUR GEOLOGUES
+ GLG 1880	1 H 1	INTRODUCTION AUX TRAVAUX DE TERRAIN
+ GLG 1931	3 A 1	MINERALOGIE
+ GLG 1946	4 H 1	PETROGRAPHIE
+ GLG 1965	2 A 1	INTRODUCTION A LA PETROGRAPHIE
+ GLG 1915	2 A 1	PHYSIQUE DU GLOBE
+ GLG 1921	1 H 1	PLANIMETRIE GEOLOGIQUE
+ GLG 1930	1 A 1	GEOMETRIE COTEE
+ GLG 2180	4 A 1	GEOLOGIE STRUCTURALE
+ GLG 2415	3 H 1	PRINCIPES DE GEOMORPHOLOGIE
+ GLG 2510	1 H 1	CAMP DE LEVES GEOLOGIQUES
+ GLG 2515	3 H 1	PRINCIPES DE GEOCHIMIE
+ GLG 2987	4 A 1	STRATIGRAPHIE ET SEDIMENTOLOGIE

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 15 CR, MAXIMUM 17 CR
+ GLG 1112	4 H 1	PALEONTOLOGIE ET EVOLUTION
+ GLG 2076	4 A 1	PETROLOGIE IGNEE ET METAMORPHIQUE
+ GLG 2170	2 H 1	TECTONIQUE
+ GLG 2285	3 H 1	INTRODUC. A LA GEDYPHYSIQUE APPLIQUEE
+ GLG 2076	4 H 1	SYSTEMES IGNEES ET METAMORPHIQUES
+ GLG 3170	3 H 1	TECTONOPHYSIQUE
+ GLG 3210	3 H 1	LE PRECAMERIEN
+ GLG 3286	4 A 1	OSSEMENTS METALLIFERES
+ GLG 3276	3 A 1	GEOLOGIE MINIERE
+ GLG 3280	3 H 1	GITOLOGIE
+ GLG 3380	2 H 1	PHOTOGEOLOGIE

+ GLG 3420	3 AH 1	HYDROGEOLOGIE
+ GLG 3425	2 A 1	GEOLOGIE GLACIAIRE
+ GLG 3440	3 H 1	GEOMORPHOLOGIE
+ GLG 3516	3 H 1	GEOCHIMIE ISOTOPIQUE
+ GLG 3600	3 A 1	INTRODUCTION A LA VOLCANOLOGIE
+ GLG 3983	3 H 1	EVOLUTION DU CONTINENT N-AMERICAIN
MAT 1992	3 A 1	CALCUL POUR GEOLOGUES
STT 1915	3 H 1	STATISTIQUE POUR GEOLOGUES

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
IFT 1810	3 AH 1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
IFT 1952	3 H 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
IFT 1990	3 AH 1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 71 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
ANT 1900	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
BCM 1984	3 A 1	VERS UNE DEFINIT. BIOSCH. DE LA VIE
DMO 1930	3 AH 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
EAM 1930	3 H 1	LITTERATURE UNIVERSELLE
ECN 1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1400	3 A 1	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1964	3 A 1	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
GED 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GED 1222	3 H 1	LE SYSTEME MONDE
GED 1212	3 AH 1	GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GED 2212	3 H 1	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
LNG 1035	3 AH 1	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1980	3 A 1	STYLISTIQUE
PHI 1180	3 H 1	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1300	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1900	3 H 1	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
REI 1010	3 AH 1	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
REI 1230	3 AH 1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL

L'étudiant n'ayant jamais fait de cours de géologie doit s'inscrire à GLG 1952, qui sera comptabilisé comme un cours au choix.

Programme 1-160-4-0 Version 05

Mineur en géologie J

Ce programme totalise 8 crédits obligatoires, 16 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	8 CR
GLG 1001	2 A 1	MINERALOGIE
+ GLG 1215	2 A 1	PHYSIQUE DU GLOBE
+ GLG 1972	3 A 1	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 16 CR, MAXIMUM 18 CR
+ GLG 1946	4 H 1	PETROGRAPHIE
+ GLG 1980	3 A 1	INTRODUCTION A LA PETROGRAPHIE
+ GLG 1112	4 H 1	PALEONTOLOGIE ET EVOLUTION
+ GLG 2076	3 A 1	SEDIMENTOLOGIE
+ GLG 2076	4 A 1	PETROLOGIE IGNEE ET METAMORPHIQUE
+ GLG 2180	4 A 1	GEOLOGIE STRUCTURALE
+ GLG 2170	3 H 1	TECTONIQUE
+ GLG 2285	3 H 1	INTRODUC. A LA GEDYPHYSIQUE APPLIQUEE
+ GLG 2415	3 H 1	PRINCIPES DE GEOMORPHOLOGIE
+ GLG 2515	3 H 1	PRINCIPES DE GEOCHIMIE
+ GLG 2987	4 A 1	STRATIGRAPHIE ET SEDIMENTOLOGIE
+ GLG 3276	3 A 1	GEOLOGIE MINIERE
+ GLG 3983	3 H 1	EVOLUTION DU CONTINENT N-AMERICAIN

L'étudiant n'ayant jamais fait de cours de géologie doit s'inscrire à GLG 1952, qui sera comptabilisé comme un cours au choix. Ce mineur exige un minimum de trois trimestres.



Géomatique

École Polytechnique
Certificat
Information : 340-4724

Géophysique :

voir Géologie, Génie géologique

Gérontologie

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 228

Gestion appliquée à la police et à la sécurité

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 229

Gestion comptable des organisations

École des Hautes Études Commerciales
Certificat
Information : 340-6151

Gestion d'entreprise

École des Hautes Études Commerciales
Certificat
Information : 340-6151

Gestion d'entreprise de services financiers

École des Hautes Études Commerciales
Certificat
Information : 340-6151

Gestion d'hôpital :

voir Gestion des services de santé

Gestion de la prévention des incendies et accidents

École Polytechnique
Certificat
Information : 340-4724

Gestion de projets d'ingénierie : orientation.

voir École Polytechnique

Gestion des documents :

voir Archivistique

Gestion des opérations et de la production

École des Hautes Études Commerciales
Certificat
Information : 340-6151

Gestion des ressources humaines :

voir Relations industrielles

Gestion des ressources humaines

École des Hautes Études Commerciales
Certificat
Information : 340-6151

Gestion des services de santé, I et II

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 230

Gestion des services de santé :

voir Introduction à la gestion des services de santé

Gestion du marketing

École des Hautes Études Commerciales
Certificat
Information : 340-6151

Gestion financière

École des Hautes Études Commerciales
Certificat
Information : 340-6151

Grammaire :

voir Rédaction

Grec ancien :

voir Études classiques

Grec moderne :

voir Études néo-helléniques

Hétérogène (mineur) :

voir Arts et sciences

B.A. spécialisé en histoire

J

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 54 à option et 9 au choix.

Faculté des arts et des sciences

B.A. spécialisé 1-165-1-0

Majeur 1-165-2-0

Mineur 1-165-4-0

Information sur les programmes :

Christian Dessureault

343-2439

Information sur l'admission :

343-7078

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur du diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne désirent pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

3.5 Un baccalauréat en éducation, option enseignement secondaire, ayant histoire comme discipline principale ou discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

3.6 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	27 CR
HST 1810	3 A 1	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST 1821	3 A 1	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
HST 1832	3 H 1	HISTOIRE DU MOYEN AGE
HST 1841	3 A 1	L'EUROPE MODERNE
HST 1842	3 H 1	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1843	3 A 1	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS
HST 1851	3 A 1	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1896
HST 1852	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1896
HST 2023	3 H 1	INTRODUC. A LA DISCIPLINE HISTORIQUE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
METHODOLOGIE		
ARV 1008	3 AH 1 a	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
DMD 2079	3 H 1	INTRO. A LA DEMOGRAPHIE HISTORIQUE
HSL 1011	3 A 1	INIT. A L'ARCHEOLOGIE GRECO-ROMAINE
HST 2001	3 H 1	PALEOGRAPHIE
HST 2002	3 A 1	METHODES D'HISTOIRE ORALE
HST 2004	3 H 1	INITIAT. AUX METHODES QUANTITATIVES
HST 2025	3 A 1	ANTIQUITE: CRITIQUE HISTORIQUE
HST 2013	3 AH 1	HISTOIRE ET MUSEOLOGIE
HST 2030	3 A 1	ANALYSE DE TEXTES

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
ANTIQUITE - MOYEN AGE - RENAISSANCE		
HST 2105	3 A 1	HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
HST 2108	3 H 1	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST 2109	3 H 1	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF
HST 2110	3 A 1	HIST. GRECQUE DES MAGEDES A CHERONNE
HST 2113	3 A 1	HIST. GRECQUE D'ALEXANDRE A AUGUSTE
HST 2125	3 A 1	LE MOYEN AGE EUROPEEN SE-XE SIECLE
HST 2126	3 A 1	LE MOYEN AGE EUROPEEN XE-XII SIECLE
HST 2137	3 H 1	HISTOIRE DE L'ITALIE AU MOYEN AGE
HST 2150	3 A 1	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2187	3 A 1	L'EUROPE AU 18 ^e SIECLE

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
EUROPE MODERNE ET CONTEMPORAINE		
HST 2211	3 H 1	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPERIALE
HST 2212	3 H 1	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
HST 2253	3 A 1	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2256	3 A 1	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2261	3 H 1	SOCIETE FRANCAISE D'ANCIEN REGIME
HST 2262	3 E 1	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2267	3 A 1	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 2272	3 H 1	L'EUROPE DU NORD A L'EPOQUE MODERNE
HST 2275	3 A 1	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 2282	3 HE 1	LE MONDE MEDITERRANEEEN 18E-19E S.
HST 2284	3 A 1	L'ITALIE AUX 18 ^e ET 19 ^e SIECLES
HST 2294	3 H 1	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR
LES AMERIQUES		
HST 2344	2 H 1	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE
HST 2351	3 A 1	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST 2352	3 H 1	AMER. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
HST 2380	3 A 1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1899
HST 2381	3 A 1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1899

BLOC 71 G	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
CANADA - QUEBEC		
HST 2400	3 H 1	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE
HST 2418	3 AM 1	NOUVELLE-FRANCE
HST 2425	3 A 1	HIST. QUEBEC/AS-CANADA, 1763-1867
HST 2427	3 H 1	AMERIQUE DU NORD BRITANN. 1763-1867
HST 2440	3 A 1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929

HST 2441	3 H 1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1850-1899
HST 2446	3 A 1	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
HST 2480	2 H 1	LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867

BLOC 71 H	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
HISTOIRE DES SCIENCES		
HST 1045	3 H 1	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2010	3 A 1	HISTOIRE GÉNÉRALE DES SCIENCES 1
HST 2020	3 H 1	HISTOIRE GÉNÉRALE DES SCIENCES 2
HST 2021	3 H 1	HISTOIRE DE LA MÉDECINE, DE LA SANTÉ
HST 2022	3 A 1	SCIENCES ET CONFLITS INTERNATIONAUX
HST 2091	3 A 1	HISTOIRE DES SCIENCES AU CANADA

BLOC 71 I	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
OUVERTURE SUR LE MONDE		
HST 2005	3 A 1	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES JUIFS
HST 2006	3 E 1	LES JUIFS DANS LE MONDE CONTEMPORAIN
HST 2019	3 A 1	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU XE S.
HST 2020	3 H 1	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2023	3 A 1	HISTOIRE ARABE JUSQU'AU XIÈ SIECLE
HST 2023	3 A 1	HISTOIRE ARABE AUX XIIÈ ET XIIÈ S.
HST 2024	3 A 1	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HST 2025	3 H 1	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN
HST 2030	3 A 1	HISTOIRE DE L'AFRIQUE

BLOC 71 J	OPTION	MINIMUM 15 CR, MAXIMUM 24 CR
COURS THEMATIQUES		
HST 3105	3 A 1	ECONOMIE ET SOCIÉTÉ GRECQUES
HST 3108	3 H 1	RELIGION ET SOCIÉTÉ AU MOYEN ÂGE
HST 3111	3 H 1	SYSTÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX À ROME
HST 3125	3 A 1	EMPIRE, CHARLEMAGNE À CHARLES QUINT
HST 3126	3 H 1	ECONOMIE ET SOCIÉTÉ AU MOYEN ÂGE
HST 3127	3 A 1	POUVOIR ET SOCIÉTÉ AU MOYEN ÂGE
HST 3130	3 H 1	CULTURE ET SOCIÉTÉ AU MOYEN ÂGE
HST 3187	3 H 1	REFORME ET CONTRE-REFORME AU XVIÈ S.
HST 3205	3 A 1	LES MENTALITÉS À L'ÉPOQUE MODERNE
HST 3206	3 H 1	RELIGION ET SOCIÉTÉ ÉPOQUE MODERNE
HST 3230	3 A 1	FRANCE CONTEMPOR. ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ
HST 3245	3 A 1	GRANDE-BRETAGNE: POLITIQUE, SOCIÉTÉ
HST 3250	3 H 1	POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE
HST 3257	3 H 1	RELATIONS INTERNATIONALES: EUROPE
HST 3261	3 H 1	COLONIALISMES EN AMÉRIQUE LATINE
HST 3262	3 H 1	FAMILLE, SOCIÉTÉ EN AMÉRIQUE LATINE
HST 3260	3 H 1	CULTURE ET SOCIÉTÉ AUX ÉTATS-UNIS
HST 3261	3 H 1	SOCIÉTÉ ET POUVOIR AUX ÉTATS-UNIS
HST 3426	3 H 1	STRATIFICATION SOCIALE AU QUÉBEC
HST 3426	3 H 1	SOCIO-ÉCONOMIE DU CANADA PRÉ-INDUST.
HST 3423	3 H 1	HISTOIRE DE LA FAMILLE AU CANADA
HST 3450	3 A 1	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC
HST 3480	3 H 1	HISTOIRE POLITIQUE DU QUÉBEC
HST 3475	3 A 1	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUÉBEC
HST 3476	3 A 1	HISTOIRE INTELLECTUELLE DU QUÉBEC
HST 3501	3 A 1	SCIENCES ET SOCIÉTÉS
HST 3502	3 H 1	SCIENCES ET IMPÉRIALISMES
HST 3501	3 A 1	MÉDECINE, SANTÉ ET SOCIÉTÉ EN EUROPE
HST 3503	3 H 1	MÉDECINE, SANTÉ ET SOCIÉTÉ AU QUÉBEC
HST 3600	3 A 1	COLLOQUE D'HISTOIRE COMPARÉE
HST 3610	3 H 1	HISTOIRE URBAINE

BLOC 71 H	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 8 CR
TUTORIAT		
HST 3300	3 AHE 1	LECTURES DIRIGÉES
HST 3310	3 AHE 1	RECHERCHE POUR LA COLLECTIVITÉ
HST 3320	3 AHE 1	RECHERCHE EN ARCHIVES
HST 3341	3 AHE 1	VOYAGE D'ÉTUDES

BLOC 71 I	OPTION	MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 18 CR
DISCIPLINES CONNEXES		
ANT 1000	3 AHE 1	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE
COM 1200	3 AH 1	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
CRJ 1000	3 AR 1	INTRODUCTION À LA CRIMINOLOGIE
DMD 1010	3 A 1	PROBLÈMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1110	3 AH 1	MICROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1400	3 A 1	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

ICN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1
ETM 2102	3 A 1	LES INSTITUTIONS MÉDÉVALES
ETM 2104	3 AH 1	OCCIDENT MÉDÉVAL: HIST. RELIGIEUSE
FRA 1030	3 AH 1	GRAMMAIRE DU FRANÇAIS 1
SEO 1032	3 H 1	LE SYSTÈME MONDE
SEO 1042	3 H 1	LE QUÉBEC
SEO 2012	3 AH 1	LE CANADA
HAR 1100	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1	INTRODUCTION À L'ART MODERNE
HGL 1021	3 A 1	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1021	3 H 1	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
IFT 1031	3 AHE 1	FICHERS ET BASES DE DONNÉES: INT.
IFT 1080	3 AHE 1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
LAT 1111	3 AE 1	INITIATION À LA LANGUE LATINE 1
LAT 1121	3 H 1	INITIATION À LA LANGUE LATINE 2
PHI 1130	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 2500	3 H 1	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE
PHY 1000	3 H 1	SCIENCES NUCLÉAIRES ET SOCIÉTÉ
POL 1001	3 AHE 1	ÉLÉMENTS DE POLITIQUE
POL 1002	3 AHE 1	INSTITUTIONS POL. CAN., QUÉBÉCOISES
POL 1004	3 AHE 1	RELATIONS INTERNATIONALES
PSY 1000	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE
QCF 1050	3 A 1	INTRODUCTION AU QUÉBEC
REL 1100	3 AHE 1	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUÉBEC
REL 1200	3 AHE 1	INTRODUCTION AU PHÉNOMÈNE RELIGIEUX
SOL 1050	3 AR 1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1070	3 AH 1	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC
URS 3071	3 A 1	HISTOIRE DE L'URBANISME

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple HST.

Programme 1-165-2-0

Version 10

Majeur en histoire

J

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 27 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	27 CR
HST 1010	3 A 1	MÉTHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST 1021	3 A 1	HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ
HST 1022	3 H 1	HISTOIRE DU MOYEN ÂGE
HST 1040	3 A 1	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H 1	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1043	3 A 1	INTROD. A L'HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS
HST 1051	3 A 1	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1800
HST 1052	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1800
HST 3020	3 H 1	INTRODUC. À LA DISCIPLINE HISTORIQUE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
MÉTHODOLOGIE		
ARV 1030	3 AR 1	INTRODUCTION À L'ARCHIVISTIQUE
DMD 2070	3 H 1	INTRO. À LA DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE
HGL 1011	3 A 1	INT. À L'ARCHÉOLOGIE GRECO-ROMAINE
HST 2001	3 H 1	PALEOGRAFIE
HST 2002	3 A 1	MÉTHODES D'HISTOIRE ORALE
HST 2004	3 H 1	INITIAT. AUX MÉTHODES QUANTITATIVES
HST 2005	3 A 1	ANTIQUITÉ: CRITIQUE HISTORIQUE
HST 2013	3 AH 1	HISTOIRE ET MUSÉOLOGIE
HST 2030	3 A 1	ANALYSE DE TEXTES

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
ANTIQUITÉ - MOYEN ÂGE - RENAISSANCE		
HST 2105	3 A 1	HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
HST 2108	3 H 1	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST 2109	3 H 1	ROME: DES ANTONINS À L'EMPIRE TARDIF
HST 2110	3 A 1	HIST. GRECQUE DES MONDÉS À CÉRONÉE
HST 2113	3 A 1	HIST. GRECQUE D'ALEXANDRE À AUGUSTE
HST 2125	3 A 1	LE MOYEN ÂGE EUROPÉEN DE XIÈ SIECLE

HST 2126	3 A 1	LE MOYEN AGE EUROPEEN 10E-15E SIECLE
HST 2127	3 H 1	HISTOIRE DE L'ITALIE AU MOYEN AGE
HST 2130	3 A 1	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2131	3 A 1	L'EUROPE AU 18E SIECLE

BLOC 71 E OPTION MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 8 CR.

EUROPE MODERNE ET CONTEMPORAINE

HST 2211	3 H 1	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPERIALE
HST 2212	3 H 1	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
HST 2252	3 A 1	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2256	3 A 1	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2261	3 H 1	SOCIETE FRANCAISE D'ANCIEN REGIME
HST 2262	3 E 1	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2267	3 A 1	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 2272	3 H 1	L'EUROPE DU NORD A L'EPOQUE MODERNE
HST 2275	3 A 1	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 2280	3 HE 1	LE MONDE MEDITERRANEEN 16E-18E S.
HST 2284	3 A 1	L'ITALIE AUX 16E ET 20E SIECLES
HST 2294	3 H 1	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 8 CR.

LES AMERIQUES

HST 1044	3 H 1	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE
HST 2261	3 A 1	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST 2262	3 H 1	AMER. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
HST 2280	3 A 1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1889
HST 2281	3 A 1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1889

BLOC 71 G OPTION MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 8 CR.

CANADA - QUEBEC

HST 2400	3 H 1	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE
HST 2418	3 AM 1	NOUVELLE-FRANCE
HST 2426	3 A 1	HIST. QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867
HST 2427	3 H 1	AMERIQUE DU NORD BRITANN. 1763-1867
HST 2440	3 A 1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
HST 2441	3 H 1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1980
HST 2446	3 A 1	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
HST 2490	3 H 1	LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867

BLOC 71 H OPTION MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 8 CR.

HISTOIRE DES SCIENCES

HST 1045	3 H 1	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2510	3 A 1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1
HST 2520	3 H 1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2
HST 2521	3 H 1	HISTOIRE DE LA MEDICINE, DE LA SANTE
HST 2522	3 A 1	SCIENCES ET CONFLITS INTERNATIONAUX
HST 2581	3 A 1	HISTOIRE DES SCIENCES AU CANADA

BLOC 71 I OPTION MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 8 CR.

OUVERTURE SUR LE MONDE

HST 2605	3 A 1	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES JURIS
HST 2606	3 E 1	LES JURIS DANS LE MONDE CONTEMPORAINE
HST 2618	3 A 1	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20E S.
HST 2626	3 H 1	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2632	3 A 1	HISTOIRE ARABE JUSQU'AU 19E SIECLE
HST 2633	3 A 1	HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.
HST 2634	3 A 1	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HST 2625	3 H 1	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAINE
HST 2636	3 A 1	HISTOIRE DE L'AFRIQUE

BLOC 71 J OPTION MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 12 CR.

COURS THEMATIQUES

HST 3105	3 A 1	ECONOMIE ET SOCIETE GRECQUES
HST 3108	3 A 1	RELIGION ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3111	3 H 1	SYSTEMES ECONOMIQ. ET SOCIAUX A ROME
HST 3125	3 A 1	EMPIRE, CHARLEMAGNE, A CHARLES QUINT
HST 3126	3 H 1	ECONOMIE ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3127	3 A 1	POUVOIR ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3130	3 H 1	CULTURE ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3187	3 H 1	REFORME ET CONTRE-REFORME AU 16E S.
HST 3205	3 A 1	LES MENTALITES A L'EPOQUE MODERNE
HST 3206	3 H 1	RELIGION ET SOCIETE: EPOQUE MODERNE
HST 3220	3 A 1	FRANCE CONTEMPOR.: ECONOMIE, SOCIETE
HST 3245	3 A 1	GRANDE-BRETAGNE: POLITIQUE, SOCIETE
HST 3256	3 H 1	POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE

HST 3257	3 H 1	RELATIONS INTERNATIONALES: EUROPE
HST 3261	3 H 1	COLONIALISMES EN AMERIQUE LATINE
HST 3262	3 H 1	FAMILLE, SOCIETE EN AMERIQUE LATINE
HST 3280	3 H 1	CULTURE ET SOCIETE AUX ETATS-UNIS
HST 3281	3 A 1	SOCIETE ET POUVOIR AUX ETATS-UNIS
HST 3420	3 H 1	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC
HST 3426	3 H 1	SOCIO-ECONOMIE DU CANADA PRE-INDUST.
HST 3432	3 H 1	HISTOIRE DE LA FAMILLE AU CANADA
HST 3436	3 A 1	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC
HST 3450	3 H 1	HISTOIRE POLITIQUE DU QUEBEC
HST 3475	3 A 1	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUEBEC
HST 3478	3 A 1	HISTOIRE INTELLECTUELLE DU QUEBEC
HST 3501	3 A 1	SCIENCES ET SOCIETES
HST 3502	3 H 1	SCIENCES ET IMPERIALISMES
HST 3581	3 A 1	MEDICINE, SANTE ET SOCIETE EN EUROPE
HST 3582	3 H 1	MEDICINE, SANTE ET SOCIETE AU QUEBEC
HST 3600	3 A 1	COLLOQUE D'HISTOIRE COMPAREE
HST 3610	3 H 1	HISTOIRE URBAINE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple HST.

Programme 1-165-4-0

Version 04

Mineur en histoire

J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 75 B OPTION MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 24 CR.

METHODOLOGIE ET SYNTHESE

HST 1010	3 A 1	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST 1043	3 A 1	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS
HST 1044	3 H 1	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE
HST 1045	3 H 1	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 1900	3 A 1	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST 1905	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1931	3 A 1	L'ANTIQUITE
HST 1932	3 HE 1	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST 1941	3 A 1	L'EPOQUE MODERNE
HST 1942	3 H 1	L'EUROPE AUX 16E ET 20E SIECLES

BLOC 75 C OPTION MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 8 CR.

ANTIQUITE - MOYEN AGE - RENAISSANCE

HST 2105	3 A 1	HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
HST 2108	3 H 1	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST 2109	3 H 1	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF
HST 2110	3 A 1	HIST. GRECQUE DES MYCENES A CHERONNE
HST 2113	3 A 1	HIST. GRECQUE D'ALEXANDRE A AUGUSTE
HST 2125	3 A 1	LE MOYEN AGE EUROPEEN 9E-10E SIECLE
HST 2126	3 A 1	LE MOYEN AGE EUROPEEN 10E-15E SIECLE
HST 2127	3 H 1	HISTOIRE DE L'ITALIE AU MOYEN AGE
HST 2150	3 A 1	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2187	3 A 1	L'EUROPE AU 16E SIECLE

BLOC 75 D OPTION MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 8 CR.

EUROPE MODERNE ET CONTEMPORAINE

HST 2211	3 H 1	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPERIALE
HST 2212	3 H 1	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
HST 2252	3 A 1	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2256	3 A 1	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2261	3 H 1	SOCIETE FRANCAISE D'ANCIEN REGIME
HST 2262	3 E 1	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2267	3 A 1	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 2272	3 H 1	L'EUROPE DU NORD A L'EPOQUE MODERNE
HST 2275	3 A 1	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 2282	3 HE 1	LE MONDE MEDITERRANEEN 16E-18E S.
HST 2284	3 A 1	L'ITALIE AUX 16E ET 20E SIECLES
HST 2294	3 H 1	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821

LES AMÉRIQUES

HST 2351	3 A 1
HST 2352	3 H 1
HST 2360	3 A 1
HST 2361	3 A 1

AMÉRIQUE LATINE À L'ÉPOQUE COLONIALE
AMÉR. LATINE DEPUIS L'INDÉPENDANCE
HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS JUSQU'À 1865
HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS DEPUIS 1865

BLOC 75 F

OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR

CANADA - QUÉBEC

HST 2400	3 H 1
HST 2416	3 AH 1
HST 2426	3 A 1
HST 2427	3 H 1
HST 2446	3 A 1
HST 2490	3 H 1
HST 2504	3 H 1

AMÉRICAINS ET EUROPÉENS EN AMÉRIQUE
NOUVELLE-FRANCE
HST. QUÉBEC/BAS-CANADA, 1763-1867
AMÉRIQUE DU NORD BRITANN. 1763-1867
HISTOIRE DES FEMMES AU QUÉBEC
LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867
HISTOIRE DU QUÉBEC CONTEMPORAIN

BLOC 75 G

OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR

HISTOIRE DES SCIENCES

* HST 2590	3 A 1
HST 2593	3 H 1
HST 2592	3 H 1
HST 2592	3 A 1
HST 2591	3 A 1

HISTOIRE GÉNÉRALE DES SCIENCES 1
HISTOIRE GÉNÉRALE DES SCIENCES 2
HISTOIRE DE LA MÉDECINE, DE LA SANTÉ
SCIENCES ET CONFLITS INTERNATIONAUX
HISTOIRE DES SCIENCES AU CANADA

BLOC 75 H

OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

OUVERTURE SUR LE MONDE

HST 2605	3 A 1
HST 2619	3 A 1
HST 2620	3 H 1
HST 2622	3 A 1
HST 2623	3 A 1
HST 2624	3 A 1
HST 2625	3 H 1
HST 2626	3 A 1

INTRODUCTION À L'HISTOIRE DES JUIFS
HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20 ^e S.
HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HISTOIRE ARABE JUSQU'AU 19 ^e SIÈCLE
HISTOIRE ARABE AUX 19 ^e ET 20 ^e S.
HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN
HISTOIRE DE L'AFRIQUE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple HST.



Histoire :

voir Enseignement de l'histoire au secondaire

Histoire de l'art

Faculté des arts et des sciences

B.A. spécialisé 1-170-1-0

Majeur 1-170-2-0

Mineur 1-170-4-0

Information sur les programmes :

Lise Lamarche

343-6196

Information sur l'admission :

343-7070

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.5 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-170-1-0

Version 06

B.A. spécialisé en histoire de l'art

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 57 à option et 9 au choix.

BLOC 73 A

OBLIGATOIRE

24 CR

MÉTROLOGIES

HAR 1030	3 A 1
HAR 1070	3 A 1
HAR 1075	3 A 1
HAR 1140	3 H 1
HAR 1190	3 A 1
* HAR 2060	3 H 1
HAR 2790	3 A 1
HAR 2900	3 H 1

PERCEPTION VISUELLE
HISTORIOGRAPHIE CRITIQUE
INITIATION À LA RECHERCHE
HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.
INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
APPROCHES INTERDISCIPLIN. DE L'ART
LECTURE ET ANALYSE D'ŒUVRES D'ART
APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART

BLOC 73 B

OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

PANORAMA

HAR 1205	3 H 1
HAR 1205	3 AH 1

INTRODUCTION À L'ART MODERNE
INTRODUCTION À L'ART MODERNE

BLOC 73 C

OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR

INTERDISCIPLINAIRE

HAR 3040	3 A 1
* HAR 3236	3 A 1
* HAR 3410	3 H 1
* HAR 3900	3 A 1

HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
HISTOIRE DE L'ART ET ANTHROPOLOGIE
LES THÉORIES DE L'ART

BLOC 73 D

OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR

MEDIA

* HAR 1040	3 H 1
HAR 3400	3 H 1
* HAR 3900	3 A 1

HISTOIRE DES TECHNIQUES
HISTOIRE DE LA GRAVURE
HISTOIRE DES ARTS DÉCORATIFS

HAR 3161	3 H 1	LE DESIGN MODERNE
HAR 3248	3 H 1	INTRODUCTION AU MUSÉE D'ART

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
-----------	--------	-----------------------------

ARCHITECTURE		
HAR 1708	3 A 1	ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE
HAR 2608	3 A 1	ARCHITECTURE EN AMÉRIQUE AU 19 ^e S.
HAR 3018	3 A 1	ARCHITECTURE EN EUROPE AU 19 ^e S.
HAR 3708	3 A 1	L'ARCHITECTURE CLASSIQUE EN FRANCE
HAR 3808	3 H 1	ARCHITECTURE EN AMÉRIQUE AU 20 ^e S.
HAR 3818	3 H 1	ARCHITECTURE EN EUROPE AU 20 ^e S.
HAR 3708	3 H 1	ARCHITECTURE BAROQUE EN EUROPE

BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
-----------	--------	-----------------------------

MOYEN ÂGE		
HAR 1080	3 H 1	LA FORME ROMAINE
HAR 2070	3 A 1	L'ART GOTHIQUE
HAR 3050	3 H 1	ART PALÉOCHRÉTIEN ET DU HAUT M. ÂGE
HAR 3070	3 H 1	L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL
HAR 3080	3 H 1	L'ART DE COUR AU 14 ^e SIÈCLE

BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
-----------	--------	-----------------------------

RENAISSANCE		
HAR 1090	3 A 1	LA RENAISSANCE À FLORENCE
HAR 1800	3 H 1	LA RENAISSANCE HORS D'ITALIE
HAR 2090	3 H 1	LA RENAISSANCE À ROME
HAR 3100	3 H 1	L'ART EN FRANCE DE 1490 À 1515
HAR 3130	3 A 1	L'ART ITALIEN À ROME DE 1580 À 1680
HAR 3420	3 H 1	UNE VILLE: VENISE

BLOC 73 H	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
-----------	--------	-----------------------------

17^e - 19^e SIÈCLES		
HAR 1000	3 H 1	L'ART BAROQUE EN AMÉRIQUE LATINE
HAR 2215	3 A 1	LE 18 ^e SIÈCLE EUROPÉEN
HAR 3121	3 A 1	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIÈCLE D'OR
HAR 3440	3 A 1	LA PEINTURE DU 17 ^e S. AUX PAYS-BAS
HAR 3445	3 H 1	LA PEINTURE FLAMANDE DU 17 ^e SIÈCLE

BLOC 73 I	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
-----------	--------	----------------------------

ART CANADIEN		
HAR 2115	3 A 1	ARTS ANCIENS AU CANADA
HAR 2195	3 A 1	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
HAR 2195D	3 AH 1	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
HAR 2500	3 H 1	LES ARTS VISUELS AU CANADA

BLOC 73 J	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
-----------	--------	-----------------------------

19^e SIÈCLE		
HAR 1100	3 H 1	L'ÉCOLE IMPRESSIONNISTE
HAR 2165	3 H 1	APRÈS L'IMPRESSIONNISME
HAR 3250	3 H 1	LE ROMANTISME
HAR 3260	3 A 1	REALISME AU 19 ^e SIÈCLE

BLOC 73 K	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 15 CR
-----------	--------	-----------------------------

20^e SIÈCLE		
HAR 1880	3 AH 1	LE CUBISME
HAR 1890	3 H 1	LE SURREALISME
HAR 1890	3 A 1	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950
HAR 2082	3 H 1	LA PEINTURE AMÉRICAINE APRÈS 1950
HAR 2175	3 A 1	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMÉRICAIN
HAR 2185	3 H 1	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
HAR 2190	3 A 1	CONSTRUCTIVISME: ESTHÉTIQUE, IDÉOL.
HAR 2500	3 H 1	LA SCULPTURE AU 20 ^e SIÈCLE
HAR 2180	3 H 1	AVANT-GARDES EN EUROPE DEPUIS 1950
HAR 3220	3 A 1	L'ART ACTUEL
HAR 3950	3 H 1	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS

BLOC 73 L	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
-----------	--------	----------------------------

ARTS PLASTIQUES ET ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES		
ARP 1010	3 AH 1	DESSIN 1
ARP 1022	3 AH 1	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP 1800	3 A 1	TECHNIQUES ET PROCÉDÉS PICTURAUX
CIN 1040	3 A 1	LANGAGE DU CINÉMA
CIN 2010	3 A 1	HISTOIRE DU CINÉMA 1
CIN 2050	3 H 1	LE CINÉMA ET LES AUTRES ARTS
CIN 2080	3 A 1	CINÉMA CHINOIS

CIN 3010	3 H 1	LE CINÉMA 2
CIN 3030	3 H 1	THÉORIES DU CINÉMA
CIN 3040	3 A 1	CINÉMA QUÉBÉCOIS
CIN 3050	3 H 1	CINÉMA EXPÉRIMENTAL

BLOC 73 M	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
-----------	--------	-----------------------------

ARTS ANTIQUES ET ORIENTAUX		
HAR 2151	3 A 1	L'ART CHINOIS
HAR 2162	3 H 1	L'ART JAPONAIS
HAR 2200	3 A 1	LES ARTS PRÉCOLOMBIENS
HAR 2235	3 A 1	L'ART ANTIQUE
HGL 2031	3 H 1	LA GRÈCE ANCIENNE ET CLASSIQUE
HGL 2040	3 H 1	LA CÉRAMIQUE GRECQUE
HGL 2050	3 H 1	MÉTHODES, TECHNIQUES EN ARCHÉOLOGIE
HGL 2070	3 H 1	ARCHITECTURE ROMAINE

BLOC 73 N	OPTION	MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 18 CR
-----------	--------	------------------------------

ALL 1881	6 A 1	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ANG 1880	3 A 1	VILLE AMÉRICAINE EN ART ET LITTÉRAT.
ANT 1880	3 AH 1	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE
ANT 2024	3 A 1	LANGAGES ET SYSTÈMES SYMBOLIQUES
ARV 1020	3 AH 1	INTRODUCTION À L'ARCHAÏSTIQUE
COM 1200	3 AH 1	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
COM 1300	3 AH 1	THÉORIES DE LA COMMUNICATION
ESP 1951	6 A 2	ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE
ESP 1991	6 AH 2	ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE
ETM 2008	2 H 1	ARCHÉOLOGIE MÉDIÉVALE
FRA 1302	3 H 1	MODERNITÉS
FRA 1700	3 A 1	HISTOIRE DU THÉÂTRE
FRA 1950	3 AH 1	ATELIER DE FRANÇAIS ÉCRIT
FRA 2015	3 AH 1	LITTÉRATURE ET PSYCHANALYSE
FRA 2025	3 A 1	LA LITTÉRATURE ET LES AUTRES ARTS
GRC 1111	3 AE 1	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE 1
HGL 1031	3 A 1	MYTHES ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 1832	3 HE 1	LE MOYEN ÂGE OCCIDENTAL
HST 1941	3 A 1	L'ÉPOQUE MODERNE
HST 1942	3 H 1	L'EUROPE AUX 18 ^e ET 20 ^e SIÈCLES
HST 2013	3 AH 1	HISTOIRE ET MUSICOLOGIE
ITL 1951	6 A 2	ITALIEN ÉLÉMENTAIRE
ITL 1951H	6 AH 2	ITALIEN ÉLÉMENTAIRE
LAT 1111	3 AE 1	INITIATION À LA LANGUE LATINE 1
LCO 3000	3 A 1	INTRO. À LA LITTÉRATURE COMPARÉE
LCO 3200	3 H 1	QUESTIONS DE PRATIQUE CULTURELLE
LNG 1025	3 AH 1	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1090	3 H 1	INTRODUCTION À LA SÉMIOLOGIE
LNG 2011	3 H 1	COURANTS THÉORIQUES, MÉTHODOLOGIQUES
PHI 1180	3 H 1	INTROD. À LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1200	3 H 1	ESTHÉTIQUE
PHI 1810	3 A 1	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNITÉ
PHI 1880	3 A 1	DES PRÉSOCRATIQUES À ARISTOTE
PHI 2000	3 H 1	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE
PHI 2020	3 A 1	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTÉLIENNE
PSY 1952	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL 1952	3 AH 1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 2009	3 H 1	CONNAISSANCE ET IDÉOLOGIE
SOL 2021	3 A 1	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 2024	3 A 1	SOCIOLOGIE COGNITIVE
URB 2071	3 A 1	HISTOIRE DE L'URBANISME

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple HAR.

Programme 1-170-2-0	Version 05
---------------------	------------

Majeur en histoire de l'art J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

BLOC 12 A OBLIGATOIRE

METHODOLOGIES

HAR 1031	3 A 1	PERCEPTION VISUELLE
HAR 1031	3 A 1	HISTORIOGRAPHIE CRITIQUE
HAR 1031	3 A 1	INITIATION A LA RECHERCHE
HAR 1140	3 H 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE INITIAT.
HAR 1190	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 2060	3 H 1	APPROCHES INTERDISCIPLIN. DE L'ART
HAR 2150	3 A 1	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
HAR 2900	3 H 1	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART

BLOC 12 B OPTION

PANDRAMA

HAR 1200	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1200	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE

BLOC 12 C OPTION

INTERDISCIPLINARITE ET MEDIA

HAR 1040	3 H 1	HISTOIRE DES TECHNIQUES
HAR 2000	3 H 1	HISTOIRE DE LA GRAVURE
HAR 2000	3 A 1	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
HAR 3040	3 A 1	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
HAR 3162	3 H 1	LE DESIGN MODERNE
HAR 3230	3 A 1	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
HAR 3240	3 H 1	INTRODUCTION AU MUSEE D'ART
HAR 3410	3 H 1	HISTOIRE DE L'ART ET ANTHROPOLOGIE
HAR 3900	3 A 1	LES THEORIES DE L'ART

BLOC 12 D OPTION

MOYEN AGE ET RENAISSANCE

HAR 1000	3 H 1	LA FORME ROMAINE
HAR 1000	3 A 1	LA RENAISSANCE A FLORENCE
HAR 1000	3 H 1	LA RENAISSANCE HORS D'ITALIE
HAR 2070	3 A 1	L'ART GOTHIQUE
HAR 2090	3 H 1	LA RENAISSANCE A ROME
HAR 3040	3 H 1	ART PALÉOCHRÉTIENT ET DU HAUT M. AGE
HAR 3070	3 H 1	L'ENLUMENURE ET LE VITRAIL
HAR 3080	3 H 1	L'ART DE COUR AU 16 ^e SIECLE
HAR 3100	3 H 1	L'ART EN FRANCE DE 1400 A 1715
HAR 3130	3 A 1	L'ART ITALIEN A ROME DE 1500 A 1600
HAR 3420	3 H 1	UNE VILLE- VENISE

BLOC 12 E OPTION

BAROQUE ET ARCHITECTURE

HAR 1500	3 H 1	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
HAR 1700	3 A 1	ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE
HAR 2215	3 A 1	LE 19 ^e SIECLE EUROPEEN
HAR 2600	3 A 1	ARCHITECTURE EN AMERIQUE AU 19 ^e S.
HAR 2610	3 A 1	ARCHITECTURE EN EUROPE AU 19 ^e SIECLE
HAR 2700	3 A 1	L'ARCHITECTURE CLASSIQUE EN FRANCE
HAR 3121	3 AH 1	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR
HAR 3440	3 A 1	LA PEINTURE DU 17 ^e S. AUX PAYS-BAS
HAR 3440	3 H 1	LA PEINTURE FLAMANDE DU 17 ^e SIECLE
HAR 3600	3 H 1	ARCHITECTURE EN AMERIQUE AU 20 ^e S.
HAR 3610	3 H 1	ARCHITECTURE EN EUROPE AU 20 ^e SIECLE
HAR 3700	3 H 1	ARCHITECTURE BAROQUE EN EUROPE

BLOC 12 F OPTION

19^e ET 20^e SIECLES

HAR 1130	3 H 1	L'ECOLE IMPRESSIONNISTE
HAR 1900	3 AH 1	LE CUBISME
HAR 1900	3 H 1	LE DADAISME
HAR 1950	3 A 1	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1900
HAR 2002	3 H 1	LA PEINTURE AMERICAINE APRES 1900
HAR 2185	3 H 1	APRES L'IMPRESSIONNISME
HAR 2175	3 A 1	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN
HAR 2185	3 H 1	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
HAR 2190	3 A 1	CONSTRUCTIVISME: ESTHETIQUE, IDEOL.
HAR 2300	3 H 1	LA SCULPTURE AU 20 ^e SIECLE
HAR 2460	3 H 1	AVANT-GARDES EN EUROPE DEPUIS 1900
HAR 3220	3 A 1	L'ART ACTUEL
HAR 3250	3 H 1	LE ROMANTISME
HAR 3260	3 A 1	REALISME AU 19 ^e SIECLE
HAR 3900	3 H 1	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS

14 CR

BLOC 12 G OPTION

ART CANADIEN, ORIENTAL ET ANTIQUE

HAR 2115	3 A 1	ARTS ANCIENS AU CANADA
HAR 2101	3 A 1	L'ART CHINOIS
HAR 2102	3 H 1	L'ART JAPONAIS
HAR 2195	3 A 1	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2195	3 AH 1	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2200	3 A 1	LES ARTS PRECOLOMBIENS
HAR 2235	3 A 1	L'ART ANTIQUE
HAR 2600	3 H 1	LES ARTS VISUELS AU CANADA

BLOC 12 H OPTION

ARTS PLASTIQUES ET ETUDES CINEMATOGRAPHIQUES

ARP 1010	3 AH 1	DESSIN 1
ARP 1022	3 AH 1	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP 1080	3 A 1	TECHNIQUES ET PROCÉDES PICTURAUX
CIN 1040	3 A 1	LANGAGE DU CINEMA
CIN 2010	3 A 1	HISTOIRE DU CINEMA 1
CIN 2050	3 H 1	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
CIN 2080	3 A 1	CINEMA CHINOIS
CIN 3010	3 H 1	HISTOIRE DU CINEMA 2
CIN 3040	3 A 1	CINEMA QUEBECOIS
CIN 3050	3 H 1	CINEMA EXPERIMENTAL

BLOC 12 I OPTION

LITTÉRATURE EN LANGUE ALLEMANDE

ALL 1001	6 A 1	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ANG 1060	3 A 1	VILLE AMERICAINE EN ART ET LITTÉRAT.
ANT 1000	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ANTHOPOLOGIE
ANT 2024	3 A 1	LANGAGES ET SYSTEMES SYMBOLIQUES
ARV 1020	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ARCHÉOLOGIE
COM 1200	3 AH 1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1200	3 AH 1	THEORIES DE LA COMMUNICATION
ESP 1051	6 A 2	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
ESP 1051	6 AH 1	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
ETM 2008	3 H 1	ARCHÉOLOGIE MÉDIÉVALE
FRA 1302	3 H 1	MODERNITES
FRA 1301	3 A 1	HISTOIRE DU THÉÂTRE
FRA 1500	3 AH 1	ATELIER DE FRANÇAIS ÉCRIT
FRA 3010	3 AH 1	LITTÉRATURE ET PSYCHANALYSE
FRA 3025	3 A 1	LA LITTÉRATURE ET LES AUTRES ARTS
GRC 1111	3 AE 1	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
HGL 1021	3 A 1	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1021	3 H 1	RYTHES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HGL 2040	3 AH 1	LA CÉRAMIQUE GRECQUE
HGL 2050	3 H 1	MÉTHODES, TECHNIQUES EN ARCHÉOLOGIE
HGL 2070	3 H 1	ARCHITECTURE ROMAINE
HST 1032	3 HE 1	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST 1941	3 A 1	L'EPOQUE MODERNE
HST 1942	3 H 1	L'EUROPE AUX 19 ^e ET 20 ^e SIECLES
HST 3013	3 AH 1	HISTOIRE ET MUSEOLOGIE
ITL 1051	6 A 2	ITALIEN ELEMENTAIRE
ITL 1951	6 AH 1	ITALIEN ELEMENTAIRE
LAT 1111	3 AE 1	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LCO 1000	3 A 1	INTRO. A LA LITTÉRATURE COMPAGNE
LCO 2300	3 H 1	QUESTIONS DE PRATIQUE CULTURELLE
UNG 1033	3 AH 1	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
UNG 1090	3 H 1	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
UNG 2011	3 H 1	COURANTS THÉORIQUES, MÉTHODOLOGIQUES
PHI 1100	3 H 1	INTROD. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1250	3 H 1	ESTHÉTIQUE
PHI 1810	3 A 1	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNE
PHI 1800	3 A 1	DES PRÉSOCRATIQUES A ARISTOTE
PHI 2580	3 H 1	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE
PHI 3020	3 A 1	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTÉLIENNE
PSY 1052	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL 1052	3 AH 1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 2300	3 H 1	CONNAISSANCE ET IDÉOLOGIE
SOL 3301	3 A 1	SOCIOL. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 3304	3 A 1	SOCIOLOGIE COGNITIVE
URB 3071	3 A 1	HISTOIRE DE L'URBANISME

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple HAR.

Mineur en histoire de l'art

J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

RDC 12 A	OPTION	MINIMUM 27 CR, MAXIMUM 27 CR
ARP 1000	3 A 1	TECHNIQUES ET PROCÉDES PICTURAUX
NAR 1020	3 A 1	PERCEPTION VISUELLE
NAR 1040	3 H 1	HISTOIRE DES TECHNIQUES
NAR 1070	3 A 1	HISTORIOGRAPHIE CRITIQUE
NAR 1075	3 A 1	INITIATION À LA RECHERCHE
NAR 1080	3 H 1	LA FORME ROMAINE
NAR 1090	3 A 1	LA RENAISSANCE À FLORENCE
NAR 1130	3 H 1	L'ÉCOLE IMPRESSIONNISTE
NAR 1140	3 H 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE INITIAT
NAR 1160	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
NAR 1200	3 H 1	INTRODUCTION À L'ART MODERNE
NAR 1200	3 AH 1	INTRODUCTION À L'ART MODERNE
NAR 1500	3 H 1	L'ART BAROQUE EN AMÉRIQUE LATINE
NAR 1600	3 AH 1	LE CUBISME
NAR 1650	3 H 1	LE SURREALISME
NAR 1700	3 A 1	ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE
NAR 1800	3 H 1	LA RENAISSANCE HORS D'ITALIE
NAR 1850	3 A 1	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1900
NAR 2060	3 H 1	APPROCHES INTERDISCIPLIN. DE L'ART
NAR 2070	3 A 1	L'ART GOTHIQUE
NAR 2082	3 H 1	LA PEINTURE AMÉRICAINE APRES 1850
NAR 2090	3 H 1	LA RENAISSANCE À NOUVEAU
NAR 2115	3 A 1	ARTS ANCIENS AU CANADA
NAR 2151	3 A 1	L'ART CHINOIS
NAR 2162	3 H 1	L'ART JAPONAIS
NAR 2165	3 H 1	APRES L'IMPRESSIONNISME
NAR 2175	3 A 1	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMÉRICAIN
NAR 2185	3 H 1	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
NAR 2190	3 A 1	CONSTRUCTIVISME: ESTHÉTIQUE, IDÉEL
NAR 2195	3 A 1	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
NAR 2195D	3 AH 1	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
NAR 2200	3 A 1	LES ARTS PRÉCOLOMBIENS
NAR 2215	3 A 1	LE III ^e SIÈCLE EUROPÉEN
NAR 2231	3 A 1	L'ART ANTIQUE
NAR 2400	3 H 1	HISTOIRE DE LA GRAVURE
NAR 2500	3 H 1	LA SCULPTURE AU XIX ^e SIÈCLE
NAR 2600	3 A 1	ARCHITECTURE EN AMÉRIQUE AU XIX ^e S.
NAR 2610	3 A 1	ARCHITECTURE EN EUROPE AU XIX ^e SIÈCLE
NAR 2700	3 A 1	L'ARCHITECTURE CLASSIQUE EN FRANCE
NAR 2750	3 A 1	LECTURE ET ANALYSE D'ŒUVRES D'ART
NAR 3000	3 A 1	HISTOIRE DES ARTS DÉCORATIFS
NAR 3005	3 H 1	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART
NAR 3040	3 A 1	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
NAR 3090	3 H 1	ART PALEOCHRÉTIEN ET DU HAUT M. ADI
NAR 3070	3 H 1	L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL
NAR 3080	3 H 1	L'ART DE COUR AU XIX ^e SIÈCLE
NAR 3100	3 H 1	L'ART EN FRANCE DE 1400 À 1715
NAR 3130	3 A 1	L'ART ITALIEN À ROMA DE 1500 À 1600
NAR 3131	3 A 1	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIÈCLE D'OR
NAR 3160	3 H 1	AVANT GARDES EN EUROPE DEPUIS 1900
NAR 3162	3 H 1	LE DESIGN MODERNE
NAR 3200	3 A 1	L'ART ACTUEL
NAR 3230	3 A 1	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
NAR 3240	3 H 1	INTRODUCTION AU MUSÉE D'ART
NAR 3250	3 H 1	LE ROMANTISME
NAR 3260	3 A 1	REALISME AU XIX ^e SIÈCLE
NAR 3410	3 H 1	HISTOIRE DE L'ART ET ANTHROPOLOGIE
NAR 3420	3 H 1	UNE VILLE: VENISE
NAR 3440	3 A 1	LA PEINTURE DU III ^e S. AUX PAYS-BAS
NAR 3445	3 H 1	LA PEINTURE FLAMANDE DU XIX ^e SIÈCLE
NAR 3500	3 H 1	LES ARTS VISUELS AU CANADA
NAR 3600	3 H 1	ARCHITECTURE EN AMÉRIQUE AU XIX ^e S.
NAR 3610	3 H 1	ARCHITECTURE EN EUROPE AU XIX ^e SIÈCLE
NAR 3700	3 H 1	ARCHITECTURE BAROQUE EN EUROPE

NAR 300	3 A 1	LES THÉORIES DE L'ART
NAR 350	3 H 1	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de signe NAR.



Histoire et langues musicales :
voir Musique

Hygiène dentaire

Faculté de médecine dentaire

Certificat 1-302-5-0

Information sur le programme :

Chantal Codère 343-7128

Information sur l'admission :

343-7076

1 Condition d'admissibilité

Détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'hygiène dentaire.

2 Catégorie de candidats

Toute personne qui détient un DEC en techniques d'hygiène dentaire ou qui est en voie de l'obtenir.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

4 Critère de sélection

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	31	24
Refus	12	17
Offres d'admission	16	4
Capacité d'accueil totale : 15		

Programme 1-302-5-0

Version 04

Certificat en hygiène dentaire

Ce programme totalise 30 crédits, dont 15 crédits de cours obligatoires, 5 crédits de cours à option et 5 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	DEBUTANT	15 CR
SAB 1130	2 AHE 1	NUTRITION APPLIQUEE A LA SANTE DENT.
SAB 1150	3 AHE 1	PRINCIPES ET METHODES EDUC. SANITAIRE
SAB 1160	2 AHE 1	APPRENTISSAGE HABILETES DE COMMUNIC.
SAB 2040	2 H 1	SANTE DENTAIRE PUBLIQUE
SAB 2110	3 AHE 1	INTR. ANAL. BESOINS SANTE S-O APPUC.
SAB 2122	1 A 1	INTRO. FORMATION CLINIQUE EN HYS. DENT.
SAB 2123	1 H 1	STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR
PSY 1960	2 AH 1	PSYCHOLOGIE ET MEDECINE DENTAIRE I
PSY 1962	1 AH 1	PSYCHOLOGIE ET MEDECINE DENTAIRE II
SAB 1130	3 AHE 1	INTRODUCTION LITTÉRATURE HYG. DENTAIRE
SAB 1140	3 AHE 1	SANTE DENT. MATERNELLE ET INFANTILE
SAB 1170	1 AHE 1	INTRODUCTION A LA DENTISTE PEDIAT.
SAB 1180	1 H 1	CONTROLE DE L'INFECTION EN CAS. DENT.
SAB 1190	2 AHE 1	VIELLISSEMENT ET SANTE DENTAIRE
SAB 3090	1 AH 1	SEM. EDUC. SANITAIRE BUCCO-DENTAIRE I
SAB 2140	1 AHE 1	PREVENTION DES MALOCCLUSIONS
SAB 3062	1 AHE 1	PARODONTIE PREVENTIVE
STD 2023	2 AHE 1	PATHOLOGIE DENTAIRE

Une modification de ce certificat est actuellement à l'étude.



Information et journalisme

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 221

Informatique

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé, orientation *Informatique*; orientation
Recherche opérationnelle 1-175-1-0
Majeur 1-175-2-0
Mineur 1-175-4-0
(voir aussi *Mathématiques-informatique*)

Information sur les programmes :

El Mostapha Aboulhamid 343-6602

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

ou

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 ou 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui complète au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registre.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Un seul de ces deux (2) cours peut faire partie du bloc 10.10 décrit au point 1, soit Physique 101, 201, 301-78, Chimie 101, 201 ou Biologie 301. Tous les autres cours de ce bloc doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.7 Pour être admissibles, les adultes doivent avoir complété les cours Mathématiques 103, 105, 203.

5.8 La capacité d'accueil englobant les programmes de baccalauréat de majeur et de mineur en informatique et le programme de baccalauréat multidisciplinaire mathématiques-informatique, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.9 Un microprogramme en micro-informatique est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté de l'éducation permanente).

5.10 Un baccalauréat en éducation, option enseignement secondaire, ayant l'informatique comme discipline principale ou discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation

en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

5.11 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.10 et 10.12.

5.12 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	440	371
Refus	75	121
Offres d'admission	209	188
Capacité d'accueil	70	65

(voir remarque 5.8)

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 23,000.

Programme I-175-1-0

Version 14

B.Sc. spécialisé en informatique

J

L'orientation **Informatique** comprend les segments 02 et 75, avec 62 crédits obligatoires, 22 à option et 6 au choix.

L'orientation **Recherche opérationnelle** comprend les segments 02 et 76, avec 62 crédits obligatoires, 22 à option et 8 au choix.

SEGMENT 02 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 02 A OBLIGATOIRE 16 CR

PROGRAMMATION ET ALGORITHMIQUE

+ IFT 1010	4 AH 1	PROGRAMMATION 1
+ IFT 1020	4 AH 1	PROGRAMMATION 2
+ IFT 2010	4 AH 1	STRUCTURES DE DONNÉES
+ IFT 2011	4 AH 1	INTRODUCTION À L'ALGORITHMIQUE

BLOC 02 B OBLIGATOIRE 16 CR

MATÉRIEL ET GÉNIE

+ IFT 1213	4 AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
+ IFT 1225	4 AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 2
+ IFT 2240	4 AH 1	SYSTÈMES D'EXPLOITATION
+ IFT 2251	4 AH 1	GÉNIE LOGICIEL

BLOC 02 C OBLIGATOIRE 9 CR

THÉORIE

+ IFT 1803	4 AH 1	STRUCTURES DISCRÈTES EN INFORMATIQUE
+ IFT 1571	4 AH 1	MODÈLES DE RECHERCHE OPÉRATIONNELLE

BLOC 02 D OBLIGATOIRE 14 CR

MATHÉMATIQUES

+ MAT 1811	4 AH 1	ANALYSE POUR INFORMATIENS
+ MAT 1861	4 AH 1	MATHÉMATIQUES LINÉAIRES
+ MAT 1937	3 AH 1	PROBABILITÉS POUR INFORMATIENS
+ STT 2919	3 A 1	STATISTIQUE POUR INFORMATIENS

BLOC 02 F OPTION MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

CONTRIBUTION D'AUTRES DISCIPLINES

ANG 1907	3 AHE 1	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE
ARV 1020	3 AH 1	INTRODUCTION À L'ARCHIVISTIQUE
ECN 1110	3 AH 1	MICROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
HEC 2015	3 AHE 1	MANAGEMENT
HEC 2017	3 AHE 1	COMPTABILITÉ DE GESTION
* HST 2510	3 A 1	HISTOIRE GÉNÉRALE DES SCIENCES 1

HST	2520	3 H 1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2
LNG	1025	3 AH 1	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
PHI	2025	3 H 1	LOGIQUE 2
PHI	2170	3 A 1	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI	2175	3 H 1	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
PSY	1902	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY	1907	3 AH 1	PROCESSUS COGNITIFS
RED	2036	3 AH 1	REDACTION ADMINISTRATIVE
REI	1010	3 AH 1	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

SEGMENT 75 PROPRE A L'ORIENTATION INFORMATIQUE

BLOC 75 A	OBLIGATOIRE	8 CR
-----------	-------------	------

APPROFONDISSEMENT EN THEORIE

+ IFT	2020	4 AH 1	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT	2102	4 AH 1	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE

BLOC 75 B	OPTION	MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 8 CR
-----------	--------	----------------------------

DOMAINES FONDAMENTAUX

+ IFT	2010	4 A 1	GENIE LOGICIEL AVANCE
+ IFT	2020	4 A 1	TELE-INFORMATIQUE
+ IFT	2030	4 A 1	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: INTRODC.
+ IFT	2070	4 H 1	INFORMATIQUE THEORIQUE
+ IFT	2380	4 H 1	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMP.

BLOC 75 C	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
-----------	--------	-----------------------------

COMPLEMENTES

+ IFT	2421	4 H 1	INTRODC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES
+ IFT	2450	4 A 1	SOL. NUMERIQUE DES PROBL. MATRICIELS
+ IFT	2504	4 A 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
+ IFT	2020	4 A 1	BASES DE DONNEES
+ IFT	2051	4 AHE 1	PROJET D'INFORMATIQUE
+ IFT	2060	4 H 1	IMPLANT. DES SYST. DE PROGRAMMATION
+ IFT	2102	4 A 1	ANALYSE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT	2030	4 H 1	SYSTEMES LINEAIRES
+ IFT	2240	4 H 1	SIMULATION ET MODELES
+ IFT	2261	4 H 1	INFOGRAPHIE
+ IFT	2401	4 A 1	ALGEBRE NUMERIQUE
+ IFT	2411	4 A 1	ANALYSE NUMERIQUE
+ IFT	2512	4 H 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2
+ IFT	2540	4 A 1	GRAPHES ET RESEAUX
+ IFT	2651	4 A 1	MODELES STOCHASTIQUES
+ STT	2700	3 AH 1	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE

SEGMENT 76 PROPRE A L'ORIENTATION RECHERCHE OPERATIONNELLE

BLOC 76 A	OBLIGATOIRE	8 CR
-----------	-------------	------

RECHERCHE OPERATIONNELLE

+ IFT	2504	4 A 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
+ IFT	2512	4 H 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2

BLOC 76 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
-----------	--------	-----------------------------

RECHERCHE OPERATIONNELLE ET STATISTIQUE

+ IFT	2240	4 H 1	SIMULATION ET MODELES
+ IFT	2540	4 A 1	GRAPHES ET RESEAUX
+ IFT	2651	4 A 1	MODELES STOCHASTIQUES
+ STT	2700	3 AH 1	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE

BLOC 76 C	OPTION	MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 12 CR
-----------	--------	-----------------------------

COMPLEMENTES

+ IFT	2020	4 AH 1	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT	2102	4 AH 1	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE
+ IFT	2421	4 H 1	INTRODC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES
+ IFT	2450	4 A 1	SOL. NUMERIQUE DES PROBL. MATRICIELS
+ IFT	2020	4 A 1	BASES DE DONNEES
+ IFT	2051	4 AHE 1	PROJET D'INFORMATIQUE
+ IFT	2060	4 H 1	IMPLANT. DES SYST. DE PROGRAMMATION
+ IFT	2102	4 A 1	ANALYSE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT	2030	4 H 1	SYSTEMES LINEAIRES
+ IFT	2261	4 H 1	INFOGRAPHIE
+ IFT	2310	4 A 1	GENIE LOGICIEL AVANCE
+ IFT	2020	4 A 1	TELE-INFORMATIQUE
+ IFT	2030	4 A 1	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: INTRODC.
+ IFT	2070	4 H 1	INFORMATIQUE THEORIQUE
+ IFT	2380	4 H 1	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMP.

+ IFT	2401	4 A 1	ALGEBRE NUMERIQUE
+ IFT	2411	4 A 1	ANALYSE NUMERIQUE

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de si-
gle IFT.

Programme 1-175-2-0	Version 09
---------------------	------------

Majeur en informatique J

Ce programme totalise 28 crédits obligatoires, 25 à option et 3
au choix.

BLOC 77 A	OBLIGATOIRE	12 CR
-----------	-------------	-------

PROGRAMMATION ET ALGORITHMIQUE

+ IFT	1010	4 AH 1 p	PROGRAMMATION 1
+ IFT	1020	4 AH 1 p	PROGRAMMATION 2
+ IFT	2010	4 AH 1	STRUCTURES DE DONNEES

BLOC 77 B	OBLIGATOIRE	8 CR
-----------	-------------	------

MATERIEL ET GENIE

+ IFT	1213	4 AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
+ IFT	1225	4 AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 2

BLOC 77 C	OBLIGATOIRE	8 CR
-----------	-------------	------

THEORIE

+ IFT	1003	4 AH 1	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE
+ IFT	1571	4 AH 1	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE

BLOC 77 D	OPTION	MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 12 CR
-----------	--------	------------------------------

DOMAINES FONDAMENTAUX

+ IFT	2020	4 AH 1	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT	2102	4 AH 1	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE
+ IFT	2121	4 AH 1	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE
+ IFT	2240	4 AH 1	SYSTEMES D'EXPLOITATION
+ IFT	2251	4 AH 1	GENIE LOGICIEL

BLOC 77 E	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
-----------	--------	-----------------------------

COMPLEMENTES

+ IFT	2421	4 H 1	INTRODC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES
+ IFT	2450	4 A 1	SOL. NUMERIQUE DES PROBL. MATRICIELS
+ IFT	2504	4 A 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
+ IFT	2020	4 A 1	BASES DE DONNEES
+ IFT	2051	4 AHE 1	PROJET D'INFORMATIQUE
+ IFT	2060	4 H 1	IMPLANT. DES SYST. DE PROGRAMMATION
+ IFT	2102	4 A 1	ANALYSE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT	2030	4 H 1	SYSTEMES LINEAIRES
+ IFT	2240	4 H 1	SIMULATION ET MODELES
+ IFT	2261	4 H 1	INFOGRAPHIE
+ IFT	2310	4 A 1	GENIE LOGICIEL AVANCE
+ IFT	2020	4 A 1	TELE-INFORMATIQUE
+ IFT	2030	4 A 1	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: INTRODC.
+ IFT	2070	4 H 1	INFORMATIQUE THEORIQUE
+ IFT	2380	4 H 1	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMP.
+ IFT	2401	4 A 1	ALGEBRE NUMERIQUE
+ IFT	2411	4 A 1	ANALYSE NUMERIQUE
+ IFT	2512	4 H 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2
+ IFT	2540	4 A 1	GRAPHES ET RESEAUX
+ IFT	2651	4 A 1	MODELES STOCHASTIQUES
+ STT	2700	3 AH 1	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE

BLOC 77 F	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR
-----------	--------	----------------------------

MATHEMATIQUES

MAT	1911	4 AH 1	ANALYSE POUR INFORMATIENS
MAT	1901	4 AH 1	MATHEMATIQUES LINEAIRES
MAT	1917	3 AH 1	PROBABILITES POUR INFORMATIENS
+ STT	2578	3 A 1	STATISTIQUE POUR INFORMATIENS

CONTINUATION D'AUTRES DISCIPLINES

ANG 1967	3	AHE 1	ANGLAIS INTERMEDIAIRE
ARV 1020	3	AH 1	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
ECN 1110	3	AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3	AH 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
HEC 3015	3	AHE 1	MANAGEMENT
HEC 3017	3	AHE 1	COMPTABILITE DE GESTION
HST 2510	3	A 1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1
HST 2520	3	H 1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2
UNG 1025	3	AH 1	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
PHI 2005	3	H 1	LOGIQUE 1
PHI 2130	3	A 1	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI 2175	3	H 1	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
PSY 1952	3	AH 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY 1957	3	AH 1	PROCESSUS COGNITIFS
RES 2000	3	AH 1	REDACTION ADMINISTRATIVE
REI 1010	3	AH 3	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de single IFT.

Programme 1-175-4-0

Version 05

Mineur en informatique

J

Ce programme totalise 16 crédits obligatoires, 11 à option et 3 au choix.

BLOC 21 A OBLIGATOIRE MINORANT 6 CR

PROGRAMMATION ET MATERIEL

+ IFT 1010	4	AH 1	PROGRAMMATION 1
+ IFT 1020	4	AH 1	PROGRAMMATION 2
+ IFT 1213	4	AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
+ IFT 1225	4	AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 2

BLOC 21 B OPTION ANNUEUR 4 CR. ANNUEUR 12 CR

DOMAINES FONDAMENTAUX

+ IFT 2010	4	AH 1	STRUCTURES DE DONNEES
+ IFT 2030	4	AH 1	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT 2102	4	AH 1	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE
+ IFT 2121	4	AH 1	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE
+ IFT 2240	4	AH 1	SYSTEMES D'EXPLOITATION
+ IFT 2251	4	AH 1	GENIE LOGICIEL

BLOC 21 C OPTION ANNUEUR 0 CR. MINORANT 4 CR

MATHÉMATIQUES

+ IFT 1002	4	AH 1	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE
MAT 1911	4	AH 1	ANALYSE POUR INFORMATIENS
MAT 1961	4	AH 1	MATHÉMATIQUES LINÉAIRES
MAT 1977	3	AH 1	PROBABILITES POUR INFORMATIENS
+ STT 2576	3	A 1	STATISTIQUE POUR INFORMATIENS

En règle générale, ce mineur ne peut être complété en un an que si un équivalent de IFT 1010 est déjà réussi.

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de single IFT.



Informatique :

voir Enseignement de l'informatique au secondaire, Informatique appliquée, Informatique pour gestionnaire, Mathématique

ques-informatique, Micro-informatique, Génie informatique et Génie électrique.

Informatique appliquée

Faculté des arts et des sciences

Certificat 1-175-5-0

Information sur le programme :

El Mostapha Aboulhamid 343-6602

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir une formation en mathématiques de niveau collégial.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Critères de sélection

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4.2 Ce programme est normalement offert à temps partiel. Il peut toutefois être suivi à plein temps.

4.3 Ce programme peut être entièrement suivi en fin d'après-midi ou la soir.

Statistiques d'admission (automne 1996)

Demandes	111
Refus	17
Offres d'admission	88
Capacité d'accueil	50

Programme 1-175-5-0

Version 04

Certificat en informatique appliquée

S

Ce programme totalise 8 crédit obligatoire, 24 à option et 6 au choix.

BLOC 21 A OPTION ANNUEUR 6 CR. ANNUEUR 18 CR

+ IFT 1010	3	AHE 1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
+ IFT 1020	3	A 1	STRUCTURE DES ORDINATEURS
+ IFT 2010	3	AH 1	STRUCTURES DE DONNEES
+ IFT 2021	3	H 1	INTRODUCTION AUX BASES DE DONNEES
+ IFT 2019	3	H 1	SYSTEMES D'EXPLOITATION
+ IFT 2040	3	A 1	IMAGINER APPLIQUEE

BLOC 21 B OPTION ANNUEUR 0 CR. ANNUEUR 6 CR

+ IFT 1112	3	A 1	PROGRAMMATION AVEC FORTRAN
+ IFT 1113	3	A 1	PROGRAMMATION AVEC COBOL
+ IFT 1140	3	AH 1	PROGRAMMATION AVEC PASCAL

IFT	1945	3 H 1	PROGRAMMAT. ORIENTEE OBJET EN PASCAL
IFT	1980	3 ANS 1	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C
IFT	1986	3 H 1	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJET EN C++

DEC 21 C	OPTION	MINIMUM D'CR.	MAXIMUM D'CR.
IFT 1950	3 A 1	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE	
IFT 2000	3 H 1	MODELES D'OPTIMISATION LINEAIRE	
IFT 2010	3 H 1	MODELES D'OPTIMISATION NON LINEAIRE	
STT 1960	3 H 1	LOGICIELS STATISTIQUES	

Seul exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle IFT.



Informatique appliquée :

voir Génie informatique et Génie électrique

Informatique pour gestionnaire

École des Hautes Études Commerciales
Certificat
Information : 340-6151

Ingénierie :

voir Génie

Inhalothérapie

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 232

Innovation technologique

École Polytechnique
Orientation
Information : 340-4724

Institutions économiques :

voir Sciences économiques

Intelligence artificielle :

voir Génie informatique, Informatique

Interprétation :

voir Musique

Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 233
Voir aussi *Intervention psychoéducative*

Intervention auprès des jeunes :

voir aussi *Intervention psychoéducative*

Intervention en milieu multiethnique

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 234

Intervention en santé mentale :

voir Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

Intervention psychoéducative

Faculté des arts et des sciences

Certificat 1-215-5-1

Information sur le programme :

Bernard Tessier 385-2540

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir une expérience appropriée à ce programme et, de plus, être présentement en exercice professionnel ou avoir la possibilité d'intervenir dans un milieu pertinent au champ d'études.

1.2 Obtenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate.

1.3 Compléter le document *Supplément à la demande d'admission*.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6031).

3.5 Ce programme est offert à temps partiel et est normalement réparti sur cinq (5) trimestres.

Programme 1-2155-1

Version 03

Certificat en intervention psychoéducative

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 15 à option et 0 au choix.

BLOC B0 A OBLIGATOIRE 75 CR

INITIATION A LA PSYCHOEDUCATION

PSE 1070	3 A 1 s	DEVELOPPEM. HUMAIN ET SOCIALISATION
PSE 1301	3 A 1 s	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHOEDUCATION
* PSE 2027	3 H 1 s	ACTION PREVENTIVE ET REEDUCATIVE
* PSE 3104	3 A 2 s	METHODOLOGIE DE L'INTERVENTION 2
* PSE 3191	3 AH 1 s	SYNTHESE DE L'INTERVENTION

BLOC B0 B OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION

PSE 1102	3 A 1 s	DEVELOPPEMENT SOCIO-AFFECTIF 1
* PSE 1103	3 H 1 s	DEVELOPPEMENT SOCIO-AFFECTIF 2
PSE 1104	3 A 1 s	DEVELOPPEMENT COGNITIF
* PSE 2105	3 H 1 s	INADAPTA., PETITE ENFANCE ET ENFANCE
* PSE 2106	3 H 1 s	INADAPTA. AU COURS DE L'ADOLESC.
* PSE 2107	3 A 1 s	ETUDE DES LOIS RELATIVES AUX MINEURS
* PSE 3102	3 H 1 s	MODELES. PREVENTION ET INTERVENTION
* PSE 3113	3 A 1 s	EVALUAT. DE PROGRAMMES D'INTERVENT.
PSY 1030	3 A 1 s	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE
PSY 1081	3 H 1 s	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE
PSY 1105	3 A 1 s	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
PSY 1110	3 H 1 s	PSYCHOPATHOLOGIE. INTRODUCTION
SNS 2326	3 AE 1 s	DYNAMIQUE FAMILIALE ET INTERVENTION

BLOC B0 C OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

METHODOLOGIE

PSE 1107	3 A 1 s	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE
* PSE 1108	3 H 1 s	ANALYSES STATISTIQUES 1
* PSE 2103	3 H 1 s	INSTRUMENTS DE MESURE ET D'EVALUAT.
* PSE 2104	3 A 1 s	OBSERVATION DES COMPORTEMENTS
* PSE 3114	3 A 1 s	INADAPTA. PREVENTION, DEPISTAGE

BLOC B0 D OPTION MINIMUM 1 CR, MAXIMUM 9 CR

INTERVENTION

* PSE 2105	3 A 1 s	ETUDE DE CAS ET PLANS D'INTERVENTION
* PSE 2106	3 A 1 s	INTERVENTIONS AUPRES DE LA FAMILLE
* PSE 2107	3 A 1 s	INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE
* PSE 2108	3 A 1 s	INTERVENTIONS DANS LA COMMUNAUTE
* PSE 3109	3 A 1 s	INTERVENTIONS EN MILIEU RESIDENTIEL
* PSE 3111	3 H 1 s	TECHNIQUES D'ENTREVUE
* PSE 3116	3 A 1 s	INTERVENTIONS AVEC DES GROUPES

BLOC B0 E OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

ANT 1011	3 A 1 s	EVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 2042	3 H 1 s	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 2425	3 H 1 s	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOG.
ANT 3052	3 H 1 s	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
CRI 1511	3 H 1 s	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
CRI 2429	3 AH 1 s	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CRI 2540	3 H 1 s	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE
GER 1000	3 AHE 1 s	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE
SOL 1070	3 AH 1 s	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 3103	3 H 1 s	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
SOL 3105	3 H 1 s	SOCIOLOGIE URBAINE ET REGIONALE
SOL 3503	3 A 1 s	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SNS 1802	3 H 1 s	FONDEMENTS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
* SWS 3744	3 AH 1 s	PRATIQUES EN PROTECTION DE L'ENFANCE
SWS 3745	3 AH 1 s	PRATIQUES. MILIEU ETHNIQUE MINOR.
TXM 1221	3 AHE 1 s	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES



Intervention psychosociale :

voir Action communautaire, Criminologie, Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques, intervention en milieu multiethnique, Service social, Toxicomanies : prévention et réadaptation

Intervention sociale :

voir Action communautaire, Criminologie, Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques, intervention en milieu multiethnique, Service social

Introduction à la gestion des services de santé

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 235

Italien :

voir Études italiennes

Japonais :

voir Études est-asiatiques

Journalisme :

voir Information et journalisme

Justice :

voir Criminologie, Droit, Intervention en milieu multiethnique, Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques, Gestion appliquée à la police et à la sécurité

Langue :

voir Cours de français, Cours de langues, Linguistique, Rédaction

Langue allemande :

voir Études allemandes, Traduction allemand-français

Langue anglaise :

voir Anglais langue seconde, Enseignement de l'anglais au secondaire, Études anglaises, Langue et civilisations anglaises

Langue arabe :

voir Études arabes

Langue chinoise :

voir Études est-asiatiques

Langue espagnole :

voir Enseignement de l'espagnol au secondaire, Études hispaniques, Traduction espagnol-français français-espagnol

Langue et civilisations anglaises

Faculté des arts et des sciences

Mineur 1-136-4-0

Information sur le programme :

John O'Neill 343-6192

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Réussir un test de connaissance de l'anglais.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

3.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-136-4-0

Version 00

Mineur en langue et civilisations anglaises

J

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire et 30 à option.

BLOC 23 A

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

LANGUE PARLÉE

* ANG 1090	3 AH 1	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE
ANG 1097	3 AHE 1	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE
* ANG 1098	3 AHE 1	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE
ANG 2091	3 AH 1	ANGLAIS AVANCÉ 1
* ANG 2092	3 H 1	ANGLAIS AVANCÉ 2
* ANG 2093	3 H 1	ADVANCED ENGLISH GRAMMAR

BLOC 23 B

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

LANGUE ÉCRITE

ANG 1011	3 AH 1	ENGLISH COMPOSITION 1
* ANG 1012	3 AH 1	ENGLISH COMPOSITION 2
* ANG 1013	3 AH 1	ENGLISH COMPOSITION 3
* ANG 1014	3 H 1	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 23 C

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

CIVILISATIONS ANGLOPHONES

ANG 1001	3 A 1	CONTEMPORARY BRITISH CIVILIZATION
ANG 1002	3 H 1	CONTEMPORARY CANADIAN CIVILIZATION
* ANG 1003	3 H 1	CONTEMPORARY AMERICAN CIVILIZATION

BLOC 23 D

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

HISTOIRE DE PAYS ANGLOPHONES

HGT 1040	3 A 1	INTRO. À L'HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS
HGT 1040	3 A 1	LE CANADA PRÉ-CONFÉDÉRATION
HGT 1040	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HGT 2250	3 A 1	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HGT 2262	3 C 1	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HGT 2260	3 A 1	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS JUSQU'À 1865
HGT 2261	3 A 1	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS DEPUIS 1865

BLOC 23 E

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

INITIATION À LA LITTÉRATURE

* ANG 1201	3 A 1	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
ANG 1202	3 A 1	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
ANG 1203	3 A 1	THE NEW CANADIAN NOVEL
ANG 1204	3 AH 1	NEW CANADIAN SHORT STORIES
ANG 1205	3 H 1	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
ANG 1206	3 A 1	FROM DRAMA TO THEATRE
ANG 1207	3 AH 1	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
* ANG 1500	3 H 1	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LT.

BLOC 23 F

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

DISCIPLINES CONNEXES

GED 2412	3 H 1	LE CANADA
GED 3402	3 A 1	THEME RÉGIONAL
* HAR 2002	3 H 1	LA PEINTURE AMÉRICAINE APRES 1950
HAR 2125	3 A 1	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMÉRICAIN
HAR 3500	3 H 1	LES ARTS VISUELS AU CANADA
POL 1952	3 AHE 1	INSTITUTIONS POL. CAN. QUÉBÉCOISES
POL 2210	3 AH 1	LES ÉTATS-UNIS LES INSTITUTIONS

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît suffisamment bien la langue anglaise doit remplacer les 6 crédits du Bloc A, en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours des blocs B, E ou F.



Langue et civilisations anglaises :

voir Enseignement de l'anglais au secondaire, Études anglaises

Langue française :

voir Cours de français, Enseignement du français au secondaire, Études françaises, Rédaction

Langue grecque ancienne :
voir Études classiques

Langue grecque moderne :
voir Études néo-helléniques

Langue italienne :
voir Études italiennes

Langue japonaise :
voir Études est-asiatiques

Langue latine :
voir Études classiques, Études médiévales

Langue russe :
voir Études russes

Langue vietnamienne :
voir Études est-asiatiques

Latin :
voir Études classiques, Études médiévales

Linguistique

Faculté des arts et des sciences

B.A. spécialisé 1-180-1-0
Majeur 1-180-2-0
Mineur 1-180-4-0

Information sur les programmes :

Louise Dagenais 343-6756

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission

au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 3578).

3.5 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-180-1-0

Version 05

B.A. spécialisé en linguistique

J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 45 à option et 15 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	15 CR
LNG 1005	3 A 1	PHONÉTIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1006	3 AH 1	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1045	3 A 1	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG 1110	3 A 1	INTRODUCTION À LA LINGUISTIQUE HIST.
LNG 1120	3 A 1	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

BLOC 70 B	OBLIGATOIRE	15 CR
+ LNG 1321	3 H 1	PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE 1
LNG 2000	3 A 1	INTROD. AUX GRAMMAIRES FORMELLES
+ LNG 2050	3 H 1	THÉORIES SYNTACTIQUES
+ LNG 2070	3 H 1	PHONOLOGIE SYNCHRONIQUE
+ LNG 2080	3 H 1	SEMANTIQUE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR
ALL 1801	6 A 2	ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE
+ ALL 1802	3 AH 1	ALLEMAND INTERMÉDIAIRE 1
+ ALL 1804	3 AH 1	ALLEMAND INTERMÉDIAIRE 2
ARA 1901	6 A 1	ARABE ÉLÉMENTAIRE
ARA 1902	3 H 1	ARABE INTERMÉDIAIRE
ARA 1903	3 AE 1	ARABE AVANCÉ
CHN 1050	6 AE 1	CHINOIS ÉLÉMENTAIRE 1
+ CHN 1060	6 HE 1	CHINOIS ÉLÉMENTAIRE 2
ESP 1901	6 A 2	ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE
+ ESP 1902	3 AH 1	ESPAGNOL INTERMÉDIAIRE
+ ESP 1903	3 AE 1	ESPAGNOL AVANCÉ
GRC 1111	3 AE 1	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE 1
+ GRC 1121	3 H 1	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE 2
GRM 1010	6 A 2	GREC MODERNE ÉLÉMENTAIRE
+ GRM 2020	3 A 1	GREC MODERNE INTERMÉDIAIRE
+ GRM 2030	3 H 1	GREC MODERNE AVANCÉ
HEB 1010	6 A 1	LANGUE HÉBRAÏQUE ÉLÉMENTAIRE
+ HEB 1020	3 H 1	LANGUE HÉBRAÏQUE INTERMÉDIAIRE
HEB 1030	3 A 1	LANGUE HÉBRAÏQUE AVANCÉE
ITL 1901	6 A 2	ITALIEN ÉLÉMENTAIRE
+ ITL 1902	3 AH 1	ITALIEN INTERMÉDIAIRE
+ ITL 1903	3 AH 1	ITALIEN AVANCÉ
JPN 1050	6 AE 1	JAPONAIS ÉLÉMENTAIRE 1
+ JPN 1060	6 HE 1	JAPONAIS ÉLÉMENTAIRE 2
LAT 1111	3 AE 1	INITIATION À LA LANGUE LATINE 1
+ LAT 1121	3 H 1	INITIATION À LA LANGUE LATINE 2
PLD 1010	6 AH 1	COURS AUDIENSUEL DE POLONAIS 1
PTG 1901	6 A 1	PORTUGAIS ÉLÉMENTAIRE
PTG 1902	3 H 1	PORTUGAIS INTERMÉDIAIRE

PTG 1903	3 A 1	PORTUGAIS AVANCE
RUS 1901	6 A 1	RUSSE ELEMENTAIRE
RUS 1906	6 H 1	RUSSE INTERMEDIAIRE ET AVANCE

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 16 CR.
LNG 1000	3 H 1	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2011	3 H 1	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES
LNG 2300	3 A 1	MORPHOLOGIE
* + LNG 3010	3 A 1	THEORIES LINGUISTIQUES
* + LNG 3040	3 A 1	THEORIES SYNTAXIQUES AVANCEES
* + LNG 3050	3 A 1	SEMANTIQUE AVANCEE
* + LNG 3070	3 A 1	PHONOLOGIE AVANCEE
LNG 3170	3 A 1	INTRODUCTION A L'INDO-EUROPEEN

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 16 CR.
LNG 1000	3 A 1	STYLISTIQUE
LNG 1125	3 H 1	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
* + LNG 1220	3 H 1	PHONETIQUE ARTICULATOIRE
* + LNG 2020	3 A 1	PHONETIQUE ACOUSTIQUE DU FRANCAIS
* + LNG 2100	3 H 1	FRANCAIS CANADIEN 1
* + LNG 2110	3 A 1	DIALECTOLOGIE GENERALE
LNG 2180	3 H 1	LEXICOLOGIE
* + LNG 2220	3 A 1	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 2
* + LNG 3020	3 A 1	PHONETIQUE, PHONOLOGIE HIST., FRAN.
* + LNG 3100	3 H 1	FRANCAIS CANADIEN 2
* + LNG 3190	3 A 1	LINGUISTIQUE D'UNE LANGUE
* + LNG 3195	3 H 1	OBSERVATOIRE DU FRANCAIS CONTEMPOR.
* + LNG 3220	3 H 1	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 3
* + LNG 3510	3 H 1	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 16 CR.
LNG 1050	3 A 1	T.P. INITIATION A L'ANCIEN FRANCAIS
LNG 2225	3 A 1	HISTORIA DE LA LENGUA ESPANOLA
LNG 2280	3 A 1	INTRODUCTION A L'ONOMASTIQUE
* + LNG 2600	3 H 1	PHILOLOGIE GRECQUE 1
* + LNG 2650	3 H 1	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 1
* + LNG 2660	3 H 1	ANCIEN SCOTIAN
* + LNG 2700	3 H 1	PHILOLOGIE LATINE 1
* + LNG 2740	3 A 1	PHILOLOGIE ROMAINE
* + LNG 2800	3 A 1	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 2
* + LNG 3010	3 A 1	HISTOIRE DU FRANCAIS AU QUEBEC
* + LNG 3030	3 H 1	PROBLEMES DE LINGUISTIQUE HISTORIQUE

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 16 CR.
LNG 1121	3 A 1	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1
* + LNG 1122	3 H 1	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 2
* + LNG 2030	3 H 1	ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY
* + LNG 2231	3 A 1	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
* + LNG 2231	3 H 1	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
* + LNG 2290	3 H 1	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH
* + LNG 2420	3 H 1	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 2

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.
* + LNG 2040	3 H 1	APPLIED ENGLISH LINGUISTICS
LNG 2140	3 A 1	PROBLEMES DE BILINGUISME
LNG 2170	3 A 1	PRINC. LING., ENS., FRAN. LANG. MAT.
* + LNG 2230	3 H 1	LINGUISTIQUE APPLIQUEE
LNG 2340	3 H 1	PRINC. LING., ENS., LANGUES ETRANG.

BLOC 70 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 16 CR.
* + LNG 1410	3 H 1	ETHNOLINGUISTIQUE
* + LNG 2191	3 A 1	TECHNIQUES D'ENQUETE LINGUISTIQUE
* + LNG 2190	3 H 1	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
LNG 2240	3 H 1	PRAGMATIQUE
* + LNG 2250	3 H 1	SOCIOLINGUISTIQUE
* + LNG 3120	3 H 1	GRAMMAIRES FORMELLES ET APPLICATIONS
* + LNG 3220	3 A 1	LINGUISTIQUE QUANTITATIVE
* + LNG 3670	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
MAT 1987	3 H 1	MATHEMATIQUES ET LINGUISTIQUE
TRA 1400	3 A 1	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIQUE

BLOC 70 J	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.
LNG 1790	3 A 1	LINGUISTIQUE AMERINDIENNE
* + LNG 1790	6 A 2	COURS PROGRAMME D'UNE LANGUE
* + LNG 2090	3 A 1	DESCRIPTION D'UNE LANGUE
* + LNG 2260	3 A 1	PHILOLOGIE GERMANIQUE

LNG 3015	3 H 1	HISTOIRE DE LA LANGUE CHINOISE
LNG 3025	3 H 1	HISTOIRE DE LA LANGUE JAPONAISE
LNG 3030	3 A 1	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE
* + LNG 2190	3 H 1	LINGUISTIQUE DU TEXTE AMERINDIEN
* + LNG 2911	3 H 1	GRAMMAIRE CONTRASTIVE RUSSE-FRANCAIS

BLOC 70 J	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
AUT 1900	3 AHE 1	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
BIO 1901	3 H 1	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE
CHM 1995	3 H 1	CHIMIE ET SOCIETE
COM 1200	3 AH 1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
HST 2426	3 A 1	HIST. QUÉBÉCOIS-AMÉRIQUE, 1760-1867
ITI 1810	3 AHE 1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
PHI 1005	3 A 1	LOGIQUE 1
PHI 1200	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
* + PHI 2190	3 H 1	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHY 1445	3 H 1	PHYSIQUE DE LA HAUTE-FIDÉLITÉ
PSY 3022	3 A 1	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE
SOL 1970	3 AH 1	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC
STT 1971	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

Programme 1-190-2-0

Version 04

Majeur en linguistique

J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 24 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	10 CR.
LNG 1025	3 A 1	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1025	3 AH 1	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1045	3 A 1	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG 1110	3 A 1	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.
LNG 1120	3 A 1	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE

BLOC 71 B	OBLIGATOIRE	15 CR.
* + LNG 1321	3 H 1	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 1
LNG 2000	3 A 1	INTRODUC. AUX GRAMMAIRES FORMELLES
* + LNG 2050	3 H 1	THEORIES SYNTAXIQUES
* + LNG 2070	3 H 1	PHONOLOGIE SYNCHRONIQUE
* + LNG 2080	3 H 1	SEMANTIQUE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
LNG 1000	3 H 1	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2011	3 H 1	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES
LNG 2300	3 A 1	MORPHOLOGIE
* + LNG 3010	3 A 1	THEORIES LINGUISTIQUES
* + LNG 3040	3 A 1	THEORIES SYNTAXIQUES AVANCEES
* + LNG 3050	3 A 1	SEMANTIQUE AVANCEE
* + LNG 3070	3 A 1	PHONOLOGIE AVANCEE
LNG 3170	3 A 1	INTRODUCTION A L'INDO-EUROPEEN

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
LNG 1000	3 A 1	STYLISTIQUE
LNG 1125	3 H 1	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
* + LNG 1220	3 H 1	PHONETIQUE ARTICULATOIRE
* + LNG 2020	3 A 1	PHONETIQUE ACOUSTIQUE DU FRANCAIS
* + LNG 2100	3 H 1	FRANCAIS CANADIEN 1
* + LNG 2110	3 A 1	DIALECTOLOGIE GENERALE
LNG 2180	3 H 1	LEXICOLOGIE
* + LNG 2220	3 A 1	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 2
* + LNG 3020	3 A 1	PHONETIQUE, PHONOLOGIE HIST., FRAN.
* + LNG 3100	3 H 1	FRANCAIS CANADIEN 2
* + LNG 3190	3 A 1	LINGUISTIQUE D'UNE LANGUE
* + LNG 3195	3 H 1	OBSERVATOIRE DU FRANCAIS CONTEMPOR.
* + LNG 3220	3 H 1	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 3
LNG 3510	3 H 1	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
LNG 1050	3 A 1	T.P. INITIATION A L'ANCIEN FRANCAIS
LNG 2225	3 A 1	HISTORIA DE LA LENGUA ESPANOLA
LNG 2280	3 A 1	INTRODUCTION A L'ONOMASTIQUE

* +	LNG 3600	3 H 1	PHILOGIE GRECQUE 1
* +	LNG 3602	3 H 1	PHILOGIE DU FRANCAIS 1
* +	LNG 3603	3 H 1	ANCIEN OCCITAN
* +	LNG 3700	3 H 1	PHILOGIE LATINE 1
* +	LNG 3740	3 A 1	PHILOGIE ROMAINE
* +	LNG 3608	3 A 1	PHILOGIE DU FRANCAIS 2
* +	LNG 3610	3 A 1	HISTOIRE DU FRANCAIS AU QUEBEC
* +	LNG 3650	3 H 1	PROBLEMES DE LINGUISTIQUE HISTORIQUE

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.
* +	LNG 1131	3 A 1 LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1
* +	LNG 1132	3 H 1 LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 2
* +	LNG 2030	3 H 1 ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY
* +	LNG 2131	3 A 1 ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
* +	LNG 2231	3 H 1 HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
* +	LNG 2330	3 H 1 SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH
* +	LNG 2430	3 H 1 ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 2

BLOC 71 G	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.
* +	LNG 2040	3 H 1 APPLIED ENGLISH LINGUISTICS
* +	LNG 2140	3 A 1 PROBLEMES DE BILINGUISME
	LNG 2170	3 A 1 PRINC. LING., ENS., FRAN. LANG. MAT.
* +	LNG 2230	3 H 1 LINGUISTIQUE APPLIQUEE
	LNG 2340	3 H 1 PRINC. LING., ENS., LANGUES ETRANG.

BLOC 71 H	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ LNG 1410	3 H 1	ETHNOLINGUISTIQUE
+ LNG 2151	3 A 1	TECHNIQUES D'ENQUETE LINGUISTIQUE
+ LNG 2160	3 H 1	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
+ LNG 2340	3 H 1	PRAGMATIQUE
+ LNG 2350	3 H 1	SOCIOLOGIQUE
+ LNG 3120	3 H 1	GRAMMAIRES FORMELLES ET APPLICATIONS
+ LNG 3250	3 A 1	LINGUISTIQUE QUANTITATIVE
+ LNG 3670	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
MAT 1907	3 H 1	MATHEMATIQUES ET LINGUISTIQUE
TBA 1400	3 A 1	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIE

BLOC 71 I	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.
* +	LNG 1150	3 A 1 LINGUISTIQUE AMÉRINDIENNE
* +	LNG 1170	6 A 2 COURS PROGRAMME D'UNE LANGUE
* +	LNG 3090	3 A 1 DESCRIPTION D'UNE LANGUE
* +	LNG 3260	3 A 1 PHILOGIE GERMANIQUE
* +	LNG 3015	3 H 1 HISTOIRE DE LA LANGUE CHINOISE
* +	LNG 3025	3 H 1 HISTOIRE DE LA LANGUE JAPONAISE
* +	LNG 3030	3 A 1 HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE
* +	LNG 3150	3 H 1 LINGUISTIQUE DU TEXTE AMÉRINDIEN
* +	LNG 3917	3 H 1 GRAMMAIRE CONTRASTIVE RUSSO-FRANÇAIS

BLOC 71 J	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 1900	3 AHE 1	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
BIO 1951	3 H 1	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE
CHM 1955	3 H 1	CHIMIE ET SOCIETE
COM 1300	3 AH 1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
HST 2426	3 A 1	HIST. QUEBEC-BAS-CANADA, 1760-1867
IT 1810	3 AHE 1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
PHI 1005	3 A 1	LOGIQUE 1
PHI 1300	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 2150	3 H 1	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHY 1445	3 H 1	PHYSIQUE DE LA HAUTE-FIDELITE
PSY 3022	3 A 1	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE
SDI 1979	3 AH 1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
STT 1971	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

BLOC 71 A	DEBUTATEUR
LNG 1025	3 A 1
LNG 1026	3 AH 1
LNG 1040	3 A 1

BLOC 71 B	OPTION
LNG 1110	3 A 1
LNG 1120	3 A 1
+ LNG 1321	3 H 1
LNG 2030	3 A 1
+ LNG 2036	3 H 1
+ LNG 2070	3 H 1
+ LNG 2080	3 H 1

BLOC 71 C	OPTION
LNG 1000	3 H 1
LNG 2011	3 H 1
LNG 2360	3 A 1
+ + LNG 3010	3 A 1
+ + LNG 3040	3 A 1
+ + LNG 3050	3 A 1
+ + LNG 3070	3 A 1
LNG 3170	3 A 1

BLOC 71 D	OPTION
LNG 1040	3 A 1
LNG 1125	3 H 1
LNG 1220	3 H 1
LNG 2030	3 A 1
LNG 2100	3 H 1
LNG 2170	3 A 1
LNG 2180	3 H 1
LNG 2230	3 A 1
LNG 3020	3 A 1
LNG 3100	3 H 1
LNG 3190	3 AH 1
LNG 3195	3 H 1
LNG 3230	3 H 1
LNG 3510	3 H 1

BLOC 71 E	OPTION
LNG 1050	3 AH 1
LNG 2125	3 A 1
LNG 2280	3 A 1
+ LNG 2600	3 H 1
+ LNG 2650	3 H 1
+ LNG 2660	3 H 1
+ LNG 2790	3 H 1
+ LNG 2140	3 A 1
+ LNG 3030	3 A 1
+ LNG 3610	3 A 1
+ LNG 3650	3 H 1

BLOC 71 F	OPTION
LNG 1131	3 A 1
+ LNG 1132	3 H 1
+ LNG 2030	3 H 1
+ LNG 2131	3 A 1
+ LNG 2231	3 H 1
+ LNG 2330	3 H 1
+ LNG 2430	3 H 1

BLOC 71 G	OPTION
* + LNG 2040	3 H 1
LNG 2140	3 A 1
LNG 2170	3 A 1
* + LNG 2230	3 H 1
LNG 2340	3 H 1

BLOC 71 H	OPTION
* LNG 1410	3 H 1
* LNG 2151	3 A 1
* LNG 2160	3 H 1
* LNG 2340	3 H 1
* LNG 2350	3 H 1
* LNG 3120	3 H 1

9 CR
PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
SYNTAXE ET SEMANTIQUE

MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 10 CR.
INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.
HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE
PHONETIQUE EXPERIMENTALE 1
INTRODUC. AUX GRAMMAIRES FORMELLES
THEORIES SYNTAXIQUES
PHONOLOGIE SYNCHRONIQUE
SEMANTIQUE

MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.
INTRODUCTION A LA SEMOLOGIE
COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES
MORPHOLOGIE
THEORIES LINGUISTIQUES
THEORIES SYNTAXIQUES AVANCEES
SEMANTIQUE AVANCEE
PHONOLOGIE AVANCEE
INTRODUCTION A L'UNO EUROPEEN

MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.
STYLISTIQUE
TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
PHONETIQUE ARTICULATOIRE
PHONETIQUE ACOUSTIQUE DU FRANCAIS
FRANCAIS CANADIEN 1
DIACLECTOLOGIE GENERALE
LEXICOLOGIE
PHONETIQUE EXPERIMENTALE 2
PHONETIQUE, PHONOLOGIE HIST., FRAN.
FRANCAIS CANADIEN 2
LINGUISTIQUE D'UNE LANGUE
OBSERVATOIRE DU FRANCAIS CONTEMPOR.
PHONETIQUE EXPERIMENTALE 3
GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE

MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.
T.P.: INITIATION A L'ANCIEN FRANCAIS
HISTOIRE DE LA LENGUA ESPANOLA
INTRODUCTION A L'ONOMASTIQUE
PHILOGIE GRECQUE 1
PHILOGIE DU FRANCAIS 1
ANCIEN OCCITAN
PHILOGIE LATINE 1
PHILOGIE ROMAINE
PHILOGIE DU FRANCAIS 2
HISTOIRE DU FRANCAIS AU QUEBEC
PROBLEMES DE LINGUISTIQUE HISTORIQUE

MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.
LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1
LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 2
ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY
ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH
ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 2

MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.
APPLIED ENGLISH LINGUISTICS
PROBLEMES DE BILINGUISME
PRINC. LING., ENS., FRAN. LANG. MAT.
LINGUISTIQUE APPLIQUEE
PRINC. LING., ENS., LANGUES ETRANG.

MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.
ETHNOLINGUISTIQUE
TECHNIQUES D'ENQUETE LINGUISTIQUE
INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
PRAGMATIQUE
SOCIOLOGIQUE
GRAMMAIRES FORMELLES ET APPLICATIONS

Programme 1-180-4-0 Version 02

Mineur en linguistique J

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

* LNC 3050	3 A 1	LINGUISTIQUE QUANTITATIVE
* LNC 3070	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
MAT 1967	3 H 1	MATHÉMATIQUES ET LINGUISTIQUE
TRA 1400	3 A 1	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIQUE

BLOC 71	OPTION	MINIMUM 8 CR. MAXIMUM 8 CR.
* LNC 1150	3 A 1	LINGUISTIQUE AMÉRICAINE
* LNC 1170	3 A 2	COURS PROGRAMME D'UNE LANGUE
* LNC 2000	3 A 1	DESCRIPTION D'UNE LANGUE
* LNC 2200	3 A 1	PHILOGUE GERMANIQUE
* LNC 3015	3 H 1	HISTOIRE DE LA LANGUE CHINOISE
* LNC 3025	3 H 1	HISTOIRE DE LA LANGUE JAPONAISE
* LNC 3030	3 A 1	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE
* LNC 3150	3 H 1	LINGUISTIQUE DU TEXTE AMÉRICAINE
* LNC 3911	3 H 1	GRAMMAIRE CONTRASTIVE RUSSO-FRANÇAIS



Linguistique :

voir Enseignement du français au secondaire, Études québécoises

Littérature allemande :

voir Études allemandes

Littérature anglaise :

voir Enseignement de l'anglais au secondaire, Études anglaises

Littérature comparée

Faculté des arts et des sciences

Mineur 1-140-4-0

Information sur le programme :

Amaryll Chanady 343-2025

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détener le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-140-4-0

Version 00

Mineur en littérature comparée

J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix.

BLOC 70 A	OBIGATOIRE	6 CR.
LCO 1000	3 A 1	INTRO. À LA LITTÉRATURE COMPARÉE
LCO 2000	3 H 1	PROBLÈMES DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 8 CR. MAXIMUM 8 CR.
LCO 1000	3 H 1	COURANTS DE LA LITTÉR. CONTEMPORAINE
LCO 2010	3 A 1	THÉORIES DE LA LITTÉRATURE
LCO 2011	3 H 1	ÉTUDES COMPARATIVES DES MÉTIERS
LCO 2020	3 A 1	NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LITTÉR.
LCO 2040	3 A 2	LECTURES DIRIGÉES

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 8 CR. MAXIMUM 8 CR.
ANT 1950	3 A 1	ÉLÉMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
FRA 3020	3 A 2	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE
FRA 3016	3 A 1	NARRATOLOGIE
HST 1041	3 A 1	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H 1	L'EUROPE CONTEMPORAINE
LCO 2100	3 A 1	LITTÉRATURE ET AUTRES DISCOURS
LCO 2300	3 H 1	QUESTIONS DE PRATIQUE CULTURELLE
LNG 1005	3 AH 1	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
LNG 2011	3 H 1	COURANTS THÉORIQUES, MÉTHODOLOGIQUES
PHI 1010	3 A 1	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNE
PHI 2200	3 A 1	NIETZSCHE
PHI 3250	3 A 1	ESTHÉTIQUE DE LA LITTÉRATURE
SCF 1050	3 A 1	INTRODUCTION AU QUÉBEC
SOL 3301	3 A 1	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 8 CR. MAXIMUM 8 CR.
* ALL 2231	3 H 1	LITTÉRATURE ALLEMANDE (FR.)
* ANG 1002	3 A 1	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 1
* ANG 1050	3 H 1	ÉCRIVAINS ANGLOPHONES DU QUÉBEC
* ANG 1070	3 H 1	ÉCRIVAINS AMÉRICAINS DU 20 ^e SIÈCLE
* ANG 2002	3 H 1	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 2
* ANG 2113	3 A 1	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
ARA 2050	2 AH 1	LITTÉRATURE ARABE
CHN 2011	3 A 1	INTRO. À LA LITTÉRATURE CHINOISE
CHN 2012	3 H 1	LITTÉRATURE CHINOISE DU 20 ^e SIÈCLE
* ESP 1020	3 H 1	INTRO. À LA LITT. HISPANO-AMÉRICAINE
* ESP 3022	3 H 1	CERVANTES ET LE ROMAN DU SIÈCLE D'OR
FRA 2100	3 H 1	LITTÉRATURE MÉDIÉVALE 1
FRA 2608	3 H 1	POÉSIE QUÉBÉCOISE 1
GRC 1021	3 A 1	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE
GRM 1001	3 H 1	LITTÉRATURE Néo-Hellénique
ITL 1141	3 A 1	INTRO. À LA LITTÉRATURE ITALIENNE
ITL 2130	3 H 1	LA RENAISSANCE ITALIENNE
JPN 2020	3 A 1	INTRODUC. À LA LITTÉRATURE JAPONAISE
LAT 1021	3 H 1	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE

L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.



Littérature espagnole :

voir Enseignement de l'espagnol au secondaire, Études hispaniques

Littérature française :

voir Enseignement du français au secondaire, Études françaises

Littérature grecque ancienne :

voir Études classiques

Littérature grecque moderne :

voir Études néo-helléniques

Littérature hispanique :

voir Enseignement de l'espagnol au secondaire, Études hispaniques

Littérature italienne :

voir Études italiennes

Littérature latine :

voir Études classiques

Littérature néo-hellénique :

voir Études néo-helléniques

Littérature québécoise :

voir Enseignement du français au secondaire, Études françaises, Études québécoises

Littérature russe :

voir Études russes

Maintien à domicile

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 235

Marketing :

voir Gestion du marketing

Matériaux

École Polytechnique
Baccalauréat
Information : 340-4724

Matériaux :

voir Génie physique, Génie chimique

Matériel et logiciel :

voir Génie informatique, Informatique, Informatique appliquée, Mathématiques-informatique

Mathématiques

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé, orientation *Actuariat*, orientation *Mathématiques appliquées*, orientation *Mathématiques fondamentales*, orientation *Statistique* 1-190-1-0
Majeur 1-190-2-0
Mineur 1-190-4-0

Information sur les programmes :

Richard Duncan

343-6712

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

ou

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours de bloc 10.12 ou 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier. Les personnes qui ont un dossier faible pourront être admises au mineur. Après une année d'études, elles pourront être acceptées au baccalauréat spécialisé ou au majeur selon les résultats obtenus.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être

autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Un seul de ces deux (2) cours peut faire partie du bloc 10.10 décrit au point 1, soit Physique 101, 201, 301-78, Chimie 101, 201 ou Biologie 301. Tous les autres cours de ce bloc doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.7 Un baccalauréat en éducation, option enseignement secondaire, ayant les mathématiques comme discipline principale ou discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

3.8 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne désire pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux des blocs 10.10 et 10.12. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.9 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-190-1-0

Version 09

B.Sc. spécialisé en mathématiques

J

L'orientation **Actuariat** comprend les segments 02 et 75, avec 34 crédits obligatoires, 52 à option et 4 au choix.

L'orientation **Mathématiques appliquées** comprend les segments 02, 03 et 70, avec 50 crédits obligatoires, 34 à option et 6 au choix.

L'orientation **Mathématiques fondamentales** comprend les segments 02, 03 et 77, avec 44 crédits obligatoires, 37 à option et 9 au choix.

L'orientation **Statistique** comprend les segments 02 et 78, avec 40 crédits obligatoires, 41 à option et 9 au choix.

L'étudiant doit prendre au moins 15 crédits de cours MAT de niveau 3000 en orientations mathématiques appliquées, mathématiques fondamentales ou statistique, et 9 en actuariat. **COMMUN AUX QUATRE ORIENTATIONS**

R/C	02 A	02 B	02 C	02 D	02 E	02 F	02 G	02 H	02 I	02 J	02 K	02 L	02 M	02 N	02 O	02 P	02 Q	02 R	02 S	02 T	02 U	02 V	02 W	02 X	02 Y	02 Z	02 AA	02 AB	02 AC	02 AD	02 AE	02 AF	02 AG	02 AH	02 AI	02 AJ	02 AK	02 AL	02 AM	02 AN	02 AO	02 AP	02 AQ	02 AR	02 AS	02 AT	02 AU	02 AV	02 AW	02 AX	02 AY	02 AZ	02 BA	02 BB	02 BC	02 BD	02 BE	02 BF	02 BG	02 BH	02 BI	02 BJ	02 BK	02 BL	02 BM	02 BN	02 BO	02 BP	02 BQ	02 BR	02 BS	02 BT	02 BU	02 BV	02 BW	02 BX	02 BY	02 BZ	02 CA	02 CB	02 CC	02 CD	02 CE	02 CF	02 CG	02 CH	02 CI	02 CJ	02 CK	02 CL	02 CM	02 CN	02 CO	02 CP	02 CQ	02 CR	02 CS	02 CT	02 CU	02 CV	02 CW	02 CX	02 CY	02 CZ	02 DA	02 DB	02 DC	02 DD	02 DE	02 DF	02 DG	02 DH	02 DI	02 DJ	02 DK	02 DL	02 DM	02 DN	02 DO	02 DP	02 DQ	02 DR	02 DS	02 DT	02 DU	02 DV	02 DW	02 DX	02 DY	02 DZ	02 EA	02 EB	02 EC	02 ED	02 EE	02 EF	02 EG	02 EH	02 EI	02 EJ	02 EK	02 EL	02 EM	02 EN	02 EO	02 EP	02 EQ	02 ER	02 ES	02 ET	02 EU	02 EV	02 EW	02 EX	02 EY	02 EZ	02 FA	02 FB	02 FC	02 FD	02 FE	02 FF	02 FG	02 FH	02 FI	02 FJ	02 FK	02 FL	02 FM	02 FN	02 FO	02 FP	02 FQ	02 FR	02 FS	02 FT	02 FU	02 FV	02 FW	02 FX	02 FY	02 FZ	02 GA	02 GB	02 GC	02 GD	02 GE	02 GF	02 GG	02 GH	02 GI	02 GJ	02 GK	02 GL	02 GM	02 GN	02 GO	02 GP	02 GQ	02 GR	02 GS	02 GT	02 GU	02 GV	02 GW	02 GX	02 GY	02 GZ	02 HA	02 HB	02 HC	02 HD	02 HE	02 HF	02 HG	02 HH	02 HI	02 HJ	02 HK	02 HL	02 HM	02 HN	02 HO	02 HP	02 HQ	02 HR	02 HS	02 HT	02 HU	02 HV	02 HW	02 HX	02 HY	02 HZ	02 IA	02 IB	02 IC	02 ID	02 IE	02 IF	02 IG	02 IH	02 II	02 IJ	02 IK	02 IL	02 IM	02 IN	02 IO	02 IP	02 IQ	02 IR	02 IS	02 IT	02 IU	02 IV	02 IW	02 IX	02 IY	02 IZ	02 JA	02 JB	02 JC	02 JD	02 JE	02 JF	02 JG	02 JH	02 JI	02 JJ	02 JK	02 JL	02 JM	02 JN	02 JO	02 JP	02 JQ	02 JR	02 JS	02 JT	02 JU	02 JV	02 JW	02 JX	02 JY	02 JZ	02 KA	02 KB	02 KC	02 KD	02 KE	02 KF	02 KG	02 KH	02 KI	02 KJ	02 KK	02 KL	02 KM	02 KN	02 KO	02 KP	02 KQ	02 KR	02 KS	02 KT	02 KU	02 KV	02 KW	02 KX	02 KY	02 KZ	02 LA	02 LB	02 LC	02 LD	02 LE	02 LF	02 LG	02 LH	02 LI	02 LJ	02 LK	02 LL	02 LM	02 LN	02 LO	02 LP	02 LQ	02 LR	02 LS	02 LT	02 LU	02 LV	02 LW	02 LX	02 LY	02 LZ	02 MA	02 MB	02 MC	02 MD	02 ME	02 MF	02 MG	02 MH	02 MI	02 MJ	02 MK	02 ML	02 MM	02 MN	02 MO	02 MP	02 MQ	02 MR	02 MS	02 MT	02 MU	02 MV	02 MW	02 MX	02 MY	02 MZ	02 NA	02 NB	02 NC	02 ND	02 NE	02 NF	02 NG	02 NH	02 NI	02 NJ	02 NK	02 NL	02 NM	02 NN	02 NO	02 NP	02 NQ	02 NR	02 NS	02 NT	02 NU	02 NV	02 NW	02 NX	02 NY	02 NZ	02 OA	02 OB	02 OC	02 OD	02 OE	02 OF	02 OG	02 OH	02 OI	02 OJ	02 OK	02 OL	02 OM	02 ON	02 OO	02 OP	02 OQ	02 OR	02 OS	02 OT	02 OU	02 OV	02 OW	02 OX	02 OY	02 OZ	02 PA	02 PB	02 PC	02 PD	02 PE	02 PF	02 PG	02 PH	02 PI	02 PJ	02 PK	02 PL	02 PM	02 PN	02 PO	02 PP	02 PQ	02 PR	02 PS	02 PT	02 PU	02 PV	02 PW	02 PX	02 PY	02 PZ	02 QA	02 QB	02 QC	02 QD	02 QE	02 QF	02 QG	02 QH	02 QI	02 QJ	02 QK	02 QL	02 QM	02 QN	02 QO	02 QP	02 QQ	02 QR	02 QS	02 QT	02 QU	02 QV	02 QW	02 QX	02 QY	02 QZ	02 RA	02 RB	02 RC	02 RD	02 RE	02 RF	02 RG	02 RH	02 RI	02 RJ	02 RK	02 RL	02 RM	02 RN	02 RO	02 RP	02 RQ	02 RR	02 RS	02 RT	02 RU	02 RV	02 RW	02 RX	02 RY	02 RZ	02 SA	02 SB	02 SC	02 SD	02 SE	02 SF	02 SG	02 SH	02 SI	02 SJ	02 SK	02 SL	02 SM	02 SN	02 SO	02 SP	02 SQ	02 SR	02 SS	02 ST	02 SU	02 SV	02 SW	02 SX	02 SY	02 SZ	02 TA	02 TB	02 TC	02 TD	02 TE	02 TF	02 TG	02 TH	02 TI	02 TJ	02 TK	02 TL	02 TM	02 TN	02 TO	02 TP	02 TQ	02 TR	02 TS	02 TT	02 TU	02 TV	02 TW	02 TX	02 TY	02 TZ	02 UA	02 UB	02 UC	02 UD	02 UE	02 UF	02 UG	02 UH	02 UI	02 UJ	02 UK	02 UL	02 UM	02 UN	02 UO	02 UP	02 UQ	02 UR	02 US	02 UT	02 UU	02 UV	02 UW	02 UX	02 UY	02 UZ	02 VA	02 VB	02 VC	02 VD	02 VE	02 VF	02 VG	02 VH	02 VI	02 VJ	02 VK	02 VL	02 VM	02 VN	02 VO	02 VP	02 VQ	02 VR	02 VS	02 VT	02 VU	02 VV	02 VW	02 VX	02 VY	02 VZ	02 WA	02 WB	02 WC	02 WD	02 WE	02 WF	02 WG	02 WH	02 WI	02 WJ	02 WK	02 WL	02 WM	02 WN	02 WO	02 WP	02 WQ	02 WR	02 WS	02 WT	02 WU	02 WV	02 WW	02 WX	02 WY	02 WZ	02 XA	02 XB	02 XC	02 XD	02 XE	02 XF	02 XG	02 XH	02 XI	02 XJ	02 XK	02 XL	02 XM	02 XN	02 XO	02 XP	02 XQ	02 XR	02 XS	02 XT	02 XU	02 XV	02 XW	02 XX	02 XY	02 XZ	02 YA	02 YB	02 YC	02 YD	02 YE	02 YF	02 YG	02 YH	02 YI	02 YJ	02 YK	02 YL	02 YM	02 YN	02 YO	02 YP	02 YQ	02 YR	02 YS	02 YT	02 YU	02 YV	02 YW	02 YX	02 YY	02 YZ	02 ZA	02 ZB	02 ZC	02 ZD	02 ZE	02 ZF	02 ZG	02 ZH	02 ZI	02 ZJ	02 ZK	02 ZL	02 ZM	02 ZN	02 ZO	02 ZP	02 ZQ	02 ZR	02 ZS	02 ZT	02 ZU	02 ZV	02 ZW	02 ZX	02 ZY	02 ZZ
-----	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

BLOC 75 D		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 5 CR
+ IFT	1010	4 AN 1	PROGRAMMATION 1
+ IFT	1003	3 H 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE FORTRAN
+ IFT	1009	3 AN 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C
+ MAT	1001	1 A 1	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES
BLOC 75 F		OPTION	MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 14 CR
DMD	1000	3 AN 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ DMD	2900	3 H 1	DEMOGRAPHIE ET ACTUARAT
DRT	2100	3 H 1	DROIT DES ASSURANCES
ECN	1110	3 AN 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN	1111	3 AN 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN	2170	4 AN 1	COMPTABILITE
ECN	2975	3 A 1	MICROECONOMIQUE
ECN	2980	3 H 1	MACROECONOMIQUE
+ ECN	3700	4 H 1	ECONOMIE DE L'ASSURANCE
+ ECN	3801	3 HE 1	ECONOMIE FINANCIERE
+ IFT	1100	3 H 1	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJET EN C++
+ IFT	1050	3 H 1	PROGRAMMATION EN APL: INTRODUCTION

SEGMENT 76 PROPRE A L'ORIENTATION MATHEMATIQUES APPLIQUEES

BLOC 76 A		OBLIGATOIRE	15 CR
+ MAT	3410	3 A 1	ANALYSE NUMERIQUE 1
+ MAT	3415	3 H 1	MODELISATION MATHEMATIQUE
+ MAT	3420	3 A 1	METHODES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
+ MAT	3102	3 H 1	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES
+ MAT	3415	3 H 1	ANALYSE NUMERIQUE 2
BLOC 76 B		OPTION	MINIMUM 5 CR, MAXIMUM 9 CR
+ MAT	2015	3 A 1	THEORIE DES GROUPES
+ MAT	2717	3 H 1	PROCESSUS STOCHASTIQUES
+ MAT	3421	3 A 1	THEORIE DE L'OPTIMISATION
+ MAT	3600	3 H 1	ANALYSE APPLIQUEE 2
+ STT	2700	3 AN 1	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE
BLOC 76 C		OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 3 CR
+ MAT	2001	3 A 1	LOGIQUE 1
+ MAT	2100	3 H 1	ANALYSE 4
+ MAT	3421	3 A 1	COMBINATOIRE
+ MAT	3423	3 H 1	CALCUL VARIATIONNEL
+ MAT	3401	3 H 1	LABORATOIRE DE MATHEMAT. APPLIQUEES
+ MAT	3610	3 A 1	THEORIE DES GRAPHES
+ MAT	3601	3 A 1	LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES
+ MAT	3710	3 A 1	PROBABILITES 2
+ STT	2000	3 A 1	ECHANTILLONNAGE
+ STT	2400	3 H 1	REGRESSION LINEAIRE
+ STT	2510	3 H 1	BIOSTATISTIQUE
+ STT	2700	3 H 1	INFERENCE STATISTIQUE

BLOC 76 F		OPTION	MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 11 CR
BIO	1000	3 AN 1	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
BIO	1003	3 H 1	ECOLOGIE GENERALE
BIO	2042	3 H 1	DYNAMIQUE DES POPULATIONS
CHM	1000	3 H 1	PHYSICO-CHIMIE GENERALE
+ CHM	2470	3 A 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1
+ CHM	2470	3 H 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 2
DMD	1000	3 AN 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ DMD	2900	3 H 1	DEMOGRAPHIE ET ACTUARAT
ECN	1110	3 AN 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN	1111	3 AN 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN	2975	3 A 1	MICROECONOMIQUE
ECN	2980	3 H 1	MACROECONOMIQUE
+ ECN	3150	4 AN 1	ECONOMETRIE 2
GLG	1002	3 A 1	GEOLOGIE GENERALE
GLG	1072	3 A 1	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE
+ IFT	1140	3 AN 1	PROGRAMMATION AVEC PASCAL
+ IFT	2504	4 A 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
PHY	1020	3 AN 1	PHYSIQUE DES ONDES
PHY	1051	3 AN 1	MECANIQUE 1
PHY	1052	3 AN 1	MECANIQUE 2
PHY	2121	3 H 1	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY	3070	3 H 1	RELATIVITE GENERALE
PHY	3080	3 A 1	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE

SEGMENT 77 PROPRE A L'ORIENTATION MATHEMATIQUES FONDAMENTALES

BLOC 77 A		OBLIGATOIRE	8 CR
+ MAT	2015	3 A 1	THEORIE DES GROUPES
+ MAT	2025	3 H 1	ANNEAUX ET CORPS
+ MAT	2002	3 A 1	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE
BLOC 77 B		OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
+ MAT	3130	3 H 1	VARIABLE COMPLEXE 2
+ MAT	3002	3 H 1	GEOMETRIE PROJECTIVE
+ MAT	3001	3 A 1	THEORIE DE GALOIS
BLOC 77 C		OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR
+ MAT	2001	3 A 1	LOGIQUE 1
+ MAT	2100	3 H 1	ANALYSE 4
+ MAT	2202	3 A 1	ALGEBRE LINEAIRE ET GEOMETRIE
+ MAT	2412	3 A 1	ANALYSE NUMERIQUE 1
+ MAT	2415	3 H 1	MODELISATION MATHEMATIQUE
+ MAT	3421	3 A 1	COMBINATOIRE
+ MAT	3521	3 H 1	HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES
+ MAT	2601	3 H 1	THEORIE DES NOMBRES
+ MAT	2717	3 H 1	PROCESSUS STOCHASTIQUES
+ MAT	3001	3 A 1	LOGIQUE 2
+ MAT	3102	3 H 1	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES
+ MAT	3423	3 H 1	CALCUL VARIATIONNEL
+ MAT	3421	3 A 1	THEORIE DE L'OPTIMISATION
+ MAT	3400	3 H 1	ANALYSE APPLIQUEE 2
+ MAT	3610	3 A 1	THEORIE DES GRAPHES
+ MAT	3620	3 H 1	THEORIE DES MODULES
+ MAT	3601	3 A 1	LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES
+ MAT	3710	3 A 1	PROBABILITES 2
+ MAT	3801	3 A 1	SEMINAIRE DE MATHÉMATIQUES
+ STT	2000	3 A 1	ECHANTILLONNAGE
+ STT	2400	3 H 1	REGRESSION LINEAIRE
+ STT	2700	3 AN 1	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE
+ STT	2700	3 H 1	INFERENCE STATISTIQUE

BLOC 77 F		OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
BIO	1000	3 AN 1	ECOLOGIE GENERALE
BIO	2042	3 H 1	DYNAMIQUE DES POPULATIONS
CHM	1000	3 H 1	PHYSICO-CHIMIE GENERALE
+ CHM	2470	3 A 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1
+ CHM	2470	3 H 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 2
DMD	1000	3 AN 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ DMD	2900	3 H 1	DEMOGRAPHIE ET ACTUARAT
ECN	1110	3 AN 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN	1111	3 AN 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN	2975	3 A 1	MICROECONOMIQUE
ECN	2980	3 H 1	MACROECONOMIQUE
+ ECN	3150	4 AN 1	ECONOMETRIE 2
GLG	1002	3 A 1	GEOLOGIE GENERALE
GLG	1072	3 A 1	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE
+ IFT	1140	3 AN 1	PROGRAMMATION AVEC PASCAL
+ IFT	2504	4 A 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
PHI	1130	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI	1300	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI	3155	3 H 1	PHILOS. DES SCIENCES CONTEMPORAINES
PHY	1020	3 AN 1	PHYSIQUE DES ONDES
PHY	1051	3 AN 1	MECANIQUE 1
PHY	1052	3 AN 1	MECANIQUE 2
PHY	2121	3 H 1	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY	3070	3 H 1	RELATIVITE GENERALE
PHY	3080	3 A 1	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE

SEGMENT 78 PROPRE A L'ORIENTATION STATISTIQUE

BLOC 78 A		OBLIGATOIRE	8 CR
MATHEMATIQUES			
+ MAT	2412	3 A 1	ANALYSE NUMERIQUE 1
+ MAT	2717	3 H 1	PROCESSUS STOCHASTIQUES
BLOC 78 B		OBLIGATOIRE	10 CR
STATISTIQUE			
+ STT	2000	3 A 1	ECHANTILLONNAGE
+ STT	2400	3 H 1	REGRESSION LINEAIRE

+ STT 3790	3 A 1	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE
+ STT 3840	3 A 1	PLANS ET ANALYSES D'EXPERIENCES
+ STT 3796	3 H 1	INFERENCE STATISTIQUE
+ STT 3781	3 H 1	LABORATOIRE DE STATISTIQUE

BLOC 76 C OPTION ANNUELS 4 CR, MAXIMUM 16 CR

INFORMATIQUE		
+ IT 1010	4 A 1	PROGRAMMATION 1
+ IT 1020	4 A 1	PROGRAMMATION 2
+ IT 2010	4 A 1	STRUCTURES DE DONNEES
+ IT 3240	4 H 1	SIMULATION ET MODELES

BLOC 76 D OPTION ANNUELS 3 CR, MAXIMUM 15 CR

STATISTIQUE		
GIN 3011	3 A 1	CONTROLE STAT. DES PROCESSUS
+ MAT 3718	3 A 1	PROBABILITES 2
+ STT 2190	3 H 1	THEORIE DE LA DECISION
+ STT 2305	3 H 1	ANALYSE MULTIVARIEE APPLIQUEE
+ STT 2020	3 A 1	METHODES DE PREVISION
+ STT 3260	3 H 1	MODELES DE SURVIE
+ STT 2500	3 A 1	METHODES NON PARAMETRIQUES
+ STT 3005	3 H 1	DONNEES CATEGORIQUES
+ STT 3010	3 H 1	BIOSTATISTIQUE

BLOC 76 E OPTION ANNUELS 2 CR, MAXIMUM 12 CR

MATHEMATIQUES		
+ MAT 2105	3 H 1	ANALYSE 4
+ MAT 2115	3 H 1	EQUATIONS DIFFERENTIELLES
+ MAT 2130	3 A 1	VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2430	3 A 1	METHODES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
+ MAT 2408	3 A 1	ANALYSE APPLIQUEE 1
+ MAT 3126	3 A 1	INTEGRALE DE LEBESGUE
+ MAT 3105	3 H 1	ANALYSE FONCTIONNELLE ELEMENTAIRE
+ MAT 3431	3 A 1	THEORIE DE L'OPTIMISATION

BLOC 76 F OPTION ANNUELS 3 CR, MAXIMUM 12 CR

ACTUARIAL		
+ MAT 1240	3 H 1	MATHEMATIQUES FINANCIERES
+ MAT 2250	3 A 1	MATHEMATIQUES DE L'ASSURANCE-VIE 1
+ MAT 2284	3 H 1	THEORIE DE LA CREDIBILITE
+ MAT 2201	3 H 1	MATHEMATIQUES DES REGIMES DE RENTES
+ MAT 2250	3 H 1	MATHEMATIQUES DE L'ASSURANCE-VIE 2
+ MAT 2251	3 A 1	THEORIE DU RISQUE
+ MAT 2265	3 H 1	MATHEMATIQUES DE LA GRADUATION
+ MAT 3281	3 A 1	LABORATOIRE D'ACTUARIAL
+ MAT 3286	3 A 1	TARIFICATION L.A.R.D.
+ MAT 3287	3 H 1	ANALYSE FINANCIERE L.A.R.D.

BLOC 76 G OPTION ANNUELS 3 CR, MAXIMUM 9 CR

ASTRES DISCIPLINES		
BIO 1201	3 A 1	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
BIO 1803	3 H 1	ECOLOGIE GENERALE
BIO 2042	3 H 1	DYNAMIQUE DES POPULATIONS
CHM 1803	3 H 1	PHYSICO-CHIMIE GENERALE
+ CHM 3475	3 A 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1
+ CHM 3478	3 H 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 2
DMD 1000	3 A 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ DMD 2960	3 H 1	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAL
ECN 1110	3 A 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 A 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 2075	3 A 1	MICROECONOMIQUE
+ ECN 3150	4 A 1	ECONOMETRIE 2
GIN 3030	3 A 1	GESTION ET ASSURANCE DE LA QUALITE
GIN 3031	3 A 1	FIABILITE TECHNIQUE ET HUMAINE
GLG 1802	3 A 1	GEOLOGIE GENERALE
GLG 1817	3 A 1	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE
+ IT 2504	4 A 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
+ IT 3512	4 H 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2

Majeur en mathématiques

J

Ce programme totalise 32 crédits obligatoires, 25 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 32 CR

+ MAT 1400	3 A 1	CALCUL AVANCE 2
+ MAT 1030	3 A 1	ALGEBRE LINEAIRE 2
+ MAT 1001	1 A 1	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES
+ MAT 0700	4 A 1	PROBABILITES 1
+ MAT 2100	3 A 1	ANALYSE 3
+ MAT 2115	3 H 1	EQUATIONS DIFFERENTIELLES
+ MAT 2130	3 A 1	VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2235	3 H 1	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE CLASSIQUE
+ MAT 2408	3 A 1	ANALYSE APPLIQUEE 1
+ MAT 2015	3 A 1	THEORIE DES GROUPES
STT 1700	3 A 1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

BLOC 71 B OPTION ANNUELS 4 CR, MAXIMUM 4 CR

MAT 1000	4 A 1	ANALYSE 1
MAT 1001	4 A 1	ANALYSE 1 APPROFONDIS

BLOC 71 C OPTION ANNUELS 3 CR, MAXIMUM 3 CR

+ MAT 2150	3 A 1	ANALYSE 2
+ MAT 1151	3 A 1	ANALYSE 2 APPROFONDIS

BLOC 71 D OPTION ANNUELS 3 CR, MAXIMUM 3 CR

MAT 1440	3 A 1	CALCUL AVANCE 1
MAT 1441	3 A 1	CALCUL AVANCE 1 APPROFONDIS

BLOC 71 E OPTION ANNUELS 3 CR, MAXIMUM 3 CR

MAT 1040	3 A 1	ALGEBRE LINEAIRE 1
MAT 1041	3 A 1	ALGEBRE LINEAIRE 1 APPROFONDIS

BLOC 71 F OPTION ANNUELS 3 CR, MAXIMUM 3 CR

+ IT 1950	3 A 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
+ IT 1962	3 H 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
+ IT 1969	3 A 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C

BLOC 71 G OPTION ANNUELS 6 CR, MAXIMUM 6 CR

+ MAT 2081	3 A 1	LOGIQUE 1
+ MAT 2105	3 H 1	ANALYSE 4
+ MAT 2232	3 A 1	ALGEBRE LINEAIRE ET GEOMETRIE
+ MAT 2412	3 A 1	ANALYSE NUMERIQUE 1
+ MAT 3415	3 H 1	MODELISATION MATHEMATIQUE
+ MAT 2430	3 A 1	METHODES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
+ MAT 3431	3 A 1	COMBINATOIRE
+ MAT 2531	3 H 1	HISTOIRE DES MATHEMATIQUES
+ MAT 2675	3 H 1	ANNEAUX ET CORPS
+ MAT 2021	3 H 1	THEORIE DES NOMBRES
+ MAT 2712	3 H 1	PROCESSUS STOCHASTIQUES
+ MAT 3001	3 A 1	LOGIQUE 2
+ MAT 2132	3 H 1	VARIABLE COMPLEXE 2
+ MAT 3125	3 A 1	INTEGRALE DE LEBESGUE
+ MAT 2162	3 H 1	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES
+ MAT 3165	3 H 1	ANALYSE FONCTIONNELLE ELEMENTAIRE
+ MAT 3363	3 H 1	GEOMETRIE PROJECTIVE
+ MAT 3415	3 H 1	ANALYSE NUMERIQUE 2
+ MAT 3432	3 H 1	CALCUL VARIATIONNEL
+ MAT 3431	3 A 1	THEORIE DE L'OPTIMISATION
+ MAT 3400	3 H 1	ANALYSE APPLIQUEE 2
+ MAT 3481	3 H 1	LABORATOIRE DE MATHEMAT. APPLIQUEES
+ MAT 3016	3 A 1	THEORIE DES GRAPHES
+ MAT 3626	3 H 1	THEORIE DES MODULES
+ MAT 3001	3 A 1	THEORIE DE GALOIS
+ MAT 3001	3 A 1	LABORATOIRE DE MATHEMATIQUES
+ MAT 3718	3 A 1	PROBABILITES 2
+ MAT 3001	3 A 1	SEMINAIRE DE MATHEMATIQUES
+ STT 2000	3 A 1	ECHANTILLONNAGE
+ STT 2400	3 H 1	REGRESSION LINEAIRE
+ STT 2700	3 A 1	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE
+ STT 2700	3 H 1	INFERENCE STATISTIQUE

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 4 CR
BIO 1803	3 H 1	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 3043	3 H 1	DYNAMIQUE DES POPULATIONS
CHM 1803	3 H 1	PHYSICO-CHIMIE GÉNÉRALE
CHM 2475	3 A 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1
CHM 2476	3 H 1	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 2
DMD 1000	3 AH 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMD 2900	3 H 1	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT
ECN 1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 2975	3 A 1	MICROECONOMIQUE
ECN 2980	3 H 1	MACROECONOMIQUE
ECN 3150	4 AH 1	ECONOMETRIE 2
GLS 1852	3 A 1	GEOLOGIE GÉNÉRALE
GLS 1912	3 A 1	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE
IFT 1140	3 AH 1	PROGRAMMATION AVEC PASCAL
IFT 2504	4 A 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
PHI 1130	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1300	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 3155	3 H 1	PHILOS. DES SCIENCES CONTEMPORAINES
PHY 1440	3 H 1	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1620	3 AH 1	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH 1	MECANIQUE 1
PHY 1652	3 AH 1	MECANIQUE 2
PHY 2121	3 H 1	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 3070	3 H 1	RELATIVITE GÉNÉRALE
PHY 3080	3 A 1	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE

ECN 2900	3 H 1	MACROECONOMIQUE
IFT 1140	3 AH 1	PROGRAMMATION AVEC PASCAL
IFT 1850	3 A 1	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
PHY 1440	3 H 1	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1620	3 AH 1	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH 1	MECANIQUE 1
PHY 1652	3 AH 1	MECANIQUE 2

S'il y avait passage du mineur au majeur ou au spécialisé, le cours IFT 1850 y serait transféré comme cours au choix.



Mathématiques :

voir Enseignement des mathématiques au secondaire, Mathématiques-économie, Mathématiques-informatique, Mathématiques-physique

Mathématiques appliquées :

voir Mathématiques, Mathématiques-économie, Mathématiques-informatique, Mathématiques-physique

Mathématiques fondamentales :

voir Mathématiques

Programme 1-190-4-0 Version 07

Mineur en mathématiques J

Ce programme totalise 19 crédits obligatoires, 9 à option et 2 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	19 CR
MAT 1440	3 AH 1	CALCUL AVANCE 1
MAT 1450	3 AH 1	CALCUL AVANCE 2
MAT 1640	3 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE 1
MAT 1650	3 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE 2
MAT 1720	4 AH 1	PROBABILITÉS 1
STT 1700	3 AH 1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 7 CR
MAT 1000	4 AH 1	ANALYSE 1
MAT 1101	3 A 1	MATHÉMATIQUES FONDAMENTALES
MAT 1180	3 AH 1	ANALYSE 2
MAT 1340	3 H 1	MATHÉMATIQUES FINANCIÈRES
MAT 1332	3 H 1	GÉOMÉTRIE EUCLIDIENNE
MAT 1681	1 A 1	MÉTHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES
MAT 2001	3 A 1	LOGIQUE 1
MAT 2322	3 A 1	ALGÈBRE LINÉAIRE ET GÉOMÉTRIE
MAT 2325	3 H 1	GÉOMÉTRIE DIFFÉRENTIELLE CLASSIQUE
MAT 2421	3 A 1	COMBINATOIRE
MAT 2521	3 H 1	HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES
MAT 2615	3 A 1	THÉORIE DES GROUPES
MAT 3021	3 H 1	THÉORIE DES NOMBRES
STT 3000	3 A 1	ÉCHANTILLONNAGE
STT 3400	3 H 1	RÉGRESSION LINÉAIRE
STT 3700	3 AH 1	CONCEPTS ET MÉTHODES EN STATISTIQUE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
IFT 1850	3 A 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
IFT 1860	3 H 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
IFT 1880	3 AH 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 4 CR
BIO 1803	3 H 1	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
DMD 1000	3 AH 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
ECN 1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 2170	4 AH 1	COMPTABILITE
ECN 2975	3 A 1	MICROECONOMIQUE

Mathématiques-économie

Faculté des arts et des sciences

8.Sc. spécialisé bidisciplinaire 1-193-1-0

Information sur le programme :

Nicolas Fortin 343-2400

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou
détener le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou
détener tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 102, 105, 203

ou

Bloc 10.10 : Mathématiques 102, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 ou 10.10 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 102, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Un seul de ces deux (2) cours peut faire partie du bloc 10.10 décrit au point 1, soit Physique 101, 201, 301-78, Chimie 101, 201 ou Biologie 301. Tous les autres cours de ce bloc doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.7 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux des blocs 10.10 et 10.12. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.8 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-193-1-0

Version 04

Spécialisé bidisciplinaire en mathématiques-économie

J

Ce programme totalise 50 crédits obligatoires, 37 à option et 3 au choix.

BLOC 10 A

OBLIGATOIRE

30 CR

BASES DE MATHÉMATIQUES ET D'ÉCONOMIE

ECN 1110	3 AH 1	MICROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 2011	3 AH 1	THÉORIE MICROÉCONOMIQUE 1
ECN 2012	3 H 1	THÉORIE MICROÉCONOMIQUE 2

ECN 2010	3 AH 1	THÉORIE MICROÉCONOMIQUE 1
ECN 2015	3 H 1	THÉORIE MACROÉCONOMIQUE 2
MAT 1000	4 AH 1	ANALYSE 1
MAT 1110	3 AH 1	ANALYSE 2
MAT 1440	3 AH 1	CALCUL AVANCÉ 1
MAT 1450	3 AH 1	CALCUL AVANCÉ 2
MAT 1640	3 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE 1
MAT 1650	3 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE 2
MAT 1720	4 AH 1	PROBABILITÉS 1
MAT 2100	3 AH 1	ANALYSE 3
MAT 2717	3 H 1	PROCESSUS STOCHASTIQUES
STT 1700	3 AH 1	INTRODUCTION À LA STATISTIQUE

BLOC 10 B

OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 15 CR

PERFECTIONNEMENT EN MATHÉMATIQUES ET STATISTIQUE

MAT 1881	1 A 1	MÉTHODES DE MANIPULATION SYMBOLIQUE
MAT 2115	3 H 1	ÉQUATIONS DIFFÉRENTIELLES
MAT 2130	3 AH 1	VARIABLE COMPLEXE 1
MAT 2235	3 H 1	GÉOMÉTRIE DIFFÉRENTIELLE CLASSIQUE
MAT 2415	3 H 1	MODÉLISATION MATHÉMATIQUE
MAT 2430	3 A 1	MÉTHODES DE RECHERCHE OPÉRATIONNELLE
MAT 2460	3 A 1	ANALYSE APPLIQUÉE 1
MAT 3125	3 A 1	INTÉGRALE DE LEBESGUE
MAT 3142	3 H 1	ÉQUATIONS AUX DÉRIVÉES PARTIELLES
MAT 3362	3 A 1	GÉOMÉTRIE DIFFÉRENTIELLE
MAT 3421	3 H 1	CALCUL VARIATIONNEL
MAT 3718	3 A 1	PROBABILITÉS 2
STT 2000	3 A 1	ÉCHANTILLONNAGE
STT 2100	3 H 1	THÉORIE DE LA DÉCISION
STT 2305	3 H 1	ANALYSE MULTIVARIABLE APPLIQUÉE
STT 2420	3 H 1	RÉGRESSION LINÉAIRE
STT 2790	3 AH 1	CONCEPTS ET MÉTHODES EN STATISTIQUE
STT 3225	3 A 1	MÉTHODES DE PRÉVISION
STT 3260	3 H 1	MODÈLES DE SURVIE
STT 3410	3 A 1	PLANS ET ANALYSES D'EXPÉRIENCES
STT 3790	3 H 1	INFÉRENCE STATISTIQUE
STT 3791	3 H 1	LABORATOIRE DE STATISTIQUE

BLOC 10 C

OPTION

MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 18 CR

PERFECTIONNEMENT EN ÉCONOMIE

ECN 2110	4 AH 1	COMPTABILITÉ
ECN 2220	4 A 1	INSTITUTIONS ET MARCHÉS FINANCIERS
ECN 2611	4 H 1	CHÊQUES COLLECTIFS
ECN 3021	3 H 1	PROBLÈMES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES
ECN 3050	4 H 1	FLUCTUATIONS ÉCONOMIQUES
ECN 3060	4 A 1	FINANCES PUBLIQUES
ECN 3080	3 A 1	SUJETS SPÉCIAUX DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE
ECN 3160	4 A 1	COMMERCE INTERNATIONAL
ECN 3170	3 H 1	COMPTABILITÉ 2
ECN 3200	4 H 1	THÉORIE MONÉTAIRE
ECN 3250	4 H 1	PROGRAMMATION ÉCONOMIQUE ET LINÉAIRE
ECN 3400	4 A 1	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ECN 3450	3 A 1	ÉCONOMIE URBAINE ET RÉGIONALE
ECN 3500	4 H 1	ÉCONOMIE DU TRAVAIL
ECN 3510	3 H 1	DEMOGRAPHIE ÉCONOMIQUE
ECN 3650	5 A 1	ÉCONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL
ECN 3700	4 H 1	ÉCONOMIE DE L'ASSURANCE
ECN 3801	3 H 1	ÉCONOMIE FINANCIÈRE
ECN 3820	3 H 1	ÉCONOMIE DES ORGANISATIONS
ECN 3910	3 H 1	ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT
ECN 3920	3 A 1	ÉCONOMIE ET DROIT
ECN 3930	3 A 1	DISTRIBUTION DU REVENU
ECN 3940	3 A 1	ÉTUDES DE MARCHÉS
ECN 3949	3 H 1	SUJETS DIVERS: ÉCONOMÉTRIE APPLIQUÉE
ECN 3950	3 A 1	SUJETS SPÉCIAUX D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE
ECN 3980	3 H 1	PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE
ECN 6013	3 AH 1	ÉLÉMENTS DE MICROÉCONOMIE
ECN 8118	3 AE 1	ÉLÉMENTS DE MACROÉCONOMIE

BLOC 10 D

OPTION

MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 4 CR

ÉCONOMÉTRIE

ECN 2150	4 H 1	ÉCONOMÉTRIE 1
ECN 3150	4 AH 1	ÉCONOMÉTRIE 2

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
INFORMATIQUE		
+ IFT 1005	1 A 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
+ IFT 1063	1 H 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE FORTRAN
BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 4 CR
OPTIMISATION		
+ ECN 3070	1 A 1	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE MATH.
+ MAT 3431	1 A 1	THEORIE DE L'OPTIMISATION
BLOC 70 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
CONTRIBUTIONS D'AUTRES DISCIPLINES		
ANT 1013	1 A 1	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
DMD 1000	2 AR 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ DMD 2060	1 H 1	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAL
HEC 3015	3 AR 1	MANAGEMENT
+ IFT 1145	1 H 1	PROGRAMMAT. ORIENTEE OBJET EN PASCAL
+ IFT 1180	3 AR 1	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C
+ IFT 1188	3 H 1	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJET EN C++
POL 1011	3 AR 1	PRINCIPES D'ANAL. POL. THEORIE POL.
PSY 1025	3 A 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
OCF 1050	1 A 1	INTRODUCTION AU QUEBEC
NEI 1010	3 AR 1	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

Les étudiants inscrits au bilinguisme mathématiques-économie sont exemptés des préalables MAT 1991, 2986, STT 2971 et 3071, et des cours ECN 1020 et 2150 lorsque requis.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple ECN ou MAT.

Dans le cadre du bloc 70 C, certains étudiants ayant acquis 60 crédits et plus au baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 pourraient, après étude de leur dossier, être autorisés à s'inscrire aux cours ECN 6013 (Éléments de microéconomie) et ECN 6118 (Éléments de macroéconomie).



Mathématiques-informatique

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire 1-191-1-0

Information sur le programme :

El Mostapha Aboulhamid

343-6602

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve

d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

ou

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 ou 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant,

elle doit avoir suivi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Un seul de ces deux (2) cours peut faire partie du bloc 10.10 décrit au point 1, soit Physique 101, 201, 301-78, Chimie 101, 201 ou Biologie 301. Tous les autres cours de ce bloc doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Le cours Biologie 301 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.7 Pour être admissibles, les adultes doivent avoir complété les cours Mathématiques 103, 105, 203.

5.8 La capacité d'accueil englobant les programmes de baccalauréat de majeur et de mineur en informatique et le programme de baccalauréat bidisciplinaire mathématiques-informatique, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.9 Un microprogramme en micro-informatique est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté de l'éducation permanente).

5.10 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.10 et 10.12.

5.11 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	97	46
Refus	12	24
Offres d'admission	43	14
Capacité d'accueil	79	85

(voir remarque 5.8)

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 23.000.

Programme 1-191-1-0

Version 06

Spécialisé bidisciplinaire en mathématiques-informatique

J

Ce programme totalise 50 crédits obligatoires, 34 à option et 6 au choix.

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT et MAT.

BLOC 70 A	OBIGATOIRE	29 CR
BASES DE MATHÉMATIQUES ET D'INFORMATIQUE		
+ IFT 1010	4 AH 1	PROGRAMMATION 1
+ IFT 1020	4 AH 1	PROGRAMMATION 2
+ IFT 1060	4 AH 1	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE
+ IFT 1212	4 AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
MAT 1000	4 AH 1	ANALYSE 1

MAT 1440	3 AH 1	CALCUL AVANCÉ 1
MAT 1640	2 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE 1
ITT 1700	2 AH 1	INTRODUCTION À LA STATISTIQUE

BLOC 70 B (OBLIGATOIRE)

21 CR

PERFECTIONNEMENT EN MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE		
+ IFT 2010	4 AH 1	STRUCTURES DE DONNÉES
+ IFT 2021	4 AH 1	INTRODUCTION À L'ALGORITHMIQUE
+ MAT 1150	2 AH 1	ANALYSE 2
+ MAT 1450	2 AH 1	CALCUL AVANCÉ 2
+ MAT 1650	2 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE 2
+ MAT 1720	4 AH 1	PROBABILITÉS 1

BLOC 70 C (OPTION)

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

INFORMATIQUE		
+ IFT 2030	4 AH 1	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT
+ IFT 2102	4 AH 1	INTRO. À L'INFORMATIQUE THÉORIQUE
+ IFT 2421	4 H 1	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMÉRIQUES
+ IFT 2450	4 A 1	SOL. NUMÉRIQUE DES PROBL. MATRICIELS
+ IFT 2504	4 A 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
+ IFT 2512	4 H 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2

BLOC 70 D (OPTION)

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

INFORMATIQUE		
+ IFT 1225	4 AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 2
+ IFT 2240	4 AH 1	SYSTÈMES D'EXPLOITATION
+ IFT 2251	4 AH 1	GÈNE LOGICIEL
+ IFT 2630	4 A 1	BASES DE DONNÉES
+ IFT 3051	4 AHE 1	PROJET D'INFORMATIQUE
+ IFT 3102	4 A 1	ANALYSE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT 3200	4 H 1	SYSTÈMES LINÉAIRES
+ IFT 3240	4 H 1	SIMULATION ET MODÈLES
+ IFT 3261	4 H 1	INFOGRAPHIE
+ IFT 3270	4 A 1	GÈNE LOGICIEL AVANCÉ
+ IFT 3330	4 A 1	TELE-INFORMATIQUE
+ IFT 3330	4 A 1	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: INTRODUC.
+ IFT 3370	4 H 1	INFORMATIQUE THÉORIQUE
+ IFT 3380	4 H 1	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMP.
+ IFT 3401	4 A 1	ALGÈBRE NUMÉRIQUE
+ IFT 3411	4 A 1	ANALYSE NUMÉRIQUE
+ IFT 3540	4 A 1	GRAPHES ET RESEAUX
+ IFT 3651	4 A 1	MODÈLES STOCHASTIQUES

BLOC 70 E (OPTION)

MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 15 CR

MATHÉMATIQUES		
+ MAT 2001	3 A 1	LOGIQUE 1
+ MAT 2100	3 AH 1	ANALYSE 2
+ MAT 2115	3 H 1	EQUATIONS DIFFÉRENTIELLES
+ MAT 2130	3 AH 1	VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2412	3 A 1	ANALYSE NUMÉRIQUE 1
+ MAT 2415	3 H 1	MODÉLISATION MATHÉMATIQUE
+ MAT 2421	3 A 1	COMBINATOIRE
+ MAT 2460	3 A 1	ANALYSE APPLIQUÉE 1
+ MAT 2615	3 A 1	THÉORIE DES GROUPES
+ MAT 2625	3 H 1	ANNEAUX ET CORPS
+ MAT 2631	3 H 1	THÉORIE DES NOMBRES
+ MAT 2717	3 H 1	PROCESSUS STOCHASTIQUES
+ MAT 3120	3 A 1	INTEGRALE DE LEBESGUE
+ MAT 3162	3 H 1	EQUATIONS AUX DÉRIVÉES PARTIELLES
+ MAT 3185	3 H 1	ANALYSE FONCTIONNELLE ÉLÉMENTAIRE
+ MAT 3415	3 H 1	ANALYSE NUMÉRIQUE 2
+ MAT 3423	3 H 1	CALCUL VARIATIONNEL
+ MAT 3431	3 A 1	THÉORIE DE L'OPTIMISATION
+ MAT 3616	3 A 1	THÉORIE DES GRAPHES
+ MAT 3718	3 A 1	PROBABILITÉS 2
+ STT 2080	3 A 1	ÉCHANTILLONNAGE
+ STT 2205	3 H 1	ANALYSE MULTIVARIEE APPLIQUÉE
+ STT 2400	3 H 1	REGRESSION LINÉAIRE
+ STT 2700	3 AH 1	CONCEPTS ET MÉTHODES EN STATISTIQUE
+ STT 3410	3 A 1	PLANS ET ANALYSES D'EXPÉRIENCES
+ STT 3700	3 H 1	INFÉRENCE STATISTIQUE
+ STT 3761	3 H 1	LABORATOIRE DE STATISTIQUE

CONTRIBUTION D'AUTRES DISCIPLINES

ANG 1907	3	AHE 1	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE
ARV 1030	3	AR 1	INTRODUCTION À L'ARCHIVISTIQUE
DMD 1000	3	AR 1	ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE
DMD 2000	3	H 1	DÉMOGRAPHIE ET ACTUARAT
ECN 1110	3	AR 1	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3	AR 1	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
HEC 3015	3	AHE 1	MANAGEMENT
HEC 3017	3	AHE 1	COMPTABILITÉ DE GESTION
HST 2510	3	A 1	HISTOIRE GÉNÉRALE DES SCIENCES 1
HST 2520	3	H 1	HISTOIRE GÉNÉRALE DES SCIENCES 2
LNG 1025	3	AR 1	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
PHI 2005	2	H 1	LOGIQUE 2
PHI 2100	3	A 1	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI 2105	3	H 1	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
PHY 1051	3	AR 1	MECANIQUE 1
PHY 1052	3	AR 1	MECANIQUE 2
PSY 1952	3	AR 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY 1953	3	AR 1	PROCESSUS COGNITIFS
RED 2000	3	AR 1	REDACTION ADMINISTRATIVE
RED 1010	3	AR 1	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

Le bloc 70 A constitue la première année d'études. La répartition des cours entre la deuxième et la troisième année d'études n'est restreinte que par les prérequis.



Mathématiques-physique

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire 1-192-1-0

Information sur le programme :

Claude Carignan 343-6126

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.7 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.10. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.8 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-192-1-0

Version 07

Spécialisé bidisciplinaire en mathématiques-physique

J

Ce programme totalise 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

33 CR

COURS MATHÉMATIQUES

MAT 1000 4 AH 1 | ANALYSE 1

MAT 1100 3 AH 1 | ANALYSE 2

MAT 1440	3 H 1	CALCUL AVANCÉ 1
+ MAT 1450	3 AH 1	CALCUL AVANCÉ 2
+ MAT 1120	4 AH 1	PROBABILITES 1
MAT 1094	4 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE POUR PHYSICIENS
+ MAT 2115	3 H 1	EQUATIONS DIFFÉRENTIELLES
+ MAT 2130	3 AH 1	VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2466	3 A 1	ANALYSE APPLIQUÉE 1
+ MAT 3466	3 H 1	ANALYSE APPLIQUÉE 2

BLOC 70 F

OBLIGATOIRE

36 CR

PHYSIQUE FONDAMENTALE

PHY 1440	3 H 1	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1501	3 H 1	INTRO. A LA PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 1620	3 AH 1	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH 1	MECANIQUE 1
PHY 1652	3 AH 1	MECANIQUE 2
PHY 2121	3 H 1	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 2212	3 A 1	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3 H 1	MECANIQUE STATISTIQUE 1
PHY 2440	3 A 1	ELECTROMAGNETISME 2
PHY 2804	3 A 1	MECANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2805	3 H 1	MECANIQUE QUANTIQUE 2
PHY 3552	3 A 1	MECANIQUE QUANTIQUE 3

BLOC 70 G

OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR

OUTILS MATHÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES

+ MAT 1801	1 A 1	MÉTHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES
+ MAT 2100	3 AH 1	ANALYSE 2
+ MAT 2105	3 H 1	ANALYSE 4
+ MAT 2202	3 A 1	ALGÈBRE LINÉAIRE ET GÉOMÉTRIE
+ MAT 2412	3 A 1	ANALYSE NUMÉRIQUE 1
+ MAT 2415	3 H 1	MODÉLISATION MATHÉMATIQUE
+ MAT 2615	3 A 1	THÉORIE DES GROUPES
+ MAT 2717	3 H 1	PROCESSUS STOCHASTIQUES
+ MAT 2132	3 H 1	VARIABLE COMPLEXE 2
+ MAT 2135	3 A 1	INTEGRALES DE LEBESGUE
+ MAT 3162	3 H 1	EQUATIONS AUX DÉRIVÉES PARTIELLES
+ MAT 3165	3 H 1	ANALYSE FONCTIONNELLE ÉLÉMENTAIRE
+ MAT 3415	3 H 1	ANALYSE NUMÉRIQUE 2
+ MAT 3423	3 H 1	CALCUL VARIATIONNEL
+ MAT 3481	3 H 1	LABORATOIRE DE MATHÉMAT. APPLIQUÉES
+ MAT 3718	3 A 1	PROBABILITES 2
+ MAT 3881	3 A 1	SEMINAIRE DE MATHÉMATIQUES
STT 1700	2 AH 1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
+ STT 2700	2 AH 1	CONCEPTS ET METHODES EN STATISTIQUE

BLOC 70 D

OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR

COMPLÉMENTS DE PHYSIQUE

PHY 1410	2 A 1	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1715	2 A 1	SYSTÈME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2205	3 H 1	OPTIQUE
PHY 2410	3 A 1	CIRCUITS ÉLECTRIQUES ET MÉTROLOGIE
PHY 2502	3 H 1	PROJETS EXPERIMENTAUX
PHY 2715	3 H 1	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 3030	3 H 1	PROJET DE FIN D'ÉTUDES
PHY 3040	3 H 1	LABORATOIRE D'OPTIQUE
PHY 3060	3 H 1	MÉTHODES NUMÉRIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3070	3 H 1	RELATIVITÉ GÉNÉRALE
PHY 3075	2 A 1	MODÉLISATION NUMÉRIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3090	2 A 1	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE
PHY 3140	2 A 1	HYDRODYNAMIQUE
PHY 3181	2 A 1	MÉTHODES GÉOMÉTRIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3214	3 A 1	MECANIQUE STATISTIQUE 2
PHY 3330	3 H 1	OPTIQUE MODERNE
PHY 3410	3 H 1	CIRCUITS ÉLECTRONIQUES
PHY 3450	3 A 1	PHYSIQUE DES PLASMAS
PHY 3460	3 H 1	ELECTROMAGNETISME 3
PHY 3520	3 H 1	PHYSIQUE DE L'ÉTAT SOLIDE
PHY 3600	3 H 1	PHYSIQUE NUCLÉAIRE
PHY 3610	3 H 1	PHYSIQUE DES PARTICULES
PHY 3700	3 A 1	ATMOSPHÈRE, ENVIRONNEMENT STELLAIRES
PHY 3710	3 H 1	STRUCTURE ET ÉVOLUTION STELLAIRES
PHY 3820	3 H 1	STRUCTURE ATOMIQUE ET MOLÉCULAIRE
PHY 3900	3 H 1	BIOPHYSIQUE
PHY 4000	3 H 1	PROBLÈMES VARIÉS DE PHYSIQUE

BLOC 70 F

OPTION

MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 8 CR

COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES

+ MAT 2205	3 H 1	GÉOMÉTRIE DIFFÉRENTIELLE CLASSIQUE
+ MAT 2262	3 A 1	GÉOMÉTRIE DIFFÉRENTIELLE



Mécanique du bâtiment

École Polytechnique
Certificat
Information : 340-4724
Voir aussi Génie mécanique

Médecine

Faculté de médecine

Doctorat en médecine 1-450-1-0

Information sur le programme : 343-6265
Information sur les admissions : 343-7076

Introduction

Tous les candidats doivent avoir réussi les cours de la structure d'accueil en médecine telle que définie par le Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES). Mais au-delà de cette structure d'accueil, l'orientation des études des candidats en sciences exactes ou humaines n'affecte pas la probabilité d'être admis en médecine. La Faculté incite donc ses futurs étudiants à acquiescer une formation aussi riche et polyvalente que possible.

Depuis 1982, le programme d'études qui mène au doctorat en médecine est d'une durée de quatre ans. Toutefois, une année préparatoire additionnelle est requise pour les collégiens (CEPE), les universitaires n'ayant pas complété un premier grade universitaire, les universitaires ayant complété un premier grade universitaire mais dont le programme d'études n'est pas jugé globalement équivalent à celui de l'année préparatoire (voir liste partielle des programmes équivalents à la rubrique 5.8) ainsi que les étudiants étrangers.

Tous les candidats font une demande au programme de M.D. (1-450-1-0). Selon le profil académique du candidat, le Comité d'admission décidera si une candidature sera considérée pour l'année préparatoire ou pour la première année de médecine.

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission (cette condition ne s'applique pas aux candidats appartenant à la catégorie "étranger" telle que définie à l'alinéa 2.3 ci-dessous).

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202
Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve

d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

Tous les candidats qui ont fait des études hors-Québec doivent détenir un diplôme d'études post-secondaires pour être admissibles à ce programme.

1.3 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par la Faculté. L'entrevue peut être éliminatoire.

1.4 Se soumettre, sur demande du Comité d'admission, à un examen médical fait par un médecin désigné par la Faculté.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC (ou l'équivalent) ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins deux (2) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Cette catégorie comprend les sous-catégories suivantes :

a) les candidats ayant complété ou en voie d'obtenir au moins un premier grade universitaire (baccalauréat) ;

b) les candidats n'ayant pas complété un premier grade universitaire (la Faculté privilégie cependant les étudiants qui ont terminé un baccalauréat) ;

c) les candidats ayant complété un doctorat du type « de recherche » (Ph.D.) et qui demeurent actifs en recherche.

Note : Pour les institutions universitaires canadiennes hors-Québec, c'est le baccalauréat 'honours' (programme de 4 années d'études) qui est exigé.

2.3 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent au Canada à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Médecin : toute personne, domiciliée au Québec, diplômée d'une faculté de médecine située à l'extérieur du Canada et des États-Unis, et ayant obtenu la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu (date d'obtention à déterminer).

3 Capacité d'accueil

3.1 Pour l'admission 1996-1997, le contingent régulier est de 138 nouveaux étudiants. De ce nombre, environ les deux tiers des candidats sont admis en année préparatoire et l'autre tiers s'ajoute au contingent de l'année préparatoire précédente pour former la première année.

3.2 La Faculté peut admettre, hors-contingentement et par entente intergouvernementale, un certain nombre de candidats francophones du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le nombre de candidats admis varie annuellement selon les décisions gouvernementales des provinces impliquées et de celles du Comité interfacultaire d'admission en médecine du Québec. Ces candidats doivent signer un contrat qui stipule qu'ils retourneront pratiquer la médecine dans leur province pendant quatre ans.

3.3 La Faculté admet un nombre très restreint de candidats étrangers selon le décret gouvernemental et la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine du Québec. Ces candidats doivent signer un contrat qui stipule qu'ils retourneront pratiquer la médecine dans leur pays.

3.4 La Faculté n'admet plus de candidats dont la résidence permanente est hors-Québec à l'exception de ceux mentionnés sous 3.2 et 3.3.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens (voir 2.1)

Selon les critères présentement en vigueur, une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire établi en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC).

Trois à quatre candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue collective et une entrevue individuelle, entrevues qui sont effectuées par des professeurs de la Faculté.

Un score global est établi selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

entrevue : 50 %

Les offres d'admission sont faites à partir d'une liste d'excellence dressée par ordre décroissant de score global, jusqu'à ce que soient comblées toutes les places attribuées aux candidats collégiens.

4.2 Pour les universitaires (voir 2.2a et 2.2b)

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire.

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Trois à quatre candidats par place disponible sont convoqués à une ou des entrevues effectuées par des professeurs de la Faculté.

Un score global est établi pour ces candidats selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

entrevue : 50 %

Les offres d'admission sont faites à partir d'une liste d'excellence, distincte pour chacune des sous-catégories de candidats universitaires. Cette liste est dressée par ordre décroissant de score global, jusqu'à ce que soient comblées toutes les places attribuées aux candidats universitaires.

4.3 Pour les candidats détenteurs d'un doctorat du type « de recherche » (voir 2.2c)

Sont considérés dans cette catégorie, les candidats dont la thèse de recherche a été acceptée officiellement à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Le formulaire de curriculum vitae (CVUMUP/95) est exigé et le dossier de recherche est évalué tel qu'il était au moment du dépôt de la demande d'admission.

Suite à l'évaluation du dossier de recherche par le comité d'admission, un nombre limité de candidats est convoqué à une ou des entrevues effectuées par des professeurs de la Faculté.

Suite à l'entrevue, le comité d'admission prend la décision d'admettre ou de refuser le candidat à partir d'une liste d'excellence établie selon la pondération suivante :

dossier de recherche 50%

entrevue 50%

La Faculté de médecine se réserve le privilège d'admettre ou non des candidats dans cette catégorie.

4.4 Candidats ayant commencé des études de médecine

Exceptionnellement, des candidats ayant commencé des études de médecine dans une université hors-Canada pourront être admis si des places sont disponibles. Les critères de sélection sont les mêmes que pour les universitaires de la sous-catégorie identifiée en 2.2b.

Les candidats ayant déjà fait des études de médecine dans d'autres universités au Québec ne sont pas admissibles dans le programme.

4.5 Candidats étrangers

Un nombre très restreint de candidats étrangers pourront être admis, selon les dispositions du décret, si des places sont disponibles.

Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.

Les candidats doivent obtenir un visa d'étudiant.

4.8 Candidats détenteurs d'un doctorat en médecine (voir 2.4).

Les critères de sélection de ces candidats seront déterminés d'ici la mi-janvier 1997.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 82% avant de pouvoir s'inscrire au programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'université pour obtenir son diplôme.

5.3 L'étudiant qui réussit l'année préparatoire, conformément au règlement pédagogique de la Faculté, est promu automatiquement en première année du doctorat en médecine sans avoir à présenter une nouvelle demande d'admission. Cette promotion en première année ne peut être différée à une année subséquente.

5.4 Ces programmes doivent être suivis à plein temps.

5.5 Les cours Physique 102, 262, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 261, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.8 À titre d'exemple, les programmes de premier cycle de l'université de Montréal énumérés ci-dessous sont jugés globalement équivalents à l'année préparatoire :

baccalauréat en biochimie
baccalauréat en ergothérapie
baccalauréat en nutrition
baccalauréat en orthophonie et audiologie
baccalauréat en pharmacie
baccalauréat en physiothérapie
baccalauréat en sciences biologiques
baccalauréat en sciences infirmières
doctorat en médecine dentaire
doctorat en médecine vétérinaire
doctorat en optométrie

D'autres programmes pourraient être jugés équivalents après étude du dossier.

Statistiques d'admission (automne 1996)

Catégories	Demandes	Refus	Offres d'admission
Collégien	882	740	116
Universitaire en cours de bacc.	339	331	2
Universitaire avec bacc. terminé	708	618	59
Doctorat type recherche	19	16	2
Capacité d'accueil totale : 145 (québécois et hors-contingentement)			

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 35,369.

Année préparatoire au programme M.D.

L'année préparatoire au programme M.D. comprend 39 crédits dont 36 crédits obligatoires et 3 crédits à option. Cette année correspond aux blocs 70 A et 70 B.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	ORIGINAIRE	36 CR
MMO 1002	3 AR 1	ACIDES NUCLÉIQUES
MMO 1005	2 AR 1	GÉNÉTIQUE ET EMBRYOLOGIE
MMO 1007	3 AR 1	BIOSTATISTIQUE
MMO 1008	2 AR 1	PROTÉINES, ENZYMES ET MÉTABOLISME
MMO 1009	2 AR 1	BIOLOGIE CELLULAIRE ET TISSULAIRE
MMO 1010	3 AR 1	MICROBIOLOGIE ET VIROLOGIE
MMO 1011	2 AR 1	PHYSIOLOGIE CELLULAIRE & MOLECULAIRE
MMO 1012	2 AR 1	INTRODUCTION À LA PHYSIOLOGIE
MMO 1014	2 AR 1	INTROD. À LA PHARMACOL. ET NUTRITION
MMO 1015	1 AR 1	IMMERSION CLINIQUE
MMO 1016	2 AR 1	INTROD. À L'ANATOMIE CLINIQUE 1
MMO 1017	2 AR 1	INTROD. À L'ANATOMIE CLINIQUE 2
PHI 1968	3 A 1	NOTIONS FONDAMENTALES D'ETHIQUE
PSY 1968	3 AR 1	PSYCHOLOGIE ET COMPORTEMENT HUMAIN
SOL 1968	3 A 1	INITIATION À LA SOCIOLOGIE

BLOC 70 B	OPTION	BANQUE 3 CR. MAXIMUM 3 CR
ANG 1968	3 AR 1	LECTURE DE L'ANGLAIS
ANT 1968	3 ARE 1	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE
ANT 1950	3 A 1	ÉLÉMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 3425	3 H 1	GÉNÉTIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOG.
COM 1200	3 AR 1	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
CRI 2241	3 AR 1	DROGUES ET CRIMINALITÉ
DRT 2221	3 1	DROIT DE LA SANTÉ
EPH 1952	3 ARE 1	ACTIVITÉ PHYSIQUE ET MODE DE VIE
IFT 1810	3 ARE 1	INITIATION À LA PROGRAMMATION
MMO 1061	3 H 1	INFORMATIQUE EN MÉDECINE
MMO 1062	3 AR 1	INTERV. PSYCHOSOCIALE EN MILIEU HOSPI.
MMO 1066	3 AR 1	SANTÉ INTERNATIONALE
MMO 1068A	3 ARE 1	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 1
MMO 1061	3 ARE 1	INITIATION À LA RECHERCHE
MMO 1002A	3 A 1	INTRODUCTION À LA TOXICOLOGIE
PHI 1139	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PSY 1955	3 ARE 1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1958	3 ARE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE

Doctorat en médecine (M.D.)

Les deux premières années totalisent 81 crédits dont 74 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

La première année du programme comprend 36 crédits obligatoires, un minimum de 3 crédits et un maximum de 7 crédits à option. Elle correspond aux blocs 01 A et 01 C.

La deuxième année du programme comprend 38 crédits obligatoires et de 0 à 4 crédits à option. Elle correspond aux blocs 01 B et 01 C.

Les étudiants admis directement en première année du programme doivent prendre les crédits à option, soit au cours de la première année, soit au cours du premier trimestre de la deuxième année, parmi les cours PHI 1968, PSY 1968 et SOL 1968 du bloc 01 C.

En troisième année (externat I), l'étudiant doit choisir un stage à option.

En quatrième année (externat II), l'étudiant doit choisir parmi les stages à option : huit semaines en spécialités médicales ou pédiatri-

ques, quinquaines en spécialités chirurgicales, quatre semaines dans les disciplines diverses.

SEGMENT 01

LOC 01 A	OBLIGATOIRE	36 CR
MMD 1107	1 A 1	INTRODUCTION AUX ETUDES MEDICALES
MMD 1108	2 A 1	CREISSANCE/DEVELOPPEMENT/VEILLISSEMENT
MMD 1109	3 A 1	PATHOLOGIE ET IMMUNOLOGIE GENERALES
MMD 1110	2 A 1	MICRO ORGANIS PATHOGENES INFECTIOLOGIQUES
MMD 1111	2 H 1	SCIENCES HEMATOLOGIQUES
MMD 1112	3 H 1	EXPLORATION DU SYSTEME NERVEUX
MMD 1113	3 H 1	SCIENCES PSYCHIQUES
MMD 1114	3 H 1	APPAREIL LOCOMOTEUR
MMD 1115	1 H 1	HISTOIRE DE LA MEDICINE
MMD 1117	1 A 1	EPIDEMIOLOGIE
MMD 1118	3 A 1	INTRO. A LA MEDICINE CLINIQUE 1
MMD 1119	4 H 1	INTRO. A LA MEDICINE CLINIQUE 2

LOC 01 B	OBLIGATOIRE	36 CR
MMD 2107	4 A 1	INITIAT A LA DEMARCHE CLINIQUE 1
MMD 2108	4 H 1	INITIAT A LA DEMARCHE CLINIQUE 2
MMD 2109	5 A 1	COEUR ET CIRCULATION
MMD 2110	4 A 1	RESPIRATION ET OXYGENATION
MMD 2111	3 A 1	HOMÉOSTASIE, REIN ET ANBRE URINAIRE
MMD 2112	4 H 1	DIGESTION - NUTRITION
MMD 2113	6 H 1	ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION
MMD 2114	6 H 1	PROBLEMES SYSTEMIQUES

LOC 01 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 7 CR
ANG 1900	3 AH 1	LECTURE DE L'ANGLAIS
ANT 1900	3 AHE 1	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT 1950	3 A 1	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 2425	2 H 1	GENETIQUE, MIEUX, VARIATION BIOLOGIQUE
COM 1200	2 AH 1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
CR 2341	3 AH 1	DROGUES ET CRIMINALITE
DRT 2321	2 1	DROIT DE LA SANTE
EPH 1952	3 AHE 1	ACTIVITE PHYSIQUE ET MODE DE VIE
ET 1910	3 AHE 1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MMD 1081	2 H 1	INFORMATIQUE EN MEDICINE
MMD 1082	3 A 1	INIT A LA MEDICINE DE READAPTATION
MMD 1083	3 AH 1	INTER PSYCHOSOCIALE EN MILIEU HOSPI
MMD 1085	3 H 1	RADIO ANATOMIE
MMD 1086	3 A 1	SANTE INTERNATIONALE
MMD 1087	3 AH 1	TRAVAUX CLINIQUES INDIVIDUELS
MMD 1088A	3 AHE 1	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 1
MMD 1088B	3 AHE 1	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 2
MMD 1088C	3 AHE 1	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 3
MMD 1088D	3 AHE 1	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 4
MMD 1091	3 AHE 1	INITIATION A LA RECHERCHE
MMD 1092	2 H 1	TOXICOLOGIE HUMAINE ET ENVIRONNEMENT
MMD 1093	2 H 1	MEDICINE LEGALE
MMD 1094	2 A 1	MED. HYPERBARE ET PHYS. HAUTE ALTIT.
PH 1130	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PH 1968	2 A 1	NOTIONS FONDAMENTALES D'ETHIQUE
PSY 1955	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1956	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1968	3 A 1	PSYCHOLOGIE ET COMPORTEMENT HUMAIN
SOL 1968	3 A 1	INITIATION A LA SOCIOLOGIE

LOC 01 D	OBLIGATOIRE	44 CR
MMD 2301	8 AH 1	MEDICINE
MMD 2302	8 AH 1	CHIRURGIE
MMD 2303	8 AH 1	PEDIATRIE
MMD 2304	8 AH 1	OBSTETRIQUE-GYNECOLOGIE
MMD 2305	8 AH 1	PSYCHIATRIE
MMD 2306	4 AH 1	MEDICINE FAMILIALE

SEGMENT 02

LOC 02 A	OBLIGATOIRE	27 CR
MMD 4401	1 AH 1	MEDICINE-EX. DE FIN DE PROGRAMME
MMD 4402	1 AH 1	CHIRURGIE-EX. DE FIN DE PROGRAMME
MMD 4403	1 AH 1	PEDIATRIE-EX. DE FIN DE PROGRAMME
MMD 4404	1 AH 1	OBSTETRIQUE-EX. DE FIN DE PROGRAMME
MMD 4405	1 AH 1	PSYCHIATRIE-EX. DE FIN DE PROGRAMME

MMD 4406	1 AH 1	MED SOC.PREV-EX. DE FIN DE PROGRAMME
MMD 4407	4 AH 1	GERIATRIE
MMD 4408	4 AH 1	RADIOLOGIE
MMD 4409	2 AH 1	ANESTHESIE-REANIMATION
MMD 4410	2 AH 1	OPHTHALMOLOGIE
MMD 4411	4 AH 1	MEDICINE COMMUNAUTAIRE

LOC 02 B	OPTION	MINIMUM 20 CR, MAXIMUM 20 CR
MMD 3411	4 AH 1	STAGE A OPTION-SPECIALITES MEDICALES
MMD 3411A	4 AH 1	STAGE A OPTION-ALLERGIE
MMD 3411B	4 AH 1	STAGE A OPTION-CARDIOLOGIE
MMD 3411C	4 AH 1	STAGE A OPTION-DERMATOLOGIE
MMD 3411D	4 AH 1	STAGE A OPTION-ENDOCRINOLOGIE
MMD 3411E	4 AH 1	STAGE A OPTION-GASTRO-INTEROLOGIE
MMD 3411H	4 AH 1	STAGE A OPTION-GERIATRIE
MMD 3411I	4 AH 1	STAGE A OPTION-HEMATOLOGIE
MMD 3411J	4 AH 1	STAGE A OPTION-MEDICINE INTERNE
MMD 3411K	4 AH 1	STAGE A OPTION-NEPHROLOGIE
MMD 3411L	4 AH 1	STAGE A OPTION-NEUROLOGIE
MMD 3411M	4 AH 1	STAGE A OPTION-ONCOLOGIE MEDICALE
MMD 3411N	4 AH 1	STAGE A OPTION-PHYSIATRIE
MMD 3411O	4 AH 1	STAGE A OPTION-PNEUMOLOGIE
MMD 3411P	4 AH 1	STAGE A OPTION-RHUMATOLOGIE
MMD 3411Q	4 AH 1	STAGE A OPTION-HEMATOLOGIE CLINIQUE
MMD 3411R	4 AH 1	STAGE A OPTION-HEMATO. ET ONCOLOGIE
MMD 3411S	4 AH 1	STAGE A OPTION-LABO. DES LIPIDES
MMD 3411T	4 AH 1	STAGE A OPTION-NUTRITION APPLIQUEE
MMD 3411U	4 AH 1	STAGE A OPTION-MEDICINE VASCULAIRE
MMD 3411V	4 AH 1	STAGE A OPTION-HEPATOLOGIE
MMD 3412	4 AH 1	STAGE A OPTION-SPEC.CHIRURGICALES
MMD 3412A	4 AH 1	STAGE A OPTION-CHIR.CARDIOVASC THOR
MMD 3412B	4 AH 1	STAGE A OPTION-CHIRURGIE GENERALE
MMD 3412C	4 AH 1	STAGE A OPTION-CHIR GEN PEDIATRIQUE
MMD 3412D	4 AH 1	STAGE A OPTION-CHIR.ORTHOPEDIQUE
MMD 3412E	4 AH 1	STAGE A OPTION-CHIR.PLASTIQUE
MMD 3412H	4 AH 1	STAGE A OPTION-NEUROCHIRURGIE
MMD 3412I	4 AH 1	STAGE A OPTION-O.R.L.
MMD 3412J	4 AH 1	STAGE A OPTION-UROLOGIE
MMD 3412K	4 AH 1	STAGE A OPTION-CHIR. CARDIO-THORAC.
MMD 3412L	4 AH 1	STAGE A OPTION-CHIR. VASCULAIRE
MMD 3412M	4 AH 1	STAGE A OPTION-SOINS AMBULAT *CHIR.
MMD 3412A	4 AH 1	STAGE A OPTION-SANTE COMMUNAUTAIRE
MMD 3412B	4 AH 1	STAGE A OPTION-RECHERCHE
MMD 3414	4 AH 1	STAGE A OPTION-DIVERS
MMD 3415	4 AH 1	STAGE A OPTION-PEDIATRIE GLOBALE
MMD 3415A	4 AH 1	STAGE A OPTION-NEONATOLOGIE
MMD 3415B	4 AH 1	STAGE A OPTION-NOURISSON & AGE PRESQ
MMD 3415C	4 AH 1	STAGE A OPTION-PEDIATRIE ET DEVEL
MMD 3415D	4 AH 1	STAGE A OPTION-PEDIATRIE AGE SCOL
MMD 3415E	4 AH 1	STAGE A OPTION-PEDIATRIE DE L'ADO.
MMD 3415H	4 AH 1	STAGE A OPTION-URGENCES PEDIAT.
MMD 3415I	4 AH 1	STAGE A OPTION-SOINS INTENSIFS PEDIAT.
MMD 3415J	4 AH 1	STAGE A OPTION-MALADIES INFECTI. PED
MMD 3415K	4 AH 1	STAGE A OPTION-PEDIATRIE AMBULAT.
MMD 3415L	4 AH 1	STAGE A OPTION-IMMUNO & ALLERGIE PED
MMD 3415M	4 AH 1	STAGE A OPTION-CARDIOLOGIE PEDIAT.
MMD 3415N	4 AH 1	STAGE A OPTION-NEPHROLOGIE PEDIAT.
MMD 3415O	4 AH 1	STAGE A OPTION-ENDOCRINOLOGIE PED.
MMD 3415P	4 AH 1	STAGE A OPTION-GAST. ENT. HEPATO. PED
MMD 3415Q	4 AH 1	STAGE A OPTION-HEMATO. ONCOLOG. PED
MMD 3415R	4 AH 1	STAGE A OPTION-NEPHROLOGIE PEDIAT.
MMD 3415S	4 AH 1	STAGE A OPTION-NEUROLOGIE PEDIAT.
MMD 3415T	4 AH 1	STAGE A OPTION-READAPTATION PEDIAT.
MMD 3415U	4 AH 1	STAGE A OPTION-PNEUMOLOGIE PEDIAT.
MMD 3415V	4 AH 1	STAGE A OPTION-GENET. ET MAL. METAB.
MMD 3418	4 AH 1	STAGE A OPTION-PSYCHIATRIE
MMD 3418A	4 AH 1	STAGE A OPTION-PSYCH. INF. & ADO.
MMD 3418B	4 AH 1	STAGE A OPTION-PSYCH. DE L'ADULTE
MMD 3418C	4 AH 1	STAGE A OPTION-PSYCHOGERIATRIE
MMD 3418D	4 AH 1	STAGE A OPTION-PSYCHOSOMATIQUE
MMD 3418E	4 AH 1	STAGE A OPTION-PSYCHIATRIE LEGALE
MMD 3417	4 AH 1	STAGE A OPTION-MEDICINE FAMILIALE
MMD 3417A	4 AH 1	STAGE A OPTION-MED. FAM. EN REGION
MMD 3417B	4 AH 1	STAGE A OPTION-SOINS D'URGENCE
MMD 3418	4 AH 1	STAGE A OPTION-OBSTETRIQUE-GYNECO.
MMD 3418A	4 AH 1	STAGE A OPTION-OBSTETRIQUE MEDICALE

MMO 3418B	4	AN	1	STAGE A OPTION-OBSTETRIQUE GENERALE
MMO 3419	4	AN	1	STAGE A OPTION-ANESTHESIE REANIMAT
MMO 3420	4	AN	1	STAGE A OPTION-RADIOLOGIE
MMO 3420A	4	AN	1	STAGE A OPTION-RADIO DIAGNOSTIQUE
MMO 3420B	4	AN	1	STAGE A OPTION-MEDICINE NUCLEAIRE
MMO 3420C	4	AN	1	STAGE A OPTION-RADIO ONCOLOGIQUE
MMO 3421	4	AN	1	STAGE A OPTION-OPHTHALMOLOGIE
MMO 3422	4	AN	1	STAGE A OPTION-NUTRITION
MMO 3423	4	AN	1	STAGE A OPTION-PATHOLOGIE
MMO 3424	4	AN	1	STAGE A OPTION-BIOCHIMIE MEDICALE
MMO 3425	4	AN	1	STAGE A OPTION-MICROBIO. MEDICALE
MMO 3426	4	AN	1	STAGE A OPTION-PHARMACO. CLINIQUE



Médecine dentaire

Faculté de médecine dentaire

Doctorat en médecine dentaire 1-300-1-0

Information sur le programme :

Francine Jacques 343-6111, poste 3437

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts :

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir complété au moins 50 crédits de cours dans un ou plusieurs programmes universitaires et avoir complété tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus.

1.3 Subir le test de l'Association dentaire canadienne et obtenir un résultat égal ou supérieur à 10 à l'épreuve de sculpture sur craie (carving) et un résultat égal ou supérieur à 10 à l'épreuve d'habileté perceptuelle (PAT).

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Candidature particulière : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui détient le DEC ou l'équivalent, ou qui a poursuivi des études universitaires et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans à plein temps sur le marché du travail.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Cinq (5) places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas spéciaux

Les dossiers sont étudiés par la Faculté qui tient compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail.

4.3 Pour les francophones hors-Québec

Les dossiers sont étudiés par la Faculté qui tient compte de la scolarité antérieure.

Les dossiers de ces candidats doivent rencontrer le niveau des dossiers des candidats admis dans les catégories des collégiens et des universitaires.

4.4 Candidats admis en cours de programme

Exceptionnellement, des candidats ayant terminé des études en médecine dentaire dans une université hors-Canada peuvent être admis si des places sont disponibles, mais seulement en deuxième année.

Les dossiers sont étudiés par la Faculté. Le Comité d'admission favorise les candidats qui ont réussi les examens au concours national d'examen dentaire du Canada. Il tient compte aussi des résultats scolaires des études en médecine dentaire ainsi que des expériences professionnelles.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps et est d'une durée de quatre (4) années (8 trimestres).

5.5 Pour être admissible à ce programme, il faut avoir subi avant le 1^{er} mars le test de l'Association dentaire canadienne. Les demandes d'inscription à l'examen doivent parvenir à l'Association au plus tard le 15 janvier. Pour l'information, communiquer au (613) 523-1776.

5.6 Lorsqu'un candidat a réussi l'épreuve d'habileté manuelle (10 et plus) et l'épreuve d'habileté perceptuelle (10 et plus), il n'est pas nécessaire qu'il les subisse une autre fois. S'il a passé ces épreuves plus d'une fois, les résultats les plus élevés sont retenus. Un candidat peut

se présenter à plusieurs reprises au test d'aptitudes aux études dentaires.

5.7 Les épreuves d'habileté manuelle et d'habileté perceptuelle sont éliminatoires. Une fois réussies, elles n'entrent plus en considération dans l'évaluation du dossier.

5.8 Les candidats diplômés ou ayant entrepris des études dans un programme de médecine dentaire n'ont pas à subir le test de l'Association dentaire canadienne.

5.9 Les candidats ayant commencé des études en médecine dentaire à l'extérieur du Canada sont admissibles en première année. Ils sont évalués selon les critères du processus d'admission appliqués aux candidats universitaires.

5.10 Aucun cas de transfert n'est accepté pour le candidat qui poursuit des études en médecine dentaire dans une autre université québécoise ou canadienne.

5.11 Les cas spéciaux doivent joindre un curriculum vitae à leur demande d'admission.

5.12 Les candidats qui ont poursuivi des études universitaires à l'étranger doivent annexer à la demande d'admission un relevé de notes ainsi qu'une description des cours suivis.

5.13 Les cours Physique 182, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 181, 201, 301-78.

5.14 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.15 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	218	324
Refus	148	232
Offres d'admission	51	47
Capacité d'accueil	32	61

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 32,830.

Programme 1-300-1-0

Version 14

Doctorat en médecine dentaire

Le programme comporte des blocs de cours obligatoires pour un total de 173,5 crédits.

En première année, l'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 70 A et 70 B ; en deuxième année, il s'inscrit aux blocs 70 C et 70 D ; en troisième année, aux blocs 70 E et 70 F ; en quatrième année, aux blocs 70 G et 70 H.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	27,5 CR
ANH 192	1 A 1	ANATOMIE HUMAINE
ANH 193	1 A 1	EMBRYOLOGIE ET HISTOLOGIE HUMAINE
BCM 197	3 A 1	BIOCHIMIE 1
BCM 194	2 A 1	BIOCHIMIE 2
DER 191	25 A 1	MORPHOLOGIE DENTAIRE
DER 199	2 A 1	MATÉRIEL DENTAIRE
PSL 192	2 A 1	LES BASES DU SYSTÈME NERVEUX
PSY 198	2 A 1	PSYCHOLOGIE ET MÉDECINE DENTAIRE 1
SAB 191	3 A 1	INTRODUCTION DENTISTE PRÉVENTIF
SAB 191	1 A 2	INTRODUCTION DENT. PRÉV. PRATIQUE
STD 199	3 A 2	HISTOLOGIE BUCCO-DENTAIRE

BLOC 70 B	OBLIGATOIRE	16,5 CR
DER 190	1 H 1	PROTHÈSE PARTIELLE FIXE THÉORIQUE
DER 190	15 H 1	PROTHÈSE PARTIELLE FIXE PRATIQUE
DER 191	1 H 1	DENTISTÈRE OPÉRATEUR THÉORIQUE

DER 191	15 H 1	DENTISTÈRE OPÉRATEUR THÉORIQUE
DER 190	15 H 1	TECHNIQUE PROTHÉTIQUE
NUT 199	1 H 1	NUTRITION APPLIQUÉE
NUT 190	2 H 1	NUTRITION
PSL 190	2 H 1	PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE
SAB 192	2 H 1	INTRODUCTION À LA RECHERCHE CLINIQUE
STD 191	4 H 1	ANATOMIE DE LA TÊTE ET DU COU

BLOC 70 C	OBLIGATOIRE	25 CR
DER 191	2 A 2	PROTHÈSE PARTIELLE FIXE THÉORIQUE
DER 190	3 A 2	PROTHÈSE PARTIELLE FIXE PRATIQUE
DER 191	2 A 2	DENTISTÈRE OPÉRATEUR THÉORIQUE
DER 191	3 A 2	DENTISTÈRE OPÉRATEUR PRATIQUE
DER 191	3 A 2	MATÉRIEL DENTAIRE
DER 191	1 A 1	PROTHÈSE COMPLÈTE THÉORIQUE
DER 191	3 A 2	PROTHÈSE COMPLÈTE PRATIQUE
PSY 192	1 A 1	PSYCHOLOGIE ET MÉDECINE DENTAIRE 2
PTL 191	3 A 1	PATHOLOGIE GÉNÉRALE
SAB 191	1 A 2	DENTISTÈRE PRÉVENTIF COMMUNAUTAIRE
SAB 191	2 A 2	BIOMÉCANIQUE ET THÉRAPEUTIQUE OCCLUSIVE
SAB 191	1 A 1	CROISSANCE ET BASIS A.P. ORTHODONTIE
SAB 191	2 A 2	PÉRIODONTIE THÉORIQUE
STD 191	1 A 1	CROISSANCE ET DÉVELOPP. DE L'ENFANT
STD 191	5 A 1	PHARMACOLOGIE GÉNÉRALE EN MÉD. DENT.
STD 191	2 A 2	RADIOLOGIE

BLOC 70 D	OBLIGATOIRE	16,5 CR
MCB 199	5 H 1	MICROBIO IMMUNO GÉNÉRALES MÉD. BUC.
PTL 191	5 H 1	PATHOLOGIE SPÉCIALE
SAB 191	2 H 1	SANTÉ DENTAIRE PUBLIQUE
SAB 191	15 H 1	OCCLUSION PRATIQUE
SAB 191	1 H 1	DENTISTÈRE PÉDIATRIQUE THÉORIQUE
SAB 191	1 H 1	PÉRIODONTIE PÉDIATRIQUE PRATIQUE
STD 191	1 H 1	ANESTHÉSIOLOGIE LOCALE

BLOC 70 E	OBLIGATOIRE	29,5 CR
DER 191	2 A 2	PROTHÈSE PARTIELLE FIXE THÉORIQUE
DER 191	1 A 2	PROTHÈSE PARTIELLE FIXE CLINIQUE
DER 191	1 A 1	DENTISTÈRE OPÉRATEUR THÉORIQUE
DER 191	3 A 2	DENTISTÈRE OPÉRATEUR CLINIQUE
DER 191	1 A 2	ENDODONTIE PRATIQUE
DER 191	2 A 2	ENDODONTIE THÉORIQUE
DER 191	2 A 2	PROTHÈSE COMPLÈTE THÉORIQUE
DER 191	1 A 2	PROTHÈSE AMOVIBLE CLINIQUE
SAB 191	1 A 2	SOMM. PRÉVENTIFS PRIMAIRES
SAB 191	3 A 2	ORTHODONTIE
SAB 191	2 A 2	DENTISTÈRE PÉDIATRIQUE THÉORIQUE
SAB 191	1 A 2	DENTISTÈRE PÉDIATRIQUE CLINIQUE
SAB 191	15 A 2	ORTHODONTIE CLINIQUE 1
SAB 191	2 A 2	PÉRIODONTIE PRATIQUE
SAB 191	1 A 1	PÉRIODONTIE THÉORIQUE
STD 191	4 A 1	PATHOLOGIE BUCCALE
STD 191	1 A 2	RADIOLOGIE CLINIQUE
STD 191	2 A 2	CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLO-FACIALE
STD 191	2 A 2	CHIRURGIE CL. BUCCALE ET MAXILLO-FAC.
STD 191	5 A 2	MÉDECINE BUCCALE 1
STD 191	1 A 2	DIAGNOSTIC CLINIQUE

BLOC 70 F	OBLIGATOIRE	3 CR
DER 191	1 H 1	PROTHÈSE PARTIELLE AMOVIBLE
SAB 191	1 H 1	ÉTHIQUE & PROFESSIONNALISME EN DENT.
SAB 191	1 H 1	ÉTHIQUE PROF. & ORGANIS. PRAT. DENT 1

BLOC 70 G	OBLIGATOIRE	27,5 CR
DER 191	2 A 2	PROTHÈSE PARTIELLE FIXE CLINIQUE
DER 191	3 A 2	DENTISTÈRE OPÉRATEUR CLINIQUE
DER 191	1 A 2	ENDODONTIE CLINIQUE
DER 191	3 A 2	CLINIQUE P.A.C.P.M.F.
PSY 191	2 A 1	GESTION DU STRESS EN MÉD. DENTAIRE
SAB 191	1 A 1	ÉTHIQUE PROF. & ORGANIS. PRAT. DENT 2
SAB 191	2 A 2	DENTISTÈRE PÉDIATRIQUE CLINIQUE
SAB 191	1 A 2	ORTHODONTIE CLINIQUE 2
SAB 191	1 A 1	CONFÉRENCES CLINICO-ORTHODONTIQUES
SAB 191	1 A 1	PÉRIODONTIE THÉORIQUE
SAB 191	1 A 1	PÉRIODONTIE CLINIQUE
SAB 191	55 A 1	PÉRIODONTIE PRÉCLINIQUE

STD 4070	2 A 1	CHIRURGIE BUC. MAXIL. FACET ANESTH.
STD 4071	2 A 2	CHIRURGIE CL. BUCCALE ET MAXILLO-FAC.
STD 4080	2 A 1	MÉDECINE BUCCALE 2
STD 4081	1 A 2	CONFÉRENCES CLINICO-PATHOLOGIQUES
STD 4082	1 A 2	DIAGNOSTIC - URGENCE

BLOC 70 H	ORIGINAIRE	# CR
DEN 4051	2 H 1	TRAVAUX DIRIGÉS
DEN 4059	0 H 1	EXAMEN DE SYNTHÈSE
DOR 4054	1 H 1	PROTHÈSES IMPLANTS STÔM-INTÉGRÉS
DEN 4056	2 A 2	DENT. ESTHÉT. ET PROGRES RECENTS
SAB 4058	1 H 1	PATHOPHYSIO. & THÉRAPEUTIQUE DOULEURS



Médecine vétérinaire

Faculté de médecine vétérinaire

Doctorat en médecine vétérinaire 1-580-1-0

Information sur le programme :

Daniel Barrette : (514) 345-8521 poste 8273
Télécopieur : (514) 778-8114

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent.
- 1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202
Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

- 1.3 Subir toute entrevue d'admission exigée par la Faculté.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil est limitée en première année.

3.2 Quelques places sont réservées aux candidats francophones hors-Québec. Le nombre de places peut varier en fonction du nombre et de la qualité des demandes d'admission.

3.3 Au moins la moitié des places est réservée aux candidats collégiens.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC).

Environ 80 candidats sont convoqués à une entrevue. (Ce nombre pourrait changer pour l'admission d'automne 1987).

Une liste d'excellence est établie, en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 85 %
entrevue : 25 %

4.2 Pour les universitaires

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Les 70 premiers candidats sont convoqués à une entrevue.

Une liste d'excellence est établie, en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 85 %
entrevue : 25 %

4.3 Pour les adultes

Tous les candidats adultes sont convoqués à l'entrevue.

Le Comité d'admission détermine les autres critères applicables et leur valeur respective.

4.4 Pour les francophones hors-Québec

Le Comité d'admission détermine les critères applicables (dossier scolaire, entrevue) et leur valeur respective.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Trimestre d'admission : automne seulement.

5.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les candidats universitaires qui n'ont pas complété les cours du bloc 10.11 mais qui présentent une équivalence de formation par leur champ d'études universitaires (tel que sciences biologiques, agronomie, biochimie, microbiologie, zoologie, physiologie) sont considérés comme ayant satisfait aux exigences de ce bloc de cours.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.8 On recommande aux candidats de prendre bonne connaissance des divers milieux de travail du vétérinaire.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	262	381
Refus	198	317
Offres d'admission	44	43
Capacité d'accueil :	35	39
Capacité d'accueil totale :	74	

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 33.063.
Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien convoqué à l'entrevue : 32.590.

Programme 1-580-1-0

Version 13

Doctorat en médecine vétérinaire

Le programme comprend un total de 184 crédits. Le segment 01 est constitué de 147 crédits obligatoires répartis en trois blocs. La première année du programme correspond au bloc 01 A, la deuxième année au bloc 01 B et la troisième année au bloc 01 C. La quatrième année (37 crédits) comprend le segment 02 : le segment 02 est constitué des blocs 02 A : obligatoire pour tous les étudiants (12 crédits), 02 B : stages à option (10 crédits) et 02 C : cours à option (4 crédits). En plus, l'étudiant doit choisir une orientation de carrière, blocs 70 A et B ou 71 A et B ou 72 A et B ou 73 A et B ou 74 A et B ou 75 A et B (11 crédits).

Un minimum de cinq inscriptions est requis pour qu'un cours à option soit offert. L'étudiant fait son choix de cours à partir d'une grille horaire. L'étudiant ne peut s'inscrire à deux cours qui sont donnés aux mêmes heures.

N.B. : Les cours débutent une semaine avant et finissent une semaine après la date mentionnée au calendrier universitaire.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	49 CR
MMV 1008	2.5 H 1	SYSTÈME CARDIOVASCULAIRE NORMAL
MMV 1009	2.5 H 1	SYSTÈME DIGESTIF NORMAL
MMV 1014	1 H 1	SYSTÈME RESPIRATOIRE NORMAL
MMV 1026	1.5 H 1	SYSTÈME URINAIRE NORMAL
MMV 1052	2 A 1	INITIATION AUX TRAVAUX CLINIQUES 1
PAA 1101	5.5 A 1	ANATOMIE VÉTÉRAIRE 1
PAA 1105	1.5 A 1	EMBRYOLOGIE
PAA 1106	1 A 1	HISTOLOGIE 1
PAA 1107	2.5 H 1	ANATOMIE VÉTÉRAIRE 2
PAA 1108	2.5 H 1	ANATOMIE VÉTÉRAIRE 3
PAA 1109	4 H 1	HISTOLOGIE 2
PAA 1115	1.5 A 1	ETHOLOGIE VÉTÉRAIRE
PAA 1140	4 A 1	BIOCHIMIE
PAA 1142	1.5 A 1	PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE
PAA 1146	2 H 1	NUTRITION ANIMALE
PAA 1147	2 H 1	ALIMENTATION ANIMALE
PAA 1181	2 A 1	GÉNÉTIQUE MÉDICALE
PAA 1183	1.5 A 1	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE
PAA 1184	1.5 A 1	MAMMALOGIE
PTM 1234	2.5 H 1	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE

BLOC 01 B	OBLIGATOIRE	47.5 CR
MEV 2008	1 H 1	OPHTHALMOLOGIE VÉTÉRAIRE
MEV 2052	1.5 H 1	CHIRURGIE GÉNÉRALE
MEV 2053	1.5 H 1	ANESTHÉSIOLOGIE
MMV 2003	1 H 1	SYSTÈME ENDOCRINIEN
MMV 2007	2.5 A 1	SYSTÈME NERVEUX 1
MMV 2014	2 H 1	SYSTÈME REPRODUCTEUR NORMAL
MMV 2020	5 A 1	SYSTÈME HÉMATOPÉTIQUE
MMV 2025	3 H 1	MALADIES SYSTÈME CARDIOVASCULAIRE
MMV 2030	1 H 1	TOXICOLOGIE CLINIQUE
MMV 2040	2 H 1	INITIATION AUX TRAVAUX CLINIQUES 2

PAA 2145	5 H 1	PHARMACOLOGIE VÉTÉRAIRE
PTM 2225	5 A 1	BIOPATHOLOGIE
PTM 2236	2 A 1	IMMUNOLOGIE VÉTÉRAIRE
PTM 2237	2 A 1	VIROLOGIE VÉTÉRAIRE
PTM 2238	2 A 1	PARASITOLOGIE GÉNÉRALE
PTM 2240	3 A 1	BACTÉRIO & MYCOLOGIE VÉTÉRAIRES
PTM 2301	3 H 1	EPIDÉMIOLOGIE ET ZOONOSES

BLOC 01 C	OBLIGATOIRE	50.5 CR
MEV 3351	2 A 2	EXERCICES CHIRURGICAUX
MMV 3008	2 AH 1	MALADIES DU SYSTÈME DIGESTIF 1
MMV 3001	2 AH 1	MALADIES DU SYSTÈME DIGESTIF 2
MMV 3002	2 AH 1	MALADIES DU SYSTÈME DIGESTIF 3
MMV 3005	1 AH 1	MALADIES DU SYSTÈME DIGESTIF 5
MMV 3006	2 AH 1	MALADIES DU SYSTÈME DIGESTIF 4
MMV 3007	3 H 1	SYSTÈME NERVEUX 2
MMV 3029	5 H 1	MAL. DU SYST. MYOARTHRORHÉOLOGIQUE
MMV 3050	2 A 2	INITIATION AUX TRAVAUX CLINIQUES 3
MMV 3053	2.5 H 1	MALADIES DU SYSTÈME URINAIRE
MMV 3060	6 A 1	MALADIES DU SYSTÈME GÉNITAL
MMV 3062	4 H 1	MALADIES DES TEGUMENTS
MMV 3064	5 A 1	MALADIES DU SYSTÈME RESPIRATOIRE
MMV 3080	1 H 1	DÉONTOLOGIE ET AFFAIRES PROFESSIONNELLES
MMV 3184	2.5 H 1	MÉDECINE ET PRODUCTION ANIMALES
MMV 3185	6.5 A 1	PRODUCTIONS ANIMALES
PTM 3258	2 A 1	MÉDECINE RÉGLEMENTÉE ET SANTÉ PUBL.

SEGMENT 02

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	12 CR
TRONC COMMUN		
MEV 4301A	2.5 AH 1	CLINIQUE CANINE ET FELINE
MEV 4304A	2.5 AH 1	CLINIQUE DES ANIMAUX DE CONSOMMATION
MEV 4306A	2.5 AH 1	CLINIQUE ÉQUINE
MMV 4076	1 AH 1	EXAMEN DE SYNTHÈSE THÉORIQUE
MMV 4077	1 AH 1	EXAMEN DE SYNTHÈSE PRATIQUE
PTM 4306	2.5 AH 1	LABO. DE DIAGNOSTIC ET NECROPSIE

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 10 CR, MAXIMUM 16 CR
MEV 4408B	2.5 AH 1	MÉDECINE ET CHIRURGIE BOVINES
MEV 4409C	2.5 AH 1	MÉDECINE ET CHIRURGIE BOVINES
MEV 4410B	2.5 AH 1	AMBULATOIRE
MEV 4411C	2.5 AH 1	AMBULATOIRE
MEV 4448B	2.5 AH 1	MÉDECINE ÉQUINE
MEV 4449C	2.5 AH 1	MÉDECINE ÉQUINE
MEV 4420B	2.5 AH 1	CHIRURGIE ÉQUINE
MEV 4405C	2.5 AH 1	CHIRURGIE ÉQUINE
MEV 4406A	2.5 AH 1	DIAG. DE BOITIÈRES ET ANESTHÉSIE ÉQU
MEV 4408B	2.5 AH 1	DIAG. DE BOITIÈRES ET ANESTHÉSIE ÉQU
MEV 4409C	2.5 AH 1	DIAG. DE BOITIÈRES ET ANESTHÉSIE ÉQU
MEV 4407B	2.5 AH 1	MÉDECINE DE POPULATION-PORC
MEV 4407C	2.5 AH 1	MÉDECINE DE POPULATION-PORC
MEV 4408B	2.5 AH 1	MÉDECINE DE POPULATION-ANVARE
MEV 4409C	2.5 AH 1	MÉDECINE DE POPULATION-ANVARE
MEV 4406A	2.5 AH 1	MÉDECINE DE POPULATION-BOVIN
MEV 4408B	2.5 AH 1	MÉDECINE DE POPULATION-BOVIN
MEV 4409C	2.5 AH 1	MÉDECINE DE POPULATION-BOVIN
MEV 4410C	2.5 AH 1	MÉDECINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE
MEV 4411C	2.5 AH 1	MED. DES ANI. DE LA FAUNE ET DE ZOO
MEV 4412A	2.5 AH 1	MÉDECINE DES ANIMAUX EXOTIQUES
MEV 4412B	2.5 AH 1	MÉDECINE DES ANIMAUX EXOTIQUES
MEV 4412C	2.5 AH 1	MÉDECINE DES ANIMAUX EXOTIQUES
MEV 4413A	2.5 AH 1	DERMATOLOGIE ET OPHTHALMOLOGIE
MEV 4413B	2.5 AH 1	DERMATOLOGIE ET OPHTHALMOLOGIE
MEV 4413C	2.5 AH 1	DERMATOLOGIE ET OPHTHALMOLOGIE
MEV 4414A	2.5 AH 1	THERIOGÉNÉLOGIE
MEV 4414B	2.5 AH 1	THERIOGÉNÉLOGIE
MEV 4414C	2.5 AH 1	THERIOGÉNÉLOGIE
MEV 4415A	2.5 AH 1	RADIOLOGIE ET ÉCHOGRAPHIE
MEV 4415B	2.5 AH 1	RADIOLOGIE ET ÉCHOGRAPHIE
MEV 4415C	2.5 AH 1	RADIOLOGIE ET ÉCHOGRAPHIE
MEV 4416B	2.5 AH 1	MÉDECINE DES PETITS ANIMAUX
MEV 4416C	2.5 AH 1	MÉDECINE DES PETITS ANIMAUX
MEV 4417B	2.5 AH 1	CHIRURGIE DES PETITS ANIMAUX
MEV 4417C	2.5 AH 1	CHIRURGIE DES PETITS ANIMAUX
MMV 4408	2.5 AH 1	INITIATION À LA RECHERCHE

PTM 4400A	2,5	AN 1	LABORATOIRE DE DIAGNOSTIC
PTM 4400B	2,5	AN 1	LABORATOIRE DE DIAGNOSTIC
PTM 4400C	2,5	AN 1	LABORATOIRE DE DIAGNOSTIC
PTM 4401A	2,5	AN 1	PATHOLOGIE MACROSCOPIQUE
PTM 4401B	2,5	AN 1	PATHOLOGIE MACROSCOPIQUE
PTM 4401C	2,5	AN 1	PATHOLOGIE MACROSCOPIQUE
PTM 4402C	2,5	AN 1	MEDICINE REGLEMENTEE
PTM 4403C	2,5	AN 1	AQUACULTURE

BLOC 52 C	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 7 CR	
MEV 4330	1	AN 1	MALADIES DES OISEAUX DE FANTASIE
MEV 4335	1	AN 1	MAL. ANIM. FAM. LAB. ET EXOTIQUES
MEV 4344	1	AN 1	COMPETITIONS EQUESTRES
MMV 4011	1	AN 1	METHODOLOGIE EN MEDICINE REGLEMENTEE
MMV 4012	2	AN 1	PHARMACOTHERAPIE VETERINAIRES
PAA 4130	1	AN 1	ETHOLOGIE DU CHEVAL
PAA 4135	1	AN 1	PSYCHO-ANAL. APPRENT ET TECH BEHAVIOR
PAA 4140	1	AN 1	ETHOLOGIE APP. ANIMAUX DE LA FERME
PAA 4141	1	AN 1	RECHERCHE-SOURCE DE CONNAISSANCES
PAA 4143	1	AN 1	ELEMENTS MEDIC. PREVENT. EN APICULT.
PTM 4232	2	AN 1	MED DE LABO. 1 (CANINS, FELINS)
PTM 4235	1	AN 1	MED DE LABO. 2 (OISINS)
PTM 4234	2	AN 1	EPIDEMIOLOGIE
PTM 4235	1	AN 1	TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE
PTM 4236	1	AN 1	MED DE LABO. 3 (SERO-IMMUNO-BACT.)
PTM 4237	2	AN 1	PROBLEMES SPECIAUX
PTM 4238	2	AN 1	MALDIES ANIMAUX DE LABORATOIRE
PTM 4239	1	AN 1	MALDIES ANIMAUX A FOURRURE
PTM 4240	1	AN 1	PATHOLOGIE DE LA FAUNE
PTM 4241	1	AN 1	ICHTHYOPATHOLOGIE
PTM 4242	2	AN 1	PROBLEMES SPECIAUX

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE MIXTE

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 6 CR
MEV 4209	2 AN 1	MED. DE L'ELEVAGE INT. DE PORCS 1
MEV 4210	2 AN 1	MAL.SPECIALES DES CANINS ET FELINS
MEV 4212	2 AN 1	MALADIES SPE. DES BOVINS LAITIERS
MEV 4214	2 AN 1	ANESTHESIE ET MEDICINE EQUINES
MEV 4215	1 AN 1	ANESTHESIOLOGIE SPEC. PETITS ANIMAUX
MEV 4221	2 AN 1	BOITERIES ET FERRURES
MEV 4238	1 AN 1	OPHTHALMOLOGIE CANINE ET FELINE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 5 CR, MAXIMUM 5 CR
MEV 4400A	2,5 AN 1	MEDICINE ET CHIRURGIE BOVINES
ou		
MEV 4401A	2,5 AN 1	AMBULATOIRE
MEV 4404A	2,5 AN 1	MEDICINE EQUINE
MEV 4405A	2,5 AN 1	MEDICINE DES PETITS ANIMAUX

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE DES ANIMAUX DE COMPAGNE

BLOC 71 A	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 6 CR
MEV 4210	2 AN 1	MALSPÉCIALES DES CANINS ET FELINS
MEV 4211	1 AN 1	ADMINISTRATION D'UN HÔPITAL
MEV 4215	1 AN 1	ANESTHÉSIOLOGIE SPEC. PETITS ANIMAUX
MEV 4236	1 AN 1	OPHTHALMOLOGIE CANINE ET FELINE
PAA 4134	1 AN 1	TROUBLES DU COMPORTEMENT CHEZ ANI COMPAGN
PAA 4142	1 AN 1	ANAT. CHIRURGICALE CANINE ET FELINE

BLOC 71 B	OBLIGATOIRE			5 CR
MEV 4010A	2,5	AN 1	MEDICINE DES PETITS ANIMAUX	
MEV 4013A	2,5	AN 1	CHIRURGIE DES PETITS ANIMAUX	

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE DES ANIMAUX DE CONSOMMATION

BLOC 72 A	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
MEV 4021	1 AN 1	MALADIES SPECIALES DES RUMINANTS
MEV 4029	2 AN 1	MED. DE L'ELEVAGE INT DE PORCS 1
MEV 4212	2 AN 1	MALADIES SPE DES BOVINS LAITIERS
MEV 4238	2 AN 1	ELEMENTS DE MEDICINE OVINE & CAPRINE
PAA 4131	1 AN 1	USAGE ORDINATEURS, PROFIL MET EN PROD
PAA 4144	1 AN 1	GESTION DE L'ENVIR. EN PRODUCT. ANIM

BLOC 72 B	OBLIGATOIRE		5 CR
MEV 4020A	2,5	AN 1	MEDICINE ET CHIRURGIE BOVINES
MEV 4021A	2,5	AN 1	AMBULATOIRE

SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE DE LA MEDICINE INDUSTRIELLE

BLOC 73 A	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
MEV 4021	1 AN 1	MALADIES SPECIALES DES RUMINANTS
MEV 4209	2 AN 1	MED. DE L'ELEVAGE INT. DE PORCS 1
MMV 4000	2 AN 1	MED. DE L'ELEVAGE INT. DE PORCS 2
PAA 4144	1 AN 1	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT EN PROD. ANIM.
PTM 4230	2 AN 1	PATHOLOGIE AVAIRE

BLOC 73 B	OBLIGATOIRE		5 CR
MEV 4401A	2,5	AN 1	MEDICINE DE POPULATION PORC
MEV 4402A	2,5	AN 1	MEDICINE DE POPULATION AVAIRE

SEGMENT 74 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE EQUINE

BLOC 74 A	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
MEV 4214	2 AN 1	ANESTHESIE ET MEDICINE EQUINES
MEV 4221	2 AN 1	BOITERIES ET FERRURES
MEV 4230	1 AN 1	RADIOLOGIE EQUINE
MEV 4231	1 AN 1	CHIRURGIE EQUINE
MEV 4240	1 AN 1	THEROGENOLOGIE EQUINE

BLOC 74 B	OBLIGATOIRE			5 CR
MEV 4404A	2,5	AN 1	MEDICINE EQUINE	
MEV 4405A	2,5	AN 1	CHIRURGIE EQUINE	

SEGMENT 75 AUTRES DOMAINES DE LA PRATIQUE : MEDICINE REGLEMENTEE MEDICINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE MEDICINE DES ANIMAUX DE LA FAUNE ET DE ZOO AQUACULTURE

BLOC 75 A	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 6 CR
MMV 4013A	2 AH 1	PROBLEMES EN SCIENCES BIOMEDICALES
MMV 4013B	2 AH 1	PROBLEMES EN SCIENCES BIOMEDICALES
MMV 4013C	2 AH 1	PROBLEMES EN SCIENCES BIOMEDICALES

BLOC 75 B	OPTION	MINIMUM 5 CR, MAXIMUM 5 CR
MEV 4410A	2,5 AN 1	MEDICINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE
MEV 4410B	2,5 AN 1	MEDICINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE
MEV 4411A	2,5 AN 1	MED. DES ANI. DE LA FAUNE ET DE ZOO
MEV 4411B	2,5 AN 1	MED. DES ANI. DE LA FAUNE ET DE ZOO
PTM 4402A	2,5 AN 1	MEDICINE REGLEMENTEE
PTM 4402B	2,5 AN 1	MEDICINE REGLEMENTEE
PTM 4403A	2,5 AN 1	AQUACULTURE
PTM 4403B	2,5 AN 1	AQUACULTURE



Médias :

voir Communication appliquée, Information et journalisme, Publicité, Relations publiques, Sciences de la communication

Métallurgie (procédés) :

voir Génie des matériaux

Micro-informatique

Faculté de l'éducation permanente

Microprogramme

Avoir atteint l'âge de 21 ans

Voir programme page 236

- Microbiologie :**
voir Sciences biologiques
- Milieu multiethnique :**
voir Intervention en milieu multiethnique
- Miner arts et sciences :**
voir Arts et sciences
- Miner heterogene :**
voir Arts et sciences
- Morale :**
voir Enseignement de la morale au secondaire
- Moyen Age :**
voir Etudes medievales
- Museologie :**
voir Anthropologie, Histoire de l'art
- Musicologie :**
voir Musique

Musique

Faculté de musique

Baccalauréat en musique, général 1-600-1-0
Interprétation : chant 1-605-1-0
Interprétation : instruments anciens, d'orchestre et guitare 1-605-1-5
Interprétation : jazz et musique populaire 1-605-1-6
Interprétation : claviers 1-605-1-7
Composition 1-610-1-0
Musicologie 1-615-1-1
Techniques d'écriture 1-620-1-0

Information sur les programmes :

Suzanne Joncas 343-5897
Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours du bloc 10.8 ou l'équivalent :

Musique 101, 201, 301, 401

111, 211, 311, 411

(121, 221, 321, 421) ou

(131, 231, 331, 431)

1.3 Réussir les tests d'admission de la Faculté qui sont appropriés au programme d'études choisi. (Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.)

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et peut varier, chaque année, d'un programme à l'autre, selon la demande et les besoins de la Faculté.

3 Critère de sélection

L'excellence des résultats obtenus aux tests d'admission de la Faculté constitue le seul critère de sélection des candidats.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

4.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Un seul des cours qui manquent peut faire partie du bloc 10.8 et c'est la Faculté qui détermine, dans chaque cas, de quel cours il peut s'agir.

4.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

4.5 Les programmes de baccalauréat général, de musicologie et de techniques d'écriture peuvent être suivis à temps partiel. Les autres programmes doivent être suivis à plein temps.

4.6 Les tests d'admission portent sur la théorie, le solfège et la dictée (niveau collégial). Ils comportent une audition instrumentale. La qualité de cette dernière détermine les possibilités d'inscription à un programme d'interprétation.

4.7 Un résultat exceptionnel aux tests d'admission pourrait suppléer à l'une ou l'autre des conditions d'admission énoncées plus haut.

4.8 Les candidats doivent mentionner, sur le formulaire d'admission, l'instrument qu'ils désirent étudier à la Faculté.

4.9 Les candidats au baccalauréat en composition doivent, avant l'entrevue d'admission, faire parvenir à la Faculté copie de quelques-unes de leurs œuvres qui permettent de juger de leurs aptitudes.

4.10 Les candidats au baccalauréat en techniques d'écriture doivent se présenter en entrevue lors de la journée d'admission munis de quelques travaux d'écriture qu'ils ont déjà effectués.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	396	169
Refus	78	66
Offres d'admission	165	74
Capacité d'accueil totale pour l'automne 1996 : 150		

Programme 1-600-1-0

Versión 08

B. en musique général

Les candidats qui n'ont pas obtenu le DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer

des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats titulaires d'un DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests de classement en solfège et en dictée, ainsi qu'une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Ce programme totalise 13 crédits obligatoires, 65 à option et 12 au choix.

Préalables musicaux :

- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
- 2) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples.
- 3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.

Le candidat n'ayant jamais fait de cours d'histoire générale de la musique doit s'inscrire aux cours MUS 1101D et MUS 1102D, lesquels seront comptabilisés comme cours au choix.

Cours au choix : nul cours d'instrument ou de musique d'ensemble ne sera accepté comme cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	13 CR
+ MTE 1211	2 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
+ MTE 1212	2 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
MUL 1137	2 AH 1	Méthodologie musicale
MUS 1204	2 A 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 1
+ MUS 1205	2 H 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 2

BLOC 70 B	OPTION	ANNUEL 4 CR, MAXIMUM 10 CR
FORMATION AUDITIVE		
MUS 1206	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1
+ MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2
+ MUS 2264A	2 A 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 3
MUS 2268	1 A 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
+ MUS 2269A	2 H 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 4
+ MUS 2268	1 H 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2

BLOC 70 C	OPTION	ANNUEL 6 CR, MAXIMUM 12 CR
HISTOIRE		
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
+ MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 70 D	OPTION	ANNUEL 3 CR, MAXIMUM 12 CR
HISTOIRE ET LITTÉRATURE		
MUL 1214	2 AH 1	LITTÉRATURE DE LA GUITARE
MUL 1215	2 A 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 1
MUL 1216	2 H 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 2
MUL 1217	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CLAVICIN
+ MUL 1218	3 AH 1	LITTÉRATURE DU PIANO 1
+ MUL 1219	3 AH 1	LITTÉRATURE DU PIANO 2
+ MUL 1220	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CHANT 1
+ MUL 1221	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CHANT 2
+ MUL 1222	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 1
+ MUL 1223	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 2
MUL 1224	3 A 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1
MUL 1225	3 H 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2
+ MUL 1226	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
+ MUL 1227	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1

BLOC 70 E	OPTION	ANNUEL 3 CR, MAXIMUM 15 CR
MUSIQUE DU XIXE SIECLE		
+ MTE 1252	3 AH 1	LITTÉRATURE DE MUSIQUE ELECTROACOUSTIQUE
+ MTE 1253	3 A 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU XIX S.1
+ MTE 1254	3 H 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU XIX S.2
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

BLOC 70 F	OPTION	ANNUEL 6 CR, MAXIMUM 12 CR
HARMONIE		
MTE 1208	2 A 1	HARMONIE 1
+ MTE 1209	2 H 1	HARMONIE 2
+ MTE 1204	6 A 2	ANALYSE DU DISCOURS HARMONIQUE TONAL

BLOC 70 G	OPTION	ANNUEL 3 CR, MAXIMUM 8 CR
MUSIQUE DU MONDE		
MUL 2201	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUL 2202	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUL 2214	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE

BLOC 70 H	OPTION	ANNUEL 8 CR, MAXIMUM 22 CR
INSTRUMENT		
MUL 1122A	2 AH 1	CHANT 1
MUL 1122B	2 AH 1	CHANT 2
MUL 1122V	3 AH 1	CHANT 1
MUL 1122V	3 AH 1	CHANT 2
MUL 1122A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUL 1122B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUL 1223A	2 AH 1	INSTRUMENT 1
MUL 1223B	2 AH 1	INSTRUMENT 2
MUL 1224V	4 AH 1	INSTRUMENT 1
MUL 1224W	4 AH 1	INSTRUMENT 2
MUL 2122A	2 AH 1	CHANT 3
MUL 2122B	2 AH 1	CHANT 4
MUL 2122A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3
MUL 2122B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4
MUL 2223A	3 AH 1	INSTRUMENT 3
MUL 2223B	3 AH 1	INSTRUMENT 4
MUL 2122A	2 AH 1	CHANT 5
MUL 2122B	2 AH 1	CHANT 6
MUL 2223A	3 AH 1	INSTRUMENT 5
MUL 2223B	3 AH 1	INSTRUMENT 6

BLOC 70 I	OPTION	ANNUEL 4 CR, MAXIMUM 8 CR
GRANDS ENSEMBLES		
MUL 1201	1 AH 1	CHORALE
MUL 1202	1 AH 1	CHORALE
MUL 1203	1 AH 1	CHORALE
MUL 1204	1 AH 1	CHORALE
MUL 1205	1 AH 1	CHORALE
MUL 1206	1 AH 1	CHORALE
MUL 1211	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUL 1212	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUL 1213	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUL 1214	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUL 1215	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUL 1216	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUL 1221	1 AH 1	ORCHESTRE
MUL 1222	1 AH 1	ORCHESTRE
MUL 1223	1 AH 1	ORCHESTRE
MUL 1224	1 AH 1	ORCHESTRE
MUL 1225	1 AH 1	ORCHESTRE
MUL 1226	1 AH 1	ORCHESTRE
MUL 1241	1 AH 1	GAMELAN
MUL 1242	1 AH 1	GAMELAN
MUL 1243	1 AH 1	GAMELAN
MUL 1244	1 AH 1	GAMELAN
MUL 1245	1 AH 1	GAMELAN
MUL 1246	1 AH 1	GAMELAN
MUL 1261	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUL 1262	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUL 1263	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUL 1264	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUL 1265	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUL 1266	1 AH 1	CHORALE JAZZ

MUS 1371	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUS 1372	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUS 1373	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUS 1374	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUS 1375	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUS 1376	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE

BLOC 70 J OPTION MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

AUTRES DISCIPLINES

ALL 1851	6	A	2	ALLEMAND ELEMENTAIRE
+ ALL 1852	3	AHE	1	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
+ ALL 1854	3	AHE	1	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
+ ALL 1855	3	AN	1	ALLEMAND AVANCE 1
+ ALL 1856	3	AN	1	ALLEMAND AVANCE 2
+ ANG 1867	3	AHE	1	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
+ ANG 1868	3	AHE	1	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
+ ANG 1869	3	AN	1	LECTURE DE L'ANGLAIS
CIN 1880	3	H	1	CINEMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES
CIN 2050	3	H	1	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
COM 1200	3	AN	1	THEORIES DE LA COMMUNICATION
EPH 1050	3	AHE	1	APPRENTISSAGE PERFORMANCE MOTRICE
EPH 2055	3	AHE	1	CONCEPTIONS DU CORPS
ESP 1851	6	A	2	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
+ ESP 1852	3	AHE	1	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP 1853	3	AHE	1	ESPAGNOL AVANCE
FRA 2050G	3	AHE	1	STRUCTURATION DE TEXTES
HAR 1198	3	A	1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3	H	1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
ITL 1851	6	A	2	ITALIEN ELEMENTAIRE
+ ITL 1852	3	AHE	1	ITALIEN INTERMEDIAIRE
+ ITL 1853	3	AN	1	ITALIEN AVANCE

BLOC 70 K OPTION MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

AUTRES ENSEMBLES

MUS 1261	1	AN	1	ENSEMBLE
MUS 1262	1	AN	1	ENSEMBLE
MUS 1263	1	AN	1	ENSEMBLE
MUS 1264	1	AN	1	ENSEMBLE
MUS 1265	1	AN	1	ENSEMBLE
MUS 1266	1	AN	1	ENSEMBLE

BLOC 70 L OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 22 CR

AUTRES COURS OFFERTS A LA FACULTE

EMU 1210	1	A	1	TECHNIQUE DE LA DIRECTION
+ EMU 1220	2	H	1	TECH DE DIRECTION AVEC APPLICATION
+ MIN 1096	2	A	1	INLAU GESTE ET MOUVEMENT SCENIQUE 1
+ MIN 1807	3	AN	1	ELEM D'INTERPRETATION MUS 1950-1850
+ MIN 2002	2	A	1	CONTINUO 1
+ MIN 2003	2	H	1	CONTINUO 2
+ MTE 1000	2	AN	1	COMPOSITION INSTRUMENTALE COMPL 1
+ MTE 1004	2	AN	1	COMPOSITION INSTRUMENTALE COMPL 2
+ MTE 1110	3	A	1	CONTREPOINT 1
+ MTE 1111	3	H	1	CONTREPOINT 2
+ MTE 1260	2	A	1	HARMONIE JAZZ 1
+ MTE 1264	3	H	1	HARMONIE JAZZ 2
+ MTE 1482	2	AN	1	COMPOSITION TONALE
+ MTE 15002	2	H	1	COMPOSITION ELECTROACOUSTIC COMPL 1
+ MTE 2008	2	A	1	TECH D'ORTURE ELECTROACOUSTIQUE
+ MTE 2009	3	A	1	HARMONIE 3
+ MTE 2009	3	H	1	HARMONIE 4
+ MTE 2110	3	A	1	CONTREPOINT 3
+ MTE 2111	3	H	1	CONTREPOINT 4
+ MTE 2114	3	A	1	ORCHESTRATION 1
+ MTE 2115	3	H	1	ORCHESTRATION 2
+ MTE 2305	2	A	1	ARRANGEMENT 1
+ MTE 2306	2	H	1	ARRANGEMENT 2
+ MTE 2402	2	A	1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 1
+ MTE 2403	2	H	1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 2
+ MTE 2501	2	AN	1	COMPOSITION ELECTROACOUSTIC COMPL 2
+ MTE 2502	2	AN	1	COMPOSITION ELECTROACOUSTIC COMPL 3
+ MTE 2501	2	AN	1	COMPOSITION ELECTROACOUSTIC COMPL 4
MUL 1134	3	AN	1	INTRODUCTION A LA MUSICOLOGIE
+ MUL 1243	3	AN	1	ESTHETIQUE MUSICALE 1
+ MUL 1244	3	AN	1	ESTHETIQUE MUSICALE 2
+ MUS 1106	3	AN	1	INTRODUCTION A L'ELECTROACOUSTIQUE
MUS 1113	2	AN	1	APPLICATIONS MUS DE L'INFORMATIQUE 1

+ MUS 1114	2	H	1	APPLICATIONS MUS DE L'INFORMATIQUE 2
+ MUS 1124	2	A	1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 1
+ MUS 1125	2	H	1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 2
+ MUS 1131	2	AN	1	FACTURE DU CLAVICORD
+ MUS 1132	2	AN	1	ELEMENTS D'ORGANOGRAPHIE
+ MUS 2105	3	AN	1	ELECTROACOUSTIQUE 1
+ MUS 2106	3	AN	1	ELECTROACOUSTIQUE 2
+ MUS 2113	3	A	1	FORMALISATION PROGRAMMATION MUS 1
+ MUS 2114	3	H	1	FORMALISATION PROGRAMMATION MUS 2
+ MUS 2115	3	AN	1	SYNTH SONORE NUMERIQUE ANALOGIQUE 1
+ MUS 2116	3	AN	1	SYNTH SONORE NUMERIQUE ANALOGIQUE 2

Programme 1-605-1-0

Version 07

B. en musique interprétation (chant)

Ce programme totalise 25 crédits obligatoires, 81 à option et 6 au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE			25 CR
+ MIN 1096	2	A	1	INLAU GESTE ET MOUVEMENT SCENIQUE 1
+ MIN 1097	2	H	1	INLAU GESTE ET MOUVEMENT SCENIQUE 2
+ MTE 1211	3	A	1	ANALYSE MUSICALE 1
+ MTE 1212	3	H	1	ANALYSE MUSICALE 2
+ MUS 1121	2	AN	1	ATELIER DE JEU SCENIQUE 1
+ MUS 1122	2	AN	1	ATELIER DE JEU SCENIQUE 2
MUL 1132	2	AN	1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2	A	1	SOLFES ET DICTEE 1
+ MUS 1205	2	H	1	SOLFES ET DICTEE 2
+ MUS 2206	2	A	1	SOLFES 3
+ MUS 2207	2	H	1	SOLFES 4

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 12 CR

LANGUES

ALL 1851	6	A	2	ALLEMAND ELEMENTAIRE
+ ALL 1852	3	AHE	1	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
+ ALL 1854	3	AHE	1	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
+ ALL 1855	3	AN	1	ALLEMAND AVANCE 1
+ ALL 1856	3	AN	1	ALLEMAND AVANCE 2
ITL 1851	6	A	2	ITALIEN ELEMENTAIRE
+ ITL 1852	3	AHE	1	ITALIEN INTERMEDIAIRE
+ ITL 1853	3	AN	1	ITALIEN AVANCE

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR

HARMONIE

MTE 1008	3	A	1	HARMONIE 1
+ MTE 1009	3	H	1	HARMONIE 2
+ MTE 1204	6	A	2	ANALYSE DU DISCOURS HARMONIQUE TONAL

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

HISTOIRE

+ MUL 1103	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
+ MUL 1104	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
+ MUL 1105	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
+ MUL 1106	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
+ MUL 1107	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
+ MUL 1108	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR

HISTOIRE ET LITTÉRATURE

+ MIN 1748	3	A	1	LITTÉRATURE DU CHANT 1
+ MIN 1749	3	H	1	LITTÉRATURE DU CHANT 2
+ MUL 1243	3	AN	1	ESTHETIQUE MUSICALE 1
+ MUL 1244	3	AN	1	ESTHETIQUE MUSICALE 2
+ MUL 2108	3	AN	1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
+ MUL 2111	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
+ MUL 2112	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
+ MUL 2301	3	A	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
+ MUL 2302	3	H	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2

MUS 1214	3 AN 1	INTRODUCTION À L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS 1221	3 AN 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 26 CR, MAXIMUM 30 CR
INSTRUMENT		
MUS 1134A	4 AN 1	CHANT 1
MUS 1134B	4 AN 1	CHANT 2
MUS 1162A	2 AN 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUS 1162B	2 AN 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUS 1164A	4 AN 1	CHANT 3
MUS 1164B	4 AN 1	CHANT 4
MUS 1165A	5 AN 1	CHANT 5
MUS 1165B	5 AN 1	CHANT 6

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 4 CR
GRANDS ENSEMBLES		
MUS 1201	1 AN 1	CHORALE
MUS 1202	1 AN 1	CHORALE
MUS 1203	1 AN 1	CHORALE
MUS 1204	1 AN 1	CHORALE
MUS 1301	1 AN 1	ENSEMBLE VOCAL
MUS 1302	1 AN 1	ENSEMBLE VOCAL
MUS 1303	1 AN 1	ENSEMBLE VOCAL
MUS 1304	1 AN 1	ENSEMBLE VOCAL
MUS 1341	1 AN 1	GAMELAN
MUS 1342	1 AN 1	GAMELAN
MUS 1343	1 AN 1	GAMELAN
MUS 1344	1 AN 1	GAMELAN
MUS 1361	1 AN 1	CHORALE JAZZ
MUS 1362	1 AN 1	CHORALE JAZZ
MUS 1363	1 AN 1	CHORALE JAZZ
MUS 1364	1 AN 1	CHORALE JAZZ

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 4 CR
AUTRES ENSEMBLES		
MUS 1261	1 AN 1	ENSEMBLE
MUS 1262	1 AN 1	ENSEMBLE
MUS 1263	1 AN 1	ENSEMBLE
MUS 1264	1 AN 1	ENSEMBLE

Programme 1-605-1-5 Version 05

B. en musique interprétation (instruments d'orchestre, guitare et instruments anciens)

L'orientation **Instruments d'orchestre ou guitare** totalise 13 crédits obligatoires, 67 à option et 10 au choix.

L'orientation **Instruments anciens** totalise 13 crédits obligatoires, 71 à option et 6 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OPTION	13 CR
GRANDS ENSEMBLES		
MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
MUS 1132	3 AN 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1264	2 A 1	SOLFEGE ET DICTÉE 1
MUS 1265	2 H 1	SOLFEGE ET DICTÉE 2

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 6 CR
FORMATION AUDITIVE		
MTE 1204	6 A 2	ANALYSE DU DISCOURS HARMONIQUE TONAL
MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1
MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2
MUS 2204A	2 A 1	SOLFEGE ET DICTÉE 3
MUS 2204B	1 A 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
MUS 2205A	2 H 1	SOLFEGE ET DICTÉE 4
MUS 2205B	1 H 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2

SEGMENT 02 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 02 A	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
ÉCRITURE		
MTE 1000	3 A 1	HARMONIE 1
MTE 1001	3 H 1	HARMONIE 2
MTE 1110	3 A 1	CONTREPOINT 1
MTE 1111	3 H 1	CONTREPOINT 2
MTE 1301	2 A 1	HARMONIE JAZZ 1
MTE 1304	2 H 1	HARMONIE JAZZ 2
MTE 2305	2 A 1	ARRANGEMENT 1
MTE 2306	2 H 1	ARRANGEMENT 2

SEGMENT 03 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 03 A	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
HISTOIRE		
MUS 1101	3 AN 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUS 1104	3 AN 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUS 1105	3 AN 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUS 1106	3 AN 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUS 1107	3 AN 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUS 1108	3 AN 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 03 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR
HISTOIRE ET LITTÉRATURE		
MUS 1114	3 AN 1	LITTÉRATURE DE LA GUITARE
MUS 1125	3 A 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 1
MUS 1130	3 H 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 2
MUS 1181	3 AN 1	LITTÉRATURE DU CLAVIER
MUS 1140	3 A 1	LITTÉRATURE DU CHANT 1
MUS 1145	3 H 1	LITTÉRATURE DU CHANT 2
MUS 1150	3 AN 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 1
MUS 1151	3 AN 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 2
MUS 1152	3 A 1	LIT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1
MUS 1154	3 H 1	LIT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2
MUS 1802	3 AN 1	ÉLÉMENTS D'INTERPRÉTATION MUS 1900-1990
MUS 1343	3 AN 1	ESTHÉTIQUE MUSICALE 1
MUS 1344	3 AN 1	ESTHÉTIQUE MUSICALE 2
MUS 2100	3 AN 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
MUS 2111	3 AN 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUS 2112	3 AN 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUS 2201	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUS 2202	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUS 3314	3 AN 1	INTRODUCTION À L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS 1221	3 AN 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

SEGMENT 04 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 04 A	OPTION	MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 6 CR
GRANDS ENSEMBLES		
MUS 1201	1 AN 1	CHORALE
MUS 1202	1 AN 1	CHORALE
MUS 1203	1 AN 1	CHORALE
MUS 1204	1 AN 1	CHORALE
MUS 1205	1 AN 1	CHORALE
MUS 1206	1 AN 1	CHORALE
MUS 1291	1 AN 1	ENSEMBLE JAZZ
MUS 1292	1 AN 1	ENSEMBLE JAZZ
MUS 1293	1 AN 1	ENSEMBLE JAZZ
MUS 1294	1 AN 1	ENSEMBLE JAZZ
MUS 1295	1 AN 1	ENSEMBLE JAZZ
MUS 1296	1 AN 1	ENSEMBLE JAZZ
MUS 1311	1 AN 1	HARMONIE DE CONCERT
MUS 1312	1 AN 1	HARMONIE DE CONCERT
MUS 1313	1 AN 1	HARMONIE DE CONCERT
MUS 1314	1 AN 1	HARMONIE DE CONCERT
MUS 1315	1 AN 1	HARMONIE DE CONCERT
MUS 1316	1 AN 1	HARMONIE DE CONCERT
MUS 1321	1 AN 1	ORCHESTRE
MUS 1322	1 AN 1	ORCHESTRE
MUS 1323	1 AN 1	ORCHESTRE
MUS 1324	1 AN 1	ORCHESTRE
MUS 1325	1 AN 1	ORCHESTRE
MUS 1326	1 AN 1	ORCHESTRE

MUE 1341	1	AN	1	GAMELAN
MUE 1342	1	AN	1	GAMELAN
MUE 1343	1	AN	1	GAMELAN
MUE 1344	1	AN	1	GAMELAN
MUE 1345	1	AN	1	GAMELAN
MUE 1346	1	AN	1	GAMELAN
MUE 1347	1	AN	1	CHORALE JAZZ
MUE 1348	1	AN	1	CHORALE JAZZ
MUE 1349	1	AN	1	CHORALE JAZZ
MUE 1350	1	AN	1	CHORALE JAZZ
MUE 1351	1	AN	1	CHORALE JAZZ
MUE 1352	1	AN	1	CHORALE JAZZ
MUE 1353	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1354	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1355	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1356	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1357	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1358	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1359	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1360	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1361	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1362	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1363	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1364	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1365	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1366	1	AN	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE

BLOC 34 B OPTION MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 5 CR

AUTRES ENSEMBLES

MUE 1367	1	AN	1	ENSEMBLE
MUE 1368	1	AN	1	ENSEMBLE
MUE 1369	1	AN	1	ENSEMBLE
MUE 1370	1	AN	1	ENSEMBLE
MUE 1371	1	AN	1	ENSEMBLE
MUE 1372	1	AN	1	ENSEMBLE

SEGMENT 35 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 35 A OPTION MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 10 CR

AUTRES DISCIPLINES

ALL 1951	6	A	2	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1952	3	AHE	1	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL 1953	3	AHE	1	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ALL 1954	3	AHE	1	ALLEMAND AVANCEE 1
ALL 1955	3	AHE	1	ALLEMAND AVANCEE 2
ALL 1956	3	AHE	1	ALLEMAND AVANCEE 3
ANG 1957	3	AHE	1	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
ANG 1958	3	AHE	1	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG 1959	3	AHE	1	LECTURE DE L'ANGLAIS
COM 1960	3	AH	1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
HAR 1961	3	A	1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1962	3	A	1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
ITL 1963	6	A	2	ITALIEN ELEMENTAIRE
ITL 1964	3	AHE	1	ITALIEN INTERMEDIAIRE
ITL 1965	3	AHE	1	ITALIEN AVANCEE
MUS 1966	2	AH	1	APPLICATIONS MUS DE L'INFORMATIQUE 1
MUS 1967	2	AH	1	APPLICATIONS MUS DE L'INFORMATIQUE 2
MUS 1968	3	A	1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 1
MUS 1969	3	A	1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS 1
MUS 1970	3	A	1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS 2

SEGMENT 36 PROPRE A L'ORIENTATION INSTRUMENTS D'ORCHESTRE OU GUITARE

BLOC 36 A OPTION MINIMUM 30 CR, MAXIMUM 34 CR

INSTRUMENT

MUI 1971	2	AH	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUI 1972	2	AH	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUI 1973	5	AH	1	INSTRUMENT 1
MUI 1974	5	AH	1	INSTRUMENT 2
MUI 1975	5	AH	1	INSTRUMENT 3
MUI 1976	5	AH	1	INSTRUMENT 4
MUI 1977	5	AH	1	INSTRUMENT 5
MUI 1978	5	AH	1	INSTRUMENT 6

SEGMENT 37 PROPRE A L'ORIENTATION INSTRUMENTS ANCIENS

BLOC 37 A OPTION MINIMUM 24 CR, MAXIMUM 24 CR

INSTRUMENT

MUI 1979	2	AH	1	INSTRUMENT ANCIEN 1
MUI 1980	2	AH	1	INSTRUMENT ANCIEN 2
MUI 1981	2	AH	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUI 1982	2	AH	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUI 1983	2	AH	1	INSTRUMENT ANCIEN 1

MUI 1984	2	AH	1	INSTRUMENT ANCIEN 2
MUI 1985	2	AH	1	INSTRUMENT ANCIEN 3
MUI 1986	2	AH	1	INSTRUMENT ANCIEN 4
MUI 1987	4	AH	1	INSTRUMENT ANCIEN 5
MUI 1988	4	AH	1	INSTRUMENT ANCIEN 6
MUI 1989	2	AH	1	INSTRUMENT ANCIEN 7
MUI 1990	2	AH	1	INSTRUMENT ANCIEN 8
MUI 1991	4	AH	1	INSTRUMENT ANCIEN 9
MUI 1992	4	AH	1	INSTRUMENT ANCIEN 10

Programme 1-605-1-6

Version 02

B. en musique interprétation (jazz et musique populaire)

Ce programme totalise 43 crédits obligatoires, 38 à option et 9 au choix.

SEGMENT 39

BLOC 39 A OBLIGATOIRE 43 CR

MUI 1993	3	AH	1	LITTÉRATURE DU JAZZ 1
MUI 1994	3	AH	1	LITTÉRATURE DU JAZZ 2
MUI 1995	1	AH	1	COMBO
MUI 1996	1	AH	1	COMBO
MUI 1997	1	AH	1	COMBO
MUI 1998	1	AH	1	COMBO
MUI 1999	1	AH	1	COMBO
MUI 2000	1	AH	1	COMBO
MUI 2001	4	AH	1	INSTRUMENT JAZZ 1
MUI 2002	4	AH	1	INSTRUMENT JAZZ 2
MUI 2003	4	AH	1	INSTRUMENT JAZZ 3
MUI 2004	4	AH	1	INSTRUMENT JAZZ 4
MUI 2005	4	AH	1	INSTRUMENT JAZZ 5
MUI 2006	4	AH	1	INSTRUMENT JAZZ 6
MUI 2007	3	AH	1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUI 2008	2	A	1	SOLFÈGE ET DICTÉE 1
MUI 2009	2	H	1	SOLFÈGE ET DICTÉE 2

BLOC 39 B OPTION MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 8 CR

FORMATION AUDITIVE

MUS 1200	2	A	1	PERCEPTION AUDITIVE 1
MUS 1201	2	H	1	PERCEPTION AUDITIVE 2
MUS 1202	2	A	1	SOLFÈGE ET DICTÉE 3
MUS 1203	1	A	1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
MUS 1204	2	H	1	SOLFÈGE ET DICTÉE 4
MUS 1205	1	H	1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2

BLOC 39 C OPTION MINIMUM 5 CR, MAXIMUM 12 CR

ECRITURE

MTE 1000	3	A	1	HARMONIE 1
MTE 1001	3	H	1	HARMONIE 2
MTE 1002	2	A	1	HARMONIE JAZZ 1
MTE 1003	2	H	1	HARMONIE JAZZ 2
MTE 1004	2	A	1	ARRANGEMENT 1
MTE 1005	2	H	1	ARRANGEMENT 2

BLOC 39 D OPTION MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 12 CR

DISCIPLINES CONNEXES

MUI 1993	2	A	1	IMPROVISATION JAZZ 1
MUI 1994	2	H	1	IMPROVISATION JAZZ 2
MUI 1995	2	A	1	HARMONIE JAZZ AU CLAVIER 1
MUI 1996	2	H	1	HARMONIE JAZZ AU CLAVIER 2
MUI 1997	2	A	1	HARMONIE JAZZ AU CLAVIER 3
MUI 1998	2	H	1	HARMONIE JAZZ AU CLAVIER 4

BLOC 39 E OPTION MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR

HISTOIRE

MUI 1999	3	AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUI 2000	3	AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2

MUS 1105	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUS 1106	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUS 1107	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUS 1108	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 70 F OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR

HISTOIRE ET LITTÉRATURE				
MUS 1243	3	AN	1	ESTHÉTIQUE MUSICALE 1
MUS 1244	3	AN	1	ESTHÉTIQUE MUSICALE 2
MUS 2108	3	AN	1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
MUS 2112	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUS 2301	3	A	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUS 2302	3	H	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUS 3314	3	AN	1	INTRODUCTION À L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS 1221	3	AN	1	MUSIQUE ET MUSIQUES ACTUELS

BLOC 70 G OPTION MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 8 CR

GRANDS ENSEMBLES				
MUE 1281	1	AN	1	CHORALE
MUE 1282	1	AN	1	CHORALE
MUE 1283	1	AN	1	CHORALE
MUE 1284	1	AN	1	CHORALE
MUE 1285	1	AN	1	CHORALE
MUE 1286	1	AN	1	CHORALE
MUE 1281	1	AN	1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1282	1	AN	1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1283	1	AN	1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1284	1	AN	1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1285	1	AN	1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1286	1	AN	1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1311	1	AN	1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1312	1	AN	1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1313	1	AN	1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1314	1	AN	1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1315	1	AN	1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1316	1	AN	1	HARMONIE DE CONCERT
MUS 1341	1	AN	1	GAMELAN
MUS 1342	1	AN	1	GAMELAN
MUS 1343	1	AN	1	GAMELAN
MUS 1344	1	AN	1	GAMELAN
MUS 1345	1	AN	1	GAMELAN
MUE 1346	1	AN	1	GAMELAN
MUE 1381	1	AN	1	CHORALE JAZZ
MUE 1382	1	AN	1	CHORALE JAZZ
MUE 1383	1	AN	1	CHORALE JAZZ
MUE 1384	1	AN	1	CHORALE JAZZ
MUE 1385	1	AN	1	CHORALE JAZZ
MUE 1386	1	AN	1	CHORALE JAZZ

BLOC 70 H OPTION MINIMUM 5 CR, MAXIMUM 2 CR

AUTRES ENSEMBLES				
MUE 1381	1	AN	1	ENSEMBLE
MUE 1382	1	AN	1	ENSEMBLE

BLOC 70 I OPTION MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 8 CR

AUTRES DISCIPLINES				
ANG 1807	3	AN	1	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE 1
ANG 1808	3	AN	1	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE 2
ANG 1809	3	AN	1	LECTURE DE L'ANGLAIS
CIN 1280	3	H	1	CINÉMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES
CIN 2050	3	H	1	LE CINÉMA ET LES AUTRES ARTS
COM 1280	3	AN	1	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
MUS 1113	2	AN	1	APPLICATIONS MUS DE L'INFORMATIQUE 1
MUS 1114	2	H	1	APPLICATIONS MUS DE L'INFORMATIQUE 2
PHY 1445	3	H	1	PHYSIQUE DE LA HAUTE-FRÉQUENCE

Programme 1-805-1-7

Version 00

B. en musique interprétation (claviers)

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 69 à option et 6 au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 19 CR

MTE 1006	3	A	1	HARMONIE 1
MTE 1009	3	H	1	HARMONIE 2
MTE 1211	3	A	1	ANALYSE MUSICALE 1
MTE 1212	3	H	1	ANALYSE MUSICALE 2
MUS 1132	3	AN	1	MÉTHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2	A	1	SOLFEGE ET DICTÉE 1
MUS 1205	2	H	1	SOLFEGE ET DICTÉE 2

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 10 CR

FORMATION AUDITIVE				
MTE 1284	6	A	2	ANALYSE DU DISCOURS HARMONIQUE TONAL
MUS 1206	2	A	1	PERCEPTION AUDITIVE 1
MUS 1209	2	H	1	PERCEPTION AUDITIVE 2
MUS 2204A	2	A	1	SOLFEGE ET DICTÉE 3
MUS 2204B	1	A	1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
MUS 2204C	2	H	1	SOLFEGE ET DICTÉE 4
MUS 2204D	1	H	1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

HISTOIRE				
MUS 1103	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUS 1104	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUS 1105	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUS 1106	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUS 1107	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUS 1108	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR

HISTOIRE ET LITTÉRATURE				
MUS 1125	3	A	1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 1
MUS 1126	3	H	1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 2
MUS 1127	3	AN	1	LITTÉRATURE DU CLAVECIN
MUS 1128	3	AN	1	LITTÉRATURE DU PIANO 1
MUS 1129	3	AN	1	LITTÉRATURE DU PIANO 2
MUS 1243	3	AN	1	ESTHÉTIQUE MUSICALE 1
MUS 1244	3	AN	1	ESTHÉTIQUE MUSICALE 2
MUS 2108	3	AN	1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
MUS 2111	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUS 2112	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUS 2301	3	A	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUS 2302	3	H	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUS 3314	3	AN	1	INTRODUCTION À L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS 1221	3	AN	1	MUSIQUE ET MUSIQUES ACTUELS

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 34 CR, MAXIMUM 34 CR

INSTRUMENT				
MUS 1155A	5	AN	1	CLAVECIN 1
MUS 1155B	5	AN	1	CLAVECIN 2
MUS 1254B	4	AN	1	ORGUE 2
MUS 1255A	5	AN	1	ORGUE 1
MUS 1255B	5	AN	1	PIANO 1
MUS 1255C	5	AN	1	PIANO 2
MUS 1321A	2	AN	1	INSTRUMENT 1
MUS 1321B	2	AN	1	INSTRUMENT 2
MUS 2154A	4	AN	1	CLAVECIN 3
MUS 2154B	4	AN	1	CLAVECIN 4
MUS 2254A	4	AN	1	ORGUE 3
MUS 2254B	4	AN	1	ORGUE 4
MUS 2254C	4	AN	1	PIANO 3
MUS 2254D	4	AN	1	PIANO 4
MUS 2254E	4	AN	1	PIANO 5
MUS 2254F	4	AN	1	PIANO 6
MUS 2321A	2	AN	1	INSTRUMENT 3
MUS 2154A	4	AN	1	CLAVECIN 5

MUX 1275	5	AN 1	CLAVECIN 8
MUX 1275A	5	AN 1	ORGUE 5
MUX 1276B	8	AN 1	ORGUE 8
MUX 1276A	8	AN 1	PIANO 5
MUX 1276B	8	AN 1	PIANO 8

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 4 CR. MAXIMUM 4 CR
GRANDS ENSEMBLES		
MUX 1281	1	AN 1 CHORALE
MUX 1282	1	AN 1 CHORALE
MUX 1283	1	AN 1 CHORALE
MUX 1284	1	AN 1 CHORALE
MUX 1341	1	AN 1 GAMELAN
MUX 1342	1	AN 1 GAMELAN
MUX 1343	1	AN 1 GAMELAN
MUX 1344	1	AN 1 GAMELAN

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 2 CR. MAXIMUM 8 CR
AUTRES ENSEMBLES		
MUX 1281	1	AN 1 ENSEMBLE
MUX 1282	1	AN 1 ENSEMBLE
MUX 1283	1	AN 1 ENSEMBLE
MUX 1284	1	AN 1 ENSEMBLE
MUX 1285	1	AN 1 ENSEMBLE
MUX 1286	1	AN 1 ENSEMBLE
MUX 1287	1	AN 1 ENSEMBLE
MUX 1288	1	AN 1 ENSEMBLE

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 8 CR. MAXIMUM 12 CR
DISCIPLINES CONJUGUÉES		
* MIN 1700	3	A 1 HARMONIE AU CLAVIER 1
* MIN 1710	3	H 1 HARMONIE AU CLAVIER 2
* MIN 1802	3	AN 1 ELEM. D'INTERPRÉTATION MUS. 1950-1980
* MIN 2802	2	A 1 CONTINUO 1
* MIN 2803	2	H 1 CONTINUO 2
* MTE 1205	2	A 1 ANALYSE D'ŒUVRES MUS. DU 20E S. 1
* MTE 1206	2	H 1 ANALYSE D'ŒUVRES MUS. DU 20E S. 2
* MUS 1131	2	AN 1 FACTURE DU CLAVECIN
* MUS 1132	2	AN 1 ÉLÉMENTS D'ORGANOGRAPHIE

BLOC 70 I	OPTION	MINIMUM 4 CR. MAXIMUM 10 CR
AUTRES DISCIPLINES		
COM 1206	3	AN 1 INTRODUCTION AUX MÉDIAS
EPH 1046	3	AN 1 ANATOMIE APPLIQUÉE À L'EXERCICE
* EPH 2040	3	AN 1 TRAUMATOLOGIE SPORTIVE
EPH 2055	3	AN 1 CONCEPTIONS DU CORPS
HAR 1190	3	A 1 INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3	H 1 INTRODUCTION À L'ART MODERNE
MUS 1113	2	AN 1 APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE 1
* MUS 1114	2	H 1 APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE 2
MUS 1124	3	A 1 ÉLÉMENTS D'ACOUSTIQUE 1
* MUS 2113	3	A 1 FORMALISATION PROGRAMMATION MUS. 1
* MUS 2114	3	H 1 FORMALISATION PROGRAMMATION MUS. 2
PSE 1901	3	A 1 CHAMPS D'ÉTUDE EN PSYCHOÉDUCATION

Programme 1-610-1-0

Version 08

B. en musique (composition)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats titulaires d'un DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests de classement en solfège et en dictée, ainsi qu'une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Ce programme comporte deux orientations, instrumentale et électro-acoustique. Durant la première année du baccalauréat en composition, l'étudiant est initié à ces deux profils et doit par la suite se spécialiser dans l'orientation qui lui convient le mieux.

L'orientation **Composition instrumentale** totalise 52 crédits obligatoires, 41 à option et 3 au choix.

L'orientation **Composition électroacoustique** totalise 50 crédits obligatoires, 41 à option et 3 au choix.

Préalables musicaux :

- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
- 2) Connaissance du solfège-dictée correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples.
- 3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.
- 4) Les aptitudes générales musicales du candidat et plus particulièrement ses dons créateurs seront pris en considération. Cette évaluation se fera à partir de l'examen de compositions soumises par le candidat avant son entrevue d'admission. L'admission de l'étudiant est conditionnelle à son acceptation dans une des classes de composition.

Les connaissances suivantes feront également l'objet de vérification lors de l'entrevue avec les compositeurs :

- 5) Connaissance de l'harmonie tonale modulaire.
- 6) Connaissance des éléments d'acoustique et d'électroacoustique.
- 7) Connaissance de l'application musicale de l'informatique.

Le candidat n'ayant jamais fait de cours d'histoire générale de la musique doit s'inscrire aux cours MUX 11010 et MUX 11020, lesquels seront comptabilisés comme cours au choix.

Cours au choix : nul cours d'instrument ou de musique d'ensemble ne sera accepté comme cours au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	ORIENTATION	30 CR
* MCT 1401	3	AN 1 COMPOSITION 1
* MCT 1402	3	AN 1 COMPOSITION 2
* MTE 1205	3	A 1 ANALYSE D'ŒUVRES MUS. DU 20E S. 1
* MTE 1206	3	H 1 ANALYSE D'ŒUVRES MUS. DU 20E S. 2
* MTE 1211	3	A 1 ANALYSE MUSICALE 1
* MTE 1212	3	H 1 ANALYSE MUSICALE 2
MUX 1132	3	AN 1 METHODOLOGIE MUSICALE
MUX 1204	2	A 1 SOLFÈGE ET DICTÉE 1
* MUS 1205	2	H 1 SOLFÈGE ET DICTÉE 2
* MUS 2105	3	AN 1 ELECTROACOUSTIQUE 1

SEGMENT 02 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 02 A	OPTION	MINIMUM 8 CR. MAXIMUM 15 CR
ECRTURE		
MTE 1300	2	A 1 HARMONIE JAZZ 1
* MTE 1304	2	H 1 HARMONIE JAZZ 2
* MTE 1402	2	AN 1 COMPOSITION TONALE
* MTE 2008	3	A 1 HARMONIE 3
* MTE 2009	3	H 1 HARMONIE 4
* MTE 2114	3	A 1 ORCHESTRATION 1
* MTE 2115	3	H 1 ORCHESTRATION 2
* MTE 2402	2	A 1 TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 1
* MTE 2403	2	H 1 TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 2
* MTE 2114	3	AN 1 ORCHESTRATION 3
* MUS 2113	3	A 1 FORMALISATION PROGRAMMATION MUS. 1
* MUS 2114	3	H 1 FORMALISATION PROGRAMMATION MUS. 2

- * 4 MUS 2116 3 AH 1 SYNTHÉSONORE NUMÉRIQUE ANALOGIQUE 1
- * 4 MUS 2116 3 AH 1 SYNTHÉSONORE NUMÉRIQUE ANALOGIQUE 2

SEGMENT 03 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 03 A	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
HISTOIRE		
* MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
* MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 03 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
HISTOIRE ET LITTÉRATURE		
MIN 1714	3 AH 1	LITTÉRATURE DE LA GUITARE
MIN 1729	3 A 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 1
MIN 1730	3 H 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 2
MIN 1741	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CLAVICIN
* MIN 1743	3 AH 1	LITTÉRATURE DU PIANO 1
* MIN 1744	3 AH 1	LITTÉRATURE DU PIANO 2
* MIN 1748	3 A 1	LITTÉRATURE DU CHANT 1
* MIN 1749	3 H 1	LITTÉRATURE DU CHANT 2
* MIN 1750	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 1
* MIN 1751	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 2
* MIN 1752	3 AH 1	LITTÉRATURE DE MUSIQUE ELECTROACOUSTIQUE
MIN 1753	3 A 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1
MIN 1754	3 H 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2
* MUL 1343	3 AH 1	ESTHÉTIQUE MUSICALE 1
* MUL 1344	3 AH 1	ESTHÉTIQUE MUSICALE 2
* MUL 2108	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
* MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUL 2201	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUL 2202	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUL 2214	3 AH 1	INTRODUCTION À L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS 1321	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSIQUES ACTUELLES

SEGMENT 04 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 04 A	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 16 CR
INSTRUMENT		
MUL 1123A	2 AH 1	CHANT 1
MUL 1123B	2 AH 1	CHANT 2
MUL 1163A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUL 1163B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUL 1203A	3 AH 1	INSTRUMENT 1
MUL 1203B	3 AH 1	INSTRUMENT 2
MUL 2103A	2 AH 1	CHANT 3
MUL 2103B	2 AH 1	CHANT 4
MUL 2163A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3
MUL 2163B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4
MUL 2203A	3 AH 1	INSTRUMENT 3
MUL 2203B	3 AH 1	INSTRUMENT 4
MUL 3103A	2 AH 1	CHANT 5
MUL 3103B	2 AH 1	CHANT 6
MUL 3203A	3 AH 1	INSTRUMENT 5

BLOC 04 B	OPTION	MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 4 CR
GRANDS ENSEMBLES		
MUE 1201	1 AH 1	CHORALE
MUE 1202	1 AH 1	CHORALE
MUE 1203	1 AH 1	CHORALE
MUE 1204	1 AH 1	CHORALE
MUE 1211	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1212	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1213	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1214	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1301	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1302	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1303	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1304	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1341	1 AH 1	GAMÉLAN
MUE 1342	1 AH 1	GAMÉLAN

MUE 1343	1 AH 1	GAMÉLAN
MUE 1344	1 AH 1	GAMÉLAN
MUE 1301	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1302	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1303	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1304	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1301	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1302	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1303	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1304	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE

BLOC 04 C	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 4 CR
AUTRES ENSEMBLES		
MUE 1201	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1202	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1203	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1204	1 AH 1	ENSEMBLE

SEGMENT 05 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 05 A	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
AUTRES DISCIPLINES		
ALL 1901	3 A 2	ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE
* ALL 1902	3 AHE 1	ALLEMAND INTERMÉDIAIRE 1
* ALL 1904	3 AHE 1	ALLEMAND INTERMÉDIAIRE 2
* ALL 1905	3 AH 1	ALLEMAND AVANCÉ 1
* ALL 1906	3 AH 1	ALLEMAND AVANCÉ 2
ANG 1907	3 AHE 1	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE 1
* ANG 1908	3 AHE 1	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE 2
ANG 1909	3 AH 1	LECTURE DE L'ANGLAIS
CIN 1050	3 H 1	CINÉMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES
CIN 2050	3 H 1	LE CINÉMA ET LES AUTRES ARTS
COM 1200	3 AH 1	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
COM 1300	3 AH 1	THÉORIES DE LA COMMUNICATION
ESP 1901	3 A 2	ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE
* ESP 1902	3 AHE 1	ESPAGNOL INTERMÉDIAIRE
* ESP 1903	3 AHE 1	ESPAGNOL AVANCÉ
FRA 2000	3 AHE 1	STRUCTURATION DE TEXTES
HAR 1100	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1	INTRODUCTION À L'ART MODERNE
PHY 1440	3 H 1	PHYSIQUE DE LA HAUTE-FIDÉLITÉ

SEGMENT 70 PROPRE À L'ORIENTATION COMPOSITION INSTRUMENTALE

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	24 CR
* MCT 3401	3 AH 1	COMPOSITION 3 (INSTRUMENTALE)
* MCT 3402	3 AH 1	COMPOSITION 4 (INSTRUMENTALE)
* MCT 3403	3 AH 1	COMPOSITION 5 (INSTRUMENTALE)
* MCT 3404	3 AH 1	COMPOSITION 6 (INSTRUMENTALE)
* MTE 1110	3 A 1	CONTREPOINT 1
* MTE 1111	3 H 1	CONTREPOINT 2
* MUS 2204A	2 A 1	SOLFEGE ET DICTÉE 3
MUS 2204B	1 A 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
* MUS 2205A	2 H 1	SOLFEGE ET DICTÉE 4
* MUS 2205B	1 H 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2

SEGMENT 71 PROPRE À L'ORIENTATION COMPOSITION ELECTROACOUSTIQUE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	22 CR
* MCT 2501	3 AH 1	COMPOSITION 3 (ELECTROACOUSTIQUE)
* MCT 2502	3 AH 1	COMPOSITION 4 (ELECTROACOUSTIQUE)
* MCT 2503	3 AH 1	COMPOSITION 5 (ELECTROACOUSTIQUE)
* MCT 2504	3 AH 1	COMPOSITION 6 (ELECTROACOUSTIQUE)
* MUS 1125	3 H 1	ÉLÉMENTS D'ACOUSTIQUE 2
MUS 1206	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1
* MUS 1208	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2
* MUS 2106	3 AH 1	ELECTROACOUSTIQUE 3

B. en musique (musicologie)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats titulaires d'un DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests de classement en solfège et en dictée, ainsi qu'une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Ce programme totalise 37 crédits obligatoires, 52 à option et 3 au choix.

Prérequis musicaux :

- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
- 2) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples.
- 3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.

Le candidat n'ayant jamais fait de cours d'histoire générale de la musique doit s'inscrire aux cours MUL 1101D et MUL 1102D, lesquels seront comptabilisés comme cours au choix.

Cours au choix : nul cours d'instrument ou de musique d'ensemble ne sera accepté comme cours au choix.

SEGMENT 20

BLOC 20 A	OBLIGATOIRE	37 CR
* MTE 1201	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
* MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
* MUL 1100	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
* MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6
MUL 1122	3 AH 1	Méthodologie musicale
MUL 1134	3 AH 1	INTRODUCTION À LA MUSICOLOGIE
MUL 2014	3 AH 1	INTRODUCTION À L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS 1204	2 A 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 1
* MUS 1205	2 H 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 2

BLOC 20 B	OPTION	MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 6 CR
FORMATION AUDITIVE		
MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1
* MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2
* MUS 2204A	2 A 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 3
MUS 2204B	1 A 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
* MUS 2205A	2 H 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 4
* MUS 2205B	1 H 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2

BLOC 20 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
ESTHÉTIQUE		
* MUL 1243	3 AH 1	ESTHÉTIQUE MUSICALE 1
* MUL 1244	3 AH 1	ESTHÉTIQUE MUSICALE 2

BLOC 20 D	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR
HISTOIRE ET LITTÉRATURE		
MUN 1114	3 AH 1	LITTÉRATURE DE LA GUITARE
MUN 1129	3 A 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 1
MUN 1130	3 H 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 2
MUN 1141	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CLAVICIN

* MIN 1143	3 AH 1	LITTÉRATURE DU PIANO 1
* MIN 1144	3 AH 1	LITTÉRATURE DU PIANO 2
* MIN 1145	3 A 1	LITTÉRATURE DU CHANT 1
* MIN 1146	3 H 1	LITTÉRATURE DU CHANT 2
* MIN 1150	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 1
* MIN 1151	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 2
MUN 1153	3 A 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1
MUN 1154	3 H 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2
* MUL 2108	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
* MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUL 3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2

BLOC 20 E	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 15 CR
ÉCRITURE		
* MTE 1206	3 A 1	HARMONIE 1
* MTE 1209	3 H 1	HARMONIE 2
* MTE 1110	3 A 1	CONTREPOINT 1
* MTE 1204	6 A 2	ANALYSE DE DISCOURS HARMONIQUE TONAL

BLOC 20 F	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 22 CR
INSTRUMENT		
MUL 102A	2 AH 1	CHANT 1
MUL 102B	2 AH 1	CHANT 2
MUL 1103A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUL 1103B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUL 1233A	3 AH 1	INSTRUMENT 1
MUL 1233B	3 AH 1	INSTRUMENT 2
MUL 2120A	2 AH 1	CHANT 3
MUL 2120B	2 AH 1	CHANT 4
MUL 2120C	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3
MUL 2120D	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4
MUL 2235A	3 AH 1	INSTRUMENT 3
MUL 2235B	3 AH 1	INSTRUMENT 4
MUL 3123A	2 AH 1	CHANT 5
MUL 3123B	2 AH 1	CHANT 6
MUL 3235A	3 AH 1	INSTRUMENT 5
MUL 3235B	3 AH 1	INSTRUMENT 6

BLOC 20 G	OPTION	MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 8 CR
GRANDS ENSEMBLES		
MUE 1201	1 AH 1	CHORALE
MUE 1202	1 AH 1	CHORALE
MUE 1203	1 AH 1	CHORALE
MUE 1204	1 AH 1	CHORALE
MUE 1205	1 AH 1	CHORALE
MUE 1206	1 AH 1	CHORALE
MUE 1211	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1212	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1213	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1214	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1215	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1216	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1221	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1222	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1223	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1224	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1225	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1226	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1301	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1302	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1303	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1304	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1305	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1306	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1307	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1308	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1309	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1310	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1311	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1312	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1313	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1314	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1315	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1316	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1317	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1318	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1319	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1320	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1321	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1322	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1323	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1324	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1325	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1326	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1327	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1328	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1329	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1330	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1331	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1332	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1333	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1334	1 AH 1	GAMELAN

MUE 1205	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1206	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
AUTRES ENSEMBLES		
MUE 1201	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1202	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1203	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1204	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1205	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1206	1 AH 1	ENSEMBLE

BLOC 70 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
MUSIQUE DU XIXE SIECLE		
MUE 1207	3 AH 1	LITTÉRATURE DE MUSIQUE ELECTROACOUST.
MUE 1208	3 A 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU XIXE S.1
MUE 1209	3 H 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU XIXE S.2
MUE 1210	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ELECTROACOUSTIQUE
MUE 1211	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

BLOC 70 J	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 17 CR.
AUTRES DISCIPLINES		
ALL 1901	8 A 2	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1902	3 AHE 1	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL 1903	3 AHE 1	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ALL 1904	3 AH 1	ALLEMAND AVANCE 1
ALL 1905	3 AH 1	ALLEMAND AVANCE 2
ANG 1907	3 AHE 1	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
ANG 1908	3 AHE 1	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG 1909	3 AH 1	LECTURE DE L'ANGLAIS
ESP 1901	8 A 2	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
ESP 1902	3 AHE 1	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
ESP 1903	3 AHE 1	ESPAGNOL AVANCE
ITL 1901	8 A 2	ITALIEN ELEMENTAIRE
ITL 1902	3 AHE 1	ITALIEN INTERMEDIAIRE
ITL 1903	3 AH 1	ITALIEN AVANCE
MUS 1113	2 AH 1	APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE 1
MUS 1114	2 H 1	APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE 2
MUS 2113	3 A 1	FORMALISATION PROGRAMMATION MUS. 1
MUS 2114	3 H 1	FORMALISATION PROGRAMMATION MUS. 2

Programme 1-620-1-0

Version 07

B. en musique (techniques d'écriture)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats titulaires d'un DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests de classement en solfège et en dictée, ainsi qu'une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Ce programme totalise 52 crédits obligatoires, 37 à option et 3 au choix.

Préalables musicaux :

- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
- 2) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples.

3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.

4) Les aptitudes générales musicales du candidat et plus particulièrement dans le domaine de l'écriture seront évaluées à partir de l'examen de travaux d'écriture qu'il devra apporter au moment de l'entretien avec son responsable de programme.

Le candidat n'ayant jamais fait de cours d'histoire générale de la musique doit s'inscrire aux cours MUS 11010 et MUS 11020, lesquels seront comptabilisés comme cours au choix.

Cours au choix : nul cours d'instrument ou de musique d'ensemble ne sera accepté comme cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1
MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2
MTE 1110	3 A 1	CONTREPOINT 1
MTE 1111	3 H 1	CONTREPOINT 2
MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
MTE 2008	3 A 1	HARMONIE 3
MTE 2009	3 H 1	HARMONIE 4
MTE 2110	3 A 1	CONTREPOINT 3
MTE 2111	3 H 1	CONTREPOINT 4
MTE 2114	3 A 1	ORCHESTRATION 1
MTE 2115	3 H 1	ORCHESTRATION 2
MTE 2116	3 AH 1	ORCHESTRATION 3
MUS 1130	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2 A 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 1
MUS 1205	2 H 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 2
MUS 2204A	2 A 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 3
MUS 2204B	1 A 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
MUS 2205A	2 H 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 4
MUS 2205B	1 H 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 10 CR.
COMPOSITION		
MTE 3402	2 AH 1	COMPOSITION TONALE
MTE 3403	2 A 1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 1
MTE 3404	2 H 1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 2
MTE 3405	2 AH 1	ATELIER DE COMPOSITION 1
MTE 3406	2 AH 1	ATELIER DE COMPOSITION 2

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 6 CR.
ECRIURE JAZZ ET ANALYSE DU XIXE SIECLE		
MTE 1305	3 A 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU XIXE S.1
MTE 1306	3 H 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU XIXE S.2
MTE 1307	2 A 1	HARMONIE JAZZ 1
MTE 1308	2 H 1	HARMONIE JAZZ 2
MTE 2305	2 A 1	ARRANGEMENT 1
MTE 2306	2 H 1	ARRANGEMENT 2

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 14 CR.
INSTRUMENT		
MUS 1120A	2 AH 1	CHANT 1
MUS 1120B	2 AH 1	CHANT 2
MUS 1120C	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUS 1120D	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUS 1203A	3 AH 1	INSTRUMENT 1
MUS 1203B	3 AH 1	INSTRUMENT 2
MUS 2123A	2 AH 1	CHANT 3
MUS 2123B	2 AH 1	CHANT 4
MUS 2123C	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3
MUS 2123D	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4
MUS 2220A	3 AH 1	INSTRUMENT 3
MUS 2220B	3 AH 1	INSTRUMENT 4
MUS 3120A	2 AH 1	CHANT 5
MUS 3120B	2 AH 1	CHANT 6

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 8 CR.
GRANDS ENSEMBLES		
MUE 1201	1 AH 1	CHORALE

MUE	1281	1	AN	1	CHORALE
MUE	1282	1	AN	1	CHORALE
MUE	1283	1	AN	1	CHORALE
MUE	1284	1	AN	1	CHORALE
MUE	1285	1	AN	1	CHORALE
MUE	1286	1	AN	1	CHORALE
MUE	1287	1	AN	1	HARMONIE DE CONCERT
MUE	1288	1	AN	1	HARMONIE DE CONCERT
MUE	1289	1	AN	1	HARMONIE DE CONCERT
MUE	1290	1	AN	1	HARMONIE DE CONCERT
MUE	1291	1	AN	1	HARMONIE DE CONCERT
MUE	1292	1	AN	1	HARMONIE DE CONCERT
MUE	1293	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1294	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1295	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1296	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1297	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1298	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1299	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1300	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1301	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1302	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1303	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1304	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1305	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1306	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1307	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1308	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1309	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1310	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1311	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1312	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1313	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1314	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1315	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1316	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1317	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1318	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1319	1	AN	1	ORCHESTRE
MUE	1320	1	AN	1	ORCHESTRE

BLOC 20 F OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 4 CR

AUTRES ENSEMBLES

MUE	1281	1	AN	1	ENSEMBLE
MUE	1282	1	AN	1	ENSEMBLE
MUE	1283	1	AN	1	ENSEMBLE
MUE	1284	1	AN	1	ENSEMBLE

BLOC 20 G OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR

HISTOIRE

MUE	1100	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUE	1101	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUE	1102	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUE	1103	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUE	1104	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUE	1105	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 20 H OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR

HISTOIRE ET LITTÉRATURE

MIN	1214	3	AN	1	LITTÉRATURE DE LA GUITARE
MIN	1215	3	AN	1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 1
MIN	1216	3	AN	1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 2
MIN	1217	3	AN	1	LITTÉRATURE DU CLAVESIN
MIN	1218	3	AN	1	LITTÉRATURE DU PIANO 1
MIN	1219	3	AN	1	LITTÉRATURE DU PIANO 2
MIN	1220	3	AN	1	LITTÉRATURE DU CHANT 1
MIN	1221	3	AN	1	LITTÉRATURE DU CHANT 2
MIN	1222	3	AN	1	LITTÉRATURE DU JAZZ 1
MIN	1223	3	AN	1	LITTÉRATURE DU JAZZ 2
MIN	1224	3	AN	1	LITTÉRATURE DE MUSIQUE ÉLECTROACOUSTIQUE
MIN	1225	3	AN	1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1
MIN	1226	3	AN	1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2
MIN	1227	3	AN	1	ESTHÉTIQUE MUSICALE 1
MIN	1228	3	AN	1	ESTHÉTIQUE MUSICALE 2
MIN	1229	3	AN	1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
MIN	1230	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MIN	1231	3	AN	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MIN	1232	3	AN	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MIN	1233	3	AN	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MIN	1234	3	AN	1	INTRODUCTION À L'ETHNOMUSICOLOGIE
MIN	1235	3	AN	1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

BLOC 20 I	OPTION	MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 10 CR
AUTRES DISCIPLINES		
ALL 1001	6 A 2	ALLEMAND ELEMENTAIRE
+ ALL 1002	3 AHE 1	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
+ ALL 1004	3 AHE 1	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
+ ALL 1005	3 AH 1	ALLEMAND AVANCE 1
+ ALL 1006	3 AH 1	ALLEMAND AVANCE 2
ANG 1007	3 AHE 1	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
+ ANG 1008	3 AHE 1	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG 1009	3 AH 1	LECTURE DE L'ANGLAIS
HAR 1100	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1000	3 H 1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
ITL 1001	6 A 2	ITALIEN ELEMENTAIRE
+ ITL 1002	3 AHE 1	ITALIEN INTERMEDIAIRE
+ ITL 1003	3 AH 1	ITALIEN AVANCE
MUS 1005	2 AH 1	INTRODUCTION A L'ELECTROACOUSTIQUE
+ MUS 1103	2 AH 1	APPLICATIONS MUS DE L'INFORMATIQUE 1
+ MUS 1104	2 H 1	APPLICATIONS MUS DE L'INFORMATIQUE 2
MUS 1104	3 A 1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 1
+ MUS 2105	3 AH 1	ELECTROACOUSTIQUE 1
+ MUS 2106	3 AH 1	ELECTROACOUSTIQUE 2
+ MUS 2113	2 A 1	FORMALISATION PROGRAMMATION MUS 1
+ MUS 2114	3 H 1	FORMALISATION PROGRAMMATION MUS 2

d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

- Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2. Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par le Département de nutrition.

2 Catégories de candidats

- 2.1. Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
2.2. Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
2.3. Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.
2.4. Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.
2.5. Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.
2.6. Autre.

3 Capacité d'accueil

- 3.1. La capacité d'accueil en première année est limitée. Les places sont réparties au prorata des demandes entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.
3.2. Deux (2) places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

- 4.1. Pour les collégiens et les universitaires.
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

- 4.2. Pour les adultes

Les dossiers sont étudiés par le Département de nutrition et le Bureau des admissions en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail et, s'il y a lieu, de l'entrevue.

- 4.3. Pour les candidats francophones hors-Québec

Les dossiers sont étudiés par le Département et le Bureau du registraire en tenant compte de la scolarité antérieure. Les dossiers des candidats retenus doivent être de valeur égale à ceux des candidats admis dans les autres catégories.

- 4.4. Pour les francophones hors-Québec

Les dossiers doivent être de valeur égale à ceux des candidats acceptés dans les autres catégories.

L'étude de ces candidatures est faite par le Comité d'admission et par le Bureau du registraire.

- 4.5. Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le Département et le Bureau du registraire.

5 Remarques

5.1. Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 80 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2. Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3. Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.4. Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.5. À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours de sciences du bloc ministériel ainsi que tous les cours du bloc 5.01 ou, selon le cas, tous les cours du bloc 10.11 énumérés au point 1.1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre. L'étudiant voit son inscription annulée s'il ne satisfait pas à toutes les conditions d'admission dans les délais précisés.

5.6. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.7. Les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques diététiques sont exemptés des cours Biologie 301 et 401 et Chimie 202.

5.8. Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.9. Les cours Biologie 911 et 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301 et 401.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	416	132
Refus	30	31
Offres d'admission	117	32
Capacité d'accueil	47	15

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 29,98.

Programme 1-320-1-0

Version 12

B.Sc. spécialisé en nutrition

Ce programme totalise 123 crédits dont 81 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 30 crédits de stages dirigés d'une durée totale de quarante semaines.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1^{re} année — 31 crédits obligatoires (Bloc 70 A) et 3 crédits à option ;

2^e année — 33 crédits obligatoires (Bloc 70 B) et 3 crédits à option ;

3^e année — 29 crédits obligatoires (Bloc 70 C), 5 crédits obligatoires (Bloc 70 E) et 6 crédits à option.

La dernière partie du stage de formation professionnelle (16 semaines) qui se situe après la fin de la troisième année du programme comporte le bloc 70 D (8 crédits obligatoires) et 5 crédits du bloc 70 E.

Les blocs 70 F, 70 G et 70 H correspondent aux blocs à option.

SEGMENT J

BLOC J0 A	OBLIGATOIRE	30 CR
ANI 1982	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE
BCM 1986	2 A 1	BIOCHIMIE GÉNÉRALE 1
BCM 1987	2 H 1	BIOCHIMIE GÉNÉRALE 2
MCO 2006	2 A 1	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE
NUT 1014	2 H 1	SCIENCE DES ALIMENTS, TRAPRATIQUES
NUT 1016	1 AH 1	SALUBRITÉ ET QUALITÉ DES ALIMENTS
NUT 1017	4 AH 1	SCIENCE DES ALIMENTS
NUT 1023	2 AH 1	NUTRITION ET ALIMENTATION
NUT 1024	1 AH 1	NUTRITION ET ALIMENTATION PRATIQUE
NUT 1050	1 AH 1	INITIATION À LA RELATION D'AIDE
NUT 1071	3 AH 1	STAGE EN DIÉTÉTIQUE 1
PSL 1980	2 H 1	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE
STY 1979	3 A 1	STATISTIQUE: CONCEPTS ET APPLICAT.

BLOC J0 B	OBLIGATOIRE	30 CR
NUT 2016	2 AH 1	TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE
NUT 2021	3 AH 1	ORG. TRAVAIL SERV. D'ALIMENTATION
NUT 2024	1 AH 2	ALIMENTATION DES COLLECTIVITÉS
NUT 2025	2 AH 1	PRINC. DE GESTION SERV. D'ALIM.
NUT 2032	3 AH 1	NUTRITION FONDAMENTALE
NUT 2038	3 AH 1	NUTRITION APPLIQUÉE 1
NUT 2039	3 AH 1	NUTRITION APPLIQUÉE 2
NUT 2041	3 AH 1	NUTRITION CLINIQUE 1
NUT 2042	3 AH 1	NUTRITION CLINIQUE 2
NUT 2071	3 AH 1	STAGE EN GESTION 2
NUT 2072	3 AH 1	STAGE EN NUTRITION CLINIQUE 2

BLOC J0 C	OBLIGATOIRE	20 CR
NUT 3012	2 AH 1	INITIATION À RECHERCHE EN SC. ALIMENTS
NUT 3023	3 A 1	GEST. FINANCIÈRE ET SYST. D'INF. SERV. ALIM.
NUT 3029	2 AH 1	PLANIFICATION ET MARKETING SERV. ALIM.
NUT 3030	3 A 1	INITIATION À LA RECHERCHE NUTRITION
NUT 3036	3 A 1	ÉDUCATION EN NUTRITION
NUT 3042	4 AH 1	NUTRITION CLINIQUE 3
NUT 3043	3 AH 1	NUTRITION CLINIQUE 4
NUT 3046	2 H 1	FORMATION DU CONSOMMATEUR
NUT 3071	3 AH 1	STAGE EN GESTION 3
RES 3993	3 A 1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

BLOC J0 D	OBLIGATOIRE	8 CR
NUT 4012	4 AH 1	STAGE EN GESTION 4
NUT 4013	4 AH 1	STAGE EN NUTRITION CLINIQUE 4

BLOC J0 E	OBLIGATOIRE	10 CR
NUT 3012	5 AH 1	STAGE EN NUTRITION CLINIQUE 3
NUT 3073	5 AH 1	STAGE EN NUTRITION COMMUNAUTAIRE

BLOC J0 F	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
ANI 1511	3 A 1	ÉVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANI 3426	3 A 1	INTERACTIONS BIOCULTURELLES
ASA 1980	3 AHE 1	ORG. SYSTÈME DES SERV. DE SANTÉ 1
ECN 1110	3 AH 1	MICROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
SOL 1952	3 AH 1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1979	3 AH 1	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC

BLOC J0 G	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
PSY 1963	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY 1955	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1958	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1962	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DU COMPORTEMENT
PSY 1966	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE

BLOC J0 H	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
AES 2110	2 AHE 1	ENTRAÎNEMENT AU TRAVAIL EN ÉQUIPE
AES 3040	3 AHE 1	PRISE DE DÉCISION EN GR. LEADERSHIP ORG.
COM 3010	3 A 1	RESEAU DE COMMUNICATION INTERNE
MSN 2961	3 AH 1	SANTÉ COMMUNAUTAIRE
NUT 1910	1 AH 1	PRÉPARATION DES ALIMENTS
NUT 3018	2 AH 1	ÉVALUATION SENSORIELLE DES ALIMENTS
NUT 3019	3 AH 1	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS
NUT 3026	2 AH 1	ANALYSE DE SYST. GEST. EN ALIM. COLL.
NUT 3024	3 AH 1	AMÉNAGEMENT DES SERV. D'ALIMENTATION

NUT 3025	2 AH 1	TENDANCES NOUV. EN ALIM. DES COLLECT.
NUT 3030	3 AH 1	NUTRITION ET MÉTABOLISME
NUT 3038	3 AH 1	PROGRAMME D'ÉDUCATION EN NUTRITION
NUT 3039	3 AH 1	CONNAISSANCES ACTUELLES EN NUTRITION
NUT 3052	2 A 1	HISTOIRE ALIMENTATION ET NUTRITION



Opération et production :

voir Gestion des opérations et de la production

Optométrie

École d'optométrie

Doctorat en optométrie 1-655-1-1

Information sur le programme :

Lise Malouin 343-6325

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent.
- 1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-70

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

2 Catégories de candidats

2.1 Collèges : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Universitaire de 2^e ou de 3^e cycle : toute personne qui a obtenu ou qui obtiendra au 15 septembre un grade de 2^e ou de 3^e cycle.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.6 Candidature particulière : toute personne ayant complété une formation en optométrie à l'extérieur du pays avec expérience de travail.

ou

tout opticien d'ordonnance avec expérience de travail ou toute per-

sonne possédant un DEC et une expérience de travail dans le domaine de l'optique ophtalmique ou physique,

ou

toute personne détentrice d'un DEC, d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur qui a travaillé au moins 2 ans, mais pas plus de 8 ans, dans un champ connexe à sa formation,

ou

toute personne ayant obtenu une formation partielle en optométrie dans d'autres collèges d'optométrie dont le programme est similaire à celui des écoles d'optométrie nord-américaines.

3 Capacité d'accueil

3.1 Un nombre déterminé de places est réservé aux candidats francophones hors-Québec, aux cas spéciaux, aux étrangers et aux étudiants de 2^e et de 3^e cycle, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Le reste de la capacité d'accueil est réparti au prorata des demandes entre les collégiens et les universitaires sous réserve de la qualité des dossiers.

3.3 Pour les candidats universitaires

Le Comité d'admission distingue deux sous-contingents différents afin d'attribuer un certain nombre de places : aux candidats qui ont obtenu ou qui obtiendront au 15 septembre un premier grade universitaire ; aux candidats n'ayant pas complété un premier grade universitaire.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le Comité d'admission de l'École d'optométrie.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel ainsi que les cours du bloc 5.01 au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

5.5 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC intégré en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les

cours du bloc 10.11 énumérés au point 1.2, ou l'équivalent, doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.6 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.7 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.8 Les cours Biologie 311, 301 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.9 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.10 Un étudiant admis en première année doit prévoir environ 5 800\$ pour l'achat d'instruments obligatoires durant son programme d'optométrie.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	233	234
Refus	137	120
Offres d'admission	43	36
Capacité d'accueil	22	21

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 32,500.

Programme 1-655-1-1

Version 14

Doctorat en optométrie (O.D.)

Ce programme comporte 140 crédits dont 134 obligatoires et 6 à option qui doivent être suivis au cours des quatre premiers trimestres. La liste des cours à option est fournie aux étudiants au moment de l'inscription. Le programme est réparti sur huit trimestres.

SEGMENT 01

BLOC D1-A	OBLIGATOIRE	
ANI 1902	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE
ANI 1901	2 A 1	HISTOLOGIE HUMAINE
ANO 2002	3 H 1	ANATOMIE ET HISTOLOGIE DE L'OREILLE
OPM 1101	4 A 1	OPTOMETRIE 1.1
OPM 1102	4 H 1	OPTOMETRIE 1.2
OPM 1103	2 H 1	OPTOMETRIE 1.3
OPM 1201	3 H 1	OPTIQUE OPHTHALMIQUE 1.1
OPM 1202	5 A 1	OPTIQUE GEOMETRIQUE
OPM 1005	3 H 1	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 1.1
PHY 1902	2 A 1	OPTIQUE PHYSIQUE
PHY 1904	1 A 1	TRAVAUX PRATIQUES D'OPTIQUE
PSL 1902	2 A 1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSL 1903	3 H 1 p	PHYSIOLOGIE GENERALE

SEGMENT 02

BLOC D2-A	OBLIGATOIRE	
MCB 2004	2 A 1	MICROBIOLOGIE
OPM 2104	2 A 1	OPTOMETRIE 2.1
OPM 2101	1 A 1	OPTOMETRIE 2.2
OPM 2108	2 A 2	TRAVAUX PRATIQUES D'OPTOMETRIE
OPM 2202	4 A 2	OPTIQUE OPHTHALMIQUE 2.1
OPM 2301	2 H 1	LENTILLES CORRECTIVES 2.1
OPM 2403	3 H 1	LES ADAPTATIONS SENSORIELLES STRABISMIQUES
OPM 2404	2 A 2	PEDO-OPTOMETRIE 2.1
OPM 2501	3 H 1	PATHOLOGIE OCULAIRE 2.1
OPM 2008	2 H 1	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.2
OPM 2010	2 A 1	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.3
OPM 2012	3 A 1	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.5
OPM 2013	3 H 1	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.7
OPM 2014	3 H 1	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.4
PHM 2900	3 H 1	PHARMACOLOGIE GENERALE ET OCULAIRE
PTL 1906	2 A 1	PATHOLOGIE GENERALE

OPM 3104	2 H 1	OPTOMETRIE 3.4
OPM 3106	2 H 1	OPTOMETRIE 3.2
OPM 3107	3 H 1	OPTOMETRIE 3.5
OPM 3109	1 H 1	STAGE EN CLINIQUE
OPM 3110	2 A 1	LA READAPT. DE LA PERS. HANDIC. VIS.
OPM 3111	3 H 1	STAGE EN OPTOMETRIE 3.1
OPM 3204	3 A 1	OPTIQUE OPHTHALMIQUE 3.1
OPM 3302	2 H 1	STAGE EN LENTILLES CORRECTIVES 3.2
OPM 3303	4 A 3	LENTILLES CORRECTIVES 3.1
OPM 3405	4 A 1	LES DÉSÉQUILIBRES OCULO-MOTEURS
OPM 3407	1 H 1	STAGE EN OPTIQUE 3.3
OPM 3408	1 H 1	COMPLÉMENTS D'ORTHOPAT ANISOMÉTRIE
OPM 3501	3 A 1	PATHOLOGIE OCULAIRE 3.1
OPM 3600	2 A 1	MÉTHODES BIOMÉTRIQUES

SEGMENT 34

BLOC 34 A

OPTION

ANIMÉAL 6 CR, MAXIMUM 6 CR

ANT 1000	3 AHE 1	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE
ANT 2020	3 A 1	ÉCOLOGIE CULTURELLE
BCM 1964	3 A 1	VERS UNE DÉFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
COM 1300	3 AH 1	THÉORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1500	3 AH 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM 1600	3 AH 1	COMMUNICATION ET MÉDIAS DE MASSE
DMD 1010	3 A 1	PROBLÈMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
GEO 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1	LE SYSTÈME MONDE
GEO 1412	3 H 1	LE QUÉBEC
GEO 2212	3 H 1	GÉOGRAPHIE DU DÉVELOPPEMENT
GEO 3212	3 AH 1	GRANDES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES
HST 1045	3 H 1	INTRODUC. À L'HISTOIRE DES SCIENCES
IFT 1800	3 AHE 1	INITIATION À L'INFORMATIQUE
NUT 1006	3 A 1	INTRODUCTION À LA NUTRITION
PHI 1300	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1620	3 H 1	FONDEMENTS DE L'ÉTHIQUE PHILOSOPH.
PHI 2150	3 H 1	ÉPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2405	3 A 1	THÉORIES ÉTHIQUES
POL 1952	3 AHE 1	INSTITUTIONS POL. CAN. QUÉBÉCOISES
POL 1954	3 AHE 1	RELATIONS INTERNATIONALES
PSY 1901	2 A 1	CHAMPS D'ÉTUDE EN PSYCHOÉDUCATION
PSY 1970	2 AHE 1	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE
SOL 1952	3 AH 1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 3103	3 H 1	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ
SYS 1962	3 AH 1	DÉVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL
SYS 1985	3 AHE 1	LÉGISLATION SOCIALE

SEGMENT 35

BLOC 35 A

OBLIGATOIRE

25 CR

OPM 4103	2 E 2	OPTOMETRIE 4.3
OPM 4104	2 E 2	OPTOMETRIE 4.4
OPM 4107	6 E 2	STAGE EN OPTOMETRIE 4.3
OPM 4108	3 E 2	STAGE EN CLINIQUE SPÉCIALE
OPM 4201	4 E 2	STAGE EN LENTILLES CORRECTIVES 4.1
OPM 4407	2 E 2	PÉDIOPTOMETRIE 4.1
OPM 4408	2 E 2	STAGE EN ORTHOPTIQUE 4.2
OPM 4420	2 E 2	OPTOMETRIE 4.1



Ordinateurs :

voir Génie informatique, Information, Informatique, Informatique pour gestionnaire

Orthopédagogie

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en éducation 1-855-1-1

Information sur le programme :

Diane Gervais

343-7622

Information sur l'admission :

343-7036

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Réussir le test de français Laval-Montreal (TFLM).

1.3 À la demande de la Faculté, se présenter à une ou à des entrevues.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de douze (12) crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.

2.6 Détenteur d'un brevet.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories. Cependant, un maximum de dix (10) places peuvent être accordées aux adultes.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Pour les universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le comité de gestion du programme.

5 Remarques

5.1 Attention : le candidat doit présenter sa demande à ce baccalauréat s'il désire enseigner dans le domaine de l'adaptation scolaire.

5.2 Les candidats qui, à la date de la convocation au TFLM, auront réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature ou l'Examen de français du MEQ seront exemptés du TFLM.

5.3 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.4 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission

au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.5 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

5.6 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.7 Les étudiants admis à ce programme devront se soumettre à une épreuve diagnostique afin de déterminer s'ils doivent suivre un cours de mise à niveau en français et/ou en mathématiques.

5.8 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté ne peut recommander au MEO l'octroi d'un permis d'enseignement à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.9 Les cours sont offerts le jour.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	650	206
Refus	154	58
Offres d'admission	241	68
Capacité d'accueil	84	26

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 23,760.

Programme 1-855-1-1

Version 00

B.Ed. orthopédagogie

(Sous réserve d'agrément par le ministère de l'Éducation)

Ce programme totalise 124 crédits soit 109 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 0 crédit de cours au choix.

SEGMENT OIA

BLOC DIF A	ORIGINAIRE	100 CR
DID 1201	3 AHE 1	LE FRANÇAIS AU PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE
DID 1206	3 AHE 1	LES MATHS ENSEIGNÉES AU PRIMAIRE
DID 1940	3 AHE 1	DID DES MATHS EXPRES/ART EN ADAPT.SCOL
DID 2200	3 AHE 1	DID DE LA LECTURE ET DE L'ÉCRITURE
DID 2228	3 AHE 1	PROBLÈMES DIFF D'APPREND LANG.EC.R 1
DID 2545	3 AHE 1	PROBLÈMES DIFF D'APPREND MATH. 1
DID 2226	3 AHE 1	PROBLÈMES DIFF D'APPREND LANG.EC.R 2
DID 2546	3 AHE 1	PROBLÈMES DIFF D'APPREND MATH. 2
DID 4525	3 AHE 1	DID DE LA GÉOMÉTRIE ET DE LA MESURE
EDU 1051	3 AHE 1	STAGE D'INITIATION À L'ENSEIGNEMENT
EDU 2081	6 AHE 1	STAGE D'ENSEIGN. EN ORTHOPÉDAGOGIE 1
EDU 2081	6 AHE 1	STAGE D'ENSEIGN. EN ORTHOPÉDAGOGIE 2
EDU 4001	6 AHE 1	STAGE D'INTÉGR. PROFESSION ORTHOPED.
ETA 1700	3 AHE 1	TECHNO DE L'INFORM ET LA COMM EN ED
ETA 1900	3 AHE 1	SYSTÈME EDUC ET PROF ENSEIGNANTE
ETA 2050	3 AHE 1	LA MÉTHODE DE L'ÉVAL DES APPRENTISS.
ETA 4205	3 AHE 1	HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DE L'ÉDUC.
PED 1015	1 AHE 1	DOSSIER PROF ET CULTUREL EN ORTHO. 1
PED 2082	3 AHE 1	LAB.FORM.PROF.ORTHOPED ET ORTHODIAC
PED 2015	1 AHE 1	DOSSIER PROF ET CULTUREL EN ORTHO. 2
PED 3001	3 AHE 1	LAB.UTILISATION NOUVEAU TECHNO EN ORTHO
PED 3015	1 AHE 1	DOSSIER PROF ET CULTUREL EN ORTHO. 3
PED 4015	1 AHE 1	DOSSIER PROF ET CULTUREL EN ORTHO. 4
PPA 1200	3 AHE 1	CRÉATION DE PROJ EDUC A PETITE ENFANC
PPA 1210	3 AHE 1	L'ADQ ET L'EXPERIENCE SCOLAIRE
PPA 1432	3 AHE 1	APP.SCOL.ELEV.HANDICOU DIFF ADAP APP
PPA 2210	3 AHE 1	CRÉATION DE L'ENFANT ET ÉCOLE PRIM
PPA 2215	3 AHE 1	CONDUITE DE LA CLASSE AU PRIMAIRE

PPA 2400	3 AHE 1	ORTHOTEL ELEV AVANT DIFF GRADU APPR
PPA 2401	3 AHE 1	INTÉGR. ELEV HAND DIFF ADAP INDIV EN
PPA 2408	3 AHE 1	MODÈLES D'INTERVENTION EN ORTHO
PPA 2410	3 AHE 1	ORTHOTEL ELEV AVANT INCAPACITÉS INTELL
PPA 4001	3 AHE 1	PROG.HANDICOU DIFF ET ENVIRONN.ÉDUC
PPA 4010	3 AHE 1	CONSEIL ET COLLABOR. AVEC AUTRES ÉDUC
PPA 4022	3 AHE 1	CONS. PED. INT. FAM. ELEV HAND. ADAP APPR
PPA 4025	3 AHE 1	ORTHOTEL ELEV PRÉSENT DIFF DE COMPORTEMENT

BLOC DIF A	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
DID 2105	3 AHE 1	DID DES SCIENCES HUMAINES AU PRIM
DID 2110	3 AHE 1	DID DES SC. DE LA NATURE AU PRIM

BLOC DIF B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
DID 2202	3 AHE 1	DID DE REL ET MORALE CATHO AU PRIM
DID 2203	3 AHE 1	DID DE LA MORALE AU PRIMAIRE
DID 2205	3 AHE 1	DID DE LA FORM. PERS ET SOC AU PRIM

BLOC DIF C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
PPA 4005	3 AHE 1	INTERV. PRÉCOCE ET PRÉVEN. ÉCH. SCOL
PPA 4015	3 AHE 1	ORTHODIAC HAND DIFF ADAPT ET APPR
PPA 4025	3 AHE 1	ADULTE DIFF. APPR ET INTERV. ANDRAGOG

BLOC DIF D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
DID 1210	3 AHE 1	ENS. DU FRANÇAIS ÉLÈVES ALLOPHONES
ETA 2208	3 AHE 1	ÉCOLE ET ENVIRONNEMENT SOCIAL
PPA 3205	3 AHE 1	LA CLASSE EN MILIEU URBAIN

BLOC DIF E	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
PED 4030	3 AHE 1	INTRO À LA RECH. ORTHOPED ET ORTHODI
PED 4040	3 AHE 1	ATELIER RECH. DÉV. ORTHOPED ET ORTHODI



Orthophonie et audiologie

Faculté de médecine

B.Sc. spécialisé 1-750-1-0

Information sur le programme :

Yves Joanette 343-7458

Information sur l'admission : 343-7676

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve

d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 102, 202
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 102, 202
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 ou 10.9, énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par l'École d'orthophonie et d'audiologie.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.5 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.6 Candidature particulière : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui détient le DEC ou l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans à plein temps sur le marché du travail.

2.7 Universitaire de 2^e ou de 3^e cycle : toute personne qui a complété une maîtrise ou un doctorat, ou qui a déposé son mémoire ou sa thèse à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Pour les collégiens et les universitaires, la capacité d'accueil est répartie au prorata des demandes d'admission entre les deux catégories.

3.3 Pour les candidats universitaires, on distingue deux sous-contingents différents en vue d'attribuer un certain nombre de places :

aux candidats n'ayant pas complété un premier grade universitaire (71 crédits ou moins) ;

aux candidats ayant complété un premier grade universitaire (72 crédits ou plus).

3.4 Deux (2) places peuvent être attribuées aux candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège

est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les candidats universitaires de 2^e et de 3^e cycle

Les dossiers sont étudiés par l'École, pour fins de présélection, en tenant compte du dossier scolaire.

Les candidats présélectionnés sont convoqués à une entrevue. Cette entrevue est décisionnelle.

4.3 Pour les adultes et les cas spéciaux

Les dossiers sont étudiés par l'École, pour fins de présélection, en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail.

Les candidats présélectionnés sont convoqués à une entrevue. Cette entrevue est décisionnelle.

4.4 Pour les candidats francophones hors-Québec

Les dossiers sont étudiés par l'École, en tenant compte de la scolarité antérieure.

Les dossiers des candidats retenus doivent être de valeur égale à ceux des candidats acceptés des autres catégories.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.5 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.6 Les universitaires, les adultes et les cas spéciaux doivent avoir complété tous les cours du bloc 10.11 ou 10.9, énumérés au point 1.1, ou l'équivalent.

5.7 Les candidats universitaires ayant complété une maîtrise ou un doctorat ne sont pas tenus de compléter les cours d'aucun des blocs. Pour être considérés dans l'une ou l'autre de ces catégories, les candidats doivent avoir déposé leur mémoire ou leur thèse à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

5.8 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	200	203
Refus	144	156
Offres d'admission	36	32
Capacité d'accueil	24	26

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 33.809.

Programme 1-750-1-0

Version 10

B.Sc. spécialisé en orthophonie et audiologie

Ce programme comporte deux orientations et totalise, quelle que soit l'orientation choisie, 109 crédits dont 104 crédits obligatoires, 2 crédits à option et 3 crédits au choix.

Le tronc commun à tous les étudiants est constitué de : 86 crédits de cours, 2 crédits d'enseignement clinique, 4 crédits de stage dont 2 sont obligatoires et 2 à option, 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant complète son programme par les 14 crédits de cours de l'orientation orthophonie ou audiologie qu'il a choisie.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1^{re} année — 38 crédits obligatoires, Bloc 03 A.

2^e année — 34 crédits obligatoires, Bloc 03 B.

3^e année — 18 crédits obligatoires, Bloc 03 C, 2 crédits du Bloc 03 D ; il doit de plus choisir l'un ou l'autre des Blocs 70 A et 71 A.

L'étudiant doit compléter son programme par 3 crédits au choix.

SEGMENT 03 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 03 A	OBLIGATOIRE	38 CR
ANI 2002	4 AN 1	ANATOMIE RESP. PHONAT. AUD.
UNG 1025	3 AH 1	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
UNG 1021	3 H 1	PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE 1
UNG 2070	3 H 1	PHONOLOGIE SYNCHRONIQUE
ORA 1123	2 H 1	PSYCHO-ACOUSTIQUE
ORA 1125	3 AH 1	ACQUISITION DU LANGAGE DE 0 À 5 ANS
ORA 1127	1 H 1	FOND NEUROBIO COMP. DE COMMUNIC.
ORA 1128	3 AH 1	PSYCHOLOGIE AUDITION ET PAROLE
ORA 1129	1 AH 1	INTRODUCTION À ORTHOPHONIE-AUDIOLOGIE
PHY 1055	3 A 1	ACOUSTIQUE
PSL 1060	2 A 1	LES BASES DU SYSTÈME NERVEUX
PSY 1053	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY 1061	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN 1
PSY 2061	3 H 1	PSYCHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2

BLOC 03 B	OBLIGATOIRE	34 CR
UNG 2020	2 A 1	PHONÉTIQUE EXPÉRIMENTALE 2
ORA 2025	3 AH 1	ANOM. AFFECT. INTERESSANT ORTHO. AUDIOLOG.
ORA 2026	3 AH 1	INSTRUMENTATION ORTHO. ET AUDIOLOG.
ORA 2028	2 AH 1	TROUBLES DE LA PAROLE
ORA 2027	3 AH 1	TROUBLES DU LANGAGE
ORA 2028	4 AH 1	MÉTHODES D'INTERVENTION EN ORTHOPHONIE
ORA 2026	4 AH 1	TROUBLES DE L'AUDITION
ORA 2027	4 AH 1	MÉTHODES D'INTERVENTION EN AUDIOLOG.
ORA 2040	1 AH 1	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN ORTHOPHONIE
ORA 2041	1 AH 1	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN AUDIOLOGIE
PSY 2060	3 AH 1	PSYCHO. DE LA COMMUNICATION VERBALE
PSY 2061	3 H 1	LANGAGE ET COMMUNICATION

BLOC 03 C	OBLIGATOIRE	18 CR
MSD 2100	3 AH 1	INTROD. AUX MÉTHODES QUANTITATIVES
ORA 3041	1 AH 1	STAGE OBLIGATOIRE EN ORTHOPHONIE
ORA 3042	1 AH 1	STAGE OBLIGATOIRE EN AUDIOLOGIE
ORA 3070	3 AH 1	INTERV. ENFANT AVEC PROBLÈMES LANGAGE
ORA 3071	4 AH 1	READAPTATION ENFANT DÉFICIENT AUDIT.
ORA 3072	2 AH 1	READAPTATION ADULTE DÉFICIENT AUDIT.
ORA 3113	2 AH 1	SYSTÈMES SANTÉ ET ÉDUCATION
ORA 3114	2 AH 1	PERCEPTION DE LA PAROLE

BLOC 03 D	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 2 CR
ORA 3343	1 AH 1	DEUXIÈME STAGE EN ORTHOPHONIE
ORA 3344	1 AH 1	TROISIÈME STAGE EN ORTHOPHONIE
ORA 3345	1 AH 1	DEUXIÈME STAGE EN AUDIOLOGIE
ORA 3346	1 AH 1	TROISIÈME STAGE EN AUDIOLOGIE

SEGMENT 70 PROPRE À L'ORIENTATION AUDIOLOGIE

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	14 CR
ORA 3362	2 AH 1	PSYCHOLOGIE DE L'AUDITION
ORA 3363	2 AH 1	DÉFICIENCES AUDITIVES PÉRIPHÉRIQ. 1
ORA 3364	2 AH 1	DÉFICIENCES AUDITIVES PÉRIPHÉRIQ. 2
ORA 3365	2 AH 1	DÉFICIENCES AUDITIVES CENTRALES
ORA 3366	3 AH 1	INTERVENTION AUDIOLOGIQUE 1
ORA 3367	3 AH 1	INTERVENTION AUDIOLOGIQUE 2

SEGMENT 71 PROPRE À L'ORIENTATION ORTHOPHONIE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	14 CR
ORA 3354	2 AH 1	TROUBLES DE L'ARTICULATION
ORA 3355	2 AH 1	TROUBLES DE LA RÉSONANCE
ORA 3356	2 AH 1	TROUBLES DE LA PHONATION

ORA 3367	2 AH 1	TROUBLES DE LA FLUIDITÉ
ORA 3368	2 AH 1	TROUBLES APPRÉHENS. LANG. ORAL ÉCRIT
ORA 3369	2 AH 1	TROUBLES ACQUIS. DU LANGAGE



Pastorale :

voir Études pastorales : orientation générale, Études pastorales : orientation pastorale en milieu de santé

Personnel :

voir Gestion des ressources humaines, Relations industrielles

Pharmacie

Faculté de pharmacie

B.Sc. spécialisé 1-675-1-0

Information sur le programme :

Raymonde L. Mariner

343-6111, poste 3270

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir complété au moins 50 crédits de cours dans un ou plusieurs programmes universitaires reconnus et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.3 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par la Faculté. Cette entrevue peut être éliminatoire.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire reconnu, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Candidature spéciale : toute personne détenant un DEC ou l'équivalent, ayant réussi les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus

et possédant une expérience de travail jugée exceptionnelle d'au moins trois années consécutives dans le domaine scientifique.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.5 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent au Canada à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.6 Autre.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée à l'automne 1996 à 133 étudiants.

3.2 Pour les collégiens, les universitaires et les cas spéciaux : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie.

3.3 Pour les candidats universitaires :

Le Comité d'admission distingue deux sous-contingents différents afin d'attribuer un certain nombre de places : aux candidats n'ayant pas complété un premier grade universitaire ; aux candidats ayant complété un premier grade universitaire.

3.4 Six (6) places peuvent être attribuées, par entente intergouvernementale, à des candidats francophones hors-Québec.

3.5 Un maximum de cinq (5) places peuvent être attribuées à des candidats étrangers citoyens de pays en voie de développement ou à des candidats admis en cours de programme.

3.6 Cinq (5) places peuvent être attribuées à des étudiants réadmis ou réinscrits.

4 Critères de sélection

La Faculté envisage d'introduire, cette année, un nouveau critère de sélection en remplacement des tests d'admission pour le programme de pharmacie. Si tel était le cas, les nouvelles modalités de sélection des candidats seront annoncées à la fin de l'automne.

4.1 Pour les collégiens

Selon les critères présentement en vigueur, une présélection est faite, fondée sur l'excellence des dossiers scolaires établie en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC).

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC).

Les meilleurs candidats peuvent être admis sans être soumis à d'autres critères. Les autres candidats peuvent être convoqués à des tests et/ou à une ou plusieurs entrevues qui peuvent être éliminatoires.

Un score global est établi pour les candidats retenus selon la pondération suivante :
dossier scolaire : 60 %
tests et/ou entrevues : 40 %

Les offres d'admission sont faites à partir d'une liste d'excellence dressée par ordre décroissant du score global, jusqu'à ce que soient comblées toutes les places attribuées aux candidats collégiens.

4.2 Pour les universitaires

Selon les critères présentement en vigueur, une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collége est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier scolaire.

Les meilleurs candidats peuvent être admis sans être soumis à d'autres critères. Les autres candidats retenus peuvent être convo-

qués à des tests et/ou à une ou plusieurs entrevues qui peuvent être éliminatoires. Un score global est établi pour ces candidats selon la pondération suivante :
dossier scolaire : 60 %
tests et/ou entrevues : 40 %

Pour ces candidats, à dossier égal, priorité peut être accordée à ceux ayant le plus grand nombre de crédits dans un programme universitaire reconnu comme la biochimie, la biologie et la chimie. Une liste d'excellence distincte est constituée pour chacun des sous-contingents de candidats universitaires.

4.3 Pour les cas spéciaux

Les dossiers sont étudiés par la Faculté qui tient compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail. Les candidats jugés les meilleurs sont convoqués à une entrevue. Cette entrevue est décisionnelle.

4.4 Pour les francophones hors-Québec

Les dossiers doivent être de valeur égale à ceux des candidats acceptés dans les autres catégories.

L'étude de ces candidatures est faite par le Comité d'admission et par le Bureau des admissions.

4.5 Pour les candidats étrangers boursiers

Ces candidats doivent présenter un dossier dont l'excellence, au jugement du Comité d'admission, est comparable au moins à celle des candidats québécois admis. Ils sont convoqués aux entrevues.

Il est de la responsabilité de ces candidats de fournir à la Faculté, au moment du dépôt de leur demande d'admission, toutes les informations pertinentes concernant leur bourse : durée, montant et obligations. Pour les boursiers d'un gouvernement, on exige que ce gouvernement ait établi une entente officielle avec l'Université. Ces candidats doivent détenir un visa d'étudiant.

L'étude de ces candidatures est faite par le Comité d'admission et par le Bureau du registraire. La décision est prise par la Faculté.

4.6 Exceptionnellement, des candidats ayant commencé des études en pharmacie dans une université reconnue peuvent être admis en première année seulement et selon la disponibilité des places. Ils sont évalués selon les critères qui s'appliquent aux candidats universitaires. La sélection est faite par la Faculté qui prend en considération tout critère jugé pertinent et convoque les candidats retenus à une ou plusieurs entrevues qui sont décisionnelles.

Les candidats qui détiennent déjà un baccalauréat en pharmacie ou l'équivalent ne sont pas admissibles.

4.7 Les cas spéciaux doivent joindre un curriculum vitae à leur demande d'admission.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Ce programme, d'une durée de 4 années (8 trimestres), est offert au trimestre d'automne seulement et doit être suivi à plein temps.

5.4 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au 15 septembre.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-76.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Le cours Chimie 204 peut être accepté comme substitut au cours Chimie 202.

5.8 Les candidats universitaires n'ayant pas le DEC doivent, pour être admissibles, avoir complété un minimum de 50 crédits de cours dans un programme universitaire reconnu comme la biochimie, la biologie et la chimie, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	734	656
Refus	337	402
Offres d'admission	214	71
Capacité d'accueil (pour l'automne 1996)	115	18

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 31,743.

Programme 1-675-1-0

Version 08

Baccalauréat en pharmacie

Le programme comprend 133 crédits de cours obligatoires (blocs 01 A à 01 H) et 9 crédits de cours à option.

Une modification à ce programme est actuellement à l'étude.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	19 CR
ANI 1983	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE
ANI 1982	2 A 1	HISTOLOGIE HUMAINE
MSD 1000	3 A 1	INTRA LA BIOSTAT APPL EN PHARMACIE
PHM 1120	2 A 1	INTRODUCTION A LA PROFESSION
PHM 1121	3 A 1	PHARMACIE PHYSICO CHIMIQUE 1
PHM 1140	4 A 1	BIOCHIMIE
PSL 1982	2 A 1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX

BLOC 01 B	OBLIGATOIRE	19 CR
PHM 1210	1 H 1	MEDICAMENTS NON PRESCRITS
PHM 1220	2 H 1	PHARMACOGNOSIE
PHM 1230	3 H 1	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLECULAIRE
PHM 1231	3 H 1	CHIMIE MEDICINALE 1
PHM 1232	3 H 1	PHARMACIE PHYSICO-CHIMIQUE 2
PHM 1240	4 H 1	QUALITE DU MEDICAMENT
PSL 1983	2 H 1	PHYSIOLOGIE GENERALE

BLOC 01 C	OBLIGATOIRE	22 CR
MCB 2990	4 A 1	MICROBIOLOGIE IMMUNE ET INFECTIO
PHM 2320	2 A 1	PHARMACOLOGIE MOLECULAIRE
PHM 2321	3 A 1	DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 1
PHM 2322	3 A 1	CHIMIE MEDICINALE 2
PHM 2341	4 A 1	PHARMACIE GALENIQUE 1
PHM 2443	4 A 1	BIOPHARMACIE ET PHARMACOCINETIQUE
PTL 1971	2 A 1	PATHOLOGIE GENERALE

BLOC 01 D	OBLIGATOIRE	21 CR
PHM 2330	3 H 1	BIOLOGIE CLINIQUE
PHM 2432	3 H 1	DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 2
PHM 2440	4 H 1	ANTIBIOTIQUES ET ANTICANCEREUX
PHM 2441	4 H 1	PHARMACOLOGIE 1
PHM 2442	4 H 1	PHARMACIE GALENIQUE 2
PTL 2592	3 H 1	PATHOLOGIE SPECIALE

BLOC 01 E	OBLIGATOIRE	20 CR
NUT 3985	2 A 1	NUTRITION NORMALE ET THERAPEUTIQUE
PHM 3520	2 A 1	COMMUNICATION
PHM 3525	2 A 1	LEGISLATION, ETHIQUE PHARMACEUTIQUES
PHM 3526	2 A 1	MANAGEMENT ET MARKETING EN PHARMACIE
PHM 3527	2 A 1	DERMOPHARMACIE
PHM 3532	3 A 1	PHARMACOLOGIE 2
PHM 3533	3 A 1	DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 3
PHM 3541	4 A 1	PHARMACOTHERAPIE 1

BLOC 01 F	OBLIGATOIRE	17 CR
PHM 3620	2 H 1	TOXICOLOGIE ET PHARMACODEPENDANCE
PHM 3623	2 H 1	PHARMACOLOGIE 3
PHM 3630	3 H 1	AUTOMEDICATION, INSTRUMENTS MEDICAUX
PHM 3634	3 H 1	DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 4
PHM 3635	3 H 1	PHARMACIE SYSTEMES ET SERVICES SANTE
PHM 3642	4 H 1	PHARMACOTHERAPIE 2

BLOC 01 G	OBLIGATOIRE	2 CR
PHM 4120	2 A 1	ATELIERS DE PHARMACOTHERAPIE

BLOC 01 H	OBLIGATOIRE	14 CR
PHM 4601	2 H 1	ENSEIGNEMENT CLINIQUE 1
PHM 4602	2 H 1	ENSEIGNEMENT CLINIQUE 2

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 9 CR
PHM 1121	3 AH 1	HISTOIRE SOCIALE DE LA PHARMACIE
PHM 2081	1 AIE 1	SEMINAIRES 1
PHM 2302	2 AIE 1	PROBLEMES PHARMACEUTIQUES 1
PHM 3082	1 AIE 1	SEMINAIRES 2
PHM 3084	1 A 1	VISITES D'OBSERVATION
PHM 3285	2 AIE 1	PROBLEMES PHARMACEUTIQUES 2
PHM 4022	2 AH 1	FABRICATION PHARMACEUTIQUE 1
PHM 4023	2 AH 1	FABRICATION PHARMACEUTIQUE 2
PHM 4072	3 AH 1	RADIOPHARMACIE
PHM 4114	4 H 1	ANALYSE PHARMAC INSTRUMENTALE 1
PHM 4121	2 A 1	ADMINISTRATION D'OFFICINE
PHM 4125	2 A 1	INDUSTRIE DU MEDICAMENT
PHM 4138	4 A 1	PRODUITS STERILES
PHM 4140	2 H 1	ASPECTS SOCIO-ADMINISTRATIFS ACTUELS
PHM 4171	3 A 1	ADMINIST EN PHARMACIE D'HOPITAL
PHM 4215	4 A 1	ANALYSE PHARMACEUTIQUE INSTRUMENT 2
PHM 4229	2 AH 1	PRODUITS VETERINAIRES



Philologie :

voir Linguistique

Philosophie

Faculté des arts et des sciences

B.A. spécialisé 1-195-1-0

Majeur 1-195-2-0

Mineur 1-195-4-0

Information sur les programmes :

Bernard Carnois 343-5817

Diane Bergeron 343-6073

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente :

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111) poste 5578.

3.5 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.6 Ils peuvent être suivis entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

Programme 1-195-1-0

Version 08

B.A. spécialisé en philosophie

J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 63 à option et 9 au choix.

BLOC 87 A OBLIGATOIRE

18 CR

BASES DE LA PHILOSOPHIE

PHI 1400	3 A	1	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1520	3 H	1	INTRODUCTION À L'ONTOLOGIE
PHI 1600	2 H	1	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
PHI 1620	2 H	1	FONDEMENTS DE L'ÉTHIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 1716	3 A	1	INTROD. À LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
PHI 1808	3 A	1	DES PRÉSOCRATIQUES À ARISTOTE

BLOC 87 B OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR

COMPLÉMENTS : PENSÉE SCIENTIFIQUE

PHI 1005	3 A	1	LOGIQUE 1
PHI 1120	3 A	1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1180	3 H	1	INTROD. À LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1300	2 H	1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE

BLOC 87 C OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 15 CR

COMPLÉMENTS THÉMATIQUES

PHI 1280	3 H	1	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1290	3 H	1	ESTHÉTIQUE
PHI 1408	3 A	1	QUESTIONS D'ÉTHIQUE CONTEMPORAINES
PHI 1480	3 E	1	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 1610	3 A	1	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNE
PHI 1860	3 E	1	INTROD. À LA PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE

BLOC 87 D OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 1

PHI 2530	3 A	1	PROBLÈMES DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE
----------	-----	---	------------------------------------

PHI 2800	3 A	1	PHILOSOPHIE GRÉCOE: PLATON
PHI 2810	3 H	1	PHILOSOPHIE GRÉCOE: ARISTOTE
PHI 2820	3 A	1	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTÉLIENNE

BLOC 87 E OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 2

PHI 2801	3 H	1	LE RATIONALISME MODERNE
PHI 2870	3 A	1	LES LUMIÈRES EN EUROPE
PHI 2840	3 H	1	KANT ET L'IDÉALISME ALLEMAND
PHI 2850	3 A	1	KANT: CRITIQUE DE LA RAISON PURE
PHI 2870	3 A	1	L'EMPIRISME MODERNE

BLOC 87 F OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR

PHILOSOPHIE ET SCIENCES HUMAINES

PHI 2020	3 H	1	L'HÉRITAGE NIETZSCHE EN FRANCE
PHI 2200	3 A	1	NIETZSCHE
PHI 2215	3 A	1	ANTHROPOLOGIE ET BIOÉTHIQUE
PHI 2750	3 H	1	HUSSERL ET LA PHÉNOMÉNOLOGIE
PHI 2830	3 H	1	MYTHE, RELIGION ET CONSCIENCE

BLOC 87 G OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR

PHILOSOPHIE ÉTHICO-POLITIQUE

PHI 2805	3 A	1	THÉORIES ÉTHIQUES
PHI 2830	3 H	1	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT
PHI 2440	3 A	1	MÉTHODES ET ANALYSES ÉTHIQUES
PHI 2680	3 H	1	SIÈCLE DES LUMIÈRES: ASPECTS POLIT.
PHI 2690	3 A	1	PHILOSOPHIE DU DROIT

BLOC 87 H OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR

PHILOSOPHIE ET PENSÉE SCIENTIFIQUE

PHI 2005	3 H	1	LOGIQUE 2
PHI 2150	3 H	1	ÉPISTÉMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2160	3 A	1	ÉPISTÉMOLOGIE DES SCIENCES EXACTES
PHI 2170	3 A	1	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI 2175	3 H	1	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 2180	3 A	1	PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 2580	3 H	1	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

BLOC 87 I OPTION

MINIMUM 15 CR, MAXIMUM 24 CR

COURS APPROFONDIS

PHI 3010	3 H	1	PHILOSOPHIE ET ÉCRITURE
PHI 3110	3 H	1	PHILOS. DES SCIENCES CONTEMPORAINES
PHI 3200	3 A	1	ESTHÉTIQUE DE LA LITTÉRATURE
PHI 3480	3 H	1	THÉORIES DE L'ÉTAT MODERNE
PHI 3625	3 A	1	PROBLÈMES DE MÉTAPHYSIQUE
PHI 3630	3 H	1	PHILOSOPHIE DE L'ACTION
PHI 3640	3 H	1	HEGEL
PHI 3645	3 H	1	PROBLÈMES DE PHILOSOPHIE ALLEMANDE
PHI 3680	3 A	1	MARX
PHI 3710	3 A	1	PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
PHI 3720	3 H	1	MÉTHODES FORMELLES EN PHILOSOPHIE
PHI 3730	3 A	1	HERMÉNEUTIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 3740	3 H	1	PROBLÈME DU SUJET: DESCARTES À KANT
PHI 3760	3 H	1	HEIDEGGER
PHI 3805	3 H	1	ARISTOTE: ÉTHIQUE ET POLITIQUE
PHI 3820	3 H	1	LA MÉTAPHYSIQUE D'ARISTOTE
PHI 3880	3 A	1	AUTEURS MÉDIÉVAUX
PHI 3825	3 A	1	RELIGION, SCIENCE, RAISON PHILOSOPHIQUE

BLOC 87 J OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR

PHILOSOPHIE ORIENTALE

PHI 2950	3 H	1	LE CONFUCIANISME
PHI 2960	3 H	1	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE
PHI 3830	3 A	1	COURS DE LECTURES DIRIGÉES
PHI 3860	3 A	1	COSMOLOGIE TAOÏSTE

BLOC 87 L OPTION

MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR

LANGUES

ALL 1801	3 H	1	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ALL 1803	3 A	1	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2
ANG 1875	3 H	1	LECTURE DE L'ANGLAIS 2
ANG 2143	3 H	1	ENGLISH PROSE 1600-1800
CHN 1025	6 A	1	CHINOIS INTERMÉDIAIRE 1
CHN 1085	6 H	1	CHINOIS INTERMÉDIAIRE 2
CHN 2010	3 A	1	CHINOIS AVANCÉ: LANGUE ÉCRITE 1

* CHN 3080	3 H 1	CHINOIS AVANCE: LANGUE ECRITE 2
GRG 1001	3 A 1	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE
GRG 1021	3 H 1	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2
LAT 1001	3 H 1	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE
* LAT 1101	3 H 1	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2

BLOC 83 Y	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR
INITIATIONS COMPLEMENTAIRES		
AES 1010	3 AN 1	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
ALL 1001	6 A 2	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ANT 1013	3 A 1	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT 2025	3 A 1	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
BCM 1004	3 A 1	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
FRA 2120	3 A 1	LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 1
FRA 3017	3 AN 1	LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE
GRG 1101	3 AE 1	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
* HAR 3010	3 H 1	HISTOIRE DE L'ART ET ANTHROPOLOGIE
* HAR 3000	3 A 1	LES THEORIES DE L'ART
HST 1045	3 H 1	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
* HST 1021	3 A 1	L'ANTIQUITE
LAT 1111	3 AE 1	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LNG 1000	3 H 1	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2040	3 H 1	FRAGMATIQUE
POL 2100	3 AN 1	IDEES POLITIQUES 2
POL 3007	3 AN 1	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
PSY 1902	3 AN 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY 1901	3 H 1	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET
SOL 3018	3 A 1	DURKHEIM
SOL 3309	3 H 1	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE

Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 83 A, 83 B et 83 C.

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle PHI.

Programme 1-195-2-0 Version 08

Majeur en philosophie

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.

BLOC 84 A	ORIENTATION	18 CR
BASES DE LA PHILOSOPHIE		
PHI 1400	3 A 1	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1520	3 H 1	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE
PHI 1600	3 H 1	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
PHI 1620	3 H 1	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 1710	3 A 1	INTRODUC. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
PHI 1800	3 A 1	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE

BLOC 84 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
COMPLEMENTES : PENSEE SCIENTIFIQUE		
PHI 1500	3 A 1	LOGIQUE 1
PHI 1130	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1180	3 H 1	INTRODUC. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1300	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE

BLOC 84 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
COMPLEMENTES THEMATIQUES		
PHI 1000	3 H 1	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1250	3 H 1	ESTHETIQUE
PHI 1400	3 A 1	QUESTIONS D'ETHIQUE CONTEMPORAINES
PHI 1400	3 E 1	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
* PHI 1610	3 A 1	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNITE
PHI 1900	3 E 1	INTRODUC. A LA PHILOSOPHIE MEDIEVALE

BLOC 84 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 1		
* PHI 2030	3 A 1	PROBLEMES DE PHILOSOPHIE MEDIEVALE
PHI 2000	3 A 1	PHILOSOPHIE GRECQUE: PLATON
PHI 2010	3 H 1	PHILOSOPHIE GRECQUE: ARISTOTE
* PHI 2020	3 A 1	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELICENNE

BLOC 84 E	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 15 CR
HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 2		
* PHI 2001	3 H 1	LE NATIONALISME MODERNE
PHI 2015	3 A 1	LES LUMIERES EN EUROPE
PHI 2040	3 H 1	KANT ET L'IDEALISME ALLEMAND
PHI 2050	3 A 1	KANT: CRITIQUE DE LA RAISON PURE
* PHI 2070	3 A 1	L'EMPIRISME MODERNE

BLOC 84 F	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 15 CR
PHILOSOPHIE ET SCIENCES HUMAINES		
PHI 2030	3 H 1	L'HERITAGE NIETZSCHEEN EN FRANCE
PHI 2200	3 A 1	NIETZSCHE
PHI 2215	3 A 1	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE
* PHI 2700	3 H 1	HUSSERL ET LA PHENOMENOLOGIE
PHI 2820	3 H 1	MYTHE, RELIGION ET CONNAISSANCE

BLOC 84 G	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 15 CR
PHILOSOPHIE ETHICO-POLITIQUE		
PHI 2405	3 A 1	THEORIES ETHIQUES
PHI 2430	3 H 1	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT
PHI 2440	3 A 1	METHODES ET ANALYSES ETHIQUES
PHI 2600	3 H 1	SIÈCLE DES LUMIERES: ASPECTS POLIT.
PHI 2630	3 A 1	PHILOSOPHIE DU DROIT

BLOC 84 H	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 18 CR
PHILOSOPHIE ET PENSEE SCIENTIFIQUE		
PHI 2005	3 H 1	LOGIQUE 2
* PHI 2100	3 H 1	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2100	3 A 1	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES EXACTES
PHI 2170	3 A 1	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI 2175	3 H 1	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 2180	3 A 1	PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 2500	3 H 1	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

BLOC 84 I	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 9 CR
COURS APPROFONDIS		
* PHI 3010	3 H 1	PHILOSOPHIE ET ECRITURE
PHI 3110	3 H 1	PHILOS. DES SCIENCES CONTEMPORAINES
PHI 3250	3 A 1	ESTHETIQUE DE LA LITTÉRATURE
PHI 3400	3 H 1	THEORIES DE L'ÉTAT MODERNE
* PHI 3625	3 A 1	PROBLEMES DE METAPHYSIQUE
PHI 3630	3 H 1	PHILOSOPHIE DE L'ACTION
PHI 3640	3 H 1	HEGEL
PHI 3645	3 H 1	PROBLEMES DE PHILOSOPHIE ALLEMANDE
PHI 3600	3 A 1	MARX
PHI 3710	3 A 1	PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
* PHI 3720	3 H 1	METHODES FORMELLES EN PHILOSOPHIE
PHI 3730	3 A 1	HERMENEUTIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 3740	3 H 1	PROBLEME DU SUJET: DESCARTES A KANT
* PHI 3760	3 H 1	REIDEGGER
* PHI 3805	3 H 1	ARISTOTE: ETHIQUE ET POLITIQUE
PHI 3830	3 H 1	LA METAPHYSIQUE D'ARISTOTE
PHI 3860	3 A 1	AUTEURS MEDIEVAUX
* PHI 3925	3 A 1	RELIGION, SCIENCE, RAISON PHILOSOPHIQUE

BLOC 84 J	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 3 CR
PHILOSOPHIE ORIENTALE		
* PHI 2950	3 H 1	LE CONFUCIANISME
PHI 2960	3 H 1	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE
* PHI 2960	3 A 1	COSMOLOGIE TAOISTE

BLOC 84 K	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
INITIATIONS COMPLEMENTAIRES		
AES 1010	3 AN 1	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
ALL 1001	6 A 1	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ANT 1013	3 A 1	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT 2026	3 A 1	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
BCM 1004	3 A 1	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE

ECN		3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSE ECONOMIQUE 1
FRA 2128	3 A 1	1	LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 1
FRA 2017	3 A 1	1	LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE
GRG 1111	3 AE 1	1	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
HAR 2410	3 H 1	1	HISTOIRE DE L'ART ET ANTHROPOLOGIE
HAR 2000	3 A 1	1	LES THEORIES DE L'ART
HST 1045	3 H 1	1	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 1031	3 A 1	1	L'ANTIQUITE
LAT 1111	3 AE 1	1	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LNG 1880	3 H 1	1	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2240	3 H 1	1	PRAGMATIQUE
POL 2100	3 AHE 1	1	IDEE POLITIQUE 2
POL 3807	3 AH 1	1	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
PSY 1952	3 AH 1	1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY 1907	3 H 1	1	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET
SOL 2018	3 A 1	1	DURKHEIM
SOL 2209	3 H 1	1	CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE

Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 84 A, 84 B et 84 C.

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de single PHI.

Programme 1-195-4-0

Version 03

Mineur en philosophie

J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 85 A OBLIGATOIRE

6 CR

BASES DE LA PHILOSOPHIE

PHI 1000	3 H 1	1	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
PHI 1000	3 A 1	1	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE

BLOC 85 B OPTION

MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 12 CR

COMPLÉMENTS DE BASE

PHI 1005	3 A 1	1	LOGIQUE 1
PHI 1130	3 A 1	1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1180	3 H 1	1	INTRODUC. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1200	3 H 1	1	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1250	3 H 1	1	ESTHÉTIQUE
PHI 1300	3 H 1	1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1400	3 A 1	1	QUESTIONS D'ÉTHIQUE CONTEMPORAINES
PHI 1420	3 A 1	1	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1400	3 E 1	1	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 1020	3 H 1	1	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE
PHI 1630	3 A 1	1	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNE
PHI 1620	3 H 1	1	FONDEMENTS DE L'ÉTHIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 1710	3 A 1	1	INTRODUC. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
PHI 1860	3 E 1	1	INTRODUC. A LA PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE

BLOC 85 C OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 1

PHI 2520	3 A 1	1	PROBLÈMES DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE
PHI 2000	3 A 1	1	PHILOSOPHIE GRECQUE: PLATON
PHI 2010	3 H 1	1	PHILOSOPHIE GRECQUE: ARISTOTE
PHI 2030	3 A 1	1	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTÉLIENNE

BLOC 85 D OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 2

PHI 3001	3 H 1	1	LE RATIONALISME MODERNE
PHI 3015	3 A 1	1	LES LUMIÈRES EN EUROPE
PHI 3040	3 H 1	1	KANT ET L'IDÉALISME ALLEMAND
PHI 3050	3 A 1	1	KANT: CRITIQUE DE LA RAISON PURE
PHI 3070	3 A 1	1	L'IMPRIMÉ MODERNE

BLOC 85 E OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

PHILOSOPHIE ET SCIENCES HUMAINES

PHI 2020	3 H 1	1	L'HÉRITAGE NIETZSCHE EN FRANCE
PHI 2080	3 A 1	1	NIETZSCHE
PHI 2215	3 A 1	1	ANTHROPOLOGIE ET BIOÉTHIQUE
PHI 2750	3 H 1	1	HUSSERL ET LA PHÉNOMÉNOLOGIE
PHI 2000	3 H 1	1	MYTHE, RELIGION ET CONNAISSANCE

BLOC 85 F OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

PHILOSOPHIE ÉTHICO-POLITIQUE

PHI 2405	3 A 1	1	THÉORIES ÉTHIQUES
PHI 3030	3 H 1	1	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT
PHI 3440	3 A 1	1	MÉTHODES ET ANALYSES ÉTHIQUES
PHI 2080	3 H 1	1	SIÈCLE DES LUMIÈRES: ASPECTS POLIT.
PHI 2000	3 A 1	1	PHILOSOPHIE DU DROIT

BLOC 85 G OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

PHILOSOPHIE ET PENSÉE SCIENTIFIQUE

PHI 2005	3 H 1	1	LOGIQUE 2
PHI 2100	3 H 1	1	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2160	3 A 1	1	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES EXACTES
PHI 2170	3 A 1	1	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI 2175	3 H 1	1	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 2180	3 A 1	1	PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 2080	3 H 1	1	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

BLOC 85 I OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

PHILOSOPHIE ORIENTALE

PHI 2950	3 H 1	1	LE CONFUCIANISME
PHI 2960	3 H 1	1	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de single PHI.



Physiologie :

Voir Sciences biologiques

Physiologie animale :

voir Sciences biologiques

Physiothérapie

Faculté de médecine

B.Sc. spécialisé 1-745-1-0

Information sur le programme :

Christiane Gauthier-Gagnon

343-7833

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Selon, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par l'École de réadaptation.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Technicien en réadaptation physique : toute personne qui détient un DEC en techniques de réadaptation ou qui est en voie de l'obtenir.

2.5 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.6 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.7 Candidature particulière : toute personne qui détient le DEC ou l'équivalent et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) années à plein temps sur le marché du travail.

2.8 Autre.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil est répartie comme suit : deux (2) places de réinscription, s'il y a lieu ; quatre (4) places pour les candidats francophones hors-Québec dont les dossiers présentent une valeur égale à celle des candidats acceptés dans les autres catégories ; cinq (5) places pour les adultes et les cas spéciaux ; sept (7) places pour les techniciens en réadaptation ; une (1) place pour les candidats étrangers de pays francophones en voie de développement.

3.2 Le reste de la capacité d'accueil est réparti entre les collégiens et les universitaires. On accorde trente-cinq (35) places aux candidats collégiens. Les places restantes seront attribuées aux universitaires.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens, les universitaires, les techniciens en réadaptation physique et les francophones hors-Québec : l'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les adultes et les cas spéciaux :

Les dossiers sont étudiés par l'École pour fins de présélection en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail.

Les candidats présélectionnés sont convoqués à une entrevue. Cette entrevue est décisionnelle.

4.3 Pour les autres catégories :

Les dossiers sont étudiés par l'École de réadaptation et le Bureau du registraire.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.5 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.6 Les techniciens en réadaptation, les universitaires, les candidatures particulières et les adultes doivent avoir complété tous les cours du bloc 10.11 énumérés au point 1.1, sauf le cours Chimie 201.

5.7 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	518	950
Refus	306	441
Offres d'admission	115	49
Capacité d'accueil	35	27

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 33,300.

Programme 1-745-1-0

Version 10

B.Sc. spécialisé en physiothérapie

Ce programme comprend 38 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Les étudiants de 1^{re} et 2^e années s'inscrivent à la version 10 de ce programme.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1^{re} année Bloc 70 A — 36 crédits obligatoires

2^e année Bloc 70 B — 28 crédits obligatoires ; 3 crédits au choix

3^e année Bloc 70 C — 22 crédits obligatoires ; 3 crédits au choix ; Bloc 70 D — 6 crédits à option.

Bloc 70 E — 12 crédits obligatoires.

ANI 1952	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE
ANI 1961	2 A 1	HISTOLOGIE HUMAINE
ANI 2064	4 H 1	ANATOMIE DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR
MSO 2160	3 A 1	INTRODUCTIFS METHODES QUANTITATIVES
PNT 1103	2 A 1	BIOMECHANIQUE
PNT 1107	2 H 1	KINESITHERAPIE 1
PNT 1108	3 H 1	KINESITHERAPIE 2 ET MASSOTHERAPIE
PNT 1109	2 A 1	INTRODUCTION A LA PHYSIOTHERAPIE
PNT 1151	1 H 1	STAGE CLINIQUE 1
PNT 1218	2 H 1	APPROCHE SCIENT. EN PHYSIOTHERAPIE
PSL 1982	2 A 1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSL 1983	3 H 1	PHYSIOLOGIE GENERALE
PSI 1951	3 AHE 1	RELATIONS INTERPERSONNELLES
PTL 1929	2 H 1	PATHOLOGIE GENERALE
REA 1106	3 A 1	KINESIOLOGIE 1

EPH 2201	2 H 1	PHYSIOLOGIE DE L'EXERCICE
PHL 2900	2 H 1	ELEMENTS DE PHARMACOLOGIE
PNT 2204	4 A 1	KINESIOLOGIE 2
PNT 2206	3 H 1	PHYSIOTHERAPIE DU SYSTEME LOCOMOTEUR 1
PNT 2207	4 A 1	PHYSIOTHERAPIE DU SYSTEME LOCOMOTEUR 2
PNT 2213	3 A 1	MODALITES ELECTROTHERAPEUTIQUES 1
PNT 2214	3 A 1	PHYSIOTHERAPIE EN NEUROLOGIE 1
PNT 2216	3 H 1	PHYSIOTHERAPIE EN NEUROLOGIE 2
PNT 2252	2 H 1	STAGE CLINIQUE 2
PSL 2903	2 A 1	INTÉGRATION DANS LE SYSTEME NERVEUX

PNT 3315	4 AH 2	KINESITHERAPIE 3
PNT 3317	2 A 1	KINESITHERAPIE 4
PNT 3318	3 A 1	GERONTOLOGIE ET GERIATRIE
PNT 3319	3 H 1	MODALITES ELECTROTHERAPEUTIQUES 2
PNT 3354	3 A 1	STAGE 3
PST 1970	2 A 1	PSYCHOPATHOLOGIE
PSY 2914	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPES
REA 3300	2 H 1	SYSTEME DE SANTE ET GESTION

ERT 3317	3 H 1	ERGONOMIE ET INTEGRATION AU TRAVAIL
PNT 3365	3 AH 1	TRAUMATOLOGIE SPORTIVE
PNT 3366	3 AH 1	MOBILISATIONS ARTICULAIRES
PNT 3367	3 AH 1	INTERVENTIONS PHYSIOTHERAPIQUES SPEC
PNT 3368	3 AH 1	ORGANISATION ET PERFORMANCE MOTRICE
PNT 3369	3 AHE 1	APPROCHES NEUROFACILITANTES

PNT 4050	3 AHE 1	STAGE CLINIQUE 4
PNT 4051	3 AHE 1	STAGE CLINIQUE 5
PNT 4052	3 AHE 1	STAGE CLINIQUE 6
PNT 4053	3 AHE 1	STAGE CLINIQUE 7

Physique

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé 1-200-1-0

Majeur 1-200-2-0

Mineur 1-200-4-0

(Voir aussi *Mathématiques-physique*)

Information sur les programmes :

Claude Carignan

343-6128

Information sur l'admission :

343-7078

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de

deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301.

3.5. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6. Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.7. Un baccalauréat en éducation, option enseignement secondaire, ayant la physique comme discipline principale ou discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

3.8. Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.10. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6812).

3.9. Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-200-1-0

Version 09

B.Sc. spécialisé en physique

J

Ce programme totalise 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 10 A OBLIGATOIRE 37 CR

PHYSIQUE FONDAMENTALE

PHY 1010	3 A 1	ÉVOLUTION DES CONCEPTS EN PHYSIQUE
PHY 1400	3 H 1	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1600	3 AH 1	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH 1	MECANIQUE 1
PHY 1602	3 AH 1	MECANIQUE 2
PHY 2213	3 A 1	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3 H 1	MECANIQUE STATISTIQUE 1
PHY 2326	3 H 1	OPTIQUE
PHY 2400	3 A 1	ELECTROMAGNETISME 2
PHY 2804	3 A 1	MECANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2805	3 H 1	MECANIQUE QUANTIQUE 2

BLOC 10 B OBLIGATOIRE 16 CR

OUTILS MATHÉMATIQUES

MAT 1400	3 AH 1	CALCUL AVANCÉ 1
+ MAT 1400	3 AH 1	CALCUL AVANCÉ 2
MAT 1804	4 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE POUR PHYSICIENS
+ MAT 2120	3 AH 1	VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2806	3 A 1	ANALYSE APPLIQUÉE 1

BLOC 10 C OBLIGATOIRE 17 CR

FORMATION PRATIQUE

PHY 1501	3 H 1	INTROD. À LA PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE
PHY 2436	3 A 1	PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE

PHY 2503 3 H 1 PROJETS EXPÉRIMENTAUX
PHY 3040 2 H 1 LABORATOIRE D'OPTIQUE

BLOC 10 D OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 4 CR

OUTILS INFORMATIQUES

+ IFT 1802	3 H 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
+ IFT 1800	3 AH 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C
+ MAT 1801	1 A 1	MÉTHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES

BLOC 10 E OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 2 CR

OUTILS MATHÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES

+ MAT 1730	4 AH 1	PROBABILITÉS 1
+ MAT 2115	3 H 1	ÉQUATIONS DIFFÉRENTIELLES
+ MAT 2415	3 H 1	MODÉLISATION MATHÉMATIQUE
+ MAT 3362	3 A 1	GÉOMÉTRIE DIFFÉRENTIELLE
+ MAT 3406	3 H 1	ANALYSE APPLIQUÉE 2

BLOC 10 F OPTION MINIMUM 10 CR, MAXIMUM 21 CR

COMPLÉMENTS DE PHYSIQUE

PHY 1410	3 A 1	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1715	3 A 1	SYSTÈME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2121	3 H 1	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 2410	3 A 1	CIRCUITS ÉLECTRIQUES ET MÉTROLOGIE
PHY 2115	3 H 1	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 3030	3 H 1	PROJET DE FIN D'ÉTUDES
PHY 3060	3 H 1	MÉTHODES NUMÉRIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3070	3 H 1	RELATIVITÉ GÉNÉRALE
PHY 3075	3 A 1	MODÉLISATION NUMÉRIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3080	3 A 1	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE
PHY 3140	3 A 1	HYDRODYNAMIQUE
PHY 3181	3 A 1	MÉTHODES GÉOMÉTRIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3214	3 A 1	MECANIQUE STATISTIQUE 2
PHY 3320	3 H 1	OPTIQUE MODERNE
PHY 3410	3 H 1	CIRCUITS ÉLECTRONIQUES
PHY 3450	3 A 1	PHYSIQUE DES PLASMAS
PHY 3460	3 H 1	ELECTROMAGNETISME 3
PHY 3520	3 H 1	PHYSIQUE DE L'ÉTAT SOLIDE
PHY 3551	3 A 1	MECANIQUE QUANTIQUE 3
PHY 3600	3 H 1	PHYSIQUE NUCLÉAIRE
PHY 3610	3 H 1	PHYSIQUE DES PARTICULES
PHY 3700	3 A 1	ATMOSPHÈRE, ENVIRONNEMENT STELLAIRES
PHY 3710	3 H 1	STRUCTURE ET ÉVOLUTION STELLAIRES
PHY 3830	3 H 1	STRUCTURE ATOMIQUE ET MOLÉCULAIRE
PHY 3900	3 H 1	BIOPHYSIQUE
PHY 4030	3 H 1	PROBLÈMES VARIÉS DE PHYSIQUE

BLOC 10 F OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

CONTRIBUTION D'AUTRES DISCIPLINES

BCM 1531	3 A 1	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE
BIO 1153	3 AH 1	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 2101	3 A 1	BIOLOGIE MOLÉCULAIRE
CHM 1800	3 H 1	PHYSICO-CHIMIE GÉNÉRALE
CHM 1904	3 A 1	PHYSICO-CHIMIE GÉNÉRALE 1A
+ CHM 2905	3 A 1	PHYSICO-CHIMIE GÉNÉRALE 2
GED 2122	3 AH 1	CLIMATOLOGIE
GLS 1852	3 A 1	GÉOLOGIE GÉNÉRALE
HST 1045	3 H 1	INTRODUC. À L'HISTOIRE DES SCIENCES
PH 1005	3 A 1	LOGIQUE 1
PH 1130	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PH 2155	3 H 1	PHILOSOPHIE DES SCIENCES CONTEMPORAINES

Condition d'admission aux études supérieures en biophysique : un minimum de neuf crédits parmi BCM 1531, BIO 1153, BIO 2101, CHM 2905, PHY 3030 et PHY 3900.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple PHY.

Majeur en physique**J**

Ce programme totalise 45 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

29 CR

PHYSIQUE FONDAMENTALE

PHY 1010	2 A 1	EVOLUTION DES CONCEPTS EN PHYSIQUE
PHY 1440	3 H 1	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1620	3 AH 1	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH 1	MECANIQUE 1
PHY 1852	3 AH 1	MECANIQUE 2
PHY 2212	3 A 1	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3 H 1	MECANIQUE STATISTIQUE 1
PHY 2440	3 A 1	ELECTROMAGNETISME 2
PHY 2804	3 A 1	MECANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2905	3 H 1	MECANIQUE QUANTIQUE 2

BLOC 71 B OBLIGATOIRE

13 CR

OUTILS MATHÉMATIQUES

MAT 1440	3 AH 1	CALCUL AVANCÉ 1
+ MAT 1450	3 AH 1	CALCUL AVANCÉ 2
+ MAT 1894	4 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE POUR PHYSICIENS
+ MAT 2400	3 A 1	ANALYSE APPLIQUÉE 1

BLOC 71 C OBLIGATOIRE

3 CR

FORMATION PRATIQUE

PHY 1501	3 H 1	INTROD. A LA PHYSIQUE EXPERIMENTALE
----------	-------	-------------------------------------

BLOC 71 D OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 4 CR

OUTILS INFORMATIQUES

+ IFT 1863	3 H 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
+ IT 1868	3 AH 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C
+ MAT 1881	1 A 1	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES

BLOC 71 E OPTION

MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 8 CR

COMPLÉMENTS DE PHYSIQUE

PHY 1410	3 A 1	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1715	3 A 1	SYSTÈME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2121	3 H 1	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 2325	3 H 1	OPTIQUE
PHY 2410	3 A 1	CIRCUITS ÉLECTRIQUES ET MÉTROLOGIE
PHY 2476	3 A 1	PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 2562	3 H 1	PROJETS EXPERIMENTAUX
PHY 2715	3 H 1	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 3036	3 H 1	PROJET DE FIN D'ÉTUDES
PHY 3040	3 H 1	LABORATOIRE D'OPTIQUE
PHY 3062	3 H 1	METHODES NUMERIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3070	3 H 1	RELATIVITÉ GÉNÉRALE
PHY 3075	3 A 1	MODÉLISATION NUMÉRIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3080	3 A 1	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE
PHY 3140	3 A 1	HYDRODYNAMIQUE
PHY 3181	3 A 1	METHODES GEOMETRIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3214	3 A 1	MECANIQUE STATISTIQUE 2
PHY 3220	3 H 1	OPTIQUE MODERNE
PHY 3410	3 H 1	CIRCUITS ÉLECTRONIQUES
PHY 3450	3 A 1	PHYSIQUE DES PLASMAS
PHY 3460	3 H 1	ELECTROMAGNETISME 3
PHY 3520	3 H 1	PHYSIQUE DE L'ÉTAT SOLIDE
PHY 3553	3 A 1	MECANIQUE QUANTIQUE 3
PHY 3600	3 H 1	PHYSIQUE NUCLÉAIRE
PHY 3610	3 H 1	PHYSIQUE DES PARTICULES
PHY 3700	3 A 1	ATMOSPHÈRE, ENVIRONNEMENT STELLAIRES
PHY 3710	3 H 1	STRUCTURE ET ÉVOLUTION STELLAIRES
PHY 3830	3 H 1	STRUCTURE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE
PHY 3900	3 H 1	BIOPHYSIQUE
PHY 4000	3 H 1	PROBLÈMES VARIÉS DE PHYSIQUE

Programme 1-200-4-0

Version 03

Mineur en physique**J**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

12 CR

PHYSIQUE FONDAMENTALE

PHY 1440	3 H 1	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1620	3 AH 1	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1851	3 AH 1	MECANIQUE 1
PHY 1852	3 AH 1	MECANIQUE 2

BLOC 71 B OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 14 CR

OUTILS MATHÉMATIQUES

MAT 1440	3 AH 1	CALCUL AVANCÉ 1
+ MAT 1450	3 AH 1	CALCUL AVANCÉ 2
+ MAT 1881	1 A 1	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES
MAT 1894	4 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE POUR PHYSICIENS
+ MAT 2400	3 A 1	ANALYSE APPLIQUÉE 1

BLOC 71 C OPTION

MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 16 CR

COMPLÉMENTS DE PHYSIQUE

PHY 1010	2 A 1	EVOLUTION DES CONCEPTS EN PHYSIQUE
PHY 1410	2 A 1	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1501	3 H 1	INTROD. A LA PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 1715	3 A 1	SYSTÈME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2121	3 H 1	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 2212	3 A 1	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3 H 1	MECANIQUE STATISTIQUE 1
PHY 2325	3 H 1	OPTIQUE
PHY 2410	3 A 1	CIRCUITS ÉLECTRIQUES ET MÉTROLOGIE
PHY 2440	2 A 1	ELECTROMAGNETISME 2
PHY 2476	3 A 1	PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 2715	3 H 1	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 2804	3 A 1	MECANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2905	3 H 1	MECANIQUE QUANTIQUE 2

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-
gle PHY.**Physique :**voir Enseignement de la physique au secondaire, Génie physi-
que, Mathématiques-physique**Planification et évaluation de l'intervention :**

voir Intervention psychoéducative

Politique :

voir Science politique

Politiques de main-d'oeuvre :

voir Relations industrielles

Portugais :
voir Études hispaniques

Prévention d'incendies :
voir Technologie de la prévention d'incendies

Procédés :
voir Génie chimique

Procédés métallurgiques :
voir Génie des matériaux

Production :
voir Gestion des opérations et de la production

Productique :
voir Génie industriel

Programme individualisé :
voir Études individualisées

Psychoéducation

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé 1-210-1-0

Information sur les programmes :

Yolande Tanguay 385-2530

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.3 : Mathématiques 337

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 104, 201, 301

Chimie 105, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique

adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Réussir les examens psychologiques de l'École de psychoéducation. Ces examens sont éliminatoires.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement collégial (CRC). Environ 50 % des candidats sont convoqués aux examens psychologiques de l'École de psychoéducation.

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

4.2 Pour les universitaires

Tous les candidats sont convoqués aux examens psychologiques de l'École de psychoéducation.

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.3 Pour les adultes

Tous les candidats sont convoqués aux examens psychologiques de l'École de psychoéducation.

Un classement est établi, qui tient compte de la scolarité antérieure et de l'expérience pertinente sur le marché du travail, ainsi que du résultat aux examens psychologiques.

4.4 Pour les cas particuliers

Tous les candidats sont convoqués aux examens psychologiques de l'École de psychoéducation.

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission

au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps. Les personnes qui ont une expérience de travail dans le domaine peuvent s'inscrire à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	348	255
Refus	325	137
Offres d'admission	92	60
Capacité d'accueil totale :	62	18

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien convoqué aux examens psychologiques de l'École de psycho-éducation : 23.000.

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 27.001.

Programme 1-210-1-0

Version 07

B.Sc. spécialisé en psychoéducation

J

Ce programme totalise 60 crédits obligatoires (dont 12 de stage), 27 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	3 CR
PSE 1108	3 A 1	INTRODUCTION À LA PSYCHOÉDUCATION

BLOC 70 B	OBLIGATOIRE	27 CR
-----------	-------------	-------

CONCEPTS DE BASE		
PSE 1102	3 A 1	DÉVELOPPEMENT SOCIO-AFFECTIF 1
+ PSE 1103	3 H 1	DÉVELOPPEMENT SOCIO-AFFECTIF 2
PSE 1104	3 A 1	DÉVELOPPEMENT COGNITIF
PSE 1106	3 H 1	ÉCOLOGIE SOCIALE DU DÉVELOPPEMENT
PSY 1025	3 A 1	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE
PSY 1085	3 H 1	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE
PSY 1105	3 A 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITÉ
PSY 1115	3 H 1	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
SVS 2236	3 AH 1	DYNAMIQUE FAMILIALE ET INTERVENTION

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
-----------	--------	----------------------------

COMPLÉMENTS AUX CONCEPTS DE BASE

ANT 1011	3 A 1	ÉVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
PSY 2508	3 AH 1	IDENTITÉ ET RAPPORTS INTERCULTURELS
+ PSY 3000	3 A 1	DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL (PIAGET)
+ PSY 3017	3 H 1	RELATIONS INTERPERSONNELLES
+ PSY 3030	3 H 1	PSYCHOLOGIE DU NOURRISSON
+ PSY 3050	3 A 1	ADOLESCENCE
+ PSY 3096	3 A 1	FAMILLE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT
SOL 1810	3 AH 1	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC
SOL 2502	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE

BLOC 70 D	OBLIGATOIRE	12 CR
-----------	-------------	-------

Méthodologie

PSE 1107	3 A 1	Méthodologie scientifique
+ PSE 1108	3 H 1	ANALYSES STATISTIQUES 1
+ PSE 2193	3 H 1	INSTRUMENTS DE MESURE ET D'ÉVALUAT.
+ PSE 2194	3 A 1	OBSERVATION DES COMPORTEMENTS

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 6 CR
-----------	--------	----------------------------

COMPLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE

+ PSE 3112	3 A 1	ANALYSES STATISTIQUES 2
+ PSE 3113	3 A 1	ÉVALUAT. DE PROGRAMMES D'INTERVENT.

+ PSE 3114	3 A 1	INADAPTION: PRÉDICTION, DÉPISTAGE
+ PSY 3802	3 AH 1	ATELIER DE PSYCHOMÉTRIE

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
-----------	--------	-----------------------------

INADAPTION PSYCHOSOCIALE

+ PSE 2105	3 H 1	INADAPTA. PETITE ENFANCE ET ENFANCE
+ PSE 2106	3 H 1	INADAPTION AU COURS DE L'ADOLESC.
+ PSE 2107	3 A 1	ÉTUDE DES LOIS RELATIVES AUX MANÈRES
+ PSE 3102	3 H 1	MODÈLES: PRÉVENTION ET INTERVENTION

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
-----------	--------	----------------------------

COMPLÉMENTS SUR L'INADAPTION

ANT 3052	3 H 1	CULTURE, DÉVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
CRJ 1011	3 H 1	DÉLINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOLOGIQUES
CRJ 2540	3 H 1	MINORITÉS ET QUESTION CRIMINELLE
CRJ 3000	3 A 1	JUSTICE DES MANÈRES
+ PSY 3116	3 H 1	SOCIOLOGIE
SOL 2103	3 H 1	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ
SVS 1885	3 AH 1	LEGISLATION SOCIALE
TAM 1221	3 AH 1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES

BLOC 70 H	OBLIGATOIRE	18 CR
-----------	-------------	-------

FORMATION À L'INTERVENTION

+ PSE 2108	3 A 2	Méthodologie de l'intervention 1
+ PSE 2109	6 A 2	STAGES
+ PSE 3104	3 A 2	Méthodologie de l'intervention 2
+ PSE 3113	6 A 2	STAGES

BLOC 70 I	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
-----------	--------	----------------------------

PRATIQUE DE L'INTERVENTION

CRJ 3020	3 H 1	MESURES POUR JEUNES CONTRÉVENANTS
+ PSE 2105	3 A 1	ÉTUDE DE CAS ET PLANS D'INTERVENTION
+ PSE 2106	3 A 1	INTERVENTIONS AUPRÈS DE LA FAMILLE
+ PSE 2107	3 A 1	INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE
+ PSE 2108	3 A 1	INTERVENTIONS DANS LA COMMUNAUTÉ
+ PSE 2109	3 A 1	INTERVENTIONS EN MILIEU RESIDENTIEL
+ PSE 3111	3 H 1	TECHNIQUES D'ENTREVUE
+ PSE 3115	3 A 1	FONCTIONNEMENT COGNITIF ET INTERV.
+ PSE 3116	3 A 1	INTERVENTIONS AVEC DES GROUPES

BLOC 70 J	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
-----------	--------	----------------------------

ANT 2902	3 H 1	PROBLÈMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 3050	3 A 1	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
CRJ 1990	3 AH 1	INTRODUCTION À LA CRIMINOLOGIE
CRJ 3201	3 AH 1	DROGUES ET CRIMINALITÉ
CRJ 3420	3 AH 1	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
SVS 1802	3 H 1	FONDEMENTS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 2377	3 H 1	INTERVENTION DE GROUPE
+ SVS 3144	3 AH 1	PRATIQUES EN PROTECTION DE L'ENFANCE
SVS 3145	3 AH 1	PRATIQUES: MILIEU ETHNIQUE MINORIT.
TAM 1221	3 AH 1	PRÉVENTION DES TOX.: ASP. THÉORIQUES
TAM 2400	1 AH 1	ADOLESCENCE ET CONDUITES À RISQUE
TAM 2410	1 AH 1	PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple PSE.



Psychoéducation

Faculté des arts et des sciences

Mineur 1-210-4-0

Information sur le programme :

Yolande Tanguay 385-2530

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir complété au moins trente (30) crédits de cours dans un majeur d'une discipline connexe.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Critère de sélection

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. L'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collégial est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4.2 Les disciplines connexes considérées sont : criminologie, psychologie et service social.

4.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Autres
Demandes	54
Refus	47
Offres d'admission	3
Capacité d'accueil totale : 25	

Programme 1-210-4-0

Versión 01

Mineur en psychoéducation

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	15 CR
INITIATION À LA PSYCHOÉDUCATION		
PSE 1810	3 A 1 x	DEVELOPPEM. HUMAIN ET SOCIALIZATION
PSE 1801	3 A 1 x	CHAMPS D'ÉTUDE EN PSYCHOÉDUCATION
* PSE 2104	3 A 1 x	OBSERVATION DES COMPORTEMENTS
* PSE 2105	3 H 1 x	INADAPTA. PETITE ENFANCE ET ENFANCE
* PSE 2106	3 H 1 x	INADAPTA. AU COURS DE L'ADOLESCEN.
BLOC 70 B		
MÉTHODOLOGIE		
* PSE 3112	3 A 1 x	ANALYSES STATISTIQUES 2

* PSE 3113	3 A 1 x	EVALUAT. DE PROGRAMMES D'INTERVENT.
* PSE 3114	3 A 1 x	INADAPTA. PRÉDICTION DÉPISTAGE

BLOC 70 C

OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR

CONNAISSANCES RELATIVES À L'INTERVENTION

PSE 1102	3 A 1 x	DEVELOPPEMENT SOCIO-AFFECTIF 1
* PSE 1103	3 H 1 x	DEVELOPPEMENT SOCIO-AFFECTIF 2
PSE 1104	3 A 1 x	DEVELOPPEMENT COGNITIF
PSE 1106	3 H 1 x	ÉCOLOGIE SOCIALE DU DEVELOPPEMENT
* PSE 2107	3 A 1 x	ÉTUDE DES LOIS RELATIVES AUX MINEURS
* PSE 3102	3 H 1 x	MODELES: PREVENTION ET INTERVENTION
PSY 1115	3 H 1 x	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
SVS 2376	3 AE 1 x	DYNAMIQUE FAMILIALE ET INTERVENTION

On ne peut être admis à ce programme avant d'avoir complété trente crédits d'études de premier cycle dans une discipline connexe.



Psychologie

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé 1-220-1-0

Majeur 1-220-2-0

Information sur les programmes :

Judith Comeau

343-8508

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 et avoir réussi les cours suivants : Formation complémentaire en méthodes quantitatives 201-300-92 ou Statistiques en sciences humaines 952-024-93

et

Biologie 921 ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.1 : Mathématiques 337 ou (103, 307)

Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921

Psychologie 101 ou 102

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 181, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi les cours du bloc 10.1 ou 10.9, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

- 2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- 2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- 2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.
- 2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.
- 2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

- 4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collégial est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.
- 4.2 Pour les autres catégories
Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.
- 4.3 Pour les cas particuliers
Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

- 5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.
- 5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.
- 5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :
- Mathématiques 103, 105, 203
 - Physique 101, 201, 301-78
 - Chimie 101, 201
 - Biologie 301
- 5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 sep-

- tembre :
- Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300)
 - Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)
 - Introduction à la psychologie (PSY 102)
 - Méthodes quantitatives en sciences humaines (METQ 300)
 - Économie globale (ÉCO 920)
 - Formation complémentaire en méthodes quantitatives (MAT 300) ou Statistiques en sciences humaines 952-024-33
 - Biologie 921 (BIO 921)
- 5.5 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines ou le nouveau DEC en sciences de la nature ou le DEC en sciences, lettres et arts pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir ce DEC. Cependant, tous les cours de l'un ou l'autre des blocs 10.1 ou 10.9 ou l'équivalent, énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.
- 5.6 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions ne sont pas satisfaites.
- 5.7 Le cours Psychologie 202 ou 213 ou 205 ou 305 peut être accepté comme substitut au cours Psychologie 101 ou 102.
- 5.8 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.
- 5.9 La capacité d'accueil englobant les programmes de baccalauréat et de majeur, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.
- 5.10 Un certificat en Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir Santé mentale dans la section de la Faculté de l'éducation permanente).
- 5.11 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.1 et 10.9.
- 5.12 Ces programmes doivent être suivis à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	830	416
Refus	266	198
Offres d'admission	262	120
Capacité d'accueil	133	67

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 26,150.

Programme 1-220-1-0

Version 05

B.Sc. spécialisée en psychologie

J

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.

BLOC D'A	OBLIGATOIRE	15 CR
PSY 102	3 H 1	LA MESURE EN PSYCHOLOGIE
PSY 104	3 A 1	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 1
PSY 106	3 A 1	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 1
PSY 107	3 AH 1	LABORATOIRE 1
PSY 108	3 AH 1	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 2
BLOC D'B	OPTION	ANNUAL 5 CR, MAXIMUM 15 CR
PSY 300	3 AH 1	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2
PSY 302	3 H 1	L'EVALUATION PSYCHOLOGIQUE
PSY 303	3 AH 1	ATELIER DE PSYCHOMETRIE
PSY 305	3 H 1	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 3

PSY 3006	3 H 1	MODELES NON PARAMETRIQUES EN PSYCH.	3 CR
PSY 3007	3 H 1	UTILISATION D'ORDINATEURS EN PSYCH.	3 CR
PSY 3008	3 AH 1	LABORATOIRE 2	3 CR
PSY 3009	3 AH 1	LABORATOIRE 3	3 CR

BLOC 01 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR	
PHI 1005	3 A 1	LOGIQUE 1	
PHI 1130	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE	
PHI 1200	3 H 1	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE	
PHI 1710	3 A 1	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE	
PSY 3007	3 A 1	LA THEORIE DES SYSTEMES EN PSYCH.	
PSY 3028	3 A 1	EPISTEMOLOGIE ET PSYCHOLOGIE	

BLOC 01 D	OBLIGATOIRE	3 CR	
PSY 3002	3 A 1	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE	

SEGMENT 02

BLOC 02 D	OBLIGATOIRE	3 CR	
PSY 1006	3 A 1	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE	

BLOC 02 E	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR	
PSY 3002	3 A 1	NEUROPSYCHOLOGIE HUMAINE	
PSY 3003	3 H 1	NEUROPSYCHOLOGIE SENSORIELLE	
PSY 3004	3 A 1	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA MEMOIRE	
PSY 3005	3 H 1	PSYCHOPHARMACOLOGIE: INTRODUCTION	

BLOC 02 F	OBLIGATOIRE	3 CR	
PSY 1045	3 H 1	MOTIVATION ET EMOTION	

BLOC 02 G	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR	
PSY 3040	3 H 1	MOTIVATION, ACTIVATION, COMPORTEMENT	
PSY 3041	3 H 1	ANXIETE, CONFLIT ET FRUSTRATION	
PSY 3042	3 H 1	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE L'AFFECTIVITE	
PSY 3043	3 H 1	PSYCHOLOGIE DE LA CONSCIENCE	
PSY 3044	3 H 1	EXPRESSION DES EMOTIONS	
PSY 3045	3 A 1	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 1	
PSY 3046	3 A 1	MOTIVATION: APPROCHE EXPERIMENTELLE	
PSY 3047	3 H 1	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 2	

BLOC 02 H	OBLIGATOIRE	3 CR	
PSY 1005	3 H 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION	

BLOC 02 I	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR	
GEO 2202	3 AH 1	GEOGRAPH. SOCIALE ET DES POPULATIONS	
PSY 3050	3 A 1	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA PERCEPTION	
PSY 3052	3 H 1	TRAITEMENT D'INFORMATION PERCEPTIVE	
PSY 3053	3 A 1	PERCEPTION: GENESE, ASPECTS PERSONNELS	

BLOC 02 J	OBLIGATOIRE	3 CR	
PSY 1005	3 A 1	PROCESSUS COGNITIFS	

BLOC 02 K	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR	
LNG 1005	3 AH 1	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE	
PHI 1300	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE	
PSY 3060	3 A 1	DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL (PIAGET)	
PSY 3061	3 H 1	MODELES DE LA THEORIE OPERATOIRE	
PSY 3062	3 H 1	L'INTELLIGENCE	
PSY 3063	3 H 1	PSYCHOLOGIE COGNITIVE	
PSY 3064	3 A 1	FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE	
PSY 3065	3 H 1	PSYCHOLINGUISTIQUE	

BLOC 02 L	OBLIGATOIRE	3 CR	
PSY 1075	3 A 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE	

BLOC 02 M	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR	
ANT 1000	3 A 1	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE	
PSY 3071	3 H 1	RELATIONS INTERPERSONNELLES	
PSY 3072	3 H 1	RELATIONS INTERGROUPES	
PSY 3073	3 A 1	PSYCH. DES GROUPES ET ORGANISATIONS	
PSY 3074	3 A 1	INDIVIDU ET MONDE DU TRAVAIL	
PSY 3075	3 H 1	PSYCHOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	
PSY 3076	3 H 1	LE FONCTIONNEMENT SOCIOCULTUREL	
PSY 3077	3 H 1	LANGAGE ET INTERACTIONS SOCIALES	
PSY 3078	3 A 1	ETHOLOGIE SOCIALE	
PSY 3079	3 H 1	PSYCHOLOGIE COMPAREE DES SERES	

BLOC 02 N	OBLIGATOIRE	3 CR	
PSY 1005	3 H 1	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE	

BLOC 02 O	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR	
PSY 3081	3 A 1	L'APPRENTISSAGE EN INTERACTION	
PSY 3082	3 A 1	APPRENTISSAGE: EXPLICATIONS THEORI.	
PSY 3083	3 A 1	MEMOIRE HUMAINE	

BLOC 02 P	OBLIGATOIRE	3 CR	
PSY 1006	3 H 1	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT	

BLOC 02 Q	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR	
PSY 3090	3 H 1	PSYCHOLOGIE DU NOURRISSON	
PSY 3091	3 A 1	SECONDE ENFANCE: PERIODE PRESCHOOLAIRE	
PSY 3092	3 A 1	ENFANCE ET MALEUX EDUCATIFS	
PSY 3093	3 A 1	ADOLESCENCE	
PSY 3094	3 H 1	JEUNESSE ET MATURITE	
PSY 3095	3 H 1	VEILLISSEMENT	
PSY 3096	3 A 1	FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT	
PSY 3097	3 H 1	ASPECTS VOCATIONNELS DU DEVELOPP.	
PSY 3098	3 H 1	SEXUALITE ET CYCLE DE VIE	

BLOC 02 R	OBLIGATOIRE	3 CR	
PSY 1005	3 A 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE	

BLOC 02 S	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR	
PSY 3103	3 A 1	PERSONNALITE: APPROCHE DYNAMIQUE	
PSY 3104	3 H 1	PERSONNALITE: APPROCHE BEHAVIORALE	
PSY 3105	3 A 1	PERSONNALITE: APPROCHE PHENOMENOLOG.	
PSY 3106	3 AH 1	PERSONNALITE: ATELIER D'INTEGRATION	

BLOC 02 T	OBLIGATOIRE	3 CR	
PSY 1110	3 H 1	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION	

BLOC 02 U	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR	
CRJ 1000	3 AH 1	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE	
PSY 3112	3 H 1	PATHOLOGIE: CONCEPTION DYNAMIQUE	
PSY 3113	3 H 1	PATHOLOGIE: CONCEPTION BEHAVIORALE	
PSY 3114	3 A 1	PSYCHOPATHOLOGIE: ASPECTS PHYSIOLOG.	
PSY 3115	3 H 1	SOCIOPATHOLOGIE	
PSY 3116	3 A 1	PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE	
PSY 3117	3 A 1	PSYCHOPATHOLOGIE: ENFANT, ADOLESCENT	
PSY 3118	3 H 1	PSYCHOPATHOLOGIE: ENFANT, ADOLESCENT	

BLOC 02 V	OBLIGATOIRE	3 CR	
PSY 1120	3 H 1	MODELES D'INTERVENTION	

BLOC 02 W	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR	
PSY 3122	3 AH 1	ATELIER D'OBSERVATION 1	
PSY 3123	3 AH 1	ATELIER D'OBSERVATION 2	
PSY 3124	3 H 1	COMMUNICATION ET INTERVENTION	
PSY 3125	3 H 1	PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT	
PSY 3126	3 H 1	PROBLEMATIQUE DE LA PREVENTION	
PSY 3127	3 AH 1	METHODES ET TECHNIQUES D'INTERVIEW	

SEGMENT 01

BLOC 01 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR	
ANT 1000	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	
BCM 1004	3 A 1	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE	
BIO 1002	3 H 1	ECOLOGIE GENERALE	
BIO 3002	3 H 1	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE	
CHM 1005	3 H 1	CHIMIE ET SOCIETE	
COM 2210	3 H 1	IMPACTS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	
CRJ 1101	3 A 1	JUSTICE CRIMINELLE 1	
CRJ 2241	3 AH 1	DROGUES ET CRIMINALITE	
COM 1000	3 AH 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	
ECN 1211	4 H 1	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS	
ECN 1600	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1	
FRA 3010	3 AH 1	LITTERATURE ET SOCIETE	
GEO 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE	
GEO 1222	3 H 1	LE SYSTEME MONDE	
GEO 2112	3 H 1	PHYTOGEOGRAPHIE	
GLS 1002	3 A 1	GEOLOGIE GENERALE	
IFT 1000	3 AH 1	INITIATION A L'INFORMATIQUE	
IFT 1010	3 AH 1	INITIATION A LA PROGRAMMATION	
IFT 1005	3 AH 1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES	

FT	3	AN	1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES	
LNG 1418	3	H	1	ETHNOLINGUISTIQUE	
PHY 1011	3	AN	1	ASTRONOMIE GÉNÉRALE	
PSL 1051	3	AHE	1	ÉLÉMENTS DE POLITIQUE	
PSL 1052	3	AHE	1	INSTITUTIONS POL. CAN., QUÉBÉCOISES	
PSL 1054	3	AHE	1	RELATIONS INTERNATIONALES	
REI 1410	3	AN	1	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES	
SOL 1052	3	AN	1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES	
SOL 1059	3	AN	1	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC	
SVS 1065	3	H	1	MESURES DE SÉCURITÉ SOCIALE	
SVS 1065	3	AHE	1	LÉGISLATION SOCIALE	

Programme 1-220-2-0

Version 02

Majeur en psychologie

J

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 3 à option et 3 au choix.

BLOC 01 A	OBIGATOIRE	15 CR
PSY 1003	3 H 1	LA MESURE EN PSYCHOLOGIE
+ PSY 1004	3 A 1	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHOL. 1
+ PSY 1006	3 A 1	Méthodologie scientifique 1
+ PSY 1007	3 AN 1	LABORATOIRE 1
+ PSY 1008	3 AHE 1	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHOL. 2
BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 5 CR
+ PSY 3000	3 AN 1	Méthodologie scientifique 2
+ PSY 3002	3 H 1	ÉVALUATION PSYCHOLOGIQUE
+ PSY 3003	3 AN 1	ATELIER DE PSYCHOMETRIE
+ PSY 3005	3 H 1	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHOL. 3
+ PSY 3006	3 H 1	MODELES NON PARAMETRIQUES EN PSYCHOL.
PSY 3007	3 H 1	UTILISATION D'ORDINATEURS EN PSYCHOL.
PSY 3008	3 AN 1	LABORATOIRE 2
PSY 3009	3 AN 1	LABORATOIRE 3
BLOC 01 C	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 5 CR
PHI 1006	3 A 1	LOGIQUE 1
PHI 1008	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1200	3 H 1	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1718	3 A 1	INTROD. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
PSY 3027	3 A 1	LA THÉORIE DES SYSTÈMES EN PSYCHOL.
PSY 3028	3 A 1	ÉPISTEMOLOGIE ET PSYCHOLOGIE
BLOC 01 D	OBIGATOIRE	3 CR
PSY 3032	3 A 1	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE
SEGMENT 02		
BLOC 02 D	OBIGATOIRE	3 CR
PSY 1025	3 A 1	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE
BLOC 02 E	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
+ PSY 3032	3 A 1	NEUROPSYCHOLOGIE HUMAINE
+ PSY 3033	3 H 1	NEUROPSYCHOLOGIE SENSORIELLE
+ PSY 3034	3 A 1	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA MÉMOIRE
+ PSY 3035	3 H 1	PSYCHOPHARMACOLOGIE: INTRODUCTION
BLOC 02 F	OBIGATOIRE	3 CR
PSY 1040	3 H 1	MOTIVATION ET ÉMOTION
BLOC 02 G	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR
+ PSY 3042	3 H 1	MOTIVATION, ACTIVATION, COMPORTEMENT
+ PSY 3044	3 H 1	ANXIÉTÉ, CONFLIT ET FRUSTRATION
+ PSY 3045	3 H 1	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE L'AFFECTIVITÉ
+ PSY 3046	3 H 1	PSYCHOLOGIE DE LA CONSCIENCE
+ PSY 3047	3 H 1	EXPRESSION DES ÉMOTIONS
+ PSY 3048	3 A 1	PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ 1
+ PSY 3049	3 A 1	MOTIVATION: APPROCHE EXPÉRIENTIELLE
+ PSY 3049	3 H 1	PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ 2

BLOC 02 H	OBIGATOIRE	3 CR
PSY 1065	3 H 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
BLOC 02 J	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR
GEO 2232	3 AN 1	GÉOGRAPHIE SOCIALE ET DES POPULATIONS
+ PSY 3051	3 A 1	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA PERCEPTION
+ PSY 3052	3 H 1	TRAITEMENT D'INFORMATION PERCEPTIVE
+ PSY 3053	3 A 1	PERCEPTION: GÉNÈSE, ASPECTS PERSONNELS
BLOC 02 J	OBIGATOIRE	3 CR
PSY 1066	3 A 1	PROCESSUS COGNITIFS
BLOC 02 K	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR
LNG 1005	3 AN 1	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
PHI 1300	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
+ PSY 3060	3 A 1	DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL (PIAGET)
+ PSY 3061	3 H 1	MODÈLES DE LA THÉORIE OPÉRATOIRE
+ PSY 3062	3 H 1	L'INTELLIGENCE
+ PSY 3063	3 H 1	PSYCHOLOGIE COGNITIVE
+ PSY 3064	3 A 1	FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE
+ PSY 3065	3 H 1	PSYCHOLINGUISTIQUE
BLOC 02 L	OBIGATOIRE	3 CR
PSY 1075	3 A 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
BLOC 02 M	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR
ANT 1050	3 A 1	ÉLÉMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
+ PSY 3071	3 H 1	RELATIONS INTERPERSONNELLES
+ PSY 3072	3 H 1	RELATIONS INTERGROUPE
+ PSY 3073	3 A 1	PSYCHOL. DES GROUPE ET ORGANISATIONS
+ PSY 3074	3 A 1	INDIVIDU ET MONDE DU TRAVAIL
+ PSY 3075	3 H 1	PSYCHOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
+ PSY 3076	3 H 1	LE FONCTIONNEMENT SOCIOCOGNITIF
+ PSY 3077	3 H 1	LANGAGE ET INTERACTIONS SOCIALES
+ PSY 3078	3 A 1	ETHOLOGIE SOCIALE
+ PSY 3079	3 H 1	PSYCHOLOGIE COMPARÉE DES SEXES
BLOC 02 N	OBIGATOIRE	3 CR
PSY 1085	3 H 1	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE
BLOC 02 O	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
+ PSY 3081	3 A 1	L'APPRENTISSAGE EN INTERACTION
+ PSY 3082	3 A 1	APPRENTISSAGE: EXPLICATIONS THÉORIQUES
+ PSY 3083	3 A 1	MÉMOIRE HUMAINE
BLOC 02 P	OBIGATOIRE	3 CR
PSY 1086	3 H 1	PSYCHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT
BLOC 02 Q	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR
+ PSY 3086	3 H 1	PSYCHOLOGIE DU NOURRISSON
+ PSY 3087	3 A 1	SECONDE ENFANCE, PÉRIODE PRÉSCOLAIRE
+ PSY 3088	3 A 1	ENFANCE ET MILIEUX ÉDUCATIFS
+ PSY 3089	3 A 1	ADOLESCENCE
+ PSY 3090	3 H 1	JEUNESSE ET MATURITÉ
+ PSY 3091	3 H 1	VIELLISSEMENT
+ PSY 3092	3 A 1	FAMILLE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT
+ PSY 3093	3 H 1	ASPECTS VOCATIONNELS DU DÉVELOPPEMENT
+ PSY 3094	3 H 1	SEXUALITÉ ET CHÔLE DE VIE
BLOC 02 R	OBIGATOIRE	3 CR
PSY 1086	3 A 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITÉ
BLOC 02 S	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR
+ PSY 3103	3 A 1	PERSONNALITÉ: APPROCHE DYNAMIQUE
+ PSY 3104	3 H 1	PERSONNALITÉ: APPROCHE BEHAVIORALE
+ PSY 3105	3 A 1	PERSONNALITÉ: APPROCHE PHÉNOMÉNOLOGIQUE
+ PSY 3106	3 AN 1	PERSONNALITÉ: ATELIER D'INTÉGRATION
BLOC 02 T	OBIGATOIRE	3 CR
PSY 1115	3 H 1	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
BLOC 02 U	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 6 CR
CR 1060	3 AN 1	INTRODUCTION À LA CRIMINOLOGIE
+ PSY 3112	3 H 1	PATHOLOGIE: CONCEPTION DYNAMIQUE
+ PSY 3113	3 H 1	PATHOLOGIE: CONCEPTION BEHAVIORALE
+ PSY 3114	3 A 1	PSYCHOPATHOLOGIE: ASPECTS PHYSIOLOGIQUES

+ PSY 3116	3 H 1	SOCIOPATHOLOGIE
+ PSY 3117	3 A 1	PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE
+ PSY 3118	3 H 1	PSYCHOPATHOLOGIE, ENFANT, ADOLESCENT

BLOC 22 V	OBLIGATOIRE		3 CR
PSY 1106	3 H 1	MODELES D'INTERVENTION	

BLOC 22 W	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 4 CR
+ PSY 2122	3 AH 1	ATELIER D'OBSERVATION 1
+ PSY 2123	3 AH 1	ATELIER D'OBSERVATION 2
+ PSY 2125	3 H 1	COMMUNICATION ET INTERVENTION
+ PSY 3176	3 H 1	PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT
+ PSY 3177	3 H 1	PROBLEMATIQUE DE LA PREVENTION
+ PSY 3179	3 AHE 1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUE

SÉLECTION 21

BLOC 21 J	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 4 CR
ANT 1980	3 AHE 1 p	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE
BCM 1984	3 A 1 p	VERS UNE DÉFINITION BIOCHIM. DE LA VIE
BIO 1903	3 H 1 p	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 3062	3 H 1	INTRODUCTION À L'ÉTHOLOGIE
CHM 1995	3 H 1 p	CHIMIE ET SOCIÉTÉ
COM 2770	3 H 1	IMPACTS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
CRJ 1151	3 A 1	JUSTICE CRIMINELLE I
CRJ 2045	3 AH 1	DROGUES ET CRIMINALITÉ
DMD 1086	3 AH 1 p	ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE
ECN 1211	4 H 1	PROBLÈMES ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1600	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE I
FRA 3018	3 AHE 1 p	LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ
GEO 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1220	3 H 1	LE SYSTÈME MONDE
GEO 3112	3 H 1 p	PHYTOGÉOGRAPHIE
GLG 1962	3 A 1 p	GÉOLOGIE GÉNÉRALE
IFT 1800	3 AHE 1 p	INITIATION À L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3 AHE 1 p	INITIATION À LA PROGRAMMATION
IFT 1985	3 AHE 1 p	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
IFT 1990	3 AH 1 p	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
LNG 1410	3 H 1	ETHNOLINGUISTIQUE
PHY 1971	3 AH 1 p	ASTRONOMIE GÉNÉRALE
POL 1993	3 AHE 1 p	ÉLÉMENTS DE POLITIQUE
POL 1994	3 AHE 1 p	INSTITUTIONS POL. CAN., QUÉBÉCOISES
REL 1019	3 AH 1	RELATIONS INTERNATIONALES
SOL 1962	3 AH 1 p	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
SOL 1970	3 AH 1 p	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC
SVS 1385	3 H 1 p	MESURES DE SÉCURITÉ SOCIALE
SVS 1989	3 AHE 1 p	LÉGISLATION SOCIALE



Psychologie

Faculté des arts et des sciences

Mineur 1-220-4-0

Information sur le programme :

Judith Comeau

343-6508

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Critère de sélection

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. L'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4.2 Les trente (30) crédits de cours universitaires doivent être réussis au plus tard le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

4.3 Un certificat en Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir *Santé mentale* dans la section de la Faculté de l'éducation permanente).

4.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996)

Demandes	125
Refus	75
Offres d'admission	17
Capacité d'accueil	10

Programme 1-220-4-0

Version 01

Mineur en psychologie

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 21 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
PSY 1930	3 AHE 1 p	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE
PSY 3021	3 A 1 p	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE
PSY 3027	3 A 1	LA THÉORIE DES SYSTÈMES EN PSYCHO.
PSY 3028	3 A 1	ÉPISTEMOLOGIE ET PSYCHOLOGIE

BLOC 21 D	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 3 CR
PSY 1939	3 A 1	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE
PSY 1984	3 AH 1	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE

BLOC 21 E	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
+ PSY 3022	3 A 1	NEUROPSYCHOLOGIE HUMAINE
+ PSY 3023	3 H 1	NEUROPSYCHOLOGIE SÉNIORE
+ PSY 3024	3 A 1	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA MÉMOIRE
+ PSY 3026	3 H 1	PSYCHOPHARMACOLOGIE: INTRODUCTION

BLOC 21 F	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 3 CR
PSY 1985	3 H 1	MOTIVATION ET ÉMOTION
PSY 1989	3 AHE 1 p	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991;

ou
détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou
détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou
détenteur tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent:

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou
Bloc 10.9 : Mathématiques 102, 303
Physique 101, 201, 301
Chimie 101, 201
Biologie 301

ou
Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 303

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collégial est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 303

Physique 101, 201, 301-79

Chimie 101, 201

Biologie 301

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 septembre :

Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300)

Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)

Introduction à la psychologie (PSY 102)

Méthodes quantitatives en sciences humaines (METQ 300)

Économie globale (ÉCO 920)

5.5 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines ou le DEC en sciences de la nature ou le DEC en sciences, lettres et arts peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Toutefois, pour le bloc 10.2, un des deux cours devra être réussi avant le 15 septembre.

5.6 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.7 Le cours Mathématiques 307 peut être accepté comme substitut au cours Mathématiques 307.

5.8 Les candidats qui ont complété les certificats de relations industrielles I et II de la Faculté de l'éducation permanente sont admissibles en troisième année du baccalauréat, aux conditions suivantes : avoir complété, au préalable, le cours de statistiques MATH 1571 (cours de niveau universitaire) ou l'équivalent et avoir maintenu une moyenne cumulative globale de C (2,3) aux certificats de relations industrielles I et II.

5.9 Les universitaires, les adultes, les étrangers et les cas particuliers sont tenus d'avoir complété, au plus tard le 15 septembre, tous les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent.

5.10 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.2, 10.9 et 10.12.

5.11 Les universitaires qui n'ont pas complété un des blocs de cours pré-requis de niveau collégial sont admissibles à la condition d'avoir

complémentaire préalable, le cours de statistiques MATH 1971 (cours de niveau universitaire) ou l'équivalent.
5.12 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	369	150
Refus	64	17
Offres d'admission	219	119
Capacité d'accueil	94	31

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 21.797.

Programme 1-230-1-0

Version 09

B.Sc. spécialisé en relations industrielles

J (ou JS) *

Ce programme totalise 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 12 A	OBLIGATOIRE	8 CR
RELATIONS INDUSTRIELLES		
REI 1000	3 A 1	TRAVAIL ET INDUSTRIALISATION
REI 1010	3 AH 1	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
BLOC 12 B	OBLIGATOIRE	8 CR
STATISTIQUES ET METHODOLOGIE		
REI 1105	3 AH 1	TECHNIQUES STATISTIQUES EN R. I.
REI 1120	3 H 1	METHODOLOGIE EN RELAT. INDUSTRIELLES
REI 1140	3 AH 1	APPROCHE JURIDIQUE EN R. I.
BLOC 12 C	OBLIGATOIRE	8 CR
ADMINISTRATION		
REI 1210	3 AH 1	PRINCIPES DE GESTION
REI 1220	3 AH 1	ADMINISTRATION DES AFFAIRES
BLOC 12 D	OBLIGATOIRE	12 CR
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		
REI 1230	3 AH 1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
REI 1270	3 A 1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 1
REI 1280	3 AHE 1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2
REI 1290	3 AH 1	ASPECTS JURIDIQUES DE LA G. R. H.
BLOC 12 E	OBLIGATOIRE	12 CR
RELATIONS DU TRAVAIL		
REI 1310	3 AHE 1	CONVENTION COLLECTIVE
REI 1320	3 AHE 1	RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL
REI 1330	3 A 1	SYNDICALISME
REI 1300	3 A 1	NEGOCIATION COLLECTIVE
BLOC 12 F	OBLIGATOIRE	8 CR
POLITIQUES GOUVERNEMENTALES		
REI 1420	3 AH 1	EMPLOI ET SALAIRE
REI 1470	3 A 1	PERSPECTIVES ECONOMIQUES INSTITUTIONS
REI 1475	3 AHE 1	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN R. I.
BLOC 12 G	OBLIGATOIRE	8 CR
STAGES PROFESSIONNELS		
REI 1630	3 AHE 1	STAGES ET LABORATOIRES 1
REI 1670	3 AHE 1	STAGES ET LABORATOIRES 2

BLOC 12 H	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		
REI 1206	3 AH 1	SYSTEMES D'INFORMATION EN G.R.H.
REI 1211	3 AHE 1	FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES R.H.
REI 1216	3 AHE 1	OSTATION
REI 1251	3 HE 1	EVALUATION ET REMUNERATION
REI 1256	3 AHE 1	COMMUNICATION ET AIDE AUX EMPLOYES
REI 1261	3 AHE 1	S.S.T. ET APPROCHE ERGONOMIQUE
REI 1265	3 AHE 1	GESTION DE LA S.S.T.
REI 1270	3 AH 1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 3
BLOC 12 I	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
RELATIONS DU TRAVAIL		
REI 1315	3 AHE 1	SYNDICALISME ET SOCIETE
REI 1325	3 AHE 1	ASPECTS INTERNATIONAUX DES R. I.
REI 1326	3 AH 1	LES TRIBUNAUX SPECIALISES EN R. I.
REI 1345	3 AHE 1	L'ARBITRAGE DES GRIEFS
REI 1375	3 AHE 1	PRATIQUE DE LA NEGOCIATION COLLECT.
BLOC 12 J	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
POLITIQUES GOUVERNEMENTALES		
REI 1405	3 AH 1	L'EMPLOI ET LES POLITIQUES DE L'ETAT
REI 1406	3 AH 1	DIVERSITE DE LA MAIN D'OEUVRE
BLOC 12 K	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 14 CR
METHODES DE RECHERCHE		
ECN 2110	4 H 1	ECONOMETRIE 1
PSY 3000	3 AH 1	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2
PSY 3006	3 H 1	MODELES NON PARAMETRIQUES EN PSYCH.
REI 1445	3 AH 1	ANALYSE MULTIVARIEE EN R. I.
BLOC 12 Y	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
COMPLEMENTAIRE ET CONNEXITE		
AEG 1805	3 AHE 1	ANAL. DES ASSEMBLEES DELIBERANTES
ARV 1020	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
ECN 1200	3 H 1	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1311	4 H 1	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1780	3 H 1	RELATION ECON. INTERNATIONALES
HEC 3013	3 AH 1	CULTURES, ORGANISATION ET MANAGEMENT
HEC 3014	3 AHE 1	PRATIQUES DE PSYCH. APPL. EN GESTION
HST 2441	3 H 1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1000-1990
IFT 1012	3 AHE 1	INT. AUX CHIFFRIERS ELECTRONIQUES
IFT 1021	3 AHE 1	FICHIERS ET BASES DE DONNEES. INT.
PHI 1480	3 H 1	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 2150	3 H 1	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2405	3 A 1	THEORIES ETHIQUES
PHI 2690	3 A 1	PHILOSOPHIE DU DROIT
POL 1951	3 AHE 1	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1960	3 AHE 1	INSTITUTIONS POL. CAN. QUÉBÉCOISES
POL 1994	3 AHE 1	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2050	3 AHE 1	PARTIS POLITIQUES
POL 3806	3 AH 1	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
PSY 1953	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY 1955	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1958	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 3012G	3 AHE 1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
PSY 3017	3 H 1	RELATIONS INTERPERSONNELLES
SOL 2015	3 H 1	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
SOL 2410	3 A 1	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 2511	3 H 1	INTRODUCTION A LA PSYCHOSOCIOLOGIE
SOL 3202	3 A 1	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE
SVS 1151	3 H 1	CONDITION FEMMINE ET SERVICE SOCIAL
SVS 1363	3 A 1	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 3621	3 AH 1	ANALYSE DES POLITIQUES SOCIALES
SVS 3841	3 AHE 1	MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE

* Même si ce programme spécialisé comme tel ne peut être suivi le jour en totalité, les étudiants adultes qui ont complété les deux certificats de relations industrielles à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être intégrés pour en faire les trois derniers crédits et obtenir le B.Sc. spécialisé. Les cours nécessaires à cette fin sont disponibles le soir (S), on pourra constater que le module JS s'ajoute à l'ensemble du programme en ce sens.

Relations industrielles I

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 239

Relations internationales :
voir Science politique

Relations publiques

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 240

Ressources humaines :

voir Gestion des ressources humaines, Relations industrielles

Robotique : voir *Génie informatique*

Russe :

voir Études russes

Santé :

voir Gestion des services de santé, Gériatrie, Hygiène dentaire, Inhalothérapie, Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques, Intervention en milieu multiculturel, Médecine, Médecine dentaire, Santé communautaire, Santé et sécurité du travail, Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention, Sciences biologiques, Sciences infirmières, Sciences infirmières : milieu clinique, Toxicologie éco-industrielle, Toxicomanies : prévention et réadaptation

Santé communautaire

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 241

Santé et sécurité du travail : I et II

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 242

Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 244

Science politique

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé 1-245-1-0

Majeur 1-245-2-0

Mineur 1-245-4-0

Information sur les programmes :

Jean-Philippe Thérien

343-2462

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur du diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente :

a) avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.5 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-245-1-0

Version 09

B.Sc. spécialisé en science politique

J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A

POL 1006
POL 1007
POL 1010

OBLIGATOIRE

3 AH 1
3 AH 1
3 AH 1

ANALYSE DES FORCES POLITIQUES

INSTITUTIONS POLITIQUES COMPARÉES

ANALYSE POL. CONCEPTS ET MÉCANISMES

15 CR

POL 1030 3 AH 1 SYSTEMES POLITIQUES QUEBEC, CANADA
POL 1030 3 AH 1 IDEES POLITIQUES 1

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 15 CR
POL 1005 3 AH 1 POLITIQUE ET ECONOMIE
POL 1011 3 AH 1 PRINCIPES D'ANAL. POL. THEORIE POL.
POL 1100 3 AH 1 METHODES DE RECHERCHE EN POLITIQUE
POL 1220 3 AH 1 INTRO. A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL 1600 3 AH 1 RELATIONS INTERNATIONALES

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 15 CR
THEORIES
POL 2100 3 AH 1 THEORIES MARXISTES
POL 2805 3 AH 1 THEORIES DE L'ORGANISATION ADMINIST.
POL 2808 3 AH 1 THEORIES DES RELAT. INTERNATIONALES
POL 2809 3 AH 1 THEORIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
POL 3200 3 AH 1 EPISTEMOLOGIE DE LA SCIENCE POLIT.
POL 3600 3 AH 1 THEORIES POLIT. ETRANGERE COMPAREE
POL 3802 3 AH 1 THEORIES DU DEVELOPPEMENT

BLOC 71 D OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
IDES POLITIQUES
POL 2100 3 AH 1 IDEES POLITIQUES 2
POL 3200 3 AH 1 LA PENSEE POLITIQUE ARABE
POL 3255 3 AH 1 LA PENSEE LIBERALE
POL 3290 3 AH 1 MOUVEMENT DES IDEES POLIT. AU QUEBEC
POL 3807 3 AH 1 IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
POL 3807 3 AH 1 PROBLEMES D'ACTUALITE 3

BLOC 71 E OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 18 CR
METHODOLOGIES
POL 1900 3 AH 1 INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
POL 3603 3 AH 1 INTRODUCT. A L'ANALYSE QUANTITATIVE
POL 3120 3 AH 1 POLIT. COMPAREE: THEORIES, METHODES
POL 3130 3 AH 1 METHODES D'ANALYSE DU DISCOURS POL.
POL 3803 3 AH 1 METHODES QUANTITATIVES D'ANALYSE
POL 3804 3 AH 1 TECHNIQUES DE L'ANALYSE POLITIQUE

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
SYSTEMES POLITIQUES COMPARES
POL 2110 3 AH 1 LA FRANCE
POL 2160 3 AH 1 VIE POLIT. MUNICIPALE ET REGIONALE
POL 2200 3 AH 1 LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE
POL 2201 3 AH 1 LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS
POL 2210 3 AH 1 LES ETATS-UNIS: LES INSTITUTIONS
POL 2250 3 AH 1 SYSTEMES POLITIQUES EUROPEENS
POL 2751 3 AH 1 LA CHINE
POL 2752 3 AH 1 LE JAPON
POL 2830 3 AH 1 L'AMERIQUE LATINE
POL 2840 3 AH 1 SYSTEMES COMPARES: MOYEN-ORIENT
POL 2850 3 AH 1 PROBLEMES POLITIQUES DE L'AFRIQUE
POL 2860 3 AH 1 REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST
POL 2904 3 AH 1 SYSTEME POLITIQUE QUÉBÉCOIS 1
POL 2905 3 AH 1 SYSTEME POLITIQUE QUÉBÉCOIS 2
POL 2901 3 AH 1 SYSTEME POLITIQUE DE MONTREAL
POL 3400 3 AH 1 FEDERALISME COMPARE
POL 3410 3 AH 1 MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE
POL 3500 3 AH 1 SYSTEMES POLITIQUES CANADIENS
POL 3621 3 AH 1 PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
POL 3630 3 AH 1 DEVELOPPEMENT ET POLIT. AU MEXIQUE
POL 3808 3 AH 1 PROBLEMES D'ACTUALITE 1

BLOC 71 H OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
FORCES ET COMPORTEMENTS
POL 2005 3 AH 1 LES ELECTIONS
POL 2050 3 AH 1 PARTIS POLITIQUES
POL 2272 3 AH 1 SONDAGES ET OPINION PUBLIQUE
POL 3000 3 AH 1 GROUPES DE PRESSION, MOUVEMENTS SOCIAUX
POL 3100 3 AH 1 COMMUNICATION POLITIQUE
POL 3200 3 AH 1 COMPORTEMENTS POLITIQUES 1
POL 3500 3 AH 1 SYNDICATS ET POLITIQUE
POL 3600 3 AH 1 POLITIQUE ET LIBERTES
POL 3600 3 AH 1 POLITIQUE ET SOCIETE
POL 3804 3 AH 1 TRAVAUX PRATIQUES
POL 3910 3 AH 1 LES FEMMES ET LA POLITIQUE

BLOC 71 I OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
ADMINISTRATION PUBLIQUE ET ANALYSE DES POLITIQUES
POL 2140 3 AH 1 POLITIQUES GOUVERNEMENTALES
POL 2150 3 AH 1 POLITIQUES SOCIALES
POL 2170 3 AH 1 POLITIQUES ENVIRONNEMENT COMPAREES
POL 2180 3 AH 1 LA FONCTION PUBLIQUE
POL 2220 3 AH 1 ANALYSE POLITIQUE DU DROIT ADMINIST.
POL 2230 3 AH 1 SOCIOLOGIE DE LA SCIENCE
POL 2341 3 AH 1 ADMIN. BUDGETAIRE ET FINANCES PUBL.
POL 2540 3 AH 1 INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES
POL 3110 3 AH 1 L'ETAT ET L'ECONOMIE
POL 3240 3 AH 1 STAGES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL 3250 3 AH 1 POLITIQUE ET ADMINISTRATION
POL 3321 3 AH 1 ADMINISTRATION PUBLIQUE COMPAREE 1
POL 3330 3 AH 1 RELATIONS INTERGOUVERNEMENT, CANADA
POL 3805 3 AH 1 LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL.

BLOC 71 K OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2004 3 AH 1 PENSEE STRATEGIQUE CLASSIQUE
POL 2250 3 AH 1 SYSTEMES INTERNATIONAUX: 190-2000
POL 2510 3 AH 1 LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
POL 3600 3 AH 1 RELAT. INTERNATIONALES: IMPERIALISME
POL 3801 3 AH 1 LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE
POL 3804 3 AH 1 CONTROLE DES ARMEMENTS
POL 3805 3 AH 1 SOCIOLOGIE DES CONFLITS ARMES
POL 3810 3 AH 1 LES RELATIONS NORD-SUD
POL 3220 3 AH 1 PENSEE STRATEGIQUE CONTEMPORAINE
POL 3801 3 AH 1 POLIT. ETRANGERE: GRANDES PUISSANCES
POL 3721 3 AH 1 RELATIONS EXT. DU CANADA, DU QUEBEC
POL 3808 3 AH 1 ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
POL 3801 3 AH 1 INTEGRATION EUROPEENNE
POL 3800 3 AH 1 LA COOPERATION INTERNATIONALE
POL 3805 3 AH 1 PROBLEMES D'ACTUALITE 2

BLOC 71 Y OPTION MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 16 CR
ANT 1010 3 A 1 ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT 2020 3 A 1 ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
ANT 3054 3 A 1 AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
COM 1200 3 AH 1 INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1600 3 AH 1 COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
COM 1800 3 AH 1 ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
COM 1810 3 AH 1 PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINE
DRT 2221 3 AH 1 PHILOSOPHIE DU DROIT
DRT 3201 3 AH 1 DROIT DE L'INFORMAT. ET DE LA COMMUN.
ECN 1110 3 AH 1 MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111 3 AH 1 MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1300 3 A 1 HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1800 3 H 1 HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
GEO 1212 3 A 1 L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 3232 3 H 1 GÉOGRAPHIE POLITIQUE
HST 1905 3 H 1 HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1807
HST 1942 3 H 1 L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST 2904 3 H 1 HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAINE
PHI 1200 3 H 1 ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1420 3 A 1 PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1460 3 E 1 NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 1710 3 A 1 INTRODU. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
SOL 1090 3 A 1 METHODOLOGIE QUALITATIVE 1
+ SOL 2017 3 H 1 WEBER
+ SOL 3055 3 A 1 ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de style POL.

Programme 1-245-2-0

Version 06

Majour en science politique

J

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix.

L'étudiant doit prendre un cours dans quatre des cinq blocs D, F, H, L, K.

BLOC 71 A		OBLIGATOIRE	8 CR
POL 1010	3 AH 1	ANALYSE POL: CONCEPTS ET MECANISMES	
POL 1020	3 AH 1	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA	
POL 1100	3 AH 1	METHODES DE RECHERCHE EN POLITIQUE	

BLOC 71 B		OBLIGATOIRE	12 CR
POL 1007	3 AH 1	INSTITUTIONS POLITIQUES COMPARÉES	
POL 1011	3 AH 1	PRINCIPES D'ANAL. POL: THEORIE POL.	
POL 1320	3 AHE 1	INTRO. A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	
POL 1800	3 AH 1	RELATIONS INTERNATIONALES	

BLOC 71 C		OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR
THEORIES			
+ POL 2180	3 AH 1	THEORIES MARXISTES	
+ POL 2805	3 AH 1	THEORIES DE L'ORGANISATION ADMINIST.	
+ POL 2906	3 AH 1	THEORIES DES RELAT. INTERNATIONALES	
+ POL 2908	3 AH 1	THEORIES POLITIQUES CONTEMPORAINES	
+ POL 2990	3 AH 1	EPISTEMOLOGIE DE LA SCIENCE POLIT.	
+ POL 2990	3 AHE 1	THEORIES POLIT. ETRANGERE COMPAREE	
+ POL 3802	3 AH 1	THEORIES DU DEVELOPPEMENT	

BLOC 71 D		OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 3 CR
IDÉES POLITIQUES			
POL 1200	3 AH 1	IDÉES POLITIQUES 1	
POL 2100	3 AHE 1	IDÉES POLITIQUES 2	
POL 2240	3 AHE 1	LA PENSÉE POLITIQUE ANABE	
POL 2255	3 AH 1	LA PENSÉE LIBÉRALE	
POL 2290	3 AH 1	MOUVEMENT DES IDÉES POLIT. AU QUÉBEC	
POL 2807	3 AH 1	IDÉOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES	
+ POL 2807	3 AH 1	PROBLÈMES D'ACTUALITÉ 3	

BLOC 71 E		OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
MÉTHODOLOGIES			
IFT 1900	3 AH 1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES	
POL 2803	3 AH 1	INTRODUCTION À L'ANALYSE QUANTITATIVE	
POL 3120	3 AH 1	POLIT. COMPAREE: THEORIES, METHODES	
POL 3130	3 AH 1	METHODES D'ANALYSE DU DISCOURS POL.	
+ POL 3803	3 AH 1	METHODES QUANTITATIVES D'ANALYSE	
+ POL 3804	3 AH 1	TECHNIQUES DE L'ANALYSE POLITIQUE	

BLOC 71 F		OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 3 CR
SYSTEMES POLITIQUES COMPARÉS			
POL 2110	3 AH 1	LA FRANCE	
POL 2180	3 AH 1	VIE POLIT. MUNICIPALE ET REGIONALE	
POL 2200	3 AHE 1	LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE	
POL 2281	3 AHE 1	LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS	
POL 2210	3 AH 1	LES ETATS-UNIS: LES INSTITUTIONS	
POL 2290	3 AH 1	SYSTEMES POLITIQUES EUROPEENS	
POL 2751	3 AH 1	LA CHINE	
POL 2752	3 AH 1	LE JAPON	
POL 2820	3 AH 1	L'AMERIQUE LATINE	
POL 2840	3 AHE 1	SYSTEMES COMPARÉS: MOYEN-ORIENT	
POL 2850	3 AH 1	PROBLÈMES POLITIQUES DE L'AFRIQUE	
POL 2860	3 AH 1	RÉGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST	
POL 2904	3 AH 1	SYSTEME POLITIQUE QUÉBÉCOIS 1	
POL 2905	3 AH 1	SYSTEME POLITIQUE QUÉBÉCOIS 2	
POL 2181	3 AH 1	SYSTEME POLITIQUE DE MONTREAL	
POL 3400	3 AH 1	FÉDÉRALISME COMPARE	
POL 3410	3 AH 1	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE	
POL 3500	3 AH 1	SYSTEMES POLITIQUES CANADIENS	
POL 3821	3 AH 1	PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT	
POL 3830	3 AH 1	DEVELOPPEMENT ET POLIT. AU MEXIQUE	
POL 3808	3 AH 1	PROBLÈMES D'ACTUALITÉ 1	

BLOC 71 H		OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 3 CR
FORCES ET COMPORTEMENTS			
POL 1006	3 AH 1	ANALYSE DES FORCES POLITIQUES	
POL 2005	3 AHE 1	LES ÉLECTIONS	
POL 2050	3 AHE 1	PARTIS POLITIQUES	
POL 2272	3 AH 1	SONDAGES ET OPINION PUBLIQUE	
POL 3000	3 AH 1	GROUPES DE PRESSION, MOUVEM. SOCIAL	

POL 2100	3 AH 1	COMMUNICATION POLITIQUE
POL 2250	3 AH 1	COMPORTEMENTS POLITIQUES 1
POL 2660	3 AH 1	SYNDICATS ET POLITIQUE
POL 2808	3 AH 1	POLITIQUE ET LIBERTES
POL 2808	3 AH 1	POLITIQUE ET SOCIÉTÉ
POL 2804	3 AHE 1	TRAVAUX PRATIQUES
POL 2810	3 AH 1	LES FEMMES ET LA POLITIQUE

BLOC 71 I		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
ADMINISTRATION PUBLIQUE ET ANALYSE DES POLITIQUES			
POL 1305	3 AH 1	POLITIQUE ET ÉCONOMIE	
POL 2140	3 AH 1	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES	
POL 2150	3 AH 1	POLITIQUES SOCIALES	
POL 2100	3 AH 1	POLITIQUES ENVIRONNEMENT. COMPARÉES	
POL 2190	3 AH 1	LA FONCTION PUBLIQUE	
POL 2220	3 AH 1	ANALYSE POLITIQUE DU DROIT ADMINIST.	
POL 2230	3 AH 1	SOCIOPOLITIQUE DE LA SCIENCE	
POL 2241	3 AH 1	ADMIN. BUDGÉTAIRE ET FINANCES PUBL.	
POL 2540	3 AH 1	INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES	
POL 3110	3 AH 1	L'ÉTAT ET L'ÉCONOMIE	
POL 3240	3 AHE 1	STAGES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE	
POL 3220	3 AH 1	POLITIQUE ET ADMINISTRATION	
POL 3221	3 AHE 1	ADMINISTRATION PUBLIQUE COMPAREE 1	
POL 3250	3 AH 1	RELATIONS INTERGOUVERNEMENT. CANADA	
POL 3805	3 AH 1	LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL.	

BLOC 71 K		OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 3 CR
RELATIONS INTERNATIONALES			
POL 2004	3 AH 1	PENSÉE STRATÉGIQUE CLASSIQUE	
POL 2250	3 AH 1	SYSTEMES INTERNATIONAUX: 18E-20E S.	
POL 2510	3 AH 1	LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	
POL 2600	3 AH 1	RELAT. INTERNATIONALES: IMPÉRIALISME	
POL 2601	3 AHE 1	LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA RUSSIE	
POL 3004	3 AH 1	CONTRÔLE DES ARMEMENTS	
POL 3005	3 AH 1	SOCIOPOLITIQUE DES CONFLITS ARMÉS	
POL 3010	3 AH 1	LES RELATIONS NORD-SUD	
POL 3220	3 AH 1	PENSÉE STRATÉGIQUE CONTEMPORAINE	
POL 3801	3 AH 1	POLIT. ÉTRANGÈRE: GRANDES PUISSANCES	
POL 3121	3 AH 1	RELATIONS EXT. DU CANADA, DU QUÉBEC	
POL 3608	3 AH 1	ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE	
POL 3851	3 AHE 1	INTÉGRATION EUROPÉENNE	
POL 3806	3 AHE 1	LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	
POL 3800	3 AH 1	PROBLÈMES D'ACTUALITÉ 2	

BLOC 71 Y		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 4 CR
ÉLÉMENTS D'ETHNOLOGIE			
ANT 1010	3 A 1	ÉLÉMENTS D'ETHNOLOGIE	
ANT 2028	3 A 1	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE	
ANT 3854	3 A 1	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA	
COM 1206	3 AH 1	INTRODUCTION AUX MÉDIAS	
COM 1800	3 AH 1	COMMUNICATION ET MÉDIAS DE MASSE	
DMG 1000	3 AH 1	ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE	
DMG 1810	3 A 1	PROBLÈMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS	
DRT 2222	3 AH 1	PHILOSOPHIE DU DROIT	
DRT 2251	3 AHE 1	DROIT DE L'INFORMAT. ET DE LA COMMUN.	
ECN 1110	3 AH 1	MICROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION	
ECN 1111	3 AH 1	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION	
ECN 1300	4 A 1	HIST. ÉCONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL	
ECN 1800	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1	
GED 1211	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE	
+ GEO 2032	3 H 1	GÉOGRAPHIE POLITIQUE	
HST 1900	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867	
HST 1942	3 H 1	L'EUROPE AUX 18E ET 20E SIÈCLES	
HST 2904	3 H 1	HISTOIRE DU QUÉBEC CONTEMPORAIN	
PHI 1200	3 H 1	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE	
PHI 1420	3 A 1	PHILOSOPHIE POLITIQUE	
PHI 1480	3 E 1	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE	
PHI 1710	3 A 1	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE	
SDI 1000	3 A 1	MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE 1	
+ SDI 2017	3 H 1	WEBER	
+ SDI 3055	3 A 1	ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE	

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de type POL.

Mineur en science politique**J**

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

REC 71 A	OBLIGATOIRE	J CR
POL 1010	3 AH 1	ANALYSE POL. CONCEPTS ET MECANISMES
REC 71 B	OPTION	MINIMUM 24 CR, MAXIMUM 24 CR
ECN 1800	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSE ECONOMIQUE 1
POL 1805	3 AH 1	POLITIQUE ET ECONOMIE
POL 1806	3 AH 1	ANALYSE DES FORCES POLITIQUES
POL 1807	3 AH 1	INSTITUTIONS POLITIQUES COMPARÉES
POL 1811	3 AH 1	PRINCIPES D'ANAL. POL. THEORIE POL.
POL 1820	3 AH 1	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL 1150	3 AH 1	METHODES DE RECHERCHE EN POLITIQUE
POL 1200	3 AH 1	IDEES POLITIQUES 1
POL 1220	3 AHE 1	INTRO. A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL 1800	3 AH 1	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2004	3 AH 1	PENSEE STRATEGIQUE CLASSIQUE
POL 2005	3 AHE 1	LES ELECTIONS
POL 2050	3 AHE 1	PARTIS POLITIQUES
POL 2100	3 AHE 1	IDEES POLITIQUES 2
POL 2110	3 AH 1	LA FRANCE
POL 2140	3 AH 1	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES
POL 2150	3 AH 1	POLITIQUES SOCIALES
POL 2160	3 AH 1	VIE POLIT. MUNICIPALES ET REGIONALES
POL 2170	3 AH 1	POLITIQUES ENVIRONNEMENT, COMPARÉES
POL 2180	3 AH 1	THEORIES MARXISTES
POL 2190	3 AH 1	LA FONCTION PUBLIQUE
POL 2200	3 AH 1	ANALYSE POLITIQUE DU DROIT ADMINIST.
POL 2230	3 AH 1	SOCIOPOLITIQUE DE LA SCIENCE
POL 2240	3 AHE 1	LA PENSE POLITIQUE ARABE
POL 2250	3 AH 1	SYSTEMES INTERNATIONAUX, 19E-20E S.
POL 2272	3 AH 1	SONDAGES ET OPINION PUBLIQUE
POL 2280	3 AHE 1	LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE
POL 2281	3 AHE 1	LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS
POL 2210	3 AH 1	LES ETATS-UNIS: LES INSTITUTIONS
POL 2241	3 AH 1	ADMIN. BUDGETAIRE ET FINANCES PUBL.
POL 2250	3 AH 1	SYSTEMES POLITIQUES EUROPEENS
POL 2510	3 AH 1	LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
POL 2540	3 AH 1	INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES
POL 2600	3 AH 1	RELAT. INTERNATIONALES: IMPERIALISME
POL 2751	3 AH 1	LA CHINE
POL 2752	3 AH 1	LE JAPON
POL 2801	3 AHE 1	LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE
POL 2802	3 AH 1	INTRODUCT. A L'ANALYSE QUANTITATIVE
POL 2805	3 AH 1	THEORIES DE L'ORGANISATION ADMINIST.
POL 2806	3 AH 1	THEORIES DES RELAT. INTERNATIONALES
POL 2808	3 AH 1	THEORIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
POL 2830	3 AH 1	L'AMERIQUE LATINE
POL 2840	3 AHE 1	SYSTEMES COMPARÉS: MOYEN-ORIENT
POL 2850	3 AH 1	PROBLEMES POLITIQUES DE L'AFRIQUE
POL 2880	3 AH 1	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST
POL 2904	3 AH 1	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 1
POL 2905	3 AH 1	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 2
POL 3000	3 AH 1	GROUPES DE PRESSION, MOUV. SOCIAUX
POL 3004	3 AH 1	CONTROLE DES ARMEMENTS
POL 3005	3 AH 1	SOCIOPOLITIQUE DES CONFLITS ARMES
POL 3010	3 AH 1	LES RELATIONS NORD-SUD
POL 3100	3 AH 1	COMMUNICATION POLITIQUE
POL 3110	3 AH 1	L'ETAT ET L'ECONOMIE
POL 3120	3 AH 1	POLIT. COMPARÉES: THEORIES, METHODES
POL 3130	3 AH 1	METHODES D'ANALYSE DU DISCOURS POL.
POL 3181	3 AH 1	SYSTEME POLITIQUE DE MONTRÉAL
POL 3220	3 AH 1	PENSEE STRATEGIQUE CONTEMPORAINE
POL 3255	3 AH 1	LA PENSEE LIBERALE
POL 3260	3 AH 1	COMPORTEMENTS POLITIQUES 1
POL 3261	3 AH 1	EPISTEMOLOGIE DE LA SCIENCE POLIT.
POL 3280	3 AH 1	MOUVEMENT DES IDEES POLIT. AU QUEBEC
POL 3320	3 AH 1	POLITIQUE ET ADMINISTRATION
POL 3321	3 AHE 1	ADMINISTRATION PUBLIQUE COMPARÉE 1

POL 3260	3 AH 1	RELATIONS INTERGOUVERNEMENT: CANADA
POL 3400	3 AH 1	FEDERALISME COMPARÉ
POL 3410	3 AH 1	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE
POL 3500	3 AH 1	SYSTEMES POLITIQUES CANADIENS
POL 3560	3 AH 1	SYNDICATS ET POLITIQUE
POL 3600	3 AHE 1	THEORIES POL. ETRANGERE COMPARÉE
POL 3601	3 AH 1	POLIT. ETRANGERE: GRANDES PUISSANCES
POL 3721	3 AH 1	RELATIONS EXT. DU CANADA, DU QUEBEC
POL 3802	3 AH 1	THEORIES DU DEVELOPPEMENT
POL 3803	3 AH 1	METHODES QUANTITATIVES D'ANALYSE
POL 3804	3 AH 1	TECHNIQUES DE L'ANALYSE POLITIQUE
POL 3805	3 AH 1	LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL.
POL 3806	3 AH 1	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
POL 3807	3 AH 1	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
POL 3808	3 AH 1	POLITIQUE ET LIBERTES
POL 3821	3 AH 1	PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
POL 3820	3 AH 1	DEVELOPPEMENT ET POLIT. AU MEXIQUE
POL 3851	3 AHE 1	INTEGRATION EUROPEENNE
POL 3900	3 AH 1	POLITIQUE ET SOCIÉTÉ
POL 3906	3 AHE 1	LA COOPERATION INTERNATIONALE
POL 3907	3 AH 1	PROBLEMES D'ACTUALITÉ 1
POL 3908	3 AH 1	PROBLEMES D'ACTUALITÉ 2
POL 3909	3 AH 1	PROBLEMES D'ACTUALITÉ 3
POL 3910	3 AH 1	LES FEMMES ET LA POLITIQUE
POL 2107	3 H 1	SOCIOLOGIE POLITIQUE

Seul exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle POL.



Sciences appliquées à la protection de l'environnement

École Polytechnique
Certificat
Information : 340-4724

Sciences biologiques

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé, orientation *Biologie et biotechnologie végétale*, orientation *Écologie et environnement*, orientation *Microbiologie et immunologie*, orientation *Physiologie animale*, orientation *Sciences biologiques*, orientation *Sciences biomédicales* 1-235-1-0
Majeur 1-235-2-0
Mineur 1-235-4-0

Information sur les programmes :

Michel Fomelart
Raymond McNeil
Information sur l'admission :

343-2188-
6398
343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur du diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenteur du diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenteur tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi deux cours de biologie, deux cours de chimie et un cours de mathématiques de l'ordre collégial ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a réussi deux cours de biologie, deux cours de chimie et un cours de mathématiques de l'ordre collégial ou l'équivalent.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registre.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel ainsi que les cours du bloc 5.01 au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Le cours Biologie 311 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.7 L'adulte qui envisage un retour aux études doit consulter, au moins un an à l'avance, le conseiller pédagogique du Département de sciences biologiques (343-2198) pour planifier soigneusement son cheminement d'études.

5.8 La capacité d'accueil englobant les programmes de baccalauréat, de majeur et de mineur, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.9 Un baccalauréat en éducation, option enseignement secondaire, ayant la biologie comme discipline principale ou discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir les programmes d'enseignement au secondaire).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en éducation, le candidat sera admis dans un programme de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection et s'il a indiqué ce programme parmi les quatre choix de programme possibles sur le formulaire de demande d'admission.

5.10 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	1 384	319
Refus	218	53
Offres d'admission	611	89
Capacité d'accueil	165	40

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 27 490

B.Sc. spécialisé en sciences biologiques J

L'orientation **Biologie et biotechnologie végétale** comprend les segments 01 et 72, avec 55 crédits obligatoires, 29 à option et 6 au choix.

L'orientation **Écologie et environnement** comprend les segments 01 et 73, avec 48 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.

L'orientation **Microbiologie et immunologie** comprend les segments 01 et 74, avec 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix.

L'orientation **Physiologie animale** comprend les segments 01 et 75, avec 54 crédits obligatoires, 38 à option et 6 au choix.

L'orientation **Sciences biologiques** comprend les segments 01 et 76, avec 39 crédits obligatoires, 45 à option et 6 au choix.

L'orientation **Sciences biomédicales** comprend les segments 01 et 77, avec 79 crédits obligatoires, 11 à option et 0 au choix. **COMMUN A TOUTES LES ORIENTATIONS**

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	39 CR
CONNAISSANCES DE BASE		
BCH 1501	3 A 1	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 AN 1	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AN 1	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
BIO 1204	3 A 1	BIODIVERSITE I
BIO 1404	3 H 1	BIODIVERSITE II
BIO 1504	3 H 1	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 1604	3 H 1	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 1800	3 H 1	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 2041	3 A 1	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
BIO 2042	3 H 1	COMPLÉMENTS DE BIOMETRIE
BIO 2101	3 A 1	BIOLOGIE MOLECULAIRE
BIO 3002	2 A 1	BIOETHIQUE
MCB 1575	2 A 1	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE

BLOC 01 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
SCIENCES CONNEXES ET CULTURE		
ANT 1800	3 AHE 1	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
CHM 1804	3 A 1	CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1800	3 H 1	PHYSICO-CHIMIE GÉNÉRALE
DAR 1000	3 AN 1	ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE
DRT 2304G	3 AHE 1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
GEO 2312	3 H 1	GÉOGRAPHIE DU DÉVELOPPEMENT
GEO 3132	3 AN 1	RECONSTITUTIONS PALEO-ENVIRONNEMENT
GLG 1902	3 A 1	GÉOLOGIE GÉNÉRALE
GLG 1912	3 A 1	GÉOLOGIE DU QUATÉNAIRE
HSL 2050	3 H 1	MÉTHODES, TECHNIQUES EN ARCHÉOLOGIE
HST 1045	3 H 1	INTRODUCT. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
IFT 1610	3 AHE 1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
REI 1230	3 AHE 1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
SOL 2200	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION BIOLOGIE ET BIOTECHNOLOGIE VEGETALE

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	16 CR
SCIENCES DE BASE EN BIOLOGIE VEGETALE		
BIO 2200	3 H 1	GENETIQUE VEGETALE
BIO 2202	3 A 1	MORPHOLOGIE DES PLANTES VASCULAIRES
BIO 2306	3 H 1	TAXONOMIE DES PLANTES VASCULAIRES
BIO 2541	3 H 1	PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 3752	4 H 1	ÉCOLOGIE VEGETALE ET AMÉNAGEMENT

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 14 CR, MAXIMUM 17 CR
BIOLOGIE VEGETALE		
BIO 1305	1 A 1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 1
BIO 1306	1 H 1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 2
BIO 2306	3 A 1	FLORISTIQUE DU QUÉBEC
BIO 2315	3 H 1	LES PLANTES UTILISÉES PAR L'HOMME
BIO 2331	3 A 1	PHYCLOGIE
BIO 2350	3 A 1	MYCLOGIE

BIO 2371	3 A 1	ANATOMIE ET MORPHOGENÈSE VÉGÉTALES
BIO 2370	3 H 1	PERIDOPHYTES ET GYMNOSPERMES
BIO 2385	3 H 1	TAXONOMIE DES ANGIOSPERMES
BIO 2701	2 A 1	VITROCULTURE DES VÉGÉTAUX
BIO 3752	3 A 1	STAGE D'ÉCOLOGIE VÉGÉTALE
BIO 3761	3 H 1	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION

BLOC 72 C	OPTION	MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 12 CR
DISCIPLINES CONNEXES ET COMPLÉMENTAIRES		
BIO 2103	3 H 1	COMPLÉMENTS DE BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 2400	3 H 1	ENTOMOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 3003	3 H 1	ÉCOLOGIE EXPÉRIMENTALE ET APPLIQUÉE
BIO 3000	1 AHE 1	ANIMATION EN BIOLOGIE
BIO 3001	3 AHE 1	INITIATION A LA RECHERCHE
BIO 3100	2 A 1	T.P. DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
BIO 3105	3 H 1	SYSTÉMATIQUE MOLECULAIRE
BIO 3203	3 H 1	ÉVOLUTION
BIO 3202	3 A 1	SYMBIOSIS
GEO 2122	3 AN 1	CLIMATOLOGIE
GEO 3122	3 A 1	PÉDOLOGIE

SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION ÉCOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	9 CR
ÉCOLOGIE		
BIO 3003	3 H 1	ÉCOLOGIE EXPÉRIMENTALE ET APPLIQUÉE
BIO 3042	3 H 1	DYNAMIQUE DES POPULATIONS
BIO 3801	3 H 1	ÉCOLOGIE, AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 10 CR
ÉCOLOGIE		
BIO 2603	3 H 1	ÉCOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
BIO 3702	4 H 1	ÉCOLOGIE VÉGÉTALE ET AMÉNAGEMENT
BIO 3801	3 H 1	ÉCOLOGIE MARINE
BIO 3809	3 H 1	LIMNOLOGIE

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
STAGES SUR LE TERRAIN		
BIO 2854	3 A 1	STAGE D'ÉCOLOGIE, ANIMAUX TERRESTRES
BIO 3753	3 A 1	STAGE D'ÉCOLOGIE VÉGÉTALE
BIO 3806	3 AN 1	STAGE D'ÉCOLOGIE MARINE
BIO 3843	3 A 1	STAGE DE LIMNOLOGIE

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
GROUPES SYSTEMATIQUES		
BIO 2306	3 A 1	FLORISTIQUE DU QUÉBEC
BIO 2321	3 A 1	PHYCLOGIE
BIO 2320	3 A 1	MYCLOGIE
BIO 2400	3 A 1	PARASITOLOGIE
BIO 2400	3 H 1	ENTOMOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 3475	3 A 1	STRUCTURES ET FONCTIONS INVERTEBRÉS
BIO 3420	3 A 1	INVERTEBRÉS SUPÉRIEURS SAUF INSECTES
BIO 3421	3 A 1	ICHTHOLOGIE
BIO 3400	3 A 1	ORNITHOLOGIE
BIO 3400	3 A 1	MAMMALOGIE
BIO 3871	3 A 1	ENTOMOLOGIE ÉCONOMIQUE

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
DISCIPLINES CONNEXES ET COMPLÉMENTAIRES		
BIO 2430	3 A 1	MORPHOLOGIE ÉVOLUTIVE DES CHORDÉS
BIO 2603	3 A 1	ÉCOLOGIE ADAPTATIVE
BIO 3000	1 AHE 1	ANIMATION EN BIOLOGIE
BIO 3001	3 AHE 1	INITIATION A LA RECHERCHE
BIO 3100	3 H 1	SYSTÉMATIQUE MOLECULAIRE
BIO 3203	3 H 1	ÉVOLUTION
BIO 3202	3 A 1	SYMBIOSIS
BIO 3802	3 H 1	INTRODUCTION A L'ÉTHOLOGIE
BIO 3803	2 H 1	T.P. D'ÉTHOLOGIE
BIO 3890	3 H 1	ÉCO-TOXICOLOGIE
GEO 3122	3 A 1	PÉDOLOGIE
GEO 3311	3 AN 1	ÉTUDES D'IMPACTS

SEGMENT 74 PROPRE A L'ORIENTATION MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE

BLOC 74 A OBLIGATOIRE

12 CR

CONNAISSANCES DE BASE

SCM 2558	1 A 1	T.P. DE BIOCHIMIE GENERALE
+ MCB 2579	4 H 1	BACTERIOLOGIE GENERALE
+ MCB 2580	4 A 1	IMMUNOLOGIE GENERALE ET IMMUNOCHIMIE
+ MCB 2594	2 A 1	VIROLOGIE GENERALE

BLOC 74 B OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 16 CR

MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE

+ MCB 2582	2 H 1	SYSTEMATIQUE MICROBIENNE
+ MCB 3001	2 AHE 1	BASES BIOTECHNOL. CHEZ MICROORGAN.
+ MCB 2583	2 H 1	ASPECTS CELLULAIRES DE L'IMMUNOLOGIE
+ MCB 2592	4 A 1	PHYSIOLOGIE BACTERIENNE
+ MCB 2595	2 A 1	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE ET ENVIR.
+ MCB 2596	2 H 1	LEVURES ET ORGANISMES LEVURIFORMES

BLOC 74 C OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR

DISCIPLINES CORRELES

BIO 2162	2 H 1	COMPLEMENTES DE BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 2201	2 A 1	PHYCOLOGIE
BIO 2250	2 A 1	MYCOLOGIE
BIO 2400	2 A 1	PARASITOLOGIE
BIO 2701	2 H 1	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION
+ BIO 2825	2 H 1	ENVIRONNEMENT
BIO 2832	2 H 1	ECO-TOXICOLOGIE
CHM 3600	2 H 1	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 74 D OPTION

MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 8 CR

FORMATION PRATIQUE

BIO 3000	1 AHE 1	ANIMATION EN BIOLOGIE
BIO 3001	2 AHE 1	INITIATION A LA RECHERCHE
MCB 3883	2 A 1	APPL. BIOTECHNOL. IMMUNOL. MOLECUL.
+ MCB 3070	2 H 1	VISITES INDUSTRIELLES

BLOC 74 E OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR

DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES

+ SCM 2584	2 H 1	ENZYMOLOGIE
+ SCM 2571	2 A 1	GENETIQUE MOLECULAIRE
BIO 1206	1 A 1	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO 1208	1 H 1	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
BIO 2260	2 H 1	GENETIQUE VEGETALE
BIO 2215	2 H 1	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME
BIO 2231	2 A 1	ANATOMIE ET MORPHOGENESE VEGETALES
BIO 2412	2 A 1	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE
BIO 2440	2 H 1	ENTOMOLOGIE GENERALE
BIO 2541	2 H 1	PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 2620	2 A 1	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
+ BIO 2625	2 A 1	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
BIO 2803	1 A 1	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE
BIO 3002	2 H 1	ECOLOGIE EXPERIMENTALE ET APPLIQUEE
BIO 2106	2 H 1	SYSTEMATIQUE MOLECULAIRE
BIO 2426	2 A 1	INVERTEBRES SUPERIEURS SAUF INSECTES
BIO 2659	2 A 1	LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX
BIO 2665	2 A 1	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION
BIO 2674	2 H 1	T.P. GENERAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 2682	2 H 1	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT
BIO 2701	2 A 1	VITROCULTURE DES VEGETAUX
BIO 2762	2 A 1	SYMBIOSES
BIO 2801	2 H 1	ECOLOGIE, AMENAGEMENT DES RESSOURCES
+ BIO 2871	2 A 1	ENTOMOLOGIE ECONOMIQUE
PHL 2100	2 H 1	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE

SEGMENT 75 PROPRE A L'ORIENTATION PHYSIOLOGIE ANIMALE

BLOC 75 A OBLIGATOIRE

15 CR

PHYSIOLOGIE ANIMALE

BIO 2620	2 A 1	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
+ BIO 2625	2 A 1	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
BIO 2659	2 A 1	LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX
BIO 2665	2 A 1	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION
BIO 2682	2 H 1	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 75 B OPTION

MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 8 CR

T.P. DE PHYSIOLOGIE ANIMALE

BIO 2661	2 A 1	T.P. PHYSIOL. NERVEUSE ET MUSCUL.
BIO 2674	2 H 1	T.P. GENERAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE

BLOC 75 C OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR

GROUPES SYSTEMATIQUES

BIO 2440	2 H 1	ENTOMOLOGIE GENERALE
BIO 2475	2 A 1	STRUCTURES ET FONCTIONS INVERTEBRES
BIO 2425	2 A 1	INVERTEBRES SUPERIEURS SAUF INSECTES
BIO 2471	2 A 1	ICHTHYOLOGIE
BIO 2480	2 A 1	ORNITHOLOGIE
BIO 2490	2 A 1	MAMMALOGIE

BLOC 75 D OPTION

MINIMUM 10 CR, MAXIMUM 18 CR

DISCIPLINES CORRELES ET COMPLEMENTAIRES

BIO 2162	2 H 1	COMPLEMENTES DE BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 2400	2 A 1	PARASITOLOGIE
BIO 2473	2 A 1	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE
BIO 2480	2 H 1	EMBRYOLOGIE ANIMALE
BIO 2470	2 A 1	MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORDES
BIO 2471	2 H 1	MORPHOLOGIE NERVEUSE DES CHORDES
BIO 2680	1 AHE 1	ANIMATION EN BIOLOGIE
BIO 3001	2 AHE 1	INITIATION A LA RECHERCHE
BIO 2282	2 H 1	EVOLUTION
BIO 2862	2 H 1	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
+ BIO 2863	2 H 1	T.P. D'ETHOLOGIE
+ MCB 2596	4 A 1	IMMUNOLOGIE GENERALE ET IMMUNOCHIMIE
PHL 2100	2 H 1	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE

SEGMENT 76 PROPRE A L'ORIENTATION SCIENCES BIOLOGIQUES

BLOC 76 A OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR

BIOLOGIE FONCTIONNELLE

BIO 2620	2 A 1	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
+ BIO 2625	2 A 1	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
BIO 2659	2 A 1	LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX
BIO 2661	2 A 1	T.P. PHYSIOL. NERVEUSE ET MUSCUL.
BIO 2660	2 A 1	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION
BIO 2674	2 H 1	T.P. GENERAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE

BLOC 76 B OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR

BIOLOGIE VEGETALE

BIO 2206	2 A 1	FLORISTIQUE DU QUEBEC
BIO 2215	2 H 1	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME
BIO 2231	2 A 1	PHYCOLOGIE
BIO 2250	2 A 1	MYCOLOGIE
BIO 2271	2 A 1	ANATOMIE ET MORPHOGENESE VEGETALES
BIO 2282	2 A 1	MORPHOLOGIE DES PLANTES VASCULAIRES
BIO 2286	2 H 1	TAXINOMIE DES PLANTES VASCULAIRES
BIO 2541	2 H 1	PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 2701	2 H 1	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION

BLOC 76 C OPTION

MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 9 CR

ECOLOGIE

BIO 1206	1 A 1	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO 1208	1 H 1	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
BIO 2803	1 A 1	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE
BIO 2852	2 H 1	ECOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
BIO 2855	2 A 1	ECOLOGIE ADAPTATIVE
+ BIO 2752	4 H 1	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT
BIO 2801	2 H 1	ECOLOGIE, AMENAGEMENT DES RESSOURCES
+ BIO 2831	2 H 1	ECOLOGIE MARINE
+ BIO 2829	2 H 1	ENVIRONNEMENT
BIO 2862	2 H 1	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
+ BIO 2863	2 H 1	T.P. D'ETHOLOGIE
+ BIO 2871	2 A 1	ENTOMOLOGIE ECONOMIQUE
BIO 2883	2 H 1	ECO-TOXICOLOGIE
CHM 3600	2 H 1	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 76 D OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR

GROUPES SYSTEMATIQUES

BIO 2400	2 A 1	PARASITOLOGIE
BIO 2440	2 H 1	ENTOMOLOGIE GENERALE
BIO 2475	2 A 1	STRUCTURES ET FONCTIONS INVERTEBRES

BIO 3429	3 A 1	INVERTÉBRÉS SUPÉRIEURS SAUF INSECTES
BIO 3471	3 A 1	ICHTHYOLOGIE
BIO 3480	3 A 1	ORNITHOLOGIE
BIO 3490	3 A 1	MAMMALOGIE

BLOC 76 E	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
DISCIPLINES CONNEXES ET COMPLÉMENTAIRES		
+ BCM 2004	3 H 1	ENZYMOLOGIE
BIO 2162	3 H 1	COMPLÉMENTS DE BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 2412	3 A 1	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPARÉE
BIO 2460	3 H 1	EMBRYOLOGIE ANIMALE
BIO 2470	3 A 1	MORPHOLOGIE ÉVOLUTIVE DES CHORDÉS
BIO 2471	3 H 1	MORPHOLOGIE NERVEUSE DES CHORDÉS
BIO 3003	3 H 1	ÉCOLOGIE EXPÉRIMENTALE ET APPLIQUÉE
BIO 3042	3 H 1	DYNAMIQUE DES POPULATIONS
BIO 3080	1 AHE 1	ANIMATION EN BIOLOGIE
BIO 3091	3 AHE 1	INITIATION À LA RECHERCHE
BIO 3105	3 H 1	SYSTÉMATIQUE MOLECULAIRE
BIO 3203	3 H 1	ÉVOLUTION

SEGMENT 77 PROPRE À L'ORIENTATION SCIENCES BIOMÉDICALES

BLOC 77 A	ORIGINAIRE	40 CR
SCIENCES BIOMÉDICALES		
ANI 2001	3 H 1	MORPHOLOGIE MACRO/MOLÉCULAIRE
BIO 2460	3 H 1	EMBRYOLOGIE ANIMALE
+ MCB 2988	4 A 1	IMMUNOLOGIE GÉNÉRALE ET IMMUNOCHIMIE
NUT 3030	3 AH 1	NUTRITION ET MÉTABOLISME
PHL 2100	3 H 1	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE
PHL 2100	3 H 1	PROPHARMACODYNAMIE DES MÉDICAMENTS
PHL 3000	3 H 1	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
PSL 2001	3 A 1	SYSTÈME NERVEUX 1
+ PSL 2012	3 H 1	SYSTÈME NERVEUX 2
PSL 3010	4 A 1	SYSTÈMES CIRCULATOIRE/RESPIRATOIRE
PSL 3020	3 A 1	SYSTÈME DIGESTIF ET NUTRITION
PSL 3030	3 A 1	ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION
FTL 2000	3 H 1	BIOPATHOLOGIE GÉNÉRALE

BLOC 77 B	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR
DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES		
+ BCM 2071	3 A 1	GÉNÉTIQUE MOLECULAIRE
BIO 3080	1 AHE 1	ANIMATION EN BIOLOGIE
BIO 3091	3 AHE 1	INITIATION À LA RECHERCHE
BIO 3461	2 A 1	T.P. PHYSIOL. NERVEUSE ET MUSCUL.
BIO 3474	3 H 1	T.P. GÉNÉRAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 3803	3 H 1	ÉCO-TOXICOLOGIE
MDN 3300	3 A 1	INTROD. À LA TOXICOLOGIE INDUSTRIELLE
PHL 3300	3 H 1	TRAVAUX PRATIQUES EN PHARMACOLOGIE
+ PTL 3001	2 H 1	ÉLÉM. BIOPHYSIOL. CELLULAIRE MOLECUL.

L'étudiant se doit de prendre le cours de chimie 202-203-75 au CEGEP ou l'équivalent, avant son inscription au Baccalauréat en sciences biologiques.

Pour l'orientation Microbiologie, l'étudiant qui n'a pas suivi le cours de chimie 202-203-75 au CEGEP ou l'équivalent doit s'inscrire au cours CHM 1984 dans le bloc 01 Y.

Sauf exception approuvée par le directeur, pour toutes les orientations, les cours de niveau 1000 du segment 01 doivent être complétés durant la première année d'inscription.

Programme 1-235-2-0

Version 09

Majeur en sciences biologiques

J

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix.

BLOC 77 A ORIGINAIRE

CONNAISSANCES DE BASE

BCM 1031	3 A 1	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 AH 1	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH 1	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE
BIO 1204	3 A 1	BIODIVERSITÉ 1
BIO 1424	3 H 1	BIODIVERSITÉ 2
BIO 1034	3 H 1	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE
BIO 1034	3 H 1	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 1803	3 H 1	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 3802	2 A 1	BIOÉTHIQUE

BLOC 77 B OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

ÉCOLOGIE

BIO 1325	1 A 1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 1
BIO 1326	1 H 1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 2
BIO 2215	3 H 1	LES PLANTES UTILISÉES PAR L'HOMME
BIO 2803	1 A 1	TRAV. PRATIQUES D'ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 2803	2 H 1	ÉCOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
+ BIO 2702	4 H 1	ÉCOLOGIE VÉGÉTALE ET AMÉNAGEMENT
BIO 2801	3 H 1	ÉCOLOGIE, AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES
+ BIO 3039	3 H 1	UNIVÉLOGIE
BIO 3803	3 H 1	ÉCO-TOXICOLOGIE

BLOC 77 C OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

MORPHOLOGIE ET TAXONOMIE

BIO 2306	3 A 1	FLORISTIQUE DU QUÉBEC
BIO 2307	3 A 1	MORPHOLOGIE DES PLANTES VASCULAIRES
BIO 2412	3 A 1	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPARÉE
BIO 2440	3 H 1	ENTOMOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 3471	3 A 1	ICHTHYOLOGIE
BIO 3480	3 A 1	ORNITHOLOGIE
BIO 3490	3 A 1	MAMMALOGIE

BLOC 77 D OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

PHYSIOLOGIE

BIO 2541	3 H 1	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE
BIO 2620	2 A 1	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPARÉE 1
BIO 2625	3 A 1	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPARÉE 2
BIO 2805	3 A 1	ÉCOLOGIE ADAPTATIVE
BIO 3003	3 A 1	LES FONCTIONS DU SYSTÈME NERVEUX
BIO 3080	3 A 1	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRÉTION
BIO 3803	3 H 1	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT
BIO 3802	3 H 1	INTRODUCTION À L'ÉTHOLOGIE

BLOC 77 E OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR

DISCIPLINES CONNEXES

BIO 2041	2 A 1	INTRODUCTION À LA BIOMÉTRIE
+ BIO 2042	2 H 1	COMPLÉMENTS DE BIOMÉTRIE
BIO 2101	2 A 1	BIOLOGIE MOLECULAIRE
BIO 2162	3 H 1	COMPLÉMENTS DE BIOLOGIE CELLULAIRE
MCB 1870	3 A 1	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE

BLOC 77 F OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 4 CR

SCIENCES CONNEXES ET CULTURE

ANT 1900	3 AHE 1	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE
CHM 1984	3 A 1	CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1993	3 H 1	PHYSICO-CHIMIE GÉNÉRALE
DMD 1000	3 AH 1	ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE
DRT 33040	3 AHE 1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
GEO 2212	3 H 1	GÉOGRAPHIE DU DÉVELOPPEMENT
+ GEO 3100	3 AH 1	RECONSTITUTIONS PALÉO-ENVIRONNEMENT
GLS 1111	4 H 1	PALÉONTOLOGIE ET ÉVOLUTION
GLS 1902	3 A 1	GÉOLOGIE GÉNÉRALE
GLS 1932	3 A 1	GÉOLOGIE DU QUATÉNAIRE
HSL 2950	3 H 1	MÉTHODES TECHNIQUES EN ARCHÉOLOGIE
HST 1940	3 H 1	INTRODUCT. À L'HISTOIRE DES SCIENCES
IFT 1818	3 AHE 1	INITIATION À LA PROGRAMMATION
REI 1230	3 AHE 1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
SOL 2200	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

Mineur en sciences biologiques**J**

Le programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 75 A OBLIGATOIRE**3 CR****CONNAISSANCES DE BASE**

BIO 1334	3 A	1	BIO DIVERSITÉ 1
BIO 1434	3 H	1	BIO DIVERSITÉ 2
BIO 1800	3 H	1	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE

BLOC 75 B**OPTION****MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 16 CR****DISCIPLINES FONDAMENTALES COMPLÉMENTAIRES 1**

ECM 1521	3 A	1	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 AH	1	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH	1	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE
BIO 1534	3 H	1	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE
BIO 1634	3 H	1	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE ANIMALE

BLOC 75 C**OPTION****MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 8 CR****DISCIPLINES FONDAMENTALES COMPLÉMENTAIRES 2**

BIO 1305	1 A	1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 1
BIO 1306	1 H	1	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 2
BIO 2041	3 A	1	INTRODUCTION À LA SIGMÉTRIE
BIO 2306	3 A	1	FLORISTIQUE DU QUÉBEC
BIO 2803	1 A	1	TRAV. PRATIQUES D'ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 2855	3 A	1	ÉCOLOGIE ADAPTATIVE
BIO 3802	3 H	1	INTRODUCTION À L'ÉTHOLOGIE
MCB 1578	3 A	1	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE

**Sciences biologiques :**

voir Enseignement de la biologie au secondaire

Sciences biomédicales :

voir Sciences biologiques

Sciences de l'activité physique**Département d'éducation physique**

Majeur 1-351-2-0

Mineur 1-351-4-0

Information sur les programmes :

Francine Major

343-6152

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Réussir le test d'aptitudes physiques administré par le Département.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Autre.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires.

La première sélection s'effectue parmi les candidats dont la cote de rendement collégial (CRC) est supérieure à 24,400 et qui ont obtenu plus de 50% aux tests d'aptitudes physiques. Si le contingentement n'est pas atteint après la première sélection, une deuxième sélection s'opère parmi les autres candidats, sur la base de la cote de rendement collégial (CRC) et du résultat aux tests d'aptitudes physiques.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collégial est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2%.

Un excellent dossier peut compenser pour un résultat plus faible aux tests d'aptitudes physiques.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le Département et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

5.3 Le programme de majeure doit être suivi à plein temps. Le programme de mineur est offert à plein temps et à temps partiel. Cependant, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de six crédits par session.

5.4 À l'Université de Montréal, les épreuves d'aptitudes physiques comprennent une course de sprint de 50 mètres, une épreuve de natation (50 mètres chronométrés), deux épreuves d'habileté générale (un parcours chronométré en gymnase et une épreuve de lancer de précision) et une estimation de la puissance aérobie maximale par une épreuve de course sur piste (test de course progressive de l'Université de Montréal). Les épreuves d'aptitudes physiques peuvent également être passées aux universités Laval et Sherbrooke.

Les tests d'aptitudes physiques ont pour objectif de vérifier si les candidats possèdent les qualités physiques et les habiletés minimales nécessaires pour suivre les cours pratiques du programme, lequel a pour but la formation d'un éducateur physique polyvalent.

Les tests d'aptitudes physiques peuvent être adaptés pour des candidats souffrant de troubles de motricité.

5.5 La capacité d'accueil est répartie entre le baccalauréat spécialisé en éducation physique et les majeure et mineur en sciences de l'activité physique.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	178	81
Refus	42	10
Offres d'admission	57	21
Capacité d'accueil totale : 135		
(voir remarque 5.3)		

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 16.218.

Programme 1-351-2-0

Version 00

Majeur en sciences de l'activité physique

Ce programme comprend 36 crédits obligatoires (Bloc 70 A du segment 70) et 24 crédits à option (Blocs 70 B et 70 C du segment 70).

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	36 CR
EPH 1040	3 AHE 1 ja	ANATOMIE APPLIQUEE A L'EXERCICE
EPH 1041	3 AHE 1 ja	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT 1
EPH 1042	3 AHE 1 ja	PHYSIOLOGIE DU MUSCLE SQUELETTIQUE
EPH 1043	3 AHE 1 ja	PHYSIOLOGIE DU SUPPORT MUSCULAIRE A L'EXERCICE
EPH 1044	3 AHE 1 ja	DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR
EPH 1045	3 AHE 1 ja	APPRENTISSAGE, PERFORMANCE MOTRICE
EPH 1046	3 AHE 1 ja	PSYCHOLOGIE DU SPORT
EPH 1047	3 AHE 1 ja	HISTOIRE DU SPORT ET DE L'ACT. PHYS.
EPH 1048	3 AHE 1 ja	INT. SOCIOLOGIE DE L'ACT. PHYS. & SPORT
EPH 1049	3 AHE 1 ja	PHILO DU SPORT ET DE L'EDUC. PHYSIQUE
EPH 1050	3 AHE 1 ja	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
EPH 1051	3 AHE 1 ja	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE

BLOC 70 B	OPTION	ANNEXE 1 CR, ANNEXE 2 CR
EPH 1060	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. BASKET-BALL
EPH 1061	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. HANDBALL
EPH 1062	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. VOLLEY-BALL
EPH 1063	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. FOOTBALL
EPH 1064	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. SOCCER
EPH 1065	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. HOCKEY
EPH 1066	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. ESCRIME
EPH 1067	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. TENNIS
EPH 1068	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. BADMINTON
EPH 1069	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. PATINAGE VITESSE
EPH 1070	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. PATINAGE ARTISTIQUE
EPH 1071	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. SKI NORDIQUE
EPH 1072	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. GYMNASTIQUE ARTISTE
EPH 1073	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. DANSE CREATIVE
EPH 1074	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. ATHLETISME
EPH 1075	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. NATATION
EPH 1076	1.5 AHE 1 ja	TECHN. ACTIV. PHYS. DANSE AEROBIE

BLOC 70 C	OPTION	ANNEXE 1 CR, ANNEXE 2 CR
EPH 1080	3 AHE 1 ja	TRAUMATOLOGIE SPORTIVE
EPH 1081	3 AHE 1 ja	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT 2
EPH 1082	3 AHE 1 ja	PHYSIOLOGIE DE L'EXERCICE ET ENVIRONNEMENT
EPH 1083	3 AHE 1 ja	RISQUE CONTEMP. SOCIO. ACT. PHYS. SPORT
EPH 1084	3 AHE 1 ja	SANTÉ ET ACTIVITÉ PHYSIQUE
EPH 1085	3 AHE 1 ja	APPR. COGNITIVE PERFORMANCE MOTRICE
EPH 1086	3 AHE 1 ja	ANALYSE DU MOUVEMENT
EPH 1087	3 AHE 1 ja	PRATIQUES ALTERNATIVES EN ACT. PHYS.
EPH 1088	3 AHE 1 ja	EXPLOIT. RESULTATS RECHERCHE ACT. PHYS.
EPH 1089	3 AHE 1 ja	EVALUATION ET NORMES
EPH 1090	3 AHE 1 ja	THEORIE DE L'ENSEIGNEMENT ACT. PHYS.
EPH 1091	3 AHE 1 ja	CONCEPTIONS DU CORPS
EPH 1092	3 AHE 1 ja	PRINCIPES FONDAMENTAUX EDUCATION PHYS.
EPH 1093	3 AHE 1 ja	CINÉMATIQUE CINETIQUE DU MOUVEMENT
EPH 1094	3 AHE 1 ja	PLANS MODÈS DE CONTRÔLE MOUVEMENT
EPH 1095	3 AHE 1 ja	ASPECTS NEURO-MUSCULAIRES EXERCICE
EPH 1096	3 AHE 1 ja	SYST. CARDIORESPIRATOIRE METABOL. HYDRAT. MIN.
EPH 1097	3 AHE 1 ja	TECH. INVEST. SOCIO. ACT. PHYS. SPORT

EPH 1098	3 AHE 1 ja	HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'ACT. PHYS.
EPH 1099	3 AHE 1 ja	NUTRITION

Programme 1-351-4-0

Version 00

Mineur en sciences de l'activité physique

Ce programme comprend 30 crédits obligatoires (Bloc 70 A du segment 70).

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	30 CR
EPH 1040	3 AHE 1 ja	ANATOMIE APPLIQUEE A L'EXERCICE
EPH 1041	3 AHE 1 ja	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT 1
EPH 1042	3 AHE 1 ja	PHYSIOLOGIE DU MUSCLE SQUELETTIQUE
EPH 1043	3 AHE 1 ja	PHYSIOLOGIE DU SUPPORT MUSCULAIRE A L'EXERCICE
EPH 1044	3 AHE 1 ja	DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR
EPH 1045	3 AHE 1 ja	APPRENTISSAGE, PERFORMANCE MOTRICE
EPH 1046	3 AHE 1 ja	PSYCHOLOGIE DU SPORT
EPH 1047	3 AHE 1 ja	HISTOIRE DU SPORT ET DE L'ACT. PHYS.
EPH 1048	3 AHE 1 ja	INT. SOCIOLOGIE DE L'ACT. PHYS. & SPORT
EPH 1049	3 AHE 1 ja	PHILO DU SPORT ET DE L'EDUC. PHYSIQUE



Sciences de l'activité physique :

voir Éducation physique

Sciences de l'art :

voir Histoire de l'art

Sciences de la communication

Faculté des arts et des sciences

Majeur 1-225-2-0

Mineur 1-225-4-0

Information sur les programmes :

André A. Lalonde

343-2086

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins deux (2) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne démontre pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni le citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.4 La capacité d'accueil englobant les programmes du majeur et du mineur, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.5 Le programme de majeur doit être suivi à plein temps. Le programme de mineur est offert à plein temps et à temps partiel : il peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

5.6 Le majeur en sciences de la communication est associé à un mineur ou à un certificat choisi de façon appropriée selon que l'étudiant se dirige directement vers le marché du travail ou vers des études supérieures en communication.

S'il se dirige vers le marché du travail, l'étudiant a avantage à associer au majeur en sciences de la communication, un certificat en marketing, en journalisme, en publicité ou en relations publiques.

S'il se dirige vers les études supérieures, l'étudiant a avantage à associer au majeur en sciences de la communication, le mineur arts et sciences (orientation communication) (pour plus d'informations sur cette orientation, voir le programme mineur arts et sciences).

Lorsque l'étudiant a complété au moins 24 crédits en communication, il suit de façon concomitante le majeur en sciences de la communication et un des mineurs ou certificats indiqués ci-dessous.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	567	326
Refus	212	141
Offres d'admission	182	97
Capacité d'accueil	77	33

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 24,942

Programme 1-225-2-0

Version 03

Majeur en sciences de la communication

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

BLOC 75 A OBLIGATOIRE 24 CR

THEORIES, METHODES ET CONCEPTION DE LA PRATIQUE

COM 1100	3 A 1	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
COM 1190	3 A 1	COMMUNICATION ECRITE
COM 1300	3 AH 1	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1400	3 AH 1	ANALYSE DES DONNEES EN COMMUNICATION
COM 1500	3 AH 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM 1511	3 AH 1	COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
COM 1590	3 AH 1	COMMUNICATION INFORMATISEE 1
COM 1600	3 AH 1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE

BLOC 75 B OPTION MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR

METHODES DE RECHERCHE

COM 2200	3 H 1	COMMUNICATION, SENS ET DISCOURS
+ COM 2340	3 A 1	COMMUNICATION ET RECHERCHES TERRAIN
COM 2395	3 A 1	COMMUNICATION ET RECHERCHE SOCIALE

BLOC 75 C OPTION MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR

PLANIFICATION ORGANISATIONNELLE

COM 3001	3 H 1	COMMUNICATION INTERNATIONALE
+ COM 3010	3 A 1	RESEAUX DE COMMUNICATION INTERNE
+ COM 3011	3 H 1	PROGRAMMES DE COMMUNICATION INTERNE
+ COM 3017	3 H 1	ELEMENTS DE PUBLICITE
+ COM 3018	3 A 1	ELEMENTS DE RELATIONS PUBLIQUES

BLOC 75 D OPTION MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR

COMMUNICATION, MEDIA ET SOCIETE

COM 2210	3 H 1	IMPACTS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
+ COM 2210	3 A 1	ASPECTS SOCIOTECH. DE LA MEDIATION
COM 2230	3 H 1	INSTITUTIONS MEDIATIQUES
COM 2250	3 A 1	TRAITEMENT HUMAIN DE L'INFORMATION
COM 2525	3 H 1	SOCIOLOGIE DES INDUSTRIES CULTURELLES

BLOC 75 E OPTION MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR

MOYENS ET INFORMATISATION DE LA COMMUNICATION

COM 3000	3 AH 1	ATELIER EN COMMUNICATION APPLIQUEE
+ COM 3000	3 H 1	PRATIQUES DE LA TELEVISION
COM 3040	3 AH 1	PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
COM 3050	3 H 1	COMMUNICATION IMPRIMEE
+ COM 3061	3 H 1	COMMUNICATION INFORMATISEE 2
COM 3070	3 A 1	PRATIQUES DE LA REALISATION SONORE

Mineur en sciences de la communication J

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 76 A	OBLIGATOIRE	# CR
THEORIES		
COM 1300	3 AH 1	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1500	3 AH 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM 1600	3 AH 1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE

BLOC 76 B	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
ASPECTS SOCIOTECHNIQUES DE LA MEDIATION		
COM 1200	3 AH 1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 2001	3 H 1	COMMUNICATION INTERNATIONALE
COM 2210	3 H 1	IMPACTS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
COM 2710	3 A 1	ASPECTS SOCIOTECH. DE LA MEDIATION
COM 2720	3 H 1	INSTITUTIONS MEDIATIQUES
COM 2750	3 A 1	TRAITEMENT HUMAIN DE L'INFORMATION
COM 2920	3 H 1	SOCIOGRAPHIE DES INDUSTRIES CULTUR.

BLOC 76 C	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
CONDITIONS DE LA PRATIQUE ET MOYENS DE COMMUNICATION		
COM 1511	3 AH 1	COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
COM 1900	3 AH 1	COMMUNICATION INFORMATISÉE 1
COM 3000	3 H 1	PRATIQUES DE LA TELEVISION
COM 3540	3 AH 1	PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
COM 3550	3 H 1	COMMUNICATION IMPRIMÉE
COM 3610	3 A 1	PRATIQUES DE LA RÉALISATION SONORE

**Sciences de la construction**

École Polytechnique

Certificat

Information : 343-4724

Sciences de la religion

Faculté de théologie

Certificat 1-905-5-0

Information sur le programme :

Lise Baroni

343-7184

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de laison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Ce programme doit être suivi à temps partiel.

3.5 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

3.6 Ce programme est susceptible de révision et de réaménagement.

Programme 1-905-5-0

Version 00

Certificat en sciences de la religion

Ce programme n'est pas offert à plein temps.

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 71

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	# CR
REL 1300	3 AHE 1	INTRODUCTION AU PHÉNOMÈNE RELIGIEUX
REL 1301	3 AHE 1	INTROD. AU GESTE RELIGIEUX

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
HGL 1021	3 A 1	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1021	3 H 1	RYTES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
PHI 2950	3 H 1	LE CONFUCIANISME
PHI 2960	3 H 1	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE
PHI 2960	3 A 1	COSMOLOGIE TAOÏSTE
REL 1100	3 AHE 1	RELIGIONS PREHIST. ET PRIMITIVES
REL 1101	3 AHE 1	REL. PR-ORIENT ANC., BASSEIN MEDIT.
REL 1102	3 AHE 1	LE JUDAÏSME
REL 1103	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME
REL 1104	3 AHE 1	L'ISLAM
REL 1105	3 AHE 1	L'HINDOUISSME ET LE BOUDDHISME
REL 1106	3 AHE 1	NOUVELLES RELIGIONS
REL 1107	3 AHE 1	GRANDES FIGURES RELIGIEUSES
REL 1108	3 AHE 1	ART SACRÉ COMME LIEU RELIGIEUX
REL 1109	3 AHE 1	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUÉBEC

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
ANT 2020	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
PHI 2020	3 H 1	MYTHE, RELIGION ET CONNAISSANCE
PHI 2025	3 A 1	RELIGION, SCIENCE, RAISON PHILOSOPH.
REL 1202	3 AHE 1	MYSTIQUE ET RELIGIONS
REL 1203	3 AHE 1	HISTOIRE DES SCIENCES DE LA RELIGION
REL 1205	3 AHE 1	EXPERIENCE RELIGIEUSE ET PSYCHOLOGIE
REL 1206	3 AHE 1	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
SOL 2306	3 H 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 12 CR
REL 1300	3 AHE 1	RELIGIOLOGIE ET EDUCATION
REL 1301	3 AHE 1	RELIGION ET DEVELOPPEMENT
REL 1302	3 AHE 1	RELIGION ET SANTE MENTALE
REL 1303	3 AHE 1	RELIGION ET CINEMA, LITT., MUSIQUE
REL 1304	3 AHE 1	MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN



Sciences de la religion :

voir Enseignement de la religion au secondaire

Sciences de la terre :

voir Géologie, Génie géologique

Sciences économiques

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé 1-240-1-0

Majeur 1-240-2-0

Mineur 1-240-4-0

Mineur en étude des institutions économiques
1-240-4-1

Information sur les programmes :

Rodrigue Tremblay

343-8540

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Pour le B.Sc. spécialisé :

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Pour le majeur en sciences économiques, le mineur en sciences économiques et le mineur en étude des institutions économi-

ques :

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cette inscription conditionnelle peut être d'une année ou d'un trimestre selon la nature des cours à compléter. Un seul de ces deux cours peut faire partie du bloc 10.2 décrit au point 1, à savoir Mathématiques 307, ou du bloc 10.9, à savoir Mathématiques 203, Physique 101, 201, 301, Chimie 101, 201, Biologie 301, ou du bloc 10.12, à savoir Mathématiques 105, 203. Tous les autres cours de l'un ou l'autre de ces blocs doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

3.5 À la fin du premier trimestre, l'inscription est annulée si tous les cours du bloc 10.2 ou du bloc 10.9 ou du bloc 10.12 ne sont pas réussis.

3.6 Après 12 mois, l'inscription est annulée si le DEC n'est pas obtenu.

3.7 Le cours Mathématiques 307 et le cours Méthodes quantitatives en sciences humaines METQ 300 peuvent être acceptés comme substituts au cours Mathématiques 307.

3.8 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.9 Le mineur peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

3.10 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux des blocs 10.2, 10.9 et 10.12. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-8007).

B.Sc. spécialisé en sciences économiques J

Ce programme totalise 41 crédits obligatoires, 46 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

18 CR

OUTILS ANALYTIQUES

ECN 1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 2011	3 AH 1	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
ECN 2012	3 H 1	THEORIE MICROECONOMIQUE 2
ECN 2050	3 AH 1	THEORIE MACROECONOMIQUE 1
ECN 2051	3 H 1	THEORIE MACROECONOMIQUE 2

BLOC 71 B OBLIGATOIRE

27 CR

OUTILS MATHÉMATIQUES

ECN 1020	3 AH 1	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE
ECN 2150	4 H 1	ECONOMETRIE 1
ECN 2150	4 AH 1	ECONOMETRIE 2
MAT 1991	4 AH 1	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL
MAT 2986	4 A 1	MATHÉMATIQUES POUR ÉCONOMISTES
STT 2971	4 AH 1	STATISTIQUE POUR ÉCONOMISTES

BLOC 71 C OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 1

ECN 1150	4 A 1	INTRODUCTION AUX DONNÉES ÉCONOMIQUES
ECN 1200	3 H 1	INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1311	4 H 1	PROBLÈMES ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE
ECN 1964	3 A 1	ÉCONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 1966	3 H 1	ÉCONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 1968	3 A 1	ÉCONOMIE DE LA CHINE
ECN 1969	3 A 1	ÉCONOMIE DU JAPON
POL 1953	3 AHE 1	INSTITUTIONS POL. CAN., QUÉBÉCOISES

BLOC 71 D OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 2

ECN 2070	4 AH 1	COMPTABILITÉ
ECN 2200	4 A 1	INSTITUTIONS ET MARCHÉS FINANCIERS
ECN 2300	4 H 1	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE
ECN 2350	3 A 1	SYSTÈMES ÉCONOMIQUES 1
ECN 2360	4 A 1	ORGANISATION INDUSTRIELLE
ECN 2700	3 H 1	RELATION ÉCON. INTERNATIONALES
ECN 3370	3 H 1	ÉCONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
IFT 1990	3 AH 1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 71 E OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR

CONNAISSANCES HISTORIQUES

ECN 1300	4 A 1	HIST. ÉCONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1
ECN 2320	4 A 1	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU CANADA
ECN 3600	3 A 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 2
HST 3450	3 A 1	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

BLOC 71 F OPTION

MINIMUM 24 CR, MAXIMUM 24 CR

ANALYSE ET POLITIQUE

ECN 3011	4 H 1	CHOIX COLLECTIFS
ECN 3031	3 H 1	PROBLÈMES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES
ECN 3050	4 H 1	FLUCTUATIONS ÉCONOMIQUES
ECN 3060	4 A 1	FINANCES PUBLIQUES
ECN 3070	4 A 1	SUJETS SPÉCIAUX D'ÉCONOMIE MATH.
ECN 3080	2 A 1	SUJETS SPÉCIAUX DE POLITIQUE ÉCON.
ECN 3100	4 A 1	COMMERCE INTERNATIONAL
ECN 3170	3 H 1	COMPTABILITÉ 2
ECN 3200	4 H 1	THÉORIE MONÉTAIRE
ECN 3250	4 H 1	PROGRAMMATION ÉCONOMIQUE ET LINÉAIRE
ECN 3400	4 A 1	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ECN 3450	3 A 1	ÉCONOMIE URBAINE ET RÉGIONALE
ECN 3500	4 H 1	ÉCONOMIE DU TRAVAIL
ECN 3510	3 H 1	DÉMOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

ECN 3090	3 A 1	ÉCONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL
ECN 3100	4 H 1	ÉCONOMIE DE L'ASSURANCE
ECN 3801	3 HE 1	ÉCONOMIE FINANCIÈRE
ECN 3800	3 H 1	ÉCONOMIE DES ORGANISATIONS
ECN 2010	3 H 1	ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT
ECN 2020	3 A 1	ÉCONOMIE ET DROIT
ECN 2030	3 A 1	DISTRIBUTION DU REVENU
ECN 2040	3 A 1	ÉTUDES DE MARCHÉS
ECN 2049	3 H 1	SUJETS DIVERS: ÉCONOMETRIE APPLIQUÉE
ECN 2050	3 A 1	SUJETS SPÉCIAUX D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE
ECN 2060	3 H 1	PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE
ECN 4010	3 AH 1	ÉLÉMENTS DE MICROÉCONOMIE
ECN 4110	3 AE 1	ÉLÉMENTS DE MACROÉCONOMIE
STT 3871	4 A 1	STATISTIQUE, PROBABILITÉS, ÉCONOMIE

BLOC 71 Y OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR

ANT 1013	3 A 1	ÉLÉMENTS D'ÉTANOLOGIE
DMD 1000	3 AH 1	ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE
DMD 2900	3 H 1	DÉMOGRAPHIE ET ACTUARIAT
HEC 3015	3 AHE 1	MANAGEMENT
POL 1011	3 AH 1	PRINCIPES D'ANAL. POL.: THÉORIE POL.
PSY 1075	3 A 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
SCF 1050	3 A 1	INTRODUCTION AU QUÉBEC
REI 1010	3 AH 1	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

Seul exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple ECN.

Dans le cadre du bloc 71 F, certains étudiants ayant acquis 60 crédits et plus au baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 pourraient, après étude de leur dossier, être autorisés à s'inscrire aux cours ECN 6013 (Éléments de microéconomie) et ECN 6118 (Éléments de macroéconomie).

Majeur en sciences économiques J

Ce programme totalise 37 crédits obligatoires, 20 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

18 CR

OUTILS ANALYTIQUES

ECN 1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 2011	3 AH 1	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
ECN 2012	3 H 1	THEORIE MICROECONOMIQUE 2
ECN 2050	3 AH 1	THEORIE MACROECONOMIQUE 1
ECN 2051	3 H 1	THEORIE MACROECONOMIQUE 2

BLOC 71 B OBLIGATOIRE

19 CR

OUTILS MATHÉMATIQUES

ECN 1020	3 AH 1	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE
ECN 2150	4 H 1	ECONOMETRIE 1
MAT 1991	4 AH 1	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL
MAT 2986	4 A 1	MATHÉMATIQUES POUR ÉCONOMISTES
STT 2971	4 AH 1	STATISTIQUE POUR ÉCONOMISTES

BLOC 71 C OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 1

ECN 1150	4 A 1	INTRODUCTION AUX DONNÉES ÉCONOMIQUES
ECN 1200	3 H 1	INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1311	4 H 1	PROBLÈMES ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE
ECN 1964	3 A 1	ÉCONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 1966	3 H 1	ÉCONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 1968	3 A 1	ÉCONOMIE DE LA CHINE
ECN 1969	3 A 1	ÉCONOMIE DU JAPON
POL 1953	3 AHE 1	INSTITUTIONS POL. CAN., QUÉBÉCOISES

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 2		
ECN 2170	4 AH 1	COMPTABILITE
ECN 2220	4 A 1	INSTITUTIONS ET MARCHES FINANCIERS
ECN 2300	4 H 1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EUROPE
ECN 2390	3 A 1	SYSTEMES ECONOMIQUES 1
ECN 2590	4 A 1	ORGANISATION INDUSTRIELLE
ECN 2700	2 H 1	RELATION ECON. INTERNATIONALES
ECN 3070	3 H 1	ECONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
WT 1990	3 AH 1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
CONNAISSANCES HISTORIQUES		
ECN 1300	4 A 1	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
ECN 2320	4 A 1	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA
ECN 3600	3 A 1	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 2
HST 3450	3 A 1	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 5 CR, MAXIMUM 12 CR
ANALYSE ET POLITIQUE		
ECN 3011	4 H 1	CHOIX COLLECTIFS
ECN 3021	3 H 1	PROBLEMES ET POLITIQUES ECONOMIQUES
ECN 3090	4 H 1	FLUCTUATIONS ECONOMIQUES
ECN 3090	4 A 1	FINANCES PUBLIQUES
ECN 3070	4 A 1	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE MATH.
ECN 3090	2 A 1	SUJETS SPECIAUX DE POLITIQUE ECON.
ECN 3100	4 A 1	COMMERCE INTERNATIONAL
ECN 3150	4 AH 1	ECONOMETRIE 2
ECN 3170	2 H 1	COMPTABILITE 2
ECN 3200	4 H 1	THEORIE MONETAIRE
ECN 3250	4 H 1	PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET LINEAIRE
ECN 3400	4 A 1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ECN 3450	3 A 1	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE
ECN 3500	4 H 1	ECONOMIE DU TRAVAIL
ECN 3510	3 H 1	DEMOGRAPHIE ECONOMIQUE
ECN 3600	3 A 1	ECONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL
ECN 3700	4 H 1	ECONOMIE DE L'ASSURANCE
ECN 3801	3 HE 1	ECONOMIE FINANCIERE
ECN 3820	3 H 1	ECONOMIE DES ORGANISATIONS
ECN 3910	3 H 1	ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT
ECN 3920	3 A 1	ECONOMIE ET DROIT
ECN 3930	3 A 1	DISTRIBUTION DU REVENU
ECN 3940	3 A 1	ETUDES DE MARCHES
ECN 3940	3 H 1	SUJETS DIVERS: ECONOMETRIE APPLIQUEE
ECN 3950	3 A 1	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE APPLIQUEE
ECN 3960	3 H 1	PROSPECTIVE ECONOMIQUE
STT 3971	4 A 1	STATISTIQUE, PROBABILITES ECONOMIE

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 3 CR
ANT 1013	3 A 1	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
DMD 1000	3 AH 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMD 2960	3 H 1	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAL
HEC 3015	3 AH 1	MANAGEMENT
POL 1011	3 AH 1	PRINCIPES D'ANAL. POL. THEORIE POL.
PSY 1075	3 A 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
QIC 1050	3 A 1	INTRODUCTION AU QUEBEC
RI 1010	2 AH 1	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple ECN.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	12 CR
OUTILS ANALYTIQUES		
ECN 1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 2011	3 AH 1	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
ECN 2020	3 AH 1	THEORIE MACROECONOMIQUE 1
BLOC 71 B OPTION MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 11 CR		
OUTILS MATHEMATIQUES		
ECN 1003	3 AH 1	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE
MAT 1903	3 A 1	CALCUL DIFFERENTIEL ET INTEGRAL
MAT 1991	4 AH 1	CALCUL DIFFERENTIEL ET INTEGRAL
STT 1971	3 AH 1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
STT 2971	4 AH 1	STATISTIQUE POUR ECONOMISTES

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 11 CR
CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 1		
ECN 1150	4 A 1	INTRODUCTION AUX DONNEES ECONOMIQUES
ECN 1300	3 H 1	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1311	4 H 1	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1904	3 A 1	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 1906	3 H 1	ECONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 1908	3 A 1	ECONOMIE DE LA CHINE
ECN 1909	3 A 1	ECONOMIE DU JAPON
POL 1953	2 AH 1	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR
CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 2		
ECN 2170	4 AH 1	COMPTABILITE
ECN 2220	4 A 1	INSTITUTIONS ET MARCHES FINANCIERS
ECN 2300	4 H 1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EUROPE
ECN 2390	3 A 1	SYSTEMES ECONOMIQUES 1
ECN 2590	4 A 1	ORGANISATION INDUSTRIELLE
ECN 2700	2 H 1	RELATION ECON. INTERNATIONALES
ECN 3070	3 H 1	ECONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
WT 1990	3 AH 1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR
CONNAISSANCES HISTORIQUES		
ECN 1300	4 A 1	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
ECN 2320	4 A 1	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA
ECN 3600	3 A 1	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 2
HST 3450	3 A 1	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR
ANALYSE ET POLITIQUE		
ECN 3021	3 H 1	PROBLEMES ET POLITIQUES ECONOMIQUES
ECN 3100	4 A 1	COMMERCE INTERNATIONAL
ECN 3170	3 H 1	COMPTABILITE 2
ECN 3200	4 H 1	THEORIE MONETAIRE
ECN 3400	4 A 1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ECN 3450	3 A 1	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE
ECN 3510	3 H 1	DEMOGRAPHIE ECONOMIQUE
ECN 3700	4 H 1	ECONOMIE DE L'ASSURANCE
ECN 3801	3 HE 1	ECONOMIE FINANCIERE
ECN 3910	3 H 1	ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT
ECN 3920	3 A 1	ECONOMIE ET DROIT
ECN 3960	3 H 1	PROSPECTIVE ECONOMIQUE

Dans le cadre du bloc 71 B, l'étudiant qui n'a pas réussi l'équivalent de MAT 1903 ou de STT 1971 devra obligatoirement compléter ce qui lui manque.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple ECN.

Programme 1-240-4-0 Version 04

Mineur en sciences économiques J

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

Mineur en étude des institutions économiques J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

6 CR

OUTILS ANALYTIQUES

ECN 1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION

BLOC 71 B OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 1

ECN 1150	4 A 1	INTRODUCTION AUX DONNÉES ÉCONOMIQUES
ECN 1200	3 H 1	INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1311	4 H 1	PROBLÈMES ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE
ECN 1964	3 A 1	ÉCONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 1980	3 H 1	ÉCONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 1988	3 A 1	ÉCONOMIE DE LA CHINE
ECN 1989	3 A 1	ÉCONOMIE DU JAPON
POL 1963	3 ARE 1	INSTITUTIONS POL. CAN., QUÉBÉCOISES

BLOC 71 C OPTION

MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 14 CR

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 2

ECN 2110	4 AH 1	COMPTABILITÉ
ECN 2230	4 A 1	INSTITUTIONS ET MARCHÉS FINANCIERS
ECN 2300	4 H 1	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE
ECN 2350	3 A 1	SYSTÈMES ÉCONOMIQUES 1
ECN 2500	4 A 1	ORGANISATION INDUSTRIELLE
ECN 2700	3 H 1	RELATION ÉCON. INTERNATIONALES
ECN 3376	3 H 1	ÉCONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
IFT 1900	3 AH 1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 71 D OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 11 CR

CONNAISSANCES HISTORIQUES

ECN 1200	4 A 1	HIST. ÉCONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1800	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1
ECN 2200	4 A 1	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU CANADA
ECN 2600	3 A 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 2
HST 3450	3 A 1	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de simple ECN.

**Sciences économiques :**

voir Économie-politique, Mathématiques-économie

Sciences infirmières

Faculté des sciences infirmières

B.Sc. spécialisé 1-630-1-0

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent ou, dans le cas de candidats étrangers, détenir une bourse d'une agence canadienne ou internationale.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts ;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401 ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent ;

ou

détenir un DEC en techniques infirmières ou soins infirmiers ou encore un diplôme d'infirmier ou d'infirmière décerné par un hôpital.

1.3 Accepter de présenter un certificat médical sur demande du Comité d'admission.

1.4 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par la Faculté.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Diplômé en sciences de la santé : toute personne qui détient un diplôme en sciences de la santé et/ou en sciences infirmières d'une université étrangère ou qui est en voie de l'obtenir.

2.6 Autre :

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année pour les détenteurs d'un DEC en techniques infirmières ou soins infirmiers ou d'un diplôme d'infirmier ou d'infirmière décerné par un hôpital est limitée à 150 places pour l'admission au trimestre d'automne et à 100 places pour l'admission au trimestre d'hiver.

La capacité d'accueil en première année pour les autres candidats est limitée à 200 places par année.

Pour l'admission en première année, les collégiens et les universitaires se partagent les places au prorata des demandes entre ces deux catégories, sous réserve de l'excellence des dossiers. Cependant un nombre déterminé de places est réservé aux autres catégories.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registre.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

5.4 Les cours Biologie 911, 321 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401 si le candidat ou la candidate a obtenu un résultat de 75 % ou plus pour chacun de ces cours.

5.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

5.6 Ce programme est offert aux trimestres d'automne et d'hiver pour les détenteurs d'un DEC en techniques infirmières ou soins infirmiers ou d'un diplôme d'infirmier ou d'infirmière décerné par un hôpital.

Le trimestre d'automne est le seul trimestre d'admission pour les autres candidats.

Statistiques d'admission (automne 1996)

DEC en sciences de la santé

	Collégiens	Autres
Demandes	328	177
Refus	51	66
Offres d'admission	263	97
Capacité d'accueil :	145	55

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 21,500.

DEC en techniques infirmières ou soins infirmiers

	Collégiens	Autres
Demandes	258	32
Refus	51	1
Offres d'admission	206	28
Capacité d'accueil :	134	16

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 21,500.

Programme 1-630-1-0

Version 10

B.Sc. en sciences infirmières

Ce programme propose deux cheminement :

Le cheminement destiné aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales comportant les cours de la structure d'accueil des sciences de la santé comprend les segments 01 et 70, avec 102 crédits obligatoires :

Le cheminement destiné aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers (ou techniques infirmières) comprend les segments 01 et 71, avec 88 crédits obligatoires, 12 à option et 9 au choix.

N.B. : Certains stages se poursuivent à la suite du trimestre d'hiver.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	42 CR
PHL 1880	3 A 1	PHILOSOPHIE DES SCIENCES DE LA SANTÉ
PHL 1851	2 AH 1	PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PHARMACOLOGIE
SOI 1001	3 AH 1	INTRODUCTION À LA DISCIPLINE INF.
SOI 1002	2 AH 1	INITIATION À LA RECHERCHE 1
+ SOI 1004	3 AH 1	MÉTHODES DE PRATIQUE INFIRMIÈRE 1
+ SOI 1005	3 AH 1	INDIVIDUS/FAMILLES ET COMMUNAUTÉ 1
+ SOI 1006	3 AH 1	INDIVIDUS/FAMILLES ET COMMUNAUTÉ 2
+ SOI 1007	3 AH 1	MÉTHODES D'ÉVALUATION DE LA SANTÉ
+ SOI 1008	3 H 1	PRATIQUES DE SOINS 1
SOI 1101	3 AH 1	SC. BIOL. APPLIQUÉES AUX SC. INF. 1
+ SOI 1201	3 AH 1	SC. BIOL. APPLIQUÉES AUX SC. INF. 2
+ SOI 2004	3 AH 1	MÉTHODES DE PRATIQUE INFIRMIÈRE 2
+ SOI 2101	3 AH 1	SC. BIOL. APPLIQUÉES AUX SC. INF. 3
+ SOI 2102	3 AH 1	SC. BIOL. APPLIQUÉES AUX SC. INF. 4
+ SOI 2200	2 AH 1	DIVERSITÉ CULTURELLE ET SOINS
+ SOI 2202	3 AH 1	ÉTHIQUE EN SCIENCES INFIRMIÈRES
+ SOI 3001	3 AH 1	ÉCOLES DE LA PENSÉE INFIRMIÈRE
+ SOI 3002	2 AH 1	DÉVELOP. DU RÔLE PROFESS. DE L'INF.
+ SOI 3003	2 AH 1	INITIATION À LA RECHERCHE 2
+ SOI 3004	2 AH 1	INFIRMIÈRES EN SANTÉ
+ SOI 3010	3 AH 1	GESTION DES ENVIRONNEMENTS DE SOINS
STT 2514	3 H 1	BIOSTATISTIQUE ET ÉPIDÉMIOLOGIE

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	40 CR
MCB 1875	2 A 1	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE
NUT 1859	2 A 1	NUTRITION ET SANTÉ
+ SOI 2006	4 A 1	SOINS & EXPÉR. SANTÉ ENF. & JEUNE FAM.
+ SOI 2007	3 H 1	PRATIQUES DE SOINS 2
+ SOI 2008	2 H 1	PRATIQUES DE SOINS 3
+ SOI 2009	4 A 1	SOINS & EXPÉRIENCES DE SANTÉ MENTALE
+ SOI 2006	4 A 1	SOINS & EXPÉR. SANTÉ ADUL. & PÉRIAGÉE
+ SOI 2007	3 H 1	PRATIQUES DE SOINS 4
+ SOI 2008	3 H 1	PRATIQUES DE SOINS 5
+ SOI 2009	4 A 1	PRATIQUES DE SOINS 6

SEGMENT 71

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	7 CR
+ SOI 3302	2 H 1	PRATIQUES DE SOINS 7

BLOC 71 B

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
+ SOI 3206	3 AH 1	SENESCENCE ET SOINS INFIRMIERS
+ SOI 3209	3 AH 1	SOINS INFIRMIERS AUX MOURANTS
+ SOI 3303	3 AH 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
+ SOI 3303	3 AH 1	PRATIQUE INF. ET REINSERTION SOCIALE
+ SOI 3305	3 AH 1	SC. INF. ET ADAPTATION/READAPTATION
+ SOI 3306	3 AH 1	SANTÉ DES FEMMES

BLOC 71 C

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
REG 2110	3 AVE 1	ENTRAÎNEMENT AU TRAVAIL EN ÉQUIPE
ANT 1950	3 A 1	ÉLÉMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
CRI 2340	3 AH 1	DRUGS ET CRIMINALITÉ
ETA 2145	3 AHE 1	LES MODÈLES D'ENSEIGNEMENT
HEC 3013	3 AHE 1	RELATIONS HUM. ET COMMUNIC. AU TRAV.
IFT 1905	3 AHE 1	INITIATION À L'INFORMATIQUE
MSN 25100	3 AHE 1	ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION
POL 3000	3 AH 1	GROUPES DE PRESS. MOUN. SOCIAUX
PSY 1888	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE

BLOC 71	OPTION	ANNUAIRE D'ÉTÉ	ANNUAIRE D'ÉTÉ
ANT 1805	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE DE LA SANTÉ	
ANT 2055	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DES PROBLÈMES MÉDICAUX	
DRT 2210	3 AHE 1	DROIT DE LA SANTÉ	
NUT 1020	2 AH 1	NUTRITION ET ALIMENTATION	
PSY 3048	3 A 1	PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ 1	
SOL 1815	3 AH 1	INT. À LA SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	
SOL 3004	3 A 1	INTRO. À LA GÉRONTOLOGIE SOCIALE	
TRM 2420	3 AHE 1	PRÉVENTION ET TRAVAIL DE RUE	



Sciences infirmières : milieu clinique

Faculté des sciences infirmières

Certificat 1-630-5-5

Information sur le programme :

Danielle Fleury 343-8437

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent ou, dans le cas de candidats étrangers, détenir une bourse d'une agence canadienne ou internationale.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques infirmières ou en soins infirmiers.

ou
détenir un diplôme d'infirmière ou d'infirmier décerné par un hôpital.

ou
pour les candidats étrangers, détenir un diplôme d'infirmier d'État de son pays.

1.3 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.4 Avoir terminé ses études au moins douze mois avant le début des cours.

1.5 Présenter un certificat médical sur demande du Comité d'admission.

1.6 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue exigée par la Faculté.

1.7 Détenir le permis d'exercice à titre d'infirmière ou d'infirmier accordé par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, attestant de l'inscription au tableau de l'Ordre pour l'année en cours (cette condition ne s'applique pas aux candidats étrangers).

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français de l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 mai pour la session d'été, le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

3.4 Les dates limites pour déposer une demande d'admission sont les suivantes :

trimestre de printemps-été : 1^{er} mars ;

trimestre d'automne : 1^{er} juin ;

trimestre d'hiver : 15 octobre

Programme 1-630-5-5

Version 02

Certificat de sciences infirmières : milieu clinique

Ce programme de 30 crédits comporte six orientations. Le segment 01, comprenant 12 crédits obligatoires et de 3 à 7 crédits à option, est commun à toutes les orientations. Le programme d'orientation générale est complété par 9 à 12 crédits à option ; celui de l'orientation des soins infirmiers en psychiatrie est complété par 9 crédits obligatoires et un minimum de 3 crédits à option, les quatre autres orientations sont complétées par 6 crédits obligatoires et de 3 à 6 crédits à option. Toutes les orientations comportent 3 crédits au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OPTION	ANNUAIRE D'ÉTÉ	ANNUAIRE D'ÉTÉ
+ SOL 1173	3 AHE 1	ENSEIGNEMENT À LA CLIENTÈLE	12 CR
SOL 3213	3 AHE 1	DYNAMIQUE DE LA RELATION INF-CLIENT	
SOL 3221	3 AHE 1	MODELES EN SOINS INFIRMIERS	
SOL 3230	3 AHE 1	PROJET D'INTEGRATION	

BLOC 01 B	OPTION	ANNUAIRE D'ÉTÉ	ANNUAIRE D'ÉTÉ
ANT 1950	3 A 1	ÉLÉMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE	12 CR
CHM 1980	4 AH 1	CHIMIE GÉNÉRALE ET CHIMIE ORGANIQUE	
FRA 1013	3 H 1	LA REDACTION	
IFT 1830	3 AHE 1	INITIATION À L'INFORMATIQUE	
IFT 1810	3 AHE 1	INITIATION À LA PROGRAMMATION	
ISO 2900	3 AH 1	ÉLÉMENTS DE BASE EN ÉPIDÉMIOLOGIE	
NUT 3060	3 H 1	FORMATION DU CONSOMMATEUR	
+ PSL 1803	3 H 1	PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE	
PST 1998	2 AH 1	PSYCHOPATHOLOGIE INFANTILE	
PSY 1825	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION	
PSY 1850	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITÉ	
PSY 2014	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPÉS	
PSY 31205	3 AHE 1	MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUE	
+ SOL 1984	2 A 1	COMPRÉHENSION DU SYSTÈME NERVEUX	
SOL 1810	3 AH 1	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC	
SOL 3103	3 H 1	SOCIO. DE LA SANTÉ	
STT 1871	3 AH 1	INTRODUCTION À LA STATISTIQUE	

SEGMENT 70 ORIENTATION GÉNÉRALE

BLOC 70 A	OPTION	ANNUAIRE D'ÉTÉ	ANNUAIRE D'ÉTÉ
SOL 1176	3 AH 1	PERSPECTIVES EN SCIENCES INFIRMIÈRES	12 CR
SOL 2212	3 AHE 1	SCIENCES INFIRMIÈRES ET FAMILLE	
SOL 3201	3 AHE 1	BIOÉTHIQUE EN SOINS INFIRMIERS	
SOL 3202	3 AHE 1	PSYCHOSOMATIQUE ET SOINS INFIRMIERS	
SOL 3207	3 AHE 1	CHRONICITÉ À TOUTS LES ÂGES DE LA VIE	
+ SOL 3208	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS AUX MOURANTS	
+ SOL 2030	3 AHE 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	
+ SOL 3283	3 AHE 1	PRATIQUE INF ET REINSERTION SOCIALE	
+ SOL 3282	3 AHE 1	DIMENSIONS SOC. DE LA PRATIQUE INF	
+ SOL 3286	3 AHE 1	INT. À LA RECHERCHE EN SCIENCES INF	

SEGMENT 71 ORIENTATION SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE

BLOC 71 A	OPTION	ANNUAIRE D'ÉTÉ	ANNUAIRE D'ÉTÉ
+ SOL 3291	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE 1	6 CR
+ SOL 3298	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE 2	

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
+ SDI 3202	3 AHE 1	PSYCHOSOMATIQUE ET SOINS INFIRMIERS
+ SDI 3220	3 AHE 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
+ SDI 3219	3 AHE 1	SOINS EN CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE

SEGMENT 72 ORIENTATION SOINS INFIRMIERS EN CHRONIQUE

BLOC 72 A	OBIGATOIRE	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
+ SDI 3201	3 AHE 1	CHRONIQUE A TOUS LES AGES DE LA VIE
+ SDI 3210	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN READAPTATION
BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
+ SDI 3203	3 AHE 1	METHODES D'EXAMEN DE SANTE
+ SDI 3211	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS AUX STOMACHES
+ SDI 3212	3 AHE 1	INTERVENTION ALPHES DES STOMACHES
+ SDI 3218	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN NEUROLOGIE
+ SDI 3215	3 AHE 1	SOINS A LONG TERME PERSONNE AGE

SEGMENT 73 ORIENTATION SOINS INFIRMIERS AUX PERSONNES AGEES

BLOC 73 A	OBIGATOIRE	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
+ SDI 3206	3 AHE 1	SENESCENCE ET SOINS INFIRMIERS
+ SDI 3215	3 AHE 1	SOINS A LONG TERME PERSONNE AGE
BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
+ SDI 3207	3 AHE 1	CHRONIQUE A TOUS LES AGES DE LA VIE
+ SDI 3208	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHOGERIATRIE
+ SDI 3209	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS AUX AGES
+ SDI 3210	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN READAPTATION

SEGMENT 74 ORIENTATION SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE

BLOC 74 A	OBIGATOIRE	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
+ SDI 3201	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE 1
+ SDI 3202	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE 2
+ SDI 3203	3 AHE 1	STAGE SUP. EN SOINS INF. PSYCHIATRIE
BLOC 74 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
+ SDI 3204	3 AHE 1	APPAREIL PSYCHOLOGIQUE ET PATHOLOGIE
+ SDI 3205	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHOGERIATRIE
+ SDI 3220	3 AHE 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
+ SDI 3203	3 AHE 1	PRATIQUE INF ET REINTEGRATION SOCIALE
+ SDI 3214	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PEDOPSYCHIATRIE
+ SDI 3216	3 AHE 1	SOINS PSYCHIATRIE ET GROUPE RESTREINT
+ SDI 3217	3 AHE 1	SOINS PSYCHIATRIE ET MILIEU THERAP.

SEGMENT 75 ORIENTATION SOINS INFIRMIERS D'URGENCE

BLOC 75 A	OBIGATOIRE	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
+ SDI 3202	3 AHE 1	METHODES D'EXAMEN DE SANTE
+ SDI 3204	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS D'URGENCE 1
BLOC 75 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
+ SDI 3205	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS D'URGENCE 2
+ SDI 3220	3 AHE 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
+ SDI 3210	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN NEUROLOGIE
+ SDI 3211	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE 1

Sciences juridiques :
voir Droit

Sciences politiques :
voir Science politique

Sciences religieuses

Faculté de théologie

Certificat ou mineur 1-961-4-0

Information sur les programmes :

Lise Baroni 343-7164

Information sur l'admission : 343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.5 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

3.6 Ce programme est susceptible de révision et de réaménagement.

Programme 1-961-4-0

Version 01

Certificat ou mineur en sciences religieuses

Ce programme totalise 24 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 72

BLOC 72 A	OPTION	MINIMUM 24 CR, MAXIMUM 24 CR
REL 1000	3 AHE 1	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
REL 1001	3 AHE 1	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
REL 1010	3 AHE 1	PENTATEUQUE
REL 1030	3 AHE 1	TRADITION SAFFENTELLE
REL 1050	3 AHE 1	EVANGILE DE MARC
REL 1070	3 AHE 1	PAUL ET SON ŒUVRE
REL 1080	3 AHE 1	QUESTIONS BIBLIQUES 1
REL 1090	3 AHE 1	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES
REL 1002	3 AHE 1	PANORAMA DE LA LITTÉRATURE BIBLIQUE
REL 1012	3 AHE 1	LA BIBLE DANS LA TRAD. EVANGÉLIQUE
REL 1022	3 AHE 1	L'INTERPR. BIBLE DS LA TRAD. EVANG.
REL 2000	3 AHE 1	METHODES D'INTERPRETATION BIBLIQUE

BBL 2019	3 AHE 1	HEBREU BIBLIQUE	REL 1205	3 AHE 1	EXPERIENCE RELIGIEUSE ET PSYCHOLOGIE
BBL 2020	3 AHE 1	TRADITION DEUTERONOMIQUE	REL 1206	3 AHE 1	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
BBL 2020D	3 AHE 1	PROPHETISME	REL 1207	3 AHE 1	PHENOMENE REL. DES MANIFEST. ACT.
BBL 2030	3 AHE 1	PROPHETISME	REL 1208	3 AHE 1	RELIGIOLOGIE ET EDUCATION
BBL 2030	3 AHE 1	TEXTES EN MARGE DE LA BIBLE	REL 1209	3 AHE 1	RELIGION ET DEVELOPPEMENT
BBL 2040	3 AHE 1	EVANGILE DE MATTHIEU	REL 1210	3 AHE 1	RELIGION ET SAINTE MENTALE
BBL 2040D	3 AHE 1	LITTERATURE JOHANNIQUE	REL 1211	3 AHE 1	RELIGION ET CINEMA, LITT., MUSIQUE
BBL 2070	3 AHE 1	LITTERATURE JOHANNIQUE	REL 1212	3 AHE 1	MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN
BBL 2080	3 AHE 1	ETUDE DE TEXTES PAULINIENS	REL 1213	3 AHE 1	THANATOLOGIE
BBL 2081	3 AHE 2	QUESTIONS BIBLIQUES 2	REL 1214	3 AHE 1	PANAPSY, SCS OCCULTES ET RELIGIONS
BBL 2090	3 AHE 1	GREC BIBLIQUE	REL 1215	3 AHE 1	RELIGIONS SAUVAGES, RITUELS
BBL 2090	3 AHE 1	ETUDE DE TEXTES PROPHETIQUES	REL 1216	3 AHE 1	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
BBL 2090	3 AHE 1	PSAUMES	REL 1217	3 AHE 1	INT. AUX INSTRUMENTS DE TRAVAIL
BBL 2090	3 AHE 1	THEOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT	REL 1218	3 AHE 1	CHRONO ALPHABETIQUE
BBL 2090	3 AHE 1	EVANGILE DE LUC ET ACTES	REL 1219	3 AHE 1	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
BBL 2090	3 AHE 1	LETRES PASTORALES & EPIQUES CATHOL.	REL 1220	3 AHE 1	LA QUESTION DE DIEU
BBL 2090	3 AHE 1	SEMINAIRE THEMATIQUE	REL 1221	3 AHE 1	JESUS DE NAZARETH
BBL 2090	3 AHE 1	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT	REL 1222	3 AHE 1	JESUS DE NAZARETH
CAT 1210	3 AHE 1	CATECHISE ET PROJET EDUCATIF GLOBAL	REL 1223	3 AHE 1	ECCLIOLOGIE
CAT 1211	3 AHE 1	CATECHISE ET MILIEU SOCIOCULTUREL	REL 1224	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
CAT 1212	3 AHE 1	CATECHISE ET EDUCATION MORALE	REL 1225	3 AHE 1	ETHIQUE THEOL. APPROCHES FONDAMENTALES
CAT 1213	3 AHE 1	LANGAGE & COMMUNICATION EN CATECHISE	REL 1226	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD
CAT 1214	3 AHE 1	CATECHISE: PEDAGOGIE ET DEMARCHE	REL 1227	3 AHE 1	VIE SPIRITUELLE
CAT 1215	3 AHE 1	PROG., GUIDES ET INSTRUMENTS DU PRIM	REL 1228	3 AHE 1	DIVERSITE CULT. & PLURALISME RELIG.
CAT 1216	3 AHE 1	PROG., GUIDES ET INSTRUMENTS DU SEC.	REL 1229	3 AHE 1	INTROD. A LA THEOLOGIE EVANGELIQUE
CAT 1217	3 AHE 1	THEMES DE CATECHISE	REL 1230	3 AHE 1	THEOLOGIE EVANGELIQUE, QUEST. SPEC.
CAT 1218	3 AHE 1	GROUPE PARTICULIERS EN CATECHISE	REL 1231	3 AHE 1	INTEGRATION INTERDISCIPL. EN THEOL.
CAT 1219	3 AHE 1	QUESTIONS SPECIALES EN CATECHISE	REL 1232	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
PTR 1000	3 AHE 1	MOUVEMENTS SOCIOCULTURELS ET CHRIST.	REL 1233	3 AHE 1	THEOLOGIE FONDAMENTALE
PTR 1001	3 AHE 1	INTROD. A LA PRAKIOLOGIE PASTORALE 1	REL 1234	3 AHE 1	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
PTR 1002	3 AHE 1	INTROD. A LA PRAKIOLOGIE PASTORALE 2	REL 1235	3 AHE 1	JESUS CHRIST
PTR 1003	3 AHE 1	STAGE 1	REL 1236	3 AHE 1	MINISTERES ET EGLISE
PTR 1003	3 AHE 1	ACTION DE L'EGLISE EN MILIEU QUEB.	REL 1237	3 AHE 1	LE DROIT DE L'EGLISE
PTR 1004	3 AHE 1	EGL. COMMUNAUTES CULT. ET MINORITES	REL 1238	3 AHE 1	BAPTEME ET CONFIRMATION
PTR 1005	3 AHE 1	DEVELOPPEMENT PSYCHORELIGIEUX	REL 1239	3 AHE 1	MARIAGE
PTR 1006	3 AHE 1	CULTUREMENTALITE & SPIR. DES JEUNES	REL 1240	3 AHE 1	RECONCIL. ET ONCTION DES MALADES
PTR 1007	3 AHE 1	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE	REL 1241	3 AHE 1	MORALE ET SEXUALITE
PTR 1008	3 AHE 1	EDUCATION DE LA FOI	REL 1242	3 AHE 1	MORALE ET SEXUALITE
PTR 1009	3 AHE 1	PASTORALE SOCIALE	REL 1243	3 AHE 1	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE
PTR 1010	3 AHE 1	PASTORALE DES MILIEUX DE SANTE	REL 1244	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
PTR 1011	3 AHE 1	ANIMATION PASTORALE	REL 1245	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
PTR 1012	3 AHE 1	COUNSELING PASTORAL	REL 1246	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME DU MOYEN AGE
PTR 1013	3 AHE 1	MODERNITE/URBANISATION & EGL. QUE.	REL 1247	3 AHE 1	THEOLOGIES DES TIERS-MONDES
PTR 1014	3 AHE 1	RENOUVEAU DS EGLISE EVANGELIQUE DU.	REL 1248	3 AHE 1	APPROCHES FEMINISTES EN THEOLOGIE
PTR 1015	3 AHE 1	INTERV. PASTORALE EN MILIEU URBAIN	REL 1249	3 AHE 1	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE
PTR 1016	3 AHE 1	THEOL. PASTORALE ET ETUDES PASTORALES	REL 1250	3 AHE 1	THEOL. FONDAMENTALE, QUEST. SPEC.
PTR 1017	3 AHE 1	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 1	REL 1251	3 AHE 1	DIEU, QUESTIONS SPECIALES
PTR 1018	3 AHE 1	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 2	REL 1252	3 AHE 1	CHRISTOLOGIE, QUESTIONS SPECIALES
PTR 1019	3 AHE 1	STAGE 2	REL 1253	3 AHE 1	ECCLIOLOGIE, QUESTIONS SPECIALES
PTR 1020	3 AHE 1	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE	REL 1254	3 AHE 1	EUCHARISTIE
PTR 1021	3 AHE 1	ATELIER D'INTERACTION	REL 1255	3 AHE 1	MORALE ET RESPECT DE LA VIE
PTR 1022	3 AHE 1	PASTORALE SECTORIELLE	REL 1256	3 AHE 1	THEOL. MORALE, QUESTIONS SPECIALES
PTR 1023	3 AHE 1	PASTORALE ET COMMUNICATION	REL 1257	3 AHE 1	LITTERATURE PATRISTIQUE
PTR 1024	3 AHE 1	FOI ET CELEBRATION	REL 1258	3 AHE 1	LE CHRIST, DE LA REFORME A NOS JRS
PTR 1025	3 AHE 1	TRAVAUX PRATIQUES 1	REL 1259	3 AHE 1	CHRIST. ET RELIGIONS DU MONDE
PTR 1026	3 AHE 1	TRAVAUX PRATIQUES 2	REL 1260	3 AHE 1	THEOLOGIE, QUESTIONS SPECIALES
PTR 1027	3 AHE 1	T. P. EN PASTORALE DE LA SANTE	REL 1261	3 AHE 1	SEMINAIRE DE LECTURE EN THEOLOGIE
PTR 1028	3 AHE 1	PASTORALE, QUESTIONS SPECIALES			
PTR 1029	3 AHE 1	LEADERSHIP ET GESTION PASTORALE			
PTR 1030	3 AHE 1	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE			
PTR 1031	3 AHE 1	SEMINAIRE D'ETUDE DE CAS			
REL 1100	3 AHE 1	RELIGIONS PREHIST. ET PRIMITIVES			
REL 1101	3 AHE 1	REL., PR-ORIENT ANC., BASSIN MEDIT.			
REL 1102	3 AHE 1	LE JUDAISME			
REL 1103	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME			
REL 1104	3 AHE 1	L'ISLAM			
REL 1105	3 AHE 1	L'HINDOUISME ET LE BOUDDHISME			
REL 1106	3 AHE 1	NOUVELLES RELIGIONS			
REL 1107	3 AHE 1	GRANDES FIGURES RELIGIEUSES			
REL 1108	3 AHE 1	ART SACRE COMME LIEU RELIGIEUX			
REL 1109	3 AHE 1	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC			
REL 1110	3 AHE 1	LES GRANDES RELIGIONS			
REL 1200	3 AHE 1	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX			
REL 1201	3 AHE 1	INTROD. AU GESTE RELIGIOLOGIQUE			
REL 1202	3 AHE 1	MYSTIQUE ET RELIGIONS			
REL 1203	3 AHE 1	HISTOIRE DES SCIENCES DE LA RELIGION			



Sciences religieuses :

voir Enseignement de la religion au secondaire

Sécurité du travail :

voir Santé et sécurité du travail

Service social

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé 1-250-1-0

Information sur le programme :

Diane Bernier 343-6556

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 ;

ou

détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts ;

ou

détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ;

ou

détenteur tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.3 : Mathématiques 337

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins deux (2) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registre.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir ce DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 septembre :

Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300)

Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)

Introduction à la psychologie (PSY 102)

Méthodes quantitatives en sciences humaines (METO 300)

Économie globale (ECO 900)

5.4 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines ou le DEC en sciences de la nature ou le DEC en sciences, lettres et arts pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir ce DEC. Cependant, tous les cours de l'un ou l'autre des blocs parmi les blocs 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent, énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.2, 10.3, 10.9 et 10.12.

5.7 Un certificat en Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir Santé mentale dans la section de la Faculté de l'éducation permanente).

5.8 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel. Toutefois, le statut à temps partiel n'est pas possible pendant les trimestres

au cours desquels les candidats sont inscrits aux stages SVS 2021 et SVS 2031 ainsi qu'aux cours concomitants aux stages.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	643	363
Refus	263	118
Offres d'admission	150	111
Capacité d'accueil	52	20

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 26,043.

Programme 1-250-1-0

Version 10

B.Sc. spécialisé en service social

J

Ce programme totalise 57 crédits obligatoires, 27 à option et 6 au choix.

BLOC 14 A	OBLIGATOIRE	21 CR
SVS 1121	3 A 1	PRATIQUE DU TRAVAIL SOCIAL ÉVOLUT.
SVS 1183	3 A 1	INTRODUCTION AU TRAVAIL SOCIAL
SVS 1283	3 H 1	LABORATOIRE DE TRAVAIL SOCIAL
SVS 1362	3 A 1	DÉVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL
SVS 1363	3 A 1	PROBLÈMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 1364	3 H 1	CONFLITS PSYCHOSOCIAUX
SVS 1365	3 H 1	PROBLÈMES SOCIAUX ET ENJEUX SOCIAUX

BLOC 14 B	OBLIGATOIRE	6 CR
SVS 1141	3 A 1	MÉTHODES DE RECHERCHE 1
SVS 1151	3 H 1	CONDITION FÉMININE ET SERVICE SOCIAL

BLOC 14 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
SVS 1385	3 H 1	LÉGISLATION SOCIALE
SVS 1386	3 H 1	MESURES DE SÉCURITÉ SOCIALE

BLOC 14 D	OBLIGATOIRE	24 CR
SVS 2006	3 A 1	MÉTHODOLOGIE DE L'INTERVENTION 1
SVS 2010	3 H 1	MÉTHODOLOGIE DE L'INTERVENTION 2
SVS 2021	3 A 1	STAGE DE FORMATION PRATIQUE 1
SVS 2023	3 A 1	SEMINAIRE EN RAPPORT AVEC LE STAGE 1
SVS 2031	3 H 1	STAGE DE FORMATION PRATIQUE 2
SVS 2033	3 H 1	SEMINAIRE EN RAPPORT AVEC LE STAGE 2

BLOC 14 E	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
SVS 2275	3 H 1	INTERVENTION INDIVIDUELLE
SVS 2318	3 AE 1	DYNAMIQUE FAMILIALE ET INTERVENTION
SVS 2377	3 H 1	INTERVENTION DE GROUPE
SVS 2378	3 A 1	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

BLOC 14 F	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
SVS 3621	3 AH 1	ANALYSE DES POLITIQUES SOCIALES
SVS 3621	3 AH 1	PROBLÉMATIQUE DU TRAVAIL SOCIAL
SVS 3623	3 AH 1	MODÈLES D'INTERVEN. REGARD CRITIQUE

BLOC 14 G	OBLIGATOIRE	6 CR
SVS 3141	3 A 1	MÉTHODES DE RECHERCHE 2
SVS 3368	3 AH 1	PROBLÈMES SOCIAUX ET INSTITUTIONS

BLOC 14 H	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR
SVS 3711	3 H 1	SENSIBILISATION À LA THÉRAPIE FAMIL.
SVS 3721	3 AH 1	PRATIQUES AUPRÈS DES GROUPES
SVS 3732	3 AH 1	PRATIQUES AUPRÈS DES PERSONNES AGÉES
SVS 3742	3 AH 1	PRATIQUES EN SANTÉ MENTALE
SVS 3743	3 AH 1	PRATIQUES EN INTERVENTION FÉMINISTE
SVS 3744	3 AH 1	PRATIQUES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

SVS 3745 3 AH 1 PRATIQUES MILIEU ETHNIQUE MINORIT.
SVS 3746 3 AH 1 PRATIQUES SPÉCIFIQ. SUJETS SPÉCIAUX

BLOC 14 F	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
ANT 1860	3 A 1	ÉLÉMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 1862	3 AE 1	GROUPE ETHNIQUES ET ANTHROPOLOGIE
ANT 2020	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 2052	3 H 1	CULTURE, DÉVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
ASA 10000	3 AHE 1	ORG. SYSTÈME DES SERV. DE SANTÉ 1
CRJ 1011	3 H 1	DÉLINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOLOGIQUES
CRJ 1950	3 AH 1	INTRODUCTION À LA CRIMINOLOGIE
CRJ 2341	3 AH 1	DROGUES ET CRIMINALITÉ
DRT 2350	3 AHE 1	DROIT PROFESSIONNEL
GER 1620	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT
MGD 2100	3 AHE 1	LA SANTÉ ET LES GROUPE ETHNIQUES
POL 1951	3 AHE 1	ÉLÉMENTS DE POLITIQUE
POL 1953	3 AHE 1	INSTITUTIONS POL. CAN. QUÉBÉCOISES
PPL 3042	3 AHE 1	MARCHÉ DE L'EMPLOI/DES RESS. HUM.
PSY 1955	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1956	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1959	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE L'APPRÉHENSION
PSY 1960	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE
PSY 1975	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITÉ
SOL 1952	3 AH 1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1967	3 AH 1	SOCIOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
SOL 2003	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
THL 3000	3 AHE 1	MORALE ET RESPECT DE LA VIE
TKM 1111	3 AHE 1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES
TKM 1321	3 AHE 1	PRÉVENTION DES TOX. ASP. THÉORIQUES
URB 4023	3 AHE 1	DÉVELOPPEMENT LOCAL & URBANISME

BLOC 14 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
BIO 1868	3 A 1	DES INSECTES ET DES HOMMES
COM 1200	3 AH 1	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
DMD 1010	3 A 1	PROBLÈMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE
ENV 1010	3 AHE 1	L'ENV. HISTORIQUE ET PROBLÉMATIQUE
FRA 2613	3 A 1	ROMAN QUÉBÉCOIS 2
GEO 1222	3 H 1	LE SYSTÈME MONDE
GEO 1412	3 H 1	LE QUÉBEC
HAR 1150	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HET 2041	3 H 1	HISTOIRE DU QUÉBEC, 1800-1900
IFT 1800	3 AHE 1	INITIATION À L'INFORMATIQUE
PHI 1420	3 A 1	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1402	3 E 1	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
RES 1230	3 AHE 1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL



Service social :

voir Action communautaire, Animation des groupes et des organisations, Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques, Intervention en milieu multiethnique, Toxicomanies : prévention et réadaptation, Violence et société

Slavistique :

voir Études russes

Sociologie

Faculté des arts et des sciences

B.Sc. spécialisé 1-255-1-0

Majeur 1-255-2-0

Mineur 1-255-4-0

Information sur les programmes :

Jacques Hamel

343-7158

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

3.3 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

3.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.5 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.6 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-255-1-0

Version 06

B.Sc. spécialisé en sociologie

Ce programme totalise 38 crédits obligatoires, 45 à option et 6 au choix.

BLOC 12 A OBLIGATOIRE

SOL 1001	3 H 1	INTRODUCTION À LA SOCIOL. DU QUÉBEC
SOL 1100	3 A 1	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE

8 CR

BLOC 12 B OBLIGATOIRE

LES BASES THÉORIQUES

SOL 1006	3 H 1	MARX
SOL 2016	3 A 1	DURKHEIM
+ SOL 2017	3 H 1	WEBER
+ SOL 3008	3 H 1	DÉBATS THÉORIQUES CONTEMPORAINS
+ SOL 3026	3 A 1	ÉPISTÉMOLOGIE SOCIOLOGIQUE

BLOC 12 C OBLIGATOIRE

LES BASES MÉTHODOLOGIQUES

MT 1880	3 AH 1 H	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
SOL 1020	3 A 1	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE 1
SOL 1030	3 A 1	MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE 1
+ SOL 2020	3 A 1	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE 2
+ SOL 2030	3 A 1	MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE 2
+ SOL 3045	3 H 1	PROCESSUS DE RECHERCHE EN SOCIOLOGIE

BLOC 12 D OPTION

MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE SPÉCIALISÉE

+ SOL 3017	3 H 1	MÉTHODES DE SONDAGE
+ SOL 3025	3 A 1	ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE
+ SOL 3085	3 A 1	ANALYSE DE DONNÉES INSTITUTIONNELLES

BLOC 12 E OPTION

MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE SPÉCIALISÉE

+ SOL 3025	3 H 1	ÉTUDE DE CAS
+ SOL 3075	3 A 1	ANALYSE DE RESEAUX ET SYSTEMIQUE
+ SOL 3085	3 A 1	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION

BLOC 12 F OPTION

PERSPECTIVES THÉORIQUES

+ SOL 3012	3 H 1	SOCIOLOGIE CRITIQUE
+ SOL 3095	3 A 1	SOCIOLOGIE COMPREHENSIVE
+ SOL 3118	3 H 1	STRUCTURE-FUNCTIONNALISME

BLOC 12 G OPTION

ÉCONOMIE, TRAVAIL ET ORGANISATION

HST 3420	3 H 1	STRATIFICATION SOCIALE AU QUÉBEC
SOL 1012	3 H 1	INÉGALITÉ SOCIALE, MARCHÉ DU TRAVAIL
SOL 1400	3 A 1	ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉS
SOL 2015	3 H 1	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
SOL 2036	3 A 1	SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE
SOL 3202	3 A 1	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE
SOL 3402	3 A 1	STRATIFICATION ET MOBILITÉ
SOL 3403	3 A 1	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SOL 3405	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

BLOC 12 H OPTION

CULTURE, CONNAISSANCE, IDÉOLOGIES

SOL 1015	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE SOCIALE
SOL 1150	3 H 1	CULTURE ET SOCIÉTÉ
+ SOL 2080	3 A 1	MARXISMES CONTEMPORAINS
SOL 2301	3 H 1	SOCIOLOGIE DES PRATIQUES CULTURELLES
SOL 2309	3 H 1	CONNAISSANCE ET IDÉOLOGIE
SOL 2321	3 A 1	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 3302	3 H 1	SOCIOLOGIE DU LANGAGE
SOL 3304	3 A 1	SOCIOLOGIE COGNITIVE
SOL 3305	3 A 1	MÉDIAS ET SOCIÉTÉ
SOL 3306	3 H 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
SOL 3410	3 H 1	SOCIOLOGIE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES

BLOC 12 I OPTION

ÉTAT, POLITIQUE, QUESTIONS SOCIALES

DMO 1850	3 A 1	DEMOGRAPHIE SOCIALE
SOL 2107	3 H 1	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 2101	3 A 1	SOCIOLOGIE DU DROIT
SOL 2102	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION
SOL 2150	3 H 1	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ
SOL 2105	3 H 1	SOCIOLOGIE URBAIN ET RÉGIONALE
SOL 3200	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
SOL 3500	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE

MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 15 CR

BLOC 72 J	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 15 CR
SOCIOLOGIE ET SOCIÉTÉS		
SOL 2050	3 A 1	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE
SOL 2100	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA CHINE
SOL 2205	3 H 1	SOCIOLOGIE DU JUDAÏSME CONTEMPORAIN
SOL 2009	3 H 1	SOCIOLOGIE ET SOCIÉTÉ AMÉRICAINE
SOL 2201	3 A 1	SOCIOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT
SOL 2204	3 H 1	SOCIOLOGIE DU SYSTÈME MONDIAL

BLOC 72 K	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 15 CR
GROUPES ET MOUVEMENTS SOCIAUX, PSYCHOSOCIOLOGIE		
SOL 2016	3 A 1	DEVIANCE, EXCLUSION, CONTRÔLE SOCIAL
SOL 2104	3 A 1	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 2410	3 A 1	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 2511	3 H 1	INTRODUCTION À LA PSYCHOSOCIOLOGIE
SOL 3004	3 A 1	INTRODUCTION À LA GÉRONTOLOGIE SOCIALE
SOL 3104	3 H 1	ETHNICITÉ ET SOCIÉTÉ: THÈMES CHOISIS
SOL 3404	3 A 1	SOCIOLOGIE DES FEMMES
SOL 3406	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA JEUNESSE
SOL 3506	3 H 1	PSYCHOSOCIOLOGIE: THÈMES AVANCÉS
SOL 3604	3 H 1	MICROSOCIOLOGIE

BLOC 72 L	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR
RECHERCHES CONTEMPORAINES		
SOL 3002	3 A 1	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC: THÈMES CHOISIS
SOL 3505	3 A 1	SOCIOLOGIE: THÈMES CHOISIS

BLOC 72 M	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 12 CR
LABORATOIRES DE RECHERCHE		
SOL 3018	3 AHE 1	TRAVAUX PRATIQUES
SOL 3019	3 AHE 1	TRAVAUX PRATIQUES
+ SOL 3023	8 AHE 1	LABORATOIRE DE RECHERCHE
+ SOL 3024	3 AHE 1	LABORATOIRE AVANCÉ DE RECHERCHE

BLOC 72 P	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 12 CR
ANT		
ANT 2030	3 A 1	ÉCOLOGIE CULTURELLE
ANT 2060	3 A 1	LANGUE ET IDENTITÉ SOCIALE
ANT 2044	3 A 1	ANTHROPOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT
ANT 2055	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DES PROBLÈMES MÉDICAUX
ANT 3054	3 A 1	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
ECN 1110	3 AH 1	MICROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1150	4 A 1	INTRODUCTION AUX DONNÉES ÉCONOMIQUES
ECN 1311	4 H 1	PROBLÈMES ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE
ECN 1600	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1
HST 1305	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 2367	3 A 1	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS DEPUIS 1865
HST 2904	3 H 1	HISTOIRE DU QUÉBEC CONTEMPORAIN
HST 3475	3 A 1	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUÉBEC
HST 3507	3 A 1	SCIENCES ET SOCIÉTÉS
PHI 1005	3 A 1	LOGIQUE 1
PHI 1250	3 H 1	ESTHÉTIQUE
PHI 1460	3 E 1	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 2405	3 A 1	THÉORIES ETHNIQUES
POL 1954	3 AHE 1	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2030	3 AH 1	L'AMÉRIQUE LATINE
POL 2130	3 AH 1	COMMUNICATION POLITIQUE
POL 3020	3 AH 1	POLITIQUE ET ADMINISTRATION
POL 3805	3 AH 1	LA DÉCISION EN ADMINISTRATION PUBL
POL 3807	3 AH 1	IDÉOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
PSY 1055	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1059	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITÉ
PSY 1968	3 AH 1	PSYCHOLOGIE ET COMPORTEMENT HUMAIN
PSY 1975	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITÉ
PSY 1980	3 A 1	INTRODUCTION À LA PENSÉE DE S. FREUD
PSY 1981	3 H 1	INTRODUCTION À LA THÉORIE DE J. PIAGET

Pour les étudiants inscrits à ce programme, les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 2 ne sont normalement accessibles qu'après 15 crédits de sociologie et après 30 crédits de sociologie pour les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 3. En outre, sauf exception autorisée, les crédits au choix ne

peuvent pas être de sigle SOL. Les étudiants possédant l'extérieur pourront accéder aux cours de niveau 2000 et 3000 après étude du dossier.

Programme 1-255-2-0	Version 07
Majeur en sociologie	

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 42 à option et 2 au choix.

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	6 CR
SOL 1803	3 H 1	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE DU QUÉBEC
SOL 1100	3 A 1	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR
LES GRANDES AUTEURS		
SOL 1006	3 H 1	MARK
SOL 3016	3 A 1	DURKHEIM
+ SOL 3017	3 H 1	WEBER

BLOC 72 C	OBLIGATOIRE	6 CR
LES BASES MÉTHODOLOGIQUES		
IFT 1890	3 AH 1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
SOL 1020	3 A 1	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE 1
SOL 1090	3 A 1	MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE 1

BLOC 72 D	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 15 CR
RECHERCHE ET ANALYSE		
+ SOL 2030	3 A 1	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE 2
+ SOL 2990	3 A 1	MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE 2
+ SOL 3017	3 H 1	MÉTHODES DE SONDAGE
+ SOL 3025	3 H 1	ÉTUDE DE CAS
+ SOL 3045	3 H 1	PROCESSUS DE RECHERCHE EN SOCIOLOGIE
+ SOL 3055	3 A 1	ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE
+ SOL 3060	3 A 1	ANALYSE DE DONNÉES INSTITUTIONNELLES
+ SOL 3075	3 A 1	ANALYSE DE RÉSEAUX ET SYSTEMIQUE
+ SOL 3085	3 A 1	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION

BLOC 72 E	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 15 CR
ÉCONOMIE, TRAVAIL ET ORGANISATIONS		
HST 3420	3 H 1	STRATIFICATION SOCIALE AU QUÉBEC
SOL 1812	3 H 1	INÉGALITÉ SOCIALE, MARCHÉ DU TRAVAIL
SOL 1400	3 A 1	ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉS
SOL 2015	3 H 1	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
SOL 2208	3 A 1	SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE
SOL 3202	3 A 1	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE
SOL 3402	3 A 1	STRATIFICATION ET MOBILITÉ
SOL 3403	3 A 1	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SOL 3405	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

BLOC 72 F	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 15 CR
CULTURE, CONNAISSANCES, IDÉOLOGIES		
SOL 1015	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE SOCIALE
SOL 1150	3 H 1	CULTURE ET SOCIÉTÉ
+ SOL 2009	3 A 1	MARXISMES CONTEMPORAINS
SOL 2201	3 H 1	SOCIOLOGIE DES PRATIQUES CULTURELLES
SOL 2209	3 H 1	CONNAISSANCE ET IDÉOLOGIE
SOL 2301	3 A 1	SOCIOLOGIE DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 2302	3 H 1	SOCIOLOGIE DU LANGAGE
SOL 2304	3 A 1	SOCIOLOGIE COGNITIVE
SOL 2305	3 A 1	MÉDIAS ET SOCIÉTÉ
SOL 2306	3 H 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
SOL 3410	3 H 1	SOCIOLOGIE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES

BLOC 72 G	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 15 CR
ÉTAT, POLITIQUES, QUESTIONS SOCIALES		
DMO 1950	3 A 1	DEMOGRAPHIE SOCIALE
SOL 2107	3 H 1	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 3101	3 A 1	SOCIOLOGIE DU DROIT

SOL 2102	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION
SOL 2103	3 H 1	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ
SOL 2105	3 H 1	SOCIOLOGIE URBAINE ET RÉGIONALE
SOL 2200	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
SOL 2203	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE

BLOC 72 H OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 15 CR

SOCIOLOGIE ET SOCIÉTÉS

SOL 2050	3 A 1	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE
SOL 2110	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA CHINE
SOL 2115	3 H 1	SOCIOLOGIE DU JUDAÏSME CONTEMPORAIN
SOL 2008	3 H 1	SOCIOLOGIE ET SOCIÉTÉ AMÉRICAINE
SOL 2201	3 A 1	SOCIOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT
SOL 2204	3 H 1	SOCIOLOGIE DU SYSTÈME MONDIAL

BLOC 72 J OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 15 CR

GROUPES ET MOUVEMENTS SOCIAUX, PSYCHOSOCIOLOGIE

SOL 1016	3 A 1	SEVANCE, EXCLUSION, CONTRÔLE SOCIAL
SOL 2104	3 A 1	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 2410	3 A 1	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 2511	3 H 1	INTRODUCTION À LA PSYCHOSOCIOLOGIE
SOL 3004	3 A 1	INTRODUC. À LA GÉRONTOLOGIE SOCIALE
SOL 2104	3 H 1	ETHNICITÉ ET SOCIÉTÉ: THÈMES CHOISIS
SOL 3404	3 A 1	SOCIOLOGIE DES FEMMES
SOL 3406	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA JEUNESSE
SOL 3500	3 H 1	PSYCHOSOCIOLOGIE: THÉORIES AVANCÉES
SOL 3504	3 H 1	MICROSOCIOLOGIE

BLOC 72 J OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR

RECHERCHES CONTEMPORAINES

SOL 3002	3 A 1	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC: THÈMES CHOISIS
SOL 3505	3 A 1	SOCIOLOGIE: THÈMES CHOISIS

BLOC 72 K OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR

LABORATOIRES DE RECHERCHE

SOL 3018	3 AHE 1	TRAVAUX PRATIQUES
SOL 3019	3 AHE 1	TRAVAUX PRATIQUES

BLOC 72 F OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 4 CR

ANT 2020	3 A 1	ÉCOLOGIE CULTURELLE
ANT 2060	3 A 1	LANGUE ET IDENTITÉ SOCIALE
ANT 2044	3 A 1	ANTHROPOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT
ANT 2055	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DES PROBLÈMES MÉDICAUX
ANT 2054	3 A 1	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
ECN 1110	3 AHE 1	MICROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1117	3 AHE 1	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1150	4 A 1	INTRODUCTION AUX DONNÉES ÉCONOMIQUES
ECN 1211	4 H 1	PROBLÈMES ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE
ECN 1600	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1
HST 1905	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 2301	3 A 1	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS DEPUIS 1865
HST 2904	3 H 1	HISTOIRE DU QUÉBEC CONTEMPORAIN
HST 3475	3 A 1	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUÉBEC
HST 3501	3 A 1	SCIENCES ET SOCIÉTÉS
PHI 1005	3 A 1	LOGIQUE 1
PHI 1250	3 H 1	ESTHÉTIQUE
PHI 1460	3 E 1	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 2405	3 A 1	THÉORIES ÉTHIQUES
POL 1954	3 AHE 1	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2020	3 AHE 1	L'AMÉRIQUE LATINE
POL 2100	3 AHE 1	COMMUNICATION POLITIQUE
POL 2220	3 AHE 1	POLITIQUE ET ADMINISTRATION
POL 2605	3 AHE 1	LA DÉCISION EN ADMINISTRATION PUBL.
POL 2801	3 AHE 1	IDÉOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
PSY 1005	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1050	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITÉ
PSY 1060	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE ET COMPORTEMENT HUMAIN
PSY 1075	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITÉ
PSY 1980	3 A 1	INTRODUCTION À LA PENSÉE DE S. FREUD
PSY 1981	3 H 1	INTRODUC. À LA THÉORIE DE J. PIAGET

Pour les étudiants inscrits à ce programme, les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 2 ne sont normalement accessibles qu'après 15 crédits de sociologie et après 30 crédits de

sociologie pour les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 3. En outre, sauf exception autorisée, les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle SOL. Les étudiants de l'extérieur pourront accéder aux cours de niveau 2000 et 3000 après étude du dossier.

Programme 1-255-4-0

Version 08

Mineur en sociologie

J

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3

au choix.

SOL 1903	3 H 1	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE DU QUÉBEC
SOL 1015	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE SOCIALE
SOL 1100	3 A 1	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE

BLOC 72 B OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

LES GRANDS AUTEURS

SOL 1006	3 H 1	MARX
SOL 2016	3 A 1	DURKHEIM

BLOC 72 C OBLIGATOIRE 6 CR

LES BASES METHODOLOGIQUES

SOL 1020	3 A 1	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE 1
SOL 1080	3 A 1	MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE 1

BLOC 72 D OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 3 CR

IFT 1990	3 AHE 1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
----------	---------	-------------------------------------

BLOC 72 E OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR

ÉCONOMIE, TRAVAIL ET ORGANISATIONS

HST 3420	3 H 1	STRATIFICATION SOCIALE AU QUÉBEC
SOL 1012	3 H 1	INÉGALITÉ SOCIALE, MARCHÉ DU TRAVAIL
SOL 1400	3 A 1	ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉS
SOL 2015	3 H 1	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
SOL 2204	3 A 1	SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE
SOL 2022	3 A 1	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE
SOL 2402	3 A 1	STRATIFICATION ET MOBILITÉ
SOL 2403	3 A 1	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SOL 3405	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

BLOC 72 F OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 8 CR

CULTURE, CONNAISSANCES, IDÉOLOGIES

SOL 1150	3 H 1	CULTURE ET SOCIÉTÉ
SOL 2000	3 A 1	MARXISMES CONTEMPORAINS
SOL 2301	3 H 1	SOCIOLOGIE DES PRATIQUES CULTURELLES
SOL 2309	3 H 1	CONNAISSANCE ET IDÉOLOGIE
SOL 2301	3 A 1	SOCIOLOGIE DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 3302	3 H 1	SOCIOLOGIE DU LANGAGE
SOL 3304	3 A 1	SOCIOLOGIE COGNITIVE
SOL 3305	3 A 1	MÉDIAS ET SOCIÉTÉ
SOL 3306	3 H 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
SOL 3410	3 H 1	SOCIOLOGIE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES

BLOC 72 G OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 9 CR

ÉTAT, POLITIQUES, QUESTIONS SOCIALES

CMO 1950	3 A 1	DEMOGRAPHIE SOCIALE
SOL 2107	3 H 1	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 3101	3 A 1	SOCIOLOGIE DU DROIT
SOL 3103	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION
SOL 3102	3 H 1	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ
SOL 3105	3 H 1	SOCIOLOGIE URBAINE ET RÉGIONALE
SOL 3200	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
SOL 3303	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE

BLOC 72 H OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 9 CR

SOCIOLOGIE ET SOCIÉTÉS

SOL 2050	3 A 1	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE
SOL 2110	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA CHINE
SOL 2115	3 H 1	SOCIOLOGIE DU JUDAÏSME CONTEMPORAIN
SOL 2008	3 H 1	SOCIOLOGIE ET SOCIÉTÉ AMÉRICAINE

SOL 3007	3 A 1	SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
SOL 3008	3 H 1	SOCIOLOGIE DU SYSTEME MONDIAL

BLOC 73.1	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 8 CR.
GROUPES ET MOUVEMENTS SOCIAUX, PSYCHOSOCIOLOGIE		
SOL 1010	3 A 1	DEVIANCE, EXCLUSION, CONTRÔLE SOCIAL
SOL 2104	3 A 1	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 2610	3 A 1	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 2511	3 H 1	INTRODUCTION A LA PSYCHOSOCIOLOGIE
SOL 3004	3 A 1	INTRODUC. A LA GERONTOLOGIE SOCIALE
SOL 2104	3 H 1	ETHNICITE ET SOCIETE: THEMES CHOISIS
SOL 3404	3 A 1	SOCIOLOGIE DES FEMMES
SOL 3406	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA JEUNESSE
SOL 3000	3 H 1	PSYCHOSOCIOLOGIE: THEORIES AVANCEES
SOL 3004	3 H 1	MICROSOCIOLOGIE

BLOC 73.2	OPTION	MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 8 CR.
RECHERCHES CONTEMPORAINES		
SOL 3002	3 A 1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC: THEMES CHOISIS
SOL 3005	3 A 1	SOCIOLOGIE: THEMES CHOISIS

Pour les étudiants inscrits à ce programme, les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 2 ne sont normalement accessibles qu'après 15 crédits de sociologie et après 30 crédits de sociologie pour les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 3. Cependant, les étudiants qui auraient complété 30 crédits et plus dans une autre discipline avant d'accéder à ce programme pourront s'inscrire aux cours de niveau 2000 et 3000 après étude du dossier. En outre, sauf exception autorisée, les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle SOL. Les étudiants de l'extérieur pourront accéder aux cours de niveau 2000 et 3000 après étude du dossier.



Sport :

voir Éducation physique, Sciences de l'activité physique

Statistique :

voir Mathématiques

Structures et construction :

voir Génie civil

Supervision

École des Hautes Études Commerciales
Certificat
Information : 340-6151

Syndicalisme :

voir Relations industrielles

Systèmes experts :

voir Génie informatique, Informatique

Techniques d'écriture :

voir Musique

Technologie de la prévention d'incendies

École Polytechnique
Certificat
Information : 340-4724

Technologies avancées de la prévention d'incendies

École Polytechnique
Certificat
Information : 340-4724

Technologies du bâtiment

École Polytechnique
Certificat
Information : 340-4724

Technologies spatiales :

voir Génie mécanique, Génie électrique

Téléinformatique :

voir Génie informatique

Théologie

Faculté de théologie

B.Th. spécialisé, orientation *études théologiques*,
orientation *études bibliques*, orientation *études*
pastorales 1-885-1-0
Majeur en études théologiques 1-885-2-0
Certificat d'études théologiques 1-885-5-0

Information sur les programmes :

Lise Baroni 343-7164

Information sur l'admission :

343-7078

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.
- 3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.
- 3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.
- 3.4 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.
- 3.5 Ce programme est susceptible de révision et de réaménagement.

Baccalauréat spécialisé en théologie

Le baccalauréat en théologie comporte trois orientations :

L'orientation **études bibliques** comprend les segments 01 et 70, avec 15 crédits obligatoires, 66 à 69 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

L'orientation **études pastorales** comprend les segments 01 et 71, avec 21 crédits obligatoires, 80 à 83 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

L'orientation **études théologiques** comprend les segments 01 et 72, avec 15 crédits obligatoires, 66 à 69 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX TROIS ORIENTATIONS

BLOC 01 A		OBLIGATOIRE		15 CR	
BBL	1000	3	AHE 1	ja	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
PTB	1000	3	AHE 1	ja	MOUVEMENTS SOCIOCULTURELS ET CHRIST.
PTB	2000	3	AHE 1	ja	THEOL. PASTORALE ET ETUDES PASTORALES
THL	1000	3	AHE 1	ja	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
DHL	1001	6	A	1	INIT. AUX INSTRUMENTS DE TRAVAIL
DHL	2000	3	AHE 1	ja	INTEGRATION INTERDISCIPL. EN THEOL.
BLOC 01 B		OPTION		MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR	
ALL	1001	6	A	2	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ANG	1000	3	AH	1	LECTURE DE L'ANGLAIS
ANT	2020	3	A	1	ANTHOLOGIE DE LA RELIGION
ANT	2025	3	H	1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ECN	1000	3	H	1	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
EDP	1000	3	AHE 1	ja	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL
FRA	2010	3	AHE 1	ja	LITTERATURE ET SOCIETE
GER	1020	3	AHE 1	ja	ANTHOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT
HAR	1100	3	A	1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HGL	1021	3	A	1	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL	1021	3	H	1	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HGL	2000	3	H	1	METHODS, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
HST	1001	3	A	1	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
LAT	1111	3	AE	1	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LNG	1020	3	AH	1	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
PHI	1100	3	H	1	INTROD. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI	1200	3	H	1	ANTHOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI	1300	3	H	1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI	1520	3	H	1	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE
PHI	2015	3	A	1	ANTHOLOGIE ET BIOETHIQUE
PHI	2700	3	H	1	HEIDEGGER
PSY	1950	3	AHE 1	ja	PSYCHOLOGIE SOCIALE
REL	1102	3	AHE 1	ja	LE JUDAÏSME
REL	1104	3	AHE 1	ja	L'ISLAM
REL	1105	3	AHE 1	ja	L'HINDOÛISME ET LE BOUDDHISME
REL	1106	3	AHE 1	ja	NOUVELLES RELIGIONS
REL	1300	3	AHE 1	ja	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
REL	1306	3	AHE 1	ja	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
REL	1304	3	AHE 1	ja	MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN
REL	1308	3	AHE 1	ja	PANAPSY, SCS OCCULTES ET RELIGIONS
SOL	1950	3	AH	1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL	2104	3	H	1	ETHNICITE ET SOCIETE: THEMES CHOISIS
SOL	2306	3	H	1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
SOL	2602	3	A	1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS	1302	3	A	1	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS	2310	3	A	1	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
TRA	2105	3	A	1	HISTOIRE DE LA TRADUCTION

SEGMENT 70 PROPRE À L'ORIENTATION ÉTUDES BIBLIQUES

BLOC 70 A		OPTION		MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR	
BBL	2001	6	AHE 2	ja	HEBREU BIBLIQUE
BBL	3001	6	AHE 2	ja	GREC BIBLIQUE
GRG	1111	3	AE	1	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
GRG	1121	3	H	1	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2

BLOC 70 B		OPTION		MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 18 CR	
BBL	1010	3	AHE 1	ja	PENTATEUQUE
BBL	1020	3	AHE 1	ja	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL	2010	3	AHE 1	ja	TRADITION DEUTÉRONOMIQUE
BBL	2020	3	AHE 1	ja	PROPHÉTISME
BBL	2030	3	AHE 1	ja	PROPHÉTISME
BBL	3020	3	AHE 1	ja	ÉTUDE DE TEXTES PROPHÉTIQUES
BBL	3030	3	AHE 1	ja	PSAUMES
BBL	3040	3	AHE 1	ja	THÉOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT

BLOC 70 C		OPTION		MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 18 CR	
BBL	1010	3	AHE 1	ja	ÉVANGILE DE MARC
BBL	1020	3	AHE 1	ja	PAUL ET SON ŒUVRE
BBL	2010	3	AHE 1	ja	ÉVANGILE DE MATTHÉU
BBL	2020	3	AHE 1	ja	LITTÉRATURE JOHANNIQUE
BBL	2030	3	AHE 1	ja	LITTÉRATURE JOHANNIQUE
BBL	2070	3	AHE 1	ja	ÉTUDE DE TEXTES PAULINIENS
BBL	3050	3	AHE 1	ja	ÉVANGILE DE LUC ET ACTES
BBL	3070	3	AHE 1	ja	LETRES PASTORALES & ÉPÎTRES CATHOL.
BBL	3080	3	AHE 1	ja	THÉOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT

BLOC 70 D		OPTION		MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR	
BBL	1001	3	AHE 1	ja	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL	1080	3	AHE 1	ja	QUESTIONS BIBLIQUES 1
BBL	2000	3	AHE 1	ja	METHODES D'INTERPRÉTATION BIBLIQUE
BBL	2030	3	AHE 1	ja	TEXTES EN MARGE DE LA BIBLE
BBL	2060	3	AHE 1	ja	QUESTIONS BIBLIQUES 2
BBL	3080	3	AHE 1	ja	SEMINAIRE THÉMATIQUE
PTB	2051	3	AHE 1	ja	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE

BLOC 70 E		OPTION		MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR	
PTB	1001	3	AHE 1	ja	INTROD. A LA PRAΞOLOGIE PASTORALE 1
PTB	1002	3	AHE 1	ja	INTROD. A LA PRAΞOLOGIE PASTORALE 2
PTB	1031	3	AHE 1	ja	ESL, COMMUNAUTÉS CULT. ET MINORITÉS
PTB	1041	3	AHE 1	ja	ÉDUCATION DE LA FOI
PTB	1042	3	AHE 1	ja	PASTORALE SOCIALE
PTB	2040	3	AHE 1	ja	ATELIER D'INTEGRATION
PTB	2041	3	AHE 1	ja	PASTORALE SECTORIELLE

BLOC 70 F		OPTION		MINIMUM 16 CR, MAXIMUM 24 CR	
THL	1010	3	AHE 1	ja	CROIRE AUJOURD'HUI
THL	1040	3	AHE 1	ja	ECCLÉSIOLOGIE
THL	1050	3	AHE 1	ja	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL	1060	3	AHE 1	ja	ETHIQUE THEOL. APPROCHES FONDAMENTALES
THL	1070	3	AHE 1	ja	LE CHRISTIANISME EN AMÉRIQUE DU NORD
THL	1080	3	AHE 1	ja	VIE SPIRITUELLE
THL	2010	3	AHE 1	ja	ANTHOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
THL	2020	3	AHE 1	ja	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
THL	2030	3	AHE 1	ja	JESUS CHRIST
THL	2050	3	AHE 1	ja	BAPTÊME ET CONFIRMATION
THL	3080	3	AHE 1	ja	CHRIST. ET RELIGIONS DU MONDE

SEGMENT 71 PROPRE À L'ORIENTATION ÉTUDES PASTORALES

BLOC 71 A		OBLIGATOIRE		6 CR	
PTB	1001	3	AHE 1	ja	INTROD. A LA PRAΞOLOGIE PASTORALE 1
PTB	1002	3	AHE 1	ja	INTROD. A LA PRAΞOLOGIE PASTORALE 2

BLOC 71 B		OPTION		MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR	
PTB	2010	3	AHE 1	ja	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 1
PTB	2011	3	AHE 1	ja	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 2
PTB	3010	3	AHE 1	ja	TRAVAUX PRATIQUES 1
PTB	3011	3	AHE 1	ja	TRAVAUX PRATIQUES 2

BLOC 71 C		OPTION		MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR	
PTB	1030	3	AHE 1	ja	ACTION DE L'ÉGLISE EN MILIEU QUB.
PTB	1031	3	AHE 1	ja	ESL, COMMUNAUTÉS CULT. ET MINORITÉS
PTB	1032	3	AHE 1	ja	DÉVELOPPEMENT PSYCHORELIGIEUX
PTB	2030	3	AHE 1	ja	FEMMES ET HOMMES DANS L'ÉGLISE
PTB	3030	3	AHE 1	ja	PASTORALE, QUESTIONS SPÉCIALES
THL	2062	3	AHE 1	ja	EXPÉRIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE

BLOC 71 D		OPTION		MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR	
PTB	1040	3	AHE 1	ja	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTÉ
PTB	1041	3	AHE 1	ja	ÉDUCATION DE LA FOI

PTB	1090	3 AHE 1	PASTORALE SOCIALE
PTB	1091	3 AHE 1	PASTORALE DES MILIEUX DE SANTE
PTB	2040	3 AHE 1	ATELIER D'INTEGRATION
PTB	2041	3 AHE 1	PASTORALE SECTORIELLE

BLOC 71 E		OPTION		MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR	
PTB	1090	3 AHE 1	38	ANIMATION PASTORALE	
PTB	1091	3 AHE 1	38	COUNSELING PASTORAL	
PTB	2040	3 AHE 1	38	PASTORALE ET COMMUNICATION	
PTB	2051	3 AHE 1	38	FOI ET CELEBRATION	
PTB	2050	3 AHE 1	38	LEADERSHIP ET GESTION PASTORALE	
PTB	2051	3 AHE 1	38	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE	
PTB	2052	3 AHE 1	38	SEMINAIRE D'ETUDE DE CAS	

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
PTR 1020	3 AHE 1 in STAGE 1	
PTR 2020	3 AHE 1 in STAGE 2	

BLOC 71 G		OPTION		MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR	
BBL	1001	3	AHE 1	ja	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL	1010	3	AHE 1	ja	PENTATEUQUE
BBL	1020	3	AHE 1	ja	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL	2020	3	AHE 1	ja	PROPHETISME
BBL	2020D	3	AHE 1	ja	PROPHETISME

BLOC 71 H	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR
BBL 1050	3 AHE 1	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 2060	3 AHE 1	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2060D	3 AHE 1	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 3090	3 AHE 1	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT

BLOC 71 I		OPTION		MINIMUM 10 CR, MAXIMUM 24 CR	
THL	1010	3 AHE 1	CHRETE ALGERIENNE		
THL	1040	3 AHE 1	ECCLÉSIOLOGIE		
THL	1050	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE		
THL	1060	3 AHE 1	ETHIQUE THEOL. APPROCHES FONDAMENTALES		
THL	1070	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD		
THL	1080	3 AHE 1	VIE SPIRITUELLE		
THL	2010	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE		
THL	2020	3 AHE 1	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE		
THL	2030	3 AHE 1	JESUS CHRIST		
THL	2050	3 AHE 1	BAPTEME ET CONFIRMATION		
THL	2060	3 AHE 1	CHRIST ET RELIGIONS DU MONDE		

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION ETUDES THEOLOGIQUES

BLOC 72 A	OPTION	MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 9 CR
THL 1010	3 AHE 1	CHRETE ALGERIENNE
THL 2010	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
THL 2011	3 AHE 1	THEOLOGIE FONDAMENTALE
THL 3010	3 AHE 1	THEOL. FONDAMENTALE, QUEST. SPEC.

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
THL 1020	3 AHE 1	LA QUESTION DE DIEU
THL 2020	3 AHE 1	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
THL 3020	3 AHE 1	DIEU: QUESTIONS SPECIALES

BLOC 72 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
THL 1030	3 AHE 1	JESUS DE NAZARETH
THL 1030D	3 AHE 1	JESUS DE NAZARETH
THL 2030	3 AHE 1	JESUS CHRIST
THL 3030	3 AHE 1	CHRISTOLOGIE, QUESTIONS SPECIALES

BLOC 72 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
THL 1040	3 AHE 1	ECCLÉSIOLOGIE
THL 2040	3 AHE 1	MINISTRES ET EGLISE
THL 3040	3 AHE 1	LE DROIT DE L'EGLISE
THL 3040D	3 AHE 1	ECCLÉSIOLOGIE, QUESTIONS SPECIALES

BLOC 72 E	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
THL 1050	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 2050	3 AHE 1	BAPTEME ET CONFIRMATION
THL 3050	3 AHE 1	MARIAGE

THL	2060	3 AHE 1	RECONCIL ET ONCTION DES MALADES
THL	3060	3 AHE 1	EUCHARISTIE

BLOC 72 F	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR
THL 1060	3 AHE 1	ETHIQUE THEOL. APPROCHES FONDAMENTALES
THL 2060	3 AHE 1	MORALE ET SEXUALITE
THL 2060D	3 AHE 1	MORALE ET SEXUALITE
THL 3061	3 AHE 1	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE
THL 3060	3 AHE 1	MORALE ET RESPECT DE LA VIE
THL 3061	3 AHE 1	THEOL. MORALE, QUESTIONS SPECIALES

BLOC 72 G		OPTION		MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR	
THL	1070	3 AHE 1	+	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD	
THL	2070	3 AHE 1	+	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES	
THL	2070D	3 AHE 1	+	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES	
THL	3070	3 AHE 1	+	LE CHRISTIANISME DU MOYEN AGE	
THL	3070D	3 AHE 1	+	LITTERATURE PATRISTIQUE	
THL	3071	3 AHE 1	+	LE CHRIST, DE LA REFORME A NOS JRS	

BLOC 72 H		OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR
THL	1080	3 AHE 1	VIE SPIRITUELLE
THL	2080	3 AHE 1	THEOLOGIES DES TIERS-MONDES
THL	2081	3 AHE 1	APPROCHES FEMINISTES EN THEOLOGIE
THL	2082	3 AHE 1	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE
THL	3080	3 AHE 1	CHRIST ET RELIGIONS DU MONDE
THL	3081	3 AHE 1	THEOLOGIE, QUESTIONS SPECIALES
THL	3082	3 AHE 1	SEMINAIRE DE LECTURE EN THEOLOGIE

BLOC 72 I	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR
BBL 1001	3 AHE 1	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET DES SOURCES
BBL 1010	3 AHE 1	PENTATEUQUE
BBL 1020	3 AHE 1	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL 2020	3 AHE 1	PROPHETISME
BBL 2020D	3 AHE 1	PROPHETISME

BLOC 72 J	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR
BBL 1050	3 AHE 1	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 2060	3 AHE 1	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2060D	3 AHE 1	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 3090	3 AHE 1	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT

BLOC 72 K	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
PTB 1001	3 AHE 1	INTROD. A LA PRAKTOLOGIE PASTORALE 1
PTB 1002	3 AHE 1	INTROD. A LA PRAKTOLOGIE PASTORALE 2
PTB 1003	3 AHE 1	EGL., COMMUNAUTES CULT. ET MINORITES
PTB 1041	3 AHE 1	EDUCATION DE LA FOI
PTB 1042	3 AHE 1	PASTORALE SOCIALE
PTB 2040	3 AHE 1	ATELIER D'INTEGRATION
PTB 2041	3 AHE 1	PASTORALE SECTORIELLE

Programme 1-885-2-0

Version 03

Majeur en études théologiques

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	6 CR
BBL 1000	3 AHE 1	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
THL 1000	3 AHE 1	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES

BLOC 73 B		OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
THL	1010	3 AHE 1 p	CROIRE AUJOURD'HUI
THL	2010	3 AHE 1 p	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
THL	2011	3 AHE 1 p	THEOLOGIE FONDAMENTALE
THL	3010	3 AHE 1 p	THEOL. FONDAMENTALE, QUEST. SPEC.

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
THL 1020	3 AHE 1 & LA QUESTION DE DIEU	

THL 3020	3 AHE 1	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE	FRS 2019	3 AHE 1	LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ
THL 3020	3 AHE 1	DIEU: QUESTIONS SPÉCIALES	GDR 1020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT
BLOC 73 B			HAR 1190	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
OPTION			WOL 1021	3 A 1	MYTHES ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			WOL 1021	3 H 1	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
THL 1020	3 AHE 1	JESUS DE NAZARETH	WOL 2020	3 H 1	METHODES TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
THL 1020	3 AHE 1	JESUS DE NAZARETH	WST 1021	3 A 1	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
THL 2020	3 AHE 1	JESUS CHRIST	LNG 1020	3 AH 1	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
THL 3020	3 AHE 1	CHRISTOLOGIE: QUESTIONS SPÉCIALES	PHI 1190	3 H 1	INTROD. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
BLOC 73 E			PHI 1250	3 H 1	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
OPTION			PHI 1300	3 H 1	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			PHI 1520	3 H 1	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE
THL 1040	3 AHE 1	ECCLÉSIOLOGIE	PHI 2015	3 A 1	ANTHROPOLOGIE ET BIBLIOTHEQUE
THL 2040	3 AHE 1	MINISTÈRES ET EGLISE	PHI 2700	3 H 1	HERMENEUTIQUE
THL 2441	3 AHE 1	LE DROIT DE L'EGLISE	PSY 1000	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
THL 3040	3 AHE 1	ECCLÉSIOLOGIE: QUESTIONS SPÉCIALES	REL 1102	3 AHE 1	LE JUDAÏSME
BLOC 73 F			REL 1104	3 AHE 1	L'ISLAM
OPTION			REL 1120	3 AHE 1	L'INDOUISSME ET LE BOUDDHISME
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			REL 1126	3 AHE 1	NOUVELLES RELIGIONS
THL 1050	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE	REL 1200	3 AHE 1	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
THL 2050	3 AHE 1	BAPTEME ET CONFIRMATION	REL 1206	3 AHE 1	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
THL 2051	3 AHE 1	MARIAGE	REL 1304	3 AHE 1	MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN
THL 2052	3 AHE 1	RECONCILE ET ONCTION DES MALADES	REL 1306	3 AHE 1	PARAPHRASES, SCES OCCULTES ET RELIGIONS
THL 3050	3 AHE 1	EUCHARISTIE	REL 1307	3 AHE 1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
BLOC 73 G			REL 3104	3 H 1	ETHNIOTÉ ET SOCIÉTÉ: THEMES CHOISIS
OPTION			REL 3300	3 H 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.			REL 3600	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
THL 1000	3 AHE 1	ETHIQUE THEOL. APPROCHES/FONDEMENTS	SVS 1300	3 A 1	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
THL 2000	3 AHE 1	MORALE ET SEXUALITÉ	SVS 2379	3 A 1	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
THL 2000	3 AHE 1	MORALE ET SEXUALITÉ	TRA 2115	3 A 1	HISTOIRE DE LA TRADUCTION
THL 2000	3 AHE 1	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE			
THL 2001	3 AHE 1	MORALE ET RESPECT DE LA VIE			
THL 3000	3 AHE 1	THEOL. MORALE: QUESTIONS SPÉCIALES			
BLOC 73 H					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.					
THL 1070	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD			
THL 2070	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES			
THL 2070	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES			
THL 2071	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME DU MOYEN AGE			
THL 3070	3 AHE 1	LITTÉRATURE PATRISTIQUE			
THL 3071	3 AHE 1	LE CHRIST DE LA REFORME A NOS JRS			
BLOC 73 I					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.					
THL 1080	3 AHE 1	VIE SPIRITUELLE			
THL 2080	3 AHE 1	THEOLOGES DES TIERS-MONDES			
THL 2081	3 AHE 1	APPROCHES FEMINISTES EN THEOLOGIE			
THL 2082	3 AHE 1	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE			
THL 3080	3 AHE 1	CHRIST ET RELIGIONS DU MONDE			
THL 3081	3 AHE 1	THEOLOGIE: QUESTIONS SPÉCIALES			
THL 3082	3 AHE 1	SEMINAIRE DE LECTURE EN THEOLOGIE			
BLOC 73 J					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.					
BBL 1001	3 AHE 1	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES			
BBL 1010	3 AHE 1	PENTATEUQUE			
BBL 1020	3 AHE 1	TRADITION SAPIENTIELLE			
BBL 2020	3 AHE 1	PROPHÉTISME			
BBL 2020	3 AHE 1	PROPHÉTISME			
BLOC 73 K					
OPTION					
MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.					
BBL 1050	3 AHE 1	EVANGILE DE MARC			
BBL 1070	3 AHE 1	PAUL ET SON ŒUVRE			
BBL 2000	3 AHE 1	LITTÉRATURE JOHANNIQUE			
BBL 2000	3 AHE 1	LITTÉRATURE JOHANNIQUE			
BBL 3000	3 AHE 1	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT			
BLOC 73 L					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
PTR 1001	3 AHE 1	INTROD. A LA PRAQUEOLOGIE PASTORALE 1			
PTR 1002	3 AHE 1	INTROD. A LA PRAQUEOLOGIE PASTORALE 2			
PTR 1021	3 AHE 1	ESL., COMMUNAUTÉS CULT. ET MINORITÉS			
PTR 1041	3 AHE 1	EDUCATION DE LA FOI			
PTR 1042	3 AHE 1	PASTORALE SOCIALE			
PTR 2040	3 AHE 1	ATELIER D'INTEGRATION			
PTR 2041	3 AHE 1	PASTORALE SECTORIELLE			
BLOC 73 M					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANG 1000	3 AHE 1	LECTURE DE L'ANGLAIS			
ANT 2020	3 A 1	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION			
ANT 2025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE			
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1			
ESP 1000	3 AHE 1	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL			
BLOC 73 N					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANT 2020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT			
ANT 2025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE			
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1			
ESP 1000	3 AHE 1	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL			
BLOC 73 O					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANT 2020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT			
ANT 2025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE			
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1			
ESP 1000	3 AHE 1	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL			
BLOC 73 P					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANT 2020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT			
ANT 2025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE			
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1			
ESP 1000	3 AHE 1	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL			
BLOC 73 Q					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANT 2020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT			
ANT 2025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE			
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1			
ESP 1000	3 AHE 1	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL			
BLOC 73 R					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANT 2020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT			
ANT 2025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE			
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1			
ESP 1000	3 AHE 1	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL			
BLOC 73 S					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANT 2020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT			
ANT 2025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE			
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1			
ESP 1000	3 AHE 1	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL			
BLOC 73 T					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANT 2020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT			
ANT 2025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE			
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1			
ESP 1000	3 AHE 1	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL			
BLOC 73 U					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANT 2020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT			
ANT 2025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE			
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1			
ESP 1000	3 AHE 1	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL			
BLOC 73 V					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANT 2020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT			
ANT 2025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE			
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1			
ESP 1000	3 AHE 1	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL			
BLOC 73 W					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANT 2020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT			
ANT 2025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE			
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1			
ESP 1000	3 AHE 1	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL			
BLOC 73 X					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANT 2020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT			
ANT 2025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE			
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1			
ESP 1000	3 AHE 1	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL			
BLOC 73 Y					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANT 2020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT			
ANT 2025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE			
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1			
ESP 1000	3 AHE 1	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL			
BLOC 73 Z					
OPTION					
MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANT 2020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT			
ANT 2025	3 H 1	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE			
ECN 1000	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1			
ESP 1000	3 AHE 1	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL			

Programme 1-885-5-0

Version 03

Certificat d'études théologiques

Ce programme totalise 24 crédits à option et 8 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.		
OPTION					
THL 1000	3 AHE 1	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES			
THL 1010	3 AHE 1	CHROME ALLOUARD			
BLOC 73 B			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.		
OPTION					
BBL 1000	3 AHE 1	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES			
THL 1020	3 AHE 1	LA QUESTION DE DIEU			
THL 1030	3 AHE 1	JESUS DE NAZARETH			
THL 1030	3 AHE 1	JESUS DE NAZARETH			
THL 1040	3 AHE 1	ECCLÉSIOLOGIE			
THL 1050	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE			
THL 1080	3 AHE 1	ETHIQUE THEOL. APPROCHES/FONDEMENTS			
BLOC 73 C			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.		
OPTION					
THL 1070	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD			
THL 1080	3 AHE 1	VIE SPIRITUELLE			
THL 2070	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE			
THL 2070	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES			
THL 2070	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES			
THL 2080	3 AHE 1	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE			
THL 2082	3 AHE 1	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE			
BLOC 73 D			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
OPTION					
THL 2090	3 AHE 1	BAPTEME ET CONFIRMATION			
THL 2091	3 AHE 1	MARIAGE			
THL 2090	3 AHE 1	MORALE ET SEXUALITE			
THL 2090	3 AHE 1	MORALE ET SEXUALITE			
THL 2091	3 AHE 1	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE			
THL 2090	3 AHE 1	EUCHARISTIE			
THL 2091	3 AHE 1	THEOL. MORALE. QUESTIONS SPECIALES			
BLOC 73 E			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.		
OPTION					
BBL 1010	3 AHE 1	PENTECOTE			
BBL 1020	3 AHE 1	EVANGILE DE MARC			



Toxicomanies : prévention et réadaptation

Faculté de l'éducation permanente
Certificat
Avoir atteint l'âge de 21 ans
Voir programme page 245

Traduction

Faculté des arts et des sciences

B.A. spécialisé, orientation *Scientifique et technique*,
orientation *Commerciale et économique* 1-185-1-0
Majeur, orientation *Scientifique et technique*,
orientation *Commerciale et économique* 1-185-2-0

Information sur les programmes :

Gilles Bélanger

343-6024

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ces programmes.

1.2 Subir et réussir un test de connaissance du français et de l'anglais. Ce test est éliminatoire.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

Les candidats ayant une cote de rendement collégial (CRC) de 20.000 et plus sont invités à se présenter au test de connaissance du français et de l'anglais.

Une liste d'excellence est établie pour les collégiens et les universitaires qui ont réussi le test de connaissance du français et de l'anglais. Celle-ci tient compte de la cote de rendement collégial (CRC) et du résultat au test en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

test : 50 %

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collégial est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers qui ont réussi le test de connaissance du français et de l'anglais, le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études et du résultat au test, en appliquant la pondération suivante :

dossier universitaire : 50 %

test : 50 %

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau du registraire.

5 Remarques

5.1 Tel que convenu à la réunion du 15 décembre 1995 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur, toutes les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver.

5.2 À titre exceptionnel et pour une raison valable, une personne admissible sur la base du DEC pourrait être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.3 Tout candidat étranger est admis sous réserve de réussir le test lors de la rentrée de septembre. En cas d'échec, il sera admis au programme du mineur arts et sciences et s'inscrira à des cours dont la majorité des crédits pourra être intégrée dans le programme régulier du baccalauréat spécialisé ou du majeur en traduction advenant une admission subséquente.

5.4 Sont exemptés du test d'admission :

Les candidats ayant subi et réussi le test d'admission de la Faculté de l'éducation permanente sauf s'ils doivent encore suivre un ou deux cours préalables imposés par la Faculté de l'éducation permanente (EDP 0100 ou EDP 0200) ;

les candidats ayant terminé au moins 30 crédits de cours d'un programme de traduction agréé par l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET), y compris celui de l'Université de Montréal, avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (70 % ou B-).

5.5 Ces programmes doivent être suivis à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1996) B.A. spécialisé

	Collégiens	Autres
Demandes	172	90
Refus	19	12
Offres d'admission	95	50
Capacité d'accueil	40	25

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 20,000.

Statistiques d'admission (automne 1996) Majeur

	Collégiens	Autres
Demandes	38	46
Refus	14	9
Offres d'admission	13	20
Capacité d'accueil	20	10

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 20,000.

Programme 1-185-1-0

Version 07

B.A. spécialisé en traduction J (ou JS) *

L'orientation **Scientifique et technique** comprend les segments 01 et 71, avec 54 crédits obligatoires, 27 à option et 9 au choix.

L'orientation **Commerciale et économique** comprend les segments 01 et 72, avec 54 crédits obligatoires, 27 à option et 9 au choix.

COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	21 CR
FORMATION DE BASE		
TRA 1001	3 A 1	DIFFICULTÉS DU FRANÇAIS ÉCRIT
TRA 1015	3 A 1	INTERFÉRENCES LINGUISTIQUES
TRA 1025	3 A 1	TEXT ANALYSIS
TRA 1105	3 H 1	CONCEPTS CLÉS EN TRADUCTOLOGIE
TRA 1300	3 H 1	TECHNIQUES DE RÉDACTION
TRA 1400	3 A 1	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIE
TRA 1500	3 AH 1	MÉTHODOLOGIE DE LA TRADUCTION

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 9 CR
CONNAISSANCES COMMUNES		
+ ANG 1013	3 AH 1	ENGLISH COMPOSITION 3
+ ANG 1014	3 H 1	ENGLISH COMPOSITION 4
+ ANG 1022	3 H 1	CONTEMPORARY CANADIAN CIVILIZATION
+ ANG 1023	3 H 1	CONTEMPORARY AMERICAN CIVILIZATION
COM 1300	3 AH 1	THÉORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1500	3 AH 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
IFT 1805	3 AHE 1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
LNG 1040	3 A 1	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG 1060	3 A 1	STYLISTIQUE
LNG 1125	3 H 1	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
TRA 1055	3 H 1	ADVANCED ENG GRAMMAR FOR TRANSLATORS

BLOC 01 C	OBLIGATOIRE	12 CR
DÉVELOPPEMENT DES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES		
+ TRA 2000	3 AH 1	OUTILS INFORMATIQUES DES LANGAGIERS
TRA 2025	3 H 1	COMPRÉHENSION DIFFICILES
TRA 2115	3 A 1	HISTOIRE DE LA TRADUCTION
+ TRA 2500	3 AH 1	TRADUCTION GÉNÉRALE

BLOC 01 D	OBLIGATOIRE	12 CR
DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE		
TRA 2125	3 A 1	THÉORIES CONTEMPOR. DE LA TRADUCTION

* Afin de se préparer à l'admission, les étudiants doivent avoir le niveau requis en français. Les étudiants admissibles qui ont obtenu les deux certificats de traduction à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'être exemptés pour ne faire que les autres crédits obligatoires et optionnels du B.A. spécialisé. Si certains de ces cours portent le symbole de cours offerts en français, certains en anglais.

TRA 2020	3 A 1	TRADUCTION ET ADAPTATION
TRA 2010	3 H 1	REVISION DE TEXTES
TRA 2000	3 H 1	REALITES PROFESSIONNELLES

BLOC 01 F	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
ARV 1020	3 AH 1	INTRODUCTION À L'ARCHIVISTIQUE
ECN 1050	3 H 1	INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1400	3 A 1	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE
ESP 1201	3 H 1	CIVILISATION HISPANO-AMÉRICAINE 1
HST 2004	3 H 1	HISTOIRE DU QUÉBEC CONTEMPORAIN
IFT 1800	3 AHE 1	INITIATION À L'INFORMATIQUE
JOU 2100	3 AHE 1	LES GRANDS ORGANISMES INTERNATIONAUX
JOU 2310	3 AHE 1	ANALYSE DE L'ACTUALITÉ
JOU 2315	3 AHE 1	LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
LNG 1120	3 A 1	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE
LNG 2100	3 H 1	LEXICOLOGIE
PBT 1105	3 AHE 1	PUBLICITE: FONDEMENTS ET PRATIQUES
PHI 1005	3 AE 1	LOGIQUE 1
PHI 1120	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1180	3 H 1	INTRODUCTION À LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
POL 1903	3 AHE 1	INSTITUTIONS POL. CAN., QUÉBÉCOISES
RED 1210	3 AH 1	PRINCIPES DE RÉDACTION

SEGMENT 71 PROPRE À L'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	9 CR
TRA 2210	3 A 1	LANGUES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
+ TRA 2210	3 H 1	RÉDACTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
+ TRA 2510	3 H 1	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 15 CR, MAXIMUM 15 CR
COM 2000	3 H 1	COMMUNICATION IMPRIMÉE
LNG 1120	3 A 1	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1
LNG 3010	3 H 1	GRAMMAIRE SUPÉRIEURE NORMATIVE
+ LNG 3010	3 A 1	HISTOIRE DU FRANÇAIS AU QUÉBEC
+ LNG 3070	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
TRA 2200	3 A 1	LANGUES COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE
+ TRA 2250	3 A 1	LANGUES JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
+ TRA 2320	3 H 1	RÉDACTION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE
+ TRA 2450	3 H 1	TERMINOLOGIE ET TERMINOGRAPHIE
+ TRA 2520	3 H 1	TRADUCTION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE
+ TRA 2590	3 A 1	GÉNÉRAL TRANSLATION
+ TRA 2650	3 AHE 2	PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL
TRA 2025	3 A 1	TRADUCTION ET CULTURES
TRA 2150	3 H 1	PROBLÉMATIQUES DE LA TRADUCTION
+ TRA 2250	3 H 1	LANGUE DE L'INFORMATIQUE
+ TRA 3200	3 A 1	LANGUES MÉDICALE ET PHARMACOLOGIQUE
TRA 3200	3 A 1	RÉDACTION AVANCÉE
TRA 3250	3 H 1	TERMINOLOGIE ET SOCIÉTÉ
+ TRA 3500	3 H 1	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
+ TRA 3570	3 H 1	TRADUCTION MÉDICALE ET PHARMACOLOGIQUE
TRA 3580	3 A 1	TRADUCTION LITTÉRAIRE
+ TRA 3590	3 H 1	TRADUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE
+ TRA 3750	3 H 1	SPECIALIZED TRANSLATION
TRA 3850	3 A 1	INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION

SEGMENT 72 PROPRE À L'ORIENTATION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	9 CR
TRA 2220	3 A 1	LANGUES COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE
+ TRA 2220	3 H 1	RÉDACTION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE
+ TRA 2520	3 H 1	TRADUCTION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 15 CR, MAXIMUM 15 CR
COM 2000	3 H 1	COMMUNICATION IMPRIMÉE
LNG 1120	3 A 1	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1
LNG 3010	3 H 1	GRAMMAIRE SUPÉRIEURE NORMATIVE
+ LNG 3010	3 A 1	HISTOIRE DU FRANÇAIS AU QUÉBEC
+ LNG 3070	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
TRA 2210	3 A 1	LANGUES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
TRA 2250	3 A 1	LANGUES JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
+ TRA 2310	3 H 1	RÉDACTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
+ TRA 2450	3 H 1	TERMINOLOGIE ET TERMINOGRAPHIE
+ TRA 2510	3 H 1	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
+ TRA 2590	3 A 1	GÉNÉRAL TRANSLATION
+ TRA 2650	3 AHE 2	PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

TRA 2505	3 A 1	TRADUCTION ET ADAPTATION
TRA 2600	3 H 1	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
TRA 2670	3 H 1	TRADUCTION MEDICALE ET PHARMACOLOGIQUE
TRA 2680	3 A 1	TRADUCTION LITTERAIRE
TRA 2690	3 H 1	TRADUCTION CINEMATOGRAPHIQUE
TRA 2610	3 H 1	REVISION DE TEXTES
TRA 2750	3 H 1	SPECIALIZED TRANSLATION
TRA 2850	3 A 1	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION

L'étudiant s'inscrit aux blocs 01 A et 01 B durant sa première année, aux blocs 01 C et 71 A ou 72 A durant sa deuxième année. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein pendant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

Les 3 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département.



Traduction allemand-français

Faculté des arts et des sciences

Certificat 1-086-5-0

Information sur le programme :

Hans-Herbert Rakef

343-7459

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ces programmes.

1.2 Subir et réussir un examen de français, d'anglais et d'allemand.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Pour être admis au certificat de traduction allemand-français, il faut avoir des connaissances d'allemand du niveau du programme spécialisé en études allemandes.

3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-086-5-0

Version 01

Certificat de traduction allemand-français

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
ALL 2120	3 H 1	STYLISTIQUE COMPARÉE
ALL 2130	3 AH 2 A	TRAVAIL PERSONNEL ORAL
TRA 1005	3 A 1	DIFFICULTÉS DU FRANÇAIS ÉCRIT
TRA 1400	3 A 1	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIQUE
BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ALL 2111	3 A 1	TRADUCTION 2
ALL 2112	3 A 1	TRADUCTION 3
ALL 2120	3 A 1	REDACTION 3
BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
TRA 1105	3 H 1	CONCEPTS CLÉS EN TRADUCTION
TRA 1200	3 H 1	TECHNIQUES DE REDACTION
TRA 1500	3 AH 1	Méthodologie de la traduction
TRA 2750	3 A 1	GÉNÉRAL TRANSLATION
BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
TRA 1015	3 A 1	INTERFÉRENCES LINGUISTIQUES
TRA 2115	3 A 1	HISTOIRE DE LA TRADUCTION
TRA 2210	3 A 1	LANGUES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
TRA 2220	3 A 1	LANGUES COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE
TRA 2250	3 A 1	LANGUES JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
TRA 2310	3 H 1	REDACTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
TRA 2320	3 H 1	REDACTION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE
TRA 2510	3 H 1	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
TRA 2520	3 H 1	TRADUCTION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE
TRA 2125	3 A 1	THÉORIES CONTEMPORAINES DE LA TRADUCTION
TRA 2285	3 A 1	LANGUES MÉDICALES ET PHARMACOLOGIQUES
TRA 2500	3 H 1	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
TRA 2670	3 H 1	TRADUCTION MÉDICALE ET PHARMACOLOGIQUE
TRA 2680	3 A 1	TRADUCTION LITTÉRAIRE
TRA 2690	3 H 1	TRADUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE
TRA 2850	3 A 1	INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION



Traduction espagnol-français, français-espagnol

Faculté des arts et des sciences

Certificat 1-106-5-0

Information sur le programme :

Monique Sarfati-Arnaud

343-5881

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ces programmes.

1.2 Subir et réussir un examen de français, d'anglais et d'espagnol.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Pour être admis au certificat de traduction espagnol-français, il faut avoir des connaissances d'espagnol de niveau du programme spécialisé en études hispaniques.

3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-106-S-0

Version 01

Certificat de traduction espagnol-français, français-espagnol

J

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

12 CR

FORMATION DE BASE

* ESP 2010	3 H 1	STYLISTIQUE COMPAREE
* ESP 2008	3 AH 1	TRAVAIL DIRIGE EN TRADUCTION
TRA 1005	3 A 1	DIFFICULTES DU FRANCAIS ECRIT
TRA 1400	3 A 1	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIQUE

BLOC 71 B OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

PERFECTIONNEMENT LINGUISTIQUE

* ESP 2031	3 A 1	THEME 1
* ESP 2035	3 H 1	COMPOSITION 2
* ESP 2040	3 A 1	VERSION 1
* ESP 2041	3 H 1	THEME 2
* ESP 2050	3 H 1	VERSION 2
* ESP 2060	3 A 1	ESPAGNOL SPECIALISE
* ESP 2027	3 H 1	ESPAGNOL MODERNE
* ESP 2040	3 H 1	ESPAGNOL IDIOMATIQUE
* ESP 2050	3 H 1	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE

BLOC 71 C OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

THEORIE ET PRATIQUE

TRA 1105	3 H 1	CONCEPTS CLES EN TRADUCTION
TRA 1300	3 H 1	TECHNIQUES DE REDACTION
TRA 1500	3 AH 1	METHODOLOGIE DE LA TRADUCTION
* TRA 1700	3 A 1	GENERAL TRANSLATION

BLOC 71 D OPTION

MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 9 CR

TRADUCTION SPECIALISEE

TRA 1015	3 A 1	INTERFERENCES LINGUISTIQUES
TRA 2115	3 A 1	HISTOIRE DE LA TRADUCTION
TRA 2210	3 A 1	LANGUES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
TRA 2230	3 A 1	LANGUES COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
* TRA 2250	3 A 1	LANGUES JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
* TRA 2210	3 H 1	REDACTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
* TRA 2230	3 H 1	REDACTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
* TRA 2510	3 H 1	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
* TRA 2520	3 H 1	TRADUCTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
* TRA 3125	3 A 1	THEORIES CONTEMPOR. DE LA TRADUCTION
* TRA 3255	3 A 1	LANGUES MEDICALE ET PHARMACOLOGIQUE
* TRA 3260	3 H 1	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
* TRA 3270	3 H 1	TRADUCTION MEDICALE ET PHARMACOLOG
* TRA 3280	3 A 1	TRADUCTION LITTERAIRE
* TRA 3290	3 H 1	TRADUCTION CINEMATOGRAPHIQUE
TRA 3350	3 A 1	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Traduction, I et II

Faculté de l'éducation permanente

Certificat

Avoir atteint l'âge de 21 ans

Voir programme page 246

Transport et géotechnique routière :

voir Génie civil

Travail social :

voir Service social

Urbanisme

Faculté de l'aménagement

B. Sc. spécialisé 1-025-1-0

Information sur le programme :

Lise Massé

343-5699

Information sur l'admission :

343-7076

1 Conditions d'admissibilité

Détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 :

ou

détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts :

ou

détenteur le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature :

ou

détenteur tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 303

ou

Bloc 10.3 : Mathématiques 337

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 ou 10.9 ou 10.2 ou 10.3 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède une expérience pertinente et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de douze (12) crédits de cours, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission, dans un des programmes universitaires suivants : urbanisme, études urbaines, urban planning, city and regional planning.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Au moins 70 % des places sont accordées aux collégiens. Le reste de la capacité d'accueil est réparti au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. L'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'Institut d'urbanisme en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.5 Il comporte un minimum de 90 crédits (6 trimestres).

5.6 Par expérience pertinente, il faut entendre une expérience en urbanisme ou en aménagement du territoire, dans un service d'urbanisme ou sous la direction d'un urbaniste professionnel.

Statistiques d'admission (automne 1996)

	Collégiens	Autres
Demandes	177	53
Refus	21	11
Offres d'admission	107	36
Capacité d'accueil	50	15

Cote de rendement collégial (CRC) du dernier collégien admis : 29,000.

Programme 1-025-1-0

Version 06

B.Sc. spécialisé en urbanisme

Le programme comprend un minimum de 90 crédits répartis comme suit : 65 crédits de cours et d'ateliers obligatoires, 15 crédits de

cours et d'ateliers à option et 6 crédits de cours au choix, dont 2 crédits doivent être pris hors département.

Les cours de chacun de ces ensembles sont regroupés en blocs se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'urbanisme : 1) **Connaissance de l'urbain** : synthèse de l'apport de diverses disciplines des sciences humaines ; 2) **Intervention sur l'urbain** : méthodes, instruments et modèles associés à l'intervention en urbanisme ; 3) **Techniques de l'urbain** : méthodologies d'analyse, de gestion et de représentation de l'espace.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	15 CR
CONNAISSANCE DE L'URBAIN 1		
URB 1002	3 H 1	MORPHOLOGIE URBAINE
URB 1207	3 A 1	SOCIÉTÉS ET CADRES DE VIE URBAINS
URB 2071	3 A 1	HISTOIRE DE L'URBANISME
URB 2332	3 A 1	ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT
URB 3015	3 H 1	VILLES, RÉGIONS ET GLOBALISATION
BLOC 01 B		
	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 3 CR
CONNAISSANCE DE L'URBAIN 2		
URB 4030	3 H 1	URBANISATION DANS LE MONDE CONTEMP.

SEGMENT 02

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	37 CR
INTERVENTION SUR L'URBAIN 1		
URB 1015	3 A 1	ATELIER 1 - LECTURE DE LA VILLE
URB 1024	3 H 1	UTIL. SOL & CONTEXTE INSTIT. & JURID.
+ URB 1051	3 H 1	ATEL 2 - APPLIC. MODÈLES HABITAT URB.
URB 2016	3 H 1	MÉTHODES DE PLANIF. EN AMÉN. ET URB.
URB 2042	3 H 1	ANALYSE ÉCON. & FINANCIÈRE PROJETS URB.
URB 2046	3 A 1	INTERVENTION EN URB. & MOYENS JURID.
+ URB 2082	3 A 1	ATEL 3 - MONTAGE D'UN DOSSIER URBAIN
+ URB 2101	6 H 1	ATEL 4 - PROGRAMME D'INTERV. SPATIALE
URB 3111	3 H 1	URB. MUNICIPAL ET GESTION DE PROJET
URB 3171	3 A 1	COURANTS THÉORIQUES EN PLANNIFICATION

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 5 CR, MAXIMUM 15 CR
INTERVENTION SUR L'URBAIN 2		
AME 3230	3 H 1	ÉTHIQUE APPLIQUÉE À L'AMÉNAGEMENT
URB 4023	3 A 1	DÉVELOPPEMENT LOCAL & URBANISME
URB 4045	3 H 1	POUR D'HABITATION & PRATIQUES IMMOB.
+ URB 4101	3 H 1	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT & URB.
URB 4201	3 E 1	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE URBAIN

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
INTERVENTION SUR L'URBAIN 3		
+ URB 4002	3 AHE 1	TRAVAIL DIRIGÉ
+ URB 4003	3 AHE 1	LABORATOIRE D'ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES
+ URB 4004	3 AHE 1	STAGE

BLOC 02 D	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
INTERVENTION SUR L'URBAIN 4		
AME 3030	6 AH 1	ATELIER MULTIDISCIPLINAIRE
+ URB 3091	6 A 1	ATEL 5 - STRATÉGIE D'AMÉN. & OPÉR. URB.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	21 CR
TECHNIQUES DE L'URBAIN 1		
URB 1015	3 A 1	REPRÉSENT. VISUELLES DE LA VILLE
URB 1081	3 A 1	INSTRUM. D'URB. ET OCCUPATION DU SOL
URB 1141	3 H 1	TECHNIQUES D'ANALYSE STATISTIQUE
URB 1401	3 A 1	DOMAINES D'APPL. DE L'INFORM. URB.
+ URB 1402	3 AH 1	GÉOMATIQUE URBAINE
URB 2061	3 A 1	MÉTHODES ET TECHNIQUES ENQUÊTE URB.
URB 3304	3 A 1	METH. ANALYTIQUES & TECH. LOCALISATION

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 9 CR
TECHNIQUES DE L'URBAIN 2		
APA 3251	3 A 1	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUÉE

DOMAINES D'INTERVENTION SUR L'URBAIN

APA 3400	3 AH 1	ETUDE DES ESPACES PUBLICS URBAINS
ARC 2102	3 A 1	HISTOIRE DES FORMES URBAINES
URB 4023	3 A 1	DEVELOPPEMENT LOCAL & URBANISME
URB 4045	3 H 1	POLIT. D'HABITATION & PRATIQUES INNOV.
URB 4180	3 H 1	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT & URB.
URB 4201	3 E 1	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE URBAIN
URB 4220	3 H 1	EQUIPEMENTS & RESEAUX D'INFRASTR. URB.

Urbanisme

Faculté de l'aménagement

Mineur 1-025-4-0

Information sur le programme :

Lise Massé 343-5699

Information sur l'admission : 343-7070

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Programme 1-025-4-0

Version 00

Mineur en urbanisme

Le programme a été composé à partir de cours du programme de baccalauréat spécialisé en urbanisme choisis pour la plupart dans les blocs **Connaissance de l'urbain** et **Intervention sur l'urbain**.

Le programme comporte 30 crédits dont 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

BLOC 10 A OBLIGATOIRE

12 CR

CONNAISSANCE DE L'URBAIN

URB 1002	3 H 1	MORPHOLOGIE URBAINE
URB 1267	3 A 1	SOCIÉTÉS ET CADRES DE VIE URBAINS
URB 2071	3 A 1	HISTOIRE DE L'URBANISME
URB 4020	3 H 1	URBANISATION DANS LE MONDE CONTEMP.

BLOC 10 B OPTION

ANNUEEL 3 CR, MAXIMUM 18 CR

CADRE D'INTERVENTION SUR L'URBAIN

URB 1004	3 H 1	UTIL. SOL. & CONTEXTE INSTIT. & JURD.
----------	-------	---------------------------------------

Vietnamien :

voir Études est-asiatiques

Violence et société

Faculté de l'éducation permanente

Certificat

Avoir atteint l'âge de 21 ans

Voir programme page 247

Zoologie :

voir Sciences biologiques

Faculté de l'éducation permanente

Animation des groupes et des organisations

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-355-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder deux années d'expérience pertinente (attestations nécessaires)

ou

avoir terminé 90 crédits universitaires ou l'équivalent

ou

posséder toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée satisfaisante.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

L'étudiant qui ne possède pas des connaissances de base en sociologie et en psychologie devra suivre les cours suggérés ou l'équivalent, durant la première année de sa candidature : SOL 1020G *Éléments de sociologie* et PSY 1870 *Psychologie générale*. L'un de ces cours pourra être comptabilisé comme cours au choix dans le programme.

3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*, considéré comme hors programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Programme 1-355-5-0

Version 05

Certificat d'animation des groupes et des organisations (Famille Travail et société)

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

BLOC 10 A	OBLIGATOIRE	12 CR
AES 1200	3	1 LES SYSTEMES ORGANISES
AES 2101	3	1 LES GROUPES ET LEURS PHENOMENES
AES 2110	3	1 ENTRAÎNEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
PSY 1958	3	1 PSYCHOLOGIE SOCIALE
BLOC 10 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
METHODOLOGIE		
AES 2141	3	1 METHODES ET TECHNIQUES DE RECHERCHE
CRJ 1200G	3	1 LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
EDP 1801	3	1 METH 1: INT METH RECH SCHUM ET SOC
ou		
EDP 1810D	3	1 METH 1: INT METH RECH SCHUM ET SOC
BLOC 10 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
INTERVENTION DANS LES GROUPES		
+ AES 2115	3	1 ENTR. ANIM. DES GROUPES RESTREINTS
+ AES 2117	3	1 LEADERSHIP ET EXERC. POUV. AUTORITE
AES 3137	3	1 GROUPE ET SITUATION D'AIDE
ETA 4242	3	1 METHODES D'ANIMATION ET TECHNIQUE EDUC
+ PSY 3071	3	1 RELATIONS INTERPERSONNELLES
+ PSY 3072	3	1 RELATIONS INTERGROUPES
BLOC 10 D	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
INTERVENTION DANS LES ORGANISATIONS		
AES 1905	3	1 ANIM. DES ASSEMBLÉES DELIBERANTES
AES 2103	3	1 L'ACTION ET SES DYNAMISMES
AES 2140	3	1 PRISE DECISION EN GR. LEADERSHIP ORG
AES 2800	3	1 ATELIER LEVEE FOND/FINANC. DES ORG.
SOL 3402	3	1 SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SVS 1101	3	1 CONDITION FEMININE ET SERVICE SOCIAL
SVS 1803	3	1 ANALYSE INSTITUTIONNELLE
SVS 1905	3	1 LEGISLATION SOCIALE
SVS 2845	3	1 MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE



Communication appliquée

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-226-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente

ou posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.3 Subir le test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français, suivre un ou des cours préalables considérés comme hors programme : FRA 1957Q, FRA 1958Q.

Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*, considéré comme hors programme.

3.2 Le responsable de programme se réserve le droit de convoquer le candidat en entrevue et de lui imposer, s'il le juge nécessaire, d'autres cours préalables.

3.3 L'étudiant qui aurait l'intention de suivre un cours d'anglais dans le bloc 700 doit obligatoirement subir le test de classement en anglais.

PSY 1907	3	1	PROCESSUS COGNITIFS
PSY 1958	3	1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 3071	3	1	RELATIONS INTERPERSONNELLES

BLOC 70 D

OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR

CONCENTRATION :

LANGUES ET MÉTHODES

ANS 1040	3	1	WRITING WORKSHOP 1
ANS 1042	3	1	BUSINESS WRITING: LETTERS AND MEMOS
ANS 1402	3	1	BUSINESS ENGLISH - ORAL COMM 1
EDP 1901	3	1	METH. INT. METH. RECH. SC. HUM. ET SOC.
EDP 1910	3	1	METH. INT. METH. RECH. SC. HUM. ET SOC.
IFT 1005	3	1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
RED 2000	3	1	REDACTION ADMINISTRATIVE
REP 2200	3	1	COMMUNICATION ORALE



Créativité : applications professionnelles

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-407-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements 343-8090
Extérieur : 1 800 363-8879

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Avoir obtenu 30 crédits universitaires ; avoir une expérience significative sur le marché du travail (deux (2) ans et plus) ; exercer une profession reliée au milieu culturel, social, au milieu de l'éducation, des communications, de la santé ou de la gestion d'entreprise et démontrer la pertinence du Certificat de créativité : applications professionnelles dans une démarche de perfectionnement professionnel

ou avoir obtenu 60 crédits universitaires et démontrer la pertinence du Certificat de créativité : applications professionnelles dans une démarche de formation spécifique.

1.3 Remplir le formulaire de renseignements complémentaires et, éventuellement, se soumettre à une entrevue.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarque

Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Programme 1-226-5-0

Version 00

Certificat général en communication appliquée (Famille Langue et communications appliquées)

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE			9 CR
COM 1900	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION	
COM 1900D	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION	
FRA 1959Q	3	1	ATELIER DE FRANÇAIS ÉCRIT	
REP 1101	3	1	PRINC. ET PRAT. DE LA COMM. INTÉGRÉE	

BLOC 70 B	OPTION			MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 18 CR
CONCENTRATION : MÉDIAS, COMMUNICATIONS APPLIQUÉES, ORGANISATIONS				
COM 1200	3	1	INTRODUCTION AUX MÉDIAS	
COM 1200G	3	1	INTRODUCTION AUX MÉDIAS	
COM 1800	3	1	COMMUNICATION ET MÉDIAS DE MASSE	
COM 1900G	3	1	COMMUNICATION ET MÉDIAS DE MASSE	
COM 3010	3	1	RESEAUX DE COMMUNICATION INTERNE	
COM 3010G	3	1	RESEAUX DE COMMUNICATION INTERNE	
DRT 3251G	3	1	DROIT DE L'INF. ET DE LA COMMUNIC.	
HEC 3018	3	1	INTRODUCTION AU MARKETING (30-180-82)	
PST 1105	3	1	PUBLICITÉ: FONDAMENTS ET PRATIQUES	
PST 3210G	3	1	CHOIX ET UTILISATION DES MÉDIAS	
REI 1200G	3	1	ADMINISTRATION DES AFFAIRES	
REP 1105	3	1	PRAT. DE LA COMMUNICATION SOCIALE	

BLOC 70 C	OPTION			MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
CONCENTRATION : PSYCHOLOGIE				
PSY 1952	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION	

Certificat de créativité : applications professionnelles (Famille Langue et communications appliquées)

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 5 à 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	12 CR
CRE 1800	3	1 FONDEMENTS DE LA CREATIVITE
PSY 2405	3	1 PSYCHOLOGIE DE LA CREATIVITE
CRE 1800	3	1 LES GRANDS CREATEURS
+ CRE 3300	3	1 INTER DEMARCHE CREATICE EN INTERV

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 9 CR
METHODES ET OUTILS		
CRE 3000	3	1 MOD. MENTAUX ET RESOLUTION DE PROBL.
CRE 2405	3	1 METHODES DE PRODUCTION D'IDEE
CRE 3410	3	1 IMAGERIE SYNERGIQUE
CRE 3421	3	1 CREER AVEC L'ORDINATEUR

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
APPLICATIONS PROFESSIONNELLES SPECIFIQUES		
CRE 2620	3	1 EXPLORATION CORPORELLE
CRE 2630	3	1 EXPLORATION DES ARTS PLASTIQUES
CRE 3640	3	1 EXPLORATION LITTERAIRE
CRE 3650	3	1 EXPLORATION SONORE
CRE 2705	3	1 CREATION DE CONCEPTS MEDIAS
CRE 2706	3	1 ARTS D'INTERPRETATION
CRE 2810	3	1 CREATIVITE APPLIQUEE A LA FORMATION
CRE 2910	3	1 CREATIVITE APPL. DES ORGANISATIONS
CRE 2909	3	1 CREATIVITE APPL. GESTION DE PROJETS

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR
ATELIER ET STAGE		
CRE 3011	3	1 ATELIER THEMATIQUE 1
CRE 3012	3	1 ATELIER THEMATIQUE 2
CRE 3013	3	1 ATELIER THEMATIQUE 3
CRE 3014	3	1 ATELIER THEMATIQUE 4
+ CRE 3208	3	1 STAGE

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR
COURS COMPLEMENTAIRES		
AIG 1200	3	1 LES SYSTEMES ORGANISES
AIG 2110	3	1 ENTRAÎNEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
ARP 1022	3	1 LES ARTS DE LA COULEUR 1
+ ARP 3023	3	1 LES ARTS DE LA COULEUR 2
COM 1200	3	1 INTRODUCTION AUX MEDIAS
na		
COM 1200	3	1 INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 2400	3	1 PHOTOGRAPHIE
DIN 2121	3	1 MULTIMEDIA
FRA 1850	3	1 ATELIER DE FRANCAIS ECRIT
HAR 2750	3	1 LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
HEC 3018	3	1 INTRODUCTION AU MARKETINGCO-HB-B2
IFT 1800	3	1 INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1818	3	1 INITIATION A LA PROGRAMMATION
PH 1250	3	1 ESTHETIQUE
PSY 1952	3	1 PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY 1955	3	1 PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
REP 2200	3	1 COMMUNICATION ORALE
SOL 2300	3	1 CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 3300	3	1 SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES

Criminologie

Faculté de l'éducation permanente

(Voir aussi *Criminologie*, page 39)
Certificat 1-055-5-0

Information :
Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et posséder une expérience pertinente

ou
posséder des connaissances et trois années d'expérience appropriées au programme

ou
avoir complété 30 crédits universitaires.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarque

Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Programme 1-055-5-0

Version 03

Certificat de criminologie (Famille Travail et société)

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	9 CR
INTRODUCTION AU CHAMP D'ETUDES		
CR 1005	3	1 MARGINALITE, DEVIANCE ET CRIMINALITE
CR 1285	3	1 LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
CR 1895	3	1 INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 7 CR, MAXIMUM 8 CR
COURS DISCIPLINAIRES		
CR 1085	3	1 SOCIOCRIMINOLOGIE 1
CR 1100	3	1 PSYCHOCRIMINOLOGIE
CR 1195	3	1 JUSTICE CRIMINELLE 1
CR 2800	3	1 JUSTICE DES MINORS
na		
CR 2800	3	1 JUSTICE DES MINORS

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 7 CR, MAXIMUM 8 CR
METHODOLOGIE		
CR 1800	3	1 INITIATION AUX METHODES QUANTITATIVES
CR 2205	3	1 L'APPROCHE QUALITATIVE EN CRIMINOLOGIE 1
+ CR 2255	3	1 L'APPROCHE QUALITATIVE EN CRIMINOLOGIE 2

COURS THÉMATIQUES
CONNAISSANCE ET ANALYSE

CR	10020	3	1	SOCIÉTÉ ET CRIMINALITÉ
CR	14100	3	1	PÉNOLOGIE
CR	18110	3	1	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOLOGIQUES
CR	20140	3	1	PROBLÈMES DE CRIMINOLOGIE
CR	22400	3	1	GESTION POLICIERE
CR	22420	3	1	GESTION DES CRISES
CR	22450	3	1	SÉCURITÉ PRIVÉE
CR	23800	3	1	SOCIOLOGIE DE LA POLICE
CR	24500	3	1	CRIMINOLOGIE CLINIQUE 1
CR	25310	3	1	ANALYSE STRATÉGIQUE EN CRIMINOLOGIE
CR	27300	3	1	VICTIMES, CRIMINALITÉ, SYSTÈME PÉNAL
CR	29110	3	1	POLITIQUE PÉNALE: INST. RESSOURCES
CR	30400	3	1	FORMES PARTICULIÈRES DE CRIMES
CR	32050	3	1	VIOLENCES CRIMINELLES
CR	33410	3	1	DRUGUES ET CRIMINALITÉ
CR	33810	3	1	PRÉVENTION DU CRIME
CR	34110	3	1	MESURES PÉNALES POUR ADULTES
CR	34200	3	1	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CR	34250	3	1	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION
CR	35400	3	1	MINORITÉS ET QUESTION CRIMINELLE

BLOC 70 J

OPTION

ANNEXE 2 CR, ANNEXE 3 CR

COURS COMPLÉMENTAIRES

CR	34950	3	1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
PSY	38120	3	1	MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
REI	12100	3	1	PRINCIPES DE GESTION
SOL	19700	3	1	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC
STT	18110	3	1	INTRODUCTION À LA STATISTIQUE



Droit

Faculté de l'éducation permanente

(Voir aussi *Droit*, page 48)

Certificat 1-325-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8878

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et être engagé à temps complet sur le marché du travail ou avoir eu une fonction socioéconomique autre que celle d'étudiant et ce, dans les deux cas, durant au moins deux (2) ans après l'obtention du diplôme d'études collégiales et en fournir une preuve écrite

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme et être engagé à temps complet sur le marché du travail ou avoir eu une fonction socioéconomique autre que celle d'étudiant et ce, dans les deux cas, durant au moins quatre (4) ans et en fournir une

preuve écrite

ou

avoir terminé un majeur ou deux (2) certificats dans un champ pertinent

ou

être titulaire d'un premier grade universitaire.

1.3 Le candidat doit avoir une bonne connaissance de la langue française écrite et parlée et la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat qui n'est pas titulaire du DEC doit suivre et réussir dès le premier trimestre de sa scolarité le cours EDP 1900 ou EDP 19000 *Méthode de travail intellectuel*. Ce cours préalable est considéré comme hors programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.3 En vertu d'une entente entre la Faculté de droit et la Faculté de l'éducation permanente, les cours du certificat en droit sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours offerts par la Faculté de droit. Ceci, toutefois, n'implique pas l'admission automatique à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'étudiant désireux de poursuivre des études en droit, après l'obtention d'un certificat en droit à la Faculté de l'éducation permanente, doit demander son admission à la Faculté de droit. Les règles d'admission et de contingentement de la Faculté de droit s'appliquent.

3.4 Les conditions d'admission au Certificat en droit sont les mêmes que pour le Microprogramme en droit. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit.

Programme 1-325-5-0

Version 04

Certificat en droit

(Famille Travail et société)

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours à option et de 6 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 01 TRONC COMMUN

BLOC 21 A	OBLIGATOIRE	12 CR	
DRT 10100	3	1	METHODOLOGIE RECHERCHE ET REDACTION
DRT 11100	3	1	OBLIGATIONS 1: SOURCES ET FORMATION
+ DRT 11140	3	1	OBLIGATIONS 2: MODAL ET EXTINCTION
DRT 11810	3	1	INTRODUCTION A L'ETUDE DU DROIT

SEGMENT 70 ORIENTATION 1 :
DROIT GÉNÉRAL

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE		# CR
DRT 11000	3	1	RESPONSABILITE DELICTUELLE
DRT 11160	3	1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.1
+ DRT 11170	3	1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.2

BLOC 70 B	OPTION	ANNEXE 2 CR, ANNEXE 3 CR	
DRT 11040	3	1	SUJETS DE DROIT ET FAMILLE
DRT 11050	3	1	BIENS
DRT 11060	3	1	SOURCES ET FORMATION DU DROIT
+ DRT 11090	4	1	DROIT PENAL GENERAL
DRT 11110	3	1	DROIT COMMERCIAL GENERAL

DRT 22810	3	1	DRG. JUDICIAIRE ET ACTION EN JUSTICE
DRT 22840	3	1	DRG. INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL
DRT 22870	3	1	DRG. ADMINISTRATIF GENERAL
+ DRT 22190	3	1	ACTIVITES DE RECHERCHE DIRIGEE
DRT 22190	3	1	DRG. SOCIAL
DRT 22980	3	1	LOIS DU TRAVAIL
DRT 22860	3	1	DRG. PROTECTION DU CONSOMMATEUR
+ DRT 23470	3	1	LIBERTES PUBLIQUES
DRT 23830	3	1	INTERPRETATION DES LOIS

SEGMENT 71 ORIENTATION B : DROIT DES AFFAIRES

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE		# CR
DRT 11050	3	1	BIENS
DRT 11110	3	1	DRDT COMMERCIAL GENERAL
+ DRT 22020	3	1	SURETES ET ENREGISTREMENT

BLOC 71 B	OPTION		MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 8 CR
DRT 11030	3	1	RESPONSABILITE DELICTUELLE
DRT 22910	3	1	DRG. JUDICIAIRE ET ACTION EN JUSTICE
DRT 22890	3	1	DRG. DES SOCIETES ET DES COMPAGNIES
DRT 22190	3	1	DRG. DES ASSURANCES
+ DRT 22190	3	1	ACTIVITES DE RECHERCHE DIRIGEE
DRT 22980	3	1	LOIS DU TRAVAIL
DRT 22860	3	1	DRG. PROTECTION DU CONSOMMATEUR
DRT 22140	3	1	DRG. BANCAIRE
DRT 22020	3	1	PROPRIETE INTELLECT. ET INDUSTRIELLE
+ DRT 22670	3	1	FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE
+ DRT 22890	3	1	CONTRATS ET USAGES COMMERCIAUX
+ DRT 22890	3	1	DRG. DE LA FAILLITE
DRT 22810	3	1	POL. FISCALE, IMPOT SUR LE REVENU
+ DRT 22820	3	1	REGIME FISCAL DE L'ENTREPRISE
DRT 22830	3	1	INTERPRETATION DES LOIS
DRT 22860	3	1	PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

SEGMENT 72 ORIENTATION B1 : DROIT PUBLIC

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE		# CR
DRT 11180	3	1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR. I
+ DRT 11170	3	1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR. II
DRT 22070	3	1	DROIT ADMINISTRATIF GENERAL

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 10 CR
+ DRT 11090	4	1 DROIT PENAL GENERAL
DRT 22940	3	1 DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL
+ DRT 22170	3	1 DROIT MUNICIPAL
+ DRT 22190	3	1 ACTIVITES DE RECHERCHE DIRIGEE
DRT 22190	3	1 DROIT SOCIAL
DRT 22210	3	1 DROIT DE LA SANTE
DRT 22580	3	1 LOIS DU TRAVAIL
DRT 22840	3	1 DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
DRT 22130	3	1 DROIT AGRICOLE
DRT 22240	3	1 SCIENCE ET DROIT
+ DRT 23470	3	1 LIBERTES PUBLIQUES
DRT 22480	3	1 DROIT DE L'EDUCATION
+ DRT 22490	3	1 TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
DRT 22500	3	1 DROIT PROFESSIONNEL
DRT 22810	3	1 DROIT DE L'INF. ET DE LA COMMUNIC.
DRT 22830	3	1 INTERPRETATION DES LOIS



Droit

Faculté de l'éducation permanente

Microprogramme 1-325-6-5

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-8090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et être engagé à temps complet sur le marché du travail ou avoir eu une fonction socioéconomique autre que celle d'étudiant et ce, dans les deux cas, durant au moins deux (2) ans après l'obtention du diplôme d'études collégiales et en fournir une preuve écrite.

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme et être engagé à temps complet sur le marché du travail ou avoir eu une fonction socioéconomique autre que celle d'étudiant et ce, dans les deux cas, durant au moins quatre (4) ans et en fournir une preuve écrite.

ou

avoir terminé un majeur ou deux (2) certificats dans un champ pertinent.

ou

être titulaire d'un premier grade universitaire.

1.3 Le candidat doit avoir une bonne connaissance de la langue française écrite et parlée et la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat qui n'est pas titulaire du DEC doit suivre et réussir dès le premier trimestre de sa scolarité le cours EDP 1900 ou EDP 1900 *Méthode de travail intellectuel*. Ce cours préalable est considéré comme hors programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.3 Les conditions d'admission au Microprogramme en droit sont les mêmes que pour le Certificat. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit.

Microprogramme 1-325-6-5

Version 03

Droit

(Famille Travail et société)

Ce programme comporte de 9 à 15 crédits de cours dont 3 crédits obligatoires et 6 ou 12 crédits de cours à option.

RDC 20-4	OPTION	ANNUUM # 01, MAXIMUM 11 CR
DRT 10100	3 1	METHODOLOGIE RECHERCHE ET REDACTION
DRT 11020	3 1	RESPONSABILITE DEUCTUELLE
DRT 11040	3 1	SUJETS DE DROIT ET FAMILLE
DRT 11060	3 1	BIENS
DRT 11080	3 1	SOURCES ET FORMATION DU DROIT
DRT 11090	4 1	DROIT PENAL GENERAL
DRT 11110	3 1	DROIT COMMERCIAL GENERAL
DRT 11130	3 1	OBLIGATIONS 1. SOURCES ET FORMATION
DRT 11140	3 1	OBLIGATIONS 2. MODAL. ET EXTINCTION
DRT 11160	3 1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.
DRT 11170	3 1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.
DRT 22010	3 1	ORL JUDICIAIRE ET ACTION EN JUSTICE
DRT 22020	3 1	SURETES ET ENREGISTREMENT
DRT 22040	3 1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL
DRT 22050	3 1	DROIT ADMINISTRATIF GENERAL
DRT 22060	3 1	DROIT DES SOCIETES ET DES COMPAGNES
DRT 22100	3 1	DROIT DES ASSURANCES
DRT 22110	3 1	DROIT MUNICIPAL
DRT 22190	3 1	DROIT SOCIAL
DRT 22210	3 1	DROIT DE LA SANTE
DRT 22580	3 1	LOIS DU TRAVAIL
DRT 22600	3 1	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR
DRT 33130	3 1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
DRT 33140	3 1	DROIT AGRICOLE
DRT 33160	3 1	DROIT BANCAIRE
DRT 33220	3 1	SCIENCE ET DROIT
DRT 33230	3 1	PROPRIETE INTELLECT. ET INDUSTRIELLE
DRT 33410	3 1	LIBERTES PUBLIQUES
DRT 33480	3 1	DROIT DE L'EDUCATION
DRT 33490	3 1	TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
DRT 33500	3 1	DROIT PROFESSIONNEL
DRT 33510	3 1	DROIT DE L'INF. ET DE LA COMMUNIC.
DRT 33570	3 1	FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE
DRT 33580	3 1	CONTRATS ET USAGES COMMERCIAUX
DRT 33590	3 1	DROIT DE LA FAILLITE
DRT 33610	3 1	POL. FISCALE, IMPOT SUR LE REVENU
DRT 33620	3 1	REGIME FISCAL DE L'ENTREPRISE
DRT 33630	3 1	INTERPRETATION DES LOIS
DRT 33640	3 1	PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE



Études individualisées

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-962-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente

ou

posséder des connaissances appropriées à ce programme.

1.3 Rencontrer en entrevue le responsable du programme pour élaborer avec lui un projet de formation qui tienne compte de l'intérêt

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Une personne peut être admise à ce programme lorsqu'elle ne peut réaliser ses objectifs de formation à l'intérieur des autres programmes offerts.

3.2 Le projet de formation du candidat doit respecter le cadre du programme : le Certificat d'études individualisées est composé d'une concentration de 9 à 15 crédits de cours, (exceptionnellement de deux concentrations). L'étudiant termine le certificat par des cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de l'éducation permanente et des autres facultés, écoles et départements de l'Université.

3.3 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme

ou

subir le test de français particulier aux concentrations suivantes : Information et journalisme, Publicité, Rédaction, Rédaction et communication, Relations publiques. Le test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

Programme 1-962-5-0

Version 00

Certificat d'études individualisées (Programme facultaire)

Responsables : Thérèse Desjardins, Michel Thienot,
tél. : (514) 343-6982

En offrant ce certificat, la Faculté prend une initiative qui vise à favoriser la poursuite d'objectifs personnels de formation, de même qu'une démarche où l'étudiant jouit d'une autonomie plus grande dans le choix des voies à emprunter.

Ce programme intéresse de façon plus particulière toute personne à qui les autres programmes offerts ne permettent pas d'atteindre ses objectifs de formation.

Conditions d'admissibilité

- Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente

ou

- posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Rencontrer en entrevue le responsable du programme pour élaborer avec lui un projet de formation qui tienne compte de l'intérêt et des besoins personnels et professionnels de l'étudiant ainsi que des exigences du programme.

Le projet de formation du candidat doit respecter le cadre du programme : le Certificat d'études individualisées est composé, en partie, d'une concentration de 9 à 15 crédits de cours (exceptionnellement de deux concentrations). L'étudiant termine le certificat par des cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de l'éducation permanente et des autres facultés, écoles et départements de l'Université.

Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université ou, s'il a échoué, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

ou
subir le test de français particulier aux concentrations suivantes : Information et journalisme, Publicité, Rédaction, Rédaction et communication, Relations publiques. Le test est obligatoire. Le candidat est prié de consulter le calendrier facultaire en page 4-2 pour en connaître la date. Cet avis tient lieu de convocation.

Définition de la concentration

La concentration est constituée soit :
a) de cours appartenant à un programme existant ;
b) de cours appartenant à plusieurs programmes d'un même champ d'études, par exemple : communication, travail, santé...

Le microprogramme, tel que défini à l'article 1.5C), peut tenir lieu de concentration.

Le libellé du certificat fait mention du, ou le cas échéant, des concentrations ou des microprogrammes qui en font partie.

Lorsqu'un microprogramme tient lieu de concentration, on peut faire une demande d'admission au microprogramme et, une fois celui-ci terminé, faire une demande d'admission au Certificat d'études individualisées ; on peut aussi faire une demande d'admission simultanée au microprogramme et au Certificat d'études individualisées, ce qui permettra aux candidats de s'inscrire en même temps aux cours du microprogramme et aux cours choisis.

Restrictions :

1) Sauf exception, l'étudiant ne peut s'inscrire, dans le cadre du Certificat d'études individualisées, à plus de 15 crédits de cours d'un même sigle et à plus de 15 crédits de cours d'un même certificat ou mineur existant.

2) Dans un baccalauréat composé de trois certificats, le présent certificat ne peut être associé ni au Certificat de culture et civilisation ni au Mineur arts et sciences de la Faculté des arts et des sciences. Voir article 17.1 du Règlement pédagogique de la Faculté.

Concentrations offertes dans les domaines suivants :

COMMUNICATION

Publicité • Marketing • Information et journalisme • Rédaction
• Rédaction et communication • Relations publiques

TRAVAIL

Administration • Ressources humaines • Santé et sécurité du travail • Finance

SCIENTES ET TECHNOLOGIES

Toxicologie éco-industrielle • Micro-informatique

SCIENCE JURIDIQUE

Droit

INTERVENTION

Intervention en milieu multiethnique • Intervention auprès des jeunes • Animation des groupes et des organisations • Créativité : applications professionnelles

SANTÉ

Gérontologie • Gestion des services de santé • Santé communautaire • Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention • Toxicomanies : prévention et réadaptation

LANGUE SECONDE

Français langue seconde

Cette concentration est réservée exclusivement aux étudiants non francophones.

AUTRES THÉMATIQUES

Androgogie • Musique • Questions féminines.

Certaines concentrations sont offertes en collaboration avec d'autres facultés de l'Université et l'École des Hautes Études Commerciales.

Gérontologie

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-377-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900G *Méthode de travail intellectuel*, et de l'un des deux cours suivants : un cours de psychologie (par exemple : PSY 1570 *Psychologie générale*) ou un cours de sociologie (par exemple : SOL 1029G *Éléments de sociologie*) ; s'il n'a aucune formation en physiologie, un cours d'introduction à cette discipline (par exemple : PSL 1901G *Physiologie humaine*) sera exigé. L'un de ces cours (3 crédits) peut être comptabilisé comme cours au choix dans le programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Programme 1-377-5-0

Version 02

Certificat de gérontologie (famille Santé et prévention)

Ce programme totalise 8 crédits de cours obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

ALC 70-4	DEBUTANT	DEBUTANT	DEBUTANT	DEBUTANT
EDP 1901	3	1	METH.1. INT.METH.RICH.SC.HUM ET SOC	3 CR
ou				
EDP 1901D	3	1	METH.1. INT.METH.RICH.SC.HUM ET SOC	

GER 1000	3	1	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE
ou			
GER 1000	3	1	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE
BLOC 70 B OPTION MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 12 CR			

CONCENTRATION : SCIENCES FONDAMENTALES			
GER 1010	3	1	PHYSIOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
ou			
GER 1010	3	1	PHYSIOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
GER 1020	3	1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT
ou			
GER 1020	3	1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT
GER 1040	3	1	EPIDEMIOLOGIE ET VIEILLESSEMENT
ou			
GER 1040	3	1	EPIDEMIOLOGIE ET VIEILLESSEMENT
PSY 1060	3	1	PSYCHOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
SOL 1067	3	1	SOCIOLOGIE DU VIEILLESSEMENT

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 12 CR			
CONCENTRATION : PRATIQUES MULTIDISCIPLINAIRES			
+ GER 2010	3	1	PHYSIOPATHOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
+ GER 2015	3	1	ALIMENTATION ET VIEILLESSEMENT
+ GER 2017	3	1	UTILIS. DES MEDICAMENTS ET VIEILLESSEMENT
+ GER 2018	3	1	ACT. PHYSIQUES ET VIEILLESSEMENT
ou			
+ GER 2018D	3	1	ACT. PHYSIQUES ET VIEILLESSEMENT
GER 2020	3	1	DROIT ET VIEILLESSEMENT
GER 2021	3	1	SANTÉ MENTALE ET VIEILLESSEMENT
ou			
GER 2021D	3	1	SANTÉ MENTALE ET VIEILLESSEMENT
GER 2022	3	1	LE MOURIR (APPROCHE MULTIDISCIPLIN.)
GER 2023	3	1	VIEILLESSEMENT ET G.R.H. DANS ENTREPRISES
GER 2031	3	1	RECREOLOGIE ET VIEILLESSEMENT
GER 2032	3	1	INTERVENTION INDIVIDUELLE
GER 2036	3	1	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
GER 2037	3	1	MILIEUX TRAV. GER. ET ÉQUIPES MULTIO.
GER 2010	3	1	TECH. D'ÉVALUATION ET ÉTUDE DE CAS
GER 2042	3	1	SESSION DE PRÉPARATION A LA RETRAITE
ou			
GER 2042D	3	1	SESSION DE PRÉPARATION A LA RETRAITE
GER 2045	3	1	PROBLÉMATIQUE LIÉE AU VIEILLESSEMENT
ou			
GER 2045D	3	1	PROBLÉMATIQUE LIÉE AU VIEILLESSEMENT
+ REA 2020	3	1	READAPTATION ET VIEILLESSEMENT
SVS 2030	3	1	POLITIQUES SOCIALES ET RESSOURCES

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR			
CONCENTRATION : SYNTHÈSE			
+ GER 3005	3	1	ATELIER THÉMATIQUE EN GERONTOLOGIE
+ GER 3006	3	1	RECHET. INTERV. EN GER. RÉSA. ONTQ.
+ GER 3006	3	1	PROJETS SPÉCIAUX EN GERONTOLOGIE



Gestion appliquée à la police et à la sécurité

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-066-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et posséder une expérience pertinente d'au moins deux (2) ans.

ou

être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC), d'un certificat d'études collégiales (CEC) ou d'un diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC) relié au travail policier ou de sécurité et posséder une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans.

1.3 Le candidat doit présenter une lettre de recommandation d'un spécialiste du secteur.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarque

Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Programme 1-066-5-0

Version 00

Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité (Famille Travail et société)

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE		15 CR	
GSP 1000	3	1	SEC. INTERIEURE: NAT. MISSION, LEGITIM.
GSP 1005	3	1	GESTION DE LA SECURITE
GSP 1020	3	1	TACTIQUES ET MOYENS D'ACTION EN SEC.
GSP 1030	3	1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
+ GSP 3010	3	1	RESOL. STRAT. DES PROBL. ET DROITOLOGIE

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 12 CR			
CRI 1200	3	1	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
CRI 2100	3	1	GESTION DES CRISES
CRI 2040	3	1	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES
GSP 1040	3	1	TECHNOLOGIE DE LA SECURITE INTERIEURE
GSP 1050	3	1	GEST. DU PARTENARIAT ET REL. COMMUN.
GSP 1060	3	1	PLANIF. ET CONTRÔLE BUDG. EN SECURITE
GSP 3020	3	1	ETHIQUE ET SECURITE

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 7 CR			
AIG 2110	3	1	ENTRAÎNEMENT AU TRAVAIL EN ÉQUIPE
COM 1000	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION

CRN	1800G	3	1	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIVES
CRN	1900G	3	1	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
CRN	2210G	3	1	L'APPROCHE QUALITATIVE EN CRIMINOLOGIE
CRN	2911G	3	1	POLITIQUE PENALE: INST. RESSOURCES
CRN	2005G	3	1	VIOLENCES CRIMINELLES
DRN	1109G	4	1	DOIT PENAL GENERAL
DRN	1118G	3	1	DOIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.
DRN	2047G	3	1	LIBERTES PUBLIQUES
JES	2008	3	1	JEUNES ET VIOLENCES
PPL	1020	3	1	PROCESSUS ET EXPERIENCE MIGRATOIRES
PPL	2042	3	1	MARCHE DE L'EMPLOI/GEST. DES RESS. HUM.
RED	2000	3	1	REDACTION ADMINISTRATIVE
RED	2010	3	1	REDACTION ET COMMUNICATIONS PUBLIQUES
REI	1200G	3	1	INTR. AUX RELATIONS DE TRAVAIL
REI	1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION
REI	1230G	3	1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
REI	3100G	3	1	PROBLEME L'ADMET. DE L'ORG. DES ENTR.
REP	1104	3	1	GESTION ET RELATIONS PUBLIQUES
SOL	2105	3	1	SOCIOLOGIE URBAINE ET REGIONALE
SOL	2403	3	1	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SST	1086	3	1	ACCIDENTS DU TRAVAIL ET SECURITE
SST	2525	3	1	PSYCHODYNAM. DU TRAV. ET SANTE MENTALE
STM	1111	3	1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES
ou				
STM	1111G	3	1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES



Gestion des services de santé I

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-631-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6290

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel dans un domaine pertinent et posséder une expérience appropriée d'un (1) an dans le domaine de la santé et des services sociaux ou être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) général et posséder trois (3) ans d'expérience dans le domaine de la santé et des services sociaux ou faire la preuve d'une formation équivalente et d'une expérience pertinente au programme.

1.3 Subir un test de classement en mathématiques. Ce test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 En cas d'échec au test de mathématiques, le candidat doit suivre le cours EDP 0400 *Notions de mathématiques*, non crédité (18 heures) et le réussir avant de s'inscrire au cours STT 1971G.

3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université

et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.3 Ce certificat est offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Programme 1-631-5-0

Version 06

Certificat en gestion des services de santé I* (Famille Santé et prévention)

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant doit prendre au minimum quatre (4) cours de sigle ASA pour obtenir le certificat.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	IF CR
ASA 1000G	3	1
ou		
ASA 1000D	3	1
ASA 2010G	3	1
ASA 2100G	3	1
ou		
ASA 3100D	3	1
DRN 2210G	3	1
REI 1210G	3	1
STT 1971G	3	1

BLOC 70 B	OPTION	ANNUAIRE 6 CR, ASSEMBLÉ 3 CR
ASG 2140	3	1
ASA 1910G	3	1
ASA 2200G	3	1
ASA 2300G	3	1
ASA 2700G	3	1
ASA 2700G	3	1
ASA 3300G	3	1
REI 1300G	3	1

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 6 CR
FORMATION COMPLÉMENTAIRE		
CRN 2405	3	1
DRN 2240G	3	1
ERN 2005	3	1
FT 1937	3	1
PPL 2002	3	1
RED 2008	3	1
SOL 3100G	3	1



* Offert conjointement par le Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Gestion des services de santé II

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-631-5-1

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire du Certificat en gestion des services de santé I ou du Certificat en gestion d'hôpital ou du Certificat de sciences infirmières : organisation des soins et éducation ou d'un certificat jugé équivalent.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce certificat est offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Programme 1-631-5-1

Version 01

Certificat en gestion des services de santé II* (Famille Santé et prévention)

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	# CR
ASA 2000	3 1	FONDEMENTS GESTION QUALITE EN SANTE
ASA 2000	3 1	PROC ANALYSE PROBL ET PRISE DECISION
ASA 2100	3 1	GEST ETABL ET DU RESEAU DE LA SANTE
ASA 2200	3 1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 2
REI 2100	3 1	PROBLEME L'ADMET DE L'ORG. DES ENTR.

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 5 CR, MAXIMUM 12 CR
ASA 1800	3 1	HIST-PROF DE LA SANTE ET LA GESTION
ASA 2200	3 1	ORG. ET POLITIQUES SOIN EN SANTE
ASA 2200	3 1	PROBLEMATIQUES LIEES A LA GSS 1
ASA 2500	3 1	PROBLEMATIQUES LIEES A LA GSS 2
ASA 2600	3 1	SYSTEMES D'INFORMATION EN SANTE
ASA 2600	3 1	PLANIF. STRATEGIQUE DS RESEAU SANTE
ASA 2600	3 1	GESTION RISQUES QUALITE METH. TECHN
ASA 2600	3 1	SUPERV. EVAL. RESS. HUM. SECT. SANTE
MSN 1000	3 1	FONDEMENTS DE L'HYGIENE DU TRAVAIL
REI 2200	3 1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
FORMATION COMPLEMENTAIRE		
ORT 3040	3 1	SCIENCE ET DROIT

* Offert conjointement par le Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

ERN 2005	3 1	ERGONOMIE DS ETABLISSEMENTS DE SANTE
IFT 1031	3 1	FICHERS ET BASES DE DONNEES INT.
PPL 3050	3 1	PROBL. LIEES A INTERVIEW MULTIETN
PSY 3012G	3 1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
RED 2000	3 1	REDACTION ADMINISTRATIVE

Information et journalisme

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-405-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Avoir terminé 60 crédits universitaires (majeur, mineurs ou certificats)

ou

être titulaire d'un baccalauréat

ou

faire la preuve d'une formation équivalente.

1.3 Subir un test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance de français écrit et de compréhension de l'anglais. Ce test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir des cours préalables en français et en anglais : FRA 1958G, ANG 1969 ou des cours équivalents.

3.2 Le candidat doit faire parvenir la demande d'admission et la fiche de renseignements complémentaires avant de se présenter à ce test.

Programme 1-405-5-0

Version 01

Certificat en information et journalisme (Famille Langue et communications appliquées)

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, 21 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	# CR
JOU 1100	3 1	INTR. A L'INFORMATION JOURNALISTIQUE
JOU 1200	3 1	METHODES JOURNALISTIQUES

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 12 CR
PRESSE ECRITE (MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 6 CR)		
+ JOU 1100	3	1 ATELIER REDACTION: PRESSE ECRITE 1
+ JOU 1100	3	1 ATELIER REDACTION: PRESSE ECRITE 2
PRESSE PARLEE (MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 6 CR)		
+ JOU 2210	3	1 ATELIER REDACTION: PRESSE PARLEE 1
+ JOU 2200	3	1 ATELIER REDACTION: PRESSE PARLEE 2
PRESSE TELEVISEE (MINIMUM 4 CR, MAXIMUM 6 CR)		
+ JOU 1200	6	2 ATELIER DE PRESSE TELEVISEE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 3 CR
+ JOU 3400	3	1 STAGE EN ENTREPRISE

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 8 CR
COM 1000	3	1 COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
ou		
COM 1000	3	1 COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
COM 1400	3	1 CADRE JURIDIQUE DE LA COMMUNICATION
+ COM 3100	3	1 SCIENCES DE LA COMMUNICATION
COM 3010	3	1 CADRE ECONOMIQUE DES MASS MEDIA
COM 3000	3	1 INSTITUTIONS DE COMMUNIC. DE MASSE

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 4 CR
COM 3000	3	1 RECHERCHE EN COMMUNICATION
EDP 3000	3	1 METH. 2: APPROCHES THEOR. DES SAVOIR
REP 3101	3	1 METHODES DE SONDAGES

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 4 CR
PRA 2650	3	1 STRUCTURATION DE TEXTES
JOU 2220	3	1 PRATIQUE DE LA COMMUNICATION ORALE
LNG 10610	3	1 DE LA GRAMMAIRE AU STYLE
LNG 10620	3	1 LE LEXIQUE PARTICULAIRES DIFFICILS

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 6 CR
IFT 1000	3	1 INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1005	3	1 TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
MG 1300	3	1 LES SYSTEMES ORGANISES
DRT 1000	3	1 DROIT DE L'ENTREPRISE
DRT 2210	3	1 DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR
ECN 1000	3	1 INTRODUCTION A L'ACTUALITE ECON.
ECN 1200	3	1 INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
JOU 2100	3	1 LES GRANDS ORGANISMES INTERNATIONAUX
JOU 2210	3	1 ANALYSE DE L'ACTUALITE
JOU 2216	3	1 LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
POL 1020	3	1 SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL 1020	3	1 INTR A LA POLITIQUE INTERNATIONALE
POL 2100	3	1 COMMUNICATIONS ET PROCESSUS POL.
RED 3201	3	1 ECRITURE ET MEDIAS
SOL 1010	3	1 SOCIOLOGIE DU QUEBEC



Inhalothérapie

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-461-5-0

Information :
Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur 1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un DEC en Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie

ou
d'un diplôme équivalent.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce programme est offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'anesthésie-réanimation) et la Faculté de l'éducation permanente et géré par cette dernière.

Programme 1-461-5-0

Version 01

Certificat en inhalothérapie* (Famille Santé et prévention)

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 18 CR

SYSTEME CARDIOVASCULAIRE		
MAR 1010	3	1 ANATOMIE, PHYSIOL SYST CARDIOVASCUL.
+ MAR 2010	3	1 PHYSIOPATHOLOGIE SYST. CARDIOVASCUL.
+ MAR 3010	3	1 PHARMACOLOGIE DU SYSTEME CARDIOVASC.

SYSTEME RESPIRATOIRE		
MAR 1020	3	1 ANATOMIE, PHYSIOL SYST RESPIRATOIRE
+ MAR 2020	3	1 PROC. INFECT ET TUM PROPRES SYST. RESP.
+ MAR 3020	3	1 ENV. MAL. RESP. THERAPEUT. SPECIALES

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 5 CR
MAR 2030	3	1 PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
MAR 2040	3	1 ANESTHESIE
MAR 2070	3	1 MONITORAGE EN ANESTHESIE
MAR 2080	3	1 URGENCES ET SOINS INTENSIFS
MAR 2090	3	1 INTERV A DOMICILE ET TECHN. RESPIR.

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 8 CR
ASD 2110	3	1 ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
ASA 1000	3	1 ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
GER 1010	3	1 PHYSIOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
ou		
GER 1010	3	1 PHYSIOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
MSN 2500	3	1 SANTE ENVIRONNEMENTALE
MSD 2000	3	1 INTRODUCTION A L'EPIDEMOLOGIE
ou		
MSD 2000	3	1 INTRODUCTION A L'EPIDEMOLOGIE

* Programme offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'anesthésie-réanimation) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

MSO 2090	3	1	INTRODUCTION A LA BIOSTATISTIQUE
MSO 2090	3	1	LA SANTE ET LES GROUPES ETHNIQUES
MSO 2170	3	1	PR ET PRAT TRAITEM INF MIL DE SANTE
REI 1010	3	1	PRINCIPES DE GESTION
SOL 3100	3	1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE



Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-373-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8875

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel dans un domaine pertinent au certificat.

ou

avoir terminé 30 crédits universitaires (mineur ou certificat) dans un domaine pertinent et avoir une expérience pertinente d'au moins un (1) an.

ou

être titulaire d'un DEC général et avoir une expérience pertinente de travail d'au moins trois (3) ans.

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.3 Occupier un emploi relié à l'intervention auprès des jeunes, sauf exception autorisée par le doyen.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarque

Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

BLOC 20 A	OBLIG/OPT	IS CR
JES 1000	3	1
JES 1001	3	1
JES 1010	3	1
+ JES 3010	3	1
PSY 1000	3	1

BLOC 20 B	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 3 CR
+ JES 3020	3	1

BLOC 20 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 15 CR
CRI 2000	3	1
ou		
CRI 3000	3	1
JES 2005	3	1
JES 2007	3	1
JES 2008	3	1
JES 2009	3	1
JES 2017	3	1
MSO 2000	3	1
PPA 3020	3	1
PPA 3405	3	1
PPA 3422	3	1
PTN 1023	3	1
SVS 3007	3	1
TKM 3400	3	1
TKM 3410	3	1
TKM 3420	3	1
TKM 3430	3	1
TKM 3440	3	1
TKM 3450	3	1

BLOC 20 D	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR
JES 2014	3	1
JES 2015	3	1
JES 2016	3	1
JES 2017	3	1
JES 2018	3	1
JES 2019	3	1
JES 2020	3	1

BLOC 20 E	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR
AGG 2110	3	1
AGG 2137	3	1
ANT 1050	3	1
CRI 1010	3	1
CRI 2000	3	1
CRI 2700	3	1
DRT 11940	3	1
HST 3420	3	1
PPA 3420	3	1
PSE 1102	3	1
PSE 1104	3	1
PSE 1106	3	1
PSY 1050	3	1
PSY 1071	3	1
PSY 2010	3	1
SOL 3503	3	1
SVS 1902	3	1
SVS 2377	3	1
SVS 2800	3	1



Programme 1-373-5-0

Version 01

Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques (Famille Travail et société)

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Intervention en milieu multiethnique

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-372-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel dans un domaine pertinent au certificat

ou

avoir terminé 30 crédits universitaires (mineur ou certificat) et avoir une expérience pertinente d'au moins un (1) an

ou

être titulaire d'un DEC général et avoir une expérience pertinente de travail d'au moins trois (3) ans

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce certificat est offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de théologie, avec la collaboration de la Faculté de médecine et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

Programme 1-372-5-0

Version 00

Certificat d'intervention en milieu multiethnique* (Famille Travail et société)

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A

OPTION

MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 3 CR

INTRODUCTION

ANT 1860	3	1	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
PSY 1860	3	1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
SOL 1870	3	1	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC

BLOC 70 B
CONNAISSANCES DE BASE
SUR LA REALITE MULTIETHNIQUE

ANT 1862	3	1
PPL 1010	3	1
PPL 1020	3	1
PSY 2990	3	1

GROUPES ETHNIQUES ET ANTHROPOLOGIE
INTRAPHENOMENES IMMIGR. CANADA, QUE.
PROCESSUS ET EXPERIENCE MIGRATOIRES
IDENTITE ET RAPPORTS INTERCULTURELS

BLOC 70 C

OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

CONCEPTS GENERAUX

ANT 1860	3	1
ANT 3090	3	1
GEO 2232	3	1
IMG 1090	3	1
POL 1020	3	1
PPL 2010	3	1
SOL 2104	3	1
SOL 3104	3	1
SYS 3041	3	1
THE 3061	3	1

ANTHROPOLOGIE DE LA SANTE
ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
GEOGRAPH. SOCIALE ET DES POPULATIONS
INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
INTR. A LA POLITIQUE INTERNATIONALE
ETUDE COMPARÉE POLITIQUES D'IMMIGR.
RELATIONS ETHNIQUES
ETHNICITE ET SOCIÉTÉ: THEMES CHOISIS
MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE
THEOL. MORALES. QUESTIONS SPECIALES

BLOC 70 D

OPTION

MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 3 CR

OUTILS ET STRATEGIES D'INTERVENTION GENERALE

AED 2110	3	1
AED 2137	3	1
CRE 2000	3	1
SYS 2278	3	1

ENTRAÎNEMENT AU TRAVAIL EN ÉQUIPE
GROUPE ET SITUATION D'AIDE
CREATIVITÉ APPL.: GESTION DE PROJETS
INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

BLOC 70 E

OPTION

MINIMUM 9 CR, MAXIMUM 12 CR

INTERVENTION

CR 35400	3	1
ETA 4300	3	1
MSO 21000	3	1
PPL 3020	3	1
PPL 3040	3	1
PPL 3042	3	1
PPL 3050	3	1
PPL 3051	1	1
PPL 3052	1	1
PPL 3053	1	1
PPL 3054	1	1
PPL 3055	3	1
SYS 3145	3	1

MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE
EDUCATION ET DIVERSITÉ ETHNOCULTUR.
LA SANTE ET LES GROUPES ETHNIQUES
ETHNICITE ET TROISIEME AGE
COMMUNIC. INTERCULT. VERBALE/ NON VERB.
MARCHÉ DE L'EMPLOI/ GESTION DES RESS. HUM.
PROBL. LIÉS À L'INTERMILIEU MULTIETH.
PROBL. D'INTERV. EN MILIEU MULTIETH. 1
PROBL. D'INTERV. EN MILIEU MULTIETH. 2
PROBL. D'INTERV. EN MILIEU MULTIETH. 3
PROBL. D'INTERV. EN MILIEU MULTIETH. 4
PROJETS SPECIAUX EN MILIEU MULTIETH.
PRATIQUES MILIEU ETHNIQUE MINORIT.

BLOC 70 F

OPTION

MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 3 CR

SPECIFICITES CULTURELLES

AES 1010	3	1
ANT 2056	3	1
ANT 2801	3	1
ANT 3875	3	1
DMO 1010	3	1
GER 1020	3	1

INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
AIRE CULTURELLE: REGION CARAIBE
AIRE CULT.: LE MONDE ARABO-MUSULMAN
AIRE CULTURELLE: ASIE DU SUD
PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT

GER 10200	3	1
POL 2020	3	1
POL 3021	3	1
PPL 3011	1	1
PPL 3012	1	1
PPL 3013	1	1
REL 1110	3	1
SOL 3090	3	1
SOL 3315	3	1

ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT
L'AMÉRIQUE LATINE
PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT
SPECIFICITES CULTURELLES 1
SPECIFICITES CULTURELLES 2
SPECIFICITES CULTURELLES 3
LES GRANDES RELIGIONS
SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE
SOCIOLOGIE DU JUDAÏSME CONTEMPORAIN

* Programme offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de théologie, avec la collaboration de la Faculté de médecine et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

Introduction à la gestion des services de santé

Faculté de l'éducation permanente

Microprogramme 1-631-6-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel dans un domaine pertinent et posséder une expérience appropriée d'un (1) an dans le domaine de la santé et des services sociaux ou

être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) général et posséder trois (3) ans d'expérience dans le domaine de la santé et des services sociaux

ou

faire la preuve d'une formation équivalente et d'une expérience pertinente au programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce microprogramme est offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Microprogramme 1-631-6-0

Version 05

Introduction à la gestion des services de santé* (Famille Santé et prévention)

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

DEC 70 A	OBLIGATOIRE		8 CR	
ASA 1000	3	1	ORG. SYSTÈME DES SERV. DE SANTÉ 1	
ou				
ASA 1000	3	1	ORG. SYSTÈME DES SERV. DE SANTÉ 1	
REI 1219G	3	1	PRINCIPES DE GESTION	
DEC 70 B	OPTION		ANNUAIRE 9 CR, ASSURANCE 9 CR	
AGE 214E	3	1	PRISE DECISION EN GR. LEADERSHIP ORG.	
ASA 2180	3	1	PLANIFICATION ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE	
ou				
ASA 2180	3	1	PLANIFICATION ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE	

* Offert conjointement par le Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

ASA 2700G	3	1	DIMENSION ETHIQUE DES DECISIONS
ASA 3000G	3	1	PROC. ANALYSE PROBL. ET PRISE DECISION
ASA 3000G	3	1	PLANIF. STRATEGIQUE DU RESEAU SANTE
ORT 2221G	3	1	DROIT DE LA SANTE
REI 1385G	3	1	INTX. AUX RELATIONS DE TRAVAIL
STT 1871G	3	1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE



Maintien à domicile

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-487-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel dans un domaine pertinent ou avoir terminé 30 crédits universitaires (mineur ou certificat) dans un domaine pertinent

et

avoir une expérience pertinente d'au moins un (1) an ou être dans une situation de réflexion dans le secteur des services à domicile

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire d'un DEC, l'admission est conditionnelle à la réussite des cours suivants : EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*, un cours de psychologie (par exemple : *PSY 1870 Psychologie générale*), un cours de sociologie (par exemple : *SOL 1852 Introduction aux concepts sociologiques* ou *SOL 3199G Sociologie de la santé*) et un cours de physiologie (par exemple : *PSL 1801G Physiologie humaine*). L'un de ces cours (sauf le cours EDP 1900 ou EDP 1900D) peut être comptabilisé comme cours au choix dans le programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Certificat en maintien à domicile (Famille Santé et prévention)

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	12 CR
SMN 1000	1	SERVICES À DOMICILE: ORIENT. ET ORG.
SMN 1010	1	APPRÉHENSION DES BESOINS ET DES OUTILS
SMN 1020	1	L'AIDE EN MILIEU NATUREL
SMN 2000	1	ASP. ETH. ET LÉG. DU MAINTIEN À DOM.

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
SYNTHÈSE		
+ SMN 2000	1	INTERDISCIPLINAIRE ET COLL. PROF.
+ SMN 2020	1	PROJ. ET STAGE D'INTÉGRATION

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES ET PRATIQUES RELIÉES		
GER 1010	1	PHYSIOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
ou		
GER 1010	1	PHYSIOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
GER 2021	1	SANTÉ MENTALE ET VIEILLESSEMENT
ou		
GER 2021	1	SANTÉ MENTALE ET VIEILLESSEMENT
GER 2022	1	LE MOURIR (APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE)
GER 3040	1	PROBLÉMATIQUE LIÉE AU VIEILLESSEMENT
ou		
GER 3040	1	PROBLÉMATIQUE LIÉE AU VIEILLESSEMENT
MSD 21000	1	LA SANTÉ ET LES GROUPES ETHNIQUES
+ SMC 3020	1	REING. ET MAINTIEN EN MILIEU NATUREL
SMN 2010	1	SOUTIEN AUX PERS. ATT. DU VIEILLESSEMENT
SMN 2020	1	PRATIQUES POSTHOSPITALIÈRES
SMN 2030	1	PRATIQUES PALLIATIVES EN MILIEU NAT.
SMN 2040	1	READAPT. INTÉGR. SOC. DES PERS. HANDIC.
VIO 2020	1	VIOLENCE À L'ÉGARD DES PERS. AGÉES

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 8 CR
PRATIQUES GLOBALES D'INTERVENTION		
MSD 20200	1	ÉDUCATION À LA SANTÉ
PPL 3040	1	COMMUNIC. INTERCULT. VERBALE, NON VERB.
SME 1000	1	CONNAISS. DE SOI ET COMPÉTENCE PERS.
+ SMC 3005	1	APPROCHE SYSTÉMIQUE
SMN 3010	1	RESS. COMM. ET MAINTIEN À DOMICILE
VIO 2015	1	RÉSOLUTION DE CONFLITS

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 3 CR
FORMATION COMPLÉMENTAIRE		
ANT 10000	1	ANTHROPOLOGIE DE LA SANTÉ
CRE 1010	1	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES ET DÉCISION
DRT 22210	1	DROIT DE LA SANTÉ
GER 2010	1	PHYSIOPATHOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
PST 10710	1	PSYCHOPATHOLOGIE
SOL 2020	1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE



Micro-informatique

Faculté de l'éducation permanente

Microprogramme 1-175-6-0

Information :
Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme, certificat ou attestation d'études universitaires

ou
posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce microprogramme est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Microprogramme 1-175-6-0

Version 02

Micro-informatique* (Famille Santé et prévention)

Ce programme totalise 15 crédits de cours à option.

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
PROGRAMMATION : PREMIER NIVEAU		
IFT 1010	1	INITIATION À LA PROGRAMMATION
+ IFT 1020	1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
+ IFT 1030	1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE FORTRAN
+ IFT 1040	1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 12 CR, MAXIMUM 12 CR
PROGRAMMATION : DEUXIÈME ET TROISIÈME NIVEAU		
+ IFT 1110	1	PROGRAMMATION AVANCÉE FORTRAN
+ IFT 1140	1	PROGRAMMATION AVANCÉE PASCAL
+ IFT 1140	1	PROGRAMMATION ORIENTÉE OBJET EN PASCAL
+ IFT 1150	1	PROGRAMMATION AVANCÉE LE LANGAGE C
+ IFT 1150	1	PROGRAMMATION ORIENTÉE OBJET EN C++

CULTURE GÉNÉRALE		
IFT 1000	1	INITIATION À L'INFORMATIQUE

UTILISATION DE PRODIGES		
IFT 1010	1	INIT. AUX CHIFFRIERS ÉLECTRONIQUES
IFT 1020	1	FICHIERS ET BASES DE DONNÉES: INIT.
+ IFT 1030	1	BASES DE DONNÉES: PROGRAMMATION

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Perfusion extracorporelle

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-454-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un baccalauréat en sciences reliées au domaine de la santé.

1.3 Avoir satisfait aux exigences de sélection du comité d'admission du programme de formation en perfusion extracorporelle.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce certificat est offert conjointement avec la Faculté de médecine (Département de chirurgie).

Programme 1-454-5-0

Version 00

Certificat en perfusion extracorporelle* (Famille Santé et prévention)

Ce programme totalise 30 crédits de cours obligatoires.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	12 CR
ANI 1852	2 1	ANATOMIE HUMAINE
PHL 3196	3 1	PROPR. PHARMACODYNAM. DES MÉDICAMENTS
PSL 3010	4 1	SYSTÈMES CIRCULATOIRE/RESPIRATOIRE
FTL 2000	3 1	BIOPATHOLOGIE GÉNÉRALE

BLOC 70 B	OBLIGATOIRE	8 CR
+ PHL 8071	3 1	PHARMACOLOGIE CARDIOVASCULAIRE
+ PSL 6170	3 1	PHYSIOLOGIE CARDIOVASCULAIRE

BLOC 70 C	OBLIGATOIRE	12 CR
PERFUSION		
CHI 1800	2 1	PERFUSION EXTRACORPORELLE 1
CHI 1801	2 1	PERFUSION EXTRACORPORELLE 2

* Programme offert conjointement avec la Faculté de médecine (Département de chirurgie)

Publicité I

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-390-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente

ou posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.3 Subir le test de français particulier à ce programme. Ce test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français, suivre et réussir un ou des cours préalables considérés comme hors programme : FRA 1957G, FRA 1958G.

3.2 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900G *Méthode de travail intellectuel*. Ce cours est considéré comme hors programme.

3.3 Le responsable de programme se réserve le droit de convoquer le candidat en entrevue et de lui faire suivre, s'il le juge nécessaire, d'autres cours préalables.

Programme 1-390-5-0

Version 05

Certificat de publicité I (Famille Langue et communications appliquées)

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	15 CR
NEC 3010	2 1	INTRODUCTION AU MARKETING (30-100-82)
PBT 1180	3 1	PUBLICITÉ : FONDEMENTS ET PRATIQUES
+ PBT 2380	3 1	GESTION PUBLICITAIRE
+ PBT 2385	3 1	ATTITUDES DU CONSOMMATEUR
PBT 3210D	3 1	CHOIX ET UTILISATION DES MÉDIAS

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR
CLIENTELE ET PRODUCTION		
DRT 22100	3	1
HCC 3006	3	1
ou		
RED 12000	3	1
PBT 2115	3	1
+ PBT 2116	3	1
		DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR MANAGEMENT (D0-400-92)
		PRINCIPES DE GESTION GESTION PRODUCTION 1: INSTRUMENTS GESTION PRODUCTION 2: BUDGETS, COURS

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR
CREATION		
FRA 19590	3	1
PBT 1120	3	1
PBT 2100	3	1
+ PBT 2200	3	1
		ATELIER DE FRANCAIS ECRIT LANGAGE VISUEL EN PUBLICITE METHODES D'IDEATION EN PUBLICITE ATELIER: CREATION PUBLICITAIRE

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
INSTRUMENTS COMPLEMENTAIRES		
AES 2110	3	1
COM 1500	3	1
ou		
COM 19005	3	1
COM 1900	3	1
ou		
COM 18000	3	1
COM 25400	3	1
CRE 2900	3	1
IFT 1800	3	1
PSY 10200	3	1
REP 1100	3	1
		ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE COMMUNICATION ET ORGANISATION COMMUNICATION ET ORGANISATION COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE PHOTOGRAPHIE CREATIVITE APPL. GESTION DE PROJETS INITIATION A L'INFORMATIQUE PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION PRINC. ET PRAT. DE LA COMM. INTEGREE

Publicité II

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-390-5-1

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire du Certificat de publicité I et avoir un an d'expérience dans le domaine de la publicité, du marketing, du commerce, de la vente ou des communications

ou

avoir réussi 60 crédits universitaires dont 30 crédits ou l'équivalent dans le domaine de la publicité

ou

être titulaire d'un B.A.A. (concentration marketing) ou avoir réussi 60 crédits universitaires dont un Certificat en marketing de 30 crédits

ou

posséder des connaissances et une expérience significative à ce programme (par exemple : au moins trois (3) ans d'expérience en gestion dans une agence de publicité) et pouvant être vérifiées au cours d'une entrevue en profondeur ou d'une série d'examen. Le candidat doit faire la preuve de son expérience par une lettre de l'employeur.

1.3 Avoir réussi le test de français du Certificat de publicité I ou avoir suivi et réussi les cours d'appoint FRA 1957G et FRA 1958G.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

2.1 Le responsable de programme se réserve le droit de convoquer le candidat en entrevue et de lui faire suivre, s'il le juge nécessaire, d'autres cours préalables.

3.2 Les candidats directement admis au Certificat de publicité II et dont la formation est en marketing doivent suivre les cours PBT 2300 Gestion publicitaire et PBT 32100 Choix et utilisation des médias, sauf s'ils ont suivi et réussi un cours équivalent.

3.3 Aucune équivalence ne sera accordée pour les cours PBT 2300 et 32100 aux étudiants qui auront obtenu le Certificat de publicité I.

Programme 1-390-5-1

Version 00

Certificat de publicité II

(Famille Langue et communications appliquées)

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	9 CR
PBT 3200	3	1
PBT 3370	3	1
+ PBT 4300	3	1
		STRATEGIES PUBLICITAIRES RECHERCHE PUBLICITAIRE ATELIER D'INTEGRATION EN PUBLICITE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 15 CR
PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL		
DRT 22100	3	1
PBT 2100	3	1
PBT 2234	3	1
+ PBT 2300	3	1
PBT 2360	3	1
PBT 32100	3	1
PBT 3206	3	1
+ PBT 3240	3	1
+ PBT 3376	3	1
RED 3620	3	1
		DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR METHODES D'IDEATION EN PUBLICITE PUBLICITE ET CULTURE GESTION PUBLICITAIRE PERSUASION ET PUBLICITE CHOIX ET UTILISATION DES MEDIAS MEDIAS IMPRIMES ET ELECTRONIQUES STRATEGIES MEDIAS PRODUCTION PUBLICITAIRE LANGUE ET REDACTION PUBLICITAIRE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR
ATELIERS-STAGES		
+ PBT 3901	3	1
+ PBT 3902	3	1
+ PBT 3903	3	1
+ PBT 3904	3	1
+ PBT 3905	3	1
		ATELIER-STAGE EN CREATION ATELIER-STAGE EN RECHERCHE ATELIER-STAGE EN PRODUCTION ATELIER-STAGE EN SERVICE A LA CLIENTELE ATELIER-STAGE EN MEDIA

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 3 CR
INSTRUMENTS COMPLEMENTAIRES		
COM 32005	3	1
+ HEC 3807	3	1
PSY 2400	3	1
REP 2200	3	1
		COMM. DANS LES GROUPES RESTREINTS RECHERCHE COMMERCIALE (D0-100-94) PSYCHOLOGIE DE LA CREATIVITE COMMUNICATION ORALE

Rédaction

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-185-5-1

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.3 Subir le test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Avant d'entamer le programme, tout candidat qui ne possède pas des connaissances suffisantes en français, doit s'inscrire à un des deux cours d'appoint suivants (considérés comme hors programme) : FRA 1958G Grammaire II : Révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

3.2 L'étudiant qui n'est pas titulaire du DEC doit s'inscrire au cours EDP 1900 ou EDP 1900G Méthode de travail intellectuel qui est considéré comme hors programme.

Programme 1-185-5-1

Version 00

Certificat de rédaction

(Famille Langue et communications appliquées)

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE			15 CR
LNG 1910	3	1	DE LA GRAMMAIRE AU STYLE	
LNG 1900	3	1	LE LEXIQUE PARTICULIÈREMENT DIFFICILE	
FRA 2900	3	1	TECHNIQUES D'ÉCRITURE	
FRA 2900	3	1	STRUCTURATION DE TEXTES	
RED 3000	3	1	ATELIER DE RÉDACTION PROFESSIONNELLE	

BLOC 70 B	OPTION		MINIMUM 8 CR, MAXIMUM 12 CR
COMMUNICATION, CRÉATION, MÉDIAS			
RED 2000	3	1	RÉDACTION ADMINISTRATIVE
RED 2010	3	1	RÉDACTION ET COMMUNICATIONS PUBLICS
RED 2020	3	1	LANGUE ET RÉDACTION PUBLICITAIRE
RED 2101	3	1	LE TEXTE DE CRÉATION
RED 2201	3	1	ÉCRITURE ET MÉDIAS
RED 2301	3	1	PROBLÈMES DE VULGARISATION

BLOC 70 C	OPTION		ARRIVÉE 0 CR, MAXIMUM 6 CR
ÉDITION ET OUTILS INFORMATIQUES			
FRA 1200	3	1	RÉVISION DE TEXTES

FRA 3015	3	1	L'ÉDITION HISTORIQUE
IFT 1900	3	1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
RED 1800	3	1	PRODUCTION INFORMATIQUE DE TEXTES
RED 1900	3	1	L'ÉDITION INFORMATISÉE

BLOC 70 D	OPTION		MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR
MAÎTRISE DE LA LANGUE ET ANALYSE DE TEXTES			
FRA 2012	3	1	ROMAN QUÉBÉCOIS 2
FRA 2000	3	1	ŒUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1
FRA 2000	3	1	ŒUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2
LNG 1000	3	1	INTRODUCTION AUX SCIENCES DU LANGAGE
LNG 2000	3	1	GRAMMAIRE SUPÉRIEURE NORMATIVE
LNG 2010	3	1	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
PHI 1100	3	1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
TRA 1010	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 1



Relations industrielles I

Faculté de l'éducation permanente

(Voir aussi Relations industrielles, page 184)

Certificat 1-230-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et en fournir la preuve et avoir eu une fonction socioéconomique autre que celle d'étudiant et ce, durant au moins deux (2) ans après l'obtention du DEC et en fournir la preuve écrite

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir eu une fonction socioéconomique autre que celle d'étudiant et ce, pendant au moins quatre (4) ans et en fournir la preuve écrite

ou

être titulaire d'un baccalauréat.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900G Méthode de travail intellectuel, considéré comme hors programme. Ce cours ne pourra en aucun cas être considéré comme cours au choix, et ce, ni dans les Certificats de relations industrielles, ni dans le cadre du Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Certificat de relations industrielles I (Famille Travail et société)

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE		12 CR
FONDEMENTS DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE				
* REI 10190	3	1	INTRODUCTION AUX REL. INDUSTRIELLES	
* REI 11460	3	1	APPROCHE JURIDIQUE EN REL. INDUST.	
* REI 22090	3	1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES I	
* REI 22090	3	1	ASPECTS JURIDIQUES DE LA G.R.H.	
BLOC 70 B		OPTION		MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
ADMINISTRATION				
* REI 12100	3	1	PRINCIPES DE GESTION	
* REI 12300	3	1	ADMINISTRATION DES AFFAIRES	
BLOC 70 C		OPTION		MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 6 CR
FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE				
* REI 18000	3	1	TRAVAIL ET INDUSTRIALISATION	
* REI 12300	3	1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL	
* REI 14200	3	1	EMPLOI ET SALAIRE	
BLOC 70 D		OPTION		MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 6 CR
PERFECTIONNEMENT				
* REI 11890	3	1	TECHNIQUES STATISTIQUES EN REL. IND.	
* REI 22400	3	1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2	
* REI 23180	3	1	CONVENTION COLLECTIVE	
* REI 23290	3	1	RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL	
* REI 23300	3	1	SYNDICALISME	
* REI 24790	3	1	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN R.I.	
* REI 23000	3	1	NÉGOCIATION COLLECTIVE	
* REI 23260	3	1	LES TRIBUNAUX SPÉCIALISÉS EN R.I.	
BLOC 70 E		OPTION		MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 3 CR
FORMATION COMPLÉMENTAIRE				
AEG 1900	3	1	ANAL. DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES	
* ANS 1042	3	1	BUSINESS WRITING: LETTERS AND MEMOS	
COM 1300	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION	
ou				
COM 1500	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION	
ou				
COM 1900	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION	
REC 3019	3	1	INTRODUCTION AU MARKETING-100-80	
IFT 1952	3	1	INT. AUX CHIFFRIERS ÉLECTRONIQUES	
IFT 1931	3	1	FICHIERS ET BASES DE DONNÉES INT.	
PHI 2405	3	1	THÉORIES ÉTHIQUES	
PSY 1955	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION	
RED 3000	3	1	REDACTION ADMINISTRATIVE	



Relations publiques

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-400-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.3 Subir un test de connaissance du français et un test de compréhension de l'anglais. Ces tests sont obligatoires. Les dates de ces tests sont transmises avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite des cours (considérés comme hors programme) EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel* et SCL 1020G *Éléments de sociologie* ou un cours équivalent. Le responsable de programme se réserve le droit de convoquer le candidat en entrevue et de lui faire suivre, s'il le juge nécessaire, d'autres cours préalables.

3.2 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant aux tests d'admission, suivre et réussir certains cours préalables de français, FRA 1957G, FRA 1958G et il se verra suggérer un cours d'anglais. Ces cours sont considérés comme hors programme.

3.3 Vu l'importance de la maîtrise de la langue écrite dans ce programme, jusqu'à 10 % des points attribués à l'ensemble des travaux et des examens imposés dans les cours obligatoires pourront être tranchés.

Certificat de relations publiques (Famille Langue et communications appliquées)

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE		10 CR
FRA 1956	3	1	ATELIER DE FRANÇAIS ÉCRIT	
REP 1100	3	1	PRINC. ET PRAT. DE LA COMM. INTÉGRÉE	
* REP 2104	3	1	INSTRUMENTS INTERNES DES REL. PUBL.	
* REP 2106	3	1	INSTRUMENTS EXTERNES DES REL. PUBL.	
* REP 3103	3	1	ATELIER-PLANS DE COMM. EN REL. PUBL.	
BLOC 70 B		OPTION		MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 12 CR
* COM 3100	3	1	OPINION PUBLIQUE	
PET 3115	3	1	GESTION PRODUCTION 1: INSTRUMENTS	

+ SOI 2218	3	1	SC. INFERMIERES ET PERSONNES AGEES
SOI 2219	3	1	STAGE D'INTÉGRATION

SEGMENT 71, ORIENTATION II : MULTIDISCIPLINAIRE

BOC 71 A	OBLIGATOIRE		9 CR
ANT 1980	3	1	ANTHROPOLOGIE DE LA SANTÉ
MSO 2035	3	1	SYSTEMES DE SANTÉ ET SANTÉ COMMUNAUT
MSO 2040	3	1	PLANIF. ET GEST. PROG. DE SANTÉ COMM
BOC 71 B	OPTION		MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
AEG 2116	3	1	ENTRAÎNEMENT AU TRAVAIL EN ÉQUIPE
MSA 2505	3	1	SANTÉ ENVIRONNEMENTALE
MSN 3105	3	1	INTRODUCTION AUX MALADIES DU TRAVAIL
MSO 2056	3	1	SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE
MSO 2060	3	1	SANTÉ DES JEUNES ET ADOLESCENTS
MSO 2070	3	1	INTERVENTION EN SANTÉ MENTALE
MSO 2190	3	1	LA SANTÉ ET LES GROUPES ETHNIQUES

Une modification de ce certificat est en instance
d'approbation.



Santé et environnement : analyse du risque et intervention

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-488-5-0

Information :
Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur 1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) d'orientation générale, en sciences pures ou en sciences de la santé ou l'équivalent

ou
être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) d'orientation professionnelle dans une technique appropriée (santé, environnement, etc.) ou l'équivalent.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1 Le candidat qui ne possède pas, à la lumière de son dossier académique, les connaissances de base en physiologie pourra se voir imposer le cours à option MSN 1001G : *Base physiologiques de la toxicologie* (2 crédits).
- 3.2 Le candidat qui ne possède pas, à la lumière de son dossier académique, les connaissances de base en chimie, en physique ou en microbiologie pourra se voir imposer le cours à option MSN 1002G : *Int*

roduction aux contaminants chimiques, physiques et microbiologiques (2 crédits).

3.3 Le candidat qui ne possède pas de connaissances en statistique se verra imposer le cours MSO 2010G : *Introduction à la biostatistique* (3 crédits) ou un cours équivalent.

3.4 Le candidat qui ne possède pas de connaissances en informatique se verra imposer le cours IFT 1800 : *Initiation à l'informatique* (3 crédits) ou un cours équivalent.

3.5 Ces deux derniers cours sont considérés comme hors programme.

3.6 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Santé et sécurité du travail I

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-402-5-0

Information :
Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur 1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et posséder une (1) année d'expérience pertinente

ou
posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel* (3 crédits), considéré comme hors programme.
- 3.2 Les étudiants qui n'ont pas de formation suffisante en mathématiques (par exemple : notions d'ensemble et analyse combinatoire) pourront se voir imposer le cours à option EDP 0400 *Notions de mathématiques* (18 heures) non crédité ou un cours équivalent.
- 3.3 Les étudiants qui n'ont pas de formation en statistique pourront se voir imposer le cours à option EDP 1190 *Initiation à la statistique* (2 crédits) ou un cours équivalent.
- 3.4 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.
- 3.5 Ce certificat est offert conjointement par le Service de l'éducation permanente de l'École Polytechnique et la Faculté de l'éducation permanente.

Certificat de santé et sécurité du travail I
(Famille Santé et prévention)

Ce programme totalise 16 crédits de cours obligatoires et 14 crédits de cours à option.

SÉC. 70 A		DÉLEGATION		70 CH	
FONDEMENTS					
MSN	1000G	3	1	FONDEMENTS DE L'HYGIENE DU TRAVAIL	
SST	1001	1	1	INTRODUCTION A LA SST	
SST	1041	1	1	LOI SUR LA SST	
SST	1042	2	1	LOI DES ACC DU TRAV ET DES MAL. PROF.	
SST	1086	3	1	ACCIDENTS DU TRAVAIL ET SECURITE	
+ SST	3052	3	1	GEST INTEGREE DE LA SST DES ENTREPR.	

ANÉE 10 B	OPTION	ANALYSE 3 CR	ANALYSE 12 CR
APPROFONDISSEMENT DE LA PROBLÉMATIQUE SST			
SSN 2095	1	ERGONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ	
NSN 21000	3	INTRODUCTION AUX MALADIES DU TRAVAIL	
NSN 20980	3	INTR. À LA TOXICOLOGIE ECO-INDUSTRI.	
SST 1850	3	PHYSIOLOGIE DU TRAVAIL ET ERGONOMIE	
SST 1820	3	HISTOIRE DE LA SST	
SST 2010	3	STRAT. D'ÉVALUATION DES AGRESSEURS	
SST 2025	3	PSYCHOPHYSIOL. DU TRAV. ET SANTÉ MENTALE	

RDC 30 C		STATION		ANNÉE 2 CR, BACCALAURÉ 3 CR	
FORMATION PRATIQUE ET GESTION					
SPR	4000	2	1	LE DESIGN D'UNE STRAT D'INTYMER ED 1	
SPR	30000	2	1	ORGANISATION DU TRAVAIL	
+ SST	2400	2	1	STRATEGIE DE LA REPARATION EN SST	
SST	2500	2	1	L'INFORMER EN SANTE DU TRAVAIL	
+ SST	3000	2	1	STAGE D'INTEGRATION EN SST	
+ SST	3100	2	1	LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS EN SST	

CODE DE D	OPTION	ANNUITE 1 CR	ANNUITE 2 CR
COURS COMPLEMENTAIRES			
AEG 2110	3	1	ENTRAÎNEMENT AU TRAVAIL EN ÉQUIPE
+ AEG 2117	3	1	LEADERSHIP ET EXERC. FONCT. ALTERNES
AEG 3023	3	1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
GEF 1100	2	1	INITIATION À LA STATISTIQUE
GER 3025	3	1	VIABILITÉ ET G.R.H. DANS ENTREPRISES
GIR 3019	3	1	TECHN. INDUSTRIELLE ET SÉCURITÉ-400
+ HEC 3030	3	1	COMPORTEMENT DES ORGANISAT. (2-400)
IFT 1021	3	1	PICHIERS ET BASES DE DONNÉES, INT.
REI 12090	3	1	INTR. AUX RELATIONS DE TRAVAIL
REI 12100	3	1	PRINCIPES DE GESTION

BLC 70 2	OPTION	ANNUUM 1 CR.	ANNUUM 2 CR.
COMPOSANTES DE PROGRAMAS DE PREVENCIÓN EN SST			
+ SST 2001	1	1	PROBLEMAS DE SST 1
+ SST 2002	1	1	PROBLEMAS DE SST 2
+ SST 2003	1	1	PROBLEMAS DE SST 3
+ SST 2004	1	1	PROBLEMAS DE SST 4
+ SST 2005	1	1	PROBLEMAS DE SST 5
+ SST 2006	1	1	PROBLEMAS DE SST 6
+ SST 2007	2	1	PROBLEMAS DE SST 7
+ SST 2008	2	1	PROBLEMAS DE SST 8



Santé et sécurité du travail II

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-402-5-1

Information

Service d'accueil et de renseignements
Extérieur :

343-6090
1-800-363-8834

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
1.2 Être titulaire d'un certificat d'études universitaires en santé et sécurité du travail ou d'un autre certificat universitaire équivalent.

38

être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel en assainissement et sécurité industrielle (260.3) et posséder cinq années d'expérience dans le domaine de la SST

232

être titulaire d'un baccalauréat, posséder deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la SST et avoir suivi avec succès un cours de niveau universitaire spécialisé (ou un cours équivalent) dans chacun des domaines suivants : droit de la SST, hygiène du travail, accident du travail et sécurité, ergonomie, gestion intégrée de la SST.

224

être titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées et posséder deux (2) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la SST

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.2 Ce certificat est offert conjointement par le Service de l'éducation permanente de l'École Polytechnique et la Faculté de l'éducation permanente.

Programme 1-402-5-1 Version 00

Certificat de santé et sécurité du travail II*
(Famille Santé et prévention)

Ce programme totalise 30 crédits de cours à option.

BLOC N° 4	OPTION		MINIMUM 2 CR. MAXIMUM 2 CR.
MODULE SECURITE TECHNIQUE			
A-5 10	3	1	LES NOUVELLES TECHNOLOGIES (ISIN002)
A-5 20	3	1	LA SEC. DE LA CONSTRUCTION (ISIN023)
A-5 30	3	1	TECHN. INDUST. ET SECURITE (ISIN044)

* Offert gratuitement par le Service de l'éducation permanente de l'École Polytechnique de la Faculté de l'éducation permanente.

BLOC 70 B				OPTION		MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 8 CR.	
MODULE ERGONOMIE							
+ A-5	40	3	1	L'HUMAIN ET LE TRAVAIL (IGN000)			
+ A-5	30	3	1	ERGONOMIE ET ACTIVITES PHYSIQUES (IGN000)			
+ A-5	40	3	1	INTERV. ET ANALYSES ERGON. (IGN000)			
BLOC 70 C				OPTION		MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 8 CR.	
MODULE ENVIRONNEMENT							
+ A-5	70	3	1	SEC. APPL. AUX LIEUX CONTAM. (IGN007)			
EN1	10	3	1	GESTION DES DECHETS (IGN000)			
EN1	20	3	1	ANALYSE DES RISQUES TECHN. (IGN000)			
BLOC 70 D				OPTION		MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 8 CR.	
MODULE PRATIQUE DE L'HYGIENE DU TRAVAIL							
+ SST	2010	3	1	STRAT. D'EVALUATION DES AGRESSEURS			
+ SST	2015	3	1	MAITRISE DES AGRESSEURS PHYSIQUES			
+ SST	2020	3	1	MAITRISE DES AGRESSEURS CHIMIQUES			
BLOC 70 E				OPTION		MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 8 CR.	
MODULE PRATIQUE DE LA SST							
+ SST	2005	3	1	L'IMPERATIF FINANCIER			
+ SST	2000	3	1	METH. EVALUATIVES DES PRAT. EN SST			
+ SST	2000	3	1	DYNAMIQUE DEMARCHE CHANGEMENT EN SST			
BLOC 70 F				OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.	
MODULE SANTE ET PRATIQUES ORGANISATIONNELLES							
MON	2100	3	1	INTRODUCTION AUX MALADIES DU TRAVAIL			
SST	2400	3	1	STRATEGIE DE LA FORMATION EN SST			
SST	2300	3	1	L'INFORMIERE EN SANTE DU TRAVAIL			
SST	2525	3	1	PSYCHODYNAM. DU TRAV. ET SANTE MENTALE			
+ SST	2180	3	1	LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS EN SST			



Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-482-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) général ou d'un DEC professionnel et avoir une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans

ou

avoir terminé 60 crédits universitaires dont la majorité sont pertinents au certificat et avoir une expérience pertinente d'au moins un (1) an

ou

faire la preuve d'une formation équivalente et d'une expérience pertinente au programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce certificat est offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des arts et des sciences avec la collaboration de la Faculté de médecine (Département de psychiatrie), et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

Programme 1-482-5-0

Version 00

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention* (Famille Santé et prévention)

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A				OBLIGATOIRE		8 CR.	
SME	1000	3	1	CONNAISS. DE SOI ET COMPÉTENCE PERS.			
SME	1005	3	1	ANALYSE DU DÉVEL. BIOPSYCHOSOCIAL			
SME	1010	3	1	PRINCIPES D'INTERV. EN SANTE MENTALE			
BLOC 70 B				OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	
PST	1876G	3	1	PSYCHOPATHOLOGIE			
PSY	1880	3	1	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION			
BLOC 70 C				OBLIGATOIRE		3 CR.	
SMS	2801	3	1	SANTE MENTALE: ASPECTS SOCIOCULT.			
BLOC 70 D				OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.	
ANT	3052	3	1	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE			
ANT	3055	3	1	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX			
CR	3495	3	1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX			
CR	3495D	3	1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX			
GER	2021	3	1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT			
GER	2021D	3	1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT			
+ PSY	3116	3	1	SOCIOLOGIE			
+ PSY	3118	3	1	PSYCHOPATHOLOGIE: ENFANT, ADOLESCENT			
TKM	1221	3	1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES			
TKM	1221D	3	1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES			
BLOC 70 E				OBLIGATOIRE		3 CR.	
+ PST	2645	3	1	APPR. BIOPSYCHOSOC. EN SANTE MENTALE			
BLOC 70 F				OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.	
+ PSY	2881	3	1	APPROCHE PSYCHODYNAMIQUE			
+ PSY	2882	3	1	LE GROUPE COMME MEDIUM			
+ SME	3005	3	1	APPROCHE SYSTEMIQUE			
+ SME	3010	3	1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE			
+ SME	3020	3	1	REINS. ET MAINTIEN EN MILIEU NATUREL			
+ SME	3025	3	1	PROMOTION ET PREVENTION			
BLOC 70 G				OPTION		MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 3 CR.	
AEG	2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE			
ANT	3050	3	1	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE			
ASA	1000D	3	1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1			
ASA	1000D	3	1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1			
LNG	1096	3	1	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE			
MDG	2030	3	1	SYSTEMES DE SANTE ET SANTE COMMUNAUT.			

* Offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des arts et des sciences avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

MSQ 2040G	3	1	PLANIF. ET GEST. PROG. EN SANTE COMM
+ PSE 2108	3	1	INTERVENTIONS DANS LA COMMUNAUTE
PSY 1961	3	1	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEM. HUMAIN I
PSY 1966	3	1	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE
PSY 1975	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
PSY 1995	3	1	PSYCHOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
+ SME 3030	3	1	ATELIER THEMATIQUE EN SANTE MENTALE
SVS 2805	3	1	PRATIQUES DE MAINTIEN DANS LE MILIEU
SVS 2806	3	1	METHODES D'ACTION PREVENTIVE



Toxicomanies : prévention et réadaptation

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-420-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8878

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent

ou

faire preuve d'une préparation suffisante en termes de connaissances et d'expérience.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, il doit suivre et réussir, avant d'être admis au programme, trois cours préalables : EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel* (3 crédits) ou l'équivalent, PSL 1901G *Physiologie humaine* (3 crédits) ou l'équivalent et PSY 1975 *Psychologie de la personnalité* (3 crédits) ou l'équivalent. Ces cours sont considérés comme hors programme.

3.2 De plus, il devra fournir une preuve écrite attestant qu'il a accumulé au moins 600 heures en intervention dans le domaine de la toxicomanie, soit comme salarié, soit comme bénévole.

3.3 Le candidat titulaire d'un DEC n'ayant aucune formation en physiologie ou en psychologie doit suivre et réussir en début de programme les cours PSL 1901G *Physiologie humaine* (3 crédits) ou l'équivalent et PSY 1975 *Psychologie de la personnalité* (3 crédits) ou l'équivalent. Ces cours sont considérés comme hors programme.

3.4 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Programme 1-420-5-0

Version 03

Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation (Famille Santé et prévention)

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 3 à 6 crédits de cours à option, 9 crédits de stage et d'ateliers pratiques à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE		15 CR
NOTIONS FONDAMENTALES				
TXM 1111	3	1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES	
ou				
TXM 1111D	3	1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES	
TXM 1225	3	1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES	
ou				
TXM 1225D	3	1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES	
TXM 1331	3	1	PREVENTION DES TOX. ASP. THEORIQUES	
ou				
TXM 1331D	3	1	PREVENTION DES TOX. ASP. THEORIQUES	
TXM 1441	3	1	THEORIES DES TOXICOMANIES ET MODELES	
ou				
TXM 1441D	3	1	THEORIES DES TOXICOMANIES ET MODELES	
TXM 1550	3	1	READAPTATION DES TOXICOMANES	

BLOC 70 B	OPTION		MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES			
PREVENTION			
TXM 2400	1	1	ADOLESCENCE ET CONDUITES DE RISQUE
TXM 2402	1	1	PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE
TXM 2403	1	1	PREVENTION ET TRAVAIL DE RUE
TXM 2404	1	1	PREVENTION AUPRES PERSONNES AGEES
TXM 2405	1	1	PREVENTION EN MILIEU DE TRAVAIL
TXM 2406	1	1	PREVENTION ET LEGISLATION
TXM 2407	1	1	PREVENTION EN CONTEXTE D'AUTORITE
TXM 2408	1	1	PREVENTION SIDA ET TOXICOMANIES
TXM 2409	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 1
TXM 2410	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 2
TXM 2411	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 3
TXM 2412	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 4
TXM 2413	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 5

BLOC 70 C	OPTION		MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR
PROBLEMATIQUES ASSOCIEES			
READAPTATION			
TXM 2500	1	1	INTERVENTION AUPRES DES PROCHES
TXM 2501	1	1	SANTE MENTALE ET TOXICOMANIES
TXM 2502	1	1	DELINQUANCE ET TOXICOMANIES
TXM 2503	1	1	GERONTOXICOMANIE
TXM 2504	1	1	SEXUALITE ET TOXICOMANIES
TXM 2505	1	1	FEMMES ET PSYCHOTROPES
TXM 2506	1	1	TOXICOMANIE ET EPUISEMENT PROFESSIONNEL
TXM 2507	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 1
TXM 2508	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 2
TXM 2509	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 3
TXM 2510	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 4
TXM 2511	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 5
TXM 2512	1	1	TOXICOMANIES ET COMMUNAUTES CULTUR

BLOC 70 D	OPTION		MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 9 CR
PRATIQUES EN TOXICOMANIES			
ATELIERS SUPERVISES			
TXM 3400	3	1	ATELIERS PRATIQUES EN PREVENTION
TXM 3410	3	1	RESOLUTION PROBLEMES EN PREVENTION
TXM 3500	3	1	ATELIERS PRATIQUES EN READAPTATION
TXM 3510	3	1	DISCUSSION DE CAS CLINIQUES
STAGE SUPERVISE			
+ TXM 3600	6	1	STAGE D'INTERVENTION EN TOXICOMANIES

BLOC 20 F				MINIMUM 2 CR, MAXIMUM 3 CR			
FORMATION COMPLEMENTAIRE							
AES	2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE			
AES	2141	3	1	METHODES ET TECHNIQUES DE RECHERCHE			
AES	2137	3	1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE			
CR	10810	3	1	MARGINALITE, DEVANCE ET CRIMINALITE			
CR	22600	3	1	PREVENTION DE LA DELINQUANCE			
EDP	1001	3	1	METH. INIT METH. RECH. SCHUMET SOC			
ou							
EDP	10010	3	1	METH. INIT METH. RECH. SCHUMET SOC			
PSY	1901	3	1	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION			
PSY	1906	3	1	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE			
PSY	30110	3	1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES			
SOL	31000	3	1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE			
SVS	2000	3	1	METHODES D'ACTION PREVENTIVE			
TXM	2221	3	1	PSYCHOTROPES ET PHARMACODEPENDANCE			

Traduction I

Faculté de l'éducation permanente

(Voir aussi Traduction, page 215)
Certificat 1-185-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements
Extérieur :

343-6090
1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.3 Subir avec succès un test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance et de maîtrise du français et de l'anglais du candidat, ainsi que son niveau de culture générale. Le test d'admission est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas illimitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat jugé satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir les cours préalables EDP1111 *Grammatical Difficulties in English* ou EDP 1222 *Français écrit : grammaire et rédaction*. Si le candidat n'obtient pas à ces cours un résultat d'au moins B-, il pourra se voir imposer d'autres cours préalables, suivant les lacunes qui n'auraient pu être comblées. L'étudiant qui n'est pas titulaire du DEC doit réussir le cours EDP 1900 ou EDP 19000 *Méthode de travail intellectuel*. Ces cours préalables sont considérés comme hors programme.

3.2 Le candidat doit faire parvenir la demande d'admission avant de se présenter à l'examen d'admission.

Programme 1-185-5-0

Version 04

Certificat de traduction I

(Famille Langue et communications appliquées)

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, de 3 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

BLOC 20 A - OBLIGATOIRE

21 CR

FORMATION DE BASE

TRA	10050	3	1	DIFFICULTÉS DU FRANÇAIS ÉCRIT
LNG	10060	3	1	INTRODUCTION AUX SCIENCES DU LANGAGE
TRA	10080	3	1	INCREASED ENGLISH COMPREHENSION
TRA	10070	3	1	STYLISTIQUE ET RÉDACTION
TRA	10100	3	1	INTERFÉRENCES LINGUISTIQUES
TRA	10120	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 1
TRA	10020	3	1	Méthodologie et traduction générale

BLOC 20 B - OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

FORMATION PROFESSIONNELLE

TRA	20200	3	1	TRADUCTION LITTÉRAIRE
TRA	20320	3	1	TRADUCTION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE
TRA	20400	3	1	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
TRA	20500	3	1	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
TRA	20620	3	1	TRADUCTION MÉDICO-PHARMACEUTIQUE
TRA	21000	3	1	GÉNÉRAL TRANSLATION

BLOC 20 C - OPTION

MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR

OUTILS MÉTHODOLOGIQUES ET INTÉGRATION AU MILIEU

IFT	1800	3	1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
TRA	20700	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 2
TRA	20800	3	1	OUTILS INFORMATIQUES EN TRADUCTION
TRA	20900	3	1	RÉALITÉS PROFESSIONNELLES

BLOC 20 D - OPTION

MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 6 CR

PERFECTIONNEMENT

ANG	1902	3	1	BUSINESS ENGLISH - ORAL COMM. 2
FRA	20520	3	1	TECHNIQUES D'ÉCRITURE
FRA	20600	3	1	STRUCTURATION DE TEXTES
LNG	30100	3	1	GRAMMAIRE SUPÉRIEURE NORMATIVE
TRA	21100	3	1	ADVANCED BUSINESS AND TECHN. WRITING

Traduction II

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-185-5-1

Information :

Service d'accueil et de renseignements
Extérieur :

343-6090
1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire du Certificat de traduction I ou posséder une formation jugée équivalente.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat doit remplir le formulaire ACCO-07 qu'il obtient en téléphonant à l'assistante à la gestion des dossiers étudiants, au 343-2004 avant la date limite d'admission.

3.2 L'étudiant ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé en traduction (B.A. spécialisé) offert par le Département de linguistique et de traduction.

3.3 Même si le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité, les étudiants qui ont obtenu les deux certificats de traduction (60 crédits) à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être admis pour en faire les trente derniers crédits et obtenir ainsi le Baccalauréat spécialisé en traduction.

3.4 Pour être admis au Baccalauréat spécialisé, le candidat devra avoir terminé les deux certificats de traduction et remplir le formulaire ACCO-07 qu'il peut se procurer à la Faculté de l'éducation permanente en communiquant avec l'assistante à la gestion des dossiers étudiants, tél. : (514) 343-2004.

Programme 1-185-5-1

Version 04

Certificat de traduction II

(Famille Langue et communications appliquées)

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

18 CR

FORMATION PROFESSIONNELLE

+ TRA 2020	3	1	TRADUCTION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE
+ TRA 2040	3	1	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
+ TRA 2050	3	1	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
+ TRA 2070	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 2
+ TRA 2100	3	1	GENERAL TRANSLATION
+ TRA 2610	3	1	REVISION ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

BLOC 70 B OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

FORMATION COMPLÉMENTAIRE ET PERFECTIONNEMENT

Traduction

+ TRA 2020	3	1	TRADUCTION LITTÉRAIRE
+ TRA 2040	3	1	TRADUCTION MÉDICO-PHARMACEUTIQUE
+ TRA 2050	3	1	TRAD ET ADAPTATION PUBLICITAIRE
+ TRA 2070	3	1	TRADUCTION ET ADAPTATION CINÉMATOG.
+ TRA 2610	3	1	INTRODUCTION À L'INTERPRÉTATION

Rédaction et analyse

TRA 2050	3	1	STRUCTURATION DE TEXTES
LNG 35100	3	1	GRAMMAIRE SUPÉRIEURE NORMATIVE
RED 2080	3	1	REDACTION ADMINISTRATIVE
RED 2020	3	1	LANGUE ET REDACTION PUBLICITAIRE
TRA 1025	3	1	TEXT ANALYSIS
TRA 21100	3	1	ADVANCED BUSINESS AND TECHN. WRITING

BLOC 70 C OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

OUTILS MÉTHODOLOGIQUES ET INTÉGRATION AU MILIEU

+ TRA 3000	3	1	OUTILS INFORMATIQUES EN TRADUCTION
+ TRA 3005	3	1	REALITÉS PROFESSIONNELLES
TRA 3250	3	1	PROJETS SPÉC. EN MILIEU DE TRAVAIL

BLOC 70 D OPTION

MINIMUM 3 CR, MAXIMUM 6 CR

CONNAISSANCES CONNEXES

ANG 1022	3	1	CONTEMPORARY CANADIAN CIVILIZATION
ANG 1023	3	1	CONTEMPORARY AMERICAN CIVILIZATION
ARY 1025	3	1	INTRODUCTION À L'ARCHIVISTIQUE
COM 12000	3	1	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
DRT 11110	3	1	DROIT COMMERCIAL GÉNÉRAL
DRT 11510	3	1	INTRODUCTION À L'ÉTUDE DU DROIT
ESP 1317	3	1	CIVILISATION HISPANO-AMÉRICAINE 1
JOU 2110	3	1	ANALYSE DE L'ACTUALITÉ
MSN 20000	3	1	SANTÉ ENVIRONNEMENTALE
MSO 20000	3	1	INTRODUCTION À L'ÉPIDÉMIOLOGIE
MSO 20000	3	1	INTRODUCTION À L'ÉPIDÉMIOLOGIE
PBT 1105	3	1	PUBLICITÉ: FONDEMENTS ET PRATIQUES
POL 16000	3	1	SYSTÈMES POLITIQUES: QUÉBEC, CANADA
POL 16055	3	1	INTR. À LA POLITIQUE INTERNATIONALE
REI 12100	3	1	PRINCIPES DE GESTION
REI 12200	3	1	ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Violence et société

Faculté de l'éducation permanente

Certificat 1-252-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements

343-6090

Extérieur :

1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel dans un domaine pertinent au certificat et avoir une expérience appropriée d'au moins un an à plein temps ou l'équivalent et en fournir la preuve écrite.

ou

avoir terminé 30 crédits universitaires (mineur ou certificat) dans un domaine pertinent et avoir une expérience appropriée d'au moins un (1) an à plein temps ou l'équivalent et en fournir la preuve écrite.

ou

posséder toute combinaison de scolarité et d'expérience appropriée au programme, au jugement du doyen.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarque

Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou un test de nature équivalente imposé par l'Université et, s'il a échoué au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Certificat en violence et société (Famille Travail et société)

Ce programme totalise 8 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	8 CR
VIO 1000	3 1	L'INTERV. ET SON RAPP. À LA VIOLENCE
VIO 1001	3 1	VIOLENCE NATURE, FORMES ET APPR. DISC.
VIO 1010	3 1	PR ET PRAT. EN MAT. DE VIOLENCE INTERP.

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
FONDEMENTS		
CRJ 3305	3 1	VIOLENCES CRIMINELLES
PHI 1400	3 1	QUESTIONS D'ÉTHIQUE CONTEMPORAINES
PHI 1460	3 1	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 1520	3 1	FONDEMENTS DE L'ÉTHIQUE PHILOSOPH.
PHI 2400	3 1	THÉORIES ÉTHIQUES
POL 3005	3 1	SOCIOLOGIE DES CONFLITS ARMÉS
PPL 1050	3 1	PROCESSUS ET EXPÉRIENCE MIGRATOIRES
PSY 1990	3 1	PSYCHOPATHOLOGIE : INTRODUCTION
PSY 1991	3 1	RELATIONS INTERPERSONNELLES
PSY 1996	3 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 2990	3 1	IDENTITÉ ET RAPPORTS INTERCULTURELS
SOL 3003	3 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1151	3 1	CONDITION FÉMININE ET SERVICE SOCIAL
SVS 1303	3 1	PROBLÈMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 1384	3 1	CONFLITS PSYCHOSOCIAUX
VIO 2001	3 1	VIOLENCE ET PROBLÈMES SOCIAUX

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES		
CRJ 3026	3 1	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
JES 2900	3 1	JEUNES ET VIOLENCE
VIO 2005	3 1	DROITS LIBERTÉS POLITIQUE ET ÉTHIQ.
VIO 2007	3 1	VIOLENCE FAM ET SEX À L'ÉGARD DES FEM.
VIO 2008	3 1	VIOLENCE À L'ÉGARD DES PERS. AGÉES
VIO 2010	3 1	VIOLENCE ET RAPPORTS INTERCULTURELS
VIO 2011	3 1	VIOLENCE INTERP. DS LES MIL. DE TRAV.

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 6 CR, MAXIMUM 8 CR
MÉTHODES D'INTERVENTION		
AEG 2110	3 1	ENTRAÎNEMENT AU TRAVAIL EN ÉQUIPE
AEG 3137	3 1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
GER 3035	3 1	INTERVENTION INDIVIDUELLE
• SMI 3005	3 1	APPROCHE SYSTÉMIQUE
• SMI 3010	3 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
SVS 2325	3 1	INTERVENTION INDIVIDUELLE
SVS 2376	3 1	DYNAMIQUE FAMILIALE ET INTERVENTION
SVS 2378	3 1	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
SVS 2906	3 1	MÉTHODE D'ACTION PRÉVENTIVE
SVS 3145	3 1	PRATIQUES MILIEU ÉTHNIQUE MINORIT.
TOM 3510	3 1	DISCUSSION DE CAS CLINIQUES
VIO 2015	3 1	RÉSOLUTION DE CONFLITS
VIO 2025	3 1	INTERV. AUPRÈS DES CONJoints VIOLENTS
• VIO 3000	3 1	PROJETS SPÉCIAUX, PROBL. DE VIOLENCE

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 0 CR, MAXIMUM 3 CR
FORMATION COMPLÉMENTAIRE		
ANT 3052	3 1	CULTURE, DÉVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
CRJ 23000	3 1	SOCIOLOGIE DE LA POLICE
CRJ 34950	3 1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
GER 1000	3 1	INTRODUCTION À LA GÉRONTOLOGIE
IN		
GER 10000	3 1	INTRODUCTION À LA GÉRONTOLOGIE
HST 3446	3 1	HISTOIRE DES FEMMES AU QUÉBEC
HST 3423	3 1	HISTOIRE DE LA FAMILLE AU CANADA

Par ordre de programme

Programmes contingentés² Automne 1996

Programme	Nombre de demandes	Nombre d'admis	CRC
Architecture	254	63	24.785
Architecture de paysage	120	35	20.000
Arts plastiques (Maj., min.)	115	38	20.000
Biochimie	845	86	25.000
Criminologie (Spéc., maj., min.)	918	90	28.257
Design industriel	166	36	21.268
Droit	1 052	210	26.500
Éducation physique	411	80	28.650
Éducation préscolaire et enseignement primaire	1 282	190	25.203
Enseignement de l'anglais au secondaire	188	5	26.764
Enseignement de l'espagnol au secondaire	29	2	24.326
Enseignement de l'histoire au secondaire	205	21	27.653
Enseignement de l'informatique au secondaire	30	4	20.968
Enseignement de la biologie au secondaire	137	19	27.466
Enseignement de la chimie au secondaire	51	8	20.536
Enseignement de la géographie au secondaire	198	8	26.088
Enseignement de la morale au secondaire	112	16	22.427
Enseignement de la physique au secondaire	57	12	26.302
Enseignement de la religion au secondaire	21	2	21.151
Enseignement des mathématiques au secondaire	251	29	27.243
Enseignement du français au secondaire	414	33	26.326
Ergothérapie	356	40	32.969
Études cinématographiques (Maj.)	275	33	26.125
Informatique (Spéc., maj., min. et bi-discp. Maths-info.)	537	70	23.000
Médecine	882	69	35.369
Médecine dentaire	218	32	32.838
Médecine vétérinaire	262	35	33.063
Nutrition	416	47	29.168
Optométrie	233	22	32.500
Orthopédagogie	650	84	23.760
Orthophonie-audiologie	200	24	33.809
Pharmacie	734	115	31.743
Physiothérapie	518	35	33.300
Psychoéducation	748	62	27.001
Psychologie (Spéc., maj.)	830	133	26.150
Relations industrielles	369	34	21.797
Sciences biologiques (Spéc., maj., min.)	1 384	165	27.490
Sciences de la communication (Maj., min.)	567	77	24.943
Sciences infirmières	586	279	21.500
Service social	643	52	26.043
Traduction (Spéc., maj.)	210	60	20.000
Urbanisme (Spéc.)	177	50	20.000

¹ Données en date du 1^{er} août 1996.

² Pour les programmes non contingentés, se référer aux conditions d'admissibilité de chaque programme.

Par ordre de CRC

Programmes contingentés² Automne 1996

Programme	Nombre de demandes	Nombre d'admis	CRC
Médecine	882	69	35.369
Orthophonie-audiologie	200	24	33.809
Physiothérapie	518	35	33.300
Médecine vétérinaire	262	35	33.063
Médecine dentaire	218	32	32.838
Optométrie	233	22	32.580
Ergothérapie	356	40	32.069
Pharmacie	734	115	31.743
Nutrition	416	47	29.168
Criminologie (Spéc., maj., min.)	918	90	28.267
Enseignement de l'histoire au secondaire	335	21	27.693
Sciences biologiques (Spéc., maj., min.)	1 384	165	27.490
Enseignement de la biologie au secondaire	137	19	27.466
Enseignement des mathématiques au secondaire	251	29	27.243
Psychopédagogie	748	82	27.001
Enseignement de l'anglais au secondaire	188	5	26.794
Droit	1 052	210	26.580
Enseignement du français au secondaire	414	33	26.326
Psychologie (Spéc., maj.)	830	133	26.150
Études cinématographiques (Maj.)	275	33	26.125
Enseignement de la géographie au secondaire	198	8	26.080
Service social	643	52	26.043
Éducation préscolaire et enseignement primaire	1 262	190	25.203
Biochimie	645	86	25.000
Sciences de la communication (Maj., min.)	567	77	24.943
Architecture	254	63	24.785
Enseignement de l'espagnol au secondaire	28	2	24.326
Orthopédagogie	650	84	23.790
Informatique (Spéc., maj., min. et bi-discp. Maths-info.)	537	70	23.000
Enseignement de la morale au secondaire	112	16	22.427
Relations industrielles	369	94	21.797
Sciences infirmières	586	279	21.580
Design industriel	166	36	21.268
Enseignement de la religion au secondaire	21	2	21.151
Enseignement de l'informatique au secondaire	30	4	20.968
Enseignement de la chimie au secondaire	51	8	20.936
Éducation physique	411	80	20.650
Enseignement de la physique au secondaire	57	12	20.382
Architecture de paysage	120	35	20.080
Arts plastiques (Maj., min.)	115	38	20.000
Traduction (Spéc., maj.)	210	60	20.000
Urbanisme (Spéc.)	177	50	20.000

¹ Données en date du 1^{er} août 1996.

² Pour les programmes non contingentés, se référer aux conditions d'admissibilité de chaque programme.

Université
de Montréal

1. Pauline Marie Evans
2. Pauline Jay in Nuclei
3. Pauline Jay in Nuclei
4. Centre of Education, Plymouth
5. Centre of Education, Plymouth
6. Pauline Jay in Nuclei
7. Pauline Jay in Nuclei
8. Pauline Jay in Nuclei
9. Pauline Jay in Nuclei
10. Pauline Jay in Nuclei
11. Pauline Jay in Nuclei

Carte du campus

- [illegible]

- [illegible]

- [illegible]

